REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Decembre 1873

XXVI

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

QUATORZIÈME ANNÉE. — VINGT-SIXIÈME VOLUME



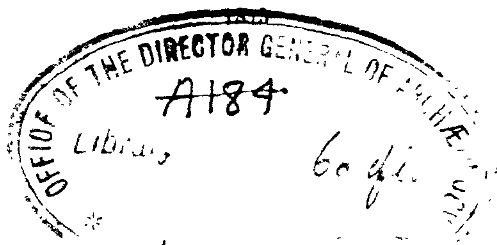


PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35



Pl. XIV

LETTRE A M. PRISSE D'AVESNES

SUR

UN POINT D'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE

DRESSAGE DES MONOLITHES

Mon cher ami,

Dans le beau livre de M. Chabas sur le papyrus qui contient le sommaire du voyage d'un officier égyptien en Syrie, je trouve (pages 48 à 51) la traduction de quelques passages dans lesquels il est évidemment question des procédés de la mécanique égyptienne. Il serait du plus haut intérêt de pouvoir se rendre compte d'une manière précise de ces procédés; malheureusement, la chose est plus que difficile, et l'on ne peut que tenter des explications tâtonnées qui sont peut-être à cent lieues de la vérité. Il ne serait donc que prudent de s'abstenir, et cependant, faute d'essayer, on se condamnerait à ne jamais arriver à la solution d'un problème. Le seul moyen d'ailleurs de préparer la voie à celui qui aura l'heureuse chance de trouver la solution désirée, c'est de proposer franchement ses idées, sauf à reconnaître qu'elles n'avaient aucune valeur, et à les abandonner sans regrets, si l'on vous démontre plus tard que vous étiez dans le faux. C'est fort de cette pensée parfaitement loyale que je vous demande la permission de commenter, le moins mal que je le pourrai, les passages importants dont je vous parlais en commençant.

Il va sans dire que je n'ai pas qualité pour contrôler les traductions de M. Chabas et pour opérer sur le texte même. Je ne puis donc me servir que de ces traductions.

Voici la teneur du premier de ces passages (paragraphe 11 du papyrus, page 13, ligne 4, à page 14, ligne 8) :

« Je t'annonce l'ordre de ton Royal Seigneur : comment toi, son

« scribe royal, tu allas avec les grands monuments de l'Horus, Seigneur des deux mondes ; car tu es un scribe habile qui es à la tête d'une troupe. Il fut fait un passage de 230 coudées, sur 55 coudées, en 120 *rokata* pleins de fascines et de poutres, haut de 60 coudées à son sommet ; son intérieur de 30 coudées, par deux fois 15 ; sa loge est de 5 coudées. On fit préparer la base par l'intendant militaire. Les scribes furent installés partout à ..... »

Ces lignes sont suivies des réflexions suivantes :

« Cette description contient peut-être des détails intéressants sur « les procédés mécaniques qu'employaient les anciens Égyptiens « pour mettre en place leurs énormes monolithes ; car elle pourrait « avoir trait à la construction d'une chaussée en talus, d'un plan « incliné, sur lequel devait être hissé, à force de bras, le grand mo- « nument dont notre paragraphe fait mention. Le nom égyptien « donné par le texte est ⲤⲦⲀⲞⲨ, mot qui signifie seulement pas- « sage, mais qui pourrait avoir ici une valeur technique particulière. « J'ignore entièrement ce que peuvent être les 120 ⲢⲞⲔⲀⲦⲀ et « le ⲚⲤ que j'ai rendu par *loge*. La phrase que j'ai traduite *par* « *deux fois quinze coudées* pourrait bien avoir un sens différent ; on « conçoit du reste que l'étude rigoureuse de ce texte exigerait des « recherches spéciales, pour lesquelles nous sommes encore mal pré- « parés. L'opération à laquelle procède le Mohar, en cette circon- « stance, est citée comme un travail considérable et mené à bonne « fin, ce dont ce personnage pouvait s'enorgueillir. Mais les curieux « qui voudraient chercher à s'en rendre compte feront bien de ne « pas se servir de ma traduction, sans avoir en même temps sous « les yeux le texte original. »

C'est là malheureusement pour moi une condition à laquelle je suis hors d'état de satisfaire ; je dois donc, malgré le sage avis du savant traducteur, m'en tenir exclusivement à sa traduction.

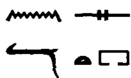
Cela dit, examinons les chiffres en eux-mêmes ; peut-être seront-ils, après examen, moins obscurs qu'ils n'en ont l'air au premier abord.

Je crois que M. Chabas a deviné juste, et il ne peut être question ici que d'un plan incliné, sur lequel devait cheminer le monolithe, tiré à l'aide de câbles mus par des cabestans. C'est là une machine si simple dont à coup sûr les Egyptiens, tout aussi bien que les Assyriens, connaissaient l'emploi.

« Il fut fait un *passage* (mettons un plan incliné) de 230 coudées « sur 55 coudées. » Et ici se présentent deux hypothèses :

Que représentent les 230 coudées indiquées? Est-ce la base du plan incliné, et par conséquent la projection horizontale du chemin parcouru par le monolithe? ou bien est-ce le chemin réel parcouru par lui sur le plan incliné? Le texte ne nous l'apprend pas; en revanche il nous dit que le monument, après sa course finie, aura monté verticalement de 55 coudées; je suis donc bien tenté de croire qu'il s'agit des distances horizontale et verticale parcourues par lui, et que par suite les 230 coudées indiquées sont l'évaluation de la base même du plan incliné, dont 55 coudées est la hauteur. Du reste, en construisant la figure, on trouverait que la base du triangle rectangle dont l'hypothénuse serait 230 coudées et la hauteur 55, aurait à très-peu près 223 coudées.

Mais voilà qu'immédiatement après le membre de phrase dans lequel il est question des *rokata*, nous trouvons les mots encore relatifs au plan incliné lui-même, « haut de 60 coudées à son sommet. »

Ainsi l'échafaudage, quel qu'il soit, à construire pour faire arriver le monolithe à 55 coudées de hauteur, doit en avoir lui-même 60 à son sommet. Que penser alors de ces 5 coudées supplémentaires, inutiles en apparence? Que très-probablement le chemin à parcourir par le monolithe, devait être muni, de chaque côté, de rebords ou parapets, nécessaires pour éviter les accidents, et que la hauteur de ces rebords devait être de 5 coudées. Le nom de ce rebord indispensable serait alors le groupe  que M. Chabas transcrit ꞁꞁC, et rend par *loge*.

Nous lisons ensuite, toujours en parlant du passage ou plan incliné : « Son intérieur, de 30 coudées, par deux fois 15; sa loge est « de 5 coudées. » Nous venons de voir ce que doit être la loge, le ꞁꞁC; reste à nous rendre compte du commencement de la phrase.

Ici encore se présentent deux hypothèses : ou bien c'est l'espace plan sur lequel doit cheminer le monolithe, qui est nommé l'intérieur et qui a 30 coudées de largeur, et en ce cas chacun des deux rebords a 15 coudées d'épaisseur; ou bien c'est la largeur totale, rebords compris, qui a 30 coudées, chacun des rebords en ayant 7 et 1/2. J'avoue que, pour la facilité de la manœuvre des câbles et des rouleaux nécessaires à cette manœuvre, 30 coudées, sur lesquelles il faut prendre l'espace occupé par le châssis mobile supportant le monolithe, châssis du reste indispensable, sont nécessaires. C'est donc à la première de ces deux hypothèses que je m'arrête.

Est-il possible de deviner ce que le scribe a entendu par le mot

Rokata? Je ne pense pas que l'on puisse jamais avoir l'ombre de certitude sur ce point, c'est-à-dire sur le véritable sens de ce mot ; on peut tâtonner, voilà tout, et c'est ce que je vais essayer de faire. Après avoir construit le triangle rectangle ayant pour base 230 coudées et pour hauteur 60 coudées, je divise la hauteur et la base de ce triangle en parties de 5 coudées, et par chaque point de division je mène, pour les divisions de la base, des parallèles à la hauteur, et pour celles de la hauteur, des parallèles à la base ; je prends ensuite le point placé sur la hauteur, à 5 coudées au-dessous du sommet du triangle-rectangle, point qui est à 55 coudées de hauteur et qui représente le chemin vertical à faire parcourir au monolithe, d'après la teneur même de notre texte. Si par ce point je mène une parallèle à l'hypothénuse du triangle primitif, j'obtiens un triangle semblable au premier, et dont l'hypothénuse est le chemin réel que le monolithe doit parcourir sur le plan incliné. Toutes ces constructions de tracé effectuées, la surface du second triangle se trouve divisée en groupes semblables de 4 carrés de 5 coudées de côté, ou, si vous l'aimez mieux, en rectangles de 5 coudées de hauteur sur 20 coudées de longueur. Ces rectangles se trouvent de plus former dix piles dont la plus haute en contient 10, la suivante 9, et ainsi de suite jusqu'à la dernière ou la plus basse qui n'en contient qu'un. En faisant la somme de ces rectangles, nous en trouvons 55. Pour former le plan incliné lui-même, il faut à chaque pile superposer un demi-rectangle, ce qui nous donne encore une surface égale à 5 rectangles, puisqu'il y en a dix moitiés. 55 + 5 nous donnent 60 rectangles semblables. Si maintenant nous supposons que le Rokata est une mesure de capacité de 30 coudées de longueur, de 5 de hauteur et de 20 de largeur, contenant des troncs d'arbres et des fascines, ainsi que le dit le papyrus, notre construction ayant 60 coudées de largeur, il nous faudra doubler le nombre des coffres semblables, et nous serons tout étonnés d'en trouver précisément 120, comme le dit le texte. Est-ce là une coïncidence purement fortuite? Je vous avoue, mon cher Prisse, que je me garderais bien d'affirmer le contraire. Quant aux rebords, il est clair que mon calcul ne tient pas compte des bois qui y entrent ; mais j'y suis en quelque sorte autorisé par la teneur même de la phrase : « Il fut fait un passage de 230 coudées sur « 55 coudées, en 120 Rokata pleins de fascines et de poutres. » Il semble donc bien que les 120 Rokata sont entrés uniquement dans la construction du plan incliné. Remarquons encore que le chemin réel parcouru par le monolithe sur le plan incliné commence en un point élevé de 5 coudées au-dessus de la base. Mais il est bien clair

que le monolithe à faire mouvoir n'a pu arriver que sur un châssis très-solide, glissant sur des rouleaux qui glissaient eux-mêmes sur de puissantes poutres longuerines établies sur le sol. Il est donc tout à fait naturel qu'au moment où le monolithe s'est engagé sur le plan incliné, le châssis qui le supportait se soit trouvé haussé à la hauteur de 5 coudées, point de départ réel, et offrant une résistance convenable à l'écrasement (voir la planche XIV).

Tout cela, mon cher ami, est, j'en conviens, fort hypothétique et peut bien constituer un *ben trovato* sans aucune espèce de valeur. Je vous en laisse absolument juge.

Maintenant, quelle est la coudée dont il est question ici? Nous ne le savons pas, malheureusement. Les Egyptiens avaient deux coudées: la première, coudée sacrée ou royale, de 525 millimètres; la deuxième, coudée naturelle, de 450 millimètres seulement. Dans l'incertitude, faisons en mètres le calcul de notre plan incliné, dans l'une et l'autre hypothèse.

Avec la coudée royale, la base du triangle générateur (230 coudées) était de 120^{m},75 ; sa hauteur (55 coudées), de 28^{m},875; la largeur totale de la construction (60 coudées), 31^{m},50 ; la voie du monolithe (30 coudées), 15^{m},75 ; les rebords ou parapets avaient 5 coudées de hauteur, soit 2^{m},625, et 7 1/2 coudées d'épaisseur, soit 3^{m},9375.

La mesure appelée Rokata avait 30 coudées de longueur, soit 15^{m},75 ; 20 coudées de largeur, soit 10^{m},50, et enfin 5 coudées de hauteur, soit 2^{m},625.

Avec la coudée naturelle, la base du triangle générateur était de 103^{m},50, sa hauteur de 24^{m},75; la largeur totale était de 27^{m}. La voie du monolithe était de 13^{m},50. Les rebords du parapet avaient 2^{m},25 de hauteur et 3^{m},375 d'épaisseur.

Le Rokata aurait eu 13^{m},50 de longueur, 9^{m},50 de largeur et 2^{m},25 de hauteur.

Nous trouvons ensuite une phrase ainsi conçue :

« Réponds-moi sur ton affaire de la base ; vois, ce qu'il te faut est « devant toi, ainsi que tes ..... de 30 coudées, sur 7 coudées. »

Impossible de rien déduire de cette phrase tronquée.

Vient ensuite un texte relatif à la construction d'un obélisque. Il est ainsi rendu par M. Chabas :

« Qu'il soit fait un obélisque nouveau, sculpté au nom du Seigneur « royal, de 110 coudées de hauteur, y compris la base de 10 cou- « dées. Le pourtour de son extrémité sera de 7 coudées de chaque

« côté ; qu'il aille, par deux fois, du côté de la tête de 2 coudées; son « pyramidion, d'une coudée de hauteur; son ...., de 2 coudées.... »

Le savant traducteur fait suivre cette traduction des réflexions que voici :

« Il est difficile de concilier les dimensions assignées à l'obélisque, « avec celles d'aucun des obélisques connus. Le plus grand de tous, « celui de Saint-Jean-de-Latran, n'a qu'un peu plus de 32 mètres de « hauteur, y compris le pyramidion. En admettant qu'il s'agisse, « dans notre texte, de la petite coudée d'environ 45 centimètres, « l'obélisque décrit n'aurait pas moins de 45 mètres; la largeur de « 7 coudées donnée à chaque face à la base, est admissible, eu égard « à la hauteur indiquée. Mais il est malaisé de se rendre compte de « ce que le texte veut dire à propos de la mesure du sommet. D'un « autre côté, un pyramidion d'une coudée est tout à fait hors de pro- « portion ; on s'attendrait à 8 ou 10 coudées au moins. Enfin le texte « mentionne une mesure de 2 coudées s'appliquant à un détail dont « le nom n'est plus lisible. Il y a lieu de soupçonner quelques er- « reurs dans les chiffres ; toutefois celui de 110 coudées pourrait « bien être exact. Une inscription copiée au temple d'El-Assassif, « à Thèbes, mentionne deux obélisques de 108 coudées, entièrement « revêtus d'or. »

L'obélisque en question doit avoir, dit le texte, 110 coudées de hauteur, y compris celle de sa base qui est de 10 coudées ; c'est donc 100 coudées seulement qu'aura l'obélisque proprement dit. Quelle est encore cette fois la coudée employée ? Si c'est la coudée royale, les 100 coudées donnent 52m,50 ; si c'est la coudée naturelle, 45 mètres seulement. Quant à la base, elle aura, dans le premier cas, 5m,25, et dans le second, 4m,50. Poursuivons :

« Le pourtour de son extrémité sera de 7 coudées de chaque « côté ; » autrement dit, la base de l'obélisque sera un carré de 7 coudées de côté, soit 3m,675 avec la coudée royale, soit 3m,15 avec la coudée naturelle. Quant à la pointe ou sommet, je ne me rends pas bien compte du membre de phrase : « qu'il aille (quoi ?) par « deux fois du côté de la tête (du sommet) de 2 coudées. » Peut-être M. Chabas a-t-il deviné juste en proposant de le comprendre ainsi : « Que la ligne droite tirée au centre de l'une des faces, depuis le « milieu de la base, devait arriver à deux coudées de chaque angle « du sommet ; la largeur de chacune des faces du pyramidion aurait « donc été de 4 coudées. »

Les deux chiffres 7 et 4 pour les longueurs des côtés de la base et du sommet, me plaisent beaucoup, étant connue la prédilection in-

discutable des anciens pour les nombres premiers et pour les nombres carrés surtout. 7 était un véritable nombre sacré, comme 3, et 4 était un carré.

Les mesures données par M. Chabas, et qui sont relatives aux obélisques de Saint-Jean-de-Latran et au grand obélisque de Karnak, ne sont pas assez complètes pour que l'on puisse en tirer grand'chose. Comment ont-elles été prises, d'ailleurs, et quel degré de précision comportent-elles? C'est ce qu'il n'est guère possible de dire.

Quoi qu'il en soit, comme nous avons, pour ces deux obélisques, les largeurs à la base du fût, et les largeurs à la base du pyramidion, nous pouvons comparer ces chiffres à ceux que nous fournit notre texte, en vertu duquel l'obélisque à tailler par le mohar avait les côtés de sa base et de son sommet à la naissance du pyramidion dans le rapport de 7 à 4.

Pour celui de Saint-Jean-de-Latran, en admettant comme précise la largeur à la base du fût, il faudrait que celle à la base du pyramidion fût $1^{m},67$ au lieu de $1^{m},875$, qui est donné par l'observation. Il y a donc une différence de $0^{m},205$ entre la largeur observée et la largeur calculée, pour établir le même rapport que nous indique le texte du papyrus.

Pour l'obélisque de Karnak, il faudrait que la largeur à la base du pyramidion fût $1^{m},419$, et celle que donne l'observation est $1^{m},804$. Il y a donc cette fois une différence de $0^{m},385$.

Mais, je le répète, rien ne prouve que ces mesures d'observation aient été prises autrement qu'à vue de nez, c'est-à-dire avec toute la précision qu'exigerait une opération semblable.

Pour l'obélisque de Karnak, la hauteur du fût observée est $28^{m},77$, celle du pyramidion, $3^{m},095$, et ce dernier nombre est au premier dans le rapport de 1 à 10,30, à très-peu près; c'est-à-dire que le pyramidion a une hauteur qui est à peu près le dixième de la hauteur totale de l'obélisque. Il est donc bien clair que le pyramidion d'une coudée seulement, donné à un obélisque de 90 coudées, n'est pas admissible. Il y a là une erreur manifeste de chiffres, et si nous admettons, comme pour l'obélisque de Karnak, que le pyramidion devait avoir à peu près le dixième de la hauteur totale, c'est 9 coudées de hauteur qu'il fallait lui attribuer.

Je vous demande pardon, mon cher Prisse, d'avoir si longuement insisté sur cette aride discussion de chiffres, et je passe outre.

Le paragraphe suivant (13, page 16 du papyrus, ligne 5, à page 17, ligne 2) est ainsi conçu :

« Tu dis : Il me faut le grand coffre qui est chargé de sable, avec

« le colosse du Seigneur royal, ton maître, amené de la Montagne « rouge : il est de 30 coudées étendu sur le sol, sur 20 coudées, dis- « posé en 10 compartiments pleins de sable des sablières; le travers « des compartiments forme 44 coudées ; ils sont hauts de 50 cou- « dées en tout..... »

A cette traduction, M. Chabas ajoute les réflexions suivantes :

« Nous avons ici l'indication d'un procédé mécanique; une quan- « tité considérable de sable fut employée à l'érection d'un colosse. « Il y a lieu de supposer que ce sable fut disposé en plan incliné, et « que le colosse y fut ensuite traîné à bras d'hommes, au moyen de « rouleaux, selon le procédé bien connu des anciens Égyptiens. Les « nombres donnés par notre texte, peuvent se rapporter à l'évaluation « du cube de la masse de sable et aux dimensions du plan incliné qui « en fut formé; mais je ne m'en explique pas bien les combinaisons, « et je laisse à d'autres le soin d'éclaircir ce nouveau problème. »

Lorsque je visitai le musée de Boulaq, avec mon savant ami A. Mariette, je ne manquai pas de lui demander comment il s'y était pris pour extraire, des puits de Sakkarah, les magnifiques sarcophages qu'il a réunis dans le musée dont il est le créateur. Il me raconta alors qu'il avait commencé par se servir de treuils, mais que deux ou trois accidents le forcèrent bien vite de renoncer à ce mode d'extraction. Un des fellah qu'il employait lui dit alors : Si tu veux me laisser faire, je te tirerai tout ce que tu voudras du fond des puits les plus profonds, sans qu'il y ait le moindre accident à craindre. M. Mariette lui donna carte blanche. Que fit alors notre fellah ? Il amena le sarcophage, à l'aide de leviers et de rouleaux, de la chambre sépulcrale au-dessous de l'orifice du puits, et une fois là, des enfants qui avaient rempli des couffes de sable, et Dieu sait si le sable manque à Sakkarah, les vidaient dans le puits. L'une des extrémités du sarcophage avait été soulevée à l'aide de crics. On entassait au-dessous le sable venu d'en haut, puis c'était le tour de l'autre extrémité que l'on soulevait et que l'on calait ensuite à grand renfort de sable ; si bien qu'à l'aide d'oscillations successives de ce genre, à mesure que le puits se comblait, le sarcophage montait.

A partir de cette première expérience, M. Mariette n'a jamais plus procédé autrement. Seulement, lorsque la chambre sépulcrale à dépouiller contenait plusieurs monuments importants, il fallait, pour passer au second, commencer par vider le puits, pour le recombler ensuite. Vous voyez, mon cher ami, que les descendants directs des anciens Egyptiens ont gardé, par tradition sans doute, le souvenir des moyens mécaniques employés par leurs ancêtres.

Il y a donc tout lieu de soupçonner que le passage de notre papyrus fait allusion à quelque manœuvre de ce genre; mais est-il possible de se rendre compte de cette manœuvre, avec un texte aussi vague? J'ai bien peur que non.

Essayons cependant.

Le coffre chargé de sable, dont il est ici question, paraît bien avoir été un dispositif fréquemment employé par les Egyptiens. Si le texte porte réellement les mots : « Il te faut le grand coffre, » etc., c'est donc que *le grand coffre* était habituellement utilisé dans les opérations de cette nature.

Voyons maintenant en quoi consiste ce coffre.

« Il est de 30 coudées, étendu sur le sol, sur 20 coudées, » dit le texte. Nous avons évidemment là ses dimensions hors œuvre ou extérieures, puisque nous lisons après : « Le travers des compartiments forme 44 coudées. » Le coffre entier se composait de 10 compartiments ou cadres superposés, dont l'ensemble avait une hauteur totale de 50 coudées. Chacun de ces compartiments ou cadres avait donc 5 coudées de hauteur. Or, que peut-on entendre par les mots: « le travers des compartiments »? Évidemment ce ne peut être que la somme des distances des parois intérieures opposées. Cette somme est de 44 coudées, tandis que la somme des distances des parois extérieures est de 30 + 20, c'est-à-dire de 50 coudées. Les compartiments étaient donc construits de telle façon, que la somme des épaisseurs des quatre côtés était égale à 6 coudées, et comme la résistance devait être la même sur tout le pourtour, il devient clair que l'épaisseur uniforme des côtés des compartiments, entrant dans la composition du coffre, était d'une coudée et demie. En effet, quatre fois 1 coudée et demie nous donnent les 6 coudées de différence entre les distances extérieures et intérieures des faces parallèles du compartiment.

Ces compartiments ou cadres superposés étaient « remplis de sable des sablières », et naturellement le cadre constituant l'assise inférieure devait être mis en place et rempli du sable tassé qu'il était destiné à contenir, avant que l'on ne commençât à établir le second compartiment à partir du sol, et ainsi de suite.

Maintenant, voyons comment, à l'aide de ce dispositif, on pouvait arriver assez facilement à la mise sur sa base du colosse monolithe à dresser.

Il était nécessaire d'abord de fonder le massif sur lequel devait reposer la base du monolithe. Cela fait, on posait la base, autour de laquelle on bâtissait le premier cadre ou compartiment inférieur,

en ayant soin de déterminer rigoureusement la position de cette base par rapport aux parois du cadre. Cela fait, tout l'espace libre était rempli de sable tassé. Procédant ensuite en superposant les cadres successifs, que l'on remplissait de sable tassé, au fur et à mesure de leur mise en place, on arrivait avec cette méthode lente mais sûre, à avoir, lorsque le dixième compartiment était en place, une surface plane de sable tassé, sur laquelle on pouvait, à l'aide d'un plan incliné de la nature de celui que nous avons décrit en commençant, amener le colosse ou monolithe rigoureusement au-dessus de la base qui devait le supporter définitivement. Une fois le monolithe ainsi *mis au point*, pour me servir d'une expression technique consacrée, on procédait lentement à la vidange du compartiment supérieur, à l'aide de couffes, et l'on parvenait ainsi à pouvoir démolir sans le moindre inconvénient le cadre supérieur; le monolithe se trouvait alors descendu sur une surface plane de sable tassé, sur laquelle on le remettait rigoureusement *au point*. Cela fait, on procédait pour le second cadre ou compartiment à partir du haut, comme on avait procédé pour le premier, et ainsi de proche en proche, et par la démolition successive des cadres superposés, on arrivait à faire descendre le monolithe sur sa base, sans bien grands frais d'imagination et de science mécanique.

Je ne doute pas, mon cher Prisse, que le plan incliné et le grand coffre plein de sable, dont nous parle notre papyrus, n'aient joué le rôle que je viens de leur assigner, dans le maniement des énormes monolithes dont l'architecture égyptienne était si prodigue.

Voyons maintenant quelles étaient les dimensions du dernier dispositif décrit par le papyrus, dans l'hypothèse de l'emploi de la coudée royale et dans celle de la coudée naturelle.

Avec la coudée de 525 millimètres, le grand coffre avait 15m,75 sur 10m,50, pour les côtés extérieurs; ses parois intérieures avaient 14m,175 sur 8m,925; l'épaisseur du coffrage était uniforme et de 0m,7875.

La hauteur totale du coffrage était de 26m,25 et chaque cadre avait 2m,625 de hauteur.

Avec la coudée naturelle de 450 millimètres, le grand coffre avait 13m,50 sur 9m,00, pour les côtés extérieurs. Ses parois intérieures avaient 12m,150 et 7m,650 de longueur, l'épaisseur uniforme du coffrage était de 0m,675.

La hauteur totale du coffrage était de 22m,50 et chaque cadre avait 2m,25 de hauteur.

Vraisemblablement, l'érection des obélisques eux-mêmes devait

s'effectuer avec des procédés analogues. La seule véritable difficulté à vaincre, était de calculer la dimension de la cage ou du coffre dans lequel l'obélisque devait descendre, de telle façon que la position de son centre de gravité, au tiers de la hauteur totale, à partir de la base, pût déterminer le mouvement de bascule en vertu duquel sa base venait s'engager d'elle-même dans le coffrage, et chasser par sa pression le sable qui recouvrait le bloc destiné à le supporter; une ouverture pratiquée à volonté au-dessous de la surface supérieure de la base mise en place, pouvait permettre au sable de s'écouler, et par conséquent à l'obélisque de descendre, pour ainsi dire de lui-même, sur sa base. Mais ne voyez, mon cher Prisse, dans cette dernière explication qu'une théorie en l'air et qui aurait besoin d'être longuement méditée, pour acquérir une valeur réelle.

Tout à vous d'amitié.

F. DE SAULCY.

Paris, le 28 janvier 1871.

SUR

L'AUTHENTICITÉ DU LIVRE DE PHILON D'ALEXANDRIE

QUI A POUR TITRE :

DE LA VIE CONTEMPLATIVE (1)

L'authenticité du livre de la *Vie contemplative* a été contestée dans ces derniers temps en Allemagne, avec plus de vivacité que de solidité, par M. Graetz (2), l'historien des Israélites. C'est la première fois, à notre connaissance, que cette opinion se produit, et on a quelque droit de s'en étonner quand on réfléchit que, depuis près de quinze siècles, cet écrit a été l'objet, de la part d'hommes éminents, de la plus grande attention et des controverses les plus passionnées.

Tous les auteurs anciens, sans exception, attribuent la *Vie contemplative* à Philon; Eusèbe, Suidas, saint Jérôme, Photius, Nicéphore, Sozomène sont unanimes sur ce point. Dans les manuscrits qui contiennent les œuvres du philosophe alexandrin, ce livre est celui qu'on retrouve le plus fréquemment. Durant tout le moyen âge la chronologie donne presque constamment la première place à Philon dans les collections des Pères connues sous le nom de *Catenæ*, et il est bien rare qu'on n'y cite pas la *Vie contemplative*. Nous avons vu à quelles difficultés énormes de dates, de textes et de doctrine le P. Bernard de Montfaucon s'est condamné, dans la querelle qu'il a soutenue contre Pauthier au sujet de la *Vie contemplative*; peut-on douter qu'un homme aussi savant, et tant d'autres, avant et après lui, aient négligé d'établir, dans une question aussi capitale, ce qui leur eût valu sans conteste la victoire, c'est-à-dire que le livre dont il

(1) Voyez la *Revue archéologique* du mois de novembre 1871, et le *Correspondant* du 25 mai 1873.

(2) *Histoire des Israélites*, 3e vol., 2e édit., p. 464.

s'agit n'est pas de Philon, mais d'un écrivain gnostique ou montaniste du IIe ou du IIIe siècle? Telle est l'opinion de M. Graetz, fondée sur celle d'Eusèbe, qui déclare reconnaître des chrétiens dans les Thérapeutes. Nous nous proposons d'examiner à fond cette question.

Rappelons tout d'abord que, dans cette hypothèse, il est impossible d'expliquer pourquoi l'auteur, prétendu gnostique et chrétien, ne fait aucune allusion au Christ ou à ses apôtres et parle en termes exprès d'une fondation ancienne, collective, anonyme. On se demande aussi, sans trouver à cela de raison plausible, pourquoi ces fondateurs paraissent avoir eu une préoccupation doctrinale exclusive, caractère tranché qui répugne invinciblement à l'esprit du christianisme primitif. L'auteur, quel qu'il soit, de la *Vie contemplative*, qui écrit que les Thérapeutes cultivent la *philosophie nationale* (φιλοσοφοῦσι τὴν φιλοσοφίαν πάτριον), ne saurait parler de chrétiens; d'ailleurs il les appelle plus précisément encore et exclusivement des disciples de Moïse; et il faut en conclure qu'ils ignorent ou repoussent la rénovation de Jésus.

« La critique, dit M. Graetz, pour ne pas faire de Philon un chrétien (la critique nous paraît avoir pour cela de bonnes raisons), a fait juifs les Thérapeutes, bien qu'il soit impossible de voir dans leurs doctrines et dans leurs rites des choses juives. » Nous n'avons pas ici à examiner l'orthodoxie des ascètes alexandrins au point de vue du judaïsme; ce qui nous importe et nous semble certain, c'est qu'ils sont Juifs. Si on nous objecte que le gnostique, auteur supposé de la *Vie contemplative*, a pu présenter comme juifs de vrais chrétiens, nous demanderons à quelle fin a pu se commettre cette fraude : nous ne voyons nul motif de l'imaginer, aucune raison de l'admettre.

M. Graetz s'étonne que Josèphe et Pline, qui ont parlé des Esséniens, ne fassent pas mention des Thérapeutes; il en conclut que ceux-ci n'existaient pas au temps de l'historien juif, ce qui concourt à les présenter comme une secte chrétienne du IIe ou du IIIe siècle. En raisonnant d'une manière analogue on serait amené à soutenir que les Esséniens n'ont pas existé, puisque le Talmud n'en parle pas ou n'en parle que d'une manière obscure et douteuse. Le silence de Josèphe sur les Thérapeutes nous semble un faible argument. Cet auteur n'est pas, comme on sait, infaillible, et ses renseignements ne doivent point passer pour complets et rigoureux sur tous les points. Le silence de Pline, sur une matière qui touche aux points les plus délicats de la religion des Juifs, nous paraît d'un moindre poids encore.

La diffusion des Thérapeutes en Grèce et en Asie, la vaste organisation que supposent les relations entretenues entre les monastères de tous les pays et le monastère du lac Maria, fournissent à M. Graetz une raison plus grave de s'étonner du silence de Josèphe, et de ce qu'on pourrait traiter d'aveuglement chez Eusèbe, qui n'a pas vu que cet état de choses ne convenait nullement au christianisme naissant de l'époque de Philon. Nous sommes obligé ici de réclamer contre l'historien allemand en faveur de l'évêque de Césarée : les écrits apostoliques déclarent unanimement la diffusion du christianisme par toute la terre dès son origine; que le fait fût ou non réel, Eusèbe devait l'accepter comme tel. M. Graetz, d'ailleurs, exagère croyons-nous, le nombre, l'importance et l'organisation des Thérapeutes. Le texte dit : « Cette espèce d'hommes existe en beaucoup d'endroits de la terre habitée : car il convenait que la Grèce et les pays barbares possédassent également ces modèles de vertus. On les trouve en plus grand nombre en Égypte, dans chacune des provinces que l'on appelle Nomes et surtout aux environs d'Alexandrie. » Partout où il y avait des Juifs (et ils étaient alors disséminés en Asie, en Grèce et en Italie) les Thérapeutes pouvaient donc avoir quelques prosélytes, cachés, ignorés dans leur solitude. On comprend, sans trop d'efforts, que le fait ait échappé à Josèphe; on peut même admettre qu'il les a connus et qu'il a gardé sur eux le silence, faute de renseignements suffisants, ou plutôt parce qu'il connaissait et détestait leur hétérodoxie.

Un des caractères de l'essénisme, d'après Josèphe, c'est que ses adeptes n'ont aucun commerce avec les femmes, et comme les Thérapeutes admettent les femmes à suivre leur règle et que les femmes ne sont pas exclues de la société chrétienne, M. Graetz en conclut que la secte du lac Maria est chrétienne. Nous ne nions pas l'analogie, c'est tout ce que nous pouvons accorder à l'historien allemand. D'ailleurs, à moins que M. Graetz ne confonde les Thérapeutes et les Esséniens, ce qui n'est conforme ni à la vérité ni à son propre système, nous ne voyons pas pourquoi il s'autoriserait d'une différence entre les moines d'Hébron et ceux d'Egypte, pour établir que ceux-ci ne sont pas juifs. Toutefois, la divergence des sectes sur ce point n'est ni aussi radicale ni aussi importante que M. Graetz l'imagine : Josèphe atteste, en effet, qu'il existe parmi les Esséniens un groupe qui admet et pratique le mariage.

Enfin, s'écrie M. Graetz, si le livre est de Philon, pourquoi le philosophe, faisant sans doute allusion au court passage sur les Esséniens inséré à titre d'exemple dans le traité *Tout homme de bien est libre*,

emploie-t-il le mot διαλεχθεὶς (διαλεχθεὶς περὶ Ἐσσαίων) qui indique plutôt un traité? Or Philon n'a pas composé de traité sur les Esséniens. Nous en convenons; mais on reconnaîtra sans doute que l'objection est bien pointilleuse; le sens du mot διαλέγομαι est proprement *discourir* et ne nous paraît pas répugner à l'allusion qu'on a toujours vue dans ce passage au traité *Tout homme de bien est libre.* Ici, du reste, M. Graetz devra s'entendre avec M. Frankel qui conteste à Philon le traité dont il s'agit; à moins de se prononcer dans le débat, ce livre me semble devoir être exclu de la question. En accordant que Philon n'a pas écrit sur les Esséniens des choses aujourd'hui perdues, nous allons du reste contre la possibilité ou même contre la vraisemblance.

Tout ce que M. Graetz allègue ensuite pour soutenir sa thèse est tiré du système d'Eusèbe et fondé sur le christianisme des Thérapeutes : les chrétiens, par la bouche de l'évêque de Césarée, ont reconnu les solitaires égyptiens pour la chair de leur chair; le repas sacré et mystique qu'ils accomplissent dans leurs réunions du septième jour, les veilles qu'ils célèbrent, les jeûnes qu'ils observent avant leur grande fête, dans laquelle on peut reconnaître la pâque des chrétiens, tout chez eux, les chants, les prédications, la liturgie, la séparation des deux sexes dans le temple, et jusqu'au mot de *monasterium* (μοναστήριον), tout est chrétien. Si Eusèbe n'eût pas complétement manqué de sens critique, il aurait reconnu là de suite un écrit hérétique. Pour être logique, M. Graetz devra avouer que tous ceux qui, depuis Eusèbe jusqu'à lui exclusivement, se sont occupés du livre de la *Vie contemplative*, ont été également dénués de sens critique.

Il suffit souvent qu'une opinion soit importée d'outre-Rhin chez nous pour qu'elle se trouve d'abord et sans contrôle investie de toute autorité. Hâtons-nous donc de nous justifier en citant sur la thèse allemande, que nous combattons, le jugement d'un écrivain allemand dont l'érudition et la gravité sont incontestées, M. Herzfeld, auteur, comme M. Graetz, d'une histoire des Juifs. « Ces écrivains, dit-il en parlant de la contestation de MM. Frankel et Graetz, ne considéreraient pas leurs arguments comme dignes de gens sérieux, si cette contestation n'était nécessaire à leur système. Il ne suffit pas de réunir quelques arguments en l'air pour convaincre des esprits solides. En matière de critique, de tels procédés sont faits pour discréditer la science juive (1). »

(1) *Histoire du peuple d'Israel*, 3e vol., note 1 de la page 382, 2e éd. Cassel, 1863.

L'authenticité de la *Vie contemplative*, révoquée en doute pour la première fois depuis près de quinze siècles, nous paraît fondée sur des preuves nombreuses, d'une valeur diverse, mais que leur ensemble rend, à nos yeux, très-solides et très-convaincantes. Nous avons déjà énuméré les preuves extrinsèques de cette authenticité, tirées de l'accord des manuscrits, du sentiment unanime des auteurs anciens et modernes; venons maintenant aux preuves intrinsèques.

La thèse soutenue dans cet écrit, à un certain point de vue, peut se résumer ainsi : « Où sont les modèles de vertu, de piété et de science que la Grèce peut opposer aux Thérapeutes? En comparaison de la doctrine et des mœurs de ces sages la sagesse des philosophes n'est que folie et leur morale n'est que dérision! » Cette thèse n'est pas spéciale au livre de la *Vie contemplative*, elle se retrouve dans tous les écrits de Philon. Nous savons que ce caractère militant de notre auteur lui est commun avec toute l'école juive d'Alexandrie, et avec la plupart des premiers Pères de l'Église; mais nous avons vu que la *Vie contemplative* ne peut être l'œuvre d'un chrétien et ne parle pas d'une secte chrétienne; il faudrait donc conclure de ce caractère si nettement tranché que c'est l'œuvre d'un juif alexandrin. Cela ne désigne pas, il est vrai, précisément Philon, mais cela nous donne déjà une chance en sa faveur. Nous en dirons autant de la théorie des *Puissances divines*, qui joue un si grand rôle dans la Théodicée Philonienne, que l'on retrouve chez les Pères, chez presque tous les Alexandrins, dans les écrits hermétiques, et à laquelle il est fait allusion dans la *Vie contemplative*.

La main de Philon se révèle d'une manière plus certaine dans le passage où il flétrit avec une indignation éloquente l'idolâtrie des Égyptiens. La même pensée, la même indignation, le même langage se retrouvent dans le livre du *Décalogue* (1).

(1) Voici le passage de la *Vie contemplative* : « Il est honteux de mentionner les divinités des Egyptiens, qui prodiguent les honneurs divins à des brutes, et non pas seulement à celles qui sont inoffensives, mais encore aux plus féroces des animaux sauvages. Ils en prennent dans toutes les régions sublunaires : sur la terre c'est le lion, dans l'eau le crocodile de leur pays, dans l'air l'épervier et l'ibis d'Égypte. Et pourtant ils savent que ces animaux naissent, qu'ils ont besoin de nourriture, que leur voracité les rend insatiables, qu'ils sont sales, venimeux, avides de chair humaine, sujets à toutes sortes de maladies, qu'ils succombent à la mort naturelle ou violente : et l'on voit des hommes doux et traitables adorer des êtres indomptables et féroces, des hommes doués de raison adorer des brutes, des créatures qui tirent de Dieu leur origine adorer des êtres qui sont même au-dessous

Voici quelque chose de plus important : la doctrine de l'ascétisme, telle qu'elle existe dans la *Vie contemplative*, se retrouve partout dans l'œuvre de Philon; la comparaison minutieuse des textes étant ici indispensable, il nous faudra les rapporter, tout en les traduisant.

« Tous ceux (dit Philon dans le livre sur *les Chérubins*) qui ont un ardent désir de posséder la vertu savent abandonner la terre et s'élever à la contemplation des choses du ciel (regarder en haut), en se dépouillant de toutes les misères du corps. Πάντες οἷς ὑπὲρ κτήσεως ἀρετῆς ποθὸς διαθλεῖται, τὸν περίγειον καταλελοιπότες χῶρον, μετεωρολογεῖν ἐγνώκασιν, οὐδεμίαν τῶν σωματικῶν ἐφελκόμενοι κηρῶν. Le Thérapeute n'accomplit-il pas toutes ces choses à la lettre ? On nous le montre possédé du désir de la vertu, ravi d'une sainte ardeur pour les choses du ciel, ὑπ' ἔρωτος ἁρπασθέντες οὐρανίου, aspirant avec enthousiasme à la vue des choses d'en haut, ἐνθουσιάζουσι, μέχρις ἂν τὸ ποθούμενον ἴδωσιν, méprisant les choses d'ici bas, dégagé des soins matériels.

Dans le livre intitulé : *Dieu est immuable*, Philon semble faire allusion aux Thérapeutes, quand il parle de ceux qui ont abandonné le siècle, font la guerre à la chair, et se livrent à la contemplation de Dieu, qui est le but suprême et le parfait bonheur : « Le terme de la route, c'est la connaissance et la science de Dieu; or, tout ami de la chair déteste ce sentier et s'efforce de le détruire. Rien n'est opposé à la science de Dieu comme le plaisir charnel; et ceux qui veulent entrer dans cette voie royale du peuple qui voit Dieu, d'Israël, doivent combattre le terrestre Edom. Τὸ δὲ τέρμα τῆς ὁδοῦ γνῶσίς ἐστι καὶ ἐπιστήμη θεοῦ. Ταύτην δὲ ἀτραπὸν μισεῖ καὶ προβέβληται καὶ φθείρειν ἐπι-

des bêtes fauves, les seigneurs et les maîtres se prosterner devant ceux dont la nature a fait leurs sujets et leurs serviteurs! »

Voici le passage du livre sur le *Décalogue* : « Les Egyptiens, non contents d'adorer des images et des statues, prodiguent les honneurs divins à des brutes, à des bœufs, à des béliers, à des boucs...., ce qui a peut-être quelque raison, car ce sont des animaux domestiques dont les services nous sont précieux. Mais ils vont beaucoup plus loin : les plus féroces des animaux sauvages, les lions, les crocodiles, les serpents venimeux, sont entourés par eux de toutes sortes d'honneurs... Dans chacun des éléments, la terre et l'eau, que Dieu a donnés aux hommes pour leur usage, ils ont cherché les créatures les plus sauvages, sur la terre ils n'en ont pas trouvé de plus farouche que le lion, dans l'eau, de plus féroce que le crocodile; ce sont ceux qu'ils vénèrent et honorent, ainsi que beaucoup d'autres, tels que les chiens, les chats, les loups, et parmi les volatiles, l'ibis et l'epervier... Peut-il exister rien de plus ridicule? Ceux qui ont reçu une instruction saine... ont pitié des hommes qui en usent de la sorte, et les voyant honorer les choses les plus viles, les jugent plus misérables que les animaux qu'ils adorent. »

χειρεῖ πᾶς ὁ σαρκῶν ἑταῖρος· οὐδενὶ γὰρ οὕτως οὐδὲν ἀντίπαλον ὡς ἐπιστήμη σαρκὸς ἡδονή. Βουλομένοις γὰρ ταύτην πορεύεσθαι τὴν ὁδὸν, βασιλικὴν οὖσαν τοῖς τοῦ ὁρατικοῦ γένους μετέχουσιν, ὅπερ Ἰσραὴλ κέκληται, διαμάχεται ὁ γήϊνος Ἐδώμ. — Pour notre auteur le premier et le plus beau privilége du peuple élu c'est la vue de Dieu, aussi appelle-t-il la nation sainte ὁρατικὸν γένος; de même, le plus noble apanage du Thérapeute c'est la vue de Dieu portée à un degré supérieur, et il désigne le moine alexandrin d'une manière analogue : ἀεὶ βλέπειν προσδιδασκόμενον γένος.

Le sujet traité dans le livre qui nous occupe n'est pas nouveau pour notre philosophe, qui dit expressément dans son traité des *Transfuges* que *la vie contemplative est le fruit de la science par excellence, c'est-à-dire de la science de Dieu*, καρπὸς δὲ ἐπιστήμης, ὁ θεωρητικὸς βίος. « Aucun de ceux, dit-il encore dans le traité *des Songes*, qui servent purement et sincèrement l'Être, ne manque à s'affermir d'abord dans la résolution de mépriser les choses humaines, source de misères et d'infirmités pour ceux que ces choses attirent et retiennent; il n'y en a aucun qui ne s'élève à l'immortalité en dédaignant toutes les œuvres de ténèbres des aveugles du siècle. » Τῶν ἀδόλως καὶ καθαρῶς Θεραπευόντων τὸ Ὂν οὐδείς ἐστιν ὃς μὴ πρῶτον μὲν ἰσχυρογνωμοσύνῃ κέχρηται, καταφρονήσας τῶν ἀνθρωπίνων πραγμάτων, ἃ δελεάζοντα κηραίνει καὶ ἀσθένειαν ἐργάζεται, ἔπειτα ἀφθαρσίας ἐφίεται, γελάσας ὅσα οἱ τυφλοὶ τυφλοπλαττοῦσι. Les Thérapeutes sont désignés par des termes identiques : les saintes lois leur ont appris à servir l'Être : ἐκ τῶν ἱερῶν νόμων ἐπαιδεύθησαν θεραπεύειν τὸ Ὂν; ils se dégagent de tous les charmes qui peuvent les attirer dans la société des hommes : ὅταν οὖν ἐκστῶσι τῶν οὐσιῶν, ὑπ' οὐδενὸς ἔτι δελεαζόμενοι φεύγουσιν ἀμεταστρεπτί; car ils savent que la fréquentation des hommes est contagieuse et funeste, ἐπιμιξίας ἀλυσιτελεῖς καὶ βλαβερὰς εἰδότες; ils abandonnent tout ce qu'ils possèdent, car il faut que ceux qui veulent acquérir les trésors de la vue intellectuelle laissent ces richesses qui aveuglent à ceux dont la pensée est encore environnée de ténèbres : ἔδει γὰρ τοὺς τὸν βλέποντα πλοῦτον ἐξ ἑτοίμου λαβόντας, τὸν τυφλὸν παραχωρῆσαι τοῖς ἔτι τὰς διανοίας τυφλώττουσιν.

Dans le traité de la *Confusion des langues* nous lisons encore : « Le propre de ceux qui servent l'Être, c'est de s'élever par la méditation vers les hauteurs éthérées, de suivre dans cette route que leur ouvre l'amour divin le prophète Moïse; c'est alors qu'ils verront le lieu splendide dans lequel repose Dieu, immobile, immuable. » Ἴδιον γὰρ τῶν τὸ Ὂν θεραπευόντων ἀναβαίνειν τοῖς λογισμοῖς πρὸς αἰθέριον ὕψος, Μωυσῆν τὸ θεοφιλὲς γένος προστησαμένους ἡγεμόνα τῆς ὁδοῦ. Τότε γὰρ τὸν μὲν τόπον, ὃς δῆλός ἐστι, θεάσονται, ᾧ ὁ ἀκλινὴς καὶ ἄτρεπτος θεὸς ἐφέστηκε. De même le

Thérapeute, à la suite de Moïse, οἱ Μωσέως γνώριμοι, est porté par l'étude de la loi, ἐκ τῶν ἱερῶν νόμων, à franchir, sur les ailes de la contemplation, ce soleil sensible, cette lumière matérielle, τὸν αἰσθητὸν ἥλιον ὑπερβαίνειν, pour parvenir à la vue de Dieu, de l'Être, τῆς τοῦ Ὄντος θέας ἐφίεσθαι.

La félicité suprême pour Philon repose dans cette vue de Dieu ; il le dit à plusieurs reprises dans la *Vie contemplative ;* il ne cesse de le répéter dans ses autres écrits. « La connaissance de Dieu est le terme de la béatitude et du bonheur, » εὐδαιμονίας γὰρ καὶ μακαριότητος ὅρος οὗτος (*De la lutte du bien et du mal*). Ailleurs, dans le même livre, il nous montre le sage mourant à cette vie périssable pour revivre à la vie éternelle et parvenir au bonheur. Ὁ μὲν δὴ σοφὸς τεθνηκέναι δοκῶν τὸν φθαρτὸν βίον, ζῇ τὸν ἄφθαρτον · ὁ δὲ φαῦλος, ζῶν τὸν ἐν κακίᾳ, τέθνηκε τὸν εὐδαίμονα. « Il y a trois routes de la perfection, dit-il au début du livre de *l'Homme politique* · l'étude, la connaissance de la nature, la contemplation (ἄσκησις). » L'homme le plus heureux est celui qui a pu employer à la contemplation la plus longue partie de sa vie, ce que Philon nomme la meilleure part, la part de Dieu, εὐδαίμων δὲ.. ᾧ ἐγένετο τὸν πλείω τοῦ βίου χρόνον πρὸς τὴν ἀμείνω καὶ θειοτέραν μοῖραν (*Sur les changements de nom*). Aussi il appelle la règle des Thérapeutes le chemin du parfait bonheur : τὴν τάξιν ταύτην πρὸς τελείαν ἄγουσαν εὐδαιμονίαν ; il déclare que la sainte vie du solitaire le conduit au comble de la félicité, ἐπ' αὐτὴν ἀκρότητα φθάνον εὐδαιμονίας ; il nous le montre enfin mourant à la vie d'ici-bas pour commencer une vie immortelle et bienheureuse, διὰ τὸν τῆς ἀθανάτου καὶ μακαρίας ζωῆς ἵμερον, τετελευτηκέναι νομίζοντες ἤδη τὸν βίον θνητόν.

Philon nous parle aussi, dans le livre de la *Création du monde*, de cette immortalité conquise par le sage, qui applique son esprit à la contemplation des choses du ciel : « C'est par la contemplation des choses du ciel, c'est par l'amour et l'ardeur qui le portent à leur connaissance que l'homme, bien que mortel, s'immortalise. » Θεωρία τῶν κατ' οὐρανὸν, ἀφ' ἧς πληχθεὶς ὁ νοῦς ἔρωτα καὶ πόθον ἔσχε τῆς τούτων ἐπιστήμης · ὅθεν τὸ φιλοσοφίας ἀνεβλάστησε γένος, ὑφ' οὗ, καίτοι θνητὸς ὢν, ἄνθρωπος ἀπαθανατίζεται. Poursuivant la même pensée (dans le livre *l'Agriculture*), Philon déclare que l'âme du sage a pour patrie le ciel, πᾶσα ψυχὴ σοφοῦ πατρίδα μὲν οὐρανὸν ἔχει ; dans le traité *des Géants* il ajoute que les hommes de Dieu sont les prêtres et les prophètes, « qui n'ambitionnent pas le droit de cité dans le monde, mais qui, s'élevant au-dessus des êtres sensibles, parviennent dans le monde intellectuel, s'y établissent et deviennent citoyens de la République des idées incorruptibles et incorporelles : » οἵτινες οὐκ ἠξίωσαν

πολιτείας τῆς παρὰ τῷ κόσμῳ τυχεῖν· τὸ δὲ αἰσθητὸν πᾶν ὑπερκύψαντες, εἰς τὸν νοητὸν κόσμον μετανέστησαν, καὶ ἐκεῖ ᾤκησαν, ἐγγραφέντες ἀφθάρτων ἀσωμάτων ἰδεῶν πολιτείᾳ. On ne s'étonnera pas de l'entendre appeler le Thérapeute citoyen du ciel, οὐρανοῦ πολίτης.

« L'Égalité, est-il dit dans la *Vie contemplative*, est la source de la justice, c'est elle qui nous manifeste la vraie richesse, » ἕνεκα ἰσότητος, καθ' ἣν ὁ τῆς φύσεως πλοῦτος ὡρίσται. Ceci nous semble une allusion claire à une théorie sur l'Égalité que nous trouvons développée dans le livre de la *Création du prince*. Il nous suffira d'en citer les premiers mots : « L'Égalité, comme l'affirment tous ceux qui étudient la nature, est mère de la Justice. »

Après avoir indiqué les analogies générales de doctrine, de pensée et de langage qui rattachent la *Vie contemplative* à l'œuvre de Philon, on nous dispensera d'insister sur les analogies de détail, dont l'énumération, rendue inutile par ce qui précède, ferait cette lecture fatigante. Ainsi Philon, dans le livre sur *l'Ivresse*, appelle la concupiscence la plus insatiable des passions de l'âme, « ἀργαλεωτάτη παθῶν ψυχῆς ἐπιθυμία, ἀπληστίας αἴτιον, et dit d'elle dans la *Vie contemplative* que c'est *la plus insatiable des bêtes*, τὸ θρεμμάτων ἀπληστότατον. Dans ces deux livres le vin est désigné par la même expression, breuvage de folie, φάρμακον ἀφροσύνης. Enfin Philon nous est connu pour citer fréquemment les Grecs et surtout les poëtes; Homère est cité deux fois dans la *Vie contemplative*, ainsi qu'un poëte comique, ainsi que Platon et Xénophon. Un chrétien, dans ses allusions aux auteurs païens, n'aurait pas montré la déférence de notre philosophe, déférence qui ne se dément que dans le cas où il s'agit de relever par la comparaison la doctrine religieuse des Juifs.

Tout concourt à nous montrer dans l'auteur de la *Vie contemplative* un juif, à nous le présenter comme alexandrin, enfin à nous désigner précisément la philosophie et la langue de Philon dans cet ouvrage.

Aucun écrit ne nous est resté qui paraisse pouvoir être attribué avec quelque certitude aux Thérapeutes; cependant, s'il en faut croire Philon, ils ont beaucoup travaillé à des commentaires de l'Écriture; ils avaient même toute une littérature. M. L. Ménard, auteur d'un excellent travail sur les livres hermétiques, dit à la page 56 de son volume : « Ce qui semble certain c'est que le *Poimandrès* est sorti de cette école des Thérapeutes d'Égypte. » Il allègue en faveur de cette opinion : 1° le système allégorique qui se produit dans la cosmogonie du *Poimandrès;* 2° l'ascétisme et le ton

d'exaltation qui y règnent; 3° l'usage de prier deux fois le jour, matin et soir, auquel il est fait allusion dans le *Poimandrès* et dans la *Vie contemplative.* On peut répondre à cela — que la pratique de l'allégorie n'est pas exclusive aux Thérapeutes ou même aux écoles juives, qu'elle existe partout en Orient, et qu'on la retrouve jusque chez les philosophes grecs; — que l'ascétisme du *Poimandrès* est incontestable, et que ceci admis ne nous donne pas d'indication précise sur la date de sa composition; — qu'enfin, en l'absence de raisons plus fortes, l'usage de prier deux fois le jour ne semble pas une analogie suffisante pour admettre que l'auteur du *Poimandrès* est un Thérapeute. D'ailleurs, il se présente, dans cette hypothèse, deux difficultés graves; la première est l'absence de toute trace de judaïsme dans l'écrit hermétique, la seconde consiste dans ce fait que l'initié, qui vient de recevoir de *Poimandrès* toute une révélation cosmogonique, «commence à prêcher aux hommes la beauté de la religion et de la gnose..... Les hommes l'entendent et se rassemblent autour de lui.» Cette prédication, ce prosélytisme répugnent à la règle des Thérapeutes qui les enferme dans une solitude infranchissable, ἀμεταστρεπτὶ φεύγουσιν, et les voue à la contemplation.

Le *Poimandrès* a sans doute des points de contact avec la doctrine de Philon, avec celle des Thérapeutes. avec celle des gnostiques, mais il a un caractère propre de paganisme qui empêche de le confondre avec les écrits juifs ou chrétiens du premier siècle.

Revenons à la *Vie contemplative.* En réfléchissant à l'ascétisme ardent qui s'y révèle, à l'institution remarquable dont nous y trouvons un tableau, ne pourrait-on pas mettre en doute l'exactitude de Philon, et se demander s'il n'a pas eu plutôt un idéal qu'une réalité devant les yeux en écrivant ce livre? Ce doute nous semble difficile à partager : n'oublions pas, en effet, que l'ascétisme de la *Vie contemplative* se reflète bien exactement dans l'œuvre entière du philosophe alexandrin; et puis, qu'on songe à la minutie avec laquelle il relève tous les détails de la vie, des cérémonies religieuses des Thérapeutes : par quel hasard insigne cet idéal, si c'en est un, se serait-il réalisé si exactement trois siècles après la mort de Philon, au point de faire proclamer à Eusèbe que ces cérémonies, cette doctrine, ces mœurs sont exclusivement chrétiennes! Qu'on se rappelle enfin que partout où nous avons été à même de contrôler, pour des faits historiques, le témoignage de Philon par celui des auteurs grecs et romains nous avons constamment rencontré chez le philosophe une véracité, un respect du fait matériel, que les scrupules

religieux et l'entraînement de la lutte ne parviennent jamais à affaiblir.

Monument bizarre, curieux, énigmatique sur plus d'un point, le livre de la *Vie contemplative*, tel qu'il nous est parvenu, doit être accepté, pensons-nous, non-seulement comme l'œuvre authentique de Philon d'Alexandrie, mais encore comme une description exacte de l'institution des Thérapeutes.

L'importance de ce livre est telle que nous avons jugé à propos d'en offrir prochainement aux lecteurs de la *Revue archéologique* le texte, collationné par nous sur les manuscrits de Florence et de Paris, et accompagné d'une traduction nouvelle.

FERDINAND DELAUNAY.

POËMES HISTORIQUES DE THÉODORE PRODROME

Suite (1)

Λατίνων τὰ φρονήματα καθυποστέλλονταί σε,
Γαλάται σὺν τοῖς Ἰταλοῖς καθυποπτήσσονταί σε,
Σέρβοι ζυγὸν ἠσπάσαντο, δέρην ὑπέκλινάν σοι
Ὑπὸ πορφυροπέδιλον ταρσὸν ὑποκλιθεῖσαν.
Βαβαὶ τῶν παραδόξων σου τῶν νῦν καινουργημάτων!
Ὕλη τοῦ λόγου ῥήτορσι, σπορεῦ ἐνθυμημάτων,
Φρενῶν ἀνίκμων ἀρδευτὰ, πλάτος ἐμῆς καρδίας
Καὶ τῆς φλεβὸς τοῦ λόγου μου τῆς ἀφανοῦς ἐκφάντορ,
Ἐν σοὶ καὶ τοῦτο τῶν πολλῶν καὶ ξένων σου δραμάτων,
Μετὰ τῶν ἄλλων καινουργεῖς καὶ τοῦτο παραδόξως,
Ἤνοιξας στόμα μεμυκὸς, ἐπλάτυνας τὴν γλῶτταν,
Ηὔρυνας μέλος δόνακος, κἂν εἶχεν ἰσχνοφώνως (2),
Ἠχητικὴν εἰργάσω μου τὴν σύριγγα τοῦ λόγου,
Καὶ χαίρω σήμερον κροτῶν ἐν ἱεροῖς ἀρχείοις,
Καὶ ῥητορεύων ἐπὶ σοὶ τῷ καινουργήσαντί με.
Φωνῶν τὰ μεγαλεῖα σου τὴν πόλιν σου πληροῦσιν,
Ὕμνοι, παιᾶνες, ᾄσματα τῶν σῶν εἰσβατηρίων
Τὰς νίκας σοὶ κηρύττουσι καὶ τὰ παράδοξά σου·
Ἀστέρες σοὶ γεγόνασιν ἐν οὐρανοῖς αἱ νίκαι,
Σαλπίζουσι τὸ κράτος σου, τρανοῦσι τὸ γενναῖον.
Ἤκουσε ταῦτα καὶ Περσὶς καὶ Συρία τῆς ἕω,
Ἔποικοι Χὲμ ἀνέμαθον τὰ παρὰ τὴν ἑσπέραν,
Ὅσα καινὰ πεποίηκεν ὁ μέγας σου βραχίων

(1) Voir le numéro de juin.

(2) Le *Thes*. ne donne point d'exemple de cet adverbe. On en trouve un autre dans S. Cyrille d'Alex., *Opp*., t. 4, p. 258, c.

Ἡ φήμη τῶν τροπαίων σου καὶ μέχρι πυραμίδων,
Αἱ νίκαι σου περιφανεῖς καὶ πέρα τῶν Γαδείρων.
Χαῖρε πορφύρας ἱερᾶς πλαστὲ δεδενδρωμένε,
Ἀπὸ προγόνων ἔνστατε, τῶν σκηπτρῶν κληρονόμε,
Σκύμνε μεγάλου λέοντος καὶ λέων ἐκ τῆς νίκης,
Ἀπὸ τῶν σκιρτημάτων σου γνωστὲ καὶ τῶν ὀνύχων·
Χαῖρε θηρῶν ὀλοθρευτὰ, χαῖρε Περσῶν διῶκτα,
Χαῖρε (1) μεγάλων ἀρχηγῶν ἑσπέρας καθαιρέτα,
Χαῖρε μεγάλων αὐτουργὲ βασιλικῶν τροπαίων,
Χαῖρε καὶ νέων καινουργὲ στρατηγημάτων ξένων.
Ψεκάζων ἄλλος οὐρανὸς ἐαρινὸς ἐφάνης,
Ψεκάζεις γὰρ ἐξ ὀφθαλμῶν ἀπορροὰς χαρίτων,
Ἄλλας ἐξ ἤθους ἴυγγας, ἀπὸ χειλέων γλεῦκος.
Ἐκ δὲ τοῦ θείου κράτους σου καὶ τῶν σεπτῶν ἱδρώτων
Καὶ τῶν πολλῶν ὑπὲρ ἡμῶν ἀγώνων σου καὶ κόπων,
Καὶ τῆς παρούσης νίκης σου, ψεκάδας εὐθυμίας
Ξένην σταζούσας ἡδονὴν εἰς μέσας τὰς καρδίας·
Ὅλος ὡραῖος καὶ καλὸς καὶ θαυμαστὸς ὡράθης,
Ὑπὲρ λωτὸν ἡδύτερος, χαρίεις ὑπὲρ χάριν,
Ἐπαγωγὸς ἐράσμιος ἄντικρυς ἄλλος ἔρως.
Ὢ τῆς καινῆς, ὢ τῆς φρικτῆς, ὢ τῆς καθόλου νίκης!
Αὕτη σοι νίκη τῶν νικῶν καὶ δόξα τῶν δοξῶν σου·
Τοῦτό [σοι] τὸ στρατήγημα, λαμπρότερον τιάρας·
Τοῦτο τὸ δρᾶμα, δίδαγμα τῆς σταθηρᾶς σου τόλμης·
Τοῦτό σοι τὸ κατόρθωμα σαλπίζει τὴν ἰσχύν σου,
Τοῦτό σοι καὶ τὰ μέλλοντα τρανότερον κηρύττει.
Ὑψώθης, ἤρθης ἐκ τῶν πρὶν, ἐγνώσθης, ἐδοξάσθης,
Ἐκ τῆς παρούσης νίκης δὲ (2) λαμπρῶς ἐμεγαλύνθης.
Καὶ ζῆθι καὶ βασίλευε καὶ κράτει καὶ κρατύνου,
Ἕνεκεν δόξης καὶ τιμῆς τῶν πατρικῶν σου σκήπτρων.

E. MILLER.

(1) Il manque deux vers à ce décastique. Le Χαῖρε répété au commencement des vers est cause de cette lacune.

(2) Fait enclitique par le copiste.

DÉCOUVERTE

DES

RUINES DE STOBI

I

Après deux jours de route dans l'intérieur du Morihovo (1), une fausse direction nous fit franchir un col de montagne, qui nous rejeta, par une rapide descente, dans la vallée latérale de Lajetz, au milieu des gorges détournées et profondes où se cache le village de *Bélovoditza*. Lorsque je m'aperçus de cette infraction à l'itinéraire que j'avais tracé, je n'avais plus le temps de rebrousser chemin. Le coupable était mon guide, qui, dans son zèle intéressé pour la découverte des inscriptions, avait voulu me ménager une surprise, impatient qu'il était de me montrer deux monuments qui jouissent dans cette région d'une renommée légendaire.

La première de ces inscriptions, gravée sur un épais bloc de marbre, est encastrée dans le mur d'une chapelle blanche, qui se voit de très-loin, en avant de Bélovoditza, à l'extrémité d'une pointe basse formée par la rencontre des eaux de ce village avec un autre torrent. Ce n'est qu'une épitaphe gréco-romaine, mentionnant le nom d'un vétéran de la garde prétorienne; une cassure a fait disparaître la date qui terminait l'inscription, mais le nom d'*Ælia Procula* ne saurait être antérieur au règne d'Adrien. L église renferme un autre fragment d'inscription du même temps, et le cimetière qui l'avoisine est jonché de débris de stèles antiques, représentant la scène consacrée de l'adieu funèbre. Sur le versant opposé du large ravin de Bélovoditza, on rencontre aussi des vestiges de terrassements

(1) Cet article fait suite à ceux qui ont été publiés dans la *Revue archéologique* du mois de décembre 1872 et du mois de mars 1873.

et des murailles en pierres sèches qui marquent certainement une position antique de quelque importance, bien qu'elle ne paraisse pas avoir été entourée d'une enceinte fortifiée; elle devait avoir son principal sanctuaire à la place de la chapelle qui est le point le plus en vue de toute la vallée.

Église de *Bélovoditza*. Sur un épais bloc de marbre.

Τ·ΚΛΑΥΔΙΟΝΦΟΡΤΙΟΝΟΥΕΤΡΑΝΟΝ
ΓΤΡΑΤΕΥΓΑΜΕΝΟΝΕΝΠΡΑΙΤΩ
ΡΙΩΕΤΩΝ·ΞΕ·ΕΠΟΙΗΓΑΝΤΑΤΕΚΙ
ΑΤ·ΚΛΑΥΔΙΟΓΠΡΟΚΛΟΓΜΑΞΙΜ
ΟΓΚΛΑΥΔΙΟΓΚΑΙΑΙΛΙ
ΑΠΡΟΚΛΑΗΓΥΜΙΙΟΓΚΑΤΑΔΙΑΘΗ
ΚΑΙΕΑΥΤΟΥΓΚΑΙ
ΤΑΓΑΔΕΛΦΑΓΚΛΑΥΔΙ
ΑΓΔΗΜΟΝΕΙΚ ΙΝΚ
ΑΙΠΡΟΚΛΝΕΤΟΥΓ
. . . .

Τ(ιβέριον) Κλαύδιον Φόρτιον, οὐετρανὸν στρατευσάμενον ἐν πραιτωρίῳ, ἔτων ξε, ἐποίησαν τὰ τέκνα Τι(βέριος) Κλαύδιος Πρόκλος, Μάξιμος Κλαύδιος καὶ Αἰλία Πρόκλα ἡ σύμβιος, κατὰ διαθήκας, ἑαυτοὺς καὶ τὰς ἀδελφὰς Κλαυδίας Δημονείκην καὶ Πρόκλαν, ἔτους . . . .

« Tibérius Claudius Phortius (ou Fortis), vétéran ayant servi dans le prétoire, âgé de soixante-cinq ans. Ses enfants, Tibérius Claudius Proculus et Maximus Claudius, avec Ælia Procula sa compagne, l'ont fait représenter, d'après leurs testaments, ainsi qu'eux-mêmes et que leurs sœurs Claudia Démonicé et Claudia Procula, en l'année . . . . »

En suivant le torrent de Bélovoditza, qui forme l'une des branches originaires du Lajetz, nous nous retrouvions bientôt sur la route battue, qui conduit de Monastir et de Perlépé au Vardar par le col de Pletvari. C'est à la descente même de ce col, entre les villages de Pletvari et de Troïak, que je déchiffrai la seconde inscription indiquée à mon guide. Celle-ci du moins offre des particularités qui ne pouvaient manquer de faire travailler les imaginations amies du merveilleux. Elle est gravée dans un cartouche, sur un

énorme bloc naturel, comparable par ses formes arrondies et par sa couleur violacée à nos grès de Fontainebleau, quoique d'un grain plus serré. On y lit aussi le nom d'un vétéran du prétoire; mais c'est une offrande à quelque génie local, représenté sous la figure d'un serpent en relief, qui se glisse, à travers les lignes mêmes de l'inscription, vers une coupe où se trouve un fruit ou plutôt un œuf. Il résulte des termes mêmes de l'offrande que cette roche, d'un aspect insolite, était de la part des anciens habitants l'objet d'un culte superstitieux, dont le souvenir s'est transmis d'autant plus facilement aux populations bulgares, que rien n'est encore plus en vogue parmi elles que les histoires de serpents veillant sur des trésors cachés. Je pense même que les tentatives de fouilles que les paysans ont exécutées à différentes reprises sous cette masse détachée sont la cause qui l'ont aujourd'hui dérangée de son aplomb primitif.

Au-dessus de *Troïak*, vers le col de Pletvari. Sur un gros bloc de rocher naturellement arrondi.



Τι(βέριος) Κλαύδιος Ροῦφος, οὐετρανὸς ἐκ πραιτωρίου, δράκοντι τῷ ὧδε τειμωμένῳ, δῶρον.

« **Tibérius Claudius Rufus, vétéran du prétoire, au serpent qui est honoré ici, offrande.** »

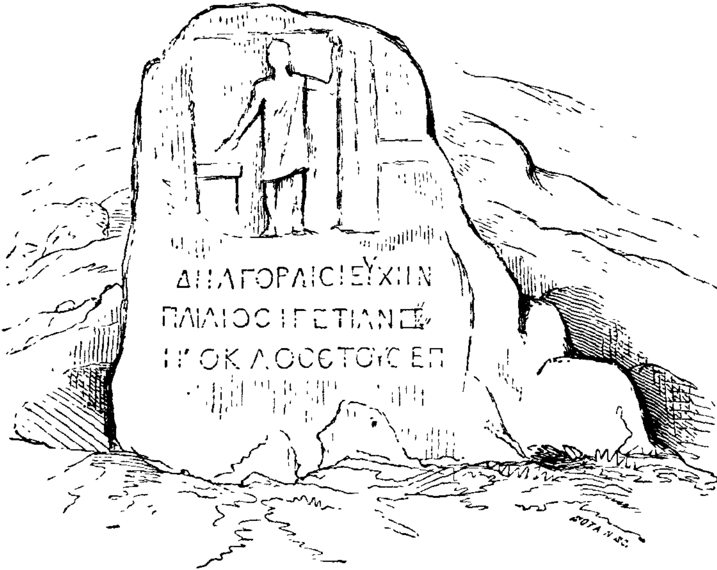
Ce qui me surprit surtout, c'est que ces deux inscriptions étaient déjà pour moi d'anciennes connaissances. Une copie m'en avait été communiquée dès le mois de mai, dans des circonstances trop caractéristiques pour ne pas être rapportées ici. Un jour que notre corvette était mouillée dans le port de Salonique, elle fut accostée par une barque, qui portait un paysan bulgare, conduit par un juif, intermédiaire obligé de toute négociation en ce pays. Le Bulgare venait me demander de lui expliquer deux inscriptions, dont il me présenta une grossière reproduction, et qui se trouvaient en un lieu qu'il ne nommait point, dans les environs de Monastir (c'étaient celles qu'un singulier hasard devait me faire rencontrer bientôt dans la vallée de Bélovoditza). Je me hâtai de les copier, et, tout en cherchant à lui faire comprendre qu'elles ne contenaient rien de merveilleux, je lui offris une pièce de monnaie pour le dédommager de son dérangement. Mais il refusa en hochant la tête; c'était lui, disait-il, qui me devait quelque chose, et, si je voulais voir les pierres mêmes, il se faisait fort de les apporter jusqu'à Salonique, avec son chariot et ses bœufs, promesse qui était présomptueuse, au moins pour le bloc de Troïak. Je donnai alors l'argent au juif, qui empocha des deux parts le fruit de cette consultation archéologique.

J'explorai la montagne aux alentours du bloc au serpent, sans y trouver aucune trace de constructions antiques. Mais, un peu au-dessus de ce lieu, j'eus le bonheur de découvrir une nouvelle inscription, qui offre une certaine analogie avec la précédente. Elle se lit sur une roche dressée, tenant à la montagne même, et formant une stèle naturelle, sur le bord du ravin desséché, que suivait probablement la route antique en descendant de Pletvari. C'est aussi un ex-voto de l'époque romaine; mais celui-ci est consacré à Zeus Agoraios, sans doute par la dévotion de quelque trafiquant qui fréquentait cette route. Au-dessus de l'inscription, un petit bas-relief très-fruste figure le dieu debout, tenant d'une main la haste et de l'autre une patère avec laquelle il fait la libation sur un autel. Les noms de *P(ublius) Ælius* que porte le consécrateur remontent à l'empereur Adrien; si l'on admet l'ère de la réduction en province romaine pour expliquer la date marquée à la fin de l'inscription, le monument serait encore postérieur de vingt-neuf ans au règne de ce prince (167 ap. J.-C.).

Peut-être verra-t-on dans ces monuments la preuve d'un culte rendu par les anciens habitants aux pierres et aux roches d'une forme extraordinaire; mais ils montrent surtout que, sous les empereurs, les abords du col de Pletvari, point stratégique important,

étaient habités par une population romaine, d'origine militaire, qui occupait un *vicus* dans la vallée de Bélovoditza.

Col de *Pletvari*. Sur un rocher formant une sorte de stèle naturelle, ornée d'un bas-relief.



Διὶ Ἀγοραίῳ εὐχὴν Π(ούϐλιος) Αἴλιος Φηστιανὸς (?) Πρόκλος, ἔτους ειτ.

Les noms de deux vétérans du prétoire confirment un passage de Dion Cassius, qui cite la Macédoine parmi les quatre provinces où se recrutait exclusivement, avant Septime Sévère, la garde prétorienne; les autres étaient l'Italie, l'Espagne et le Noricum : ... κατεσθηκότος ἔκ τε τῆς Ἰταλίας καὶ τῆς Ἰϐηρίας τῆς τε Μακεδονίας καὶ τοῦ Νωρικοῦ μόνον τοὺς σωματοφύλακας εἶναι, κἀκ τούτου καὶ τοῖς εἴδεσιν αὐτῶν ἐπιεικεστέρων καὶ τοῖς ἤθεσιν ἁπλουστέρων ὄντων (1). Une certaine simplicité loyale, très-favorable à la discipline militaire, jointe à des formes plus civilisées que celles que l'on aurait trouvées dans d'autres provinces encore à demi barbares, telles étaient, on le voit, les causes qui avaient fait préférer les soldats de ces contrées pour former un corps d'élite affecté à la garde des empereurs et destiné à être mêlé à la vie urbaine de Rome. Il faut compter ce privilége parmi les causes qui contribuèrent le plus efficacement, pendant les deux premiers siècles de l'empire, à romaniser la population de la Macédoine.

(1) Dion Cassius, LXXIV, 2 (Epitome de Xiphilin).

II

La vallée du Lajetz n'est elle-même qu'une longue gorge, resserrée vers le milieu par un défilé de roches verticales, qui ne laissent de place qu'au lit de la rivière, dans lequel il faut passer. Les rochers sont dominés, m'a-t-on dit, par un ancien château qui porte proprement le nom de *Lajetz*. La position répond assez bien à la station d'*Euristos*, marquée par la table de Peutinger entre *Ceramie* et *Stobi*, à 12 milles seulement de cette dernière ville. Le même nom rappelle la ville d'*Andraristos*, que Ptolémée place, avec Stobi, dans la Pélagonie, et dont il ne faut peut-être pas séparer les *Audaristenses*, population de la Haute-Macédoine, selon Pline (1).

Au sortir de ces gorges, le Lajetz incline vers le nord et débouche dans une vallée ouverte, où il se réunit avec la Tzerna. Désireux de reprendre le plus haut possible le cours de l'ancien Érigon, qu'un fâcheux hasard m'avait fait quitter malgré moi, je me dirigeai en sens opposé, et j'allai retrouver cette rivière à l'endroit où elle sort d'une profonde coupure ouverte dans les montagnes du Morihovo. Le bac de *Vosartza* me mit sur la rive droite, commandée par les ruines importantes de *Tikvech*, qui ont donné leur nom à tout le pays compris entre la région montagneuse et le Vardar. Elles couronnent une sorte de palier, sur un versant rapide, à la rencontre d'un torrent qui forme comme un premier rempart à la forteresse. De hautes murailles de soutènement dessinent encore les faces principales des anciens ouvrages. Malgré l'emploi du ciment et le mélange de quelques tuiles byzantines, l'appareil en moellons paraît trop soigné pour que le premier travail en soit attribué au moyen âge. Sur une ressemblance fort éloignée, on a cru retrouver dans le nom du canton de Tikvech celui de la ville d'*Antigoneia*, qui était la dernière station avant Stobi, sur la route venant de Thessalonique par les *Stenae* ou défilés du Vardar : on voit que les ruines qui portent proprement le nom de *Tikvech* sont tout à fait en dehors de cette direction.

Vers le sommet des pentes que flanquent les ruines, la grande bourgade bulgare de Ressova conserve trois inscriptions grecques de l'époque romaine. La plus intéressante est consacrée par un thiase macédonien à Hercule, honoré sous le titre de *dieu très-grand*.

(1) Ptolémée, III, 13, 34 ; Pline, *Hist. nat.*, éd. Littré, IV, 17.

Malgré le caractère national du culte d'Hercule en Macédoine, il est difficile de décider si cet Hercule *très-grand*, dont j'ai retrouvé une seconde fois le nom sur une inscription de Lychnidos, était cependant une divinité indigène. Les inscriptions nous montrent l'Hercule Ἀρχηγέτης de Tyr, adoré à Délos, par un thiase de marchands tyriens (1), et aussi un Hercule Ἡγεμών (2), associé, en Attique, aux Σωτῆρες ou dieux Cabires, qui portent souvent eux-mêmes le titre de θεοὶ μεγάλοι. Il est certain que la Macédoine, par le voisinage de Thasos et de Samothrace, avait pu recevoir facilement le culte de l'Hercule oriental, de même que celui des Cabires, dont nous publions plus loin un curieux monument, trouvé dans la même région.

Église de *Ressova*. Sur une plaque grossière.

ΗΡΑΚΛΗΘΕC
ΜΕΓΙCCΤΩ
ΜΕΛΕΑΓΡΟCΜΕΝΑΔΡΟ
ΤΟΙCCΥΝΘΙΑCΙΤΑΙC
ΜΑΚΕΔΩΝΜΑΚΕΛΟΙΙ
ΕΡΜΟΓΕΝΗCΜΑΚΕΔΟΝΟC
ΓΑΙΟCΜΕΛΕΑΓΡΟΥ ΥΙΟC
ΓΑΙΟCΛΙΒΙΟC Κ ΜΛΕΡ
ΛΙΛΙΛΑCΚΑΙΛΜЄΡCΙΟCΛΚΥΜΟ
ΛΡΙCΟC ΛΙΟ

Ἡρακλῇ θεῷ μεγίσστῳ — Μελέαγρος Μενά[ν]δρο[υ] τοῖς συνθιασίταις — Μακεδὼν Μακεδόν[ος], Ἑρμογένης Μακεδόνος, Γαῖος Μελεάγρου υἱός, Γαῖος Λίβιος ..... Ἀκύλλας καὶ Ἀμέριος Ἀκύλλου ....

« A Hercule dieu très-grand — Méléagros, fils de Ménandros, a offert ce monument à ses compagnons de thiase — Makédon, fils de Makédon, Hermogénès, fils de Makédon, Caius, fils de Méléagros, Caius Livius .... Aquila et Amérius, fils d'Aquila... (le reste manque). »

(1) Bœckh, *Corp. inscr. gr.*, nº 2271. L'inscription est au Musée du Louvre. — Le caractère oriental des thiases est le sujet d'une thèse que doit soutenir prochainement M. P. Foucart, et dont il a bien voulu me communiquer les épreuves.

(2) Voyez les articles de M. Wescher dans la *Revue archéologique* de 1865, vol. I, p. 501, et vol. II, p. 221.

L'inscription de Ressova montre que la stèle, consacrée à Hercule, est offerte par le donateur aux membres du thiase, d'où le double datif : les inscriptions grecques de l'Égypte présentent des exemples de ces dédicaces de monuments à des confréries religieuses (1); l'usage en remontait peut-être à l'époque ptolémaïque et macédonienne. Le composé συνθιασίτης, au lieu de συνθιασώτης, n'est pas donné par le *Thesaurus :* l'orthographe μέγισστος se rapproche de l'usage thessalien. Le nom *Amerius* peut se comparer à celui d'*Amerias* le Macédonien, grammairien cité par Athénée (2).

Deux autres inscriptions de très-basse époque, gravées sur des colonnes funéraires, rappellent pour l'écriture l'inscription de Styberra, que nous avons publiée dans un précédent article.

Ressova. Sur une colonne.

ΑΥΡΗ
ΛΙΑ
ΑΛΕ
ΞΑΝ
ΔΡΙΑ
ΤΗΤΥ
ΓΑΤΡΙ
ΔΑΛΤΙΑ
ΝΗ

Αὐρηλία Ἀλεξάνδρ[ε]ια τῇ θυγατρὶ Δαλτιανῇ.

« Aurélia Alexandria à sa fille Daltiané. »

Les habitants signalent encore, au-dessus de leur village, des vestiges antiques auxquels ils donnent le nom significatif d'*Hellénitza*, mais qu'ils ne décrivent pas cependant comme les restes d'une enceinte distincte de la forteresse de Tikvech : ce n'était peut-être qu'un sanctuaire ou qu'une ancienne bourgade. La stèle d'Hercule proviendrait de cet emplacement. Dans la même direction, ils me montrèrent une stèle funéraire à figures, d'un joli marbre veiné de rose, assez commun dans le pays; l'inscription, soigneusement gravée, contient quelques noms de forme thrace ou péonienne,

(1) C'est ce qu'a très-bien établi M. Miller, contrairement à l'opinion de Letronne, dans un récent article des *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, fasc. I, p. 51.

(2) Athénée, IV, 117 *e*. Plutarque cite aussi une femme romaine nommée *Améria* (*Parall. min.*, 25, 2).

mêlés à des noms grecs et romains. Le nom de femme *Sita* rappelle particulièrement ceux de *Sitas*, roi des Denthélètes (1), et de *Sitalkès*, roi des Odryses.

Ressova. Sur une colonne.

ΑΙΛΙΟϹϹΕ	Αἴλιος Σεκοῦνδος Νικολάου
ΚΟΥΝ	Κλαυδίῳ Νικολάῳ
ΔΟϹΝΙΚΟ	τῷ πατροπο[ι]ητῷ [ἰ]δίῳ ·
ΛΑΟΥΚΛΝ	ἐποιήσα[μεν] (?) ἡμεῖς (?)
ΔΙΩΝΙΚ	
ΛΑΩΤΟ	
ΠΑΤΡΟΠΟ	« Ælius Secundus, fils de Nico-
ΗΤΟΔΙΩΕ	laüs, à Claudius Nicolaüs, son
ΠΟΙΗLΑ	père adoptif. Nous lui avons
ΙΗΜΕΙS	élevé ce monument (?). »

Butte près de *Ressova.* Sur une stèle de marbre veiné rose, représentant deux hommes et deux femmes.

ΓΑΙΑ · ΤΙΤΟΥ · ΒΥΡΔΙ	Γαία Τίτου — Βυρδί-
ΩΝΣΙΤΑ · ΤΗΣΥΜ	ων Σίτᾳ τῇ συμ-
ΒΙΩ · ΚΑΙ · ΕΛΥΤΩΖΩΝ	βίῳ καὶ ἑαυτῷ ζῶν
ΤΙΤΩ · ΒΑΚΧΑ · ΝΕΙΝΙ	— Τίτῳ — Βάκχα Νεινι-
ΣΩΙΩΑΝΔΡΙΚΑΙΑΥΤΙ	σῳ τῷ ἀνδρὶ καὶ αὐτῇ
ΖΩΣΙ	ζῶσι.

III

Toute la contrée qui s'étend entre Tikvech et le Vardar, est un pays de culture, entrecoupé de vallons et de plateaux découverts. C'est au milieu de ces campagnes, sur la rive gauche de la Tzerna, au confluent même de cette rivière avec le fleuve, que je devais découvrir les ruines encore ignorées de *Stobi*, ancienne ville péonienne qui fut, sous les derniers rois de Macédoine et sous les Ro-

(1) Dion Cassius, LI, 23.

mains, la principale station commerciale et militaire de toute la région moyenne du bassin de l'Axios. Cette position exceptionnelle, qui explique parfaitement l'importance de la ville qui l'occupait, n'avait cependant encore été explorée par aucun voyageur.

Le lieu s'appelle aujourd'hui *Sméça*, d'un mot slave analogue au grec moderne σμίξις et désignant de même la rencontre de deux cours d'eau. Le site de la ville antique ne présente qu'un faible renflement et forme à peine une haute berge, dominant vers le nord les terrains bas qui bordent le cours du Vardar, sans que ces ondulations prennent nulle part le caractère d'une véritable acropole. La rive opposée de l'Érigon offrait cependant des plateaux plus élevés, mais moins étroitement resserrés par les eaux qui paraissent avoir formé la principale défense de la place. L'enceinte est encore tracée complètement par les restes de muraille en blocage de basse époque, qui s'élèvent presque partout au-dessus du sol et dont les alignements dessinent un pentagone irrégulier, sans aucune trace de tours. Ces ruines sont désignées sous les noms de *Kirt-kral* et de *Pousto-Gradsko*, dont le dernier veut dire la *Forteresse déserte* et répond à l'ἔρημο κάστρο des chansons grecques. Dans le cours même de la Tzerna, on voit des piles en maçonnerie, qui paraissent être des débris de pont. Vers la partie occidentale de la place, le mouvement du sol accuse encore la courbe d'un petit théâtre. Non loin de là, dans la partie la plus faible des fortifications, on observe d'anciennes casemates et les substructions d'une espèce de château carré ou de place d'armes, qui devait s'appuyer intérieurement à la muraille.

Du reste, cette grossière enceinte, qui n'a guère plus de 500 mètres dans sa plus grande largeur, ne doit représenter que la forteresse byzantine, relevée après la destruction de l'ancienne ville macédonienne par les Goths de Théodoric, en 479 ap. J.-C. Ce fut en effet la première ville macédonienne que le chef barbare, d'après le récit de Malchus, trouva sur son passage en se portant de la Thrace vers la partie occidentale de la voie Égnatienne pour gagner Dyrrachium, καὶ τὴν πρώτην τῆς Μακεδονίας πόλιν τοὺς Στόβους ἐπόρθησε (1). Maintenant que nous connaissons la véritable position de la ville, il nous est facile de comprendre toute la marche des Goths : de là ils se portèrent naturellement sur Héraclée par la voie antique qui suivait la vallée de Lajetz. La place de Stobi se trouvait, en effet, au point d'intersection de cette route qui venait de la haute Thrace par Ser-

(1) *Fragmenta historicorum græcorum* de Didot, t. IV, p. 125.

dica, pour rejoindre à Héraclée la voie Égnatienne, et de celle qui descendait la vallée du Vardar; ainsi elle ne commandait pas seulement le cours du fleuve, mais elle en occupait encore le passage en un point des plus importants, comme cela résulte de la simple inspection de la carte de Peutinger.

Ce rôle de place frontière et de station principale de grandes voies de la contrée exposa, dès le temps de la monarchie macédonienne, la ville de Stobi aux incursions des barbares du haut Axios, comme les Dardaniens, qui, au lendemain du désastre de Cynoscéphale, se répandent dans ses campagnes, *per agros*, et s'y font battre par le roi Philippe. Plus tard, lorsque le même roi veut agir plus à l'est contre la nation des Mædes, c'est encore à Stobi qu'il concentre son armée : *Stobos Pæoniæ exercitu indicto.* La faiblesse des défenses naturelles de la ville fut probablement la raison qui l'engagea à la renforcer par le voisinage d'une autre place, qu'il fonda sur le cours de l'Érigon et qu'il appela *Perséis* du nom de son fils : « *Oppidum in Deuriopo condere instituit* (*Pæoniæ ea regio est*), *prope Erigonum fluvium, qui ex Illyrico per Pæoniam fluens in Axium amnem editur haud procul Stobis, vetere urbe; novam urbem Perseida, ut is filio haberetur honos, appellari jussit* (1). » En ponctuant ainsi le texte de Tite-Live, ce qui est commandé par l'impossibilité de construire *appellari jussit* avec *haud procul Stobis*, on retrouve un témoignage antique, marquant formellement la situation de Stobi vers le confluent de l'Axios et de l'Érigon. S'il n'est pas dit en termes positifs que les deux villes fussent voisines, le rapprochement établi entre elles par la construction de la phrase le laisse suffisamment comprendre. La haine des Romains contre Persée effaça promptement le nom de la nouvelle place; mais il n'est pas dit que la ville même ait disparu aussi promptement. En tout cas, les ruines de Tikvech, situées sur l'Érigon, au débouché des défilés de la Deuriope, conviendraient à cette position aussi parfaitement qu'elles s'accordent peu avec le site d'*Antigoneia*.

On n'avait pas remarqué non plus que la position de Stobi, à la jonction des deux vallées de l'Erigon et de l'Axios, était écrite sur les monnaies de cette ville aux types des empereurs. En effet, la ville elle-même y est figurée sous la forme d'une Amazone coiffée de tours, debout entre les nymphes des deux fleuves couchées à ses pieds. Il est étonnant surtout que les géographes ne l'aient pas placée plus résolûment sur le Vardar, en voyant les textes nombreux

(1) Tite-Live, XXXIX, 33. Cf. XXXIII, 19; XL, 21.

qui s'accordent avec la Table de Peutinger pour l'aligner, dans la série de villes riveraines de ce fleuve, sur la grande voie qui, d'après Strabon, allait de Thessalonique au Danube, ἐπ' Ἴστρον δι' Εἰδομένης καὶ Στόϐων καὶ Δαρδανίων. Le même auteur, la comparant aux places fortes du défilé de Tempé, la place en avant des *Portes-de-fer* de *Démir-Kapou*, ce qu'il appelle les Στένα de l'Axios, d'après un mot qu'il faut certainement rétablir dans son texte : Ἡ δὲ Παιονία ..... διὰ Γορτυνίου καὶ Στόϐων ἔχουσα τὰς εἰσϐολὰς ἐπὶ τὰ πρὸς [....... στένα], δι' ὧν ὁ Ἀξιὸς ῥέων δυσείσϐολον ποιεῖ τὴν Μακεδονίαν ἐκ τῆς Παιονίας, ὡς ὁ Πηνειὸς διὰ τῶν Τεμπῶν φερόμενος ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος αὐτὴν ἐρυμνοῖ (1). A ces témoignages il faut joindre celui de Pline : « *Stobi oppidum civium romanorum, mox Antigoneia et Europus ad Axium amnem* (2). » Nous avons déjà montré que les énumérations géographiques de cet écrivain suivent très-souvent les lignes des itinéraires; en voilà un exemple incontestable.

Lors du partage de la Macédoine par Paul-Émile, la ville de Stobi fut sans doute comprise dans les réclamations que les Dardaniens adressèrent aux Romains pour revendiquer la possession de la Péonie. N'étant peut-être eux-mêmes qu'un débris indépendant de l'antique groupe des tribus péoniennes, ils considéraient cette région, sur laquelle ils paraissent avoir eu de tout temps des prétentions, comme leur ayant été enlevée par les rois de Macédoine. Mais les vainqueurs n'eurent garde d'accéder à la demande de leurs anciens alliés et de livrer ainsi les portes de leur nouvelle conquête à des voisins turbulents et dangereux. La Péonie fut divisée en deux parties par une ligne qui suivait le cours de l'Axios, et la partie occidentale, avec Stobi, fut comprise dans la Troisième Macédoine, qui avait Pella pour capitale. Cependant l'importance du marché de Stobi est marquée par ce fait, qu'il fut désigné pour être l'entrepôt du commerce du sel entre la Troisième Macédoine, contrée maritime, et les régions tout intérieures de la Dardanie : « *Dardanis ..., post non impetratam Pæoniam, salis commercium dedit; tertiæ regioni imperavit ut Stobos Pæoniæ deveherent, pretiumque statuit* (3). » En cela, du reste, l'ordonnateur romain ne faisait vraisemblablement que régler les anciens usages du trafic local, usages troublés, sous les rois de Macédoine, par un système de prohibition et de blocus commercial, dont les raisons pouvaient être à la fois politiques et financières (4).

(1) Strabon, 329, fr. 4. — (2) Pline, *Hist. nat.*, IV, 17. — (3) Tite-Live, XLV, 31.
(4) Les salines de la Troisième Macédoine sont encore représentées au moyen âge

Un autre fait qui résulte de l'annexion de la Péonie occidentale à la Troisième Macédoine, c'est qu'elle fut alors séparée de la Pélagonie, qui reste étroitement liée à la Macédoine intérieure ou Quatrième Macédoine. Quant à la Deuriope, région péonienne, son sort n'est pas marqué dans le partage, de sorte que nous ignorons, sur ce point, la délimitation exacte des provinces de Paul-Émile. Sous l'empire, la géographie de Ptolémée étend, au contraire, la Pélagonie jusqu'à Stobi, en y comprenant aussi *Andraristos;* mais il est difficile de dire si ces indications ont une valeur administrative. Enfin, au IVe siècle de notre ère, l'établissement d'une nouvelle province la *Macédoine Salutaire,* dont Stobi devient la capitale, montre la fortune persistante de la ville de l'Axios, au milieu de la civilisation tardive dont nous avons signalé plus d'une preuve dans ces régions intérieures.

Vers la fin de l'empire, comme nous le voyons sur un texte du Digeste, Stobi avait le rang de colonie italique : « *In provincia Macedonia, Dyrracheni, Cassendrenses, Philippenses, Dienses, Stovenses, juris italici sunt* (1). » C'est probablement dans le même sens qu'il faut entendre un passage d'Étienne de Byzance où le nom de la ville antique a été quelque peu défiguré par l'abréviateur : Στρόβος πόλις Μακεδονίας, Ῥωμαίων ἄποικος · τὸ ἐθνικὸν Στροβαῖος. Mais les monnaies de l'époque impériale ne donnent encore à Stobi que le titre de municipe, auquel il faut rapporter aussi les expressions de Pline mentionnées plus haut : *Stobi oppidum civium romanorum.* Deux inscriptions funéraires que j'ai déchiffrées parmi les ruines, tout en attestant l'usage vulgaire de la langue grecque chez les habitants, ne contenaient que des noms purement romains, entre autres celui de Μευστρία, transcription, intéressante pour la phonétique comparée, de *Mestria* ou *Mœstria*, que nous avons déjà vu porté par une famille de la colonie de Dium.

Mais un village, situé à neuf kilomètres des ruines, devait me fournir un texte officiel en langue latine, confirmant à la fois toutes mes conjectures sur la position de la ville de Stobi, et lui attribuant, vers l'an 119 ap. J.-C., sous le règne de l'empereur Adrien, le titre de municipe, qui lui est donné par les médailles. C'est une grande plaque de marbre, aujourd'hui encastrée dans la construction de la fontaine de *Sirkovo,* sur les terrains en pente douce qui commen-

par celles de *Lycostomion*, mentionnées dans les chrysobulles des couvents thessaliens, et de nos jours par les salines de *Touzla*, sur la même côte de Piérie.

(1) Pandect. XV, 1; cf. Digeste, VIII, 8.

cent à se relever pour former le versant septentrional de la vallée. Les caractères sont grands et parfaitement conservés : un accident qui a écorné le cadre de moulures, a seulement endommagé les deux dernières lettres de l'abréviation *Stobe.*; car la place qui reste sur le marbre ne permet pas de croire que le mot *Stobensium* fut écrit en entier. Il est tout naturel de supposer que cette inscription a été transportée par des paysans des ruines mêmes de *Sméça* : toutefois le voisinage de la fontaine et l'élévation du terrain pourraient faire supposer aussi que cette plaque dédicatoire appartenait à quelque monument construit en cet endroit, près d'une source, dont les eaux auraient été employées pour alimenter la ville antique.

Ruines de *Sméça*. Sur une stèle de marbre veiné. Lettres très-soignées.

ΟΥΑΛΕΡΙΑΙΟΥΛΙΑ	Οὐαλερία Ἰουλία
ΑΥΡΗΛΙΑΔΕΚΥΜΙΑΚΑΙ	Αὐρελίᾳ Δεκυμίᾳ καὶ
ΟΥΑΛΕΡΙΛΓΑΙΑΤΟΙΣ	Οὐαλερίᾳ Γαίᾳ τοῖς
ΤΕΚΝΟΙΣΕΚΤΩΝ	τέκνοις ἐκ τῶν
ΙΔΙΩΝΜΝΕΙΑΣ	ἰδίων μνείας
ΧΑ · ΡΙΝ	χάριν

« Valéria Julia à Aurélia Décumia et à Valéria Gaia ses enfants, à ses frais, comme marque de souvenir. »

Ruines de *Sméça*. Sur une stèle.

ΚΛΑΥΔΙΑΙ	Κλαυδίᾳ Πρείσκᾳ
ΠΡЄΙϹΚΑΙ	καὶ Αἰλίᾳ Πρισκίλλᾳ
ΚΑΙΑΙLΙΑΠΡΙ	Μευστρία πισταῖς
ϹΚΙΛΛΑΙΜЄV	μετρασιν (peut-être
ϹΤΡΙΑΠΙϹ	μ[η]τέρασιν pour
ΤΑΙϹΜΤЄΡΑ	μητράσιν).
ϹΙΙΙ	

« A Claudia Prisca et à Ælia Priscilla ; Mæstria a élevé ce monument à celles qui ont été pour elle deux mères dévouées. »

Fontaine de *Sirkovo*. Sur une plaque de marbre blanc, encadrée de moulures.

IMP · CAES
DIVI · TRAIAN
PARTHICI · FILIO
DIVI · NERVAE · NEPOT
TRAIANO · HADRIANO
AVG. PONT · MAX TRIB POT · III
COS. III
MVNICIP · STOBE

Imp(eratori) Caes(ari), divi Trajani Parthici filio, divi Nervae nepoti, Trajano Hadriano Aug(usto), pont(ifici) max(imo), trib(unitiae) pot(estatis) (tertium), co(n)s(uli) (tertium), municip(ium) Stobe(nsium).

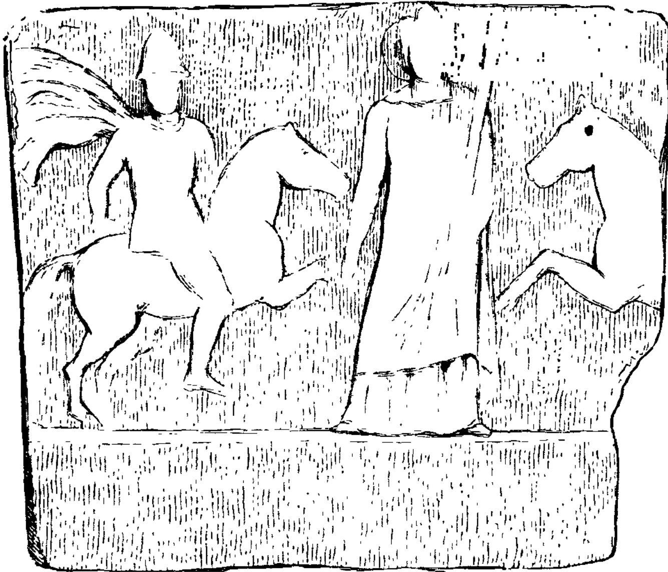
« A l'empereur César, fils du divin Trajan, vainqueur des Parthes, petit-fils du divin Nerva, à Trajan Adrien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, consul pour la troisième fois, le municipe des Stobéens. »

Il faut considérer comme provenant aussi de Stobi divers débris antiques dispersés assez loin dans les villages environnants et jusque dans la petite ville turque de *Kafadartzi*, chef-lieu actuel du canton de *Tikvech*. J'y ai trouvé en effet une grande pièce d'architrave, qui porte, en grandes lettres monumentales, le mot FECIT, nouveau témoignage de l'emploi du latin comme langue officielle sur les édifices du municipe.

Au village de *Sipoto*, j'ai noté une corniche architravée, décorée de cannelures, comme aux *Incantadas* de Salonique, et une statue de femme en marbre, la main enroulée jusqu'aux doigts, dans son voile, à la manière des matrones romaines; mais la tête manque. A *Rossaman*, sur la Tzerna, une inscription funéraire analogue à celles de Sméça ne permet de reconnaître que le nom de *Sabina* avec la mention de l'année 338; une autre inscription, gravée sur une corniche byzantine richement sculptée, contient des formules liturgiques et provient certainement d'une ancienne basilique chrétienne.

Dans le même village, un bas-relief d'un travail assez grossier re-

présentait les Dioscures à cheval. L'un des jumeaux divins est seul reconnaissable à sa chlamyde soulevée par le vent, à son bonnet de forme ovale, qui n'était, suivant la légende, que la moitié de l'œuf maternel. L'autre cavalier manque; mais les deux chevaux, qui galopent l'un vers l'autre, montrent avec certitude la composition du monument, dont le centre est occupé par une figure de femme, drapée dans un ample péplos, la tête entourée d'un nimbe et soutenant de la main gauche un attribut, qui paraît être une grande torche, analogue à celle de Déméter.



On a retrouvé un certain nombre de monuments antiques où les Dioscures forment une triade avec une déesse. Outre les exemples de cette association déjà signalés par Félix Lajard (1), il faut mentionner les bas-reliefs de Sparte décorant les listes de convives sacrés ou σιτηθέντες : ils représentent les deux frères, tantôt tenant leurs chevaux par la bride, tantôt sans leurs chevaux, la pointe de leurs lances renversée, la patère des libations à la main, comme rendant un hommage religieux à une troisième divinité; celle-ci est figurée sous la forme d'une idole archaïque, avec le *calathos* sur la tête et

(1) *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome, 1841, p 223 et suiv.

des branches de fruits dans ses deux mains symétriquement abaissées (1). Sur une pâte de verre du musée de Berlin (2) et sur plusieurs autres petits monuments, cette troisième divinité est représentée assise. Les archéologues s'accordent à reconnaître que, dans ces compositions, les fils de Léda tiennent la place des Dioscures orientaux ou Cabires, avec lesquels ils avaient fini par se confondre. Je citerai encore plusieurs figurines inédites en terre cuite de la belle époque grecque, trouvées dans l'île de Chypre et représentant, tantôt la Vénus cypriote, tantôt Déméter, sur des trônes dont les acrotères sont décorés des figures des Dioscures tenant leurs chevaux ; mais leur costume oriental, composé de la tunique à manches, des anaxyrides et du bonnet phrygien, désigne clairement les Cabires.

Nous savons, d'un autre côté, que les Grecs avaient de bonne heure assimilé à Déméter l'un des personnages de la triade cabirique de Samothrace, Axiéros (3), et que, dans l'ancien culte des Cabires à Thèbes, la même déesse, surnommée *Cabiria*, était considérée comme ayant provoqué par ses révélations l'institution des mystères fondés par les deux cabires Prométhée et Ætnæos (4). D'autres auteurs en font même la mère des Cabires; mais la légende thébaine explique peut-être mieux que toute autre le caractère subordonné, le rôle d'adorants et d'assesseurs qui est donné, dans plusieurs représentations, aux Dioscures figurant les Cabires. En conséquence, je crois que même les monuments de Sparte, dont les inscriptions n'indiquent pas une haute époque, doivent être interprétés, non par la légende héroïque nationale, mais par la triade cabirique de Déméter et des Dioscures. La même interprétation doit être acceptée à plus forte raison pour le bas-relief de Stobi ; l'influence ancienne et très-directe des mystères de Samothrace en Macédoine est un fait bien constaté et qui n'a pas besoin d'explications.

On voit que la région de Stobi est riche en monuments; elle offrira certainement une moisson abondante aux voyageurs qui auront le loisir de l'explorer plus complétement que je n'ai pu le faire dans une première reconnaissance très-rapide. Grâce aux progrès de la civilisation occidentale, cette contrée, jusque-là presque inconnue,

(1) *Ann. de l'Inst. de corr. arch.*, 1861, p. 31, et la planche D du même volume.
(2) *Archæologische Zeitung*, 1849, pl. 6. fig. 9.
(3) *Fragmenta hist. græc.* de Didot, vol. III, p. 154.
(4) Pausanias, IX.

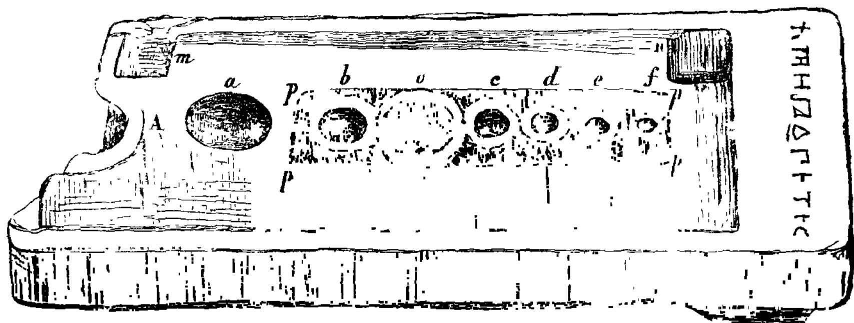
est en voie de devenir une des parties les plus accessibles de la Turquie d'Europe. Elle est traversée par la ligne de chemins de fer qui conduira de Salonique à Belgrade, en suivant la vallée du Vardar. Je vois, par les derniers comptes rendus de la compagnie chargée de ce travail, qu'un premier tronçon de la ligne, partant de Salonique, est déjà livré à la circulation; et les ruines de Stobi, que j'ai découvertes en 1861, y sont désignées par leur nom comme une des *stations* où doivent prochainement s'arrêter les locomotives. C'est l'ancienne voie de la mer Égée au Danube rétablie avec des moyens plus puissants : l'excellente position de Stobi y reprend naturellement la place qui lui est assignée par les lois immuables de la géographie.

LÉON HEUZEY.

MONUMENT MÉTROLOGIQUE

DECOUVERT A NAXOS

Le monument dont le dessin est ci-joint est un σήκωμα qui rappelle tout à fait, pour la forme et les dispositions principales, ceux que j'ai précédemment publiés. Il est conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes, où il a été dessiné par M. Chaplain.



1m,15

Il donne lieu tout d'abord aux remarques suivantes :

1° Il est le cinquième σήκωμα qui soit aujourd'hui connu.

2° Il conserve des mesures très-petites, ce qui prouve que les Grecs avaient des étalons officiels pour les moindres fractions, comme on pouvait déjà le conjecturer d'un fragment découvert à Panidon, en Thrace (*Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*, p. 22).

3° Il porte deux matrices de forme rectangulaire, *m* et *n*, qui ont dû évidemment recevoir des poids étalons (0^m,087 sur les côtés).

Ce détail intéressera les archéologues qui ont reconnu le caractère

d'étalon officiel à plusieurs poids conservés dans nos collections (1).

Le jaugeage a donné :

$$a = 1^{l},54?$$
$$b = 0^{l},24$$
$$c = 0^{l},12$$
$$d = 0^{l},08$$
$$e = 0^{l},06$$
$$f = 0^{l},04$$

La cavité *a* paraît avoir été agrandie de quelques centilitres par des entailles qui ont endommagé le marbre. Je néglige pour les mesures *c*, *d* et *e* de très-minimes fractions. On comprend que pour des cavités aussi petites, malgré des jaugeages répétés, il soit impossible d'arriver à une certitude. Les rebords saillants des mesures ont toujours été atteints par le temps. Le moindre changement apporté à l'état primitif du monument peut produire en plus ou en moins une variation de 2 et 3 millièmes.

Il n'arrivait pas dans l'antiquité que le jaugeage fût jamais tout à fait exact. C'est pour cette raison qu'on avait ménagé la dépression *o*. Le rectangle *p*, *p*, *p*, *p* est taillé de telle sorte que tout le liquide qui déborde coule forcément en *o*, où il est recueilli.

Les mesures *b*, *c*, *d*, *e* sont dans des rapports simples qui ne peuvent donner lieu à aucune difficulté. Pour *f*, il m'a été impossible de savoir si la cavité avait eu primitivement $0^{l},035$ ou $0^{l},040$.

Nous avons :

b	1				
c	2	1			
d	3	1 1/2	1		
e	4	2	1 1/3	1	
f	6	3	2	1 1/2	1

La mesure *b* est une cotyle du système attique (*Mélanges archéologiques*, p. 28) (2).

c = une ἡμικοτύλη,
d = un μύστρον μέγα,

(1) Par exemple, le poids de Babylone de la collection Pérétié et le poids byzantin de la collection Verdot que j'ai décrits dans la *Revue*, 1869-1870.

(2) Didier et Cie, in-8, 1873.

e = un ὀξύβαφον,

f = un κύαθος (1).

J'avais pensé d'abord que la mesure *a* devait valoir 6 cotyles; dans ce cas elle eût eu primitivement une capacité de $1^l,44$; mais des jaugeages répétés ne m'ont pas permis de retrouver avec une probabilité suffisante, la capacité première de cette mesure.

Les mesures qui sont mentionnées par les ouvrages des anciens sont loin de nous donner une idée complète de leur système métrologique. On l'a vu en particulier pour le σήκωμα d'Ouschak (*Mélanges*, p. 31) ; nous le constatons ici une fois de plus.

Les lettres gravées dans la partie de droite du σήκωμα ne sont pas toutes bien conservées. La première est un X, qui vaut 1000; nous trouvons ensuite des signes qui représentent les valeurs suivantes :

500
100
50
10
5
1.

Le huitième signe n'est pas douteux, c'est un T; les signes neuf et dix sont très-peu distincts, j'y reconnais I et C.

Je ne vois aucun rapport simple entre ces chiffres et la valeur des mesures et je crois, en effet, que ce rapport n'existe pas.

Cette inscription est intéressante; elle rappellera à tous les archéologues un débat très-vif qui s'éleva entre les érudits en 1846, à propos d'un monument mathématique que M. Rangabé avait publié (2) et qui fait aujourd'hui partie du musée de la *Tour des Vents, à Athènes*. Vincent (3), Letronne (4), Bœckh (5), prirent part à la discussion. Il s'agissait d'une table sur laquelle sont tracées des lignes accompagnées d'une triple inscription. Deux de ces inscriptions *présentent les sept premiers signes du σήκωμα de Naxos écrits dans l'ordre même que nous remarquons sur notre monument* ; la troisième offre quelques variantes.

(1) Hultsch, *Metrologicorum scriptorum reliquiæ*, t. I, p. 91.

(2) *Revue archéologique*, 1846, p. 295, et *Antiq. helléniques*, 1855, t. II, p. 591. Nouvelle dissertation et réponse aux objections qui avaient été faites au système de l'auteur.

(3) *Rev. arch.*, 1846, p. 401. — (4) Id., p. 305. — (5) *Arch. Zeit.*, 1847, p. 44.

Sans rentrer dans la discussion, il est acquis que cette table est un *abaque* à compter qu'il faut rapprocher, pour l'expliquer, des *abaques* romains (1).

La nouvelle inscription est également une table de calcul, mais beaucoup plus simple. L'unité est la drachme, indiquée par le septième signe ; les chiffres qui précèdent indiquent 5, 10, 50 et jusqu'à 1000 drachmes. Les chiffres qui suivent sont des fractions. Sur le monument d'Athènes nous voyons ICTX, c'est-à-dire 1 obole, 1/2 obole, 1/3 d'obole et 1 chalque. Sur le σήκωμα de Naxos le graveur a écrit T, et probablement I et C. Les deux derniers signes indiquent 1 obole et 1/2 obole; le T indiquait le tétrobole ou le triobole.

Voici maintenant comment on faisait usage de cette table. Nous ne considérerons d'abord que la drachme et ses multiples. Le vendeur apportait le liquide qu'il voulait jauger ; à mesure que l'opération se faisait, on plaçait sur un des chiffres un signe quelconque, soit un caillou, un tesson ou tout autre objet qui marquait la valeur du liquide déjà jaugé. Le premier jaugeage donnait, je suppose, une valeur vénale de 4 drachmes : on plaçait 4 cailloux sur le septième chiffre; le deuxième jaugeage donnait une valeur de 8 drachmes : 1 caillou passait sur le chiffre sixième, 3 restaient sur le septième chiffre. L'opération continuait. On voulait, par exemple, exprimer une somme élevée, 3602 drachmes : il suffisait de placer sur le premier chiffre 3 cailloux, sur le deuxième et le troisième 1 caillou, sur le septième 2 cailloux.

On voit que rien n'était ni plus facile ni plus commode.

Quant aux fractions, toute la difficulté est de savoir si le T indique le τριώβολον ou le τετρώβολον; il est évident qu'on ne peut songer au τριτημόριον ni au τεταρτημόριον, qui seraient placés après le signe C s'ils figuraient sur la table. Il est probable qu'il faut reconnaître ici le τριώβολον, ce qui rend les calculs plus simples, la drachme étant le double du triobole. Quoi qu'il en soit, le calcul des fractions était aussi peu compliqué que celui des unités.

Le σήκωμα de Naxos est le dernier de ceux que je me proposais de faire connaître. Il est intéressant de réunir ici, en un seul tableau, les mesures grecques de capacité aujourd'hui connues par les monuments. Si on excepte les deux premières, toutes les autres ont été

(1) Voir la première livraison du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié par M. Daremberg et M. Saglio. On ne peut résumer le débat avec plus de précision que ne l'a fait M. Saglio à l'article *abacus*.

étudiées successivement dans des notices que la *Revue* a publiées depuis quelques mois.

1. Ἡμιχώνη, de Witte, *Revue archéologique*, 1862, p. 333.
2. Ἡμιχοίπη, de Witte, *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1866, p. 383.
3. Χοῖνιξ du système attique, *Mélanges*, p. 28.

4. Κύπρος	σήκωμα d'Ouschak. Egger, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXXV.
5. Μόδιος	
6. Χοῖνιξ	
7. Χόνδρου ξέστης	
8. Δικότυλον	
9. Κοτύλη ἐλαίη	
10. Ξέστης	
11. Χοῦς	σήκωμα de Gythium. *Mélanges*, p. 31.
12. Ἑκτεύς	
13. Ἡμίεκτον	
14. Κοτύλη	
15. Ἡμίνα	
16. Χοῦς	σήκωμα de Panidon, plus deux mesures trop mal conservées pour être jaugées. *Mélanges*, p. 25.
17. Ἡμίχους	
18. Ἡμικοτύλη	
19. ΗΜΙ[εκτεύς]	σήκωμα de Ganos. *Voyage arch. en Thrace*, p. 21.
20. ΤΡΙ[κοτύλη]	
21. ΚΟ[τύλη]	
22. Η[μικοτύλη]	
23. ΗΜ[ικοτύλη]	Fragment trouvé à Panidon. *Voyage*, p. 22.
24. Κοτύλη	σήκωμα de Naxos.
25. Ἡμικοτύλη	
26. Μύστρον μέγα	
27. Ὀξύβαφον	
28. Κύαθος	

A. DUMONT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

23 mai. M. Robert a lu un mémoire sur Rosmerta, divinité associée à Mercure dans plusieurs bas-reliefs gallo-romains de la rive gauche du Rhin, et il l'identifie à Maïa. M. Maspero, dans une note communiquée à l'Académie, exprime des doutes sur l'identification que M. Chabas a proposée entre les Hébreux et des personnages que les Egyptiens nommaient « Aperu. » M. Thurot lit une note de M. d'Arbois de Jubainville sur l'article breton, et M. Egger un mémoire sur le drame satyrique (1).

30 mai. M. Egger lit un mémoire de M. Th. Henri Martin (seconde lecture) sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia ou Vesta; M. Viollet, la première partie d'un mémoire sur les enseignements de saint Louis à son fils. M. Wallon lit une lettre de M. Em. Burnouf au ministre de l'instruction publique, sur les résultats des fouilles entreprises par l'École française d'Athènes dans l'île de Délos (2).

La séance du 6 juin a été levée, après la lecture du procès-verbal, sur la nouvelle, communiquée par le président à la compagnie, de la mort de M. Vitet, membre libre. Le 13, l'Académie a reçu de nouveaux détails sur les fouilles de Délos, écouté la suite du mémoire de M. Viollet, et une réponse de M. Chabas à M. Maspero.

20 juin. L'Académie, autorisée par un décret du 6 juin 1873, accepte le legs qui lui a été fait par M. Stanislas Julien, d'une rente annuelle de 1500 francs, pour former un prix qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la Chine. M. Miller présente un essai de restitution d'une inscription grecque qui lui a été communiquée par M. Foucart. Elle provient d'Œnos, date du second siècle de notre ère, et mérite l'attention par les termes dans lesquels y est professée la doctrine de l'immortalité de l'âme (3). MM. Derenbourg et de Longpérier présentent de nouvelles

(1) Ce mémoire sera publié, croyons-nous, dans l'*Annuaire de l'Association des études grecques* pour 1873.

(2) Le numéro d'août mettra nos lecteurs au courant de ces découvertes et leur communiquera les inscriptions qui ont été mises au jour dans ces fouilles.

(3) M. Miller nous a promis ce travail pour la *Revue*.

observations sur la lecture d'une inscription hébraïque gravée sur un sceau trouvé à Narbonne.

27 juin. L'Académie, après avoir accepté le legs qui lui a été fait par M[me] veuve Duchalais d'une rente de 400 francs pour fonder un prix biennal de numismatique du moyen âge, se forme en comité secret. A la reprise de la séance publique, elle procède à trois scrutins. Conformément aux conclusions de la commission du grand prix biennal de 20,000 francs, M. Mariette est désigné pour être proposé pour ce prix au nom de l'Académie à la séance générale de l'Institut, mercredi 2 juillet (1). M. Maspero est présenté par l'Académie pour la chaire de philologie et d'archéologie égyptienne au Collége de France. Enfin, l'Académie ayant à nommer un lecteur pour la séance générale de l'Institut, M. Egger est désigné pour lire son mémoire sur *le drame satyrique*. M. Miller lit une nouvelle lettre de M. Emile Burnouf au ministre de l'instruction publique sur les fouilles de Délos. M. Deloche commence la lecture d'un mémoire sur la condition des *lites* dans la législation franque. G. P.

(1) L'Institut, dans cette séance, a approuvé la proposition de l'Académie des inscriptions, et le prix a été décerné à M. Mariette.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On nous écrit d'Athènes (25 mai) :

« La commission chargée par M. Zappas de construire un grand édifice pour les expositions de l'industrie hellénique, avait, de concert avec le gouvernement grec, choisi pour emplacement une vieille ruine que l'on prenait généralement pour une construction du moyen âge. Elle est située entre le jardin royal et le temple de Jupiter Olympien, non loin de l'Ilissus. Je l'avais toujours considérée comme une ruine romaine, à cause d'un reste de mosaïque de la grande salle de gauche, mosaïque identique à celle du jardin royal, dont l'origine romaine ne laissait aucun doute.

Les travaux d'aplanissement et de fondations, commencés par la commission de l'industrie, ont mis au jour les substructions de presque tout l'édifice. On y reconnaît aisément des thermes. Dans le plan que nous en donnons, et que nous devons à M. le colonel Manitakis, l'un des commissaires, on aperçoit au centre de la construction un bassin allongé, terminé à ses deux extrémités par des degrés circulaires. A droite et à gauche sont deux autres bassins beaucoup plus petits, au delà desquels s'en trouvent deux autres ayant les dimensions d'une grande baignoire et une forme demi-circulaire.

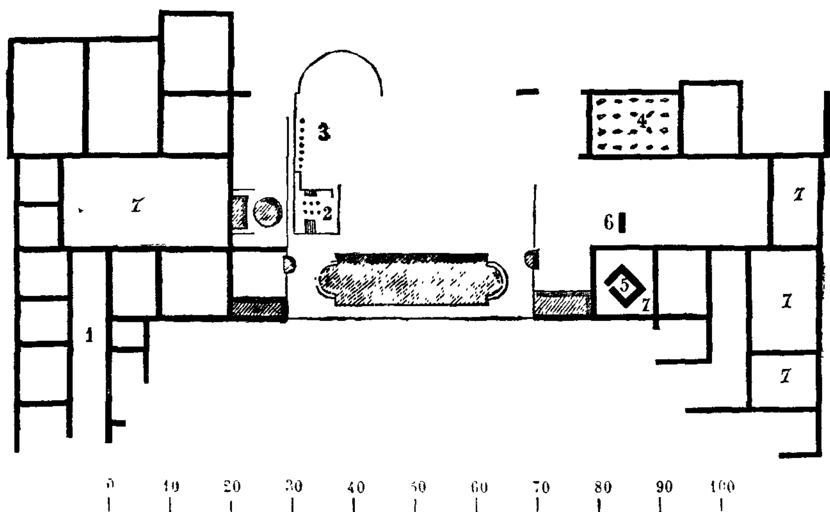
Le nº 1 indique un corridor qui semble se répéter à l'aile droite du bâtiment.

Les nºs 2, 3 et 4 sont les foyers destinés à chauffer des masses d'eau considérables, qui se rendaient dans les divers bassins par des conduits encore en partie existants. Ces foyers étaient formés d'une caisse de maçonnerie où l'on descendait par des escaliers : le fond de cette caisse était garni de colonnettes alignées et composées de rondelles de brique superposées. Au-dessus de ces colonnettes était la cuve contenant l'eau chaude (1).

La ruine en question ne consistant qu'en substructions, il est presque impossible de dire à quel usage était destinée chacune des pièces dont se

(1) Le tombeau et la grosse maçonnerie nº 5 sont d'une date postérieure et probablement du moyen âge.

composait l'établissement. On remarquera toutefois une sorte de symétrie entre les deux ailes de l'édifice, au centre de chacune desquelles se trouvait une vaste salle; celle de gauche avait encore sa mosaïque, mise au jour depuis un certain nombre d'années et que l'on a laissée par incurie disparaître presque entièrement. Ce qu'il en reste indique une époque assez avancée de l'empire romain; nous ne la croyons pas antérieure à la fin de la période des Antonins.



Dans les décombres on a trouvé deux statues, l'une d'Hygie et l'autre d'Esculape, d'un travail grossier et inachevées; un fragment de colonne non cannelée de marbre jaune, et un grand nombre de fragments des plaques de marbre qui garnissaient les parois des bassins et peut-être les murs de l'établissement.

Toute la construction ressemble assez bien aux thermes que Lucien décrit dans son *Hippias*. Il ne serait pas impossible que sa description eût en vue le bain dont nous parlons. Dans ce cas ce dernier eût été à cette époque tout récemment construit; et nous serions aussi par cette voie conduits à la fin de la période antonine.

Comme construction, les Thermes d'Athènes n'ont aucune valeur. Les Romains n'ont peut-être jamais fait d'aussi mauvaise maçonnerie dans un édifice de cette dimension. Celui-ci ne sentait le luxe et ne rappelait l'architecture véritable que par ses revêtements de marbre et de stuc. Encore ces placages étaient-ils d'une épaisseur trop faible pour résister au temps.

Comme établissement public, les substructions des bains d'Athènes n'ont rien à nous apprendre après ceux que nous offre l'Italie. Elles n'ont de valeur que comme point topographique de la ville gréco-romaine dont

l'arc d'Hadrien formait la limite. Des recherches minutieuses ont prouvé à M. Émile Burnouf, qui étudie depuis de longues années la topographie d'Athènes, que cette ville occupait les deux rives de l'Ilissus sur une largeur de quelques centaines de mètres et sur une très-grande longueur au-dessus et au-dessous de l'ancienne ville. Les Thermes se trouvaient presque au milieu de cette cité de dilettanti, d'érudits et d'étudiants, qui ne l'abandonnèrent qu'au VI[e] siècle, après l'édit de Justinien en 529. On peut supposer qu'une partie des salles servait de bibliothèque ou de lieu de réunion pour des exercices intellectuels. Mais il n'y a rien dans les ruines qui dénote un pareil usage. »

— Nous serons en mesure de donner, dans notre prochain numéro, des renseignements exacts sur les fouilles que l'École française fait à Délos. Deux lettres du directeur, M. Émile Burnouf, adressées à l'Académie, lui ont appris que le membre de l'école qui, sous sa direction, a entrepris ces travaux, M. Lebègue, a déjà retrouvé un temple souterrain complet, avec son autel intact, la base de la statue et les deux pieds de l'Apollon qu'elle portait. M. Burnouf a bien voulu résumer pour nous l'histoire de cette découverte et nous envoyer en même temps des dessins que nous faisons graver et que nous espérons donner à nos lecteurs avec le numéro d'août.

— Dans le dernier voyage qu'il a fait en Thessalie, M. Gorceix, membre de la section des sciences de l'École d'Athènes, a copié et estampé un certain nombre d'inscriptions. Il veut bien nous communiquer cette collection. Nous y remarquons, entre autres monuments importants, une stèle funéraire qui intéressera vivement les archéologues, tant par le sujet qu'elle représente que par les textes qui l'accompagnent.

Voici d'abord la description telle que la donne M. Gorceix :

« Dranista; église de Saint-Georges. Stèle de forme rectangulaire à fronton. Dans le fronton, rosace entre deux oiseaux; au-dessous du fronton, inscription :

ΑΝΤΙΦΙΝΗΣ	ΑΜΜΙΑ	ΑΜΜΑΔΙΣ
ΠΑΡΜΕΝΙΣΚΟΥ	ΟΥΑΔΥΡΑΣ	ΑΔΥΜΟΥ
	ΗΡΩΕΣ	

Le reste de la stèle est divisé en deux parties égales, *dans le sens de la longueur*, surmontées chacune d'un arc cintré. La partie de gauche est occupée par un *banquet funèbre*. Dans le cintre, buste entre deux têtes de chevaux. Dans la partie de droite on voit trois personnages (1). Entre les deux cintres et l'inscription, à droite et à gauche, têtes de femmes. »

Cette description sommaire permet de se faire une idée générale du bas-relief.

(1) Pour le cintre de droite la description n'indique aucune figure.

L'inscription porte les noms des morts héroïsés (1); ce sont les personnages représentés à droite. — Ἀντιφίνης, lecture certaine; forme nouvelle; rapprochez Ἀντιφάνης. Οὐαδύρα, nom nouveau; ni cette forme ni la forme Βαδύρα ne sont connues; l'estampage cependant ne laisse aucun doute. Ἄμμαδις et Ἄδυμος sont également des noms nouveaux.

On voit que ce texte très-court est important pour les études d'onomatologie, et pour l'ethnographie de la Thessalie à l'époque romaine.

La disposition des bas-reliefs indique une basse époque, où on surcharge les monuments sans que le goût règle la décoration. Je ne connais aucune autre stèle divisée ainsi dans la hauteur et portant à gauche le banquet, à droite des portraits. En général, les doubles bas-reliefs occupent deux tiroirs placés l'un au-dessous de l'autre. Mais le détail le plus curieux du monument est certainement la tête sculptée entre deux chevaux. On sait que beaucoup de banquets et d'ex-voto à Sérapis et à Esculape portent un buste de cheval : représentation qui a fait l'objet de nombreux mémoires et que j'ai examinée longuement sans être arrivé à une opinion qui me satisfasse. La manière dont les chevaux sont représentés sur ce marbre nouveau pourrait fournir d'utiles indications; elle est exceptionnelle. Elle rappellera à tous les archéologues les coursiers qui figurent sur les grands vases à *volutes* et à *mascarons* de l'Italie méridionale et dont le sens mystique est incontestable.

Nous signalons le monument de Dranista aux voyageurs dans l'espoir qu'on nous en donnera ou un dessin ou une photographie.

A ce monument nous en ajouterons deux autres :

Même village. Même église.

ΟΥΑΔΕΡΑ ΑΡΧΙΠΠ/
ΚΑΛΛΙΤΕΛΟΥ[ς ΝΕΙΚΑΝ///

Inscription intéressante parce qu'elle donne un second exemple du mot Οὐαδύρα, mais sous une autre forme; les lettres E et P sont liées, le P est à peine visible sur l'estampage.

Servia : plaque divisée en deux compartiments. Partie supérieure. Homme à cheval, enfant, cinq personnages de taille décroissante. Au haut, entre le cavalier et le premier grand personnage, au-dessus de la tête de l'enfant : ΑΝΤΙ
ΓΟΝ
ΙΩΝ.

On lit ensuite au-dessus des autres personnages : Ὀρφεύς, nom propre rare, mais qu'on rencontre quelquefois; Ἀντιγένης, Εὐτυχιανός, Ἀλέξανδρος.

Second bas-relief, cinq personnages parmi lesquels trois enfants. Ils

(1) Sur l'usage du mot ἥρως dans l'épigraphie funéraire de la Thessalie, cf. Heuzey, l'*Olympe et l'Acarnanie*, inscr. 17.

portent également leurs noms, Ὀρφεύς, Ἀντίγονος, Ζώσιμος; deux noms paraissent manquer.

Entre les deux bas-reliefs, bande sur laquelle est une inscription que l'estampage ne permet pas de déchiffrer entièrement. Je lis :

ΧΙΑΔΟΥ
ΚΝΩΝΜΝΙΑCΧΑΡΙΝ
. . . .

. . . . . χιάδου
τέ]κνων μνίας (*sic*) χάριν
. . . .

Les bas-reliefs de ce genre ne sont pas rares, mais celui-ci offre une particularité intéressante; il porte les noms des personnages marqués auprès des portraits. Il prouve donc que sur les monuments de cette classe on se proposait parfois de représenter les membres d'une famille, et que rien alors n'était arbitraire ni dans le nombre ni dans l'âge des figures sculptées. A. D.

—— Des monnaies ont été récemment découvertes au quartier de la Garde, commune de Gap.

A peu de profondeur, dit M. J. Roman, dans une note qu'il communique à ce sujet à l'*Indépendant*, on mit à jour un récipient de forme bizarre, assez semblable à une des grosses sonnettes que les bergers ont l'habitude de suspendre au cou des béliers. Dans cette sorte de vase en cuivre, il trouva environ 750 monnaies, dont une en or et les autres en argent de mauvaise qualité ou billon.

Ce petit trésor, assez varié dans sa composition, comprend des monnaies de presque tous les princes français qui ont régné en Dauphiné, de Charles V à Charles VII, plus quelques monnaies étrangères.

(*Revue savoisienne.*)

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, mai 1873, 2 feuilles :

Séances du 28 mars, du 4 et du 18 avril. Fouilles de Corneto (Brizio). Inscriptions de Formies (G. Henzen). Mélanges épigraphiques (Henzen). Bibliographie : *De la signification des lettres* OB *sur les monnaies d'or byzantines*, par MM. Pinder et J. Friedlænder, seconde édition avec un appendice; Berlin, 1873 (article de M. Kluegmann). — Un des plus curieux parmi les monuments qui ont été présentés aux séances, c'est une tessère d'os portant six lignes d'écriture, que M. G. B. de Rossi lit ainsi : *Sophe Theoro Bathylliana, arbitrix imboliarum.* Sur le sens de ces mots, sur la destination et le caractère de la tessère, nous renvoyons au procès-verbal de la discussion qui a eu lieu à ce sujet, discussion à laquelle a pris part M. Mommsen, alors présent à Rome.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire historique de la France, par LUDOVIC LALANNE. 1 volume gr. in-8, de 1843 pages à deux colonnes. Hachette, 1872.

Il y a plus de vingt ans déjà que M. Ludovic Lalanne mettait son érudition et ses veilles laborieuses au service de son pays, et publiait un livre que le succès a dignement récompensé et qu'il intitulait *Patria*. Depuis, pendant dix années au moins, il a ouvert à la critique littéraire une tribune où la seule passion qui eût le droit d'élever la voix était l'amour de la vérité. Aujourd'hui, en même temps qu'il apportait son concours à l'œuvre, nationale entre toutes, dirigée par M. Ad. Regnier, il consacrait douze années à composer un dictionnaire de près de quatre mille colonnes en l'honneur de la France, digne couronnement d'une suite déjà longue d'excellents travaux.

Que dire d'une œuvre qui rappelle les écrits de ces Bénédictins dont la patience et l'érudition sont restées proverbiales? A peine est-il possible, par une analyse, de faire deviner l'intérêt que présente une source si abondante des documents les plus divers.

L'ordre alphabétique adopté dans ce Recueil a le précieux avantage de garantir contre l'esprit de système et de parti; de plus, il rend toutes les recherches très-faciles. Les inconvénients qu'il peut présenter sont atténués par le soin avec lequel tous les articles qui pourraient faire double emploi ont été supprimés et remplacés par des renvois d'une exactitude qui va jusqu'au scrupule. On en jugera par cet exemple : le ministère du commerce créé en 1812 ayant été, en 1836, réuni au ministère de l'agriculture, la liste des ministres est suspendue à la page 560 *b* par un renvoi à l'article AGRICULTURE. Voilà ce qui s'appelle ne perdre ni le temps ni la place.

Comme l'indique son titre, ce Dictionnaire est historique, c'est-à-dire il contient des articles sommaires et substantiels sur les faits, les hommes et les lieux qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de notre pays.

A l'égard des faits de la vie civile et politique : une chronologie minutieuse, la nomenclature des traités de paix et de commerce, l'indication des coutumes, des droits et usages féodaux, des législations et constitutions générales, sont relevées avec une exactitude dont voici une preuve entre mille. Depuis le IVe siècle jusqu'à la moitié du XVIe, l'année com-

mençait à Pâques, on ne peut donc fixer d'une manière rigoureuse ni le jour, ni même l'année d'un fait sans connaître le jour où tombait la fête de Pâques; une table en est fournie depuis l'année 326 jusqu'à l'année 1600 (Voy. *Dictionnaire*, page 1400).

Pour les hommes : la biographie des personnages importants, la mention des célébrités de second ordre, dont la liste n'est que trop riche, car on y voit figurer avec quelque regret des bouffons, ou même des scélérats auxquels il serait peut-être meilleur de ne pas accorder la satisfaction posthume de figurer au nombre des illustrations françaises. Une série très-richement développée et dont les détails ont un intérêt plus sérieux pour la connaissance du passé, c'est l'énumération très-complète de toutes les familles qui, depuis plus de dix siècles, ont contribué à la grandeur et à l'illustration de notre pays. Toutes les accusations, fondées ou non, qui ont été dirigées contre la noblesse française, ne feront pas qu'elle n'ait été l'honneur du pays et qu'elle n'ait répandu le nom et l'influence de la France jusqu'aux dernières limites de l'Orient par les croisades, jusqu'aux solitudes de l'Occident par nos premiers essais de colonisation américaine.

Qu'on cherche, par exemple, à l'article Jérusalem, on y trouvera la liste complète des rois, depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à Louis XII, qui s'honorait encore de porter ce titre; qu'on lise l'article Bourges, et l'on y trouvera, outre l'histoire du Berry, la nomenclature des archevêques, des comtes et des intendants.

Les détails sur la vie religieuse et la vie militaire ne sont ni moins nombreux, ni moins intéressants : la liste complète des conciles tenus en France depuis 197 jusqu'en 1810. l'énumération de toutes les institutions religieuses, des ordres monastiques et des abbayes qui possédaient une grande partie du sol de la France; une histoire détaillée de l'Artillerie (page 123 *b*), depuis les traits de flèches que Brantôme dit avoir « veu faictes et élabourées très-gentiment et proprement marquetées, » jusqu'à l'invention des canons rayés.

Un simple rapprochement permet de mesurer les trésors accumulés dans ce précieux recueil. A lui tout seul, l'article France contient la matière d'un fort volume in-8° de 400 pages. C'est un tableau complet des événements historiques, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 29 mai 1871. La liste de nos rois est complétée par l'indication des reines, qu'on regrette de ne voir commencer qu'avec Berthe, femme de Robert le Pieux. Une citation, prise tout à fait au hasard, donnera une idée des détails chronologiques :

« 1662. Edit portant établissement de carrosses à Paris (janvier). Traité signé à Montmartre, par lequel Charles IV, duc de Lorraine, fait le roi héritier de ses Etats (6 février). Traité d'alliance, de commerce et de navigation avec la Hollande (27 avril). Edit portant qu'il sera établi un hôpital en chaque bourg et ville du royaume (juin). Mort de Pascal (19 août). Insulte faite, à Rome, au duc de Créqui, ambassadeur de France

(20 août). Traité avec Charles II pour l'achat de Dunkerque (17 octobre), où le roi fait son entrée (2 décembre). Traité de commerce avec le Danemark, avec la Suède (30 décembre). » (Voy. *Dictionnaire*, page 831 *a*.)

Fidèle à son caractère historique, ce Dictionnaire renvoie au Dictionnaire de M. Joanne pour tous les noms de lieux et pour tous les détails de géographie, de statistique, d'archéologie, etc.

En félicitant l'auteur de son désintéressement et de son culte constant pour l'érudition, je n'ai pas voulu dire qu'il vécût absorbé dans le commerce du passé, indifférent aux intérêts et aux soucis du présent; ces loisirs ne sont plus donnés à personne aujourd'hui. C'est en Français que M. Lud. Lalanne écrit le Dictionnaire de la France, et quelques lignes de sa préface sont comme l'écho de ses souffrances patriotiques, comme le rayon d'un espoir que les lois providentielles de l'histoire autorisent. Il nous dit qu'il n'a pas tenu compte des modifications territoriales que nous a infligées une guerre sacrilége, parce qu'il croit permis de prévoir que la province allemande d'Alsace-Lorraine n'est pas destinée à une existence plus longue que n'a été celle des départements français des Bouches-du-Veser et des Bouches-de-l'Elbe : rapprochement instructif, très-fécond en leçons pour tous ceux qui savent tirer des tableaux du passé l'enseignement de l'avenir. C'est à ceux-là que la nouvelle publication de M. Lud. Lalanne rendra un service inappréciable. Son Dictionnaire sera le fond obligé de toute bibliothèque française ; toutes nos écoles et tous nos lycées doivent mettre cet excellent répertoire à la disposition de la jeunesse. PELLISSIER.

Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, développement d'un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par FRANÇOIS LENORMANT. Maisonneuve et Ce, in-8.

M. Fr. Lenormant continue avec une activité de bon augure la publication de l'ouvrage qui paraît devoir être son titre scientifique le plus solide et le plus sérieux; le second fascicule, que nous avons sous les yeux, contient la fin du tome Ier, qui contient 343 pages et 19 planches. Nous avons résumé la première livraison au moment où elle parut; la seconde renferme, avec les dernières pages du livre Ier, consacré à la *famille hébréo-samaritaine* des écritures du tronc sémitique, tout le livre II, où est étudiée la famille *araméenne* de ces mêmes écritures. Voici la table des chapitres; mieux que toute analyse, elle fera voir combien l'enquête instituée par cet érudit est méthodique et complète : *Observations préliminaires*. Chapitre I, *l'Alphabet araméen primitif;* ch. II, *l'Alphabet araméen secondaire;* ch. III, *l'Alphabet araméen des papyrus*; ch. IV, *l'Alphabet araméen tertiaire ou palmyrien;* ch. V, *l'Alphabet pamphylien*, *l'Alphabet hébraïque carré.*

Ce dernier chapitre est de beaucoup le plus long et le plus important. M. Lenormant y expose de nombreuses questions sur lesquelles les savants ne sont encore pas tous d'accord; il en donne des solutions qui semblent, en général, les meilleures que comporte l'état actuel de la science. Pour

les critiquer et donner son avis, il faudrait appartenir au groupe de ceux qui ont fait des langues et de la paléographie sémitique une étude spéciale. C'est au *Journal asiatique*, plus qu'à nous, d'apprécier cette partie du grand ouvrage. La *Revue* attend M. Fr. Lenormant au volume qui traitera de l'alphabet grec, ou plutôt des alphabets grecs et italiotes. C'est alors seulement qu'elle pourra rendre à ce remarquable travail le plus précieux de tous les hommages, l'honorer, comme il le mérite, d'une discussion approfondie et sévère. ***

Études sur les pagi de la Gaule, 2ᵉ partie; **les Pagi du diocèse de Reims**, par AUG. LONGNON, élève de l'École des hautes études. Paris, 1872, libr. Franck, in-8 de 144 pages et 4 planches.

La première partie de ces études a paru en 1869 : elle comprenait l'Artenois, le Boulonais et le Ternois; aujourd'hui M. Longnon embrasse l'ensemble des pagi du diocèse de Reims, c'est-à-dire le Rémois proprement dit, le pays de Châtrins, le Dormois, le Mouzonnais, le Porcien, le Tardenois et le pays de Voncq. L'auteur, dans cette nouvelle publication, continue à employer la méthode dont, jusqu'ici, il s'est servi si sûrement et si heureusement; il relate tous les textes, sans exception, qui peuvent lui fournir des données; il fait intervenir la tradition historique; enfin il applique les règles de la philologie et de la phonétique pour traduire les formes anciennes des noms de lieux. Je suis d'autant plus impartial dans l'appréciation très-favorable que je donne de la nouvelle étude de M Longnon que, dans le chapitre relatif au Dormois, il modifie complétement un travail que j'avais publié sur le même sujet, et qui avait été accueilli assez favorablement. Mon travail était cependant très-imparfait; M. Longnon le prouve, et je le remercie : je suis du reste en cette circonstance en assez bonne compagnie; il résulte, en effet, de la façon la plus claire, des nouvelles études de M. Longnon, que mon illustre maître Benjamin Guérard et M. Desnoyers se sont, sur certains points, encore plus égarés que moi.

Les Etudes sur les pagi de la cité de Reims sont complétées par deux appendices qui ont une véritable valeur au point de vue de la critique historique. Dans le premier, M. Longnon arrive à proposer le milieu du XIᵉ siècle comme date la plus récente de la rédaction de plusieurs parties du Polyptique de Saint-Remy; puis, grâce à une copie faite par André Duchesne, il arrive à rétablir l'ordre des noms de lieux tel qu'il existait dans l'original aujourd'hui perdu, en ce qui concerne le chapitre X. Cette restitution est importante, puisqu'elle replace ces noms de lieux dans les *pagi* auxquels ils appartenaient, et fait disparaître le désordre de l'édition de 1853. — Le second appendice a pour but de démontrer que la *Chronique de Mézières*, plus connue sous le nom de *Chronique de Signy*, que l'on trouve citée comme un document sérieux dans une foule de publications, n'est qu'un roman moderne inventé pour flatter les prétentions généalogiques de la maison de Pouilly. M. Wattenbach avait déjà, en Allemagne, attaqué l'authenticité de la *Chronique de*

Signy; M. Longnon va plus loin, et établit que cette supercherie historique ne remonte pas plus haut que la fin du XVIIe ou le commencement du XVIIIe siècle. Il est curieux de constater les emprunts faits par le faussaire, et les impossibilités historiques qu'il a inventées, lorsqu'il y mettait du sien.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Essai sur l'origine des armoiries féodales et sur l'importance de leur étude au point de vue de la critique historique, par ANATOLE DE BARTHÉLEMY. Poitiers, imprimerie de A. Dupré, 1872.

L'auteur se propose dans ce mémoire : 1° de fixer la date à laquelle doivent être rapportées les premières armoiries féodales; 2° d'en expliquer l'origine; 3° de donner le sens des symboles adoptés pour les armoiries; 4° de montrer l'utilité de ces sortes de recherches pour les études historiques et de rectifier un certain nombre d'erreurs qui ont aujourd'hui, comme il le remarque, une sorte de caractère officiel.

M. de Barthélemy assigne l'origine des armoiries au dernier tiers du XIIe siècle. Les plus anciens sceaux armoriés qu'il puisse citer, dit-il, sont ceux de Philippe, comte de Flandre, en 1170, et de Bouchard de Montmorency, en 1177. Le document le plus ancien dans lequel on aperçoive des traces de peinture héraldique est un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, daté de 1197. M. de Barthélemy examine plusieurs monuments sur lesquels on a cru reconnaître des armoiries, en particulier une dalle funéraire publiée dans le tome III de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 250, et qui a été attribuée à un des fils de Richard Ier, mort en 1037; il démontre qu'on a reconnu à tort sur cette dalle ainsi que sur d'autres monuments des symboles héraldiques.

Ni les tournois ni les croisades ne donnèrent naissance aux armoiries. L'usage était d'apposer des sceaux près des signatures, sur les actes publics. Jusqu'au XIe siècle les chevaliers se faisaient représenter sur ces sceaux portant un écu que ne distinguait aucun signe particulier. Pour rendre plus difficile la confusion des sceaux on reproduisit sur l'écu les *symboles* que prenaient les possesseurs. Cette théorie qui s'explique naturellement rappelle l'habitude antique d'ajouter des *episèmes* aux noms des magistrats ou des contractants qui prenaient part à un acte public, habitude dont les exemples les plus importants sont fournis par les *Tables d'Héraclée*. Ainsi, d'après M. de Barthélemy, l'usage des symboles sur les boucliers aurait existé de tout temps; — nous savons qu'on le retrouve sur un grand nombre de monuments grecs et romains et chez presque tous les peuples barbares; — ce serait de cet usage que seraient nées en Occident les armoiries; elles auraient pour raison première l'haibtude de placer des sceaux sur les actes et de représenter sur les sceaux les personnages armés. Les *symboles* ou *épisèmes* passèrent de l'écu sur le sceau et prirent par la suite une valeur propre qui les fit représenter à part; d'accessoires elles devinrent le principal, après avoir été la partie elles furent le tout, les *épisèmes* donnèrent naissance aux armoiries.

Pourquoi maintenant est-ce dans la deuxième moitié du XIIe siècle que

les armoiries deviennent d'un usage fréquent? Les questions de la nature de celle-ci sont souvent difficiles. Il ne faut parfois qu'un accident pour rendre générale en quelques années une habitude tout à fait inconnue à l'époque précédente, surtout quand cette nouveauté trouve dans l'esprit du temps, dans les lois et dans les mœurs des raisons de se développer. Les armoiries sont une création naturelle dans une société féodale, militaire et ignorante, qui doit d'autant plus tenir aux symboles, que pour elle tout ce qui parle aux yeux a une valeur de premier ordre. M. de Barthélemy croit que le roi Philippe-Auguste fit le premier graver sur le sceau de France des armoiries et que la noblesse suivit cet exemple.

Une question plus importante est de savoir si, comme le dit l'auteur, les armoiries furent d'abord propres au fief et non à la personne. C'est la thèse que M. de Barthélemy s'attache à développer, fixant le dernier tiers du XIIIe siècle comme l'époque où les armoiries devinrent personnelles. Il cite un grand nombre d'exemples; mais comme dans un premier mémoire il ne peut apporter toutes ses preuves, il annonce une vaste publication complète qui ne laissera aucun doute dans l'esprit du lecteur. On comprend que la critique n'ait pas le droit, comme elle a cru pouvoir le faire, de se prononcer dès aujourd'hui sur une démonstration à laquelle l'auteur attache à juste titre une grande valeur et sur laquelle il demande qu'on lui permette de revenir.

Le chapitre consacré au sens des symboles prend pour point de départ ceux des emblèmes de nos cathédrales qui sont accompagnés d'inscriptions et dont par conséquent il est impossible de méconnaître la signification, les représentations figurées dont les textes du moyen âge nous expliquent le sens allégorique. Il est clair que cette méthode est la seule qu'il faille suivre. Elle a permis à l'auteur d'arriver à des résultats incontestables.

Si les armoiries ne sont pas antérieures à la fin du XIe siècle, si de plus elles ne deviennent personnelles que dans les dernières années du XIIIe siècle, M. de Barthélemy doit trouver chez ses prédécesseurs un grand nombre de fautes à relever, soit dans les généalogies, soit dans les successions de titres, soit dans les attributions de monuments. Le mémoire se termine par une étude critique qui, en relevant beaucoup de ces erreurs, montre de quelle utilité peut être l'étude des armoiries pour l'histoire.

L'annonce de la part de l'auteur d'un nouveau travail aurait peut-être dû nous engager à différer ce résumé de son mémoire. Nous avons du moins voulu signaler dès maintenant un travail important, persuadé qu'en appelant les conseils et les objections de la critique, nous rendrons service à la science et à l'œuvre définitive que M. de Barthélemy doit nous donner.

F. E.

Bullettino della Commissione archeologica. Roma, Salviucci. Novembre, decembre 1872, febbrajo 1873.

Dans la séance du 24 mai 1872, le Conseil municipal de Rome a délégué à une Commission archéologique l'exercice des droits et devoirs de

la commune en ce qui touche les monuments de la ville et de son territoire. Préoccupée de leur conservation, la commune s'est réservé la propriété complète ou partielle des antiquités qui viendront à reparaître; elle en surveillera la découverte, les fera transporter au palais du Capitole; elle agrandira nos musées, ouvrira des collections nouvelles pour la céramique et les médailles. Arrêter l'œuvre de la ruine, sauvegarder pieusement tout ce qui rappelle leur histoire, leur ancienne splendeur, tel est le noble exemple que donnent les Romains et auquel tous doivent applaudir.

A cette œuvre de conservation déjà si belle et si digne de respect, la commune de Rome a ajouté encore. Un Bulletin mensuel, rédigé par les soins de la Commission archéologique, enregistrera les découvertes, dira, si je puis parler ainsi, chacune des conquêtes de la science sur les ténèbres du passé. Déjà ce Bulletin a paru, richement complété par la gravure, par la phototypie, par les épreuves directes de la photographie. Statues, vases, reliefs, tout est ainsi mis entre nos mains, et de savantes monographies viennent ajouter à l'intérêt des découvertes nouvelles. Deux conseillers municipaux, Castellani, le marquis Vitelleschi, les deux Visconti, Jean-Baptiste de Rossi, Pierre Rosa, l'architecte Vespignani, l'ingénieur Lanciani, tels sont les membres de la Commission, et déjà le nom de plus d'un se retrouve dans les articles du Bulletin de Rome.

De plus compétents diront les mosaïques, les statuettes, les monuments votifs, les bas-reliefs d'origine païenne, qui donnent aux livraisons parues un prix particulier. Fidèle à mes plus chères études, je me bornerai à parler ici d'un monument sorti de fouilles depuis longtemps signalées, celles du palais Fiano. Dans ce lieu riche en sépultures chrétiennes et qui formait autrefois une dépendance de l'antique basilique de S. Lorenzo in Lucina, on a trouvé, brisée en cent morceaux, une dalle funéraire datée de l'année 783, époque dont la ville de Rome possède peu de monuments.

Sur cette pierre demeurée incomplète et que nous représente une bonne phototypie, on lit les vers suivants :

✠ PARCE PRECOR PAVLO SANCT.... MAXIM..........
ALTA PATERE POLI FAC ILLI CVLMINA CHR...........
VIVAT IN AETHERIO FELIX PER SECLA................
LVCE FRVATVR OVANS...GNO LAETETVR O...........
VITA SEQVATVR EVM MORTIS SIC VINCVLA VINCA T
SEMPER IN AETERNA CAELESTI FLOREAT AVL A
PAVSO SEPVLTVS EGO PAVLVS PRAESENTIB : EXVL
DEP · ID · MART · IND · VI · TEMP : DNI HADRIANI PAPAE

Que le début de cette inscription présente en acrostiche le nom du

mort, PAVLVS, cela s'aperçoit tout d'abord; mais la place inusitée qu'occupent les lettres TA, détachées du cinquième et du sixième vers, doit, de plus, attirer l'attention. Un second acrostiche, selon toute apparence, terminait à droite l'épitaphe, et M. de Rossi s'est appliqué à en rechercher les éléments.

Six lettres devaient former le mot fourni par la fin des premiers vers. Les deux dernières nous sont connues et la deuxième n'est pas douteuse, le vers qu'elle terminait ne pouvant se restituer qu'ainsi :

ALTA PATERE POLI FAC ILLI CVLMINA CHR*iste*

Les caractères

.
E
.
.
T
A

devaient donc entrer dans la formation du mot à chercher. *Re*GNO était, sans aucun doute, gravé au quatrième vers, et si l'on songe en même temps à l'expression chrétienne *regnum cœli* et à la substitution, fréquente dans la métrique des bas temps, d'*olympus* à *cœlum*, le mot O*lympi*, dont la première lettre subsiste encore, donnera le spondée qui manque sur le marbre et nous lirons :

LVCE FRVATVR OVANS *re*GNO LAETETVR O*lympi*

M. de Rossi propose de lire, au troisième hexamètre :

VIVAT IN AETHERIO FELIX PER SECLA *senatu*

et j'accepte entièrement cette restitution qu'appuie à mes yeux un vers épigraphique de Fortunat où l'épithète *œtherius* est employée comme elle le serait ici, en parlant du séjour céleste dans lequel la poésie chrétienne place le sénat du bienheureux

CVLMEN IN ÆTHEREA SEDE SENATOR HABET (1)

Moins facile à justifier, l'existence de l'L finale s'impose d'elle-même pour compléter le titre de LEVITA, dont nous tenons les cinq dernières lettres. Le savant antiquaire romain propose de lire dans la partie mutilée du premier vers SANCT*orum* MAXIM*e præsul* et, si peu que le satisfasse cette épithète donnée au Seigneur, il lui semble difficile d'imaginer ici un autre supplément.

Par un des jeux d'esprit goûtés à l'époque dont elle porte la date, la

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 186.

nouvelle inscription de Rome présente donc, en même temps que la légende principale, le nom et le titre du défunt :

P L
A E
V V
L I
V T
S A

Comme l'a ingénieusement remarqué M. C. L. Visconti, le septième vers

PAVSO SEPVLTVS EGO PAVLVS PRAESENTIB : EXVL

semble avoir été écrit pour donner de plus, dans sa première et sa dernière lettre, les initiales des mots *Paulus levita*. EDMOND LE BLANT.

Dei monumenti di Perugia etrusca e romana. 4 vol. in-4 et un atlas in-folio. Perugia.

M. le comte Giancarlo Conestabile a terminé depuis quelque temps cette grande publication, dont nous aurions déjà annoncé la fin si les événements ne nous avaient mis en retard avec les livres que nous avions le plus à cœur de signaler. Les lecteurs de la *Revue* connaissent plusieurs parties de cet ouvrage (1) et surtout la science de l'auteur.

Les *Monuments de Pérouse* sont divisés en quatre volumes :

1° *Della vita, degli studi e delle opere di G. Battista Vermiglioli;*

2° *Il sepolcro dei Volunni;*

3° *Monumenti della necropoli del palazzone circostanti al sepolcro de' Volunni;*

4° *Monumenti etruschi scritti e figurati risultanti da escavazioni diverse del territorio di Perugia ed in parte esistenti nel museo o in collezioni private di detta città, in parte in musei esteri, in parte smarriti.*

L'atlas contient 108 planches grand in-folio exécutées avec un soin scrupuleux (2).

L'objet que s'est proposé M. Conestabile est de faire connaître aussi exactement que possible la riche suite de monuments trouvés à Pérouse et conservés encore pour la plupart dans cette ville, inscriptions, bas-reliefs, urnes funéraires, miroirs, objets divers. Il les reproduit par le dessin, commente le dessin par une description fidèle, rapporte tous les commentaires auxquels chaque pièce a donné lieu, et termine en exposant sa propre opinion. Bien que, dans des études qui sont encore si obscures, la plus grande réserve soit de rigueur, et que M. Conestabile évite avec soin toute hypothèse, toute conjecture quelque peu hasardée, la méthode des séries

(1) *Revue arch.*, 1855, p. 569; 1856, p. 192; 1857, p. 58-61.

(2) Le prix de l'ouvrage entier est de 122 fr. Il se trouve : à Turin, chez Lœscher; à Florence, chez Jouhaud et au cabinet Vieusseux; à Pérouse, chez l'auteur.

comparées l'amène naturellement à préciser le sens de plusieurs classes de représentations avec une certitude que ses devanciers n'avaient pas atteinte (1). Nous citerons, par exemple, les urnes funéraires, pour lesquelles son commentaire sobre et précis laisse le plus souvent bien peu à trouver après lui. Il fait faire aussi à la science un réel progrès en marquant, beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici et avec un tact qui est rarement en défaut, la succession chronologique des styles et la date des monuments.

C'est surtout la langue étrusque qui préoccupe M. Conestabile, bien que, comme tous les savants qui se sont passionnés pour ce problème, il n'en ait pas trouvé la clef. Pour les inscriptions, dont il donne presque toujours des copies corrigées, il a entrepris un travail de résumé très-utile : il reproduit les explications qui ont été proposées pour chaque mot, si bizarres et si peu admissibles qu'elles soient. Il rend par là un grand service à ceux qui veulent reprendre ces études ; il les met rapidement au courant de tous les systèmes qui ont trouvé des partisans.

M. le comte Conestabile voulait élever un monument digne de Pérouse et du nom qu'il porte ; il peut être pleinement satisfait. La science ne saurait oublier non plus que cette œuvre considérable et d'une si riche exécution a été entreprise et menée à bonne fin sans le secours ni de l'Etat, ni d'un éditeur. On ne peut faire plus noblement acte de grand seigneur et de bon patriote (2).

***

(1) Voyez un article de M. Brunn, *Bull. Inst.*, 1859, p. 145-146.

(2) Bien que cette publication ait pris quinze années à l'auteur, on sait combien de mémoires il a publiés sur les sujets qui l'occupent particulièrement. Parmi celles de ces études que nous souhaitons le plus vivement de voir réunies en volumes, nous citerons : *Di alcune scoperte avvenute nel agro Trentino del* 1850 *a* 1855. — *Di* Alessandro François *e di suoi scavi nelle regioni dell' antica Etruria.* — *Agro chiusino.* — *Spicilegium de quelques monuments écrits ou anépigraphiques des Etrusques, Clusium, Orvieto, Pérouse, musées de Paris, Rome et Trente.* — *Sopra alcuni oggetti che sono nei musei di Parigi e di Londra.* — *Quelques mots à propos de la fiole en verre du musée de Reims.* — *Second spicilegium de quelques monuments écrits ou anépigraphiques des Etrusques, Londres, Berlin, Manheim, La Haye, Paris et Pérouse.* — *Sur l'inscription d'une statuette étrusque.* — *Interprétation de l'inscription latine du cheval en bronze trouvé à Neuilly-en-Sullias.* — *Cista in bronzo proveniente dell' antica Preneste.* — *De quelques miroirs étrusques récemment découverts.* — *Sopra alcune pietre incise etrusche e romane e su due pesi trovati nel Tirolo italiano.*

A ces mémoires, qui montrent l'étendue de l'œuvre de M. Conestabile, il faut ajouter deux grands ouvrages : *Inscrizioni etrusche e etrusco-latine in monumenti che si conservano nella R. Galleria degli Uffizi a Firenze,* 1858. — *Pitture murali a fresco e suppellettili etrusche in bronzo e in terra cotta scoperte in una necropoli presso Orvieto nel* 1865 *da D. Golini,* 1865.

LA PROVINCE PROCONSULAIRE

divisée en cinq DIOCÈSES
pendant les trois
premiers siècles
de notre ère (la
NUMIDIE en est sé-
parée et forme une
province à part au
commencement du
IIIe Siècle)
démembrée sous Dioclétien
en cinq PROVINCES
(la NUMIDIE est
divisée alors en
deux PROVINCES
NUMIDIA CIRTENSIS
et NUMIDIA MILITIA)
ramenées à quatre
après l'an 313 NUMIDIA
ZEUGITANA BYZACINA
TRIPOLITANA

REMARQUES GÉOGRAPHIQUES

A PROPOS

DE LA CARRIÈRE D'UN LÉGAT DE PANNONIE INFÉRIEURE

Dans le Musée National de Pest (section des monuments épigraphiques Romains) se trouvent deux pierres portant chacune une inscription relative à un certain *Suetrius Sabinus*, *legatus Augusti pro praetore* [*provinciae Pannoniae Inferioris*], c'est-à-dire gouverneur de la province impériale consulaire de Pannonie Inférieure. Nous les avons dessinées, estampées, et nous venons de les publier dans notre ouvrage intitulé *Monuments épigraphiques du Musée National Hongrois de Buda-Pest* (2).

La première de ces inscriptions est ainsi conçue :

1.

DIS · REDVCIBVS
PATRIIS
SVETRIVS · SABINVS
LEG · AVG · PR · PR · FECIT (3)

(1) Voy. notre 1re observation, intitulée *La Colonie Romaine de* BANASA *et l'Exploration géographique de la* MAURETANIA TINGITANA (*Rev. arch.* de déc. 1872, nouv. sér., t. XXIV, p. 360-367).

(2) 140 p. in-fol. et LV planches, Buda-Pest, 1873 ; voy. p. 4 et 13 du texte; pl. I, n° 3; pl. IV, n° 33.

(3) L. 3, BI sont liés ainsi que VS dans SABINVS; l. 4, FE sont liés dans FECIT.

Cette inscription se lit sans difficulté :

1. *Di(i)s Reducibus*
2. *Patriis,*
3. *Suetrius Sabinus,*
4. *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), fecit.*

La seconde inscription est ainsi conçue :

2.

IOVI · ACCIONI ·
'RIO · SVETRIVS
· NVS · LEG ·

Le commencement des lignes fait défaut et il manque certainement une quatrième ligne au moins. On doit restituer et lire ainsi cette inscription :

1. [*I*] *ovi Accioni*
2. [*Pat*]*rio, Suetrius*
3. [*Sabi*]*nus, leg*(*atus*)
4. [*Aug*(*usti*) *pr*(*o*) *pr*(*aetore*), *fecit*].

Nous ne savions, d'après ces deux seuls monuments, ni les autres noms de ce personnage, ni la date de son consulat, ni celle de sa légation de Pannonie; nous ignorions enfin sa carrière et son histoire; mais nous connaissions du moins sa patrie; car le premier monument est consacré aux *Dieux du retour*, aux *Dieux de sa patrie;* le second nous révèle le nom d'un de ces *Dii patrii :* c'est *Jupiter Accio patrius.* M. Léon Renier nous a très-judicieusement fait remarquer que ce surnom topique de Jupiter désignait aussi le lac de Genève, qui portait jadis le nom d'*Accion*, au rapport de Festus Avienus :

« Vastam in paludem, quam vetus mos Graeciae
Vocitavit *Accion* (1). »

M. Giulio Minervini a publié récemment (2) une inscription trou-

(1) *Orae marit.*, v. 675.
(2) *Di un' antica iscrizione scoperta in Aquino.* Neapoli. 1871, in-4, 11 p. (extr. des *Atti dell' Accademia di archeologia, letterat. e belle arti*).

vée à Aquino (l'ancien *Aquinum*). M. Mommsen en a reçu une copie plus exacte qu'il a publiée, en suppléant aux parties défectueuses qu'elle renferme, dans l'*Ephemeris epigraphica* de 1872 (1). Voici l'inscription telle qu'il l'a donnée :

3.

C · OCTAVIO · APP · S////
TRIO · SABINO · C · V · PO*n*
TIF · ET · AVGVRI · COS · ORDIN*ar*
LEGATO · AVG · PR · PR · PANNON · I*nf*
ELECT · AD · CORRIG · STATVM · ITA*l*
PRAEF · ALIMENT · IVDICI · EXDELE*g*
COGNITION · CAESARIAN · LEGATO *aug*
PR · PR · PROV · RAET · PRAEPOSIT · VEXI*ll*
GERM · EXPEDIT · COMIT · AVG · N̄ · LEGAT · L*eg* · *ii*
ETVICENSIM PR*im*IG IVR*id*ICO · PERA*em*
ET LIGVRIAM · CVRAT · VIAE LATINAE N*ov*
CVRAT · REI · PVBLICAE · OCRICVLANO*r*
PRAET · DE LIBERALIB CAVSIS · TRIBV*n*
ET · QVAESTORI · CANDIDATO
PLEBS · AQVINATIV*m*
PATRONO · RARISSIM

Nous n'hésitons pas à reconnaître dans ce personnage, qui a été *legatus Augusti pro praetore Pannoniae Inferioris*, le *Suetrius Sabinus* du Musée de Pest, et, comme il a été, d'après l'inscription d'*Aquinum*, *consul ordinarius*, nous voyons en lui le *Sabinus* qui exerça cette magistrature avec *Silius Messala*, l'an 967 de Rome (214 de notre ère). On peut donc s'étonner que M. Mommsen n'ait pas restitué le nom *Suetrius* dans la lecture que nous venons de rapporter, d'autant plus qu'il rappelle, à la fin de son Mémoire (2), les

(1) Fascic. 2, p. 130.
(2) P. 142 du *fascic.* déjà cité.

deux inscriptions de Pest (1). Il faut donc ajouter aux restitutions de M. Mommsen les deux lettres *ue* à la fin de la première ligne de l'inscription d'*Aquinum*, et lire :

C · OCTAVIO · APP · S[*ue*]
TRIO · SABINO, etc.

En outre, on doit, dans les *Fastes*, où ne figure pour l'année 214 que le *cognomen Sabinus*, restituer ainsi les autres noms de ce personnage : *C. Octavius Appius Suetrius Sabinus;* enfin, il faut ajouter à l'histoire des légats de Pannonie son *cursus honorum*, et fixer la date de son gouvernement dans ce pays à la fin du règne de Caracalla, car il cessa de l'exercer, comme on le verra plus loin, sous le règne de Macrin. Nous reviendrons plus bas sur l'inscription d'*Aquinum*, et sur les particularités géographiques et historiques qu'elle présente; mais il importe d'abord de rapprocher des trois inscriptions que nous venons de donner, et qui sont relatives au même *C. Suetrius Sabinus*, un autre monument incomplet, provenant de S. Germano (l'ancien *Casinum*) et publié par Muratori (2), par Hoare (3), plus exactement par M. Mommsen lui-même (4), puis par M. Henzen (5), et enfin par Borghesi (6). A l'aide des données précieuses que lui a fournies la nouvelle inscription d'*Aquinum*, M. Mommsen a pu restituer les fragments de celle de *Casinum*, dont on ignorait l'attribution.

Nous croyons, comme M. Mommsen, qu'en raison même de la rareté du titre d'*electus ad corrigendum statum Italiae*, titre qui figure dans l'inscription de *Casinum* comme dans celle d'*Aquinum*, et en raison aussi de la conformité de la plupart des fonctions énumérées dans ces deux inscriptions, il doit s'agir du même personnage. Si la légation de Pannonie ne figure pas dans le monument de *Casinum*, c'est que ce monument aura été élevé avant que *Suetrius Sabinus* n'exerçât cette haute fonction.

(1) Elle doivent figurer, paraît-il, sous les nos 3428 et 3429 du t. III du *Corpus inscr. lat.*, encore inédit.

(2) P. 1049, n° 5.

(3) *A classical tour through Italy and Sicily*, etc., London, 1819, t. I, p. 274.

(4) *Inscr. Regni Neap.*, n° 4237.

(5) Supplém. au rec. d'Orelli, n° 6489.

(6) Dans son mémoire intitulé *Iscrizione di Concordia* (*Œuvres compl.*, t. V, p. 395, Paris, 1869).

Voici cette restitution, légèrement modifiée par nous :

4.

*c · octavio · app · suetrio · sabino · cos · ordina*RIO · PONTIFICI
*auguri · comiti · aug · n · electo · a*DCORRIG*end*VM · STATVM · ITALIAE
praef · alimentorum · iudici · ex DELEGATV *p*RINCIPVM IN PROVINCIA
. . . . INFERIOR*i*S · LEG · AVG · PR · PR · PROVINCIAE
*raetiae · praeposito · vexilla*RIS · GERM*a*NICAE EXPEDITIONIS · LEGATO
leg · XXII primigeniae p · f · IVRIDICO · PER *a*EMILIAM ET LIGVRIAM · CVRATOR
*i · viae · latinae · nov · leg · prov · af*RICAE REGIONIS · HIPPONIENSIS · PRAETORI
*trib · pl · cand · q · cand · sevi*RO TVRMARVM EQVESTRIVM
patrono · a MANTI*s*SIMO (1)

C'est encore à *C. Octavius Appius Suetrius Sabinus* qu'il convient d'attribuer l'inscription incomplète publiée par Marini (2) et par Borghesi (3). La restitution qu'en propose M. Mommsen (4) nous paraît certaine; la voici :

5.

*c · octavi*O · APPIO ·
suetrio SABINO
*ordin*ARIO · COS
*pontif a*VGVRI
*procos pr*OV · AFRIC
. . . . . T PATRONO

Enfin, c'est aussi à ce personnage que semble se rapporter ce fragment conservé au Musée de Latran et envoyé par MM. de Rossi et Henzen, qui l'y ont copié, à M. Mommsen, qui l'a publié avec la restitution suivante (5) :

(1) Nous avons supprimé de la restitution de M. Mommsen, à la 1re ligne, *c. v.* inutile et qui prend trop de place pour l'espace dont on peut disposer. Nous avons supprimé toute la restitution de la 4e ligne comme tres-douteuse. A la 7e, il devait y avoir *viae Latinae Nov(ae)* et non *viae Latinae*. La place manque pour suppléer au commencement de la ligne 8e les mots *de liberalib. causis*.

(2) *Frat. arv.*, p. 262.

(3) Dans le mémoire intitulé *Età di Giovenale* (*Œuvres compl.*, V, p. 53, Paris).

(4) *Loc. cit.*, p. 132.

(5) *Loc. cit.*, p. 131.

6.

. . . .

OCR*iculanor · leg · prov · africae*
PR · DE LIBE*ralib · causis · tr · pl · k · q · k*
SVIERO · T*urmar · equestr · xviro*
STLIT*ibus iudicandis*
C · IV
L E O N

En rapprochant ces divers monuments, on peut dresser les états de service et faire l'histoire de ce gouverneur de la Pannonie Inférieure.

I. — *C. Octavius Appius Suetrius Sabinus* dut naître dans la seconde moitié du IIe siècle, à Genève ou non loin de cette ville.

Il débuta dans la carrière sénatoriale par le vigintivirat et exerça, comme *vigintivir*, les fonctions de *decemvir stlitibus judicandis*, assesseur du préteur.

II. — Il commanda, en qualité de *sevir*, une des six *turmae equestres* à la procession annuelle des chevaliers romains, emploi honorifique qui ne durait qu'un jour.

III. — Il fut ensuite désigné par l'Empereur au choix du Sénat pour la questure : *quaestor kandidatus*.

Il fit donc alors son entrée dans le Sénat, la questure donnant accès de droit à cette dignité.

IV. — Il fut, après, *tribunus plebis*, également comme candidat de l'Empereur.

V. — Elevé ensuite à la préture, il exerça cette magistrature comme *praetor de liberalibus causis*, fonction que l'inscription d'*Aquinum* est le premier monument épigraphique à mentionner, mais qui est connue par des textes de lois dont le plus ancien est le rescrit d'Alexandre Sévère, en 226 (1). On voit toutefois, par la teneur de

(1) *Cod. Justin.* : « Praefectus Urbi, amicus noster, eam quae ita veniit, ut, s prostituta fuisset, abducendi potestas esset, ei cui secundum constitutionem Divi Hadriani incompetit, abducendi impertiet facultatem. Quod si eum patientiam accommodasse contra legem quam ipse dixerat, ut in turpi quaestu mulier haberetur, animadverterit : libertate competente secundum interpretationem ejusdem Principis, perduci eam ad *Praetorem* cujus *de liberali causa* jurisdictio est, ut ibi lis ordinetur, jubebit » (IV, LVI, 1). Cf. les constitutions de Constance (*Cod. Theod.*, VI, IV, 16), celle de 359 où il est dit : « Praetori defertur haec jurisdictio, sancientibus nobis, ut

ce rescrit, que l'existence de cette magistrature remontait au moins jusqu'au temps d'Hadrien, ce que ne paraît pas avoir remarqué M. Mommsen, et cependant il assigne, par conjecture, une époque plus ancienne encore à la création du *praetor de liberalibus causis*, puisqu'il suppose qu'elle a dû remonter jusqu'à Auguste. On voit, par les textes cités en note, que c'était ce préteur qui jugeait les cas touchant l'état de liberté et d'esclavage, la possession juridique de l'esclave, les contestations relatives aux affranchissements, etc.

VI. — Après sa préture, *Sabinus* fut [*legatus provinciae Af*]*ricae, regionis Hipponiensis* (cette restitution de M. Mommsen est certaine); c'est-à-dire, légat du proconsul d'Afrique pour la région d'*Hippo-Diarrhytum* (ou *Hippo-Zaritus*). Nous savons aujourd'hui que la province d'Afrique, une des deux provinces consulaires du Sénat, était administrée, en conséquence, par un *proconsul* (qui était toujours un ancien consul), et que ce gouverneur avait sous ses ordres quatre légats, et même un cinquième qui, bien que dans le ressort de sa province, jusqu'à Septime Sévère (1), n'était cependant pas soumis à son commandement; c'était celui de Numidie. A ces cinq commandements correspondaient cinq subdivisions géographiques de la province d'Afrique auxquelles, dès les premiers siècles de notre ère, on donna le nom de *dioeceses* (voy. la carte, pl. XVII) :

1° Diocèse de Carthage. — Nous avons un certain *L. Minucius Natalis Quadronius Verus*, qui fut, au temps d'Hadrien, *legatus provinciae Africae dioeceseos Carthaginiensis* (2).

2° Diocèse d'*Hippo-Diarrhytum*. — Nous avons un *legatus provinciae Africae dioeceseos Hipponiensis* (3); cette subdivision de la pro-

liberale negotium ipse disceptator examinet; » et plus loin : « cum apud eum quoque adipisci debeat patronorum judicio sedula servitus libertatem, etc. » (*Cod.*, I, XXXIX, 1); cf. enfin *Novell. Iustin.*, XIII, I, 1, ou on lit, à propos des *praetores* : εἰσὶν ἐν τῇ συγκλήτῳ βουλῇ οἱ τῶν ἐλευθεριῶν, καὶ τῶν ἐπιτροπῶν, καὶ τῶν τοι ούτων προκαθήμενοι.

(1) M. Léon Renier (cours inédit du Collège de France, leçon du 29 mars 1870) l'a démontré. Nous avons en effet un sarcophage, élevé par *Julia Soemias*, nièce de Septime Sévère et mère d'Élagabale, à *Sextus Varius Marcellus*, son mari, qui avait été *legatus legionis III^{ae} Augustae* et *praeses provinciae Numidiae* (*C. I. G.*, 6627). C'est vers ce temps que l'ancienne légation de Numidie, qui avait, depuis l'an 38 (voir plus bas), été détachée militairement de la juridiction du proconsul d'Afrique et qui était confiée à un légat relevant directement de l'Empereur, par la raison qu'il commandait des forces militaires, cessa de faire partie géographiquement de la province sénatoriale et forma une province à part.

(2) Henzen, 6498.

(3) Mommsen, *I. R. N.*, 1433.

vince d'Afrique existait déjà sous Trajan, puisque Pline le Jeune, dans sa fameuse lettre sur les prodiges du dauphin d'Hippone, cite le témoignage d' « *Octavius Avitus, legatus proconsulis* », dont résidence était à « *Hipponiensis colonia* (1) ». C'est bien certainement la même circonscription qui est désignée dans le *cursus honorum* de *Sabinus* (inscription de *Casinum*) sous le nom de *regio Hipponiensis*. Ici le mot *regio* est synonyme de *dioecesis* (2).

3° Diocèse d'*Hadrumetum*. — Nous ne connaissons pas de *legatus* pour le diocèse d'*Hadrumetum*: mais ce diocèse existait certainement au temps de Marc Aurèle, puisque nous connaissons un personnage que cet empereur avait nommé procurateur de ce diocèse, aux appointements de 100,000 sesterces : CVI | DIVVS · AVREL · ANTONINVS | CENTENARIAM PROCVRATIONEM | PROV · HADRYMETINAE (*sic*) DEDIT (3). Il est vrai que le terme qui exprime, dans cette inscription, le district financier auquel devait correspondre la sous-juridiction politique de *Hadrumetum* est le mot *provincia;* mais personne ne se méprendra sur la valeur de ce mot, qui est bien synonyme ici de *regio* et de *dioecesis*, et que nous trouvons employé, exactement de même, en Gaule, pour désigner, au temps de Vespasien, une division financière de la province d'Aquitaine : *procurator* | *provinciarum Lugudunensis et Aquitanicae*, ITEM LACTORAE (4).

4° Diocèse de Tripolitane. — Nous ne trouvons pas le nom *dioecesis* exprimé pour cette division de la province d'Afrique; mais M. Léon Renier a démontré (5) que l'inscription de l'arc de *Tripoli* (*Oea*), datée de l'an 163 de notre ère, et qui porte, à la seconde ligne : SEX · *Cornelius*S ORFITVS · PROCOS · CVM VTTEDIO MARCELLO · LEG · SVO · DEDICAVIT (6), désigne très-clairement celui des légats de la province d'Afrique qui avait la sous-juridiction

(1) *Epist.*, IX, XXXIII. Cette remarque est de M. Mommsen (*loc. cit.*, p. 133).

(2) C'est dans le même sens sans doute qu'il faut entendre *regio Bassianesis* (voy. nos *Monuments épigr. du Musée de Pest*, p. 36, pl. XXII, n° 88), qui, correspondant à la Sirmie moderne, devait être une des subdivisions géographiques de la Pannonie Inférieure, une des sous-juridictions confiées par le gouverneur ou *legatus Augusti propraetore* de cette province à un de ses légats.

(3) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 156.

(4) Est-il besoin de faire remarquer que les mots *province de Lectoure* n'ont jamais pu désigner une province politique? Orelli, 3651.

(5) Leçon du 11 janvier 1870.

(6) Maffei, *Mus. Ver.*, p. 467, n° 2, inexacte. M. Renier en a rétabli le texte d'après une photographie.

de la *Tripolitana regio* ou *dioecesis*, car les mots *legatus suus* ne peuvent désigner ici le légat unique du gouverneur de la province (comme s'il se fût agi, par exemple, de la province prétorienne de Narbonnaise, dont le proconsul n'avait qu'un seul légat), puisque nous savons que le proconsul d'Afrique en avait quatre; donc le monument désigne bien clairement celui de ces quatre légats dans le ressort duquel avait été élevé le monument dont le proconsul était venu faire la dédicace. Uttedius Marcellus était donc certainement *legatus provinciae Africae dioeceseos Tripolitanae* (1).

5° Diocèse de Numidie. — Nous n'avons pas à nous arrêter longtemps sur l'époque où le *legatus* de ce diocèse a été placé sous la dépendance effective du proconsul de la province d'Afrique, car cette période ne dure que jusqu'à l'année 38. C'est Caligula qui enleva au proconsul d'Afrique, pour la donner à un légat relevant directement de l'Empereur, la *dioecesis* de Numidie (2); la raison en

(1) Nous avons un exemple analogue pour le diocèse de Carthage, car on a trouvé, entre cette dernière ville et Utique, un monument portant une inscription dont la copie manuscrite, provenant des papiers de M. Hase, a été lue et restituée ainsi par M. L. Renier (leçon du 18 janvier 1870) :

imp · caes · l · sep
timio · SEVE*ro*
*perti*NACI AVG
*po*NT · MAX · TRIB
*pot*EST COS DES · II · PP
*ci*VITAS VCRES DD
P PFECIT ETDEDIC · ANNO
CORNELI · ANVLLINI PROCOS
C·V·ET·VALERI·FESTI·LEG·EIVS

La *civitas Ucres* n'est connue par aucun autre texte, sauf qu'elle figure dans la liste de Morcelli, où l'on voit, à la date de 411 de notre ère, un certain *Vitalis*, *episcopus Ucrensium* (l'ethnique usité au temps de Sévère devait être *Ucresitanorum*). On ne sait quelle était la position exacte de cette cité, mais elle ne pouvait être éloignée des bouches du *Bagradas* Le monument est daté de 193. Le proconsul *Cornelius Anullinus* a donc été assisté de *Valerius Festus* son légat, c'est-à-dire évidemment de celui de ses quatre légats qui avait la juridiction de la *dioecesis* de Carthage ou de celle d'Hippone, suivant qu'*Ucres* était située dans l'un ou dans l'autre de ces ressorts.

(2) Tacit., *Hist.*, IV, 48 : « legio in *Africa* auxiliaque tutandis imperii finibus, sub Divo Augusto, Tiberioque Principibus, proconsuli parebant. Mox Caius Caesar, turbidus animi ac M. Silanum obtinentem *Africam* metuens, ablatam proconsuli legionem, misso in eam rem *legato* tradidit. »

est qu'il commandait la légion *III^a Augusta* cantonnée dans ce pays. M. L. Renier a remarqué, en effet, qu'à partir de cette époque on trouve un des légats de la province d'Afrique qui ajoute *Augusti* à son titre : *M. Fabius Fabullus, legatus Augusti provinciae Africae* (1), titre qui, dans une province sénatoriale, serait absolument inexplicable et qui ne peut s'entendre que dans le sens où l'a compris le savant épigraphiste.

Nous avons un autre personnage « *qui cum esset candidatus Caesar*[*is*], *pr*[*aetor*] *designatus*, *missus est ab Imp. Vespasiano Aug*[*usto*], LEGATVS PRO PRAETORE · AD | EXERCITVM · QVI · EST · IN · AFRICA *et absens, inter praetorios relatus* (2). » Ce texte établit donc très-nettement que le légat de Numidie était, sous Vespasien, parfaitement indépendant du proconsul d'Afrique et ne relevait que de l'Empereur (3). Mais la Numidie resta cependant géographiquement un simple diocèse de la province sénatoriale d'Afrique, car, au temps de Commode, nous trouvons *A. Egnatius Proculus*, LEG · AVG · PROV · AFR · DIOECES | NVMID (4). Or, comme le légat de Numidie était le seul chef militaire ayant un commandement légionnaire, il en résultait que, pour les travaux publics, accomplis d'ordinaire par les soldats, son action s'étendait au-delà des limites de sa *dioecesis*; aussi a-t-on trouvé, à Tunis, un monument daté de l'an 123 et portant : « *Imp. Caesar Hadrianus* VIAM · A CARTHAGINE | THEVESTEM · STRAVIT | PER · LEG · III · AVG | P · METILIO SECVNDO (5). » Cette route conduisait de Carthage à *Theveste* (Tebessa), car on a trouvé, dans cette dernière ville, la contre-partie de cette inscription qui est terminée par ces mots : VIAM | A CATTHAGINE · THE|VESTEM · MIL · P · CXCI | DCCXXX (6) STRAVIT | P · METILIO | SECVNDO · LEG | AVG · PRO · PR (7). Ce même légat est qualifié, dans une inscription trouvée près de Rome, à Palo, de « *leg* | IMP · CAESARIS TRAIANI · HADRIANI · AVG · *pro praetore* | LEG · III · AVG · ET · EXERCITVS AFRICANI (8). »

(1) Katancsich, *Specim. philol. Pannon.*, p. 221.
(2) Marini, *Frat. Arv.*, p. 765.
(3) L. Renier, leçon du 18 janvier 1870. Le savant professeur a fait remarquer que, jusqu'à Vespasien, on confiait le commandement d'une légion à des personnages qui n'avaient pas toujours été préteurs.
(4) Marini, *Frat. Arv.*, p. 765.
(5) Orelli, 3564.
(6) 191,730 milles valent 284 kilomètres.
(7) L. Renier, leçon du 25 janvier 1870.
(8) Fabretti, p. 197, n. 470; cf. Orelli. 3382.

On conçoit sans peine que des conflits de pouvoir aient dû éclater souvent entre le proconsul, personnage consulaire, mais sans armée, et le légat de Numidie, son inférieur par le rang, mais qui, tout en exerçant son commandement dans la province proconsulaire, ne relevait pas de lui, et avait sous ses ordres une légion avec des corps auxiliaires considérables. Tacite fait ressortir (1) les périls d'une semblable situation et raconte l'assassinat du proconsul *L. Calpurnius Piso* par le légat de Numidie, *Valerius Festus*, que nous voyons agir alors comme un maître, sortir de son diocèse, s'arrêter à *Hadrumetum* (2) et intervenir même en Tripolitane, c'est-à-dire faire acte d'autorité dans toutes les parties de la province d'Afrique. Nous ne croyons pas, toutefois, que ces faits infirment en rien l'existence des divisions géographiques et administratives de cette province en cinq légations ou diocèses parfaitement distincts et exactement délimités, car il ne s'agit pas ici d'un état régulier, mais bien des troubles qui désolèrent l'Empire lors du règne éphémère et de la chute de Vitellius, et de l'avénement de Vespasien. Ce *Festus* prend, dans l'inscription de Trieste, le titre de LEG · PRO PRAET · EX*ercitus* | *Afric*AE (3), et le consulat récompensa, l'année suivante (71, aux kalendes de mai) (4), la trahison de ce parent de Vitellius, qui avoit voulu racheter le tort que devait lui faire cette parenté par l'assassinat de Pison.

Nous avons dit plus haut que cette situation singulière et anormale de la Numidie se prolongea jusqu'au règne de Septime Sévère, époque à laquelle cette région cessa de former un diocèse de la province proconsulaire sénatoriale d'Afrique et devint une province impériale prétorienne, sans que rien fût changé au rang et aux attributions ni même au titre du *legatus Augusti pro praetore,* sinon qu'il pût ajouter à ce titre celui de *praeses provinciae Numidiae* (5).

Une observation qui n'est pas particulière à la géographie administrative de la province d'Afrique, mais qui semble se généraliser à mesure que nous avançons dans le dépouillement géographique des

(1) *Hist.*, IV, 48.
(2) *Id.*, *ib.*, 50.
(3) Henzen, 6495.
(4) Borghesi, *Fasti cons.*, p. 69, éd. de Paris.
(5) Nous avons cité plus haut, dans la note 1 de la p. 71, l'inscription de *Julia Soemias* à son mari, qui est le premier *praeses provinciae Numidiae* connu (*C. I. G.*, n° 6627). Ce serait bien sous Septime Sévère. Dio Cassius dit que la légation impériale de Numidie, faisant géographiquement partie de la province d'Afrique, dura depuis l'an 37 jusqu'à son temps : καὶ ἐξ ἐκείνου καὶ δεῦρο τοῦτο γίγνεται (LIX, 20).

inscriptions Romaines, c'est que le grand remaniement opéré par Dioclétien dans le système provincial, remaniement dont la liste de Vérone, de 297, nous donne le résultat le plus immédiat, ne s'est pas opéré en une fois, par une réforme radicale. De même que le tableau de 297 a reçu postérieurement, et dans l'intervalle qui sépare la rédaction de ce document de celle de la *Notitia dignitatum*, des changements considérables, de même n'est-il pas sorti de la chancellerie impériale sans avoir été préparé depuis longtemps, sans que des modifications antérieures capitales n'aient été apportées, dans le cours du IIIe siècle surtout, à l'organisation provinciale d'Auguste et à la géographie administrative des Antonins.

Nous croyons, tout au moins, que ces dédoublements de province au temps de Dioclétien ont eu souvent leur origine dans les subdivisions financières des anciennes provinces. Nous trouvons dès le premier siècle un TRVTTEDIVS CLEMENS | PROC | ASTVRIAE · ET | GALLAECIAE (1), dépendant du *legatus Augusti pro praetore* de la province *Tarraconensis*, dont l'Asturie et la Galice ont fait partie jusqu'à Dioclétien, pour en être détachées sous ce prince et pour former alors une province politique à part. Ne voyons-nous pas, dès l'époque d'Auguste, poindre, en quelque sorte, la séparation de la *Novempopulana* du reste de l'Aquitaine, dans l'inscription d'Hasparen, où on lit : PRO · NOVEM · OP TINVIT · POPVLIS · SE | IVNGERE · GALLOS, et le nom même de *Novempopulana* justifié trois siècles avant la création de la province politique de ce nom, laquelle comprend, non plus neuf, mais douze peuples (preuve de l'origine plus ancienne de cette dénomination) dans la *Notitia provinciarum Galliae* (2). Sous les Antonins, ce n'était déjà plus neuf, mais onze peuples, qu'on comptait en *Novempopulana* (3). Toutefois c'est surtout la province d'Afrique qui nous offre l'exemple le plus frappant de ces subdivisions géographiques et administratives en *dioeceses* ou *regiones*, germes des dédoublements ultérieurs et du remaniement du système provincial à la fin du IIIe siècle.

Nous pouvons en effet dresser, pour la province d'Afrique, le tableau géographique suivant :

PROVINCIA AFRICAE (au Sénat), administrée par un PROCONSUL

(1) *C. I. L.*, II, 2643; cf. 2642, 2477, 2554, etc.

(2) Édit. de Guérard, *Essai sur le système des divis. territ. de la Gaule*, p. 28. C'est toujours cette édition de notre célèbre médiéviste qu'il faut citer. Elle est très-supérieure à nos yeux à l'édition plus récente de M. Brambach, Francfort, 1868.

(3) DILECTATORI PER AQVITANICAE XI POPVLOS (de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 246).

annuel, ANCIEN CONSUL, ayant dans sa province cinq LEGATI PROVINCIAE OU PROCONSULIS, à chacun desquels était confiée la juridiction d'un diocèse.

I. *Dioecesis Numidiae*, administré, comme les autres, par un *legatus proconsulis*, jusqu'en 38 de notre ère, et depuis cette époque, par un *legatus Augusti pro praetore dioeceseos Numidiae*, ou *legatus exercitus Africae;* puis converti en province sous Septime Sévère. Ce diocèse était limité, comme le fut plus tard la province, par l'*Ampsaga* (Oued-el-Kebir), qui le séparait de la *Mauretania*, à l'ouest (1), et par le *Tusca* (Oued-el-Berber), qui le séparait, déjà au temps de Pline (2), de la portion de l'Afrique proprement dite appelée *Zeugitana*, à l'est. Il avait *Cirta* (Constantine) pour capitale. (Voy. les *Remarques* plus bas.)

II. *Dioecesis Hipponiensis :* devait être compris entre le *Tusca* et le *Bagradas* (Medjerdah) et avait *Hippo Diarrhytum* (Bizerta) pour chef-lieu.

III. *Dioecesis Carthaginiensis*, sans doute compris entre le *Bagradas* et un point de la côte situé un peu au nord d'*Hadrumetum;* capitale Carthage.

IV. *Dioecesis Hadrumetina*, comprenant toute la fertile *Byzacium*, l'*Emporia* de Polybe (3), avec *Hadrumetum* pour capitale.

V. *Dioecesis* [*Tripolitana*], avec *Leptis magna* pour capitale; le seul des cinq *dioeceses* de la province d'Afrique dont le nom ne figure dans aucun document connu jusqu'à ce jour, mais qu'on est autorisé à suppléer, par analogie avec les autres subdivisions de cette province.

Il est donc hors de doute, à nos yeux, que la géographie ancienne doit enregistrer ces subdivisions administratives de la province d'Afrique sous le nom de légations, de régions, ou de *diocèses*, subdivisions que nous révèle l'épigraphie et que les textes des auteurs classiques ne nous laissaient même pas soupçonner, sauf toutefois celui de Ptolémée, comme on le verra bientôt.

REMARQUES. — On voit que les deux diocèses réunis d'Hippone et de Carthage (ancienne province d'Afrique) formèrent la *Zeugitana*, qui devint la province *proconsularis* de *Zeugitana* de la liste de Vérone (297) (4), appelée plus tard *Proconsularis* dans Ru-

(1) Pompon. Mela, I, VI, 1; Ptolem., IV, III, 1, cf. 28; Plin., *H. N.* : « *Ab Ampsaga*, Numidia est, » V, II (III), 1.

(2) *H. N.*, V, III (IV), 1.

(3) I, LXXXII, 6, III, XXIII, 2; et fragm. XXXII, 2.

(4) Mommsen, *Verzeichniss der Roem. Provinz.* (*Abhandl. der k. Akad. der Wis-*

fus (1), dans Polemius Silvius (2) et dans la *Notitia* (3). Ainsi la subdivision administrative de la *Zeugitana* en deux diocèses n'a certainement donné naissance qu'à une seule province. Mais nous trouvons dans Ptolémée tout au moins une trace des limites de ces deux diocèses, dont les inscriptions nous révèlent seules l'existence administrative; en effet, l'énumération des cités de la côte, pour toute la province d'Afrique, est partagée, dans le texte de ce géographe, en cinq sections : 1° pour la Numidie : πόλεις .... μεταξὺ μὲν Ἀμψάγα ποταμοῦ καὶ Θαβράκης πόλεως (4); la ville de *Thabraca* étant à l'embouchure du *Tusca* (5), c'est bien la limite que nous avons assignée plus haut à la Numidie; 2° μεταξὺ δὲ Θαβράκης πόλεως καὶ Βαγράδα ποταμοῦ (6), c'est bien la portion de la *Zeugitana* dont nous avons fait le diocèse d'Hippone; 3° et 4° μεταξὺ δὲ Βαγράδα ποταμοῦ καὶ Τρίτωνος ποταμοῦ (7), section qui se divise pour lui en deux parties : ὑπὸ μὲν Καρχήδονα, comprenant la partie orientale de la Zeugitane et répondant au diocèse de Carthage; et région ὑπὸ δὲ Ἀδρούμητον πόλιν (8), qui correspond parfaitement au *Byzacium*, c'est-à-dire à l'ancien diocèse d'*Hadrumetum*, avant 297, et à la province *Byzacina* de la liste de Vérone (9) qui devait exister depuis peu de temps avant cette époque, province appelée *Byzaccium* dans la liste de Rufus (10), dans celle de Polemius Silvius (11) et dans la *Notitia* (12); 5° enfin, μεταξὺ δὲ τῶν δύο Σύρτεων πόλεις (13), villes situées entre les deux Syrtes, c'est-à-

senschaft. zu Berlin, 1862, p. 492), et trad. fr. de M. Em. Picot (*Rev. arch.*, nouv. sér., t. XIV, p. 372, déc. 1868). Nous ne pensons pas toutefois qu'on doive accepter sans examen l'explication que M. Mommsen donne du texte *proconsularis Bizacina Zeugitana* : « Le mot *Zeugitana* qui vient après *Bizacina*, dit ce savant, doit évidemment être réuni à *proconsularis* » (texte allem., *loc. cit.*, p. 715, et trad., *loc. cit.*, p. 392; tirage à part, p. 48). D'après cela M. Mommsen voit, à l'aide de ce redressement, deux provinces au lieu d'une. Il est vrai que le nom *proconsularis* semble bien devoir être rapproché de *Zeugitana* et non de *Bizacina* : voy. la liste de Rufus (ch. 4 : « *Proconsularis*, in qua est Carthago, » et celle de Polemius Silvius (Mommsen, *loc. cit.*, texte allem., p. 515 ; trad. fr., *loc. cit.*, 392 ; tirage à part, p. 48) De plus, le texte de la liste de Vérone porte : « *Diocensis Africae habet provincias numero VII* », et nous n'en aurions plus que six si nous n'admettions l'explication proposée par le savant de Berlin.

(1) C. 4.

(2) Mommsen, p. 515, et *Revue*, *loc. cit.*, p. 392.

(3) Boecking, II, p. 4 : « *proconsul Africae.* »

(4) IV, III, 28.

(5) Plin., *H. N.*, V, II (III), 1.

(6) IV, III, 31. — (7) IV, III, 34. — (8) IV, III, 37.

(9) *Loc. cit.* — (10) *Loc. cit.* — (11) *Loc. cit.*

(12) Boecking, II, p. 5.

(13) IV, III, 41.

dire comprises dans le diocèse que nous avons désigné plus haut sous le nom de *Tripolitana*, avant Dioclétien, et qui devint la province appelée *Tripolis* sur la liste de Rufus (1) et sur celle de Polemius Sylvius (2) et nommée *Tripolitana* dans la *Notitia* (3). On remarquera que la liste de Vérone ne donne pas la *Tripolitana;* mais on lit sur ce document (où l'ordre géographique n'est pas suivi, mais bien l'ordre d'importance administrative des provinces), après *Byzacena*, les noms: « *Numidia Cirtensis*, *Numidia Miliciana* (4) »; or M. Mommsen s'exprime ainsi à propos de ce passage: « La Numidie propre reçoit (sur la « liste de Vérone) le nom de *Cirtensis* et est ainsi distinguée de la « *Numidia Tripolitana*, car je ne saurais dire ce que représenterait « l'expression corrompue de *miliciana*, si ce n'est le surnom *Tripo-* « *litana*. C'est tout à fait l'ancienne division de la Numidie de Pto- « lémée, en domaine de *Cirta* et en *Numidia Nova*, s'étendant à « l'est du côté de Cyrène (5). » Nous ne saurions nous ranger à cette opinion. Il est vrai que *miliciana* n'est pas un mot formé d'après les règles de la bonne latinité, mais c'est cependant ici un adjectif synonyme de *militaris* et terminé comme le mot *Italiciana* qui figure sur le même document (6); et ce qui prouve qu'il n'y a rien à corriger au texte, c'est que la *Numidia*, divisée ainsi en deux provinces dans la liste de Vérone, correspond parfaitement aux divisions purement géographiques de Ptolémée, qui n'a pas parlé de *Numidia Tripolitana*, appellation que M. Mommsen d'ailleurs n'a pu trouver dans aucun texte (7); mais le géographe grec distingue dans la

(1) *Loc. cit.* — (2) *Loc. cit.*

(3) Boecking, II, p. 7.

(4) Texte allem., *loc. cit*, p. 492; trad. fr., *Revue, loc. cit.*, p. 372; tirage à part, p. 28.

(5) Texte allem., *loc. cit.*, p. 515; trad. fr., *Revue, loc. cit.*, p. 392; tirage à part, p. 48-49.

(6) Texte allem., p. 492; trad, fr., *Revue*, p. 372, et tirage à part, p. 28.

(7) Ce savant renvoie à son 20e mémoire de la série publiée dans le *Berichte über die Verhandlungen der koen. saechsisch. Gesellschaft der Wissenschaft. zu Leipzig*, 1852, p. 213-230, mémoire dans lequel la question administrative et géographique relative à la province d'Afrique et à la Numidie est traitée avec le profond savoir qu'on lui connaît; mais nous n'y trouvons pas la preuve que la *Tripolitana* de *Ptolémée*, ou diocèse de Tripolitane de la province proconsulaire d'Afrique, ait jamais, en aucun temps, été considérée comme dépendance de la Numidie, ni au point de vue administratif, ni au point de vue géographique. Si M. Mommsen considère le monument de *Q. Ancius Faustus*, un des légats les plus connus de la Numidie, parce que ce monument a été trouvé sur les confins du Fezzan (*loc. cit.*, p. 216), comme une preuve que la Numidie s'étendait le long de la côte jusqu'à la Cyrénaïque, et comprenait par conséquent la Tripolitane, c'est une erreur grave à nos yeux. D'abord

Numidie proprement dite : 1° les villes de Numidie qui sont sur la côte, *Cullu*, *Rusicade*, *Hippo-Regius*, *Thabraca*, etc. (1); plus loin

la Tripolitane n'est pas le Fezzan, et l'on sait que ce diocèse, converti plus tard en province, n'a jamais compris que la côte strictement baignée par la mer. D'autre part, nous croyons bien, comme M. Mommsen, que l'action du légat de Numidie, et par conséquent sa juridiction, devaient s'étendre à tous les pays extérieurs à la province d'Afrique où le besoin de la défense militaire se faisait sentir, et que sa province à lui devait s'étendre au sud des quatre diocèses de la province proconsulaire sans avoir de limites fixes du côté des peuples barbares de l'intérieur du continent; mais nous croyons, contrairement à l'opinion du savant de Berlin, que le ressort de ce légat avait une limite très-nettement déterminée du côté du nord, c'est-à-dire du côté des pays pacifiés. C'est donc, selon nous, une égale erreur de limiter son action à la Numidie proprement dite et de l'étendre sur les régions de la juridiction proconsulaire. Rien ne donne, selon nous, une idée plus juste de ce que devait être le commandement du légat de Numidie que le titre que nous voyons figurer plus tard dans la *Notitia* sous les noms de *dux limitis Mauretaniae Caesariensis* et *dux limitis Tripolitani* (Boecking, II, p. 4); ces commandements-là s'étendaient sur de véritables confins militaires qui formaient la bordure défensive des pays pacifiés. Si le diocèse, plus tard province, des légats de Numidie touchait à la mer au N. de *Cirta*, dans l'espace compris entre l'*Ampsaga* et *Thabraca* (Ptolém., *loc. cit.*), c'était, comme l'a très-bien établi M. Mommsen lui-même, afin qu'il pût se mettre en rapport direct avec Rome sans empiéter sur les terres de la juridiction proconsulaire d'Afrique, mais son vrai domaine à lui était la frontière de défense de la province. Telle est du moins l'opinion que M. L. Renier a professée, et qui résulte aussi bien de tout son enseignement sur l'administration romaine en Afrique que de nos observations géographiques personnelles. Mais il importe de reproduire ici le passage des *Analekten epigraphischen* auquel M. Mommsen renvoie, et de nous reporter ensuite au texte de Ptolémée pour juger s'il a été bien compris par le savant de Berlin. On lit à la p. 215 du t. IV des Mémoires de l'Académie royale de Saxe (20e observation) : « Comme les « troupes se trouvaient dans l'Afrique pour protéger la frontière méridionale contre « les indigènes libres, il fallait naturellement que les villes de la côte et les districts « agricoles se trouvassent sous l'autorité du proconsul; les terres intérieures et les « races soumises, sous l'autorité du légat; et que *cette Numidie entourât*, comme « d'une frontière militaire, l'Afrique proprement dite depuis la Maurétanie jusqu'à « la Cyrénaique. C'est ainsi, en effet, que les choses sont représentées par Ptolémée, « de tous les auteurs le plus digne de confiance à ce point de vue (IV, III). Il com- « mence par décrire, dans la province d'Afrique, toute la côte maritime depuis la « Maurétanie jusqu'à la Cyrénaique; puis il distingue, dans les terres intérieures, « 1° le territoire de *Cirta*, qui paraît n'embrasser que les alentours immédiats de « cette ville, et 2° la Νουμιδία Νέα, ou Νουμιδία, ἡ καὶ Νέα ἐπαρχία, *à laquelle ap-* « *partient, à ce qu'il paraît, l'immense territoire qui reste.* » — Nous avouons ne rien voir, dans le texte de Ptolémée, qui justifie cette interprétation. Si M. Mommsen veut bien prendre la peine de relire le chapitre III du livre IV en entier, il en sera convaincu lui-même. Dans ce chapitre le géographe décrit d'abord, en effet, toute la côte de la province d'Afrique, prise dans sa plus grande extension, c'est-à-dire en y comprenant la Numidie. Cette description embrasse donc la portion maritime située entre le fleuve *Ampsaga*, limite de la Maurétanie, et l'angle formé par la grande Syrte, limite de la Cyrénaique (§§ 1-14). — Il décrit ensuite les montagnes, les fleuves

celles qu'il appelle méditerranées, dans la même province, πόλεις δὲ... ἐν τῇ ἐπαρχίᾳ μεσόγειοι μεταξὺ μὲν Ἀμψάγα ποταμοῦ καὶ Θαβράκης πόλεως, et les lacs de toute la province (§§ 15-21); — puis les peuples également de toute la province, et il faut remarquer ici que, conformément à l'usage suivi par ce géographe, il divise l'énumération des peuples barbares par zones ou bandes, de telle sorte qu'il épuise d'abord les noms de ceux qui sont compris dans les terres de la domination romaine ou lui sont limitrophes et qu'il revient sur ses pas pour énumérer ceux de la seconde zone, et ainsi de suite, en s'éloignant toujours de la frontière, par une marche méthodique et observant des zones parallèles. Et c'est exactement la même marche qui est suivie dans l'énumération des peuples barbares de la liste de Vérone, ce que ne paraît pas avoir remarqué ni compris le savant géographe Mullenhoff. Voici le passage de Ptolémée auquel fait allusion M. Mommsen: «*dans la partie occidentale de la province d'Afrique, s'étendant jusqu'à la mer, sont les* CIRTESII *et les* NABATHRAE, *et à l'est de ceux-ci, sont les* JONTII, *dans la* NUMIDIA, *celle qu'on appelle la* NOUVELLE PROVINCE *jusqu'à Thabraca,*» κατέχουσι δὲ τὰ μὲν δυσμικὰ τῆς Ἀφρικῆς μεχρὶ θαλασσης Κιρτήσιοι καὶ Ναβαθραι μεθ' οὓς, πρὸς ἀνατολας Ἰόντιοι κατα τὴν Νουμιδίαν, τὴν καὶ νέαν ἐπαρχίαν, μεχρὶ Θαβράκης (§ 21), et il ajoute : «*ensuite sont les* MIDENI, *et, aux environs de Carthage, les* LIBYPHÉNICIENS» (§ 22). La désignation de *Numidia, nova provincia*, ne peut donc s'entendre ici que de la Numidie proprement dite, puisqu'elle est limitée par une ligne partant de *Thabraca* sur la côte, et qu'au delà de cette ligne sont nommés les peuples des environs de Carthage, c'est-à-dire de la *Zeugitana*. Dans l'énumération des peuples de la seconde zone, Ptolemée s'exprime ainsi : παλιν δὲ τῶν μὲν Κιρτησίων καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημβρινώτεροι, ὑπὸ τὸ Αὔδον ὄρος, Μισουλάμοι (§ 24). Il ne peut donc y avoir de doute sur l'étendue restreinte que le géographe donne à la Numidie.

Ptolemée passe ensuite à l'énumération des villes de l'intérieur pour toute la province d'Afrique, et il a soin de les répartir en quatre sections dont il indique les lignes de séparation sur la côte.

De l'ensemble de son texte résultent les divisions suivantes. Il y a des sections qui comportent des subdivisions :

PREMIÈRE SECTION : Pays compris entre l'*Ampsaga* et *Thabraca*.

1° *Numidia Cirtensis* (§ 28), touchant à la mer.

2° *Numidia nova* (§ 29), dans l'intérieur, avec la *legio III^a Augusta*.

SECONDE SECTION : Pays compris entre *Thabraca* et le *Bagradas* (correspondant à la *dioecesis Hipponiensis*), § 31-33.

TROISIEME SECTION : Pays compris entre le *Bagradas* et le fleuve *Triton*.

1° Territoire des environs de Carthage, ὑπὸ μὴν Καρχήδονα (§§ 34-36), correspondant à la *dioecesis Carthaginiensis*.

2° Territoire au sud d *Hadrumetum*, ὑπο δε Ἀδρούμητον (Byzacène), §§ 37-40.

QUATRIEME SECTION : Pays compris entre les deux Syrtes, c'est-à-dire correspondant à laTripolitane (§§ 41-47).

Il résulte pour nous de tout ce qui précede : que non-seulement on ne saurait donner à la Numidie de Ptolemée l'extension que lui attribue M. Mommsen, mais que chez aucun auteur ce pays n'a été renfermé dans des limites plus étroites et mieux définies Nous voyons en outre que le géographe grec divise ce pays en deux districts : 1° la *Numidia Cirtensis* avec *Cirta* pour capitale, et s'étendant sur toute la région maritime comprise entre l'*Ampsaga* et *Thabraca*; 2° la *Numidia Nova*, qu'il appelle aussi, par une sorte d'anticipation, ἐπαρχία νέα, et ailleurs, Νουμιδία

à savoir, *Cirta*, *Mireum*, *Vaga*, *Lares*, *Apari*, *Azama* (1) ; 2° les villes de Numidie Nouvelle, Νουμιδίας Νέας, à savoir : *Culcua colonia*, *Thunudromum colonia*, *Tucca*, etc., puis *Theveste*, *Madurus*, *Lambaesa* et la *legio III Augusta*, Λάμβαισα, Λεγίων Τρίτη Σεβαστή (2), si bien que le caractère militaire de la *Numidia Nova* est déterminé nettement par la présence de cette légion au centre du pays.

Quant à la *Tripolitana*, les villes qu'elle comprenait sont réparties, suivant l'usage constant de ce géographe, en deux énumérations distinctes : 1° celle des villes de la côte entre la petite Syrte à l'ouest et les Autels-des-Philènes à l'est (3), et 2° celle des villes de l'intérieur, peu nombreuses comme on sait (4).

Il faut donc admettre qu'au temps de Dioclétien, sous le règne duquel fut dressée la liste de Vérone, la *Numidia* forma deux provinces, et que le germe de cette division se trouve dans les deux régions de Ptolémée au IIe siècle, *Numidia Cirtensis* [ou *Vetus*] et *Numidia Nova* ; et que les noms de ces provinces sont bien tels que les donne la liste de 297, la *Numidia Cirtensis* avec *Cirta* pour capitale, et la *Numidia Miliciana*, ou *Militaris*, avec *Lambaesa* pour capitale. Ce dédoublement doit avoir eu fort peu de durée et, dans le cours du IVe siècle, on dut rétablir l'ancienne et unique province de Numidie. C'est ce que semblent confirmer les inscriptions (voy. l'*Appendice* qui sera publié dans le prochain numéro à la fin de ce mémoire).

Il résulte de ce qui précède : ou qu'il existe une lacune dans la liste de Vérone, ou que la province de *Tripolitana* ne fut détachée de

νέα, et que cette dernière ne comprend que le district qui a pour centre Lambèse, quartier général de la *legio IIIa Augusta*. Nous conclurons encore des passages cités plus haut que cela n'empêche nullement d'étendre l'action militaire du *legatus Augusti dioeceseos Numidiae*, plus tard *praeses provinciae Numidiae*, à tous le pays frontière formant le cordon de défense de la province proconsulaire. Nous croyons même que ce légat avait, comme dans toutes les provinces frontières de l'empire, un domaine illimité du côté des barbares, mais renfermé au contraire dans des limites très-nettement définies du côté des quatre diocèses de la province sénatoriale d'Afrique, sans qu'il soit même permis, surtout en s'appuyant sur le texte de Ptolémée, d'étendre l'appellation géographique de Numidie au delà des bornes que ce géographe a attribuées à ce pays, c'est-à-dire sur les régions vagues où s'exerçait encore l'action défensive du légat.

(1) IV, III, §§ 2, 3 et 4. (Note 1 de la page 80.)

(1) IV, III, § 28.

(2) IV, III, §§ 29 et 30.

(3) IV, III, §§ 10, 11, 12, 13 et 14.

(4) *Ib.*, *ib.*, §§ 41, 42 et 43.

celle de *Byzacena* qu'à une époque postérieure à 297; mais la première hypothèse est de beaucoup la plus probable des deux, car on voit dans la liste de Vérone que la *dioecesis Africae* comptait sept provinces, et si nous ne supposons pas que la *Tripolitana* ait été omise par un de ces oublis si fréquents dans ce document, nous n'en aurions plus que six. L'explication de M. Mommsen présente aussi le même inconvénient de ne donner que six provinces au lieu de sept (voy. l'*Appendice*).

Reprenons maintenant le *cursus honorum* de *Suetrius Sabinus*.

VII. — Après avoir été *legatus proconsulis Africae* pour la *regio* ou la *dioecesis* d'*Hippo-Diarrhytum*, *Sabinus* fut chargé par l'Empereur de rétablir l'ordre dans les finances de la cité d'*Ocriculum* (Otricoli), municipe de l'Ombrie méridionale. Cette mission est exprimée par les mots *curator reipublicae Ocriculanorum* (1). Nous ne savons combien de temps pouvaient durer ces sortes de missions, mais, comme elles n'exigeaient pas la résidence dans la cité qu'elles concernaient, on pouvait les remplir certainement en même temps que d'autres magistratures ou d'autres fonctions.

ERNEST DESJARDINS.

(1) Voy. pour ce qui regarde les missions des *curatores* des cités, leur nomination, leurs fonctions, plutôt de surveillance que d'administration, en un mot pour tout ce que les textes classiques et les inscriptions nous apprennent sur leur compte, l'excellent mémoire de M. Henzen, *Curatori delle città antiche* (*Annali dell' Instituto di corr. arch.*, 1851, p. 1-35).

(*La suite prochainement.*)

INSCRIPTION GRECQUE TROUVÉE A ÉNOS[1]

Un ancien membre de l'École d'Athènes, récemment enlevé à la science, M. Deville, a laissé un certain nombre d'inscriptions inédites, qu'il avait recueillies pendant ses dernières excursions dans l'île de Samothrace et sur la côte voisine. Son compagnon de voyage, M. Coquart, architecte, a confié ces monuments épigraphiques à M. Foucart, qui s'est chargé de les publier dans l'Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques en France.

Parmi ces inscriptions il en est une qui présente un intérêt tout particulier. Elle paraît dater du second siècle de notre ère et contient une notion bien rare à cette époque, la notion de l'immortalité de l'âme. Malheureusement elle est incomplète et le texte en est très-corrompu dans une de ses parties principales. M. Foucart m'a fait l'honneur de s'adresser à moi, en me priant de chercher à l'expliquer et d'en faire l'objet d'une communication à l'Académie. Il a pensé avec raison que ce monument épigraphique était de nature à intéresser la savante compagnie, et que l'étude à laquelle il pourrait donner lieu serait un hommage rendu à la mémoire du regrettable et regretté M. Deville.

J'ai voulu d'abord décliner cet honneur. Je trouvais, en effet, que cette inscription est extrêmement curieuse, mais en même temps, reconnaissant les graves difficultés que comporte l'interprétation de toutes les parties de ce monument, je me déclarais hors d'état de satisfaire au désir de M. Foucart. Toutefois, ce jeune savant y mit tant d'insistance, que je lui promis d'étudier très-sérieusement ce texte épigraphique et de tenter un essai de restitution. C'est donc à titre de simple essai que je viens soumettre à l'Académie le résultat de mes recherches, dans l'espérance que mes savants confrères voudront bien me venir en aide, soit en complétant ou recti-

(1) Ce travail a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 20 juin de cette année.

fiant mes idées, soit même en proposant une nouvelle interprétation.

Donnons d'abord le texte de l'inscription, tel qu'il existe dans la copie de M. Deville. Elle a été trouvée à Énos, à l'est de la ville, dans le jardin Iovalaki. Le marbre est brisé dans la partie inférieure. Au-dessus de l'inscription, un serpent se dresse en se déroulant.

ΑΥΡΗΛΙΟϹΝΑΥΚΛΗΡΟΣΘΑΡΑΠΕΥΤΗϹΤΟΥΦΙΛΑΝ
ƆΡΩΠΟΥΘΕΟΥΑΣΚΛΗΠΙΟΥΤΑΣΟΙΛΕΓΟΜΕΝΑΤΑΥΤ
ΑΝΑΠΟΘΑΝ-ϹΟΥΚΑΠΕΘΑΝΕΣΗΔΕΨΥΧΗϹΟΥ
ΑΧΩΡΗϹΑΙΑΝΕΙΟΝΒΩΜΩΤΟΝΙΝΑΣΟ
ΩΣΙΝΑΠΕΛΑΒΕΣΤΗϹΑΠΟΔΗΜΙΑ
ΝΟΥΟΠΟΥ

Avant tout, constatons une chose. C'est que les lettres liées y figurent en très-grand nombre. Le lapicide s'est servi de ce système paléographique toutes les fois qu'il a pu le faire. Ainsi CΣ, HP, ΓΕ, HC, HΠ, ME, TE, NE, N¯, NB, HM. Il y a même à la troisième ligne jusqu'à trois lettres liées ensemble, NHC. Nous ferons remarquer aussi que le Σ change de forme, suivant la place où il se trouve. Il a la forme ordinaire Σ, quand il est seul; il prend la forme carrée, quand il fait partie d'une ligature, comme dans HC, où il est joint à la lettre H.

Le serpent, symbole d'Esculape, est figuré au-dessus de l'inscription, parce qu'il est question d'un thérapeute, d'un ministre de ce dieu, comme nous allons le voir.

Les trois premières lignes ne présentent aucune difficulté, pour le sens du moins. Voici comment on doit les lire :

> Αὐρήλιος ναύκληρος θαραπευτὴς τοῦ φιλαν-
> θ]ρώπου θεοῦ Ἀσκληπιοῦ. Τά σοι λεγόμενα ταῦτ[α ·
> Ὅτ]αν ἀποθάνῃς, οὐκ ἀπέθανες · ἡ δὲ ψυχή σου
> . . . . . αχωρῆσαι.

Αὐρήλιος, prénom romain qui n'a commencé à se répandre qu'après Marc Aurèle. Dès lors l'inscription ne peut être antérieure au règne de ce prince (1).

(1) C'est l'opinion de mon savant confrère M. L. Renier.

Ναύκληρος, comme nom propre, est connu, bien qu'il ne figure point dans la dernière édition du Lexique de Pape. Le *Thesaurus* le cite d'après une inscription publiée par Leake à la fin du troisième volume (1) de son voyage en Morée. Mais au lieu du nom propre Ναύκληρος, il est plus probable que nous avons là une indication de métier, de profession, ναύκληρος. Aurélius était un marin, serviteur d'Esculape; il sera mort à Énos où on lui aura dédié un *sacellum* funéraire.

Le mot θαραπευτὴς pour θεραπευτὴς, est une faute évidente. Qu'elle provienne de la négligence du lapicide ou de la copie de M. Deville, le fait est important à constater. Ce mot signifie ici thérapeute, ministre d'un dieu (2). On connaît les thérapeutes d'Esculape d'après un passage d'Aristide (3). Platon mentionne les thérapeutes de Mars (4); ceux de Jupiter (5) sont désignés dans Homère avec le terme θεράποντες, terme employé aussi par Pindare (6) pour ceux d'Apollon.

Φιλανθρώπου est une épithète consacrée à Esculape. Élien (7) nous en fournit un exemple : Ὦ βασιλεῦ καὶ θεῶν φιλανθρωπότατε Ἀσκληπιέ.

Ce dieu est en effet le bienfaiteur, l'ami de l'homme. Il ne conserve pas indéfiniment la vie humaine, mais il la préserve, il la prolonge le plus possible. Appliquée par Platon (8) à l'amour (Ἔρως) l'épithète φιλάνθρωπος serait peut-être un peu moins justifiable.

Après la désignation du personnage auquel est dédié le monument, commence une nouvelle phrase : Τά σοι λεγόμενα ταῦτα. « Les choses qui te sont dites sont celles-ci, » ou en d'autres termes, souviens-toi, pénètre-toi bien de ces pensées. Un fait encore à constater ici, c'est que les lignes devaient être inégales et n'affectaient point une disposition symétrique, car la seconde est plus longue que la première, bien qu'elle commence immédiatement au-dessous. Les deux lettres qui manquent au mot φιλανθρώπου mettent la question hors de doute. Nouvelle preuve que l'inscription a été gravée d'une

(1) Pl. 30 et non page 30, comme dit le *Thesaurus*.

(2) Plat., *Leg.*, 5, p. 740, B : θεραπευτὴν Θεῶν.

(3) Tom. I, p. 301, 11, ed. Dind. : Πάντες οἱ περὶ τὸν θεὸν (Æsculapium) θεραπευταί.

(4) *Phædr.*, p. 252, C : Ἄρεος .... θεραπευταί.

(5) *Od.* λ', 255 : Θεράποντε Διός.

(6) *Od.* 3, 29.

(7) *N. A.*, 9. 33.

(8) *Conviv.*, p. 189, D : Ἔστι (Ἔρως) ... θεῶν φιλανθρωπότατος, ἐπίκουρός τ' ὢν τῶν ἀνθρώπων καὶ ἰατρὸς τούτων, ὧν ἰαθέντων μεγίστη εὐδαιμονία ἂν τῷ ἀνθρωπείῳ γένει εἴη.

manière peu régulière; d'où le champ devient plus libre pour les conjectures. Le marbre ayant été brisé à droite et à gauche, et dans plusieurs de ses parties, il est donc impossible de calculer exactement la longueur des lignes, c'est-à-dire le nombre des lettres qui manquent. Sans doute on pourrait supposer l'absence du mot NOEI après TAYTA, mais ce complément n'est pas nécessaire. Il est plus naturel d'admettre un repos après ταῦτα.

La troisième ligne commence par ANAΠOΘANHΣ, ἂν ἀποθάνῃς. Le restant de lettre qui précède AN, appartient évidemment à un T, d'où OTAN avec toute certitude. Seulement il y aurait une lettre de moins au commencement de la ligne, si l'on suppose que la verticale de la partie gauche de l'inscription était régulièrement observée. Mais cette supposition est toute gratuite. Le sens est complet. Il ne manque donc rien avant ὅταν, à moins que la dernière lettre de TAYTA, c'est-à-dire l'A, n'ait été reportée au commencement de la ligne suivante; car quelquefois les lapicides ne s'inquiétaient pas de la manière dont ils coupaient les mots. Mais revenons aux prescriptions sententieuses de l'inscription.

La première pensée est celle-ci : « Quand tu meurs, tu n'es point mort, » ὅταν ἀποθάνῃς οὐκ ἀπέθανες. Je ne pense pas qu'il faille chercher cette formule dans les livres sacrés. Sans doute, des emprunts de ce genre s'introduisaient quelquefois dans la rédaction d'inscriptions païennes, et, bien que le monument soit dédié à un thérapeute d'Esculape, rien n'empêcherait qu'on n'y eût inscrit quelque parole prise à l'Ancien ou au Nouveau Testament. Mais nous sommes au second siècle de notre ère, c'est-à-dire en plein néoplatonisme, et les pensées qui sont exprimées ici n'ont rien que de conforme à la doctrine des néoplatoniciens. Elles s'accordent même avec celle de quelques stoïciens arriérés, dont on trouve tant d'échos dans l'ouvrage de Marc Aurèle. C'est ce que prouve le membre de phrase suivant : « Quand tu meurs, tu n'es point mort, c'est ton âme qui est partie, » ἡ δὲ ψυχή σου . . . . . . αχωρῆσαι.

Cherchons d'abord à combler la lacune. A la quatrième ligne le restant de lettre ne peut appartenir qu'à un I ou à un N. Avec un I, on aurait ΔΙΑΧΩΡΗΣΑΙ, qui ne va point ici, parce qu'il faudrait qu'il fût accompagné d'un régime. Ce composé d'ailleurs donnerait un sens très-peu satisfaisant. Il faut donc lire ANAXΩΡΗΣΑΙ. Reste à trouver le mot qui amène cet infinitif. Le sens est « mais ton âme a dû partir, » s'est trouvée dans la nécessité de partir, ou quelque chose dans le même genre. Beaucoup de mots se présentent ici avec l'idée de nécessité, nécessité de mourir, qui a été exprimée de tant

de manières différentes par les anciens. Tels sont ἀνάγκη, χρεὼν, χρὴ, δέον, δεῖ, πρέπει, mais aucun de ceux-ci ne peut convenir, à cause de la construction qui exigerait que ψυχὴ fût mis à un cas oblique. Il faut donc un verbe à la troisième personne du singulier, qui soit gouverné par ψυχή. Deux peuvent aller ici. D'abord ὀφείλω. On lirait ὤφειλε ἀναχωρῆσαι. Puis δέω, c'est-à-dire ἐδέησε ἀναχωρῆσαι, dans le sens de « a eu besoin de partir ». Cette dernière leçon semblerait même justifiée par un passage de Marc Aurèle (1) qui vient très à propos : « Combien est heureuse l'âme qui est toujours prête à se séparer du corps, » Οἵα ἐστὶν ἡ ψυχὴ ἡ ἕτοιμος, ἐὰν ἤδη ἀπολυθῆναι δέῃ τοῦ σώματος. Mais ici peut-être δέῃ est-il impersonnel. Il viendrait alors de δεῖ et non de δέω. On pourrait encore considérer l'expression de la pensée à un autre point de vue. L'âme est heureuse, elle s'empresse de se débarrasser de ses liens matériels, lorsqu'elle le peut. D'où le mot ΕΣΠΕΥΣΕ trouverait ici sa justification. C'est même celui que je préférerais, comme plus philosophique, et comme répondant mieux à la fin de la phrase, dont nous parlerons tout à l'heure. Du reste, quel que soit le mot qu'on adopte, le sens restera toujours le même.

Jusqu'à présent tout marche bien et tout est clair. Mais ici commencent les difficultés, les plus graves difficultés.

Il n'y a pas encore de doute sur le mot qui vient immédiatement après ἀναχωρῆσαι. C'est ΑΝΓΕΙΟΝ pour ΑΓΓΕΙΟΝ, orthographe usitée quelquefois dans le style épigraphique même le plus ancien, à cause de la prononciation. Nous reviendrons plus loin sur ce mot qui signifie vase. Mais ce qui suit, ΒΩΜΩΤΟΝΙΝΑΣΟ, me paraît incompréhensible, et échappe à toute espèce de combinaisons, si l'on veut admettre comme exacte la copie de M. Deville. J'ai beau faire toutes les coupures possibles, je n'arrive pas à trouver un sens raisonnable. Il faut donc admettre que cette fin de ligne est corrompue. Mais avant d'en tenter la restitution, examinons la cinquième ligne, qui nous aidera peut-être à expliquer ce qui précède. La coupure des mots ne présente ici aucune difficulté; on lit avec toute certitude : ωσιν ἀπέλαβες τῆς ἀποδημίας, « tu as reçu le ou la ..... du départ. » Les premières lettres ΩΣΙΝ sont donc la fin d'un substantif féminin à l'accusatif ayant pour complément τῆς ἀποδημίας, du départ. Celui qui se présente naturellement est μίσθωσιν, mais le salaire du départ ne trouve point d'application ici. Il faut donc y renoncer. J'en avais trouvé un autre, ἀθώωσιν, qui d'abord m'avait séduit. Il signifie la

(1) Lib. XI, 3.

libération, la permission du départ. Mais ce mot a un sens propre et n'a pas besoin de complément. Σημείωσιν avec τῆς ἀποδημίας n'irait pas non plus. Quant à δήλωσιν, il vaut beaucoup mieux. Bien qu'il ne me satisfasse pas encore complétement, je l'adopte faute de mieux : « Tu as reçu l'indication, la signification, l'ordre du départ. »

Avons-nous là un membre de phrase à part, qui commence une nouvelle période dont la fin a disparu complétement? ou dépend-il de ce qui précède? Examinons ce dernier cas. Les deux dernières lettres de la quatrième ligne ΣΟ pourraient appartenir au pronom ΣΟΥ, mais cette combinaison ne se prête ici à aucune construction, si on veut lier ce pronom avec ce qui suit. Peut-être le Σ est-il la fin d'un mot et l'O le commencement d'un autre. On pourrait alors lire ΟΤΑΝ, qui amène très-bien la phrase suivante : « Quand tu as reçu l'ordre du départ, » ΟΤΑΝ ΤΗΝ ΔΗΛΩΣΙΝ. L'article ΤΗΝ était écrit avec les deux lettres liées ΗΝ, comme dans les autres parties de l'inscription. Nous avons alors cette phrase : « vase .... quand tu as, etc. » Il s'agit donc de la compléter en trouvant le sens des lettres qui sont encore inexpliquées ΒΩΜΩΤΟΧΙΝΑΣ. Voyons d'abord quel rôle joue ici le mot αγγεῖον. Dans une inscription funéraire du genre de celle qui nous occupe, ἀγγεῖον signifiera vase, sac, enveloppe de l'âme. C'est la guenille de Molière. Le sens philosophique le plus généralement adopté, toujours dans la même série d'idées, est vase. Marc Aurèle s'en est servi plusieurs fois, comme nous le verrons plus loin. C'est le *vas* des écrivains latins de la meilleure époque et le σκεῦος de l'Écriture sainte. « Le corps, dit Cicéron (1), n'est qu'un vase, qu'un véhicule qui loge l'âme, » *corpus quasi vas est, aut aliquod animi receptaculum.* Et Lucrèce (2) : « Quand le corps, qui est, pour ainsi dire, le vaisseau de l'âme. »

Quippe et enim corpus, quod vas quasi constitit ejus (animæ).

Ἀγγεῖον est encore le σκεῦος du Nouveau Testament. « Que chacun de vous, dit saint Paul (3), sache posséder son propre vase saintement et honnêtement, » τὸ ἑαυτοῦ σκεῦος.

Le sens de ce passage de l'inscription serait celui-ci : « Tu as abandonné un vase ...... quand tu as reçu, etc. » C'est-à-dire, il faut chercher un verbe à la seconde personne du singulier de l'aoriste, verbe dont on retrouverait la fin dans les lettres ΑΣ, qui pré-

(1) *Tuscul., quæst.*, I, 22.
(2) 3, 441.
(3) I. Thess., 4, 4.

cèdent l'omicron ayant servi à compléter ὅταν. « Tu as abandonné, tu as jeté, » pourrait se rendre par ἔρριψας ou ἔασας. Le premier donnerait trop de lettres et se combinerait mal avec les éléments paléographiques fournis par la copie. Le second, ΕΑΣΑΣ, conviendrait beaucoup mieux. La forme régulière serait εἴασας, mais on trouve également des exemples d'ἔασας. Il est, en effet, possible d'expliquer paléographiquement le changement de ce mot en ΙΝΑΣ. La première lettre, l'E, n'ayant conservé que la ligne verticale, est devenu un I. La seconde, l'A, ayant perdu la barre transversale, aura pu être pris pour une partie du N. Les traces du premier Σ auraient servi à compléter cette dernière lettre.

Nous marchons de conjecture en conjecture, mais nous y sommes bien forcés si nous voulons arriver à une restitution raisonnable, sans trop nous écarter du texte que nous avons sous les yeux.

Il ne resterait plus à expliquer que les lettres ΒΩΜΩΤΟΝ. J'avais d'abord été tenté de trouver là une corruption du mot ΣΩΜΑΤΟΣ qui, à la rigueur, s'expliquerait paléographiquement, et de rapprocher cette expression ἀγγεῖον σώματος du passage de saint Paul que je viens de citer, τὸ ἑαυτοῦ σκεῦος, son propre vase, le vase de son corps, comme traduisent quelques-uns; mais si τὸ ἑαυτοῦ σκεῦος se comprend, il n'en est pas de même de ἀγγεῖον σώματος. Ces deux mots forment une espèce de pléonasme, car le corps est le vase de l'âme; dès lors on ne peut pas dire le vase du corps. A moins cependant que σώματος ne soit pris comme un attribut, comme synonyme de σωματοειδὲς, dans le sens de ayant la forme d'un corps, vase corporel. Cette conjecture n'est peut-être pas à dédaigner; mais je n'ose pas m'y arrêter, parce qu'il faudrait changer trois lettres. ΒΩΜΩΤΟΝ nous représente peut-être une épithète dépendant de ἀγγεῖον, car on ne peut penser à diviser ΒΩΜΩ ΤΟΝ. Ce datif βωμῷ ne serait justifié par rien grammaticalement, et le sens de temple, autel, ne s'expliquerait pas dans cette phrase; nous ne parlons même pas de l'article τὸν qui resterait sans complément. Mais quel peut être l'adjectif terminé en τον qu'on pourrait appliquer? Ici encore, nous en sommes réduits aux conjectures et nous devons avoir recours à des corrections. La phrase, au point de vue philosophique, ne cite le mot vase, ἀγγεῖον, dans le sens d'enveloppe matérielle de l'âme, que comme un objet digne de mépris et répugnant. Le mot fragile, εὔθραυστος, ne dirait pas assez et répondrait mal à cette pensée. L'idée de pourriture ne pourrait pas s'appliquer à la matière d'un vase. Mais il y a un mot qui satisferait à toutes ces exigences, sans compter qu'il pourrait, en partie du moins, s'expliquer paléogra-

phiquement. C'est le mot βρωμῶδες, fétide, infect. Le changement ΒΡΩΜΩ en ΒΩΜΩ se justifie très-bien. La boucle du Ρ, rapprochée du Β, a pu faire oublier cette première lettre. Quant à la corruption de ΔΕΣ en ΤΟΝ, elle est, je l'avoue, beaucoup moins facile à expliquer. Βρωμῶδες est-il bien le mot à restituer ici? Je n'oserais l'affirmer. J'ai voulu proposer une correction, la plus probable possible; je laisse à d'autres le soin de trouver mieux.

Du reste, cette épithète est tout à fait dans l'esprit qui a présidé à la rédaction de l'inscription. Plusieurs passages de Marc Aurèle viendraient même à l'appui de cette conjecture. « Tous les objets, dit-il, qui attirent le plus notre attention, sont vils, méprisables, honteux, sujets à la corruption (εὔφθαρτα) et à la mort même. » Puis : « Le corps de l'homme n'est qu'une corruption (εὔσηπτος). » Le corps de l'homme, c'est l'ἀγγεῖον dont il parle ailleurs : « Si tu es privé de sentiment, tu cesseras d'être sous le joug des douleurs et des voluptés, et de servir à un vase si fort au-dessous de toi (τοσούτῳ χείρονι ἀγγείῳ). » Citons encore ce passage : « Dieu voit les âmes nues, sans s'arrêter aux vases matériels (ὑλικῶν ἀγγείων), à l'ordure (καθαρμάτων) et à l'écorce qui les cachent. » On comprend dès lors comment le vase en question a pu recevoir l'épithète de βρωμῶδες.

Je n'insisterai pas sur la sixième ligne, parce qu'elle est trop incomplète. Les lettres qui restent permettent quelques suppositions, mais sans résultat au point de vue général. Voici ce qu'on peut en tirer.

Si on admet que la lettre liée, dont la partie inférieure manque, représente ΝΓ, comme dans le mot ΑΝΓΕΙΟΝ, on ne pourra la combiner avec -ΟΥ qui suit. Nous avons vu que le Σ prend la forme carrée toutes les fois qu'il se joint à la lettre précédente; le lapicide n'y manque pas; témoin la lettre liée ΗΣ. Il est certain qu'il aurait écrit ΝΣ, si le cas s'était présenté. D'où il nous est permis de croire que la lettre liée est ΝΣ. Nous aurons alors ΝΣΟΥ, c'est-à-dire un mot finissant par Ν, peut-être un substantif à l'accusatif, et le pronom ΣΟΥ. Puis viendrait ΟΠΟΥ. Le dernier mot, commençant par ΕΓ, pourrait être ΕΓΙΝΟΥ. Mais, je le répète, ces conjectures n'apportent aucune lumière pour la suite de la phrase, et il vaut mieux ne pas y insister.

D'après tout ce qui précède, voici donc quel serait le sens général de ce monument épigraphique : « Quand tu meurs, tu n'es point mort; mais ton âme a dû partir. Tu as abandonné un vase fétide, quand tu as reçu l'ordre du départ. »

On pourrait couper autrement sans modifier le sens général.

Ainsi, en mettant une virgule après ἀναχωρῆσαι, la construction serait : « Mais ton âme a dû partir, abandonnant un vase fétide. » Puis, recommencerait une nouvelle phrase, « quand tu as reçu, etc.», phrase qui serait inachevée. Dans ce cas, il faudrait lire ἐάσασ' avec l'élision pour ἐάσασα.

Enfin, pour n'omettre aucune des combinaisons possibles, à la fin de la quatrième ligne, la lettre O pourrait être le commencement du mot ΟΔΩ et non d'OTAN. Il y aurait alors un point après ὁδῷ et le sens serait : « mais ton âme a dû partir abandonnant dans le chemin un vase fétide. » L'expression partir, rapprochée du mot chemin, n'aurait rien d'extraordinaire; c'est un voyageur qui, dans la route, abandonne son compagnon et s'enfuit. Comme la longueur des lignes n'est pas déterminée, on pourrait à la rigueur supposer la place nécessaire pour les mots ὁδῷ et ὅταν. On raisonnerait de la même manière quant à la coupure à donner à la phrase.

Je ne change rien à cette première partie, parce qu'elle peut servir à faire connaître la filière des idées par lesquelles j'ai passé avant d'arriver à une solution quelconque. Je l'avais rédigée lorsque j'ai reçu une lettre de M. Albert Dumont, qui, lui aussi, a examiné et copié l'inscription. Cette lettre m'oblige à reprendre la question, non pas que cette lettre contienne des modifications dans le texte, mais parce que les deux copies sont identiques. J'ai dû faire de nouveaux efforts pour trouver une combinaison, une explication plus conforme aux éléments paléographiques, tels qu'ils se présentent ici. Je ne parle, bien entendu, que de la fin de la quatrième ligne, le reste de l'inscription ayant reçu une interprétation suffisante. Voici d'abord la lettre de M. Albert Dumont :

« La ligne 4 de l'inscription m'a beaucoup embarrassé quand j'étais à Énos; je suis allé la copier deux fois dans la propriété Iovalaki, et par deux fois j'ai lu ΑΝΓΕΙΟΝΒΩΜΩΤΟΝΙΝΑΣΟ, ce qui ne m'a pas satisfait. Entre NB et Ω l'espace est un peu plus grand qu'entre les autres lettres.

« Ce marbre faisait partie d'un petit édifice, d'un *sacellum*, dont les soubassements se voient encore. Cette chapelle, ou *sacellum*, était une petite construction rectangulaire, fermée de trois côtés; elle était ouverte du quatrième côté, et à droite et à gauche s'élevaient deux stèles, ou pilastres, qui se faisaient pendants; une de ces stèles a été retrouvée en partie, elle porte l'inscription; l'autre ne peut être reconstituée qu'à l'aide de fragments qui ne laissent aucun doute sur sa forme, elle était semblable à la première, et il ne serait pas étonnant qu'elle eût reçu aussi un texte épigraphique.

Cela même est très-probable. De monuments exactement semblables, je n'en connais pas, mais vous vous rappelez les petites chapelles funèbres du Céramique; c'est à ce type que se rapportait évidemment le *sacellum* d'Enos. Ce petit monument mesurait environ un mètre de profondeur sur un mètre et demi de largeur. La forme antique de la plaque qui porte l'inscription est bien conservée. »

Je ferai remarquer d'abord que l'espace entre NB et Ω est un peu plus grand qu'entre les autres lettres; ce qui pourrait justifier ma conjecture première, à propos de l'omission d'un P, aidant à restituer le mot ΒΡΩΜΩΔΕΣ; mais comme il n'est pas dit que dans ce vide on ait remarqué les traces d'une lettre, comme d'ailleurs la présence du mot ΒΩΜΩ, signifiant temple, *sacellum*, se trouve justifiée par le monument lui-même, je me décide à adopter ce mot, et nous allons chercher le rôle qu'il peut jouer dans la phrase. Nous avons là un datif qui n'est régi par aucune préposition. Cette dernière aurait été placée entre ἀγγεῖον et βωμῷ. Ce datif doit donc dépendre d'un verbe qu'il s'agit de retrouver dans les lettres ΤΟΝΙΝΑΣ, et qui doit être à la seconde personne du singulier, pour qu'il soit en corrélation avec ἀπέλαβες de la ligne suivante et avec le commencement de l'inscription ὅταν ἀποθάνῃς, etc. Nous voici donc amené de nouveau à faire une coupure après ΑΣ, qui sera la fin du verbe que nous cherchons. Je ne vois de possible que l'aoriste ΕΑΣΑΣ, dont j'avais retrouvé les éléments dans ΙΝΑΣ. Je conserverais ὅταν, ce qui donnerait déjà un sens presque complet : « Tu as laissé un vase à un *sacellum*, à un temple, lorsque, » etc. Les lettres qui restent à employer sont ΤΟΝ, dont on pourrait faire ΤΟΔΕ, sans trop s'écarter de la leçon paléographique. Ce τόδε pourrait se rapporter à ἀγγεῖον, ce vase, mais j'aimerais mieux l'entendre dans le sens de ici, *hic* : « Tu as laissé ici, » etc.

Une autre combinaison se présente sans qu'on ait besoin, pour ainsi dire, de faire aucun changement. Ce serait de prendre ΤΟΝΙΝ pour ΤΟΝΥΝ. L'Υ, un peu effacé dans le haut, serait facilement devenu un Ι. Nous avons vu précédemment que le lapicide fait des lettres liées toutes les fois qu'elles s'y prêtent. Supposons que le second Ν de ΤΟΝΥΝ se trouvait lié avec un Ε dont les branches auraient disparu, ΝΕ, liaison dont le mot ΑΠΕΘΑΝΕΣ nous offre un exemple, nous aurions ΕΑΣ. C'est-à-dire : « Tu laisses, τονῦν, maintenant, dans ce moment, où tu as reçu, » etc. Toutefois ce présent ἐᾷς a un grand inconvénient, en ce sens qu'il s'applique à une action qui n'est point répétée, à une chose qui n'a lieu qu'une seule fois, à la mort. C'est pour cela que, plus haut, on se sert de l'aoriste

ἀποθάνῃς. Nous devons donc renoncer à ΕΑΣ comme représentant la seconde personne du singulier de l'indicatif présent du verbe ἐάω. Mais je le reprends comme abréviation de l'aoriste ΕΑΣΕ, dont la dernière lettre, E, se trouve élidée à cause du mot suivant ὅταν. On entrevoit maintenant le sens que je donne à ce passage. C'est l'âme qui abandonne le vase. En effet, la personnalité de l'homme se compose de deux parties distinctes, l'âme et le corps, l'enveloppe matérielle. « Tu es, comme disait Epictète, semblable à une âme qui promène un mort (νεκρόν). » C'est Marc Aurèle (1) qui nous a conservé cette parole. Il dira encore ailleurs : « Ce cadavre que tu traînes. » En adoptant cette construction, les idées s'enchaînent beaucoup mieux. « Quand tu meurs, tu n'es point mort; mais ton âme est partie. » Si la phrase s'arrêtait là, la pensée serait incomplète, parce que pour expliquer la mort, il faut la mention de l'autre partie de l'homme, c'est-à-dire de l'enveloppe corporelle, du vase matériel que l'âme abandonne.

C'est à cette dernière restitution que je m'arrête provisoirement, parce qu'elle me paraît satisfaire à la fois et au sens de la phrase et aux exigences de la paléographie.

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous avons là un monument des plus intéressants. Une inscription funéraire du second siècle de notre ère, contenant ainsi une leçon de morale, de philosophie religieuse, est un fait assez rare pour qu'il méritât d'être signalé.

On me pardonnera d'être entré dans tous ces détails, mais je les ai cru nécessaires pour expliquer les conjectures et les tâtonnements auxquels je me suis livré. J'ai interrogé ce texte de toutes les manières, et je l'ai examiné sous toutes ses faces, afin de remplir la promesse que j'avais faite à M. Foucart. Mais, je le répète, ce n'est là qu'un essai de restitution que je présente à l'Académie. Lors même qu'il n'aurait eu pour résultat que d'attirer l'attention de mes savants confrères sur un monument des plus curieux, et de provoquer de nouvelles et plus fructueuses recherches, je ne regretterais pas le temps que j'ai consacré à cette étude.

E. MILLER.

(1) Lib. IV, 4.

LE MERCURE GAULOIS

Mercure, nous dit César, est le principal objet du culte chez les Gaulois : *Deum maxime Mercurium colunt. Hujus sunt plurima simulacra : hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.* (*De bello Gallico*, VI, 17.) Ce Mercure n'est pas le dieu romain primitif qui n'avait que le commerce dans ses attributions (1). C'est le Mercure romain de l'époque classique, c'est-à-dire l'Hermès grec, celui de la seconde des hymnes homériques, celui qui a ravi les vaches célestes.

Talia Mercurius poscentem videt ab alto
Se memor Ortygias surripuisse boves.

Ovide, *Fastes*, V, 691-692.

C'est lui qui, en tuant Argus aux cent yeux, a délivré la génisse Io, maîtresse de Jupiter (Ovide, *Métamorphoses*, liv. I[er]), ainsi qu'Hercule a tué Cacus pour reprendre ses bœufs (Ovide, *Fastes*, liv. I[er]). C'est en même temps le dieu de l'éloquence, l'inventeur des arts (Horace, *Odes*, I, 10), même des langues et de l'écriture (Hygin, *Fabulae*, 143, 277).

D'un côté, il est identique avec le *Sârамéjas* védique, chien du maître des dieux, personnification de l'aurore et du crépuscule (2). De l'autre, il quitte les hauteurs célestes pour venir s'occuper des hommes, pour les éclairer et leur rendre des services aussi importants que variés. Les paroles de César, parlant du Mercure gaulois,

(1) Preller, *Les Dieux de l'ancienne Rome*, trad. de Dict., 2ᵉ éd., p. 400-401.

(2) Bréal, *Hercule et Cacus*, p. 121; Max Muller, *Lectures on the science of the language*, second series, p. 462, 472; traduction de MM. Perrot et Harris, t. II, p. 218; Ploix, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II, p. 162 et suivantes.

omnium inventorem artium, méritent une attention spéciale. On peut les rapprocher des vers d'Horace :

> Mercuri facunde, nepos Atlantis,
> Qui feros cultus hominum recentum
> Voce formasti catus.

Ces vers expriment l'idée latine classique :

En regard de ces vers, nous mettrons le surnom de *Visucius* donné à Mercure dans diverses inscriptions de la Gaule et de la Germanie (1). Ce surnom exprime l'idée gauloise. Or, suivant nous, il voudrait dire « le savant ». Nous y trouvons un dérivé du thème celtique *visu* = *vissu* = *vistu* = *vidtu*, dérivé de la racine VID, « voir, savoir ». C'est le même mot que le latin *visus*, « vue », et l'irlandais ancien *fius*, *fiss*, « science » = *vistu* (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 787). Le mot n'existe pas dans les langues bretonnes, qui possèdent cependant la racine VID, « savoir » ; par exemple, dans l'armoricain, *gouzout*, « savoir », *gwiziek* = **vidiacos*, « savant ».

Visucius paraît un synonyme d'*Ogmios*. *Ogmios*, nom du dieu de l'éloquence chez les Gaulois, suivant Lucien, est le même mot que l'irlandais *Ogma;* la finale *a* est, en irlandais, une variante de la finale *e* = *ia* = *io-* (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 229). *Ogma* est, dans la légende irlandaise, l'inventeur de l'écriture. Or le sens propre d'*Ogmios* est « savant » : Zeuss l'établit par le gaëlique et par le gallois (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 2, note). Il peut donc sembler rationnel de considérer *Ogmius*, *Ogma*, dieu de l'éloquence, inventeur de l'écriture, comme identique au Mercure, *omnium artium inventorem*, de César. Il est inutile d'insister sur le fait que le Mercure romain est le dieu de l'éloquence et l'inventeur de l'écriture; mais on doit observer que César ne fait pas figurer Hercule dans l'Olympe gaulois : il est donc évident qu'il n'adopte pas le système du Gaulois de Lucain qui faisait d'*Ogmios* une variante d'Hercule, ou, plus exactement, d'Heraclès. D'ailleurs, il n'y a pas de différence au fond entre les bœufs reconquis par Hercule sur Cacus et les vaches volées par Mercure, ou la génisse Io que Mercure délivre en tuant Argus. C'est la même légende solaire avec des accessoires plus ou moins variés.

Il est probable que cette légende n'était pas inconnue des Gaulois.

On sait comment Hésiode la raconte (*Théogonie*, vers 285 et suiv.).

(1) M. Charles Robert, *Epigraphie de la Moselle*, p. 58-61, donne le travail le plus récent et le plus complet sur ce point.

Chrysaor, qui habite le palais de Jupiter et qui porte la foudre de ce dieu, eut pour fils Géryon aux trois têtes, τρικάρηνος. Géryon avait des bœufs, gardés par le chien Ὄρθρος et par le pâtre Eurytion. Héraclès désarma Géryon, tua Orthros et Eurytion, et s'empara des bœufs. Le *tarvos*, « taureau », des bas-reliefs gallo-romains du Musée de Cluny, semble être le troupeau de Géryon réduit à l'unité, comme la génisse Io, et quant à *Trigaranus*, représenté par trois grues, ce doit être Géryon. Le grec τρι-κάρηνος aurait donné en gaulois, suivant les lois phoniques de cette langue, *tri-carânos*, et *trigaranus* semble avoir une finale latine pour *tri-garanos*. Il n'y a donc entre le mot grec et le mot gaulois qu'une lettre de différence. Or le changement de *c* en *g* n'a rien d'extraordinaire : on connaît l'exemple gaulois de *gabro* = *caper*. Une fois cette substitution de consonnes opérée, le mot qui, en grec et dans le gréco-italo-celtique, signifiait « pourvu de trois têtes », signifie en gaulois « pourvu de trois grues » ; et de là, les trois grues qui, dans le bas-relief de Paris, apparaissent sur le dos du taureau mythique et y figurent, par la sculpture, la traduction, vulgaire alors, du composé *trigaranus* écrit au-dessus; en effet, *garan* signifie « grue » dans les trois dialectes bretons : en gallois, en cornique, en armoricain.

Ma conclusion est que le *Mercurius Visucius* des inscriptions est identique à l'*Ogmios* de Lucien reconnu sur les monnaies gauloises par M. de Longpérier, et que le même *Ogmios*, rapproché d'Hercule par Lucain, n'est pas autre chose que le Mercure mentionné par César au livre VI de la *Guerre des Gaules*.

H. d'Arbois de Jubainville.

NOTE

SUR LE

RAPPORT DE VALEUR ENTRE LE CUIVRE ET L'ARGENT

DANS L'ÉGYPTE GRECQUE

L'un des points de la dissertation de M. Letronne, dans sa dissertation sur le papyrus relatif à deux esclaves fugitifs, a pour conclusion, comme on sait, que le rapport en valeur monétaire du cuivre à l'argent était, dans l'Égypte alexandrine, de 1 à 60 ou environ. Cette conclusion, si importante dans l'histoire de l'économie politique, doit être vérifiée avec rigueur. Or elle m'a semblé infirmée par des documents peu connus, appartenant aussi à l'Égypte ptolémaïque. Tel est l'objet de la courte notice que je soumets aux lecteurs de la *Revue*. Elle fait partie d'un travail encore inédit, auquel l'Académie des Inscriptions a bien voulu accorder, en 1869, une médaille d'encouragement.

M. Bernardino Peyron, commentant dans les *Mémoires de l'Académie de Turin* (année 1841) le XIIIe papyrus du Musée britannique, et le rapprochant du papyrus XIV, fait observer que, si 300 drachmes de cuivre représentaient un *prix très-élevé* pour l'artabe d'épeautre, on peut en estimer le *prix ordinaire* entre 250 et 200 drachmes. Or, ajoute-t-il, le XIIIe papyrus de Turin énonce un prix de 2 *drachmes d'argent* pour une artabe de ce grain; donc le rapport de l'argent au cuivre est de 120 (pour 240), ou 100 fois sa valeur (pour 200), à poids égal. Si l'on admet le second de ces rapports, le talent de cuivre vaudra 50 drachmes d'argent, et 60 si l'on s'arrête au premier. Quant au rapport fixé par la loi *Papiria* (admis par M. Letronne comme étant le rapport commun du commerce dans les États riverains de la Méditerranée), Bernardino Peyron juge qu'il n'a point ici grande importance, attendu que cette loi attribue au cuivre une va-

leur *conventionnelle*, tandis que ce n'était point ce métal, mais l'argent, qui servait au *commerce avec l'étranger*.

M. Franz, dans son Introduction aux *Inscriptions grecques de l'Egypte*, expose les opinions de ces deux savants et se prononce, quoique avec une certaine réserve, en faveur de la première, en se fondant sur le *poids* des monnaies connues, point sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, et sur ce que l'estimation du prix ordinaire de l'épeautre, chez M. Peyron, lui paraît bien arbitraire. Il est certain qu'un écart d'un cinquième ou d'un sixième entre le prix de disette et le prix commun serait bien faible ; un écart d'un tiers est plus admissible, et M. Peyron ne le rejette pas (puisqu'il pose 200 drachmes comme limite inférieure du prix). Mais quant à l'observation de ce dernier sur l'argument tiré de la loi *Papiria*, non-seulement elle est sérieuse, mais il me semble qu'il n'a pas poussé son raisonnement assez loin. Les *variations* énormes et rapides du rapport entre la valeur de l'argent et celle du cuivre, *chez les Romains*, excluent toute pensée d'une échelle mobile, suivant les mouvements d'une semblable variation chez les Grecs. J'ai cité ici les faits énoncés à cet égard par M. Letronne lui-même dans ses *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* (p. 18 et 26).

Le taux de l'intérêt paraît avoir été conçu dans l'Égypte grecque sur des bases tout à fait à part. Ceci résulte des faits énoncés dans les papyrus VII et VIII du Louvre, les papyrus A et O de Leyde. Dans ce dernier, les intérêts du retard (sur l'échéance fixée) sont calculés sur le pied de 60 drachmes de cuivre par *mois* pour un statère, avec 4 drachmes d'argent d'amende au profit du trésor. Ce statère était apparemment la pièce d'or représentant une mine d'argent qu'emportait un des esclaves fugitifs signalés dans le X[e] papyrus du Louvre et que M. Letronne assimile, avec beaucoup de vraisemblance, aux grosses pièces d'or des Lagides que nous possédons aujourd'hui. Elles pèsent environ 2 tétradrachmes ptolémaïques d'argent. Ici donc, le taux de 720 drachmes par an ou 60 par mois, pour l'intérêt de 100 drachmes d'argent, donnerait 60 drachmes de cuivre pour une d'argent, *si* l'intérêt mensuel était 1 pour 100, mais ce taux est très-hypothétique. Il a été accepté chez les Romains dans les premiers siècles de la république ; or il n'est pas possible d'assimiler l'Italie centrale de cette époque avec l'Égypte des Lagides, quant à l'abondance des espèces métalliques. Et quand elles devinrent plus abondantes à Rome, l'extrême inégalité dans la répartition des richesses, l'abandon de l'agriculture et le peu de faveur

du commerce, firent des conditions spéciales au maniement des capitaux. En Egypte, le sol même de la contrée produisait généralement des subsistances fort abondantes; une industrie active, un commerce très-florissant, répandaient une certaine aisance dans la population des villes; les conditions de l'offre et de la demande devaient être bien plus favorables qu'à Rome et, par conséquent, l'intérêt moindre. Les conditions énoncées dans nos papyrus montrent que l'emprunteur se tenait pour certain de rembourser promptement le capital, et que le prêteur risquait sans trop de peine le sacrifice temporaire de tout intérêt; il en résulte que les 60 drachmes de cuivre devaient être fort inférieures au 100e de la mine d'argent dont elles étaient l'intérêt mensuel, et que par suite une drachme d'argent valait bien plus de 60 drachmes de cuivre.

L'argument de M. Letronne se trouve ainsi ébranlé; mais ce n'est pas tout. Dans le papyrus XIII du Louvre, contenant une requête en action civile, adressée au stratége Posidonius, l'intérêt de 2 talents de cuivre est estimé à 450 drachmes. Le temps n'est pas désigné; mais comme il est question, dans la pièce même, d'un certain délai d'une année, on peut supposer que telle est en effet la base du calcul. Ainsi l'intérêt = 45/1200 = 9/240 = 3/80 = 0,0375, soit 3,75 pour 100 (celui qu'on donne ou qu'on donnait, il y a quelque temps, dans nos caisses d'épargne). Il est vrai, on ajoute, dans le papyrus, la réclamation d'un second intérêt de 83 drachmes, probablement pour le retard du premier. — Il peut s'agir ici d'un mois, ce qui donnerait un peu plus de 8 pour 100 par année, apparemment à titre de pénalité; à moins que les 83 drachmes ne soient l'intérêt du délai entier, ce qui pourrait fort bien s'entendre des 3,75 dont nous parlions tout à l'heure, en estimant le délai à un peu plus de deux mois. D'autre part, au papyrus XIII de Turin, un prêt *à fonds perdu*, de 500 drachmes d'argent, est stipulé au taux d'une pension viagère (τροφῖτιν) de 72 drachmes et 60 mesures d'épeautre, estimées à 200 drachmes de cuivre chacune, soit 192 drachmes d'argent en tout, si le cuivre vaut un centième de l'argent. Nous ne savons rien ni de l'âge, ni de l'état de santé du prêteur, mais nous savons que, n'ayant rien reçu depuis quatre ans, il demande l'*intérêt simple*, ce qui ne suppose pas des mœurs usuraires.

Si donc l'intérêt annuel représentait réellement 3,75 pour 100 par année, les 720 drachmes de cuivre, intérêt de 100 drachmes d'argent, seraient avec elles dans un semblable rapport. On aurait donc : $100a : 720c :: 1 : 0{,}0375$, d'où $a = 720c$ divisé par $3{,}75 = 192c$. La proportion des métaux serait donc moins d'un tiers de

ce qu'avait estimé Letronne, à peine les deux tiers de ce qu'avait estimé Bernardino Peyron. Mais le papyrus XIIIe du Louvre n'est pas explicite sur la question de temps; il reste donc une incertitude? N'y a-t-il aucun moyen d'en sortir?

Le papyrus LIX du Louvre contient un compte adressé par un certain Apollonius à Ptolémée, son père, c'est-à-dire son frère aîné, comme le montrent d'autres papyrus : nous sommes à l'époque de Philométor. Là, 40 drachmes d'*argent* (le mot est en toutes lettres ⊢ M ἀργυρίου) paraissent identifiés soit à un compte partiel de 4260 drachmes (de cuivre), soit à un compte total de 6140; le texte est ambigu par excès de laconisme : les deux premiers chiffres sont seulement juxtaposés.

Dans le premier cas, la drachme d'argent en vaudrait 106,5 de cuivre; dans le second, elle en vaudrait 153,5 : le premier de ces deux chiffres, qui est le plus vraisemblable à l'examen du papyrus, s'accorderait fort bien avec les raisonnements de Bernardino Peyron, déduits du prix de l'épeautre. Maintenant, que nous dit M. Letronne lui-même? Que Pline parle d'un chalque ou pièce de cuivre équivalant à 1/60 d'une drachme d'argent; qu'il ne peut être question ici des monnaies athéniennes, où le chalque était le 48e de la drachme, et qu'on doit, en conséquence, l'entendre du système alexandrin, qui dominait avec celui-là dans la Méditerranée. Or on trouve des pièces de cuivre ptolémaïques pesant de 2 à 5 drachmes : ce sont les deux plus petites connues, au dire de M. Lenormant (*Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité*, § V), et la drachme ptolémaïque pesait 3^{gr},540. Comme il ne faut *jamais* prendre *la moyenne* entre les *pesées* des monnaies antiques, qui ont perdu de leur poids par le frottement et ne sauraient en avoir acquis, prenons 60 fois 5 gr. de cuivre, c'est-à-dire 300, comme représentant 3,540, ce qui donnerait, pour l'argent, environ 85 fois la valeur du cuivre. Pour conserver le rapport 106,5, en maintenant au chalque la valeur de 1/60 de drachme d'argent, il suffirait d'admettre que le poids du chalque neuf était 106,5 fois 0^{gr},059, c'est-à-dire 106,5 fois le poids d'un chalque en argent, ce qui donnerait seulement 5^{gr},964 : l'usure des pièces les mieux conservées ne serait pas d'un sixième. Et, si M. Letronne a raison d'observer que le rapport de 1/60 entre les deux métaux aurait l'avantage d'identifier la mine d'argent au talent de cuivre, notre estimation identifierait presque la mine de cuivre à la drachme d'argent. L'identification pourrait même être rigoureuse et le rapport exactement 1/100, si l'on avait seulement négligé une faible quantité dans le papyrus. En ce cas, en effet,

4260 drachmes de cuivre = 42,6 drachmes d'argent, et il n'est pas du tout invraisemblable que, dans un pays commerçant, la valeur du *change* se soit élevée jusqu'à 2,6 pour 40, ou 1,3 pour 20, 6,5 pour 100. On sait combien le trésor était exact à réclamer ce droit de change (ἀλλαγή), ou un payement en monnaie d'argent. (Voy. les papyrus de Vienne et les papyrus IV et VIII de Turin.)

Si, maintenant, nous revenons au taux de l'intérêt, 720 drachmes de cuivre, intérêt de 100 drachmes d'argent, en représenteront 7,20 ou 6,76, si l'on conserve le rapport 106,5 à 1. — Certes, ces chiffres n'ont rien d'invraisemblable; et, si nous nous reportons à l'intérêt de 0,0375 mentionné dans le papyrus XIII du Louvre, pour un temps qui n'est pas nettement déterminé, nous verrons qu'évalué de la même manière, c'est-à-dire à 7 pour 100 par année ou environ, il représenterait, à bien peu de chose près, six mois.

Il est curieux de rechercher si un taux analogue s'appliquait à la location d'un immeuble. Nous trouvons dans la grande réclamation des jumelles du Sérapéum contre leur mère, au papyrus XXII du Louvre, que celle-ci a vendu pour 60 talents de cuivre la moitié d'une maison et retire des loyers κατὰ μῆνα χαλκὸν Ταλ ν. Il y a ici évidemment un *lapsus calami;* mais, pour le rectifier, nous n'en sommes pas réduits aux conjectures. Le papyrus XXIII nous donne, pour le même fait, χ⊢ΑΥ, ce qu'il ne faut pas lire 401 drachmes de cuivre, car une troisième pièce relative à la même affaire, le papyrus B de Leyde, porte χαλκου Lασ' (1200 drachmes, ou plutôt 1400, pour conserver l'Υ inscrit dans les deux autres documents). En multipliant par 12, nous aurons, de Thot à Mésori, 14400 drachmes ou 2 talents 2/5 dans le premier cas, et 16800 drachmes ou 2 talents 4/5 dans le second. Le rapport du loyer au fond sera donc 2,4/60 ou, plus probablement, 2,8/60, soit 0,04 ou 0,0466, chiffre assez vraisemblable, si on le compare aux 7 pour 100 des capitaux engagés.

F. Robiou.

TEMPLE PRIMITIF D'APOLLON A DÉLOS. — PLAN.

A. Base de la statue qui était placée obliquement.

B. Porte du temple.

C. Base creuse de la *cortina*.

D. Mur d'appui de la cour devant le temple.

E. Escalier pour monter à la cour.

D'. Appendice de la cour.

F. Mur d'appui du chemin menant à l'escalier E.

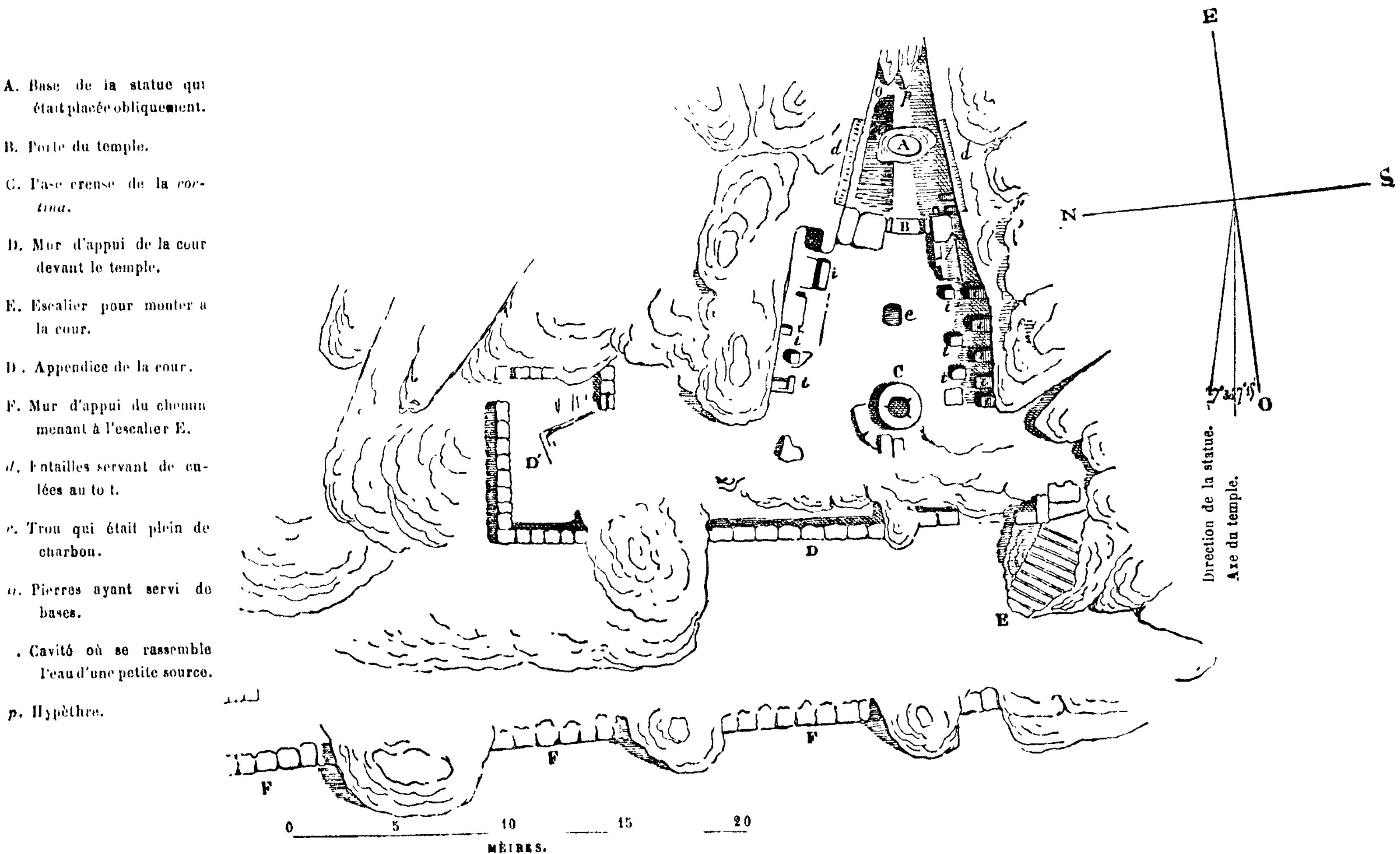
d. Entailles servant de culées au toit.

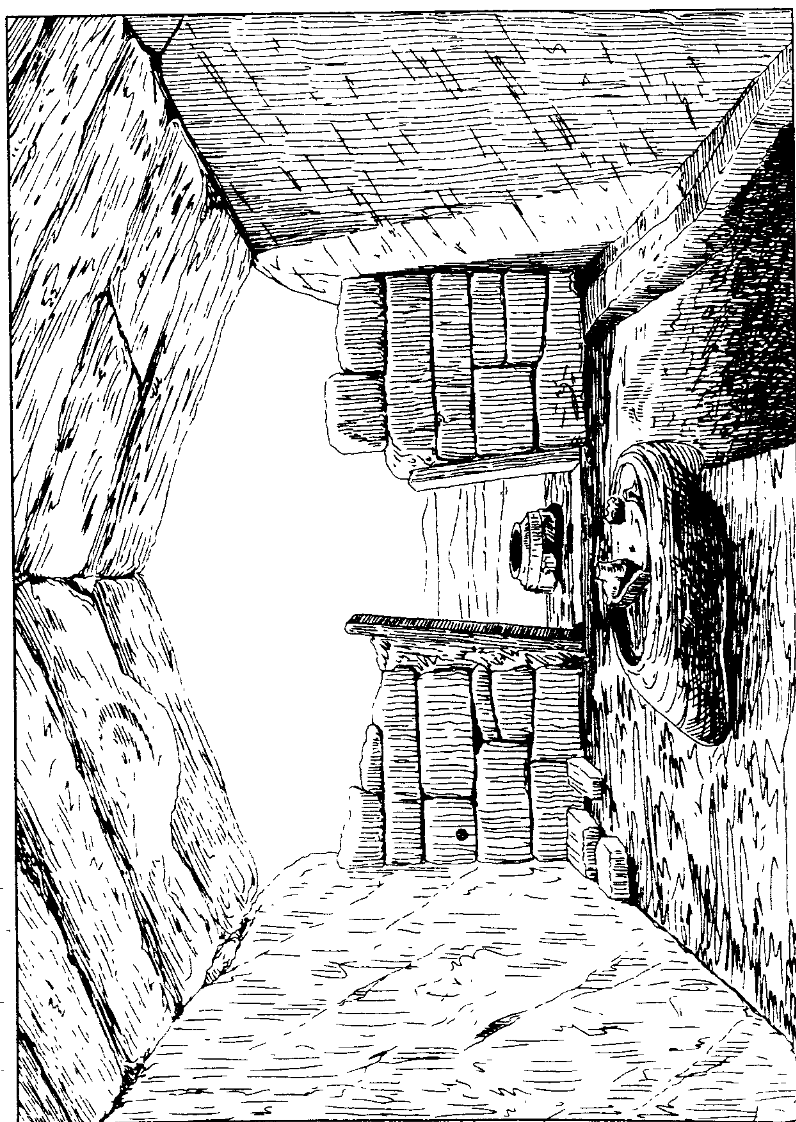
e. Trou qui était plein de charbon.

i. Pierres ayant servi de bases.

o. Cavité où se rassemble l'eau d'une petite source.

p. Hypèthre.







TEMPLE PRIMITIF D'APOLLON A DÉLOS (Élévation)

FOUILLES A DÉLOS

(MAI-JUIN 1873) (1)

15 juin 1873.

Une suite de considérations astronomiques appuyées par des textes nombreux m'avait conduit à penser que l'île de Délos avait été un centre d'observations très-anciennes et avait joué parmi les Ioniens un rôle analogue à celui qu'eut plus tard l'acropole d'Athènes. La nature même du principal dieu de Délos, d'Apollon, dieu solaire par excellence, était d'accord avec cette supposition. Les commentateurs d'Homère parlaient d'une *Grotte du soleil* « à travers » ou « par le moyen » de laquelle on signalait les solstices. A la vérité ils la plaçaient dans l'île de Syros, mais probablement par suite d'une mauvaise interprétation du texte de l'Odyssée. L'expédition de Morée, et d'autres voyageurs, avaient indiqué sur le penchant du Cynthe une construction fort antique, presque totalement enterrée et que l'on prenait pour une porte ou pour un adyton. Je pensai que c'était là qu'il fallait chercher le monument en question, et je confiai à M. Lebègue, membre de l'École d'Athènes, le soin d'opérer le déblayement. Il recueillit d'abord tous les textes anciens relatifs au culte d'Apollon délien, de sorte qu'au moment où il partit pour Délos nous étions à peu près certains de ce que nous allions mettre au jour.

Le résultat a dépassé notre attente : le plan (pl. XVI) montre un ravin, formé de deux pans de rocher, au-dessus duquel fut posé un toit; en avant, deux murs cyclopéens fermaient l'entrée B, qui plus tard

(1) Plusieurs journaux ont rendu compte d'une manière inexacte des fouilles exécutées par M. Lebègue à Délos, et des rectifications faites par lui-même à ses premières hypothèses : les lecteurs devront considérer comme seul authentique le compte rendu suivant que nous adresse le directeur de l'École d'Athènes.

(*Rédaction.*)

fut revêtue de marbre. Le toit est intact ; il se compose de dix grandes pierres acculées aux rochers et chargées d'une quantité de blocs de granit (voir pl. XVII). Dans l'intérieur est un bloc naturel de cette même pierre A, taillé en creux et supportant encore une partie de la statue du dieu. Le pied gauche est presque intact; il mesurait 0m,35 de long, ce qui suppose une statue de 2m,30 environ (voir pl. XVIII). Du pied droit il ne reste que les doigts et un petit appui qui supportait le talon. Ainsi le dieu s'avançait comme l'Apollon du Belvédère et semblait sortir de la caverne. D'après la direction de la base, il était tourné obliquement; l'axe de celle-ci regarde les temples de Sunium et d'Égine; l'axe de la caverne regarde l'ouest, 7°,15′ nord.

A gauche de la porte, avant de sortir, on remarque deux pierres parallèles; elles ont probablement servi de base à la sainte table, dont les deux pieds, en forme de console, ont été trouvés dans les déblais. Le fond du temple était à ciel ouvert, derrière la statue. Le toit s'arrêtait à la cinquième paire de pierres, puisque les culées ne vont pas plus loin.

Devant la porte, le ravin va s'élargissant et forme une sorte de péribole soutenu en avant par un mur isodome D de construction ancienne. On y remarque un bloc de marbre circulaire C d'une époque postérieure, soutenu sur une assise de granit également ronde. Cette pierre est creuse et forme une sorte de bassin, dont la paroi intérieure n'est que dégrossie. Sur le bord interne sont trois trous de scellement prouvant qu'un vase de métal était ajusté dans cette cavité. Le texte de Virgile (Æn. III), où Énée vient consulter l'oracle de Délos, montre que nous avons devant nous la base de la *cortina* « mugissante » qui servait aux consultations. On sait que cette *cortina* était une sorte de chaudron métallique, employé particulièrement dans le culte d'Apollon. Quand celle-ci se mettait à « mugir », le temple, le laurier sacré et toute la montagne semblaient se mouvoir.

Entre la *cortina* et la porte du temple, il y a un trou *c* qui était plein de charbon, ainsi que certaines cavités dans l'intérieur du naos et au dehors. A ces cendres sont mêlés de petits fruits, qui nous ont paru être des pignons, et des os d'animaux calcinés.

Sur les côtés du péribole on voit un assez grand nombre de pierres équarries, *i*, *i*, *i*, dont nous ne connaissons pas l'usage, mais qui semblent avoir été de petites bases. Elles sont en place.

En se retournant on remarque, sur la face antérieure de la première pierre sud du toit, un certain nombre de lignes convergentes,

grossièrement exécutées et qui semblent avoir fait partie d'un cadran solaire.

Le mur d'appui D du péribole se continue vers le nord et, se retournant à angle droit, dessine une petite enceinte D', dans les creux de laquelle il y avait aussi du charbon et des cendres.

Pour accéder au temple, on montait un escalier oblique E taillé dans le roc et qui aboutit à l'angle sud-ouest du péribole. On arrivait à cet escalier par une rampe que soutient un gros mur d'appui FF. Cette rampe descend sur le penchant du Cynthe, parmi les blocs de granit, et va retrouver une autre rampe, de même construction, qui conduit au plateau supérieur de la montagne.

Sur ce plateau, qui est fort petit et n'a jamais pu être une citadelle, M. Lebègue a, d'après ma demande, opéré un déblayement, dont le résultat est très-important. Un mur d'appui isodome, et qui a subi des réparations, dessine une petite enceinte où l'on accède par une porte dont le seuil existe encore. Il y avait là un petit édifice dont on voit de nombreux fragments sur le plateau et le long des talus de la montagne. Un cailloutage couvre en partie le sol, et contient encastrée une belle inscription en mosaïque d'époque romaine, à laquelle il ne manque pas une lettre: la voici :

ΔΙΙΚΥΝΘΙωΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑ
ΑΠΟΛΛωΝΙΔΗϹ ΘΕΟΓЄΙΤΟΝΟϹ
ΛΑΟΔΙΚЄΥϹΥΠЄΡЄΑΥΤΟΥ ΚΑΙ
ΤωΝЄΤΑΙΡωΝΤΟΚΑΤΑΚΛΥϹ
ΤΟΝЄΠΙΙЄΡЄωϹΑΡΙϹΤΟΜΑΧΟΥ
ΙΑΚΟΡЄΥΟΝΤΟϹΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ЄΠΙΔЄЄΠΙΜЄΛΗΤΟΥ ΚΟΙΝΤΟΥΑΖΗ

L'inscription étant encastrée dans le sol, nous pensons que le κατάκλυστον dont il est fait ici mention n'est autre qu'un *compluvium*, servant à rassembler les eaux de la pluie. Le reste se comprend sans difficulté (1). La première ligne constate que le sommet du Cynthe était consacré, non à Apollon, à Latone ou à Artémis, mais à Jupiter et à Athéna. Ce fait important s'accorde avec l'expression πρὸς Κύνθιον ὄρος, « sur le flanc du Cynthe, » qui désigne le lieu où naquit Apollon, lieu que tous les textes démontrent être le temple-caverne déblayé par nous.

Em. Burnouf.

(1) Le dernier mot, Αζη, paraît être l'abrégé de *Asinii*.

Athènes, 24 juin 1873.

M. Lebègue a continué de déblayer le sommet du Cynthe ou, d'après l'inscription que nous avons publiée, se trouvait un petit temple consacré à Zeus Kynthios et à Athéna Kynthia. Une vingtaine d'inscriptions, que nous donnons ci-après, ont pleinement confirmé la première. C'est donc un fait entièrement nouveau qui est maintenant acquis à la science, fait dont ne parle aucun auteur ancien. Les fragments de ce petit édifice, ainsi que ses soubassements qui existent encore et sont orientés vers l'est, permettraient d'en essayer la restauration.

Outre les débris d'architecture, M. Lebègue a mis au jour les objets suivants :

1° Une tête de femme très-mutilée, petite nature;
2° Une base qui paraît être celle de ladite statue;
3° Un morceau d'un petit bras;
4° Un morceau d'épaule;
5° Un pied colossal avec sandale; le nœud sur le coude-pied est en forme de cœur;
6° Un morceau de jambe colossale;
7° Une main colossale tenant la foudre (?);
8° Un morceau de cheveux;
9° Un morceau de vêtement;
10° Une tête de dieu adolescent, très-fruste;
11° Un morceau de cuisse;
12° Des fragments de mortiers sacrés;
13° Plusieurs autels;
14° Un pied de lion venant d'un siége ou d'une table sacrée;
15° Un *héliotropion* :
16° Le bord cimenté du *cataclyston* ou citerne, nommé dans la première inscription.

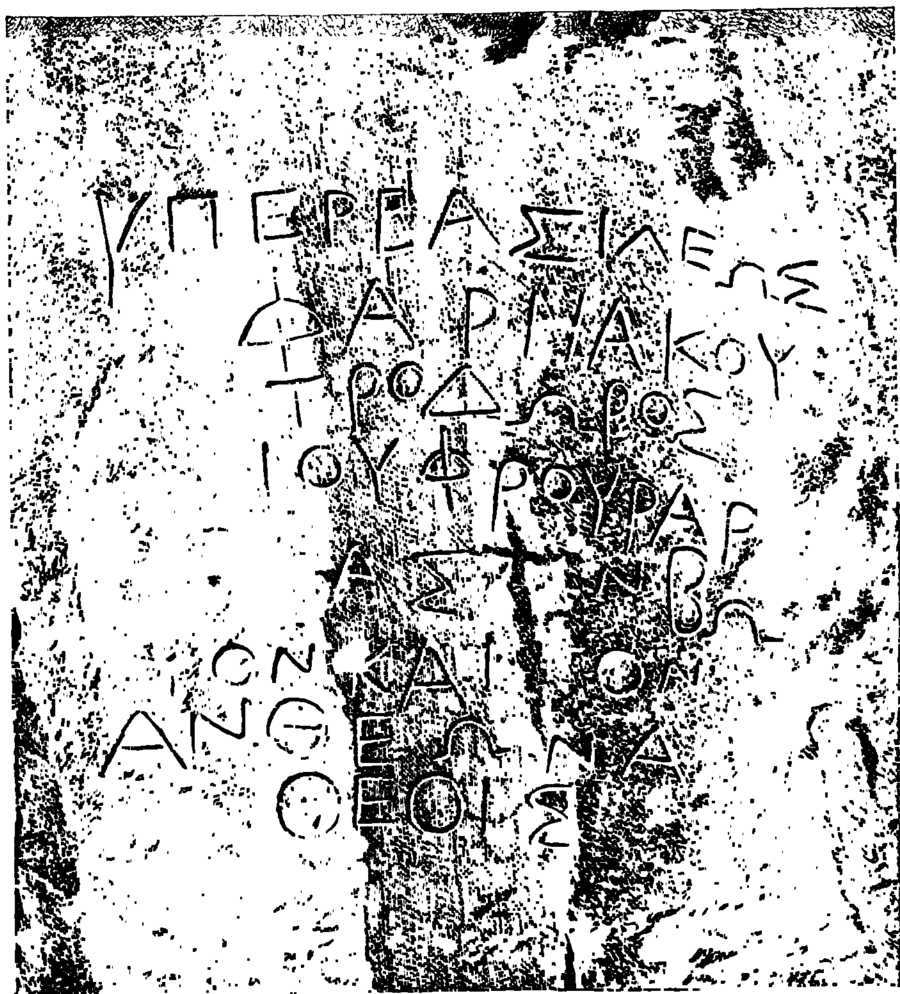
Il faut ajouter que le soubassement du temple était caché sous un reste de mur du moyen âge, près duquel on a trouvé une monnaie du temps des croisades; une pierre porte les lettres mal gravées DO GENOA, qui paraissent signifier le doge de Gênes.

Une colonnette byzantine, presque romaine, est le seul débris chrétien qui ait été trouvé dans l'île.

Enfin, sur ce même plateau du Cynthe ont été mises au jour des urnes funéraires antiques au nombre de douze environ; avec elles se trouvaient des ossements humains. Ce fait semble en contradiction avec celui de la double « purification » de Délos opérée par

Pisistrate et au temps de la guerre du Péloponnèse. Mais ces sépultures peuvent avoir été omises pour quelque motif inconnu ou tolérées en vertu de quelque privilége.

1.



2.

ΝΤΟΝΑΡΙ∠
ΞΑΓΕΝΟΜFΝ
ΗΝΑΣΚΥΝ
ΑΡ
ΟΙΦ

3. ΔΙ
ΑΘΗ

4. Η
ΝΟ
ΙΟΞΙΞ
Κ ΙΝΔΙΣ
Π ΙΣΙΝ Η
ΊΛΙΣΚ Σ
ΑΣΥΜΗΔΗΣ

5. Sur une petite base :

ЄΠΙΙЄΡЄⲰCΑΡΙCΤⲰΝΟCΤΟΥΠΛΑΤοΡοC
ΚΗΦΙCΙЄⲰCΠΟCЄΙΔⲰΝΙΟCΠΟCЄΙΔⲰΝΙΟΥ
CΚΑΜΒⲰΝΙΔΗΣΚΛЄΙΔΟΥΧΗCΑCΔΙΙΚΥΝ
ΘΙⲰΙΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑΤΗΝΤΡΑΠЄ
ΖΑΝΚΑΙΤΑCCΤΙΒΑΔΑCΚΑΙΤΑΧΡΗC
ΤΗΡΙΑΖΑΚΟΡЄΥΟΝΤΟCΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ЄΒΔΟΜΟΝΚΑΙΤΡΙΑΚΟCΤΟΝ

6. ΟΝΥ
ΡΧΟ

7. Pierre plate. ΑΡΧΩΝ
ΔΙΟΤΙΜΟC

8. Sur un fragment de mortier sacré :

ΚΥΝ

9. . . . .
. . . .
. . . .
ΑΧΑΡΝΕΟΣΕ
ΤΗΣΝΕΣΣΟΥΑΡΙΣΤΙΟΝ
ΣΟΚΡΑΤΟΥΕΞ
ΙΑΚΟΡΕΥΟΝΤΟC
ΚΑΙ ΙΟ Α
Ε ΙΔΗ

10. Sur une stèle ronde :

ΖΗΝΟΝΑΖΗΝΩΝΟΣ
ΚΛΕΙΔΟΥΧΗΣΑΝΤΑΚΑΙ
. . ΘΑΙΣΤΗΝ. . . . .
. . . .
ΑΘΗ. . . . . . . ΕΙΡΑ
. . . . ΑΘΗΝΑΙΟ
ΤΟΧ. . Ο. . . . . . .
ΤΟΝ
. . . .
. . . .
. . . . ΑΛΛΗΝΕΟΙΣ

11. Sur un morceau de mortier sacré :

ΝΘΙΩΙ

12. Sur un fragment de marbre :

ΕΥΚΗΕ
ΟΣ Α
ΟΝ

13. Sur un fragment de mortier sacré :

ΕΠΙΙΕ

14. Sur une pièce de marbre :

ΒΑΣΙΛΕΑΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝΣΩΤΗΡΑ
ΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΤΟΥΔΕΥΤΕΡΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΟΥΑΡΕΙΟΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥΣ
ΤΩΝΠΡΩΤΩΝΦΙΛΩΝΤΟΝΕΑΥΤΟΥΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΔΙΙΚΥΝΘΙΩΙΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑ

15. Sur une stèle :

ΣΑΡΑΠΙΟΝ ΖΩΤΑΔΟΥ ΑΙΓΙΛΙΕΥΣ
ΙΕΡΕΥΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΣ ΔΙΟΣ ΚΥΝΘΙΟΥ ΚΑΙ
ΑΘΗΝΑΣ ΚΥΝΘΙΑΣ ΕΝ ΤΩΙ ΕΠΙ ΠΡΟΚΛΕΟΥΣ

16. Inscription d'une belle époque en lettres très-régulières :

ΝΕΙΑΡΧΟΝΤοΣΔΗΜΕοΥΝ
Ι ΩΝΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥΤοΥΛΕΩΣ
ΟΣ ΗΝοΣΙΕΡοΥΣΚ ΙΙΣΤ
Δ ΝΥΣ ΛΑ
ΑΙΟ Ο

17. ΚΥΝΝΕΥ
ΝΝΑΟΝ
ΔΙΙΚΥΝΘΙ.
ΗΝΑΙΩΝΚΑ

17. ΚΑΙ

18. ΚΥΝΘΙ
ΘΗΚΕΝ
ΟΡΕΥΟΝΤΟΣ
ΓΕΙΤΟΝΟΥ
ΡΟΝΤΑΓΜ

19. Sur un pied de marbre faisant partie d'une table ou d'un trône :

ΔΙΙΚΥΝΘΙΩ
ΕΠΙΙΕΡΕΩΣ
ΝΙΚΟΚΡΑΤΟΥ
ΣΟΥΝΙΕΩΣ

20. Dans les calyvia des Myconiates à Délos :

1° ΖΗΝΩΝΟΙ

2° ΑΘΗΝ

3° ΑΘΗΝΑ

4° ΓΟΡΟ

21. Sur un autel à l'orient du Cynthe, et probablement tombé de la montagne :

ΙΛΟΣΤΡΑΤΟΣ ΦΙΛ
ΑΣΚΑΛΩΝΙ
ΕΝΔΗΛΩΥΠΕΡ

ΝΠΟΛΕΩΣΚΑΙ
ΑΙΚΟΣΚΑΙΤ
ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΑΣ

22. Sur une pierre longue, au sommet du Cynthe, parmi les urnes funéraires :

1° ΧΑΡΜΙΡΟΣΑΙΝΗΣΙΟΣ
ΚΙΚΥΝΝΕΥΣΙΕΡΕΥΣΓΕΝΟΜΕΝΟΣ
ΔΙΟΣΚΥΝΘΙΟΥΚΑΙΑΘΗΝΑΣ
ΚΥΝΘΙΑΣΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΤΟΞΟΑΝΟΝ

2° . . . . ΟΣΚΑΙ
ΔΙΟΔΩΡΟΣΔΙΙΚΥΝΘΙΩ
ΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑ
ΕΥΧΗΝΕΦΙΕΡΕΩΣ
ΔΙΟΦΑΝΤΟΥΤΟΥ
ΠΑΡΝΑΣΣΟΥΚΗΦΙΣΕΩΣ

L'ARCHÉOLOGIE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Dans le département de la Seine-Inférieure

PENDANT L'ANNÉE 1871-1872

L'année administrative qui va du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872 a été pour tout le monde plus heureuse que la précédente. Non-seulement elle a vu la fin de nos troubles civils et militaires, mais encore, après avoir mis un terme à l'occupation allemande en Normandie, elle nous a de nouveau ouvert la porte de toutes découvertes. Le travail a repris sur toute la ligne et les fouilles n'ont pas été les dernières à se montrer sur la brèche.

Dans ce rapport, on verra que la Commission des antiquités a repris avec plus de vigueur ses séances, qu'elle n'avait jamais complétement interrompues. Moi-même j'ai parcouru le pays dans tous les sens; ici faisant face aux découvertes produites par le hasard, et là provoquant de nouveaux trésors par des recherches méthodiques et persévérantes. Rien n'a été négligé, et, autant que les précédentes années, les grands souvenirs ont été protégés et toutes les reliques soigneusement recueillies.

Les entreprises des chemins de fer ouvriront de nouvelles sources aux travaux de l'histoire, et les ouvriers de la pensée suivront avidement le sillon créé par les pionniers de l'industrie. Déjà, cette année, les tranchées du chemin de la Bresle ont révélé des points inconnus, et avec eux on devra refaire les annales des villes et des communes que la Bresle arrose. C'est dans ce but qu'il a été établi, pour la Commission des antiquités, des correspondants sur tous les points du

département. De cette sorte, il y aura, sur la surface de cette province, un réseau de surveillants actifs et éclairés : rien n'échappera à leur sollicitude. La Commission a trop à se louer de MM. Dergny et Brianchon pour croire que MM. Hardy et Rœssler ne marcheront pas sur leurs traces. Déjà dans le passé nous avons utilisé leur zèle, et nous comptons encore plus sur l'avenir.

Je vais maintenant entrer dans quelques détails sur les opérations archéologiques de notre département pendant l'année 1871-1872.

TEMPS PRÉHISTORIQUES ET ÉPOQUE GAULOISE.

Hachettes préhistoriques. L'étude des monuments préhistoriques est en grande faveur depuis quelques années. L'intérêt qui s'attache à ces documents primitifs de l'histoire de l'humanité va partout croissant. J'ai donc cru qu'il serait intéressant pour la Seine-Inférieure de connaître les principaux gisements qu'elle renferme.

C'est dans ce but que j'ai voulu explorer quelques-uns des points qui me sont signalés comme abondants dans les monuments de l'âge de pierre. Depuis quelque temps les environs de Dieppe et de Blangy se sont montrés fertiles en instruments de silex de la plus haute époque. Il en a été de même du territoire de Saint-Saëns et de Sotteville-lès-Rouen. Mais une première source m'a été signalée au lieu dit les *Marettes*, entre Fréauville et Londinières. J'ai dû attaquer cette station appartenant à la pierre polie et j'y ai rencontré une nombreuse série de *nuclei*, de racloirs, de haches, de gouges, de pointes de flèches et autres instruments de diverses espèces.

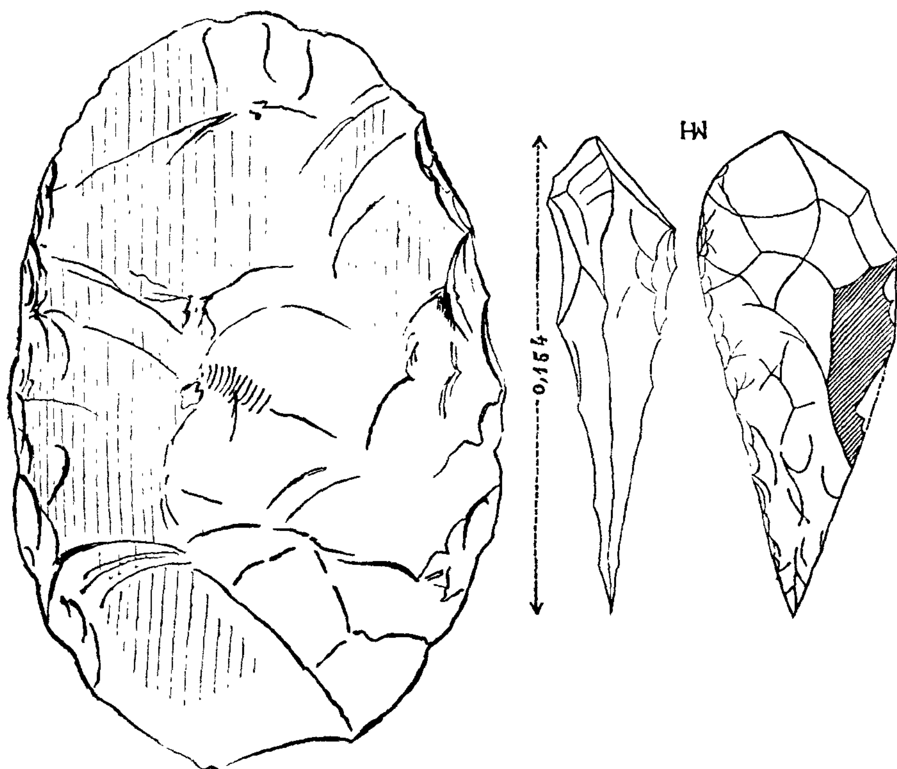
Marettes. Mais la plupart de ces pierres étaient des essais ou des ébauches, ce qui me paraît prouver qu'il y avait là un atelier d'outils de pierre. C'est là un fait important pour la vallée de l'Eaulne et pour tout le pays. Tous les échantillons provenant de l'atelier des *Marettes* ont été réunis au musée de Rouen, où ils forment une série particulière.

Blangy. — Le Campigny. Je ne suis pas le seul de la Seine-Inférieure qui se soit préoccupé des monuments de l'âge de pierre. Je sais qu'à Blangy, MM. de Bommy et Daliphard, mais surtout MM. Levasseur et de Morgan, ont recueilli des masses de silex taillés au Campigny et sur les bords de la Bresle. Chacun d'eux a formé une charmante collection, d'autant plus intéressante qu'elle sent le terroir et que le monde de la pierre polie y vit tout entier. M. de Morgan a voulu partager ses richesses avec le public et il a envoyé au musée de Rouen tout une caisse lapidaire, composée de 150 pièces. Ces

pièces sont des couteaux, des gouges, des racloirs, des hachettes et tout le mobilier d'un monde primitif.

Hachettes. — M. Hardy. Mais personne, à ce que nous croyons, ne dépasse dans cette voie M. Michel Hardy, bibliothécaire à Dieppe. Ce jeune géologue, non content d'explorer les grottes du Périgord et d'en rapporter tout l'outillage de l'homme des cavernes, a découvert dans les couches de la Seine-Inférieure les traces de l'homme quaternaire. Il en a su trouver les restes à Caude-Cote, près Dieppe; à Gruchet, près Arques; à Coquereaumont, près Ancourt; au val de Gland, près Eu; à Sotteville, près Rouen, et ailleurs. Nous considérons la collection formée par M. Michel Hardy comme une bibliothèque précieuse de l'homme primitif dans nos contrées.

(Nous donnons ici deux des hachettes trouvées par M. Hardy.)



Gruchet, près Arques. Caude-Cote, près Dieppe.

Terre cuite. — Ingouville. De la pierre, premier instrument de

l'homme, passons à la terre cuite, sa première création industrielle. En août 1871, j'étais au Havre dans l'enceinte des Dominicains, afin d'y étudier le gisement des vases antiques qui se produisaient d'eux-mêmes sous l'action des eaux, quand une coupe de terrain, voisine du monastère et placée au même niveau que les vases romains, me révéla tout un cimetière des Calètes indigènes. Une douzaine de fragments de poteries celtiques se fit jour. Ces fragments provenaient évidemment d'urnes celtiques en forme de pot à fleurs, comme les urnes trouvées par moi à Moulineaux, près Rouen, en 1855; au Vaudreuil (Eure), en 1859; aux *Caillettes*, près Saint-Waudrille, en 1861; à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864 et 1865; à Alisay (Eure), en 1870; et à différentes reprises dans la basse forêt d'Eu, de 1863 à 1865. C'est la même terre que M. Feret a trouvée en 1826-27 et que l'on trouve tous les jours dans la cité de Limes, près Dieppe, cet *oppidum* belge des mieux caractérisés. Des fragments semblables à ceux du Havre ont été reconnus par nous à Dieppe, à Rouen, à Foucarmont et à Londinières. M. l'abbé Decarde en a signalé à Bouelles (canton de Neufchâtel) en 1854, et à Saint-Remy-en-Rivière (canton de Blangy) en 1865. Enfin, comme dernier analogue, je citerai le vase celtique trouvé à Baons-le-Comte en 1842, vase qui contenait 99 pièces gauloises en argent. Ces monnaies, toutes anépigraphiques, remontaient à deux ou trois cents ans avant Jésus-Christ. Dans tout état de choses, c'est la première fois que la céramique indigène et nationale est reconnue au Havre et dans son arrondissement.

ÉPOQUE ROMAINE.

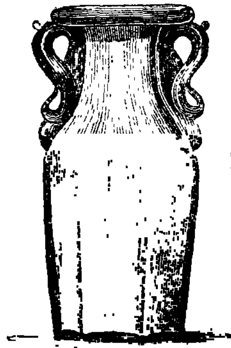
Havre. — Ingouville. Puisque nous sommes au Havre, restons-y un moment pour dire les restes romains que nous y avons trouvés, cela nous fera entrer naturellement dans cette partie de notre travail.

Dans le courant de 1870, un cimetière romain à incinération s'était révélé au Havre dans l'enclos des Dominicains, situé *rue des Gobelins*, au pied de la *côte Maurice*. La Société havraise d'études diverses fit pratiquer une fouille dont elle a donné le récit. Cette fouille fut fructueuse, et elle a fourni, outre des urnes ordinaires en terre grise, un beau vase en terre rouge couvert de reliefs et aujourd'hui déposé au musée de Rouen.

Les orages des 14 et 15 août 1871, ayant raviné le jardin des religieux, mirent à découvert une urne en terre noire de forme ollaire. Le R. P. Souaillard, prieur des Dominicains, ayant bien voulu me prévenir de cette découverte faite par la nature toute seule, je me

suis hâté de me rendre à cette bienveillante invitation et, avec l'aide de quelques ouvriers, j'ai pratiqué une fouille. J'ai exhumé une urne en terre noire et une autre en terre grise, toutes deux de forme ollaire. Ces deux urnes étaient accompagnées de vases aux offrandes, dont un en terre rougeâtre et l'autre en verre verdâtre. Ce dernier, parfaitement intact, était une fiole à parfums, munie à son ouverture de deux anses en cou de cygne. Des fioles de ce genre, mais de forme arrondie, sont communes dans les incinérations romaines du pays de Caux. La forme de celle-ci est exceptionnelle.

(Nous donnons ici la fiole du Havre.)



Havre, 1871.

Bolbec D'autres sépultures romaines, et en plus grande quantité qu'au Havre, se sont fait jour à Bolbec dans le courant du mois d'août 1871.

Au commencement de septembre, je me suis rendu sur le théâtre de la découverte. J'ai reconnu que le hasard venait de faire retrouver de nouvelles pièces intéressantes dans un bois taillis où déjà s'était révélée toute une nécropole.

En 1848, MM. Lemaître-Lavotte, grands manufacturiers de Bolbec, ayant fait commencer le défrichement d'un bois taillis dans leur propriété du Vivier, à quelques pas de l'ancien château de Fontaine-Martel, il s'y découvrit tout un cimetière romain des trois premiers siècles de notre ère. Les objets qui provenaient de cette découverte accidentelle furent partagés entre diverses personnes du lieu. Mais la majeure partie passa entre les mains de M. Platel, architecte de la ville du Havre, qui la plaça dans son cabinet.

Depuis 1848, chaque fois que la nécessité a fait travailler dans le taillis, on ne cessa d'y découvrir de nouvelles pièces. Cette année,

MM. Lemaître, ayant fait pratiquer un chemin d'accès, rencontrèrent plusieurs vases de terre, au milieu desquels se firent remarquer deux beaux vases de verre qu'ils voulurent bien me céder pour le musée départemental.

MM. Lemaître poussèrent encore plus loin leur bienveillance. Ils me permirent de pratiquer des fouilles dans leur bois du Vivier. Cette exploration, que j'ai suivie pendant plusieurs jours, m'a fait rencontrer une trentaine de vases provenant de sept ou huit groupes de sépultures à incinération.

Bon nombre de ces vases sont sortis brisés du sein de la terre; d'abord à cause de la dureté du terrain, composé de cailloux de transport, ensuite à cause de la présence des racines et de la proximité du sol qui les laissait ainsi sans protection. Malgré cela on a pu sauver une belle urne en terre grise de forme ollaire, haute de $0^{m},52$, et différents vases destinés aux offrandes. Ces pièces délicates étaient renfermées dans les urnes et, de cette sorte, ont été préservées de la destruction. Parmi les morceaux les plus intéressants, nous citerons une coupe rouge en terre de Samos et une lampe en terre recouverte d'un vernis jaunâtre métallique. C'est la première pièce de ce genre que j'aie recueillie dans mes fouilles.

Rouen. — Saint-Ouen. Rouen ne s'est pas montré étranger à nos découvertes. Après la grande et belle tranchée du *portail des Marmousets*, le jardin de Saint-Ouen nous a ouvert une mine nouvelle entre la porte de l'Hôtel-de-Ville et le bassin central.

Une fouille, pratiquée pendant quelques jours à cet endroit, a montré le sol romain à la profondeur d'environ 2 mètres. C'était une vraie *fosse-aux-moules*. Le terrain n'était qu'un composé de cendres, de moules, de patelles, d'écailles d'huîtres et de coquilles du genre *cardium*. Dans ce détritus antique, j'ai recueilli sous une masse de tuiles à rebords plus de 200 fragments de terre de Samos, des meules à broyer en poudingue, des grands bronzes de Trajan et d'Antonin, une dizaine de quinaires du Bas-Empire, une épingle et un palet en os, un poids en pierre, une boîte à parfums et une fibule en bronze émaillé.

Incheville. Les travaux du chemin de fer de la Bresle ont fait découvrir, sur le territoire de la commune d'Incheville, une tuilerie romaine. Cette fabrique était située entre la rivière et la colline, au lieu dit le *Quesne à Leu*.

Le déblai avait fait rencontrer des masses de tuiles à rebords, et le four s'est présenté juste dans le talus oriental. On m'a permis de le déblayer, et voici ce que son étude m'a appris. La longueur inté-

rieure du four est de 2m,25 ; sa hauteur, prise sous voûte, est de 0m,86, et sa largeur de 0m,74. Sur plusieurs points la voûte, qui est cintrée, est percée à jour afin de faciliter le développement de la chaleur. Elle ressemble à un immense gril. Sur chacun de ses côtés se voient également six bouches de chaleur, placées sur les flancs du fourneau. Chacune de ces bouches a 0m,14 d'ouverture. Elles sont séparées les unes des autres par un intervalle de 0m,30. A 0m,30 de ces ouvertures était une forte muraille, en partie détruite par les travaux du chemin de fer. Ce mur était fait avec de la tuile antique. Il formait un carré destiné à conserver la chaleur pour l'intensité de la cuisson. Cette enceinte mesurait 2m,95 de long sur 1m,95 de large.

En avant du four, dont l'ouverture était placée à l'est, on remarquait un ouvrage en maçonnerie formé de deux murailles pareilles à celles de la voûte dont elles sont la continuation. C'est ce que de nos jours les briquetiers appellent l'*avant-four ;* c'est là que l'on dispose le bois destiné au foyer.

Dans cette fouille on a rencontré des écailles d'huîtres, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux et de petites mottes de terre destinées à la fabrication des tuiles. Cette terre ressemble à celle qui compose les marais de la Bresle, et elle paraît indiquer que les tuileries romaines utilisaient, pour leurs produits, la glaise et la vase du pays.

Ponts-et-Marais. Incheville n'est pas le seul point romain que nous ait révélé le chemin de fer de la Bresle. Un cimetière à incinération a été rencontré dans la traversée de Ponts-et-Marais. Ce cimetière, à l'exploration duquel personne n'a présidé, a donné plusieurs vases en terre aux agents de la compagnie. L'un d'eux, M. Moulin, a bien voulu se dessaisir de quatre vases en terre grise en faveur du Musée archéologique de Rouen. C'est aux persévérantes démarches de M. Dergny que l'on doit ce résultat.

Le même M. Dergny a continué avec un zèle des plus louables l'examen des tranchées de la vallée de la Bresle, de sorte qu'au Vieux-Rouen, il a rencontré des débris romains sur un point nommé le *Vieux-Bert.* C'est de là qu'il a rapporté un charmant biberon de verre qui est entré au Musée départemental. Je soupçonne qu'il existe, en cet endroit, quelque cimetière antique dont on n'aura sauvé qu'un seul débris. Quoi qu'il en soit, on doit de grandes obligations à M. Dergny qui a bien voulu sacrifier son temps et sa peine à surveiller les chantiers de la vallée de la Bresle.

Forêt d'Eu. Pour être complet dans l'étude romaine que nous avons faite cette année, il ne nous reste plus qu'à signaler la re-

cherche que nous avons poursuivie dans la basse forêt d'Eu, au territoire des Essarts-Varimpré. Ce point nous a déjà donné, à diverses reprises, trace du passage de nos ancêtres; tantôt la forêt d'Eu nous a fourni des haches de pierre ou de bronze, tantôt elle nous a montré des sépultures gauloises. Dans d'autres circonstances elle nous a ouvert des fosses profondes, creusées par les habitants de nos contrées aux périodes gauloise et romaine. Cette fois, c'est encore une trace de l'homme des premiers âges qu'elle nous a présentée, mais cette trace appartient, je pense, à la civilisation romaine.

De vastes et énormes terrassements avaient attiré mon attention et celle de M. de Girancourt. Nous avons voulu nous rendre compte du motif de ces grands mouvements de terrain et de la date où ils avaient été effectués. Nous avons donc pratiqué des tranchées dans ces fosses gigantesques et nous croyons avoir trouvé la raison de leur existence. Nous pensons que ce sont d'anciennes ferrières ou extractions du minerai existant, bien que rare, dans nos argiles rouges.

Les ferrières étaient connues chez nos pères, et le fer fut autrefois exploité et travaillé dans la contrée qui a formé le département de la Seine-Inférieure. Je puis en citer plusieurs exemples qui me sont familiers. On les trouve notamment au Bosc-le-Hard, à Bellencombre, à Beaussault, à Forges-les-Eaux et à Ferrières, près Gournay, dont le seigneur était surnommé le *premier baron fossier de Normandie*. Nous croyons avoir encore une preuve de l'antique extraction du fer à la forêt de Hogues, près Fécamp, dans les grandes fosses qui portent le nom de *fosses faisières* ou *ferrières*. Notre dernière exploration nous a démontré qu'on l'exploitait aussi dans la forêt d'Eu.

L'étude attentive du sol nous a fait voir des fragments de poteries romaines mêlées à des morceaux de fer natif. Ces deux débris étant rencontrés dans un sol remué, nous devons en conclure que la forêt d'Eu renfermait des exploitations métalliques à l'époque romaine. C'est là ce qui explique les morceaux de laitier et de mâchefer que nous avons recueillis, il y a quelques années, au triége nommé les *Verts-Marais*, dans les déblais d'une maison romaine.

ÉPOQUE FRANQUE

Petiville. Les cimetières francs n'ont pas été abondants cette année. Trois seulement se sont montrés ou ont été explorés. Le premier s'est fait jour à Petiville (canton de Lillebonne). La découverte a eu lieu dans une cailloutière, lorsque des entrepreneurs de routes

exploitaient une carrière de silex pour ferrer les chemins. Grâce à l'attention de M. Delarue, agent-voyer, qui visitait le travail, il fut rencontré, en sa présence, une plaque de ceinturon en cuivre et deux sabres ou scramasaxes en fer, qu'il a recueillis. Ces pièces démontrent, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, l'existence d'une population franque qui demande à être étudiée.

Orival. Un travail d'aménagement dans la forêt de la Londe a fait découvrir, sur la commune d'Orival, canton d'Elbeuf, un cercueil de pierre contenant des ossements. Ce cercueil était placé sur la crête d'une colline, au lieu dit le *Mont-à-la-Chèvre.* Cette colline, isolée et escarpée, sépare deux vallons boisés qui portent le nom de *Longs-Vallons.* Ce coteau domine le second tunnel du chemin de fer de Serquigny.

Ce cercueil, placé à $0^m,25$ du sol, est orienté nord et sud. Sa longueur intérieure est de $1^m,83$, et sa largeur de $0^m,20$ aux pieds et de $0^m,52$ à la tête. La hauteur compte $0^m,45$. Il est en pierre du pays, ce qui n'est pas habituel à la période franque. Les ouvriers forestiers, qui ont rencontré et visité ce cercueil, déclarent n'y avoir trouvé que des ossements, ce qui est fort possible. Nous dirons tout à l'heure ce qui nous fait penser que ce cercueil pourrait avoir été violé dans les temps anciens.

J'ai pratiqué une fouille autour de ce cercueil et j'ai constaté que, loin d'être isolé, il se trouvait au milieu d'une nécropole mérovingienne ou carlovingienne.

Dans la principale fosse, s'est rencontré un cercueil en plâtre, coulé sur place, et encore entouré de cendres comme celui d'Ouville-la-Rivière, en 1854. Ce cercueil avait été brisé il y a des siècles et le corps qu'il contenait avait été dépouillé.

Quand nous disons dépouillé, nous parlons avec certitude; car nous avons reconnu sur les hanches des traces d'oxyde de cuivre, provenant des boucles ou agrafes du ceinturon.

A droite et à gauche nous avons constaté l'existence de fosses violées dans les temps antérieurs.

Bien que cette exploration ne nous ait donné aucun objet d'art, nous ne sommes pas moins assuré qu'il y a là un cimetière de l'époque franque. S'il est surprenant que l'on ait pu percher sur une crête aussi escarpée toute une tribu de défunts, il ne l'est pas moins que leur pauvre sépulture ait été visitée par la rapacité des contemporains.

Blangy. — Camp-Comtois. Enfin, cette année, M. le baron de Morgan, assisté de ses fils, a fait l'exploration méthodique du cime-

tière franc de Blangy. Cette nécropole, située au *Camp-Comtois*, avait été aperçue, en 1860, en plantant des arbres. En 1862, j'en fis un rapide examen et je constatai que plusieurs fosses avaient été violées. Malgré cela, je recueillis une hache en fer, trois vases de terre, une coupe en verre et une pince à épiler.

Guidée par ces premières découvertes, la famille du baron de Morgan, qui habite ce pays, a pu, en 1870, fouiller à loisir ce champ de repos et y faire faire une belle moisson, dont voici le relevé exact :

Quatre scramasaxes, trois grands couteaux et dix à douze petits, sept haches ou francisques, onze lances.

Vases : Un en terre rouge, un en terre blanche, dix en terre noire ou gris-noir, deux en verre (un autre fut trouvé en 1860 et un en 1862).

Objets divers : Deux plaques de ceinturon avec les contre-plaques; l'une d'entre elles offre une damasquinure argent et bronze ou or, l'autre tout argent; deux autres avec plaques seulement, une boucle en fer avec deux ornements ronds, dix petites boucles en fer, un poinçon avec une partie importante de son manche en bois, deux autres objets que nous croyons des poinçons, deux fragments de mors de cheval avec empreinte d'étoffe, une clef de fer.

Objets en bronze : Six grandes boucles en bronze ou alliage, un certain nombre de plus petites, une boucle avec plaque, une boucle en fer avec une sorte de plaque en bronze, trente-cinq ornements de ceinturon, une boucle d'oreille, six aiguilles, trois fibules, deux stylets, une pince à épiler à trois branches, un petit médaillon orné de verroteries rouges et doublé d'une feuille d'or estampé, trois bagues.

La partie la plus intéressante de la fouille consiste dans les monnaies de bronze et d'argent qui ont été recueillies. Quatre sont des petits bronzes romains et deux ont été percées d'un trou de suspension. Deux se sont laissé déchiffrer et appartiennent à Magnence et à Constance II. Les trois autres pièces sont franques ou barbares, et elles offrent un intérêt particulier. Ces pièces indéchiffrables ont été trouvées à la ceinture des morts, absolument comme les monnaies d'Envermeu, en 1853, sur lesquelles nous avons publié un aperçu. Ces pièces donnent bien le sceau des temps barbares où ce cimetière recevait les morts de la centaine des Francs qui occupaient Blangy.

Abbé COCHET.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

M. Emile Burnouf transmet de nouveaux documents relatifs aux fouilles de Délos. Parmi ces documents figure un plan du temple d'Apollon, dont les débris ont été découverts dans cette île (1).

M. Victor Guérin lit un fragment de l'ouvrage qu'il a rédigé sur son exploration en Palestine.

M. Miller fait à l'Académie une communication sur le manuscrit de Jean Phocas : *Description de la Syrie et de la Palestine*, signalé dans une des bibliothèques de Rome.

M. A. de Longpérier lit une note sur des *sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux Musées de Toulouse et de Narbonne,* dont les empreintes lui ont été envoyées par M. Neubauer.

M. Georges Perrot lit un mémoire sur trois inscriptions récemment découvertes en Anatolie. L'une d'elles, provenant d'Amasia, où elle est gravée sur le rocher qui porte à son sommet l'acropole, contient la seule mention épigraphique jusqu'ici connue d'un prince de la dynastie des Mithridate et des Pharnace.

M. de Witte lit une note sur deux amphores panathénaïques trouvées à Corneto et portant un nom d'archonte athénien.

Prix Gobert et autres concours.

Dans sa séance du 25 juillet, l'Académie décerne le prix Gobert à M. Jal, auteur de l'ouvrage intitulé *Abraham du Quesne et la marine de son temps ;* le second prix à M. de Mas-Latrie.

M. le Président fait connaître les conclusions de la commission du prix Bordin, *sur les Œuvres de Sidoine Apollinaire.* Le mémoire unique envoyé au concours n'ayant pas été jugé digne du prix, la commission propose de maintenir le sujet au concours. Elle signale à l'attention des concurrents, mais sans exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des

(1) Notre planche XVI, qui accompagne le présent numéro, reproduit ce plan. Deux autres planches (XVII et XVIII) donnent une élévation et une coupe du temple.

éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui ont suivi.

Prix ordinaire. Ce prix, dont le sujet était *une étude comparative sur la construction des langues aryennes,* etc , est décerné à M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'Ecole pratique des hautes études.

L'Académie avait proposé le sujet suivant, déjà prorogé : *Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Egyptiens.* Un seul mémoire a été envoyé, sous cette épigraphe : « *Dans le royaume de Pergame, dans le royaume des Ptolémées et dans celui des Séleucides, l'ancienne coudée royale de la Perse prévalut dans l'usage officiel.* » La commission propose d'accorder à ce mémoire un encouragement de *deux mille francs.* Le pli cacheté qui renferme le nom du candidat ne sera ouvert que si l'auteur du mémoire y autorise le secrétaire perpétuel. La question est retirée du concours.

M. de Longpérier donne lecture à l'Académie de la liste des ouvrages auxquels la commission des antiquités nationales a décerné des médailles et des mentions :

1re Médaille. M. Demay, pour son *Inventaire des sceaux de Flandre,* 2 vol. in-4.

2e Médaille. M. Charles Gérard, pour sa *Faune historique de l'Alsace et les Artistes d'Alsace,* 3 vol. in-fol.

3e Médaille. M. Ed. Aubert, *Trésor de l'abbaye d'Agaune,* 1 vol. gr. in-4.

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Monnier, *Les Commandeurs du grand prieuré de France,* 1 vol. in-8; 2° à M. Franklin, *Les Anciennes Bibliothèques de Paris,* 3 vol. in-4; 3° à M. Bélisaire Ledain, *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers,* in-8 et atlas; 4° à M. Léopold Pannier, *La Noble Maison de Saint-Ouen,* in-8; 5° à M. Finot, *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies dans les deux Bourgognes,* manuscrit; 6° à M. Tamizey de Larroque, *Notice sur la ville de Marmande,* 1 vol. in-8.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous avons annoncé l'année dernière qu'un dolmen, ou allée couverte, découvert à Conflans-Sainte-Honorine, près Poissy, avait été acheté par le Musée de Saint-Germain. Cet intéressant monument va être exposé aux yeux du public dans les fossés du château. Des ouvriers sont actuellement occupés à le redresser tel qu'il était avant sa destruction.

Un autre tombeau des plus curieux, rapporté d'Italie par M. Alexandre Bertrand, sera également exposé, sous peu de jours, dans la grande salle du rez-de-chaussée du Musée de Saint-Germain. Il s'agit d'une tombe du plateau de Golasecca (rive gauche du Tessin, près le lac Majeur). Cette tombe remonte à une époque au moins contemporaine de la fondation de Rome, sinon antérieure : elle contenait sept vases intacts et quelques objets de bronze et de fer qui sont également devenus la propriété du Musée.

— *Un mobilier préhistorique de la Sibérie* (1). — Aujourd'hui que les études préhistoriques sont à l'ordre du jour, il n'est plus surprenant de voir des races et des civilisations entières ressusciter en quelque sorte sous l'œil et la pioche de l'archéologue, dans des contrées que l'on ne soupçonnait pas avoir été le théâtre de l'humanité primitive.

Nous allons avoir l'occasion d'en enregistrer un exemple frappant aujourd'hui; c'est la Sibérie qui vient fournir son contingent à la nouvelle science. Voici de quelle manière :

Un élève de l'Académie de Neuchâtel, M. P. Morel, appelé, comme tant d'autres jeunes gens de la Suisse romande, à se créer une carrière dans l'enseignement à l'étranger, n'hésita pas à accepter une place d'instituteur chez un propriétaire de mines des bords du Jeniseï. Là-bas, au milieu des steppes de la Tartarie, il se souvint des cours qu'il avait suivis,

(1) Nous empruntons cet article au *Journal de Genève* du 28 mai. La compétence bien connue de M. Desor en ces matières donne un grand intérêt aux observations que lui suggèrent des objets provenant d'un pays si peu étudié jusqu'ici au point de vue historique. (*Réd.*)

et trouva l'occasion d'en tirer parti, en portant son attention sur des antiquités qui lui semblaient offrir quelque ressemblance avec nos ustensiles lacustres. Il rencontra, à Krasnojarsk, des personnes qui partageaient les mêmes goûts. Un ingénieur russe, M. Lapatine, bien connu des géographes par ses voyages en Sibérie, avait réuni tout une collection qu'il a bien voulu confier à M. Morel, pour être soumise à l'examen de M. le professeur Desor.

Cette collection nous a valu, de la part de M. Desor, la communication suivante :

« Les antiquités dont il s'agit sont toutes en bronze ; elles se composent d'un certain nombre d'armes, d'ustensiles et d'objets de parure, savoir : deux poignards, deux haches, six couteaux, un ciseau, une pique, un mors et cinq boucles ou garnitures de ceinturon. C'est, on le voit, tout un petit mobilier qui constitue déjà par lui-même une présomption avantageuse en faveur de ceux qui en ont été jadis les propriétaires, puisqu'il atteste de leur part des besoins et des goûts variés qui ne sont nullement ceux des populations nomades qui habitent aujourd'hui les mêmes districts.

« M. l'ingénieur Lapatine, qui a bien voulu nous envoyer la collection ci-dessus, a obtenu tous les objets qui en font partie, de Tartares nomades qui les recueillent dans la steppe en faisant paître leurs troupeaux. Si quelquefois ils s'en servent pour leur usage domestique, ce n'est qu'accidentellement et non pas à titre d'ustensiles nationaux. Ce sont des objets trop soignés et trop élégants pour eux, et ils préfèrent toujours de beaucoup un simple couteau en fer à la plus belle lame en bronze. — La plupart des objets sont garnis d'une belle patine brune ; quelques-uns seulement sont revêtus d'une patine verte analogue à celle des antiquités qu'on retire de nos tombeaux.

« Il n'est pas nécessaire d'être bien versé en archéologie pour sentir que cette collection atteste une culture très-développée, plus avancée que celle de nos palafites de l'âge du bronze. Non-seulement les objets ont des formes correctes et gracieuses, ornées de dessins variés, mais bon nombre des ornements ont un cachet particulier et représentent, sous des aspects variés et avec des applications diverses, des formes animales dont plusieurs sont facilement reconnaissables, tels que le bouquetin, le cerf, l'aigle, le loup, etc.

« Il y en a d'autres qu'il est plus difficile d'identifier ; ainsi une sorte de grand chat (tigre ou lion), dont le corps est très-caractéristique, mais dont le museau est prolongé en forme de trompe, si bien que plusieurs personnes seraient tentées d'y voir une réminiscence du mammouth. Nous préférons, jusqu'à plus ample information, y voir un animal fantastique comme l'imagination de tous les peuples s'est plu à en créer.

« A quelle civilisation peut-on rattacher les antiquités en question ? Elles n'ont rien de moderne, ce qu'atteste déjà leur patine antique ; elles n'ont rien de commun avec le style classique, ni avec celui des écoles

préhistoriques de l'Europe. Elles ont un cachet tout à fait différent des objets chinois. On ne saurait non plus y reconnaître le type hindou, et, à moins qu'on ne démontre qu'elles se rattachent aux anciennes civilisations du Touran ou de la Perse, nous sommes conduits à admettre qu'il s'agit d'une civilisation *indigène*. Cette conclusion semble être confirmée par les tombeaux (Kourgani) qui se trouvent en grand nombre sur les bords du Jenisseï, et que Pallas déjà considérait comme provenant d'un ancien peuple; ce peuple aurait complétement disparu, mais sa culture est attestée par un mobilier funéraire assez complet, qui se compose en partie des mêmes objets que nous avons sous les yeux.

« C'est à coup sûr un problème fort intéressant que celui d'un peuple asiatique, qui, au pied de l'Altaï, serait arrivé à une culture remarquable, sans qu'il en soit resté aucune trace dans la chronique ou dans l'histoire. Peut-être pourrait-on évoquer ici les vagues souvenirs que la tradition paraît avoir conservés, dans l'Asie septentrionale, d'un peuple des Tschoudes, dont la puissance aurait été considérable, et dont l'influence se serait même étendue jusqu'aux confins de l'Europe.

« Outre leur intérêt ethnologique, ces antiquités soulèvent une question d'une portée plus générale et qui concerne également la physique du globe. On se demande, en voyant ces témoins d'une civilisation disparue, si une culture aussi avancée que celle qu'ils attestent serait possible dans les conditions climatériques actuelles, au milieu de plaines où la température descend chaque année au-dessous du point de congélation du mercure (1), et dont la température moyenne annuelle oscille autour de zéro, tandis que la température moyenne de l'hiver (la ligne isochimène qui passe à Krasnojarsk) est de 20° c.

« On peut entretenir de légitimes doutes à cet égard, et, dans ce cas, on est conduit à se demander si, lorsque la civilisation qui est ici en cause florissait sur les bords de Jenisseï, le climat n'était peut-être pas plus doux.

« Et si cette présomption était reconnue admissible, on y rattacherait comme conséquence cette autre question : quelle peut être la cause qui a si profondément modifié les climats de la Sibérie, depuis l'apparition de l'homme aux temps préhistoriques?

« Aujourd'hui, qu'on a renoncé aux changements brusques et aux causes violentes, et que l'on a pris l'habitude d'en appeler aux modifications lentes qui surviennent à la surface du globe, la solution qui se présente naturellement à l'esprit du géologue sérieux consistera dans la distribution des terres et des mers, et il sera d'autant plus disposé à l'invoquer, qu'il est suffisamment démontré que les mers ont en général pour effet d'adoucir les extrêmes du froid et du chaud. On peut admettre, sans crainte d'être contredit, que si, par l'effet d'un affaissement lent, la partie

(1) L'hiver dernier, la température est descendue à Krasnojarsk à 40° R., et à Minusinsk à 35° R.

septentrionale de la Sibérie était submergée aujourd'hui, les gradins septentrionaux de l'Altaï jouiraient d'un climat beaucoup plus tempéré.

« Nous ne savons sans doute rien de positif sur l'époque à laquelle l'*exondement* des grandes plaines sibériennes a eu lieu. Ce qui paraît acquis, c'est qu'il remonte à une époque géologique relativement récente. Pour établir le fait d'une manière irrévocable, il faudrait pouvoir en appeler à la présence de coquilles marines dans les dépôts superficiels. Or, c'est ici que le champ est largement ouvert aux recherches futures. Cependant, nous ne sommes pas tout à fait dépourvus de renseignements à cet égard, et si les bords du Jenisseï n'ont pas encore fourni de documents, il est à remarquer cependant qu'on a constaté la présence d'huîtres diluviennes sur les bords de l'Ischim, l'un des affluents de l'Irtisch, à peu près sous la même altitude que Krasnojarsk, preuve que la mer a séjourné ici depuis la dernière grande révolution du globe.

« On nous demandera peut-être comment ce fait se concilie avec la présence de cette quantité d'ossements de mammouths qui sont ensevelis dans les dépôts superficiels du sol de la Sibérie. C'est là, sans doute, une difficulté; elle serait même insurmontable, s'il fallait admettre, comme on ne l'a fait que trop jusqu'à présent, que les changements à la surface du globe se sont opérés d'une manière brusque. Il en est autrement, si l'on se représente que l'exondement s'est fait d'une manière lente et graduelle.

« Dans cette hypothèse, le climat aurait pu conserver pendant une série de siècles un caractère tempéré, qui aurait permis à des troupeaux de mammouths et de rhinocéros d'exister sur les plages en retrait de la mer sibérienne, tandis qu'aujourd'hui, d'après les récits de tous ceux qui ont habité ces régions, le sol des steppes ne fournirait pas de quoi suffire à la nourriture de grands troupeaux d'éléphants. Si les choses se sont réellement passées ainsi, rien n'empêche d'admettre que l'homme ait été contemporain du mammouth au pied de l'Altaï.

« Quelque séduisante qu'une pareille hypothèse puisse paraître aux yeux du géologue et du paléoethnologue, en ce qu'elle ouvre de nouveaux et larges horizons à leurs recherches et à leurs spéculations, nous ne croyons cependant pas devoir taire les doutes que cette explication nous laisse, et qui se fondent sur les considérations suivantes :

« Non-seulement l'apparition de l'homme se trouverait reculée dans un lointain très-considérable, mais nous ne connaissons jusqu'ici, comme témoin d'un climat plus froid, que l'homme des époques paléolithiques ou de la pierre taillée, c'est-à-dire le troglodyte des cavernes de la Belgique, du Wurtemberg, du midi de la France, et même du pied du Salève, qui avait pour compagnons le renne et l'ours des cavernes.

« Dans le cas particulier, ce ne serait plus l'homme chasseur et sauvage que nous rencontrerions en compagnie de ces hôtes d'un climat plus froid, ce serait une population civilisée, appréciant les belles formes, ayant le goût du luxe et les moyens de le satisfaire. Or, n'y a-t-il pas

quelque témérité à admettre d'emblée des conséquences aussi considérables ?

« Ce qui augmente encore nos doutes, c'est le cachet relativement moderne de la plupart des objets que nous avons sous les yeux, ainsi que la description que Pallas (1) nous a laissée de plusieurs tombeaux, dans lesquels il a trouvé des objets semblables dans des compartiments séparés par des poutres et des cloisons en bois. On me répondra peut-être que, si la chair du mammouth a pu se conserver, il n'y a pas de raison pour que le bois n'ait pas également résisté à la décomposition. La question, sur ce point, reste donc et restera encore longtemps ouverte.

« Enfin, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un fait inhérent à la nature humaine. Aussi longtemps qu'il s'agit de demander à la chasse, à la vie pastorale ou à la culture du sol les moyens d'existence, l'homme fait naturellement la part des conditions climatériques. Il recherche de préférence les bons climats et abandonne ceux qui lui imposent trop de privations ou sont de nature à compromettre le fruit de ses labeurs ; ou bien, s'il se résigne à lutter contre l'inclémence des climats, il devra forcément consacrer tout son temps à la satisfaction de ses besoins les plus pressants, et il lui restera à peine du loisir pour cultiver ses facultés supérieures, en d'autres termes, il n'arrivera qu'à une civilisation très-imparfaite.

« Il en sera tout autrement, lorsqu'il aura la perspective d'amasser des trésors. Il n'y a alors pas d'obstacle qui l'arrête, ni les ardeurs des plages torrides, ni les frimas des zones glaciales. La soif de l'or est un stimulant assez puissant pour l'engager à s'imposer les plus rudes privations. Le mineur ira s'installer là où le cultivateur et le pâtre ne sauraient prospérer.

« Or, comme il existe dans le voisinage des anciens tombeaux, sur les bords du Jenissei, de riches mines d'or, pourquoi n'admettrait-on pas que des colons, partis de quelque pays civilisé de l'Asie, soient venus s'installer au milieu des frimas de la Sibérie, comme le font les propriétaires actuels, et comme l'ont fait, même aux temps préhistoriques, les propriétaires des fameuses mines de sel de Hallstatt, qui, eux aussi, se condamnaient à vivre dans un climat des plus âpres (à raison de sa hauteur), pour garder leurs trésors, mais qui en même temps savaient se procurer tout ce que l'industrie de l'époque pouvait offrir en fait de luxe.

« Si cette dernière explication était la vraie, il resterait encore à rechercher quels étaient ces colons, qui ont ainsi représenté la civilisation à une époque dont l'histoire a complétement perdu la trace, mais qu'on retrouvera peut-être un jour, maintenant que l'intérêt est éveillé sur les questions préhistoriques de tout ordre.

« Ce qui paraît hors de doute, c'est que les populations indigènes actuelles, les Tartares nomades, ne se réclament d'aucune parenté avec les

(1) Voir Pallas, *Voyages*, t. IV.

anciens habitants, qui appartenaient, selon toute apparence, à une autre race. Ils seraient aussi étrangers les uns aux autres que les Indiens de l'Amérique du Nord paraissent l'être aux anciens constructeurs des Mounds.

« J'ai cru devoir exposer ces deux hypothèses, dans l'espoir qu'elles provoqueront de nouvelles discussions et peut-être de nouvelles recherches. »

E. Desor.

— *Le milliaire de Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne).* — En relevant, pour la Commission de la topographie des Gaules qui m'en avait chargé, l'inscription du milliaire de Saint-Léger-Magnazeix, Haute-Vienne, j'ai constaté quelques différences, dont la dernière est fort importante, entre le texte publié dans le tome XVIII du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, celui qui avait été mis obligeamment à ma disposition et que j'ai donné dans le tome suivant du même recueil, et le véritable texte de cette inscription que je viens de copier. Le fac-simile suivant, dessiné avec tout le soin et l'exactitude possibles, reproduit jusqu'à la physionomie de cette inscription.

IMP .·. CAE◡///
PIO ·:· ESVV///
TETRICoPIO
ΛVC CL · L . X

A la première ligne, le S du mot CAES ne montre plus que le bout gauche de l'extrémité inférieure, le reste a été emporté par un large éclat qui a également enlevé l'initiale ou le mot entier qui suivait, CAIO.

A la seconde ligne, la partie supérieure du dernier jambage du V et les lettres I et O du mot ESVVIO manquent par suite du même accident.

La troisième ligne est complète; il reste un petit espace lisse après le mot PIO avant la grande altération de la partie postérieure de ce milliaire.

A la quatrième ligne, les dernières sigles avaient été lues CEL, GEZ ou CEL^V que j'avais interprété par CE(vitas) L(emo)V(icorum). Le C est incontestable. La lettre qui suit, de même taille que les autres lettres de la ligne et non plus petite, n'a pas de barre horizontale en haut. C'est un L avec un point au milieu de la hauteur et une petite altération de la pierre, qui a sans doute fait prendre ce point pour la traverse d'un E. La lettre suivante est bien encore un L et non un Z. La haste de cet L est légèrement penchée à droite, mais il n'y a pas de barre horizontale en haut à gauche. Enfin, la quatrième lettre, regardée comme un petit V placé plus haut que les autres lettres, est le commencement d'un X dont on voit *parfaitement* la terminaison inférieure malgré l'altération de la pierre. Au delà, on n'aperçoit plus rien, la pierre est lisse. Cependant, ce X étant plus écarté du L que les autres lettres de cette inscription, et cette inscription étant gravée d'une façon tout à fait barbare, je ne serais pas éloigné de

penser qu'il y avait d'autres chiffres complétant la distance sur la partie altérée de la pierre. Toutefois il ne semble en rester aucune trace.

Le fragment de borne de Saint-Léger-Magnazeix, en granit bleu fort dur, est très-endommagé. Il est brisé au-dessus et au-dessous de l'inscription et la partie du cylindre opposée à l'inscription a de larges éclats enlevés, dont un a emporté la fin des deux premières lignes. La partie portant l'inscription a évidemment été ménagée lors de cette mutilation, mais elle a également beaucoup souffert du frottement contre des corps durs.

Ce tronçon de colonne n'a plus aujourd'hui que 0m,60 de hauteur. Il est un peu conique, son diamètre inférieur étant de 0m,65 et son diamètre supérieur d'environ 0m,55. Les lettres de l'inscription ont été gravées par une main inexpérimentée; les lignes, au lieu d'être horizontales, vont en remontant de gauche à droite, surtout dans la dernière moitié, et les lettres sont assez peu régulières. Un espace lisse encore assez large se voit à gauche. A droite, un éclat, comme je l'ai dit, a enlevé les dernières lettres des deux premières lignes. A la fin de la troisième, on remarque un petit espace lisse d'environ 0m,10 de largeur avant la grande altération de la face postérieure. Cet espace est beaucoup moindre à la fin de la quatrième ligne. Un trait horizontal est profondément gravé au-dessous des quatre dernières lettres de cette inscription. Un trait semblable est en avant et à la hauteur du sommet de la première lettre de la seconde ligne.

Ce milliaire, découvert il y peu d'années dans le cimetière de Saint-Léger-Magnazeix, qu'on nivelait pour faire une place publique, était placé sur la voie d'Argenton à Limoges. Son inscription, je crois, doit être ainsi lue : « Imperatore Cæsare (Caio) Pio Esuvio Tetrico pio, Augusto. Civitas Lemovicorum Leugæ X... » P. DE CESSAC.

—— Nous recevons la note suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je prends la liberté de vous envoyer le petit article ci-joint, qui a relation à l'article intéressant de M. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue archéol.*, XXI, p 37-43. C'est peu de chose, il est vrai ; aussi, tout ce que je désire est que la matière se rapportant aux noms de deux dieux celtiques de grande importance soit complète. Je vous serais très-obligé si vous vouliez faire imprimer mon article dans votre journal.

Agréez, Monsieur, avec l'expression préalable de ma reconnaissance, l'assurance de ma parfaite considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur, votre très-dévoué. Dr ph. H. GENTHE.

ESUS ou HESUS.

L'autel gallo-romain découvert dans des fouilles sous le chœur de Notre-Dame de Paris, et aujourd'hui conservé au musée de Cluny, donne la leçon ESUS de ce nom propre d'un dieu celtique peu connu. Le premier auteur romain qui l'a mentionné est Lucain, dans la *Pharsale*, I, 445, où toutes les éditions fournissent aujourd'hui l'orthographe *Hesus*.

L'article très-intéressant que M. d'Arbois de Jubainville a présenté aux lecteurs de la *Revue archéologique*, XXI, p. 37-43, sur le thème du nom gaulois *Esus* et de l'adjectif breton-armoricain *euzus*, a donné à juste titre la préférence à l'orthographe *Esus* sans *h* initiale. En effet, le nom *Esus* est fourni aussi par d'autres inscriptions : cf. *Rhein. Museum*, 17e année, p. 16; Kuhn et Schleicher, *Sprachvergleichende Beitraege*, III, p. 341 ; Schoepflin, *Alsat. illustr.*, p. 75, 466, *Jahrbuecher des Vereins fuer Alterthum der Rheinlande*, 42e année, p. 98.

Cette circonstance est assez importante pour prendre en défiance l'orthographe vulgaire des éditions. Et par-dessus cela, il peut être prouvé que nous ne trouvons pas cette leçon antérieure aux éditions de Sulpice Vérulain. En effet, *Esus* se trouve dans les *codices Oxoniensis, Menckenianus, Guelferbytanus* 3, exploités par Corte (publiés par C. Fr. Weber, en 1828), *Lipsiensis* 1, 2, 3, exploités par Weber ; *Esos* dans Guelferb. 2, *Essus*, Guelferb. 5. — Les manuscrits du xe siècle, que j'ai exploités moi-même pour préparer une nouvelle édition critique de Lucain, laquelle paraîtra d'ici à deux ou trois ans, donnent aussi *Esus* ou *Aesus* (*ae* ne veut qu'indiquer que l'*e* de cette syllabe est long). Le précieux manuscrit provenant de l'école de médecine de Montpellier, H. 113, seul donne *Haesus*.

Je profite de cette occasion pour ajouter que le nom de l'autre dieu celtique mentionné par Lucain dans le même vers, I, 445, *Teutates*, fut trouvé en 1863 dans une inscription romaine-celtique de la Styrie. Cf. Kuhn et Schleicher, *Sprachvergl. Beitraege*, III, p. 192 et 194. H. GENTHE.

—— Monsieur Henri Martin nous écrit :

Mon cher Directeur,

Je vous envoie quelques lignes extraites d'une lettre que j'ai reçue récemment de M. Xavier Pancin, de Perpignan, qui a parcouru à pied un coin de l'Italie méridionale où l'on ne voyage guère. La constatation de l'existence d'un dolmen dans cette contrée est un fait intéressant à constater dans la *Revue archéologique*. H. MARTIN.

« Le sommet le plus élevé de la Sila est le Montenero; cette montagne est comme une sentinelle avancée du côté de Cosenza, de même que Volpinteste à l'extrémité opposée. La dernière cime du Montenero est couronnée des restes d'une pyramide en pierres sèches.

Là un spectacle des plus grandioses s'offre aux regards émerveillés.

Ce sont des splendeurs indescriptibles, rehaussées par deux miroirs éblouissants, deux mers embrasées par un soleil tropical. Immédiatement au-dessous de ce point culminant s'élève un petit mamelon sur le flanc duquel, dans la direction de l'est à l'ouest, repose un dolmen composé d'une énorme pierre, posée sur trois autres d'une médiocre dimension. Sur celle de dessus, de $2^{m},50$ de longueur à peu près, un renflement forme dans le sens longitudinal un double talus ; elle est supportée d'un côté par une seule pierre posée de champ, et à l'autre extrémité par deux pierres juxtaposées, placées dans les mêmes conditions... »

— *Archæologische Zeitung* de Berlin :

Le quatrième cahier, qui termine le tome V de la nouvelle série, contient les articles suivants : *Notes* de M. A. Conze *sur la Collection des antiques de la bibliothèque Marciana à Venise*; H. Heydemann, *Peintures murales de Pompéi* (pl. 67); la *Description de la Collection de vases de M. de Loesen, par E. Schulze* (pl. 70) ; *correction au programme de la trente-deuxième fête de Winckelmann à Berlin* : Athéna et Marsyas de G. Hirschfeld. — E. Curtius, *Fragment d'une peinture murale de Ceré* (pl. 68). J. Schubring, *les Nouvelles découvertes de Sélinunte* (pl. 71). H. Wittich, le *Temple de Zeus à Olympie et son achèvement.*

Mélanges : Acquisitions récentes du Musée britannique.

Séances de la Société archéologique de Berlin, chronique de la fête de Winckelmann.

Le volume se termine par une bibliographie très-étendue et très-complète de toutes les publications qui touchent de près ou de loin à l'étude de l'antiquité, et qui ont paru dans les années 1871 et 1872. Cette bibliographie, dressée par M. R. Engelmann, n'occupe pas moins de 35 pages.

La dernière page porte un avis aux lecteurs, de M. Emile Hübner. Pour pouvoir se consacrer de nouveau tout entier à ses travaux épigraphiques, il se retire de la direction de la Revue, qu'il avait prise après la mort de E. Gerhard, avec MM. E. Curtius et C. Friederichs, pour que la publication du recueil ne demeurât pas suspendue. A partir de 1873, la tâche restera partagée entre MM. E. Curtius et R. Schœne.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° IV, avril 1873 :

Séances des 28 février et 7, 14, 21 mars. Fouilles de Portogruaro (Julia Concordia). Avis de la direction.

Nous remarquons, parmi les textes épigraphiques qui ont été produits dans les séances, l'épitaphe d'un acteur comique, Moschianos de Smyrne, très-bien conservée et ainsi conçue :

Σμυρναῖος Μοσχιανός, ἐπεὶ θάνον, ἐνθάδε κεῖμαι,
κωμῳδός, καὶ τοῦτο διακρίνει γε τὸ σῆμα.
Μαρκιανὸς δ' ἐμ' ἔθαψε καὶ ἐκήδευσεν, ὁδεῖται,
μήτε νέκυν προλιπών, μήτ' ἐν ζωοῖς ἔτ' ἐόντα.
νοσφισθεὶς βιότου δὲ τέλος καὶ μοῖραν ἔπλησα.

C'est à Rome que l'inscription a été retrouvée, dans la villa Grandi, hors la porte Saint-Sébastien.

N° VI, juin 1873 : Fouilles de Corneto (suite). Nouvelles marques de potiers, trouvées à Rome sur des anses d'amphore et des tuiles provenant de la ville de Tubusuptus, dans la Mauritanie Césarienne. Balles de fronde, miroirs étrusques, extraits d'une lettre adressée par M. Bazzichelli à M. Helbig. Inscription latine. Article bibliographique sur le catalogue que M. Heydemann a donné des vases du musée de Naples (*Die Vasensamm-*

lungen des Museo nazionale zu Neapel beschrieben von H. Heydemann; mit. 22 lithogr. Tafeln, Berlin, G. Reimer, 1872).

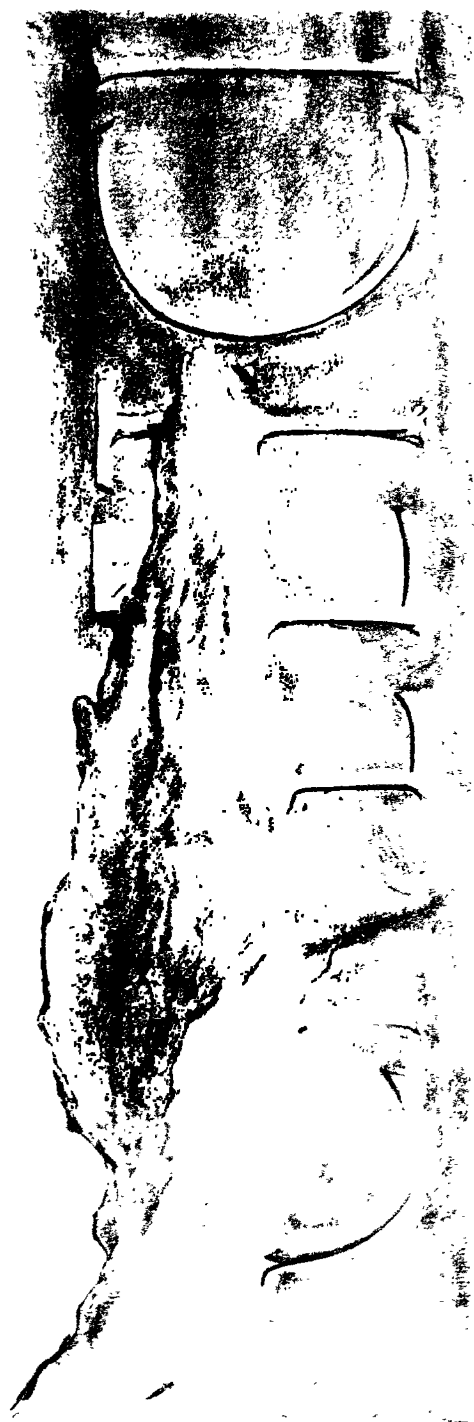
— Le dixième fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, formant la 2e livraison des *Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque*, recueillis et rédigés par Ed. Tournier, a paru vers la fin de 1872. Nous attendions pour l'annoncer la 3e livraison; mais une grève d'imprimeurs est venue suspendre cette utile publication, qui, nous l'espérons, reprendra bientôt son cours. Cette livraison contient des corrections proposées pour un certain nombre de passages des auteurs suivants : Aristote (*Politique*); Babrius; Démosthène (*Olynthiennes*, *Philippiques*, *Paix*, *Symmories*, *Mégalopolitains*, *Leptine*, *Timocrate*); Euripide (*Hippolyte*, *Iphigenie en Aulide*); Lucien (*Manière d'écrire l'histoire*); Lysias (*VII*); Nonnus (*Dionysiaques*); Platon (*Gorgias*); Sophocle (*Electre*, *Œdipe roi*, *Œdipe à Colone*, *Antigone*); Thucydide (*II*).

BIBLIOGRAPHIE

L'Océan des anciens et les peuples préhistoriques, par A. C. MOREAU DE JONNÈS.

On dit que toutes les sciences sont sœurs. Personne n'en est plus persuadé que M. Moreau de Jonnès. Géologie, archéologie préhistorique, mythologie, histoire, muses anciennes ou nouvelles, sont tour à tour invoquées par lui au secours d'une thèse pour laquelle il paraît avoir conçu une véritable passion. Le centre du monde, à ses yeux, c'est la mer Noire. « Nous nous sommes, dit-il dans sa préface, efforcé de démontrer que le foyer principal de l'union du Nord avec le Midi a été le littoral de la mer Noire où vinrent s'établir, il y a cinq à six mille ans, des colonies d'hommes rouges et d'hommes noirs. Leur mélange avec la race blanche, ou scythique, indigène du Caucase et de la Tauride, donna naissance aux populations mixtes dont nous descendons. » Ce n'est plus à Babel que se sont rencontrées les différentes races avant leur dispersion, c'est au pied du Caucase, sur les bords *d'un océan scythique disparu,* le véritable océan des anciens. Ce n'est plus la Méditerranée qui a été le trait d'union des différentes civilisations (histoire d'hier qui laisse inexpliquée la civilisation de la moitié du monde), c'est le bassin de la mer Noire, véritable théâtre des épopées primitives de l'histoire de l'humanité. C'est là que s'est développée la légende d'Osiris et celle d'Hercule. C'est là qu'il faut chercher et les Atlantes et les Hyperboréens. Les Athéniens sont une colonie de la Tauride, où existait, près du fleuve Triton, une Athènes antédiluvienne. Je n'ai pas besoin d'aller plus loin dans cette analyse pour montrer que, comme tous les *croyants*, M. Moreau de Jonnès ne craint pas de se laisser entraîner par sa foi même jusqu'à l'invraisemblance; et cependant, telle est la puissance d'une idée juste au fond que, malgré la faiblesse d'un grand nombre de points de détail, le livre de M. Moreau de Jonnès se laisse lire avec plaisir et profit. L'idée juste est que le Caucase est réellement le foyer d'une partie des traditions que l'antiquité nous a léguées, c'est que les peuples de race scythique, parmi lesquels on peut probablement ranger les Cimmériens, ont joué un rôle considérable dans les révolutions de ces premiers âges, c'est que la vallée du Danube et la vallée du Dniéper ont été les grandes routes des premières migrations de l'Asie en Europe. M. Moreau de Jonnès a été comme ébloui par cette concentration d'un nombre infini de rayons lumineux sur ce même point du globe. On voit qu'il ne peut ouvrir un poete, un historien, un géographe ancien, sans se dire à chaque instant, « *c'est bien cela, — les traditions sont bien parties du Caucase,* — comment ne s'en est-on pas aperçu plus tôt? » et, dans son enthousiasme, il a souvent dépassé le but; mais il a montré une voie qui est bonne à suivre, et il a fait un livre qui se lit avec intérêt et qui, quoique très-critiquable, donne à réfléchir.

A. B.



INSCRIPTIONS DE LA MÉSIE SUPÉRIEURE

M. Engelhardt, consul général de France à Bellegrade, à qui l'on doit une des plus belles découvertes épigraphiques de ce temps (nous voulons parler de la collection des inscriptions de *Troesmis*, sur lesquelles il a le premier appelé l'attention des savants) (1), a bien voulu nous envoyer quelques nouvelles inscriptions inédites, que nous croyons devoir porter aussi à la connaissance des lecteurs de la *Revue*. Ces nouvelles inscriptions ne proviennent pas, comme les premières, de la Mésie inférieure; elles ont été copiées par un professeur du lycée de Bellegrade dans les environs d'Uscup, l'ancienne *Scupi*, dans la Mésie supérieure. Le texte de la plupart est fort altéré, et il est souvent impossible de les restituer; mais quelques-unes sont parfaitement conservées, et les plus altérées elles-mêmes contiennent d'importants renseignements.

1.

Au monastère de Kutchevitch, situé à quelque distance d'Uscup, dans le voisinage de *la sainte Montagne* :

D M
SEXCAELIDI
VSSECVNDVS
GLVPIBTMI
5. ARAE COMI
NIAEFILIOAEMIΓS
TOBOΓ
CVI ORDO COL

(1) Voy. *Revue arch.*, tom. X. nouv. série, p. 390 et suiv., et tom. XII, . et suiv.

SCVP///ON
10. ORES
AEDILETDECV
RIONATVS CON
TVLITVIXANXVIIIDIES
XXXX · H · S · E

La lettre L du mot COL, ligne 8, est gravée dans l'intérieur de l'O; les lettres AN, ligne 13, forment un monogramme.

Les lignes 4, 5, 6 et 7 ne peuvent, quant à présent, se restituer; mais le reste de l'inscription est bien conservé et se lit ainsi :

D(iis) M(anibus).

Sex(tus) Caelidius Secundus .... cui ordo col(oniae) Scup(orum) [h]onores aedil(itatis) et decurionatus contulit. Vix(it) an(nos) decem et octo, dies quadraginta. H(ic) s(itus) e(st).

Ce document, tout incomplet qu'il est, nous apprend un fait intéressant et qui était tout à fait ignoré, à savoir que la ville de *Scupi* avait reçu le titre de colonie romaine; à quelle époque? probablement sous le règne d'Hadrien, puisque dans une inscription du musée du Vatican, publiée en dernier lieu par Kellermann (1), elle est appelée *Aelia Scupi.*

2.

Au village de Slotchani, près d'Uscup :

D M
CAELIDIA · SE
CVNDA · VIX · AN · L
H · S · E · CL
5. HER
CVLANVS MA
RITVS B · M · P

Il ne manque rien à cette épitaphe d'une femme appartenant à la même famille que le personnage mentionné dans l'inscription précédente :

D(iis) M(anibus).

Caelidia Secunda; vix(it) an(nis) quinquaginta; h(ic) s(ita) e(st). Cl(audius) Herculanus maritus b(ene) m(erenti) p(osuit).

(1) *Vigil. Rom.*, n. 119.

3.

Au bord du ruisseau Lepensa, qui traverse l'emplacement de *Scupi* :

T CLAVDIVS
VRSIO VIX
ANN·IV·H·S·E
VALERIANVSIMA
5. CHEMIVITO
BMCVMVIRS
FHEC

Celle-ci est fort altérée; on peut cependant la restituer entièrement et d'une manière à peu près certaine :

T(itus) Claudius Ursio; vix(it) ann(is) [quinquaginta] *quatuor; h(ic) s(itus) e(st). Valeria* [L]*usimache m*[ar]*ito b(ene) m(erenti) cum* [f]*i*[li]*s e*[t] *h(eredibus) f(aciendum) c(uravit).*

4.

Au monastère de Saint-Démètre, près d'Uscup :

MAVIIIVS
MESTRIVSSLLI
LEG·VII·CL·VI
XITANNOS LXXX..

M(arcus) Avi[t]*ius Mestrius,* [vet(eranus)?] *leg(ionis) septimae Cl(audiae), vixit annos octoginta...*

5.

La même légion est mentionnée dans une autre inscription conservée également au monastère de Saint-Démètre; mais cette inscription est tellement altérée qu'on ne peut même penser à en essayer la restitution. Nous nous contentons de la reproduire d'après la copie communiquée à M. Engelhardt.

D·
TDINDIVSıCORNICVLALEGVIICLVIQVOTETESTAPRAEG
EPERINENOPENECQVO//OPESTI//VSAVCAELLANO

Du reste, il n'y a pas lieu de s'étonner de rencontrer le nom de la légion VIIe Claudia dans les inscriptions de la Mésie supérieure. On sait en effet que cette légion, qui faisait déjà partie de l'armée de cette province à l'avénement de Septime Sévère, s'y trouvait encore au temps de Dion Cassius (1).

6.

L'inscription suivante était consacrée à un vétéran de la légion Ire Italique, qui composait avec la VIIe Claudia l'armée de la Mésie supérieure; mais cette inscription est tellement mutilée, que c'est à peu près le seul renseignement qu'on puisse en tirer :

MLICEΛNNΛE
VOLTLVCOOTV
TLEGĪITA
CvPRESSIω
AMHX
IVEI
BDARE
IONC
ETION
FILI
C
CIALIE

7.

Le fragment suivant a été trouvé à une heure d'Uscup, sur l'emplacement de la ville romaine ; il est gravé en grands et beaux caractères :

L VA . . . .
ATIS · AE . . .

8.

Enfin, une huitième inscription provient d'un monument qui s'élève dans la plaine de Kossovo, célèbre par la victoire remportée

(1) Lib. LV, c. 23.

en 1389, sur les Serbes, par le sultan Amurath Ier; elle est parfaitement conservée, et la copie en est correcte :

VLP IONICE HAVE BENE VALEAS QVI ME
SALVTAS
D · M
CLAVDIA · RVFINA
VIXIT·ANNIS·XXX
VLPIVS IONICIANVS
VIXIT ANNIS XXV
VLPIVS RVFIN.VS
VIXITANNISV·H·S·S
M · VLP · IONICVS CO
IVGI ET FILIS B·M
ET SIBI VIVVS
F · C

Elle se lit ainsi :

Ulp(i) Ionice, have! — Bene valeas, qui me salutas.
D(iis) M(anibus).
Claudia Rufina vixit annis triginta. Ulpius Ionicianus vixit annis viginti quinque. Ulpius Rufinus vixit annis quinque. H(ic) s(iti) s(unt). M(arcus) Ulp(ius) Ionicus cojugi et filiis b(ene) m(erentibus) et sibi vivus f(aciendum) c(uravit).

9.

A ces huit inscriptions qui lui avaient été communiquées, M. Engelhardt en a ajouté une neuvième qu'il a copiée lui-même, et il y a joint un estampage sur lequel nous avons vérifié l'exactitude de sa copie. Cette précaution n'était pas inutile, le texte de ce document étant d'une extrême incorrection. La plaque de marbre sur laquelle il se lit a été trouvée dans les fondations du séminaire de Bellegrade, construit sur l'emplacement de bains romains; elle est aujourd'hui conservée au musée de cette ville :

ALMALAVACRoRVMDESA/ /////DoLYMPHA
ETSVNTEXLAPIDEPERFECTA//////EPVLCHRÆ
LAETISINQVELOCISNATVS///////TAMENIPSIS

TVNCCVMSOSPESERATCONIVX////////INVSVM
EMERITISQVONDAMALEXANDRINOMINEDIGNÆ
RAVCISONILAPIDOSOCADVNT//////TELIQVoRES
TAMLAVDATIOPERISDOMINVS//////ETAVCToR
INSVAEMEMoRIAMVoLVITCONS//////MARiTÆ
VTTAMENETLECToRNoMEN///////REPoSSIS
SINGVLAEDECLARANTEXoRDIA///////ÆPRIMAE
AELIACVMTERTIASVBOLEDECONIVGI///////ST///

Les lettres NE du mot NOMINE, ligne 5; RE du mot LIQVORES, ligne 6; ME du mot MEMORIAM, ligne 7; MÆ du mot PRIMÆ, ligne 10, et TE du mot TERTIA, ligne 11, forment des monogrammes.

Ce sont des vers, mais des vers tellement incorrects, qu'on n'est pas même guidé, dans les efforts qu'on peut faire pour les restituer, par les règles de la versification, qui sont violées presque à chaque mot dans la partie conservée. Nous croyons cependant pouvoir en proposer la restitution suivante :

Alma lavacrorum de sa[xis deci]*do lympha,*
Et sunt ex lapide perfecta[e piscina]*e pulchrae,*
Laetis inque locis. Natus [verum]*tamen ipsis,*
Tunc cum sospes erat conjux, [legionis] *in usum*
Emeritis quondam Alexandri nomine dignae,
Raucisoni lapidoso cadunt [qui fon]*te, liquores*
Tum laudati operis dominus [concessit], *et auctor*
In suae memoriam voluit cons[ecrare] *maritae.*
Ut tamen et lector nomen [cognosce]*re possis,*
Singulae declarant exordia [litter]*ae primae.*
Aelia cum Tertia, subole de conjug[e ca]*st*[a.

Ces vers, on le voit, forment un acrostiche, qui nous fait connaître le nom de leur auteur, *Ael(ius) Tertius;* et ce personnage nous y apprend, qu'après avoir amené des eaux et construit des bains sur un terrain qui lui appartenait et où il était né, il avait, du vivant de son épouse, concédé l'usage de ces eaux aux vétérans d'une légion, et qu'après la mort de son épouse il les avait consacrées à sa mémoire, de concert avec sa fille, qui s'appelait comme lui *Aelia Tertia.*

La légion dont il s'agit est probablement la *VII*e *Claudia*, et la manière dont elle est désignée, *legionis quondam Alexandri nomine dignae*, nous fait connaître à peu près la date du monument. On sait,

en effet, qu'à partir du règne de Caracalla l'usage s'établit d'ajouter aux noms des légions, des cohortes prétoriennes, etc., une épithète dérivée du nom de l'empereur régnant. La légion *VII*[e] *Claudia* dut donc, sous Alexandre Sévère, s'appeler *legio VII Claudia Pia Fidelis Alexandriana*. Mais le texte même de l'inscription nous apprend qu'elle ne portait plus ce surnom (*quondam nomine dignae*) lorsque le monument a été élevé. Cette inscription a donc été gravée après le règne d'Alexandre Sévère et à une époque où la légion ne portait pas d'autre surnom impérial, c'est-à-dire, très-probablement, pendant le règne de Maxime et Balbin (avril, mai et juin 238). Elle ne peut avoir été gravée sous le règne de Maximin, meurtrier d'Alexandre Sévère et qui fit effacer son nom de tous les monuments publics (1); elle ne peut l'avoir été non plus après l'avénement de Gordien III, la légion ayant alors reçu probablement le surnom de *Gordiana*.

(1) Voy. Marini, *Fr. Arval.*, p. 701 ; Mommsen, *Inscr. Neap.*, n. 2604 ; L. Renier, *Inscr. Alg.*, n. 93, 94, 95, 1839 ; Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*, n. 996.

L'ARCHÉOLOGIE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Dans le département de la Seine-Inférieure

PENDANT L'ANNÉE 1871-1872

(*Suite et fin*) (1)

MOYEN AGE

Généralement parlant on ne fouille pas le moyen âge. Mais cette année, chose singulière, deux établissements céramiques se sont montrés, chacun d'eux à l'extrémité du département.

Incheville. Le premier s'est fait voir à Incheville, dans la vallée de la Bresle, et il me paraît remonter au moins jusqu'au XVI[e] siècle. Ce four était destiné à cuire des vases de terre pour les usages les plus ordinaires de la vie, des pavés émaillés pour le pavage des châteaux et des églises, et enfin, des dalles funéraires dont nous retrouvons des spécimens dans nos chapelles, églises et abbayes.

Nous connaissons les carreaux émaillés du moyen âge. On les retrouve dans toutes les constructions qui ont quelques siècles. On rencontre même des salles entières encore couvertes de ces sortes de pavés, qui remontent parmi nous jusqu'au XI[e] siècle. Mais nous ne connaissons pas de four où on les fabriquait. C'a donc été une bonne fortune pour nous que d'en rencontrer un.

Exploré avec beaucoup de soin par M. Dergny, de Grandcourt, membre de la Commission des antiquités, qui nous a secondé dans ce travail, il nous a donné toute la partie inférieure du four. La partie conservée s'élève jusqu'aux bouches de chaleur appelées *boulins* par les hommes du métier. Le four est précédé d'une petite

(1) Voir le numéro d'août.

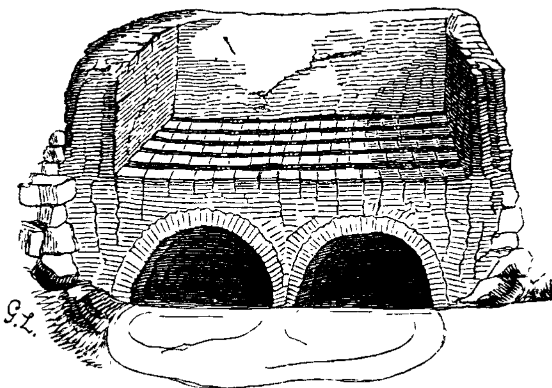
chambre qu'on nomme l'avant-four et qui est assez bien conservée. La longueur du four est de 2m,70; les proportions de la chambre sont de 0m,80 de long sur 0m,50 de large. Les boulins ont 0m,10 d'ouverture et l'on en compte quatre de chaque côté.

Sur les fragments de dalles tumulaires que j'ai recueillis, j'ai constaté la présence de dates et les mots : *Pierre*, *Dieu*, *son âme*. Le caractère des lettres et des ornements indique le XVIe et le XVIIe siècle.

Roumare et Saint-Georges-de-Boscherville. Le second four a été trouvé en mai 1872, dans la forêt de Roumare, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. J'avais entendu dire que dans le voisinage du *Chêne-à-Leu* des tuiles avaient été trouvées en abondance, et que les deux ouvertures semblaient annoncer une ancienne fabrique. Je me mis donc à l'œuvre et je découvris un four à tuiles, que j'estime remonter au XIVe ou au XVe siècle.

Ce four, enseveli sous plus d'un mètre de remblai, était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument que celle qu'il était destiné à produire. Large de 2m,10, il avait 1m,40 de profondeur; dans ces mesures ne sont pas compris les murs, qui avaient environ 0m,35 d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit; mais vers le sol, il était recouvert d'une chape de gros moellons pris dans la contrée.

(Nous reproduisons ici ce four.)



Forêt de Roumare, 1872.

Ce four consistait en deux fourneaux, ou ouvertures cintrées sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à cuire se chargeaient sur un

gril composé de cinq ouvertures par où s'échappait la fumée avec la chaleur. La hauteur du mur, qui encaissait carrément la tuile à cuire, n'était plus que de 1m,50, mais elle avait été autrefois de 2 mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, ils étaient dans un état de conservation tel qu'ils pourraient encore servir aujourd'hui.

La tuile que l'on cuisait dans le four avait 0m,25 de long sur 0m,18 de large ; dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient, à droite et à gauche, deux trous disposés pour recevoir les clous d'attache.

Nous avons reconnu des tuiles semblables à la nôtre dans les cheminées du manoir d'Agnès Sorel, au Mesnil-sous-Jumiéges. Le manoir de la Dame de Beauté est une construction du XIVe siècle.

L'avant-four, qui est moins bien conservé que le four lui-même, s'avançait, en se rétrécissant, de 1m.45 au devant du fourneau.

L'administration forestière de la Seine-Inférieure, qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême, a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument, et elle conserve soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du moyen âge.

Voici encore une nouvelle fouille du moyen âge, et celle-ci est entièrement sépulcrale :

Graville-l'Abbaye. Le désir de retrouver le fondateur de l'abbaye de Graville, illustre seigneur anglo-normand du XIIIe siècle, a fait entreprendre une recherche dans l'ancienne église de Graville-Sainte-Honorine. On savait par la tradition, et aussi par les monuments, que Guillaume Malet, sire de Graville et signataire de la Grande Charte, reposait dans le chœur de sa fondation. La dalle tumulaire destinée à conserver sa mémoire donnait ce renseignement. Cette dalle avait été enlevée du chœur vers 1833 et transportée dans la chapelle de Sainte-Honorine, où elle a été relevée dans ces derniers temps.

En 1870, M. Brianchon a commencé cette fouille avec le concours de M. l'abbé Jeuffrain, alors curé de Graville. En 1871, j'ai continué la portion commencée et j'ai extrait du sol des ossements que l'on suppose être le complément des corps de Guillaume Malet et de son épouse, dont le nom est inconnu.

Continuant son œuvre de piété, M. Brianchon, membre zélé de la Commission des antiquités, a fait creuser un caveau au lieu même de la sépulture; il en a fait maçonner l'étendue, puis il a replacé dans deux cercueils de plomb les ossements distincts de Guillaume Malet

et de son épouse : puis il a fait placer sur la tombe une dalle de pierre munie d'inscriptions commémoratives. On ne saurait assez louer cet acte de conservation et de piété historique qui émane des meilleurs sentiments et qui est du meilleur exemple. Aussi il a touché jusqu'aux larmes les membres de la famille Malet, qui habitent encore l'Angleterre, et qui ont voulu s'associer aux efforts tentés en Normandie pour honorer une famille anglo-normande.

Graville a encore été le théâtre d'une proposition qui a agité tout à la fois la Commission des antiquités et la Commission d'architecture. Le Comité des dames du Havre qui, pendant la dernière guerre, avait voué une statue à Notre-Dame-du-Havre si la ville était épargnée, a cru devoir remplir son vœu à la paix. Il a choisi pour base de sa statue de métal, de 6 mètres de hauteur, la vieille tour de Graville, celle qui est en ruines au côté du portail. Les deux commissions réunies, sans s'opposer à cet emploi de la tour, ont demandé un plan qu'elles pussent accepter, un plan conforme au style de la tour, qui remonte au XIe siècle. M. Roussel, architecte au Havre, a produit un plan fort convenable et un devis qui s'élève à 10.000 fr. Aucune difficulté administrative ne s'oppose plus à son exécution. La seule qui subsiste est celle de l'argent, et celle-ci peut n'être que temporaire. Quoi qu'il arrive, une solution heureuse a été obtenue dans cette délicate affaire.

Étretat. Ce n'est pas seulement l'église de Graville qui a été menacée dans sa forme antique et vénérable. L'église d'Étretat, monument des XIe et XIIIe siècles, a été sur le point d'être mutilée dans ses fenêtres par celui-là même qui devait la protéger. Une intervention efficace, manifestée à propos, tant par M. le Préfet que par Mgr l'Archevêque, a empêché tout le mal.

Clais (canton de Londinières). Il n'en a pas été de même à Clais (canton de Londinières), où le mal est devenu si grand qu'il a fallu ordonner d'étayer d'urgence un clocher du XIIe siècle. En 1838, un curé de Clais, pour obtenir quelques stalles, se mit à entailler des faisceaux de colonnettes romanes et une grande partie du mur. Après trente-quatre ans de porte-à-faux, les colonnes se détachent du mur et la muraille elle-même ne demande qu'à s'en aller. Averti à temps par l'autorité locale, j'ai pu appeler sur cette faute une salutaire réparation.

Saint-Victor-l'Abbaye. Un mal que je n'ai pu empêcher malgré mes prières, c'a été la destruction à peu près totale de la charmante salle capitulaire de Saint-Victor-l'Abbaye, devenue propriété particulière à la grande révolution. Isolée en 1868, par suite de la destruction

du vieux bâtiment abbatial qui la renfermait et la protégeait, elle s'est trouvée n'avoir pour se défendre contre l'intempérie des saisons qu'une légère couche de ciment de Portland, qui a fondu sous l'effort de deux ou trois hivers.

La neige, si abondante en 1871, a affaissé cette couche de ciment, et les voûtes séculaires ont cédé à la pression. Les voûtes sont tombées, les colonnes sont brisées, et la salle qui a entendu Eudes Rigaud au XIIIe siècle est perdue pour toujours.

Saint-Georges-de-Boscherville. Celle de Saint-Georges-de-Boscherville, plus heureuse que la précédente, n'a souffert que peu de la présence des Prussiens et de leurs chevaux; le mal a été léger et il a bientôt disparu.

Montchaux. Comme nous l'avons déjà dit, les travaux de chemins de fer sont une source de découvertes utiles pour la science et l'histoire. Le moyen âge revendique sa part dans les découvertes que les grandes tranchées amènent toujours. C'est ainsi que l'archéologie a bénéficié de la vue du château de Monchaux qui avait disparu depuis près de deux siècles. Il a reparu avec ses murs bosselés de tours, et nous avons pu jouir de la présence de ce géant féodal un instant sorti de sa tombe. De bons dessins et des photographies en ont été pris, et, grâce à cette apparition rétrospective, on connaîtra mieux son aspect et sa constitution.

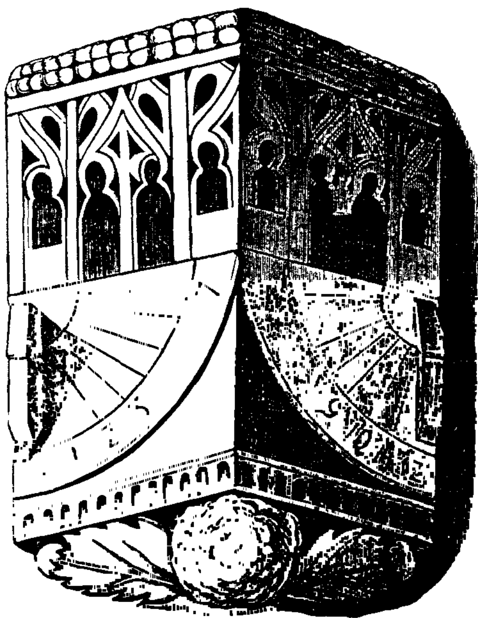
Grandcourt et Fontaine-le-Dun. Ces travaux de dégagement et de destruction ont amené la découverte de sceaux en cuivre du XIIIe siècle. D'autres sceaux ont été rencontrés à Grandcourt et à Fontaine-le-Dun. Le premier était du XIVe siècle et le second du XIIIe.

Rouen. — Saint-Gervais. Puisque nous en sommes arrivés aux objets de métal, je mentionnerai un denier normand en argent du XIe siècle. Ce denier, contemporain de Guillaume le Conquérant, été trouvé à Rouen, sur l'ancien cimetière qui précède l'église de Saint-Gervais. D'un côté, une croix pattée avec une légende illisible. De l'autre est une espèce de croix à double branche, comme la croix de Lorraine, et autour on croit lire le différend de *Ratemacrs.* C'est à Saint-Gervais qu'est mort Guillaume le Bâtard, le 9 septembre 1087.

Lintot et Saint-Eustache-la-Forêt. Après les découvertes faites par suite de fouilles accidentelles et de recherches méthodiques, il y a celles qui sont dues à d'heureuses rencontres et à une attention soutenue. On se souvient, par exemple, qu'il y a une douzaine d'années, M. l'abbé Sommenil et M. Pottier, par suite d'une inspection, découvrirent à Lintot, près Bolbec, la maison de Lecoq de Villeray, un

des plus remarquables faïenciers de Rouen au dernier siècle. Cette maison était entièrement revêtue de faïence et elle a obtenu pendant quelque temps les honneurs de la célébrité. C'est quelque chose de pareil qui est arrivé à la maison Baron, de Saint-Eustache-la-Forêt, près Bolbec. M. Brianchon, dans une de ces pérégrinations auxquelles il nous a accoutumés, a découvert une maison de la renaissance, entièrement remplie, dans ses colombages, de briques en terre cuite, moulées en dedans et en dehors. Malgré les ravages du temps, il en reste encore près de six cents à leur place naturelle. M. Brianchon a su en tirer une certaine quantité pour en donner au Musée des antiquités de Rouen, au Musée céramique de Sèvres, au Musée du Havre et à diverses collections particulières.

Rouelles. Une autre découverte est due aux investigations de M. Roessler : c'est la reconnaissance qu'il a faite, à Rouelles, d'un cadran solaire du commencement du XVIe siècle. Ce cadran, triangulaire, reproduisait, à l'aide de deux aiguilles, les heures du soir et les heures du matin. Nous avons pu le faire graver dans les procès-verbaux de la Commission, et M. le baron de Rivière nous en a demandé la description et le dessin pour un traité complet qu'il rédige sur la matière. (Nous donnons ici cette horloge.)



Rouelles, 1871

Dieppe. — *Église Saint-Jacques.* On n'a pas oublié, peut-être, qu'en juin 1870 je fis, dans l'église Saint-Jacques de Dieppe, une fouille heureuse qui eut un certain retentissement. Je trouvai dans la chapelle de Saint-André, dite des *Écossais*, les restes présumés de Robert Reid, évêque d'Orkney (Orcades), et de ses trois compagnons du parlement d'Écosse, qui avaient été envoyés au mariage de Marie Stuart. Une tradition assurait que ces quatre commissaires députés étaient morts à Dieppe, empoisonnés par les Guises. Les mêmes personnes affirmaient qu'ils avaient été inhumés dans la chapelle affectée à la colonie écossaise et dédiée au patron de l'Écosse. Pour perpétuer le souvenir d'un pareil événement, si fortement ravivé par la dernière fouille, j'ai cru devoir mettre dans la chapelle une inscription commémorative. J'y ai été autorisé par M. le Préfet et par Mgr l'Archevêque. Voici ce que j'ai fait graver sur les murs :

A LA MÉMOIRE
DE
ROBERT REID
ÉVÊQUE D'ORKNEY (ORCADES)
PRÉSIDENT DU PARLEMENT ÉCOSSAIS
COMMISSAIRE DÉPUTÉ DE L'ÉCOSSE
AU MARIAGE DE MARIE STUART
DÉCÉDÉ A DIEPPE, EN SEPTEMBRE 1558
INHUMÉ DANS LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ
DITE DES ÉCOSSAIS

REQUIESCAT IN PACE

Rouen. — *Crypte de Saint-Gervais.* Je termine le rapport de cette année par le récit sommaire d'une fouille faite à Rouen et qui, par la nature de ses résultats, tient autant à l'antiquité qu'au moyen âge. Mais il m'a paru qu'il était bon de finir par elle. La fouille dont je parle a eu lieu dans la crypte de Saint-Gervais de Rouen. Cette terre est la plus sacrée et la plus vénérable de notre ville métropolitaine. Elle a connu nos premiers évêques et elle les a reçus dans son sein. Elle a bu la sueur de saint Victrice et elle l'a vu, à l'aurore du ve siècle ou à la chute du ive, porter des pierres sur le dos afin de construire un *martyrium* et une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, nouvellement retrouvés à Milan par saint

Ambroise. C'est ce pontife lui-même qui nous raconte qu'étant à Vienne des Allobroges, il a rencontré, dans cette ville des martyrs, saint Paulin de Nole et saint Martin de Tours. Tous trois, alors, s'étaient partagé une caisse de reliques envoyée par le saint évêque de Milan. Ces précieux restes, rapportés à Rouen, ne furent point déposés à la cathédrale; mais on leur creusa dans les faubourgs une confession qui prit le nom d'église et de crypte de Saint-Gervais.

Ce qui reste de construction ancienne, dans cette église tant de fois renouvelée, ne consiste guère que dans la crypte et dans l'abside qui surmonte le chœur de la crypte. Dans cette abside extérieure, on remarque trois ou quatre chapiteaux de pierre que plusieurs savants monumentalistes ne croient pas antérieurs au XIe siècle, et que pourtant nous sommes portés à attribuer à l'époque mérovingienne ou aux derniers temps de la domination romaine dans les Gaules. L'aigle aux ailes déployées et la forme épanouie des fleurons rappellent le type corinthien dégénéré. En 1846, lors d'une reconstruction à l'église de Saint-Gervais, M. Deville et moi, nous avons parfaitement reconnu des murs romains de petit appareil, chaînés de briques rouges et posées sur des cercueils de pierre entassés sous leurs assises.

Quant à la crypte, les deux tombeaux en *arcosolia* attribués aux premiers évêques de Rouen, le petit appareil des murs, la présence des tuiles à rebords, tout cela démontre l'antiquité de cette construction. J'espérais donc que quelque tombeau d'évêque, quelque inscription, quelque objet d'art ancien viendrait me récompenser de mes peines et de mes sacrifices.

Cette crypte se partage en trois parties que je nommerai la nef, le chœur et l'abside du sanctuaire.

J'interrogeai d'abord le voisinage des deux *arcosolia* et je n'eus pas de peine à constater la présence du sol naturel à $0^m,30$ de l'aire. Cette fouille aura du moins servi à constater que la crypte avait été creusée dans le roc.

Le voisinage des *arcosolia* ne m'ayant rien donné, je transportai mon chantier dans la partie de la nef qui avoisine le chœur. Là, je découvris six sépultures ecclésiastiques. Ces six personnages avaient été inhumés successivement et sans aucun cercueil. La cavité qui les contenait avait environ $0^m,70$ de profondeur sur une largeur de $0^m,60$. Le dernier seulement était en place et dans son attitude d'inhumation. Les autres avaient été relevés et leurs ossements employés pour faire place aux nouveaux venus. Des traces d'étoffe de

soie et d'orfrois de cuivre indiquaient la présence d'ornements ecclésiastiques consumés par le temps. Ce sont ces débris qui me font supposer qu'il y a là six prieurs de Saint-Gervais du XIVe au XVe siècle. Cette conjecture, toute gratuite, je la jette au vent de la publicité.

La troisième fouille fut tentée dans ce que j'appelle le chœur de la crypte, qui a juste 2 mètres de longueur. Là, j'ai rencontré deux cercueils, tous deux incomplets. Le premier n'était guère qu'à fleur du sol; il ne consistait plus que dans les deux extrémités, la tête et les pieds : ce cercueil, en pierre de Vergelé, appartenait aux temps mérovingiens.

Le deuxième, profond de 0^{m},55, remontait à l'époque romane. Il avait disparu presque en entier; il n'en restait que le fond, absolument ce qui reste, à Paris, du tombeau de sainte Geneviève. Le nôtre était en pierre blanche du pays, d'une largeur parfaitement égale aux pieds comme à la tête. Sa longueur était de 2^{m},04 ; l'épaisseur du fond n'était pas moins de 0^{m},25, ce qui est considérable. Sa largeur totale était de 0^{m},35, et l'épaisseur des parois dut être de 0^{m},12 environ.

Ce cercueil, véritablement authentique, fut sans doute le sarcophage du plus grand personnage qu'ait possédé la crypte, mais nous ignorons parfaitement à qui il a appartenu; son mutisme est complet. Aucune inscription, aucun débris n'est venu trahir le premier propriétaire de cette relique.

Enfin, j'ai terminé mon exploration par un petit sondage pratiqué dans l'abside et jusque sous l'autel de pierre. Bien que je sois descendu jusqu'au sol, qui est ici à près de 2 mètres, je n'ai rencontré que des débris antiques, des restes de vitraux et des fragments de sculptures romanes, mais rien d'important ni de bien caractérisé.

L'abbé COCHET.

POËMES HISTORIQUES DE THÉODORE PRODROME

III

Ce poëme concerne encore Manuel Comnène, comme le prouve le v. 24. Il provient du manuscrit de Venise, fol. 3, v°, d'où j'ai déjà tiré les deux précédents.

Τοῦ αὐτοῦ εἰς τὸν αὐτὸν βασιλέα ἐγκώμιον.

Καινόν μοι τὸ σελάγημα (1) τῆς σήμερον ἡμέρας,
Ἀκτῖνες γὰρ χρυσοειδεῖς ἐπανατέλλουσί μοι,
Καὶ σέλας μοι φαιδρότερον κατ' ὀφθαλμοὺς εἰσβάλλει.
Τίς ὁ φωσφόρος ὁ καινός; τίς ὁ φωστὴρ ὁ ξένος,
Ὁ ταύταις ταῖς ἐπιπολαῖς κατακτινοβολῶν (2) με;
Τοῦτο τὸ κυκλοφόρημα (3) παράδοξον ὁρᾶται,
Ὑπέρ τε σύνηθές ἐστι, τέρπει, λαμπρύνει, φαίνει·
Τοῦτο φωτίζει λογισμὸν, τοῦτο χαράν μοι νέμει,
Τοῦτο σκεδάζει θύελλαν καὶ νέφος ἀθυμίας,
Τοῦτο χειμῶνα τῶν φρενῶν καὶ ζάλην ἐκδιώκει,
Ἀνακαινίζει τὰ σαθρὰ, ῥωννύει παρειμένα.
Τοῦτο τὸ σέλας ἀρχηγὲ Ῥωμαίων αὐτοκράτορ,
Τοῦτο τὸ καινοτόμημα (4) τῆς γαληνότητός σου

(1) On ne connaissait que la forme σελάγισμα. Théodore Prodrome emploie l'autre très-souvent. Voy. plus bas v. 19. Le mot σελάγησις, qui n'était connu que par une glose de Zonare, se trouve dans le man. gr. de l'Escurial 2, Υ. 10, fol. 423, r° : Ἐδέξατό σου τὴν ἀπὸ τῶν ὅπλων σελάγησιν.

(2) Ce composé manque aux lexiques. Th. Prodrome en fournit d'autres exemples.

(3) Encore un mot nouveau dont on peut enrichir les lexiques. Voy. v. 28.

(4) Donné dans le *Thesaurus*, mais sans exemple. On le trouve dans la 89e lettre de J. Tzetzès et dans le man. gr. de Paris n° 949, fol. 196, v°. Je citerai encore une passage anonyme d'après notre man. de Venise, fol. 133, r° : Τὰ Περσικὰ ταῦτα κατὰ τῶν στοιχείων καινοτομήματα.

Καὶ τῆς χρυσῆς ἐλλάμψεως, καὶ τῆς μαρμαρυγῆς σου.
Ἀνεκαινίσθην σήμερον, ἠλλάγην, μετημείφθην,
Ἀνεχωνεύθην εὐμαρῶς, μετεχαλκεύθην ὅλος.
Οὗτος τῆς ἀλλοιώσεως παράδοξος ὁ τρόπος·
Βλέπω γὰρ φῶς φανότερον, ἀλλὰ καὶ φῶς ἀλλοῖον.
Διττόν μοι τὸ σελάγημα τῆς σήμερον ἡμέρας·
Ἄνωθεν καταλάμπει με φωτάρχης (1) οὐρανόθεν.
Καὶ κάτω καταστράπτει με σελάρχης (2) χρυσοβόλος (3).
Ἀστράρχα σελασφόρε μου, τὸ σέλας προσκυνῶ σου,
Σέβομαι τὰς ἀκτῖνας σου, τιμῶ σου τὰς ἐλλάμψεις.
Ἥλιε Ῥώμης, Μανουὴλ, λατρεύω τῷ πυρί σου,
Οὐ Περσικῶς ἀλλ' εὐσεβῶς· ἀπέστω πόῤῥω μῶμος·
Θεὸς γὰρ σὺ καὶ βασιλεὺς θεῶν τῶν ἐπιγείων.
Ὁρᾶτε φῶς παράδοξον, χρυσάκτινες ἀστέρες·
Τοῦτο τὸ κυκλοδρόμημα (4) τοῦ καθ' ὑμᾶς φωσφόρου
Ἐλέγχει καὶ τὸν Πάρωνα (5) ψευδόμενον ἐκεῖνον.
Εἰπὲ γὰρ, Πάρων, ἂν παρῆς, τίνας ἂν εἶπες λόγους·
Εἰπὲ, σοφὲ, τὸ δόγμα σου παρὰ τῇ θέμιδί μου.
Ἰδοὺ γὰρ θρόνος θέμιδος καὶ βάσις ἀληθείας
Καὶ βασιλέως τοῦ Δαυὶδ υἱὸς ἐξηρτημένος,
Εὐθύτητας καὶ κρίματα δικαιοσύνης κρίνων.
Ἆρα τὸ δόγμα σου στεῤῥὸν, ἆρα μὴ μεταπίπτον.
Οὕτως ἀεὶ τυγχάνουσι τὰ πέρυσι βελτίω,
Ἀεὶ τὰ προγενέστερα τῶν μετ' ἐκεῖνα κρείττω.
Ἆρα βελτίων ἀληθῶς ὁ παραῤῥεύσας χρόνος.

(1) Le mot est nouveau. Voy. la *Nov. Bibl. Patr.* du card. Mai, t. 6, p. 250. Je citerai le verbe φωταρχέω, qui est également inconnu, d'après le même Th. Prodrome, fol. 9, r° : Ὁ γὰρ μεταφερόμενος οὗτος ἐνταῦθα δίσκος Φωταρχεῖν σε προβάλλεται τῶν κυκλόθεν ἀστέρων.

(2) Inconnu aux lexiques.

(3) Ce mot, d'après l'unique exemple, tiré d'une épigramme de l'*Anthologie*, était regardé comme douteux. Th. Prodrome l'emploie encore ailleurs, fol. 15, v° : Ὁ χρυσοβόλος γίγας.

(4) Peut être ajouté aux lexiques. *Epist. anon.*, ibid., fol. 151, r° : Ἡλιακοῦ κυκλοδρομήματος. On en trouve deux autres exemples dans Germain de Constantinople, cod. gr. Coislin. 278, fol. 105, v°, et 196, r°. Ce dernier écrivain se sert du verbe κυκλοδρομέω, qui est également nouveau, ibid., fol. 16, v°. Enfin je citerai κυκλοφόρητος, inconnu comme les précédents, d'après le cod. gr. Paris. 2831, fol. 161, r°.

(5) Je ne saurais dire quel est ce Πάρων, nom sur lequel le poete joue, suivant son habitude.

Ὢ πόσος μοι παρέρρευσε μετ' ἀθυμίας χρόνος!
Ὢ πόσος κύκλος ἡμερῶν, πόσων ἡλίων δρόμος
Παρῆλθεν οὕτως ἀτυχῶς καὶ μάτην παρερρύη!
Ἤδη γὰρ γέρων ἔγωγε καὶ πολιά μοι μάρτυς,
Ἀλλὰ τὸ σελασφόρημα (1) ταύτης τῆς νῦν ἡμέρας
Ὅρα μοι πῶς ὑπερτερεῖ τοῦ παρελθόντος χρόνου,
Καὶ πόσον εὐτυχέστερον τοῦ προπαρῳχημένου (2).
Οὐχ ὅσον τιμιώτερα τὰ χρύσεα χαλκέων·
Οὐχ ὅσον λίθος σμάραγδος ὀστράκου τοῦ τυχόντος,
Καὶ μάργαρος διάλευκος παρερριμμένου λίθου.
Ναὶ Πάρων ἀναντίρρητον ὡς τὸ παρόν μοι κρεῖττον.
Ἐν τούτῳ γὰρ καινίζομαι μετὰ τοσοῦτον χρόνον·
Καὶ πάλιν οἷον ἀνηβῶ, καὶ πάλιν ἐνακμάζω,
Καὶ σήμερον ἐνδύομαι τὴν παλαιότητά μου.
Ἀλλ' ἄγε μοι μετάβηθι καὶ σεμνομύθει, λόγε,
Καὶ τὸ παρὸν εὐτύχημα τῆς νῦν χρυσῆς ἡμέρας
Ἔξαιρε, μέλπε, θαύμαζε, γέραιρε, φιλοσόφει·
Μωσῆς γὰρ νέος γέγονα, βλέπω Χριστὸν Κυρίου,
Οὐκ ἀπὸ πέτρας καὶ σκιᾶς καὶ παραπετασμάτων,
Ἀλλ' αὐτοψεὶ καὶ καθαρῶς, ἀλλ' ἀπαρακαλύπτως.
Οἵαν ἐξ οἵας σήμερον ἀλλάσσομαι τὴν τύχην!
Ἤρθην, ἐπήρθην αὐθωρὸν, ὁ χθαμαλὸς ὑψώθην·
Ἐφάνην αὐθημερινὸς, ἀρτιφανὴς, εὐδαίμων.
Τί γὰρ εὐδαιμονέστερον τοῖς ζῶσι κατὰ λόγον
Τοῦ κατοπτεύειν γίγαντα τοσοῦτον ἐν ἰσχύϊ
Καὶ, βασιλεῦ, δωροφορεῖν τοὺς λόγους τοὺς οἰκείους;
Εἴπω καὶ τὸ καινότερον τῆς νῦν κυκλοφορίας,
Ὑπὲρ ἐκεῖνον εὐτυχῶ, κἂν τολμηρὸς ὁ λόγος,
Τὸν πρὶν ἐπ' ὄρους τῷ Θεῷ φρικτῶς ὡμιληκότα·
Ὁρῶ γὰρ τὸν δεσπότην μου, τὸν αὐτοκράτορά μου,
Ἐξ οὐρανοῦ τῆς δόξης σου καὶ τῆς ὑπεροχῆς σου
Εἰς χθαμαλὴν ἐσχατιὰν συγκαταβεβηκότα
Τοῦ χαμαιζήλου λόγου μου καὶ τοῦ περιπεζίου,

(1) Ce composé était inconnu. Le verbe σελασφορέω, dont le *Thesaurus* ne cite qu'un exemple, a été employé par Nicétas Choniate, ibid., fol. 104, r° : Τοσούτῳ κατὰ κορυφὴν σελασφορεῖς φαεινότερος. Voy. aussi le *Spicil. Rom.* du card. Mai, t. 2, p. 2.

(2) Ajoutez aux lexiques le composé προπαροίχομαι.

Καὶ βλέπω συγκατάβασιν ὑπεραπορουμένην (1).
Συμμετριάζεις γὰρ ἐμοὶ καὶ κατασπᾷς τὸ πῦρ σου,
Καὶ τὸν αἰθέρα τῶν χρυσῶν ἀκτίνων σου βαρύνεις,
Καὶ τὸ μετάρσιον αὐτοῦ (2) καὶ κοῦφον ἐδαφίζεις
Ἐπὶ τῆς εὐτελείας μου τὴν πατουμένην κόνιν,
Προσομιλῶν ὡς ἥλιος κευθμῶνι φαραγγώδει,
Καὶ πάλιν μένης (3) ὑψηλὸς ὡς γίγας βαίνων κάτω.
Ἀπ' ἄκρων γὰρ τῶν οὐρανῶν ἄχρις ἐσχάτων ἄκρων,
Ὥσπερ νυμφίος ἐκ παστοῦ τῆς δόξης σου προβαίνων,
Καὶ πρώτως ἀκτινοβολῶν εἰς τοὺς ἐγγὺς ἀστέρας.
Μέχρι περάτων ἔφθασας τῆς χθαμαλότητός μου·
Ἀλλ' ἵνα μὴ τοῖς ἔξωθεν ὁ λόγος ἐμβραδύνων
Καταναλώσῃ τὴν ἰσχὺν ὡς τούτοις ἐγχρονίζων,
Ἐπὶ τὴν ἔσω δόξαν σου τὸν λόγον μοι τρεπτέον·
Ἐπιθυμῶ γὰρ κατιδεῖν καὶ τὴν κρυπτήν σου χάριν,
Καὶ κατοπτεῦσαι τὸ λαμπρὸν τῶν ἀρετῶν σου φάρος,
Καὶ τῷ κατόπτρῳ τῆς ψυχῆς τὸν νοῦν ἐπιστηρίξαι.
Ἀρκτέον τοίνυν ἐξ αὐτοῦ τοῦ πρώτου καὶ καλλίστου.
Γνωμοδοτῶν ὁ Πίνδαρος ὁ λυρικὸς ἐμμέτρως
Ἁρμόζον ἔλεγε ποιεῖν ἐπὶ παντὸς πρακτέου
Λαμπρότατον τὸ πρόσωπον τῶν οἰκοδομημάτων·
Τοῦτο περιφανέστατον ἐν σοὶ καταλαμβάνω·
Τῆς γὰρ σεπτῆς οἰκοδομῆς καὶ τῆς συναρμογῆς σου,
Ὥστερ τι πρόσωπον λαμπρὸν προτέθεικε προφαῖνον
Εἰς τὴν ἀνδρώην πῆξίν σου τὴν ἁρμονικωτάτην·
Τὸν νοῦν ὡς ἄλλον ἥλιον ὁ μέγας ἀρχιτέκτων,
Ὁ λόγος οὐ κολακικὸς, ἐῤῥέτω κολακεία,
Ἐν τῇ στεῤῥᾷ συμπήξει γὰρ τῆς διαπλάσεώς σου,
Ὁ νοῦς σου προπηγνύεται τύπον προσώπου φέρων,
Καὶ προπορεύεται τελῶν τῆς δόξης σου τὸν δρόμον,
Καὶ κατὰ τοὺς ἁρμόζοντας οἰκονομεῖται λόγους.
Εἰ μὴ γὰρ τρόπιν ἐν νηῒ προϋποθήσει τέκτων,
Καὶ παρὰ ταύτῃ τὰς πλευρὰς καὶ τὰς σανίδας πήξει,
Πῶς ἂν ἐκείνη τὰ μακρὰ πελάγη διαδράμοι;

(1) Ce composé manque aux lexiques.
(2) Fort. αὑτοῦ.
(3) Fort. μένεις.

Εἰ μὴ πρὸ κλάδων ῥιζωθῇ καὶ στεριχθείη κέδρος,
Εἰ μὴ πολλὴ κυπάριττος εἰς βάθος ῥιζωθείη,
Πῶς ἂν ἀνταγωνίσατο πρὸς τοὺς σφοδροὺς χειμῶνας,
Καὶ πρὸς ἀγρίους λαίλαπας καὶ πρὸς πνοὰς μεγάλας;
Οὕτως εἰ μὴ βαθύπρεμνον (1) τὸν νοῦν ἐπήξατό σοι
Ὁ πρῶτος νοῦς ὁ πανδερκὴς, ἡ πρὸ τῶν ὄντων γνῶσις,
Οὐκ ἂν τοσούτου πράγματος οἰκοδεσπότης ὤφθης,
Οὐκ ἂν ἐζώσω κοσμικὴν ἀρχὴν ὡς μονοκράτωρ,
Οὐδ᾽ ἂν εἰς τόσους μερισμοὺς εἷς μόνος ἐμερίσθης,
Ἐθνῶν τοσούτου κλύδωνος ἀντικαθισταμένου,
Καὶ συρρευσάντων ἐν ταυτῷ γενῶν πολυσπερέων,
Οὐδ᾽ ἂν ἐξήρκεσας αὐτὸς κατὰ ταυτὸ καὶ μόνος
Πρὸς πλῆθος ἀντιτάττεσθαι τριττῶς διῃρημένον,
Πρὸς νήσους καὶ πρὸς ἤπειρον καὶ πρὸς λῃστὰς θαλάσσης.
Ἀλλὰ γὰρ δότε μοι μικρὸν τοῖς πρὶν ἐνδιατρίψαι,
Δότε τοῖς διηγήμασιν αὐτῶν παρατρυφῆσαι,
Αἰτοῦντι συγχωρήσατε παρακερδῆσαι ταῦτα,
Ὅσα καὶ χρόνος καὶ σπουδὴ καὶ τύχη τοῦ κρατοῦντος
Ἀνεξαλείπτως (2) ταῖς ψυχαῖς ἐνέγλυψαν εἰς βάθος,
Ὡς ὑπερβαίνοντα [πολλῷ] τὸν χρόνον καὶ τὴν λήθην.

E. MILLER.

(1) Ce mot peut être ajouté aux lexiques.
(2) N'était connu que par une glose d'Hésychius.

LES

JOYAUX DU DUC DE GUYENNE

On sait que le goût presque exclusif de la bijouterie et de l'orfévrerie se montre surtout au début ou au déclin des civilisations : il dénote en effet, chez les peuples qui le ressentent, soit l'enfance de l'art, soit sa décadence occasionnée par le développement effréné du luxe; en ce dernier cas, il permet de constater la révolution qui se fait dans les mœurs. et est presque toujours le signe que, dans les choses du beau, le système laïque tend à se substituer à l'influence religieuse. Or, il n'est peut-être pas d'époque où la passion dont nous parlons se soit manifestée d'une façon plus vive que pendant les deux derniers siècles du moyen âge français. Les rois avaient donné l'exemple, et, à leur suite, tous les princes du sang, tous les grands seigneurs, tous les riches bourgeois, dépensaient à l'envi des sommes considérables en bijoux magnifiques et en vaisselle d'or et d'argent.

Nous ne pourrions nous faire qu'une idée bien imparfaite de tant de richesses si nous n'en possédions que les trop rares spécimens conservés dans les musées ou les collections particulières. C'est que tout a concouru à leur anéantissement : elles n'ont pas seulement eu, comme les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, à redouter l'effet du temps, ou la main des hommes fanatisés par la religion ou par la guerre; elles ont été le plus souvent détruites par leurs propriétaires eux-mêmes. Plus ceux-ci, poussés par un goût naturel pour les meubles d'art, mais aussi excités par le désir de surpasser et d'éblouir des rivaux en magnificence, s'étaient montrés ardents à acquérir tant de pierres fines et de vases précieux, et plus vite ils furent contraints de s'en débarrasser. Tous ces joyaux, toute cette orfévrerie, qu'ils se plaisaient à étaler et qu'ils augmentaient sans cesse, finirent bientôt par absorber la totalité de

leurs ressources, si bien qu'il arriva un moment où celles-ci étant épuisées, et leurs bijoux, avec leurs meubles, leurs livres et leurs tapisseries, constituant désormais toute leur fortune, ils se trouvèrent heureux de s'en débarrasser en sacrifiant la finesse et la perfection du travail pour rentrer en possession de la valeur intrinsèque de la matière. Il n'y a qu'une chose qui égala alors l'empressement qu'ils avaient mis à faire faire tant de merveilles, ce fut leur promptitude à les vendre ou à les fondre. Le nombre des pièces de bijouterie ou d'argenterie qui furent ainsi réduites en lingots ou envoyées à l'étranger est incalculable. On comprend maintenant comment il se fait qu'il en soit si peu parvenu jusqu'à nous.

Fort heureusement, même après la perte et la dispersion de tant d'œuvres d'art, il nous est facile de nous représenter assez exactement ce qu'elles étaient. En effet, outre le témoignage des historiens contemporains qui ne cessent de vanter et quelquefois d'énumérer les splendeurs mobilières des cours de France et de Bourgogne, il nous reste d'innombrables descriptions très-longues et très-détaillées, soit des biens que les princes laissaient après leur mort, soit de ceux qu'ils se voyaient, de leur vivant, forcés de vendre ou de mettre en gage. C'est surtout dans ce dernier cas, on le comprend, que les objets rares dont le possesseur se dessaisit momentanément sont décrits et inventoriés avec le plus grand soin.

Dans toute la période de deux siècles dont nous venons de parler, le règne de Charles VI est certainement le temps où l'on remarque la passion de l'art la plus forte et, par suite, la prodigalité la plus inconsidérée; mais jamais aussi les aliénations, les destructions et les engagements ne furent plus fréquents. Les inventaires publiés ou inédits de ce roi, qui apprennent ces détails, sont très-nombreux; mais ils le sont peut-être encore moins que ceux des ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Berry, d'Anjou et de Bourbon. Tout le monde connaît les publications faites d'après les comptes de ces divers princes du sang, et sait quels inestimables renseignements elles ont fournis aux études des archéologues modernes. Toutefois, il faut dire que si ces dépenses et ce luxe furent coupables par leur exagération, surtout dans un siècle où la France, en proie à la guerre civile non moins qu'à la guerre étrangère, était épuisée et démembrée, ils n'en témoignaient pas moins d'un goût très-délicat et très-répandu, en même temps que l'amour des mêmes hommes pour les beaux manuscrits dénotait un sens littéraire profond et éclairé.

Il est un prince de la même famille qui, bien que mort encore adolescent, montra le même sentiment artistique gâté par les mêmes

excès. C'est un personnage dont la figure est demeurée jusqu'ici assez effacée dans l'histoire, probablement parce qu'il dut plutôt à sa position qu'à sa valeur propre le rôle qu'il fut appelé à remplir, et que, par la faute de sa très-grande jeunesse, il se montra souvent incapable d'être autre chose que le spectateur ou le jouet des événements, alors que par sa naissance il paraissait appelé à les diriger. Et pourtant il est certain que son influence et celle de son entourage se firent plus sentir qu'on ne le croit généralement. Quoi qu'il en soit, il nous semble que la personnalité d'un homme qui eût pu être roi de France mériterait d'être mieux connue, et qu'à ce titre les documents inédits que nous allons faire connaître ne seront pas jugés indignes de l'attention des érudits.

Le prince dont il s'agit est le troisième fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, Louis, que les historiens du temps mentionnent le plus volontiers sous son titre de DUC DE GUYENNE. Né à Paris, à l'hôtel Saint-Paul, le lundi 22 janvier 1397, il ne devint dauphin qu'après la mort prématurée de ses deux frères aînés (1). Dès ses premières années, quand la folie de son père laissa le champ libre à la convoitise éhontée de ses oncles et de ses grands-oncles, ce fut autour de lui que tourna toute l'effroyable lutte politique et sociale des Armagnacs et des Bourguignons. Chaque parti tour à tour tenait à l'avoir de son côté pour se vanter d'être le défenseur de l'héritier du trône. C'est ainsi que dès l'âge de six ans, le 5 mai 1403, il fut fiancé, par traité, à Marguerite, fille du futur duc de Bourgogne Jean Sans-Peur. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire des derniers temps de sa vie politique, non plus que d'étudier la part qu'il prit aux affaires à partir de 1409, et durant l'insurrection cabochienne; nous ne voulons, pour le moment, rechercher dans la vie privée de ce prince que ce qui intéresse l'archéologie.

Si on ne le considère que comme collectionneur de joyaux et comme amateur de livres, il faut dire que, sous ce rapport, il n'est pas mieux connu que sous les autres. Et pourtant il vécut assez longtemps pour montrer qu'il avait, autant qu'aucun autre prince de sa maison, le goût et le culte des belles choses. Cela ne devrait aujour-

(1) Voir la *Note sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, par Vallet de Viriville. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4, IV, 479. — Sur ce dauphin de France, qui a gouverné nominativement le royaume pendant près de six ans, c'est en vain qu'on chercherait quelque renseignement dans les grandes *biographies générales*, éditées ou réimprimées jusqu'à ce jour. Pas une ne contient d'article sur son compte.

d'hui faire de doute pour personne, car voilà près de cent cinquante ans que Félibien (1) a publié un bien curieux portrait, d'après un registre du Parlement de Paris en marge duquel le greffier du Conseil, à la date de la mort du dauphin Louis (18 décembre 1415), s'était amusé à dépeindre en ces termes le prince qui venait de s'éteindre : « Il étoit, dit-il, bel de visaige, suffisamment grant et gros, de corps pesant et tardif, peu agile, voluntaire et moult curieux à magnificences d'abiz et joiaux *circa cultum corporis sui*, désirant grandeur et onneur de par dehors, et grant despensier a ornemens de sa chapelle privée, A AVOIR YMAGES GROSSES ET GRANDES D'OR ET D'ARGENT; qui moult grand plaisir avoit à sons d'orgues, lesquels entre les autres oblectacions mondaines hantoit diligemment, si avoit-il musiciens de bouche et de voix, et pour ce avoit chapelle de grant nombre de jeunes gens dont on avoit levé depuis trois ans, six ou sept des petits enfans de l'église de Paris, à une seule fois, et plusieurs de la Sainte-Chapelle du Palais; et si avoit bon entendement tant en latin qu'en françois, mais il l'employoit peu, car sa condition étoit à présent d'employer la nuit à veiller et peu faire et le jour à dormir, dînoit à trois ou quatre heures après midi et soupoit à minuit, et alloit coucher au point du jour ou au soleil levant souvent, et pour ce estoit aventure qu'il vesquit longuement » (2).

Les mêmes traits auraient pu aussi être déjà remarqués dans un autre historien de Charles VI, le religieux de Saint-Denis, chez qui ils se retrouvent, mais sous des couleurs un peu moins favorables (3). Nous en reproduisons les passages qui permettent d'achever de se représenter celui dont nous nous occupons : « Quoi que ce fût un prince de bonne mine, d'un extérieur agréable et d'une constitution robuste, il avait peu de goût pour le métier des armes; il n'aimait pas à deviser familièrement avec les autres seigneurs, ou à se montrer affable, comme son auguste père, à tous ceux qui l'approchaient (4). Il s'enfermait ordinairement dans les endroits les

(1) *Hist. de la ville de Paris* (1725). Preuves, II, 560. — Dès l'année suivante, le père Anselme reproduisait ce passage dans son *Hist. généal.*, I, 43. On le trouve encore dans Michelet, *Hist. de France*. IV, 406; Michaud et Poujoulat, *Rec. de mem.*, II, 645; Bordier et Charton, *Hist. de France*, I, 474.

(2) Arch. nat., Parlement, Conseil, XIV, fol. 39, v°.

(3) *Chronique du religieux de Saint-Denis*. Ed. Bellaguet, V, 587.

(4) Le *Bourgeois de Paris* le représente aussi comme très-violent, et dit qu'il était « moult plain de sa voulenté plus que de raison ». (Ed. Michaud et Poujoulat, II, 645.) — Monstrelet raconte de son côté que le 2 mars 1413 le chancelier de France, Arnaud de Corbie, et le chancelier de Guyenne, Jean de Nyelles, se disputèrent vive-

plus retirés du palais avec quelques-uns de ses serviteurs, pour jouer de la harpe et de l'épinette, et il avait l'habitude de prolonger ses repas fort avant dans la nuit. Aussi, comme il dormait souvent jusqu'à midi, n'avait-il pas le temps d'expédier les affaires de l'Etat, dont son père lui avait abandonné la direction... Ceux qui observaient attentivement le fond de son caractère assuraient que, s'il eût vécu plus longtemps, il ne se fût pas borné à surpasser tous les princes de son temps par le luxe extraordinaire de ses vêtements, par le nombre excessif de ses chevaux et par la richesse de ses équipages, mais qu'il se fût distingué entre tous par son empressement à doter les églises de précieux ornements, de croix et d'images en or massif, *toutes choses auxquelles il faisait travailler sans cesse*. Ses familiers disaient qu'il avait amassé de grosses sommes d'argent et mandé les plus habiles ouvriers, pour faire construire à Paris une église où il aurait placé des religieux chargés de prier Dieu pour lui. »

A côté de ces deux textes, nous pourrions encore en placer d'autres, également contemporains, qui attesteraient de même les goûts délicats mais ruineux que le dauphin Louis avait manifestés de bonne heure, et auxquels il se serait sans doute abandonné s'il lui était arrivé de monter sur le trône qui lui était réservé. Mais tous ces récits n'étaient, même pour ceux qui les avaient remarqués, que des affirmations sans preuves, car on ne connaissait que peu de chose qui vînt certainement de ce prince, et les notions qui sont restées de ses tendances artistiques étaient demeurées jusqu'ici éparses dans plusieurs publications. Il nous a paru intéressant de tâcher de recueillir, tant dans ces livres que dans les comptes, dans les chartes et dans les inventaires encore inédits, des témoignages capables de corroborer sur ce point les assertions des historiens, en nous efforçant de faire pour lui ce que d'autres avaient fait avec succès pour presque tous les princes de sa famille. On remarquera toutefois une lacune : le greffier du parlement et le religieux de Saint-Denis insistent tous les deux sur l'estime particulière que manifestait le duc de Guyenne pour la musique et les musiciens. Après de longues recherches, nous avons lieu de croire que les pièces qui auraient pu nous fournir des détails sur ce sujet sont perdues.

ment en plein conseil, et qu'alors « le duc de Guyenne oyant les paroles dessus dites, tout esmeu de ire, print son chancelier par les espaules, et le bouta hors de la chambre en disant : « Vous estes un mauvais ribaud et orguilleux qui ainsi en notre « présence avez injurié le chancelier de monseigneur le Roy. » Edit. Douet d'Arcq. II, 334.

Joyaux. — Nous parlerons d'abord des joyaux et de la vaisselle de Louis de Guyenne, parce que c'est là-dessus qu'il nous a été possible de retrouver le plus de documents. Nous en posséderions un bien plus grand nombre, si les comptes particuliers de l'argenterie et de l'hôtel du Dauphin, et principalement ceux de ses trésoriers François de Nerly et Jean de Nordent (1), nous étaient parvenus. Malheureusement il n'en reste à notre connaissance que les fragments dont il va être question. C'est donc dans des pièces émanées de la chancellerie ou de la chambre des comptes du roi, de la reine et des divers princes du sang que nous avons dû faire notre récolte.

Dans les premiers temps le roi se bornait à donner à son fils quelque objet tiré du trésor royal, ou bien à faire remettre à neuf pour lui la vaisselle en mauvais état. Nos renseignements ne remontent pas plus haut que 1403. Cette année-là, le 12 juillet, son argentier Charles Poupart paya à « Guillaume Arrode, orfèvre, demourant à Paris », 25 livres 12 s. 10 deniers parisis, « pour avoir fait et forgié un pot d'argent blanc signé sur le couvercle à unront haichié des armes de monseigneur le Dauphin, et une clef sur le couvercle; lequel pot a esté fait au lieu d'un autre semblable vielz pot tout dépecié, cassé et desrompu, dont le dit argentier a reçu la valeur » (2).

Trois ans plus tard, il était dû 20 sous parisis au même Guillaume Arrode, « pour sa peine et sallaire d'avoir rappareillié et miz a point un coquemart d'argent blanc signé sur le couvercle aux armes de monseigneur le Dauphin, c'est assavoir reffait de neuf les charnières qui estoient rompues d'icelui coquemart et ressoudée l'ance d'icelui qui estoit dessoudée, où le dit orfevre a mis 15 esterlins d'argent qui valent 10 s. p.; et pour façon de ce que dit est, et pour icelui nettoier et sablonner, 10 s. p. » (3).

Voici la troisième mention que nous connaissions; elle date de 1406. Dans son quatrième compte, finissant le 30 septembre, François de Nerly, le trésorier dont il vient d'être parlé, déclarait avoir acheté pour le duc de Guyenne des « anneaulx et dyamans » d'une valeur de 120 livres parisis (4).

(1) On conserve à la Bibliothèque nationale (mss. franç. 20416, pièce 27) la lettre de nomination de Jean de Nordent, comme *Tresorier et receveur général des finances* du duc de Guyenne, en remplacement de Fr. de Nerly. Cette nomination fut évidemment faite sous la pression du parti bourguignon. Voir, à l'*Appendice*, la pièce VI.

(2) Bibl. nat., mss. fr. 6746, fol. 25, verso. — Cf. Ibid., fol. 3, verso.

(3) Arch. nat., KK, 29, fol. 112, verso.

(4) Arch. nat., KK, 48, fol. 46. En 1410, — cela résulte d'une ordonnance rendue

Dans ces trois occasions, que nous avons du reste rapportées seulement comme exemples de ce qui se passait alors. on peut ne voir que des actes ordinaires de comptabilité royale. Le duc de Guyenne était encore trop jeune pour qu'on y doive chercher la manifestation de ses goûts, et d'ailleurs les comptes de Charles VI ou de sa femme ne distinguaient pas toujours parmi les achats de joyaux ceux qui étaient faits spécialement pour leur fils. Mais bientôt, il va cesser d'en être ainsi, et c'est bien par sa volonté, si capricieuse et peu mûrie qu'elle soit encore, que les dépenses seront faites. A la fin de 1409, au moment où il allait avoir treize ans, il fut décidé que pendant la maladie du roi et en l'absence de la reine il gouvernerait le royaume (1). Voilà donc, à partir de ce moment, un enfant maître souverain des finances de la France et libre d'en disposer, de les prodiguer même, soit à ses officiers, à ses compagnons de plaisir et d'orgie, soit à celui de ses oncles qui, selon l'heure, le conseillera. Ainsi, en 1411, le pouvoir étant aux mains du parti bourguignon, Jean Sans-Peur voulut faire faire à son gendre ses premières armes et le mena assiéger Étampes, défendu par les gens du duc de Berry, sous les ordres de Louis de Bosredon. Ce ne fut pas sans peine que le Dauphin parvint à s'emparer de cette place ainsi que de Dourdan, et peut-être ne dut-il en partie la victoire, dans cette lutte de Français contre Français, qu'au renfort que lui apportèrent plusieurs chevaliers d'Angleterre. En tout cas, Louis leur montra magnifiquement sa reconnaissance : « Il congédia alors avec de riches présents, dit le religieux de Saint-Denis (2), les Anglais et les autres étrangers qui combattaient sous ses ordres, et les renvoya dans leurs foyers en les remerciant de leurs services. » Or, ces présents, nous pouvons savoir en quoi ils consistaient. C'étaient des « fermaulx, des anneaux et autres joyaux d'or, garniz de pierreries et de perles (3). »

Mais de tout temps les principales faveurs du duc de Guyenne

en faveur de J. de Nyelles, — le trésorier du Dauphin, F. de Nerly, recevait par an 2000 liv. tourn. pour les dépenses de l'écurie et de l'argenterie. V. à l'*Appendice*, la pièce n° VIII.

(1) *Rec. des ord. des rois*, XII, 229 (31 déc. 1409). — Conf. ibid., XII, 227.

(2) Ed. Bellaguet, IV, 583. — Cf. Juvénal des Ursins (coll. Michaud et Poujoulat, II, 472). Voici, entre mille, et comme preuve du luxe de l'époque, un fait qui du reste dut frapper l'esprit du jeune prince : Quand Louis de Bosredon rendit Étampes, « il sortit de la place sans armes, dit encore le Religieux, avec un habit tout brodé d'or et orné de pierreries, *dont la richesse surpassait celle des vêtements royaux*, et vint se présenter en cet équipage, je ne sais trop par quel motif, devant monseigneur de Guyenne. »

(3) V. plus loin, à l'*Appendice*, la pièce n° III.

furent pour ses officiers, ses chambellans, ses serviteurs. Les chroniqueurs et les chartes ne parlent que des dépenses folles, sans compter les dilapidations, où toute la cour entraînait ce prince de quatorze ans : « Tailles grandes et excessives se faisoient, dit entre autres Juvénal des Ursins (1), et levoit-on argent excessivement sur le peuple, lequel n'estoit pas employé au bien de la chose publique, mais en bourses particulières de serviteurs, spécialement de monseigneur de Guyenne et de monseigneur de Berry; tellement que le dit monseigneur de Guyenne donnoit à ses gens, aux uns dix mille escus, et aux autres six ou sept mille, etc. » (2).

Le plus favorisé sans contredit de tous ces officiers fut son chambellan Regnault d'Angennes, sire de Rambouillet. Et Louis ne se contentait pas de l'accabler de pensions, de châtellenies, de cadeaux de toutes sortes, il lui donnait encore à profusion des bijoux et de l'argenterie. En voici quelques exemples tirés du très-riche dossier *d'Angennes*, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale :

« Pour un gros dyamant carré, assis en un annel sur lequel y avoit taillé une fleur de « *Ne m'obliez mie* », donné par mondit seigneur (de Guyenne) à monseigneur de Ramboillet, 160 f. » (3).

« A messire Regnault d'Angennes, 2250 livres que mon dit seigneur lui avoit données pour considération de ses tres grands, notables et continuels services que longuement il lui avoit fait dès son enfance, faisoit lors nuit et jour, et esperoit (devoir faire) à l'avenir,

(1) Ed. citée, II, 502. — Il faut rapprocher de ce passage : l'ordonnance rendue dès le 8 janvier 1410, pour la réforme de l'hôtel du duc (Arch. nat., J, 360, n° 3, et Bibl. nat., mss. fr. 20615, pièce 20); les remontrances que l'Université lui fit entendre par la bouche d'Eustache de Pavilly, en 1413 (*Chr. du relig. de Saint-Denis*, éd. cit., IV, 747 753; enfin plusieurs articles des ordonnances dites Cabochiennes, arrachées au dauphin par l'insurrection (*Ord. des rois*, X, 92) : « Item, voulons et ordonnons que tantost après la publication des présentes, de toutes vaisselles et joyaux d'or, d'argent et de pierreries estant ez hostelz de nous et de notre tres cher et tres amé ainsné fils le duc de Guienne, daulphin de Viennois, et de tous autres joyaux et vaisselle appartenant à nous et à lui, soyent faits bons et vrays inventaires, etc. »

(2) Le chancelier du duc, Jean de Nyelles, reçut en deux fois, dans le courant de 1410, outre ses « aultres droitz et proffiz » 3000 livres tournois de pension annuelle (v. à l'*Appendice*, la pièce n° VIII et la note) et de plus la conciergerie d'un grand hôtel que Louis de Guyenne venait d'acheter à Saint-Ouen-sur-Seine (v. *la Noble maison de Saint-Ouen*, par Léopold Pannier, et à l'*Appendice*, la pièce n° IX).

(3) Il semble que le myosotis ait été la fleur préférée du duc de Guyenne; ainsi, dans un inventaire du 7 février 1422, on lit : « Item, une autre petite celle brodée, de laton doré, couverte de drap vermeil, brodée à la devise de fleurs appelées « *Ne m'obliez mie* », à chascun costé un daulphin découppé par dessoubz et à chascune decouppeure un besant de laton. » Douet d'Arcq, *Pièces inéd. rel. à Ch. VI*, II, 395.

et afin qu'il pût estre honnestement logé et avoir sa demourance en la ville de Paris, selon son estat, pour acheter un hostel ou maison, laquelle appartenoit lors à monseigneur de Bavière, qu'iceluy duc ordonna a avoir audit messire Regnault d'Angennes, par mandement du 27 nov. 1413, et quittance du 25 mars 1414. »

« A lui, pour employer et convertir en vaisselle d'argent, tant en considération de ses bons services que pour ce qu'il monstra, duisit et enseigna le dit duc de Guyenne au fait de la jouste, et fut le premier chevalier contre lequel le dit seigneur se essaya et jousta premièrement, par mandement du 30 janvier 1414, et quittance du dernier août 1415, 200 livres. »

Cette même année 1415, le dauphin faisait payer 191 liv. 5 sols à « Jacques de Lallier, changeur, pour six tasses et deux aiguières d'argent pesant 22 marcs 4 onces, à 8 livres 10 sous le marc, que mondit seigneur a fait donner à monseigneur de Ramboillet le jour des étrennes. » Il se montrait aussi généreux pour un autre d'Angennes : « A Regnault Pizdoe, changeur, pour 50 marcs de vaisselle d'argent, pots, tasses et bouteilles, donnés à Jean d'Angennes, premier écuyer du corps et maître de l'écurie, le jour de ses noces, 500 livres » (1).

Quand Jean Sans-Peur était en faveur à la cour et que les Bourguignons dominaient. les conseillers du duc de Guyenne, et le sire de Rambouillet tout le premier, en profitaient pour obtenir une part des libéralités que Jean faisait à sa fille, la duchesse de Guyenne.

Dès 1410 Regnault d'Angennes recevait ainsi « deux grandes bouteilles d'argent doré, » d'une valeur de 142 liv. 3 s. 9 den., en récompense de ses services (2).

En 1412, nous trouvons les présents qui suivent : « Un collier d'or, acheté de Nycholas Bonghy, marchant à Paris, pour madame la duchesse de Guyenne » (3);

« Deux dyamans faits par manière de fleurs de quatre pierres de dyamans », achetés de Jehan Hasquin, orfévre de Paris, au prix de 120 escus, et donnés l'un à la duchesse de Guyenne, l'autre à sa sœur la duchesse de Charolais, « à leur partement de l'hostel d'Artois à Paris, où elles, en compaignie de monseigneur le duc de Guyenne, estoient alleez veoir mondit seigneur le duc (de Bourgogne) et madame la duchesse, sa compaigne » (4);

(1) Comme je l'ai dit, ces diverses mentions proviennent du dossier *d'Angennes*. Elles sont extraites des comptes de François de Nerly.

(2) Bibl. nat. Cab. des titres. Dom Villevieille, au mot *D'Angennes*.

(3) De La Borde, *les Ducs de Bourgogne*. I, 46 — (4) Ibid., p. 47.

« Six tasses d'argent vérées, pesans 5 mars, que mondit seigneur de Bourgogne a données à messire Jean Pioche, maistre d'ostel de monseigneur le duc de Guyenne, 40 francs » (1);

« Une chayne d'or, garnie de petits hobetons pendans, pesans 2 m. 4 onces 17 ob., du prix de 233 fr. 10 s. 10 d. t., laquelle chayne le duc de Bourgogne a donnée à Marguerite de Brétigny, demoiselle de madame la duchesse de Guyenne » (2);

Enfin « un gobelet d'argent doré, couvert, acheté d'Audry d'Epernon, changeur à Paris, et donné à maistre Jehan Millet, secrétaire du roy et de monseigneur de Guyenne, pour courtoisie de avoir fait aucune lettre touchant le fait de la retenue et estat de monseigneur le comte de Charolais devers monseigneur de Guyenne » (3).

Tout ce luxe étalé par le duc de Guyenne et son entourage n'était pas sans tenter ses serviteurs d'un ordre inférieur. Ainsi il arriva un jour à l'un d'eux de prendre « par temptacion de l'ennemi en l'hostel du dauphin une escuelle d'argent doré qui bien povoit valoir de 13 à 14 francs ou environ »; mais, ne sachant qu'en faire, le malheureux la « rompit et despeça afin qu'elle ne feust congneue pour la vendre ». On l'arrêta aussitôt et on le mit au Châtelet. Louis de Guyenne, que ses propres excès devaient porter à la clémence, ayant égard à la jeunesse de son valet, à peine âgé de vingt ans, se fit rendre l'écuelle et donne ordre qu'on le relâchât (4).

Louis, du reste, avait tant de riche vaisselle qu'il en vendait à sa mère. Un compte d'Isabeau de Bavière, de l'an 1411, nous apprend que le 31 août cette princesse ordonna à son trésorier, Raymon Raguier, de payer à celui de duc de Guyenne, François de Nerly, la somme de 2000 francs que la dite dame devait à son fils « pour cause de certains joyaulx qu'elle avoit prins et achetez de lui pour le dit pris, et retenuz par devers elle pour en faire sa voulenté et plaisir » (5).

Par contre, la reine lui faisait aussi quelquefois des cadeaux de bijouterie : « Monseigneur le duc de Guyenne, daulphin de Viennois,

(1) De La Borde, *les Duc de Bourgogne*, p. 49.

(2) Ibid., p. 59.

(3) Ibid., p. 62. — Les favoris du Dauphin recevaient aussi des cadeaux du parti d'Armagnac. Ainsi, en 1415, on voit Charles, duc d'Orléans, donner à un des chambellans du duc de Guyenne une écharpe de corail et d'or. V. *Catalogue Joursanvault*, I. 130.

(4) Voir plus loin, à l'*Appendice*, la piece n° IV. Nous en devons l'indication à notre confrere M. Aug. Longnon.

(5) Arch. nat., KK 48, fol. 64, verso. Cf. ibid., fol. 100-105.

auquel la dicte dame, par ses lettres données le 4e jour de novembre 1414, a donné et fait présenter de par elle un ruby en façon de cuer, qu'elle a fait prendre et acheter de Constantin de Nicolas, marchand de Florence et bourgeois de Paris, et icellui a fait mettre au millieu d'un fermeillet à quatre grosses perles, lequel a cousté du dit marchand la somme de 450 escus » (1).

Quant au roi (ou plutôt au trésor royal), le duc de Guyenne se voyait souvent forcé de lui prêter ou, pour mieux dire, de lui donner quelques-uns de ses nombreux bijoux. Dans un compte du même Raymon Raguier, agissant ici comme maître de la chambre aux deniers du roi, on voit figurer, parmi la « recepte en joyaux et vaisselle d'or » empruntée pour payer « et entretenir certaines gens d'armes et de trait estans présentement devant Bourges », la note suivante (juin 1412) : « De monseigneur le duc de Guyenne, une chesne et une sainture d'or, pesans ensemble 16 mars d'or, estimés à 56 liv. 5 s. tourn. le marc; pour ce 900 liv. tourn. qui valent 720 liv. par. » (2). Plus tard, c'est « un soufflet d'argent a II esmaulx des armes de monseigneur le Dauphin, pesant a tout sa garnison 2 mars, 2 onces », que nous trouvons parmi les joyaux conservés à la Bastille Saint-Antoine, et destinés à être dépecés ou fondus pour les besoins de l'État (3).

Et ce n'est pas seulement à son fils, c'est encore aux officiers de son fils que Charles VI, au nom des finances du pays en détresse, a recours; ainsi, dans le même compte de R. Raguier et sous la même rubrique, après la mention de sommes empruntées au duc de Bourgogne, à Jehan de Nyelles, chancelier du Dauphin, à d'autres encore, en beaux « deniers comptans », il y a des prêts en nature : « De messire Regnault d'Angennes pour prest au Roy de deux tasses, un pot et une aiguière tout d'argent blanc, pesans ensemble 12 mars d'argent... qui valent 62 liv. 8 s. par. » — « De monseigneur de Moy, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Guyenne, pour prest au roy de six tasses d'argent blanc, qui valent 46 liv. 16 s. par. » — « De monseigneur de Lignières, chevalier et chambellan de monseigneur de Guyenne, pour prest au roy de six escuelles et un plat d'argent blanc, qui valent 62 liv. 8 s. par. » (4).

Aussi bien le trésor royal était dans un tel état d'épuisement, que

(1) Arch. nat., KK 48, fol. 126, verso.
(2) Bibl. nat., mss. fr. 6748, fol. 68.
(3) Bibl. nat., mss. fr. 6747, fol. 62, verso.
(4) Bibl. nat., mss. fr. 6748, fol. 71.

ces prêts plus ou moins volontaires, mais en somme peu importants, ne suffisaient pas pour y rétablir l'équilibre. Les tailles, les gabelles, les impôts de toute nature levés à tous propos ne parvenaient pas à remplir des coffres où chacun puisait des deux mains. De bonne heure on avait engagé la vaisselle et les bijoux du roi pour combler le déficit. M. Vallet de Viriville a publié dans cette *Revue* (1) une lettre de Charles VI, datée du 5 février 1405, où, à l'instigation d'Isabeau de Bavière, il engage une partie des joyaux de la couronne pour se procurer la somme de 120,000 f. qu'il avait promise à son beau-frère, Louis, duc de Bavière, à l'occasion du mariage de ce prince avec Anne de Bourbon, comtesse de Montpensier.

Mais bientôt les conseillers de Charles VI en arrivèrent à donner en nantissement de l'argent que leur avançaient les riches banquiers italiens, la COURONNE DE FRANCE elle-même. Ce fait incroyable n'est pas inconnu : on trouve en effet, dans le recueil des *Ordonnances des rois* (2), une pièce du 24 septembre 1414, où le roi, après avoir rappelé qu'à cause de la guerre il a été contraint « d'engaigier » sa « bonne couronne » et certains autres de ses joyaux à des marchands étrangers, décide que, pour empêcher ces gages précieux de sortir du royaume, on devra affecter à leur rachat plusieurs impôts et revenus qu'il désigne. Nous ne pensons pas qu'on ait jamais publié une ordonnance qui d'abord confirme l'engagement de cette couronne et de ces joyaux, donne en même temps la date de l'opération, et surtout constate que le 17 septembre 1414, quelques jours justement avant la pièce dont nous venons de parler, Charles avait fait retirer de chez Gauvain Trente, marchand de Lucques, qui détenait ces gages, le plus précieux de tous, la couronne royale, contre le remboursement de 2030 livres tournois (3). Les autres joyaux décrits, sur lesquels, l'acte le dit, G. Trente avait prêté 16000 livres tournois, furent-ils retirés par la suite en vertu de la lettre du 24 septembre? C'est ce qu'on ne sait pas. Mais la chose est peu probable, car nous allons voir tout à l'heure que les besoins du roi allaient toujours en augmentant. Pour le moment, le fait que le docu-

(1) XIII° année, 1857. 2° partie, p. 710-715. Voy. aussi ibid., XIV° année, 1858, p. 599-603.

(2) X, 221. — Dans une lettre du 20 juillet 1414, le roi avait déjà décidé, mais sans que la mesure eût produit beaucoup plus d'effet, que l'administration des finances serait ôtée aux trésoriers, et que trois commissaires spéciaux seraient, à leur place, chargés de racheter « plusieurs de nos joyaulx mis en gaige pour les affaires que nous avons eues le temps passé ». Ibid., X, 216.

(3) Voir plus loin, à l'*Appendice*, la pièce n° II.

ment imprimé plus loin établit d'une façon certaine, c'est que la couronne royale, ou au moins l'une des couronnes royales (1), resta pendant trois ans entre les mains d'un marchand étranger qui, établi à Bruges (2) et à Lucques, en même temps qu'à Paris, pouvait, comme le roi le craignait, la « porter hors du royaume ». Remarquons aussi que le plus beau des joyaux engagés à Gauvain était (et c'est ce qui explique que nous publiions ici la pièce dont il s'agit) « une ymaige d'or de Notre Dame, séant en une chaire d'argent doré avec son pié d'argent doré et *esmaillé aux armes du dauphin de Vienne devant et derrière* ». Sans doute c'était encore un cadeau fait par le duc de Guyenne à son père (3).

LÉOPOLD PANNIER.

(1) On pourrait, en effet, conclure du 12e article de notre preuve nº II qui consiste en « l'aulmusse de la tres belle et meilleure couronne du roi », et de son rapprochement avec la couronne décrite quelques numéros plus bas, qu'il s'agit ici de l'aumuce d'une autre couronne, la couronne de gala, tandis que celle qu'on engageait n'était que la couronne de petite cérémonie. Nous pensons cependant que la couronne engagée à Gauvain puis rendue par lui était bien la principale couronne royale. Mais, si elle rentra entre les mains du roi, ce ne fut pas pour longtemps. Nous ignorons si elle fut prêtée à nouveau. Toujours est-il qu'elle ne figure plus, du moins dans son intégrité, parmi les joyaux de l'inventaire de Charles VI, en 1418, publié par M. Douet d'Arcq (*Pièces inéd. de Ch. VI*, t. II). Pour en tirer sans doute un meilleur parti, on l'avait *mise en pièces*, vendant ou donnant en nantissement un à un tous les morceaux, d'abord l'or, puis les pierreries. Aussi, le 30 juin, les commissaires chargés de faire cet inventaire à la Bastille ne trouvèrent-ils plus que « les tier et quart petiz florons de la bonne et riche couronne du Roy » (p. 357), et durent se contenter de faire l'énumération des nombreuses pierres précieuses qui y demeuraient encore attachées. Toutefois, comme il fallait bien au pauvre prince une couronne, quand on l'affublait de son costume de roi pour le montrer en public, on avait fait faire « une couronne d'argent doré, garnie de *faulse* pierreries et de perles, pesant environ un marc » (p. 289). — En 1421, tout cela même avait sans doute disparu, car il n'en est plus question. L'inventaire fait alors et publié au même endroit par M. Douet d'Arcq, ne parle plus que d'un « bacinet garny d'une couronne d'or a esmaulx, etc. » (p. 399), et encore une note du temps nous apprend-elle que la garnison de ce bacinet, « qui est garni d'une couronne d'or, » en avait été détachée, vendue et fondue en 1423.

(2) En 1411-1412, Gauvain Trente, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, figure parmi les fournisseurs du duc de Bourgogne. V. De La Borde, *les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. I, p. 26.

(3) Du même coup, le roi faisait argent d'un autre don; voyez l'article 3 de notre pièce : « Item, une ymaige de N. D., etc, et la donna au roi le sire de la Rivière. »

(*La suite prochainement.*)

REMARQUES GÉOGRAPHIQUES

A PROPOS

DE LA CARRIÈRE D'UN LÉGAT DE PANNONIE INFÉRIEURE

(*Suite et fin*) (1)

VIII. — *Sabinus* fut donc chargé, sans doute en même temps, de la curatelle de la *via Latina* N[*ova*]. Nous croyons, comme M. Mommsen, que c'est bien ainsi qu'il faut suppléer la fin de la onzième ligne de l'inscription d'*Aquinum* : CVRAT · VIAE LATINAE N[*ov*(*ae*)], par opposition à *via Latina Vetus* de l'inscription de *L. Annius Italicus Honoratus* que nous avons estampée à Kostendjé (*Tomis*) et publiée dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (2). Que faut-il entendre par la *via Latina Vetus* et la *via Latina Nova?*

Si nous examinons les *cursus honorum* des personnages qui ont exercé la curatelle de la *via Latina*, nous verrons qu'ils étaient, pour la plupart, de rang prétorien : le célèbre *L. Marius Maximus*, l'auxiliaire si connu de Septime Sévère, n'avait été encore que *tribunus plebis*, puis *adlectus inter praetorios*, lorsqu'il fut CVR*ator* VIAE LATINAE, puis *legatus legionis Ie Italicae* (3); — *T. Marcius* fut *aedilis curulis*, puis *praetor*, puis CVRATOR VIAE LAT*inae*; enfin *legatus legionis IIae Augustae* (4); — *L. Annius Fabianus* fut *praetor*, puis *curator viae Latinae*, puis *legatus legionis Xae Freten-*

(1) Voir le numéro d'août.
(2) Dans notre *Lettre à M. le Dr Henzen*, 1868, p. 97.
(3) Henzen, 5502. — (4) *Id.*, 5020.

sis (1). — Quant à *C. Aelius Censorinus*, il fut *praetor candidatus*, puis *consul*, avant d'être *curator viae Latinae* et *curator regionis VII^ae^* [*Urbis*] (2), fonction donnée extraordinairement à des consulaires sous Alexandre Sévère (3); peut-être faut-il aussi considérer comme une exception que la curatelle de la *via Latina* (qui se trouve mentionnée ici immédiatement avant celle de la VIIe région de la Ville) ait été donnée comme celle-ci à un *consulaire* (4). Quoique les trois autres grandes curatelles aient été presque toujours exercées par des personnages consulaires (5), la curatelle des voies était confiée tantôt à des consulaires, tantôt à des prétoriens, tantôt, enfin, à des chevaliers romains ou à des personnages moindres encore, suivant le plus ou moins d'importance des voies. M. Mommsen a démontré que les *curatores* des petites voies du *submoenium Urbis* étaient de simples chevaliers romains (6), ou même des personnes de rang très-inférieur, comme des *praefecti fabrum*, etc. Ceux des grandes voies étaient consulaires et ceux des voies moyennes étaient prétoriens. La *via Latina* était une voie moyenne, puisque, d'après Strabon, elle tombait dans la voie Appienne à *Casilinum*: συμπίπτουσα τῇ Ἀππίᾳ

(1) Grut., 354, no 5.

(2) *Id.*, 6507; cf. Mommsen, *I. R. N.*, 3540.

(3) Lamprid., *Sev. Alex.*, 33.

(4) Devons-nous considérer comme une curatelle consulaire celle à laquelle il est fait allusion dans Stace (*Silv.*, IV, iv, v. 60) :

« Quique tuos alio subtexit munere fasces,
« Et spatia antiquae mandat renovare *Latinae?* »

Il est possible que le consulat ait suivi la curatelle au lieu de l'avoir précédée, et rien n'annonce que le poëte se soit astreint ici à l'ordre hiérarchique, comme il l'a fait certainement dans la silve iv du l. I, qui nous donne le *cursus honorum* complet de *Rutilius Gallicus*, *cursus* dont les magistratures et les fonctions sont déguisées sous des périphrases poétiques.

(5) 1° Curatelle des travaux publics : voy. l'inscr. de la villa Albani (Orelli, 2456), où on lit : LOLLIANO AVITO · ET STATILIO · M · F | CVR · OPERVM · PVBLICORVM | DEDICAT · PR · NONAS IVNIAS | SEX · ERVCIO · CLARO · II · CN. CLAVDIO · SE[*vero cos*] (146). Or *L. Aelius Rufus Lollianus Avitus* avait été consul en 144. M. Renier a démontré (Cours du Collége de Fr., leç. du 24 juin 1869) que *T. Clodius Pupienus Pulcher Maximus*, le fils de l'empereur Pupien, avait été consul avant d'être *curator aedium sacrarum et operum publicorum* (Henzen, 6512). — 2° Curatelle du Tibre. Il semble naturel que les *curatores alvei Tiberis* et *riparum*, etc., aient été des personnages consulaires plutôt que prétoriens, puisque Auguste avait autrefois confié aux consuls en charge l'exécution de travaux affectés dans la suite aux *curatores*, dès leur création, sous Tibère (Dio Cass., LVII, 14). — 3° Curatelle des aqueducs. On sait que les *curatores aquarum* étaient des personnages consulaires, exerçant cette curatelle à vie (voy. Frontin, *De Aquaed.*, *passim*).

(6) *Annali*, Rome, 1849, p. 213.

κατὰ Κασιλῖνον (1), ce qui représente un parcours d'environ CXXX milles. L'inscription suivante (2) fait parfaitement comprendre l'importance relative de la *via Appia* et de la *via Latina* :

Q · CORNELIO... *f* · GAL · SENECIONI
ANNIANO · COS · PRO · COS
PONTI · ET · BIT*h*YNIAE
CVRATORI · VIAE · APPIAE
LEGATO · LEGIONIS · $\overline{\text{VII}}$
GEMINAE · FELI*c*IS
CVRATORI · VIAE · LATINAE
PRAETORI, etc.

Nous voyons que ce texte épigraphique, énumérant les fonctions dans l'ordre indirect, attribue à un prétorien la curatelle de la *via Latina* bien avant qu'il n'exerçât la curatelle de la *via Appia;* il en est de même du *cursus honorum* de l'inscription de Kostendjé, que nous croyons utile de reproduire ici ; aussi bien donnera-t-elle lieu à une observation nouvelle qui a son importance.

L · ANNIO · L · F · QVIR · ITALICO
HONORATO · COS · SODAL
HADRIANALI · LEG · AVG · PR · PR ·
PROV · MOES · INF · CVR · OPER ·
PVB · CVR · NEAP · ET · ATELL · PRÆT
AER · MILIT · LEG · LEG · XIII · GEM ·
IVRID · PER · FL · ET VMBRIAM ·
CVR · VIAE · LAVIC · ET · LAT · VETER
PRAETORI · QVI · IVS . DIXIT · INTE[R]
UIVLET · CIVIS · ET · PEREG · TRIB ·
P · Q · PROV · ACHAIAE · SEVIR
TVRMAR · EQV · IIII · VIR · VIAR
. CVRANDARVM
FL · SEVERIANVS · DEC · ALAE
$\overline{\text{I}}$ · ATECTORVM · SEVERIANAE
CANDIDATVS · EIVS

(1) V, III, 9. — (2) *C. I. L.*, II, 1929.

Disons d'abord, sous forme de parenthèse, qu'on avait pu conclure de ce texte « *praetor qui jus dixit inte[r] cive[s], et civis et peregrinos)* », que les fonctions de *praetor urbanus* et celles de *praetor peregrinus* avaient pu être exercées simultanément par le même personnage. C'était même le seul exemple que l'on eût à citer de ce fait. Mais M. Waddington a, depuis lors, appelé notre attention sur la cassure qu'on observe au commencement de la dixième ligne et nous a suggéré la pensée que le lapicide avait pu faire éclater la pierre par maladresse en gravant les premières lettres de cette ligne, et qu'il aurait alors simplement recommencé les six lettres que la brisure avait détruites en partie; or, en examinant avec soin notre estampage, en le comparant au dessin que nous avions également levé sur place du monument de Kostendjé, en nous rappelant enfin l'aspect de la pierre placée en travers dans la construction de la maison d'un certain épicier nommé Yondizaio, nous avons reconnu que l'observation de M. Waddington pouvait être fondée : on en jugera par le dessin exact de ce commencement de ligne (pl. II). On trouve d'autres exemples de ces répétitions de lettres par suite de cassures (1).

Pour en revenir à la *via Latina Vetus*, nous voyons qu'elle est réunie à la *via Labicana* dans le service de *L. Annius Italicus Honoratus*, et qu'il fut *curator* de ces voies après sa préture et avant d'exercer le commandement d'une légion. La curatelle de la *via Latina Nova* et celle de la *via Latina Vetus* (réunie à la *via Lavicana*) étaient donc de même importance et confiées à des personnages de rang prétorien; mais nous avons un *curator viarum Labicanae* et *Latinae* qui était à peine au début de la carrière équestre, puisqu'il était simplement *praefectus fabrum*, et que c'est immédiatement après le grade de *tribunus militum* que lui fut confiée cette curatelle :

Q · DECIO · Q · F · M · N
SATVRNINO
PONTIF · MINORI · ROMAE · TVBICINI
SACROR · PVBL · P · R · QVIRIT · PRAEF · FABR

(1) C'est ainsi que, dans le Musée de Pest, on lit sur la face antérieure du nº 84 (voy. nos *Monum. épigr. du Musée Nation. Hongr.*, pl. XIII) : GENIO | CENTVR | IAE L. SEPT | T · CONS | TANS, etc. Le lapicide, ayant cassé la pierre au commencement de la quatrième ligne en gravant le T du mot SEPT(imius), quoique la partie supérieure de cette lettre fût encore parfaitement visible, ajouta un T en surcharge du P à la fin de la ligne précédente.

TER · CVRATORI · VIARVM · LABIC
ET LATINAE
TRIB · MIL · PRAEF · FABR · I · D · ET · SORTIEND
IVDICIBVS · IN · ASIA
IIII · VIR · I · D · VERONAE
Q · BIS · IIVIR · I · D · IIVIR · ITER · QVINQ · PRAEF
QVINQVE · TI · CAESARIS, etc. (1).

Ce personnage rentre donc dans la troisième catégorie, celle des *curatores* des petites voies du *submoenium* (2).

Or, Strabon donne le nom de *via Latina* à la route qui, partant de Rome, passe par l'Algide, reçoit la *via Labicana* à la station *ad Pictas* et continue vers *Ferentinum*, *Frusino*, *Fabrateria*, *Aquinum*, *Interamnium*, *Casinum* (la dernière des villes du Latium, dit le géographe), *Teanum Sidicinum*, *Cales* et *Casilinum*, où elle tombe dans l'*Appia* (3).

La Table de Peutinger nous donne le même parcours (4).

L'Itinéraire d'Antonin offre des désignations tout autres. Dans ce document, la *via Latina* passe à *Ad Decimum*, à *Roboraria*, à *Ad Pictas*, et s'arrête au *compitum* [*Anagninum*], où elle entre dans la *via Laricana*, au lieu de recevoir celle-ci (5).

Le *Compitum* est un peu plus loin que le point où les deux voies se réunissaient d'après Strabon, et la désignation de *via Latina* ne va pas au-delà de ce point, d'après l'Itinéraire.

C'est la *via Lavicana* qui, passant par *Ad Quintanas* (S. Cesario) et *Ad Pictas*, aurait gagné le *Compitum* [*Anagninum*], où elle aurait reçu la *via Latina;* elle aurait continué par *Ferentinum*, *Frusino*, *Fregellanum*, etc., jusqu'à *Beneventum*, en traversant les mêmes stations que la *Praenestina*, « *mansionibus quibus et in Praenestina* (6) ».

Enfin la *via Praenestina*, d'après ce même Itinéraire, passait par *Gabii*, *Praeneste*, *sub Anagnia*, qui devait être la même station que *Compitum*, ou en être peu éloignée, puis elle passait ensuite par

(1) Mommsen, *I. R. N.*, 4336; cf. Henzen, n° 6470.
(2) Voy. Mommsen, dans son mémoire sur les *accensi velati* (*Annali*, 1849, p. 213).
(3) V, III, 9.
(4) Segm., IV, c, 2; V, ABC, 2, de notre édition.
(5) Wesseling, p. 305-306.
(6) Wesseling, p. 304-305.

Ferentinum, *Frusino*, *Fregellanum*, *Fabrateria*, *Aquinum*, *Casinum*, *Venafrum*, *Teanum*, *Alifae*, *Telesia*, et *Beneventum* (1). C'est-à-dire, qu'à partir du *compitum* d'*Anagnia*, toutes les stations de la *via Praenestina* sont exactement les mêmes que celles de la *via Lavicana;* autrement dit, la même route a, dans l'Itinéraire, deux noms, et ni l'un ni l'autre ne sont le véritable, car ce parcours, qu'on le conduise jusqu'à *Beneventum* ou qu'on l'arrête à *Casilinum*, n'a jamais reçu, dans tous les autres textes et dans tous les autres documents connus, que le nom de *via Latina* (2).

Dire où finissait la *via Latina Vetus* et où commençait la *via Latina Nova* n'est pas chose facile, tant que nous n'aurons pas trouvé d'indications plus précises; mais il est naturel, puisque la surveillance de ces deux routes était confiée à des *curatores* de même rang, de supposer à l'une et à l'autre un parcours de quelque importance; il est évident d'abord que la *via Latina Vetus* était la portion du parcours qui se trouvait le plus près de Rome, d'autant qu'elle est liée avec la *Lavicana* dans la curatelle de *L. Annius Honoratus*, et que le parcours de la *Lavicana*, dans tous les textes (sauf dans l'Itinéraire d'Antonin et peut-être dans l'inscription de *Romanus* citée dans la note précédente), est borné au *submoenium*. Peut-être donna-t-on le nom de *via Latina Nova* au prolongement qui, de *Teanum*, gagnait *Beneventum;* nous serions même tenté de faire commencer cette voie nouvelle, soit à *Aquinum* même, où a été trouvé le monument de *Suetrius Sabinus* qui mentionne précisément ce nom de *Latina Nova*, soit à *Casinum*, qui en est peu éloigné et que Strabon appelle ὑστάτη τῶν Λατίνων. La *via Vetus* aurait compris ainsi tout le parcours ancien qui se trouvait dans le *Latium*, et la *via Nova*, le prolongement de cette voie dans la Campanie et le Samnium, jusqu'à *Beneventum*, en ajoutant à l'une et à l'autre leurs embranchements naturels; nous aurions ainsi deux sections à peu près égales, ce qui justifierait l'égalité de rang des *curatores* de l'une et de l'autre.

Quant à la curatelle de la *via Labicana et Latina* réunies sous

(1) Wesseling, p. 302-304.

(2) Il faut cependant mentionner l'inscription de *P. Plotius Romanus*, qui fut *praetor urbanus*, puis *curator viae Labicanae*, puis *juridicus per Aemiliam et Liguriam* (Orelli, 3044). Borghesi s'étonne, avec raison (*Iscriz. di Burbul.*, *Œuvr.*, IV, p. 134), de voir un tel personnage chargé d'une si petite curatelle, et il propose de considérer LABIC*anae* comme une erreur du lapicide pour LAT*inae*. Mais il est plus probable que le nom de *via Labicana* s'appliquait, dans le langage usuel et par extension, à une partie du parcours de la *via Latina*. L'Itinéraire d'Antonin nous autorise du moins à croire que, dans l'usage, cette confusion avait lieu.

l'autorité d'un simple *praefectus fabrum* ou d'un ancien *tribunus legionis*, elle comprenait évidemment : 1° les XXV milles de la *Labicana* qui précèdent sa jonction avec la *via Latina*, à la station *Ad Pictas;* 2° la section de cette dernière qui, de Rome, gagnait cette même station ; 3° sans doute les embranchements qui faisaient communiquer ces deux voies ensemble et qui ont été étudiés avec beaucoup de soin dans ces dernières années par M. Pietro Rosa (1). Ce service, en quelque sorte suburbain, n'était sans doute pas affecté d'une manière constante à un curateur spécial, et ces deux routes rentraient parfois dans le service des *curatores* de deuxième classe, c'est-à-dire de rang prétorien, auquel cas la *Lavicana* était réunie à la *Latina Vetus,* comme cela eut lieu pour *L. Annius Honoratus.*

IX. — Sabinus fut ensuite *juridicus per Aemiliam et Liguriam,* c'est-à-dire chargé de rendre la justice dans une des grandes juridictions ou districts judiciaires établis par Marc Aurèle et dont l'emploi était toujours confié à des prétoriens (2). Nous verrons plus bas ce que devinrent ces *juridici.*

X. — *Sabinus* reçut ensuite le commandement d'une légion, ce qui ne s'accorda jamais, comme on sait, à partir du règne de Vespasien, qu'à un ancien préteur ; il fut donc *legatus legionis vigesimae secundae Primigeniae Piae Fidelis.*

XI. — Il commanda ensuite un détachement, *vexillatio*, dans une expédition qui fut faite en Germanie par Caracalla, en 213 (3), et il dut faire cette campagne en qualité d'aide de camp de l'Empereur ; ces deux fonctions réunies sont exprimées par les mots *praepositus vexillaris Germanicae expeditionis*, *comes Augusti.*

(1) Voy., pour toute cette topographie des *viae Labicana* et *Latina* et de leurs embranchements, notre édit. de la *Tab. de Peuting.*, p. 183-196.

(2) Capitolin., *M. Anton.*, 11. Il ne faut pas confondre ces nouveaux districts judiciaires avec les quatre grands ressorts établis par Hadrien, qui furent confiés exclusivement à des *consulares*, et qui furent abolis à sa mort. Sur les *juridici*, voy. Mommsen, son mém. relatif aux *libri Coloniarum* dans le *Die Schriften der Roem.* Feldmesser (*Gromatici veteres*), t. II, p. 193.

(3) Henzen, *Scavi nel bosco sacro dei Frat. Arval.*, p. 75, ann. 213 : III · ID. AVG IN CAPITOLIO ANTE CELLA IVNONIS REG FRATRES ARVALES COMVENERVNT QUOD DOMINVS N IMP SANCTISSIM | PIVS M· AVRELLIVS ANTONINVS AVG PONT MAX PER LIMITEM RAETIAE AD HOSTES EXTIRPANDOS BARBARORVM INTROI | TVRVS EST VT EA RES EI PROSPERE FELICITERQVE CEDAT ; cf. Aur. Vict., *De Caes.* : « *Alamannos*, gentem populosam, ex equo mirifice pugnantem, prope *Moenum* amnem devicit, » XXI, 2 ; — Spartian., *Carac.*, 5 : « circa *Raetiam* non paucos Barbaros interemit » ; — Dio Cass. : ἐς τοὺς Ἀλαμβαννοὺς στρατεύσας, κ. τ. λ., LXXVII, 13. — Voy. Eckhel, VII, p. 209, sur le nom de *Germanicus* donné à Caracalla à l'occasion de cette expédition.

XII. — Vers le même temps, nous le trouvons gouverneur de la province impériale de *Raetia;* ce fut sa dernière fonction prétorienne. Ce commandement est exprimé par les mots *legatus Augusti pro praetore provinciae Raetiae.*

On sait que, dans le principe, la *Raetia* était une province impériale procuratorienne (1). Elle le demeura jusque vers le milieu du second siècle, époque à laquelle nous trouvons des *legati Augusti pro praetore provinciae Raetiae* (2). Nous avons une inscription concernant *Claudius Lateranus* qui fut, comme notre *Suetrius Sabinus,* consul désigné en 196 (consul en 197), au sortir de son gouvernement de *Raetia,* LEG · AVG · PR · PR (3). C'est vers l'époque de Marc Aurèle, selon M. Mommsen (4) et M. Planta (5), que ce changement eut lieu et que, de province procuratorienne, la *Raetia* devint une province impériale prétorienne. Nous savons, depuis la publication de la liste de Vérone, que la province de *Raetia* ne fut dédoublée qu'après le règne de Dioclétien, puisqu'en 297 il n'y a encore qu'une *Raetia* (6).

XIII. — *Sabinus* fut donc, en 214, *consul ordinarius.* M. Mommsen a remarqué que ce consul, qui est de l'année 214, ainsi que M. Minervini l'avait démontré, est le plus ancien de ceux qui figurent sur les monuments avec le titre *ordinarius,* et il suppose que c'est vers ce temps que l'on commença à dater l'année entière, dans les actes publics, par les noms des consuls éponymes (7), appelés, sur

(1) Tacit., *Hist.,* I, 11 : « *Raetia, Noricum, Thracia.... procuratoribus cohibentur* » ; cf. *ib.* III, 5 : « *Raetia, cui Porcius Septiminus procurator erat, incorruptae erga Vitellium fidei* »; et dans Orelli (485), *T. Varius Clemens,* qui fut *procurator Raetiae*. et (*ib.*, 488) : Q. CAICILIO | CISIACO · SEPTICIO | PICAI CAICILIANO | PROCVR AVGVSTOR ET PROLEG · PROVINCIAI | RAITIAI ET VINDELIC | ET VALLIS POENIN, etc.; ce gouvernement doit dater de l'an 14, fin du règne d'Auguste et commencement de celui de Tibère, seule date qui puisse convenir à la fois à l'archaïsme de la langue et au pluriel *Augustorum.*

(2) Orelli, 1943.

(3) L'inscription a été trouvée à Augsbourg (voy. Orelli, 1399).

(4) *Loc. cit.,* p. 135, renvoyant au t. III, p. 707 du *C. I. L.*, lequel n'a pas encore paru, ce qui rend bien difficile pour le public l'appréciation des raisons sur lesquelles ce savant s'appuie.

(5) *Das alte Raetien staatlich und kulturhistorisch Dargestellt,* Berlin, 1872, p. 160-161. Mais M. Planta ne donne pas de preuves à l'appui.

(6) Mommsen, *Verzeichniss,* etc. (*Akad. Berl.,* p. 492 et 514); trad. fr., *Rev. arch.,* nouv. sér., t. XIV, p. 390 ; tir. à part, p. 47.

(7) *Ephem. epigr.* (*loc. cit.*), p. 136. La mention la plus ancienne après l'inscription d'*Aquinum,* est de 221 : *C. Vettio* VOLT GRATO | *Sab*INIANO | *cos or*DINARIO, etc. (Borghesi, *Œuvres,* III, p. 426).

des monuments plus anciens, *consules a kalendis januariis* (1).

XIV. — Il fut *pontifex* et *augur* à une époque que nous ne connaissons pas exactement; ces deux sacerdoces étant, suivant l'usage, mentionnés en tête des honneurs et hors rang, dans le *cursus* de ce personnage, sur les deux documents d'*Aquinum* et de *Casinum*.

XV. — *Sabinus* fut, après son consulat, *judex, ex dele[gatione] cognitionum Caesarianarum*, fonction qui est exprimée sur l'autre inscription dans les termes suivants : [*judex, ex*] *delegatu Principum in provincia* [...... *et* .....] *Inferioris*. Nous savons, grâce aux explications données à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Léon Renier, au sujet du monument de *T. Flavius Serenus* (2), que les mots *judex ex delegationibus Sacris*, ou *judex cognitionum*, ou *vice Sacra judicans*, ou, enfin, *a cognitionibus utrubique*, désignent les assesseurs de l'Empereur, lequel avait, comme on sait, la haute juridiction civile et criminelle. Les délégués officiels, qui remplaçaient l'Empereur comme présidents de ces tribunaux suprêmes, étaient naturellement le *praefectus Urbi*, au civil, et le *praefectus praetorio* au criminel. Les assesseurs de ces tribunaux devenaient par le fait, en cas de délégation de l'Empereur, les assesseurs de ces deux hauts fonctionnaires. Mais ceci ne regardait que les tribunaux suprêmes siégeant à Rome. Pour certaines grandes questions litigieuses concernant les provinces, il avait été souvent nécessaire de déléguer des juges très-probablement choisis dans ce tribunal et qui se transportaient dans différentes parties de l'empire. Cet usage remonte jusqu'à Auguste : on lit dans la Vie de ce prince par Suétone (c. 33) : « *appellationes quotannis urbanorum quidem litigatorum praefecto delegavit Urbis*; AT PROVINCIALIUM CONSULARIBUS VIRIS QUOS SINGULOS CUJUSQUE PROVINCIAE NEGOTIIS PRAEPOSUISSET. »

Nous avons, au temps de Dioclétien, un *L. Aelius Helvius Dionysius*, qui fut *judex cognitionum totius Orientis* (3). Cette inscription et celles qui nous occupent sont, avec le passage de Suétone, les seuls renseignements certains que nous ayons touchant ces sortes de délégations judiciaires, encore mal connues. Les explications auxquelles renvoie M. Mommsen, et qu'il a données à propos du monument de *C. Julius Saturninus* dans le célèbre Mémoire consacré par

(1) De Rossi, *Bullet. arch. crist.*, 1872, p. 141; cf. *Fastes capit.* 761 de R., où on lit, par contre : EX K IVL, puis les noms des *suffecti*. — L. Renier, cours du Coll. de Fr., leçon du 29 mai 1873.

(2) *Comptes rendus* des séances de 1859, 30 déc., p. 231-234.

(3) Orelli, 60.

lui à l'inscription de ce personnage (1), ne nous donnent que bien peu de lumières sur la question.

Le mot *Principum* ne s'entend guère non plus, car Geta était mort en 214, et l'explication de Borghesi (2), qui veut que ce terme désigne Macrin et Élagabale (bien que ce pluriel ne puisse désigner que des empereurs ayant régné ensemble), ne saurait d'ailleurs se concilier avec les dates du *cursus* de *Sabinus*, puisque c'est après cette délégation judiciaire qu'il fut légat de Pannonie Inférieure, encore sous Caracalla, comme nous le verrons bientôt. Nous n'oserions, en outre, suppléer, comme l'a fait M. Mommsen, la ligne 4 de l'inscription de *Casinum* par les mots :

[*Dalmatia? item Pannoniae?*] INFERIORIS, etc.

Il est vrai que le mot *Inferioris* ne saurait s'appliquer qu'à la Pannonie ou à la Germanie; mais il est constant qu'il ne peut être question, dans l'inscription de *Casinum*, de la légation de Pannonie Inférieure, mentionnée dans les deux monuments du Musée de Pest et dans le *cursus*, plus complet, de l'inscription d'*Aquinum*, parce que, outre qu'il n'y a pas place suffisante dans la lacune que présente le commencement de la quatrième ligne, cette fonction ne serait pas à son rang, ainsi que l'a compris M. Mommsen, attendu que *Sabinus*, entre sa délégation de *judex* et sa légation de Pannonie Inférieure, a exercé les deux autres emplois qui suivent.

XVI. — *Sabinus* fut donc ensuite *praefectus alimentorum*: fonction suprême du service des alimentaires établi par Nerva et Trajan pour la surveillance et l'exécution des contrats passés entre l'Empereur et les petits propriétaires qui lui avaient emprunté, en hypothéquant leurs terres, des capitaux dont l'intérêt annuel était affecté, dans les cités de l'Italie, à l'entretien des enfants pauvres. La hiérarchie des fonctionnaires de ce service, questeurs, procurateurs, curateurs et préfets, a été parfaitement éclaircie par M. Henzen, dont nous n'avons eu qu'à reproduire les explications (3) dans le travail spécial que nous avons consacré, en 1855, à la géographie des *Tables alimentaires* (4). Cette fonction s'exerce d'ordinaire en même temps que la curatelle des grandes voies, mais elle a bien pu accompagner ici, comme le remarque M. Mommsen, la mission d'*electus ad corrigendum statum Italiae* qui suit.

(1) *Memorie dell' Instituto di corrisp.*, II, Leipzig, 1865, p. 298-332; v. p. 313.
(2) *Œuvres compl.* Paris, V, p. 395.
(3) *De Tabula alim. Baebianor.* (*Annal. dell' Instit.*, 1844, p. 40 et suiv.)
(4) *De Tabulis alim.*, p. 25 et suiv.

XVII. — Les deux inscriptions d'*Aquinum* et de *Casinum* sont, jusqu'à ce jour, les textes de beaucoup les plus anciens mentionnant cette fonction, ou plutôt cette mission, très-probablement exceptionnelle, et qui semble à M. Mommsen être comme le germe de l'institution des *correctores* de la fin du IIIe siècle. Une inscription grecque, provenant du cimetière de Saint-Calliste (1), nous fait connaître un *Pomponius Bassus*, consul pour la seconde fois l'an 271 (2), qui fut ἐπανορθωτὴς πάσης Ἰταλίας. Quant au passage de l'auteur des *Triginta Tyranni*, où il est dit que Tetricus, vaincu par Aurélien, fut fait « *correctorem totius Italiae, id est Campaniae, Samnii, Lucaniae, Bruttiorum, Apuliae, Calabriae, Etruriae atque Umbriae, Piceni et Flaminiae, omnisque Annonariae regionis* (3) », Borghesi avait démontré (4), et M. Mommsen après lui (5), que ce passage était suspect parce qu'il se trouve en contradiction avec les témoignages de Vopiscus (6), d'Eutrope (7) et d'Aurélius Victor (8), qui s'accordent à attribuer à Tetricus la *correctura Lucaniae* seulement. M. Mommsen donne aujourd'hui (9) raison à l'auteur des *Triginta Tyranni* contre les trois autres autorités qu'il avait lui-même invoquées, mais ses dernières raisons ne nous ont pas convaincu.

Si nous rapprochons de cette *correctura Lucaniae* du temps d'Aurélien celle de *Julianus* « *qui Venetos correctura agebat* » sous Carus (10), et l'inscription de *Ruffius Volusianus*, *corrector Campaniae* (11), assurément le même que le *Rufius Volusianus* qui a élevé un monument à l'empereur *Carinus*, en prenant le titre de « *beatissimus iterum corrector* (12) » (inscriptions que M. Mommsen déclare aujourd'hui suspectes, sans en alléguer les motifs et quoiqu'il les

(1) De Rossi, *Roma sotterr.*, II, p. 282 ; cf. *Bullet. crist.*, ser. II, ann. II (1871), p. 45.

(2) Voy. Mommsen, *loc. cit.*, p. 139-140.

(3) XXIII, *al.* 24, in *Script. Hist. Aug.* Berlin, 1864, II, p. 112.

(4) *Iscrizione di Concordia* (*Œuvres compl.*, V, p. 416).

(5) Feldmesser (*Grom. vet.*), Berlin, 1848-1852, II, p. 196, note.

(6) « *Tetricum triumphatum correctorem Lucaniae fecit*, » in *Aurel.*, 39.

(7) « *Tetricus corrector Lucaniae postea fuit*, » IX, 13 (*al.* 9).

(8) « *Lucaniae correcturam* [*Tetrico Aurelianus dedit*]. » *De Caes.*, XXXV, 5 ; cf. *Epit.* XXXV, 7 : « *Tetricum*... *correctorem Lucaniae provexit* [*Aurelianum*]. »

(9) *Ephem. epigr.* (*loc. cit.*), p. 140.

(10) Aurel. Vict. *De Caes.*, XXXIX, 11.

(11) Mommsen, *I. R. N.*, 6328.

(12) *Id.*, *ib.*, 2497. La différence d'orthographe *Ruffius* et *Rufius* est sans importance.

ait publiées autrefois pour authentiques dans son recueil), on sera porté à croire que, déjà avant Dioclétien, dans la seconde moitié du IIIe siècle, la *correctura totius Italiae*, que nous trouvons sous Caracalla, plutôt comme une mission temporaire que comme une fonction permanente (1), et que nous rencontrons encore vers 271, n'empêcha nullement l'existence simultanée et permanente des *correcturae* de régions ou de districts qui rappellent si bien, comme l'a démontré M. Mommsen lui-même, dans un travail antérieur (2), les anciennes instances et même les anciens ressorts des *juridici* de Marc Aurèle (3). Ces *correcturae* régionales, à leur tour, préludent aux divisions provinciales de l'Italie telles que nous les voyons établies en 297 dans la liste de Vérone, provinces dont l'administration fut déjà, sans doute, confiée exclusivement à des magistrats portant le nom de *correctores* (4), dont nous ne trouvons plus que deux au temps de la *Notitia* (5).

Il est vrai qu'on rencontre dans Gruter (6) une inscription qui porte : C · CEIONIO · RVFIO · VOLVSIANO · V · C | CORR · ITALIAE · PER · ANNOS · OCTO | PROCONSVLI · AFRICAE | COMITI · DOMINI · NOSTRI | CONSTANTINI, etc.; mais rien ne nous autorise à penser qu'il s'agisse ici du même personnage qui aurait été, sous Carin, *corrector Campaniae*; nous y verrions plutôt un de ses descendants. Si nous trouvons, sous Dioclétien et Maximien, d'autres *correctores Italiae* : 1° un *Numidius* qui a porté ce titre (7); 2° dans Gruter (8), un PAETVS HONORATVS · V · *c* | CORRECTOR · ITALI*ae*, etc.; 3° *L. Aelius Helvius Dionysius* (cité plus haut, comme *judex Sacrarum cognitionum totius Orientis*), *corrector utriusque Italiae* (9) (c'est-à-dire *dioeceseos utriusque vica-*

(1) L'énoncé même de cette fonction en est une preuve dans notre inscription : *electus ad corrigendum statum Italiae* n'est pas encore l'appellation nette et définie qui convient à une fonction fixe, à un service organisé.

(2) Feldmesser (*Gromatici veteres*), éd. de Berlin, 1848-1852, II, p. 196 et suiv.

(3) La dernière mention qui soit faite des *juridici* est du temps de Valérien et de Gallien (Orelli, 3174; cf. 3392; Borghesi, *Lapid. Grut.*; Mommsen, Feldmesser (*Grom. vet.* II, p. 193-194).

(4) C'était l'opinion de M. Mommsen lui-même, Feldmesser, *loc. cit.*, p. 197.

(5) *Corrector Apuliae et Calabriae*, et *corrector Lucaniae et Brittiorum* (Boecking, II, p. 6).

(6) P. 387, n. 5.

(7) *Rescript.* ann. 290 (*Cod. Justin.*, VII, XXXV, 3) : « *Numidio correctori Italiae.* »

(8) P. 279, n. 4. Il y a quelques lettres illisibles après ITALIAE. Voy. Mommsen, *loc. cit.*, p. 140, note 4, et cf. *C. I. L.*, V, 2817.

(9) Orelli, 60.

rii : vicarii urbis Romae, vicarii Italiae) (1), nous ne croyons pas qu'on soit autorisé, pour cette raison, à repousser systématiquement les textes qui prouvent le morcellement de l'Italie en *correcturae* régionales avant Dioclétien, et à supposer que la *correctura totius Italiae* fût un établissement fixe et constant depuis Caracalla jusqu'à Constantin. Nous ne pensons pas non plus que les *correcturae* provinciales aient une date précise et soient sorties de toutes pièces de l'organisation nouvelle. Sous le bénéfice des dernières découvertes épigraphiques, nous sommes amenés, au contraire, à reconnaître dans tout le IIIe siècle une époque de transition, d'anarchie si l'on veut, mais aussi de lente élaboration du système administratif nouveau, qui, d'abord confus, se dégageant difficilement des traditions du passé, ne parvint à son éclosion officielle et ne reçut sa consécration définitive que sous les longs règnes de Dioclétien et de Constantin.

Il est plus que probable, à nos yeux, que les *correcturae totius Italiae* furent d'abord des délégations exceptionnelles qui apparaissent de loin en loin depuis Caracalla, qu'elles ne firent aucun obstacle à l'action ancienne et permanente des *juridici* de districts, transformés insensiblement en *correctores*, et nous en avons une preuve dans l'inscription même d'*Aquinum*, puisque *Suetrius Sabinus* fut *juridicus per Aemiliam* et, peu de temps après, *electus ad corrigendum statum Italiae*; et ce qui rend ce fait plus sensible encore, c'est que M. Mommsen avait déclaré lui-même autrefois, et avec toute raison, ne pouvoir affirmer que la compétence des *juridici* fût exclusivement judiciaire; bien plus, que les préteurs eux-mêmes s'occupassent d'une manière suivie de l'administration de la justice (2).

« Dion Cassius (3) nous apprend, dit-il (4), que Marc Aurèle avait attribué aux *juridici* une compétence déterminée (nous ne savons laquelle), et qu'en 217 Macrin la resserra de nouveau dans ses anciennes limites. Ils paraissent avoir repris, sous Valérien et Gallien, une extension de compétence semblable à celle dont ils jouissaient avant 217; car l'on rencontre, sous ces empereurs, un *juridicus de infinito* (5). » C'est donc vers la seconde moitié du IIIe siècle qu'on voit

(1) Mommsen, *Eph. epigr.* (*loc. cit.*, p. 141).
(2) Feldmesser (*Grom. vet.*), II, p. 194.
(3) LXXVIII, 22.
(4) Feldmesser (*Grom. vet.*), *loc. cit.*, II, p. 194.
(5) Orelli, 3174.

les *correctores* se substituer aux *juridici* et préparer la prochaine conversion de ces districts Italiens en provinces. Nous voyons de même qu'après la création de ces provinces, les délégations des *correctores totius* ou *utriusque Italiae* se rencontrent encore dans les textes juridiques et dans les inscriptions. Pourquoi donc ne pas admettre avant 297 l'existence simultanée des *correcturae* régionales et de la *correctura totius Italiae* en tant que mission exceptionnelle, puisqu'on est contraint par l'évidence des faits de l'admettre après cette date? Ainsi, 1° la mission des *electi ad corrigendum statum totius Italiae*, et 2° l'administration permanente et continue des *juridici*, puis des *correctores*, existent avant comme après Dioclétien. Quant à l'administration régionale permanente des *correctores*, elle fut d'abord mal définie; ils eurent des circonscriptions flottantes et des attributions vagues, mais ils obtinrent plus tard des ressorts nettement déterminés avec la juridiction multiple et complète des gouvernements provinciaux.

XVIII. — *Sabinus* fut ensuite gouverneur de la province consulaire impériale de Pannonie Inférieure, *legatus Augusti pro praetore provinciae Pannoniae Inferioris* (inscript. d'*Aquinum* et les deux inscript. du Musée de Pest) (1). C'est à ce gouvernement de *Suetrius Sabinus* que Dion Cassius fait certainement allusion lorsqu'il parle de nomination faite par Macrin, au gouvernement de l'une des Pannonies, de *Marcius Agrippa* en remplacement de *Sabinus* (2). D'où il résulte que Macrin ayant succédé à Caracalla en 217, et étant mort au commencement de 218, *Sabinus* a dû gouverner la Pannonie à la fin du règne de Caracalla, ce qui s'accorde parfaitement avec la chronologie des fonctions précédentes exercées par ce personnage. Consul en 214, il a pu remplir les missions de *judex ex delegatione* dans deux provinces pendant la seconde partie de cette même année 214, car il est certain qu'ayant été *consul ordinarius*, il n'a pas dû exercer le consulat au delà du mois de juin; il a donc pu être, dès le commencement de 215, *praefectus alimen-*

(1) L'hésitation de M. Mommsen, quant à l'attribution de ces deux monuments au même personnage, ne nous paraît pas fondée, si nous considérons et la forme des lettres de ces deux inscriptions, forme qui accuse la première moitié du IIIe siècle, et la coïncidence, sur ces monuments, des noms et de la fonction de ce personnage avec ceux de l'inscription d'*Aquinum*, et avec le passage de Dion Cassius qui suit.

(2) Ἀλογώτατα Μαρκιόν τε Ἀγρίππαν, πρότερον μὲν ἐς Παννονίαν, εἶτ' ἐς Δακίαν ἡγεμονεύσαντα ἔπεμψε. Τοὺς γὰρ ἄρχοντας αὐτῶν, τόν τε Σαβῖνον, καὶ τὸν Καστῖνον, λόγῳ μὲν ὡς καὶ τῆς συνουσίας σφῶν δεόμενος, ἔργῳ δὲ τό τε πάνυ φρόνημα, καὶ τὴν φιλίαν αὐτῶν τὴν πρὸς τὸν Καράκαλλον φοβηθεὶς, εὐθὺς μετεπέμψατο (LXXVIII, 13).

torum, cumuler cette charge avec la mission extraordinaire d'*electus ad corrigendum statum Italiae*, et être envoyé ensuite, comme *legatus*, en Pannonie Inférieure dès le commencement de 216. Macrin ne l'y aurait donc pas laissé accomplir ses trois années réglementaires, l'ayant rappelé à Rome sans doute vers la fin de 217 ou au commencement de l'année 218.

XIX. — D'après l'inscription rapportée au début de cet article sous le n° 3, on voit que *Suetrius Sabinus* a dû être, postérieurement à la date du monument d'*Aquinum*, gouverneur de la province sénatoriale consulaire d'Afrique, gouvernement qu'on ne pouvait exercer, comme on sait, que plusieurs années après le consulat. C'est donc sous Alexandre Sévère qu'il a dû être appelé au proconsulat d'Afrique, le plus élevé, avec le gouvernement de l'*Asie proconsulaire*, dans la hiérarchie des fonctions provinciales.

Nous croyons, avec M. Mommsen, que rien ne nous autorise à attribuer au même personnage l'inscription de Lancastre rapportée par M. Henzen (6725), et dans laquelle un *Octavius Sabinus, vir clarissimus* (sénateur), a été *praeses* de la province de Bretagne sous le consulat de *Censor* (*iterum*) et de *Lepidus* (*iterum*), cette date nous étant d'ailleurs inconnue.

Mais il est possible que notre *Suetrius Sabinus* soit le personnage consulaire dont parle Lampride (1), auquel Ulpien a dédié ses ouvrages, qui fut condamné à mort par Élagabale et qui ne dut la vie qu'à la surdité du centurion chargé d'exécuter cet ordre, quoique ce fait puisse concerner aussi bien, comme le remarque M. Mommsen, *Catius Sabinus*, consul pour la seconde fois en 216.

Il y eut enfin un *Sabinus*, *praefectus Urbi*, qui périt dans une sédition vers la fin du règne de Maximin, en 237 (2); mais l'absence de *praenomen*, de *gentilicium* et des autres *cognomina* nous tient dans le même doute sur l'identité de ce personnage avec celui qui nous occupe.

(1) *Elagab.*, 16 : « *Sabinum, consularem virum, ad quem libros Ulpianus scripsit, quod in Urbe remansisset, vocato centurione, mollioribus verbis, jussit occidi. Sed centurio aure surdior imperari sibi credidit ut Urbe pelleretur.* »

(2) Herodian., VII, 7; cf. Capitolin. *Tres Gordiani*, 13.

APPENDICE

LA PROVINCE DE **NUMIDIA MILITIANA**, SON ORIGINE, SA DURÉE.

Ce Mémoire était achevé lorsque l'occasion s'offrit à nous, tout récemment, de parler à M. Léon Renier des résultats auxquels nous étions parvenu à l'aide des documents géographiques, et notamment à l'aide du texte de Ptolémée, rapproché de la liste de Vérone, pour constater l'existence de la province de *Numidia Militiana*, à l'époque de Dioclétien (voy. plus haut, VI). Il nous fit part alors de la solution analogue à laquelle il avait été conduit, de son côté, touchant cette même question, à l'aide des documents épigraphiques qu'il avait entre les mains. Notre savant maître avait exposé ses preuves dans son cours du Collége de France (mardi, 10 mai 1870), et, bien qu'auditeur assidu, depuis bientôt douze ans, de cet inappréciable enseignement, le hasard a fait qu'un voyage imprévu nous avait tenu écarté de Paris à cette époque. M. Renier a eu l'obligeance de nous communiquer les inscriptions sur lesquelles il avait appuyé son opinion, et ces inscriptions étant les seuls souvenirs écrits qu'il eût gardés de sa leçon, il a bien voulu y ajouter, d'une façon sommaire, les explications dont il les avait accompagnées alors. Nous sommes arrivés, lui par l'épigraphie, nous par la géographie, aux mêmes conséquences, et, par des voies différentes, sans nous être communiqué le résultat de nos recherches, nous nous trouvons l'un et l'autre en désaccord avec M. Mommsen sur ce point.

M. Renier avait publié, il y a plusieurs années, dans les *Inscriptions de l'Algérie* (n. 1515, 1513 et 1514), les trois monuments épigraphiques suivants, provenant de *Thamugas* (Tamegad, à LXX milles rom. au sud de Constantine, à XX milles rom. à l'est de Lambèse).

Ces trois inscriptions présentent une grande conformité et sont évidemment du même temps, puisqu'elles mentionnent les mêmes personnages : 1° l'empereur Maximien, dont les noms sont martelés ; 2° le curateur de la cité de *Thamugas*, *Julius Lambesius;* 3° *Valerius Florus*, qui est certainement le gouverneur de la province dans laquelle ces monuments ont été élevés. M. L. Renier avait d'abord lu

les titres de ce personnage : V*ir* P*erfectissimus* P*raeses* P*rovinciae* N*umidiae* M*auretaniae* (1); mais alors la liste de Vérone n'était pas encore publiée par M. Mommsen. Depuis que cette publication a fait connaître la subdivision de l'ancienne Numidie en deux provinces, la *Numidia Cirtensis* et la *Numidia Militiana*, le savant épigraphiste français a pu modifier son interprétation, et, dans sa leçon du 10 mai 1870, il a donné la lecture suivante : V*ir* P*erfectissimus* P*raeses* P*rovinciae* N*umidiae* M*ilitianae*; tandis que récemment encore, M. Mommsen a lu sur l'inscription nº 1514 : VALERIVS FLORVS | *Vir Perfectissimus Praeses Provinciae NuMidiae* (2), lecture qui, pour ce dernier mot surtout, ne saurait être justifiée par l'usage (3).

N. 1515.	N. 1513.	N. 1514.
GENIO VIRTVTVM	I · O · M	/ / / / / VLI AVG
MARTI · AVG · CON	CONSERVA	CONSERVATORI
SERVATORI//'////	TORI D N IMP	DN IMP MAVREL
/ / / / / / / / / / / / /	/ / / / / / / / / / / / /	VALERI / / / / /
////. NOBILISSIMI	/ / / / / / / / / / / /	/ / / / / / / / / / / /
ET FORTISSIMI CAES	SEMPER FEL AVG	PER FELICIS AVG
VALERIVS FLORVS	VALERIVS FLO	VALERIVS FLORVS
VPPPNM · NV	RVS VPPPNMNV	· VPPPNMNVMI
MINI MAIESTA	MINI MAIESTATI	NI MAIESTATIQVE
TIQVE EORVM	QVE EORVM DI	EORVM DICATIS
DICATISSIMVS	CATISSIMV S	SIMVS · POSVIT
POSVIT	POSVIT CVRAN	· CVRANTE ·
CVRANTE IVLIO	TE IVL LAMBE	IVL · LAMBESIO
LAMBESIO CVR	SIO · CVR · REIP	CVRATORE REIP
REIPVBLICAE		

Il importe donc d'établir exactement l'époque des trois inscriptions de *Thamugas*; or ces monuments se trouvent datés de l'an 304 de notre ère par le texte de saint Optat, qui, à propos de la persécu-

(1) *Inscr. Alg.*, p. 176, 177.

(2) *Observ. epigr.* V*a*, dans l'*Ephem. epigr.* de 1872, p. 125 (*fasc.* 2). Il est vrai qu'il a accompagné cette lecture du signe du doute.

(3) On sait, en effet, que les titres des gouverneurs de provinces au IVe siècle se rencontrent le plus souvent désignés dans les inscriptions par les seules initiales; mais le nom de la province ne se rencontre jamais abrégé, croyons-nous, par les lettres initiales des deux premières syllabes.

tion des chrétiens sous Dioclétien et Maximien, en 304 (ou 303, selon Morcelli), parle précisément du gouverneur de Numidie, *Valerius Florus* (1).

D'après cela, M. Renier a pu restituer ainsi l'inscription suivante, trouvée à El-Madher, près de Lambèse :

*Sae*CVLO · DD · NN · DIOCLE*tiani*
ET · MAXIMIANI BEATISSI*m. Augg.*
ET CONSTANTI ET *Maximiani*
Caess · VALERIVS FLORVS *v.p.p.n.m* (2)

c'est-à-dire *vir perfectissimus praeses Numidiae Militianae.*

Mais ce que les documents géographiques seuls n'ont pu nous donner avec exactitude, c'est la durée de ce dédoublement de la province de Numidie, c'est-à-dire la durée de l'existence simultanée de la *Numidia Cirtensis* et de la *Numidia Militiana.* Nous avions seulement pu constater que sur la liste de 385, dite de *Polemius Silvius*, et sur celle de *Rufus*, de même que dans la *Notitia dignitatum*, la *Numidia* ne figure plus que pour une seule province. Or M. L. Renier a pu circonscrire la durée de cette province de *Numidia Militiana* entre l'année 297, ou très-peu de temps avant, sous Dioclétien (3), et la date de 313, puisque sur un monument trouvé à la kasbah de Constantine, et qui avait été élevé pour célébrer la victoire de Constantin sur Maxence au pont *Milvius*, on lit à la dernière ligne :

//////VA//////////P P N NVMINI MAIESTATIQVE EIVS, etc.
..VA..... Praeses Provinciae Numidiae, etc. (4).

Or, sur une autre inscription de la kasbah, on voit figurer un *rationalis* qui a réuni dans son service la *Numidia* et les *Mauretaniae*, et ce monument est peu postérieur à la victoire du Pont *Mil-*

(1) « Alia persecutio quae fuit sub Diocletiano et Maximiano, quo tempore fuerunt et impii judices, bellum christiano nomini inferentes : ex quibus in *Provincia proconsulari*, ante annos sexaginta et quod excurrit, fuerat *Anulinus*; in *Numidia, Florus.* » *De Schism. Donat.*, l. III, c. 8, p. 62, éd. du Pin.

(2) *Recueil de Constantine*, 1869, p. 673.

(3) *M. Aurelius Diogenes*, sur une inscription datée de 286 ou 287, porte le titre de *Vir Perfectissimus Praeses Provinciae Numidiae* (*Inscr. Alg.*, 112).

(4) *Inscr. Alg.*, n° 1846.

vius, c'est-à-dire à l'an 313 (1). On y lit, à la cinquième ligne : *rationa*LIS NVMIDIAE ET MAVR*etaniarum* ; sur une autre encore, datée également du règne de Constantin, on lit : IVLIVS · IVVENA-*Lis v. p* | RAT NVMIDIAE ET MAV*reta* | NIARVM, etc. (2). Donc la *Numidia* forma, dès l'an 313, non-seulement une seule province, mais, pour le service des *rationales*, elle était réunie aux *Mauretaniae*. D'ailleurs on trouve, dès l'an 320, un *consularis Numidiae* (3), ce qui exclut toute idée de morcellement pour cette province.

ERNEST DESJARDINS.

(1) *Inscr. Alg.*, n° 1847.

(2) Constantine, *Recueil*, p. 679 (1869).

(3) *Gesta purgationis Caeciliani*, à la suite des œuvres de saint Optat.

FOUILLES

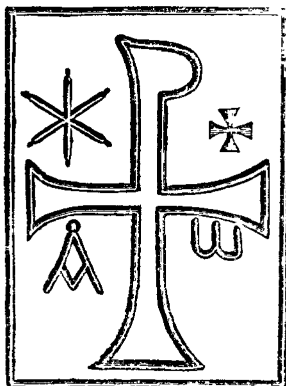
DANS LES

TERRAINS DU CLOITRE SAINT-MARCEL

Au mois d'octobre 1871, j'avais déjà signalé à l'Académie des inscriptions quelques-uns des monuments découverts dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement du Cloître Saint-Marcel (1). La curiosité du public a, de nouveau, été attirée vers ce point par les fouilles exécutées près d'un gros mur, situé entre l'*avenue des Gobelins* et la base du clocher de Saint-Marcel. M. Théodore Vacquer, conducteur des travaux, a, le vendredi 29 août et le mardi 2 septembre, convoqué quelques archéologues, à l'effet de constater l'état de seize tombes de diverses grandeurs qu'il avait fait dégager, et d'assister à leur ouverture. Cette dernière opération n'a produit aucun résultat intéressant. Les tombes ont été explorées à une époque ancienne. Les violateurs avaient tantôt brisé les couvercles, tantôt ouvert dans le flanc des sarcophages un trou par lequel ils pouvaient passer le bras et enlever les objets précieux déposés près des cadavres. Mais ils paraissent avoir entendu respecter, dans une certaine mesure, les morts qu'ils dépouillaient, car ils ont replacé des pierres, des débris dans les vides qu'ils avaient faits. Au chevet d'un des grands sarcophages examinés mardi dernier se trouvait, comme supplément du couvercle brisé, et posée en travers, une pierre longue, creusée en voûte par le dessous, et qui n'est autre chose que le couvercle d'une tombe d'enfant. A la partie supérieure, cette pierre porte, gravé en creux, dans un cadre oblong, un monogramme du Christ de forme antique, composé d'une croix dont le bras supérieur représente un *rhô*. Cette croix, aux bras horizontaux de laquelle sont suspendus un *alpha* et un *oméga*, est, en outre, accompagnée d'un soleil, un des symboles de la Passion, et d'une croisette pattée.

(1) *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, nouv. série, t. VII, 1871, p. 378.

Cette forme de monogramme, qui se trouve comme type accessoire sur les monnaies d'Arcadius (395-408), constitue le type principal de plusieurs petites monnaies d'argent frappées au nom de Justin Ier (518-527). Sur ces dernières pièces, le monogramme (dont la croix est pattée) se voit accosté de l'*alpha* et de l'*oméga*, ou de deux astres.



Un autre sarcophage, plus régulièrement taillé que ceux qui l'entourent, est décoré sur ses grandes faces de plusieurs rangées de stries disposées en feuille de fougère, et peu profondément gravées.

Un troisième est composé de deux pièces rapportées. Le côté de la tête est creusé dans une pierre qui représente à peu près le quart de la longueur totale. L'autre portion a été taillée dans un bloc provenant d'un édifice antique auquel aussi avait peut-être appartenu un grand chapiteau orné d'acanthes, qui a servi, après avoir été creusé, à former une tête d'auge rapportée, et qui a été recueilli près de la tombe que je décris. Le flanc gauche de ce sarcophage porte encore un fragment d'inscription en grands et beaux caractères.



Les caractères de la première ligne ont 19 centimètres de hauteur; ceux de la seconde en ont 15.

On comprend tout de suite que le monument auquel cette inscription a

appartenu était fort considérable. Son entablement était composé de grands blocs juxtaposés. Ceux qui précédaient la pierre sur laquelle est tracé le mot FIL contenaient le prénom et le nom de ce fils, et au moins le prénom de son père (peut-être aussi le nom entier de ce dernier, si ce nom était gaulois). Cela suppose une notable longueur. Quant au mot SACER (probablement partie de SACERDOS, quoique SACER soit un nom connu, notamment dans une inscription gauloise de Guéret), il devait être suivi d'autres caractères, car la portion lisse qui précède PARI devait avoir un pendant à l'extrémité de l'entablement.

Quelques-unes des personnes qui ont visité la fouille pendant la journée du 2 septembre ont pensé que le dernier caractère de PARI pouvait être un E dont il ne subsisterait plus que la haste verticale. En conséquence, elles proposaient de compléter le mot en lisant PARENTIBVS. On pourrait préférer PARENTI, car le pluriel supposerait la présence de plusieurs noms dans l'inscription, et par conséquent donnerait une longueur peu admissible à l'inscription totale. Sur le monument funéraire de saint Remi, les trois frères Sextus, Lucius et Marcus avaient employé des caractères moins grands que ceux de notre inscription et réduit leurs noms à la dernière expression :

SEX · L · M · IVLIEI · C · F · PARENTIBVS · SVEIS ·

Mais le mot FIL n'annonce pas une pareille condensation. Quoi qu'il en soit, la supposition que je rapporte tombe devant l'examen minutieux que j'ai pu faire, la fouille terminée, du caractère considéré jusque-là comme douteux, lequel est très-rapproché de l'extrémité du bloc. Quelle que soit cette proximité, il subsiste encore une petite portion de champ qui exclut l'existence de traits horizontaux, particulièrement au sommet de la haste, laquelle se termine par un *apex* en arrière comme celui que nous montre l'I du mot FIL. Je note, en passant, que j'ai déjà observé cet *apex* en arrière sur des monnaies de grand bronze au nom de Tibère, détail dont les livres de numismatique ne tiennent pas compte.

Sur notre sarcophage, il faut donc lire PARI.

Je m'empresse de constater ce fait. Le moindre choc, le plus léger frottement d'un levier ou d'un cordage pendant l'extraction du tombeau que j'ai étudié en sa place primitive et qui doit être transporté au musée municipal de l'hôtel Carnavalet (l'opération est très-difficile lorsqu'il s'agit d'une pierre friable toute pénétrée d'eau), peuvent faire disparaître le mince filet du champ qui donne au dernier caractère de l'inscription tant de prix. En effet, le nom des *Parisii* sur un monument antique est un fait extrêmement rare. Chacun a présente à la mémoire l'inscription des *Nautæ Parisiaci*, sans doute; mais on sait aussi que les monnaies gauloises des *Parisii* sont anonymes, et que la petite pièce d'argent qui a été publiée comme portant leur nom offre en réalité celui de l'île de Lipari, mal lu sur un exemplaire défectueux. Je ne parle pas de l'inscription d'Auxerre, contenant le nom d'Aurélius Démétrius *adjutor procc*[uratorum] *civitatis*

Senonum, Tricassinorum, Meldorum PARISIORVM, etc., que Gruter (CCCLXXI, 8) rapporte comme ayant été signalée à Manuce par Muret. L'original a disparu.

Mais je constate que tout monument antérieur à la monnaie mérovingienne, offrant le nom des *Parisii*, est extrêmement précieux. La beauté des caractères de l'inscription qui vient d'être découverte recommande tout particulièrement à l'attention des archéologues un texte qui, malgré l'état de mutilation dans lequel il nous apparaît, n'en devra pas moins prendre place parmi les documents historiques de notre peuple.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Alfred Maury offre, au nom du Dr Gross, une brochure qui a pour titre : *les Habitations lacustres du lac de Bienne*. L'exploration de ce lac a amené des découvertes très-intéressantes, décrites par l'auteur. Il signale entre autres une faucille en bronze avec la poignée en bois dur, découpée de diverses entailles où la main s'adaptait; une épée en fer de la même forme que les épées en bronze, un mors de cheval en bronze et d'autres objets, qui permettent d'établir des comparaisons entre les anciennes habitations de ce lac et celles qui ont été explorées ailleurs sur la terre ferme.

L'auteur du mémoire envoyé au concours Bordin, à qui une récompense de 2000 francs a été accordée, ayant autorisé le secrétaire perpétuel à faire connaître son nom, le pli cacheté répétant l'épigraphe du mémoire a été ouvert. L'auteur est *M. Felix Robiou.*

M. Gustave d'Eichthal fait une lecture sur le texte primitif du *récit de la création dans la Genèse.*

Sur le rapport de la commission nommée *ad hoc*, le prix de numismatique est décerné à M. Jacques de Rougé, pour le mémoire sur les *monnaies des nômes de l'Egypte.*

M. Egger lit en communication une dissertation sur *les épistographes grecs.*

M. de Wailly lit en communication des observations sur la chronique d'Ernoul dans ses rapports avec l'histoire de Villehardouin.

M. Deloche lit un travail intitulé : *Des effets de la Mundeburdis ou protection spéciale du roi au point de vue de la juridiction devant laquelle le mainbore pouvait être forcé de plaider.*

M. de Longpérier donne lecture d'un rapport de M. Lebègue sur le *temple d'Apollon récemment découvert à Délos.* Ce rapport n'est que le développement de la note envoyée par M. Emile Burnouf et publiée dans la *Revue archéologique.* M. de Longpérier offre ensuite à l'Académie, de la part de M. Reginald Stuart Poole, un mémoire intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustration of the fourth and fifth olympian odes of Pindar.* M. Poole rapproche le type des monnaies de la ville de Camarina des quatrième et cinquième odes olympiques de Pindare. Il examine les types des médailles antiqeus qui peuvent se rapporter à des victoires olympiques, et il explique le type de la *meta* (borne) renversée qui se voit sur une monnaie de Syracuse, accompagnant un quadrige en désordre, en rapportant cette composition à l'an 388. Denys avait envoyé des coursiers à Olympie, mais, excités par l'orateur Lysias, les concurrents repoussèrent et brisèrent les chars du tyran sicilien.

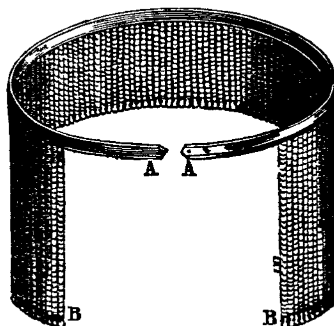
A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un de nos correspondants qui mérite toute confiance les détails suivants concernant la récente découverte de M. Schliemann. Ils nous montrent que la lettre publiée par plusieurs journaux et que nous reproduisons plus loin, doit être prise tout à fait au sérieux; c'est une découverte du plus haut intérêt.

« M. Schliemann est revenu de la Troade. Il a trouvé, dans l'intérieur ruiné d'un *mégaron*, un véritable trésor composé d'objets d'or, d'électron et d'argent. Ces objets, d'époque antéhomérique et féodale, sont : un grand vase d'or pur de la taille et de la forme d'une saucière ; une bouteille sphérique d'or pur, de $0^{m},18$ à $0^{m},20$ de diamètre environ ; un gobelet d'or ; un autre d'électron, d'un très grand éclat ; plusieurs grands vases d'argent ; six lingots d'argent aurifère, qui paraissent être des talents ; huit bracelets d'or ; cinquante-huit boucles d'oreilles d'or ou d'électrum ; une multitude innombrable de petites perles d'or pour faire des colliers ; beaucoup de petits objets d'or semblables à nos doubles boutons de chemise ; enfin, et c'est le plus curieux, deux coiffures de femme en or pur, appelées dans Homère κρήδεμνον ; voici comment elles sont disposées :



Une bande d'or *A A* est disposée de manière à faire le tour de la tête et à s'attacher au-dessus du front par ses deux extrémités. De là pendent une multitude de rangs formés de petites écailles d'or imbriquées ; ceux du

milieu, qui sont plus courts, pendaient derrière la tête et laissaient échapper le flot de la chevelure; les plus grands *BB* encadraient le visage et tombaient en avant des épaules. Leurs dernières écailles ont la forme de l'idole *glaucopis*. Ces parures sont donc du même temps que les vases de la collection, et peuvent être regardées, sans que l'on se compromette, comme ayant été du genre de celles que portaient Andromaque et ses belles-sœurs, si elles ont existé.

Outre ces objets de grande valeur, M. Schliemann rapporte, cette fois, cinquante-six énormes paniers ou caisses remplies de vases et d'objets divers. — Il a aussi trouvé, presque à la surface du sol, des inscriptions intéressantes qu'il publiera, une entre autres relative au jeune Caïus César, le fils adoptif d'Auguste.

En somme, la collection Schliemann formera un vrai musée d'un très-grand intérêt. »

—— Nous lisons dans le *Journal de Genève* :

Le trésor de Priam. — La *Gazette d'Augsbourg* vient de publier une lettre de M. le Dr Henri Schliemann, bien connu par ses recherches infatigables pour déterminer le véritable emplacement de l'ancienne Ilion, et par les détails qu'il a déjà donnés au monde savant sur les premiers résultats des fouilles exécutées par lui sur ce point.

Cette lettre, datée de Troie du 17 juillet, contient des renseignements trop intéressants et inattendus pour que nous ne les mettions pas sous les yeux de nos lecteurs.

« Il semble, écrit le Dr Schliemann, que la Providence ait voulu me récompenser d'une manière éclatante de mes efforts vraiment surhumains, pendant les trois années que j'ai consacrées à mes fouilles d'Ilion.

« En effet, au commencement de ce mois, j'ai rencontré à 8 mètres 1/2 de profondeur, sur la grande muraille de l'enceinte troyenne, dans la direction de l'O.-N. à partir de la porte Scée, et immédiatement à côté de l'édifice que j'avais déjà reconnu comme devant être la maison de Priam, un objet en cuivre d'un fort gros volume et d'une forme remarquable, qui attira d'autant plus mon attention que l'on remarquait de l'or derrière cet objet. Au-dessus s'élevait une couche d'un mètre et demi à un mètre trois quarts d'une cendre rougeâtre, dure comme de la pierre, et de débris calcinés, qui supportait à son tour un mur de forteresse large de 1 mètre 80 cent., haut de 6 mètres, et qui doit dater des premiers temps qui ont suivi la destruction de Troie.

« Afin de soustraire ma découverte à la rapacité de mes ouvriers, j'eus recours à un artifice et fis immédiatement annoncer le repos du matin, quoique l'heure du déjeuner ne fût point encore venue; puis, tandis qu'ils mangeaient et se reposaient, je travaillai moi-même avec la plus grande activité à mettre au jour, avec un grand couteau, les objets précieux ensevelis en cet endroit; ce ne fut pas sans beaucoup d'efforts que j'y réussis, ni sans un grand danger, car je risquais à chaque instant de voir s'écrouler sur moi la vieille muraille de pierre et de terre au-dessous de

laquelle je travaillais. Mais j'y songeais à peine, aiguillonné jusqu'à la témérité par l'aspect d'une foule d'objets dont chacun devait avoir et possède, en effet, une valeur inappréciable pour la science.

« Cependant l'enlèvement de ce trésor m'aurait été impossible sans l'aide de ma chère femme, qui se tenait prête à envelopper au fur et à mesure dans une grande pièce d'étoffe et à emporter les objets que mon couteau dégageait de leur dure prison.

« Le premier fut un grand ustensile plat en cuivre. Le diamètre de cette espèce de plat mesure $0^{m},40$, et il est entouré d'un rebord haut de $0^{m},04$; le diamètre de l'enfoncement est de $0^{m},11$ et sa profondeur de $0^{m},06$; la rainure qui l'entoure a $0^{m},18$ de diamètre et $0^{m},01$ de profondeur. Très-vraisemblablement, c'est un bouclier qui rappelle à l'esprit les descriptions d'Homère.

« Le second objet que je parvins à extraire fut un chaudron en cuivre, avec deux anses horizontales; $0^{m},42$ de diamètre, $0^{m},14$ de profondeur; le fond est plat avec $0^{m},20$ de diamètre.

« Vint ensuite un plateau également de cuivre, de $0^{m},01$ d'épaisseur, $0^{m},10$ de largeur, $0^{m},44$ de longueur, ayant à l'une de ses extrémités deux roues non mobiles avec axe; il est en deux endroits fortement courbé, je suppose par l'action du brasier auquel il aura été exposé pendant l'incendie; sur ce plateau se trouve un vase en argent de $0^{m},12$ de hauteur et de largeur, qui y adhère solidement et que je suppose aussi y avoir été comme soudé accidentellement par le feu. Après cela, je sortis successivement : un vase de cuivre de $0^{m},14$ de hauteur sur $0^{m},11$ de diamètre; une bouteille ronde comme une boule, de $0^{m},15$ de hauteur, $0^{m},14$ de diamètre et pesant 403 grammes, de l'or le plus pur, et portant un ornement en zigzag non achevé; — une coupe de $0^{m},09$ de hauteur sur $0^{m},07$ 3/4 de diamètre, pesant 226 grammes, également d'or pur; — une autre coupe de même métal, haute de $0^{m},09$ sur $0^{m},18$ 3/4 de longueur et $0^{m},18$ 1/4 de largeur, pesant environ 600 grammes; elle a la forme d'un vaisseau et deux grandes anses; sur les côtés elle offre deux embouchures pour boire, larges l'une de $0^{m},07$, l'autre de $0^{m},03$; ce doit être, comme le présume mon savant ami le professeur Stephanos Koumanoudis d'Athènes, cette coupe dont, après l'avoir remplie et après avoir bu lui-même à la petite embouchure, celui qui recevait un hôte à sa table faisait boire à cet hôte à la grande embouchure; ce vase a un pied de 2 mill. de hauteur seulement sur 3 1/2 de longueur et 2 de largeur. C'est sans nul doute le *depas amphicypellon* homérique, de même que ces hautes coupes d'un rouge éclatant, pourvues de deux anses puissantes, qui ont la forme de verres à champagne et qui sont quelquefois aussi en or. Je dois insister sur ce que le vase dont je viens de parler, et cela est important au point de vue de l'histoire de l'art, est fondu, et que les anses non complétement massives dont il est pourvu y ont été ultérieurement ajustées. Au contraire la coupe d'or et la bouteille d'or, précédemment mentionnées, ont été repoussées au marteau.

« Le trésor contenait en outre une petite coupe pesant 70 grammes, de 0m,08 de hauteur sur 0m,06 1/2 de diamètre, en or allié de 25 p. 100 d'argent, dont le pied (0m,02 de hauteur et 0m,02 1/2 de largeur) n'est pas droit, en sorte qu'elle paraît avoir été destinée à être tenue dans la main pour être portée à la bouche et non pour reposer sur la table.

« J'ai trouvé là encore six pièces d'un mélange d'or et d'argent, repoussées au marteau, de la forme de grandes lames dont une des extrémités est arrondie, l'autre découpée en forme de croissant; les deux plus grandes ont 0m,21 1/2 de longueur sur 0m,25 de largeur et pèsent 184 grammes; les deux dernières, 0m,17 1/2 de long sur 0m,03 de large, pèsent 171 grammes chacune. Très-vraisemblablement ce sont là des talents homériques, qui ne devaient pas être considérables puisque, par exemple (Iliad. XXIII, 269), Achille propose comme premier prix d'un combat une femme esclave, comme second prix un cheval, comme troisième une chaudière, et comme quatrième deux talents d'or.

« Après cela j'ai découvert trois grands vases d'argent, dont le plus considérable mesure 0m,21 de hauteur sur 0m,20 de diamètre, avec une anse de 0m,14 de long sur 0m,09 de large; le second a 0m,17 1/2 0m,15, et il se trouve soudé par le feu avec la partie supérieure d'un autre vase dont il n'est resté que des débris; le troisième a 0m,18 sur 0m,15 1/2; à sa base est adhérente une quantité de cuivre qui a dû couler d'objets de ce métal fondus dans l'incendie. Tous trois sont ronds en dessous et ne pouvaient par conséquent se tenir ni debout ni appuyés; il faut y ajouter une coupe d'argent haute de 0m,08 1/2 sur 0m,14 de diamètre, une tasse du même métal de 0m,14 de diamètre, et deux petits vases aussi d'argent, admirablement travaillés, dont l'un mesure avec son couvercle 0m,20 de hauteur et 0m,09 de diamètre à la partie la plus renflée et est pourvu de deux petits anneaux de chaque côté pour être suspendu à un cordon, tandis que l'autre n'a qu'un anneau de chaque côté et mesure 0m,17 sur 0m,08.

« En partie au-dessus, en partie tout près de ces objets en or et en argent, j'ai trouvé treize pointes de lance de cuivre de 0m,17 1/2, 0m,21, 0m.21 1/2, 0m,23 et 0m,32 de longueur sur 0m,04 à 0m,06 au point de plus grande largeur; à leur extrémité inférieure existe un trou dans lequel est encore en général le clou qui les fixait aux hampes de bois. Les lances troyennes étaient donc différentes à cet égard des lances grecques et romaines. J'y ai rencontré également quatorze de ces armes de cuivre qui n'ont encore été découvertes nulle part ailleurs, c'est-à-dire qui se terminent à une extrémité presqu'en pointe et à l'autre par un large tranchant; je les tenais précédemment pour une espèce de lance particulière, mais je suis aujourd'hui arrivé à la conviction qu'elles n'ont pu être employées que comme haches de combat; elles sont longues de 0m,16 à 0m,31, épaisses de 0m,01 1/4 à 0m,02 et larges de 0m,03 à 0m,07 1/2, les plus grosses pesant 1,365 grammes. J'ai de plus mis la main sur sept grands poignards de cuivre à deux tranchants, ayant à leur extrémité

une poignée de $0^m,05$ à $0^m,07$ de longueur, qui forme angle droit avec l'arme, et qui a dû jadis être revêtue de bois; le plus grand mesurait $0^m,27$ de longueur sur $0^m,05$ 1/2 de largeur; trois ou quatre sont à l'état fragmentaire, et l'un d'eux a été complétement tordu par le feu; je crois en avoir distingué encore un autre dans une espèce de bloc formé par la fusion de quatre lances et haches. Je n'ai rencontré dans le trésor qu'un seul couteau à un tranchant, mesurant $0^m,15$ 1/2 de longueur; mais je ne dois pas oublier un fragment d'épée de $0^m,22$ de longueur sur $0^m,05$ de largeur, et une barre de cuivre quatrangulaire de $0^m,38$ de longueur finissant en tranchant, qui paraît avoir pu aussi servir d'arme.

« Comme je trouvai tous les objets ci-dessus désignés rassemblés pêle-mêle sur ce mur d'enceinte dont Homère attribue la construction à Neptune et à Apollon, il paraît certain qu'ils étaient entassés dans une caisse de bois telle que celle qui est mentionnée comme se trouvant dans le palais de Priam, par l'*Iliade* (XXIV, 228). Cela est même d'autant plus évident que, tout à côté de ces objets, j'ai relevé une clef de cuivre longue de $0^m,10$ 1/2, dont le panneton long et large de $0^m,05$ offre la plus grande ressemblance avec celui des grosses clefs dont on use dans les banques.

« Chose singulière, cette clef a eu un manche en bois, et celui-ci comme dans les poignards formait un angle droit avec la clef : la chose n'est pas douteuse d'après la manière dont est recourbée l'extrémité de la tige de cuivre de la clef.

« Il est présumable que quelqu'un de la famille de Priam, après avoir jeté en toute hâte les pièces du trésor du vieux roi dans une caisse, l'a emportée sans prendre le temps d'en enlever la clef; mais, arrivé sur la muraille, il a été atteint par l'ennemi ou par le feu et il a dû l'abandonner, de sorte qu'elle a été presque aussitôt ensevelie à cinq ou six pieds de profondeur par les cendres rouges et les ruines de la maison royale qui se trouvait tout près.

« Peut-être était-ce au malheureux qui avait fait cette tentative de sauvetage qu'appartenait le casque que j'ai mentionné dans ma dernière publication, et que j'ai trouvé précédemment avec un vase et une coupe d'argent tout près du même point, dans un endroit dépendant de la maison royale.

« Sur ces ruines, et six pieds au-dessus du trésor qu'elles recouvraient, les successeurs des Troyens ont construit le mur de fortification épais de $1^m,80$ et haut de 6 mètres, formé de grosses pierres taillées ou non taillées et de terre, qui s'élève jusqu'à 1 mètre au-dessous de la superficie de la montagne.

« La précipitation, l'angoisse avec laquelle on avait entassé les objets précieux que je viens d'énumérer est suffisamment prouvée par le contenu du plus grand des vases d'argent, tout au fond duquel j'ai trouvé deux magnifiques ornements de tête en or, un diadème et quatre superbes pendants d'oreilles travaillés de la manière la plus artistique, et en or égale-

ment; au-dessus de ces objets se trouvaient 56 boucles d'oreilles en or de formes très-remarquables, et des milliers de très-petits anneaux, des boutons, etc., du même métal, appartenant évidemment à d'autres parures; par-dessus encore étaient six bracelets en or, et tout en haut du grand vase d'argent, les deux petits vases d'or.

« Voici maintenant la description des divers bijoux dont il vient d'être question.

« L'un des ornements de tête a 51 centimètres de longueur et se compose d'une chaîne d'or de chaque côté de laquelle pendent 8 chaînettes longues de 39 centimètres, couvertes de petites feuilles d'arbre en or, destinées à couvrir les tempes; à l'extrémité de ces 16 chaînettes est suspendue une idole en or de 3 centimètres 1/2 de longueur avec la tête de hibou de la déesse protectrice d'Ilion. Entre ces deux pendentifs des tempes s'étend une série de 174 chaînettes d'or, longues de 10 centimètres seulement, mais également couvertes de feuillages d'or, et terminées par une double feuille d'arbre longue de 2 centimètres.

« Le second se compose d'un ruban d'or long de 55 centimètres, large de 12 millimètres; pour couvrir les tempes, il en descend de chaque côté une série de 7 chaînettes ornées chacune de onze feuilles quadrangulaires reliées par 4 chaînettes transversales et terminées chacune par une idole en or de 25 millimètres de la déesse protectrice d'Ilion, sous l'apparence à peu près humaine, mais dont la tête de hibou est très-reconnaissable; la longueur totale de chacune de ces chaînes est de 26 centimètres; entre ce double ornement sont suspendues 47 chaînettes ornées de feuilles quadrangulaires, longues de 10 centimètres, avec les mêmes idoles que ci-dessus, mais de 18 centimètres seulement.

« Le diadème est long de 46 cent., large de 1 cent., et il est percé à chaque extrémité de trois trous; il est partagé en 9 champs par 8 quadruples rangées de points; le bord est orné d'une rangée non interrompue de points.

« Des quatre pendants d'oreilles, deux seulement sont complétement semblables; de la partie supérieure de ceux-ci, qui est en forme de corbeille avec deux rangs d'ornements figurant des perles, pendent six petites chaînes munies de trois petits cylindres chacune, aux extrémités desquelles sont de petites idoles semblables aux précédentes; longueur totale, 9 cent. — Les deux autres sont différentes par les détails d'exécution, mais de dimensions et de décorations assez analogues.

« Deux des six bracelets sont tout simples, fermés et de 4 millimètres d'épaisseur. Le troisième, également fermé, se compose d'un ruban d'or orné, de 1 millimètre d'épaisseur et de 7 millimètres de largeur; les trois autres sont doubles et ont les extrémités entrelacées et ornées d'une tête.

« Quant aux boucles d'oreilles, aucune d'elles n'a la moindre ressemblance de forme avec celles des Grecs, des Romains, des Égyptiens ni des Assyriens, mais leur description de détail nous entraînerait trop loin, ainsi que celle des diverses catégories des milliers de petits ornements en or de

toutes formes, annelets, perles, étoiles, prismes, petites feuilles, boutons, doubles boutons, etc., que nous avons mentionnés plus haut, et parmi lesquels se trouvaient deux morceaux d'or, l'un de 4 cent. 3/4, l'autre de 5 cent. 1/4 de longueur, tous deux percés de 21 trous.

« Le grand vase d'argent qui contenait toutes ces parures et ces objets précieux ayant été heureusement placé droit dans la caisse destinée à enlever le trésor, il ne s'est perdu ni une perle, ni un anneau.

« Mon honorable ami, continue M. Schliemann, l'éminent chimiste Landerer, d'Athènes, qui a examiné de près tous les objets de cuivre contenus dans le trésor et en a analysé des fragments, a trouvé que ce cuivre est absolument pur de tout alliage et qu'il a été forgé pour être rendu plus tenace.

« Comme j'espérais faire à cet endroit de plus amples découvertes, et que je désirais aussi mettre au jour la vieille muraille construite par les dieux pour Ilion jusqu'à la porte Scée, j'ai complétement enlevé sur un espace de 17 mètres 1/2 la muraille postérieure qui pèse en partie sur elle; j'ai dû déblayer aussi l'énorme amas de terre qui séparait de la grande tour mes tranchées de l'ouest et du nord-ouest, et jeter un pont sur la porte Scée pour transporter plus facilement les déblais.

« Le résultat de ces nouvelles fouilles a été intéressant pour la science, car j'ai pu découvrir plusieurs parois, et une chambre de 6 mètres carrés du palais royal sur laquelle ne pesait aucune construction des temps postérieurs.

« Parmi les objets que j'y ai trouvés, je ne mentionne qu'une inscription parfaitement gravée sur une pièce d'ardoise rouge, carrée, munie à son extrémité supérieure de deux trous non entièrement percés, et encadrée d'une rainure (jusqu'à présent ni mon savant ami Émile Burnouf, ni moi-même n'avons absolument pu découvrir à quelle langue elle appartient), et quelques terres cuites intéressantes, entre autres un vase tout semblable à un tonneau moderne, percé d'un canal au milieu pour introduire et sortir le liquide.

« On a rencontré encore sur le mur troyen d'enceinte, à 1/2 mètre au-dessous de la place où le trésor a été découvert, trois tasses en argent, dont deux ont été brisées en enlevant les déblais, mais dont je possède tous les morceaux. Elles appartiennent sans doute au trésor lui-même, et si les pièces de celui-ci ont été complétement épargnées par nos pics de fer, cette heureuse circonstance n'est due qu'aux grands vases de cuivre qui se trouvaient au-dessus, en sorte que j'ai pu par le rude travail de mon couteau, comme je l'ai dit en commençant, les dégager toutes sans accident de la dure enveloppe qui les entourait.

« Je donnerai, du reste, une description minutieuse du trésor dans mon ouvrage sur les fouilles de Troie qui se trouve en ce moment à l'impression chez M. F.-A. Brockhaus, à Leipzig. L'atlas qui formera une partie de cette publication recevra un accroissement de 216 planches photographiques, par le fait de la reproduction qui s'y ajoutera des nombreux et

remarquables objets formant le trésor dont je viens de vous entretenir. »

—— *Les antiquités d'Assyrie.* — Après avoir retracé, d'après les inscriptions, l'histoire de la ville de Ninive que nous avons reproduite (voir le *Journal officiel* du 3 juillet), M. Georges Smith donne, dans le *Daily Telegraph*, le récit de son voyage de Korsabad à Bagdad et à Babylone, en descendant la vallée du Tigre.

« J'avais résolu, dit M. Georges Smith, de visiter Bagdad où j'avais à régler quelques affaires. Le 6 mars, je fis préparer un radeau et partis le 7 pour descendre le cours du Tigre. Ce radeau, assez semblable à ceux dont on se sert communément dans le pays, était formé de peaux d'animaux enflées d'air, avec des poutres grossières placées par-dessus. Une sorte de tente en bois était dressée sur ces poutres et formait une sorte d'abri ou de chambre, ornée de nattes; le tout très-primitif et d'un aspect assez grossier.

« Nous flottâmes sur la rivière à l'aide de cette embarcation et passâmes successivement au pied des monticules de Kouyunjick, Nebbi, Yunas, Yaremjah-Hammum-Ali et Selamiyeh, et nous arrivâmes, le soir, près de Nimrud. Je descendis à terre et visitai le monticule; mais j'en réserve la description pour une autre occasion. La nuit vint avant que j'eus pu regagner le bateau et il commençait à pleuvoir. Il devint bientôt évident que notre « maison » ne pourrait résister à l'orage; nous nous décidâmes à passer la nuit à terre, en face de Nimrud. Le lendemain matin, nous repartîmes sur notre frêle esquif et entendîmes bientôt le bruit des eaux de la cataracte formée par le barrage de Nimrud. En approchant du barrage, notre radeau commença à tournoyer au milieu des vagues et de l'écume; mais comme la rivière avait assez d'eau, nous franchîmes la chute sans trop de difficulté. Dans différentes parties de la rivière, entre Mossoul et Tekrit, la navigation du fleuve est obstruée. Après avoir passé le barrage de Tekrit, nous vîmes les monticules de Tel-Sharf, Tel-Nazr, Ningoub, Tel-Makook, et plusieurs autres, qui tous mériteraient d'être explorés. Pour la plupart, on y remarque un commencement d'excavations sur un point de leur surface, mais insuffisantes pour révéler même le nom des anciens sites.

« Dans la soirée du 8, une tempête éclata; notre radeau fut jeté à la côte et notre abri de bois faillit nous tomber sur la tête. La pluie pénétrait par le toit et il fut impossible de sauver notre literie. Nous passâmes la nuit fort mal à l'aise, en cherchant le moyen de nous mettre au sec. Dans la matinée le mauvais temps continua et nous arrivâmes par une forte pluie à Kalah-Shergat. Les vastes monticules qui existent à cet endroit s'étendent sur un espace considérable le long du Tigre et semblent rejoindre la chaîne de montagnes qui bornent l'horizon à l'ouest. Je descendis à terre et parcourus les monticules. La pluie avait rendu le terrain glissant. Je visitai un campement d'Arabes pour demander s'il n'y avait pas d'antiquités à vendre dans les environs.

« Kalah-Shergat a été déjà décrit par les voyageurs qui m'ont précédé ; je dirai seulement qu'il présente l'aspect de collines d'argile et de briques séchées au soleil, dans lesquelles on trouve des tombes et des fragments de poterie. Le changement est si complet entre la grande cité d'Assur, capitale du premier royaume assyrien, et cette série de misérables décombres amoncelés, qu'il est difficile de s'en faire une idée.

« La ville qui prit ce nom, parce qu'elle était le siége du culte d'Assur, le dieu national des Assyriens, fut fondée à une époque très-reculée qui nous est inconnue. C'était une cité très-florissante il y a quatre mille ans; elle atteignit le plus haut degré de sa prospérité dans le xiv[e] siècle avant Jésus-Christ; elle fut ensuite éclipsée par Ninive et tomba graduellement en décadence.

« Elle fut ensuite enveloppée dans la rébellion d'Assurdaan-pal, au ix[e] siècle avant Jésus-Christ, et, peu de temps après, elle fut abandonnée. Il y a eu là quelques établissements dans la période des Parthes. Une inscription Pelhevi y existe encore. Les Turcs y ont récemment bâti un fort où deux hommes tiennent garnison ; l'un d'eux est infirme par suite de la blessure d'une balle qu'il a reçue dans le bras.

« Nous remontâmes sur notre radeau et nous descendîmes rapidement la rivière, que la fonte des neiges des montagnes et les pluies récentes avaient considérablement grossie. Tout ce voyage fut triste et désolé; les monticules et les ruines visibles sur chaque bord, la rareté des villes et des villages, l'absence d'arbres, tout concourt à faire de ce pays un paysage mélancolique. Les eaux en coulant ont miné, sur beaucoup de points, les bords de la rivière; de temps en temps nous entendions des parties entières de ces rivages s'ébouler dans le courant avec le bruit du tonnerre.

« Après avoir passé Kalah-Shergat, nous descendîmes à terre et visitâmes les ruines d'un fort assyrien dont je ne me rappelle pas le nom. Le Tigre, à cet endroit, ronge petit à petit le monticule, dont une partie est déjà tombée dans la rivière. A un ou deux endroits, des rochers élevés, d'un grand aspect, dominent le Tigre; mais, même dans ces environs, l'absence de végétation produit l'aspect désolé qui caractérise toute la contrée.

« Le 10 mars nous arrivâmes à Tekrit, misérable petite ville où nous achetâmes de la volaille et d'autres marchandises, et le 11, nous nous trouvâmes à quatre heures de Bagdad. Un vent violent du sud se leva et notre navigation devint dangereuse; nous fûmes forcés de débarquer, sans qu'il fût possible de faire avancer notre radeau. Mon interprète et moi, nous nous procurâmes deux chevaux, et le 12 nous partîmes pour Bagdad. La route que nous prîmes est à l'ouest de la rivière; la première partie que nous parcourûmes est déserte ; un vent brûlant nous soufflait au visage et nous aveuglait d'un nuage de sable. Le surplus de la route est agréable et circule à travers des bosquets de palmiers sur une terre bien cultivée.

« Je vis avec étonnement un tramway dans le faubourg de Bagdad.

Bagdad se rattache aux souvenirs des temps mahométans et aux histoires des *Mille et une Nuits*. C'est une ville agréable; le nouveau palais du pacha paraît charmant à distance; le nombre des jardins et des grands arbres fait de ce lieu l'un des plus beaux qui existent dans ces contrées; mais, dans différents quartiers, des maisons basses et sales, des rues étroites et irrégulières nuisent à l'effet favorable qu'avait produit le premier coup d'œil.

« Le 13 mars, après avoir avoir réglé mes affaires à Bagdad, je me mis à la recherche des inscriptions; le jour même j'en achetai trente-six. Le lendemain, je partis pour Babylone et allai jusqu'à Anazat. La route que je suivais traverse un pays en grande partie désert, avec des monticules et des ruines dans toutes les directions.

« Ce que je remarquai surtout, et cette remarque s'applique à toutes les parties de la Babylonie que j'ai parcourues, ce sont les immenses monticules que forment les digues d'anciens canaux. Ces canaux sillonnaient la contrée dans tous les sens et font comprendre l'immense différence de l'état actuel de ce pays à son état ancien. Sur la route, je vis dans l'éloignement les ruines de la ville d'Akkerkoof, mais je ne pus m'y rendre, pressé par le temps.

« Le 15 nous arrivâmes à Mahawil, et le 16 nous étions sur les ruines de Babylone. Les premiers monticules que j'examinai sont ceux des ruines que l'on nomme actuellement Babil et quelquefois Mujelliba; c'est le groupe des monticules le plus au nord. Ces ruines consistent en un vaste monticule oblong, surmonté par plusieurs autres plus petits, et les ruines d'un mur qui, dans un temps, a entouré les constructions. Un grand nombre d'Arabes étaient là, enlevant les briques d'un mur qui, à certains endroits, ont complétement disparu; les fondations sont excavées pour en tirer des matériaux qu'on vend pour bâtir.

« De Babil je me rendis à Kasr, et de Kasr à Amram. Ces ruines consistent en immenses monticules irréguliers de terre et de décombres, et promettent peu pour les recherches. D'autres monticules plus petits couvrent tout le pays; mais les bosquets de palmiers empêchent de les voir distinctement dans leur ensemble. Après de longues excursions, j'allai à la ville de Hillah, bâtie avec les ruines de Babylone. Hillah est située sur les deux rives de l'Euphrate et paraît prospérer.

« Le lendemain 17, je partis pour les Birs-Nimrud; après avoir contourné un marais à l'ouest de l'Euphrate, j'arrivai à mon but, où un spectacle imposant s'offrit à moi. D'abord nous nous trouvâmes sur un vaste monticule irrégulier, couronné par une tombe moderne; tout auprès s'élèvent les Birs-Nimrud, de forme oblongue, formées par les ruines d'une haute plate-forme de briques séchées au soleil. Au-dessus s'élèvent les fragments d'une tour à étages en briques cuites au four.

« Je n'ai pu compter moi-même les étages à cause de l'état de dégradation de la construction, mais sir Henry Rawlinson, il y a quelques années, a vérifié, par des excavations, qu'ils sont au nombre de sept. Chaque étage est évidemment bâti en briques de couleur différente et, quoique

des parties entières soient écroulées, il reste au sommet une grande masse de construction qui semble défier les effets du temps.

« Le 18, je fis une seconde visite au Kasr et examinai quelques moindres parties des ruines de Babylone. En parcourant celles qui représentent les anciennes villes de Babylone et de Borsippa, j'avoue qu'il m'est impossible de déterminer la position des différents monuments mentionnés dans les auteurs anciens. Dans les temps modernes, de savantes études ont été faites pour fixer ces points douteux : mais maintenant que j'ai vu les ruines elles-mêmes, je suis convaincu que la plupart des plans proposés, sinon tous, sont tout à fait erronés.

« On ne pourra rien affirmer tant que des fouilles convenables n'auront pas été faites, et je considère les fouilles de l'emplacement de Babylone comme l'entreprise archéologique la plus importante qui puisse être faite dans la vallée de l'Euphrate.

« Les Arabes ont appris la valeur des antiquités; ils tournent et retournent les décombres; ils extraient des fragments de tablettes, des cylindres et autres objets, tandis qu'ils continuent le commerce de briques qui se fait depuis des siècles. Babylone disparaît graduellement; vous en voyez tous les jours des portions qui s'en vont à dos d'âne et que l'on porte à la ville d'Hillah; mais il existe une telle quantité de ruines, sur une immense étendue, qu'il faudra des siècles pour les épuiser. »

(*Journal officiel.*)

— Nos lecteurs apprendront avec plaisir que l'Académie française, dans sa dernière séance publique, a accordé à notre collaborateur, M. George Perrot, un prix de *trois mille francs* pour son excellent livre intitulé : *l'Eloquence politique et judiciaire à Athènes.*

BIBLIOGRAPHIE

Épigraphie gallo-romaine de la Moselle, étude par P. CHARLES ROBERT, membre de l'Institut. In-4, 1873.

Dans cet important travail, M. Ch. Robert décrit non-seulement les monuments épigraphiques, mais les monuments d'antiquité figurée, lorsque leur base ou leur fronton présente un texte. La première partie, comprenant les monuments élevés en l'honneur des dieux, vient de paraître : elle forme un volume in-4° de près de 100 pages, avec 5 planches dues aux habiles procédés de Dujardin.

La mythologie gallo-romaine des bords du Rhin et de la Belgique est pleine d'intérêt et peu connue. M. Robert a su en approfondir le caractère. Parmi les monuments ayant donné lieu aux principales dissertations, on rencontre d'abord un cippe élevé par un bénéficiaire du légat de la XXII[e] légion Primigenia à la déesse Epona et au Génie des Leuci ; puis une petite plaque votive en marbre consacrée par un client au Génie d'un fonctionnaire public, le préfet de la station de l'impôt du quarantième des Gaules ; cette contribution se percevait sans doute à Metz, ville placée en deçà des confins militaires qui étaient, comme on le sait, exempts d'impôts. Citons encore un curieux bas-relief qui représente Hercule jeune, sous le nom d'Hercles, terrassant l'hydre de Lerne ; la base d'un monument élevé à Jupiter Optimus Maximus, le dieu officiel de l'empire, par seize habitants de Divodurum, dont les noms tout gaulois sont d'un grand intérêt philologique ; le célèbre bas-relief des Mères, décrit au XVI[e] siècle par Gruter, puis disparu, retrouvé en 1772 chez les Carmélites qui y voyaient les trois Maries, puis perdu encore, et enfin rencontré en 1871 dans l'ancien jardin du couvent. Cette importante inscription, dans laquelle on avait lu *Dis Mairabus*, ce qui avait introduit dans la mythologie de prétendues déesses Mairæ, ne porte, comme l'avait déjà constaté Spon, que Matrabus, forme qui se rencontre fréquemment pour Matribus dans les inscriptions romaines.

C'est le culte de Mercure, le principal dieu des Gaulois, qui a fourni le plus de sujets d'étude. Parmi les nombreux ex-voto à Mercure, heureusement interprétés dans l'ouvrage de M. Robert, nous citerons un fragment de plaque de bronze que l'auteur restitue et dans lequel il retrouve le nom de Mercure Visucius. A ce sujet, il fait justice de l'opinion de Chifflet, récemment reproduite par M. K. Christ, et suivant laquelle Visu-

cius était la même chose que Vesonticus, en sorte que l'on trouverait en lui la divinité topique de Besançon. Visucius est un surnom que porte Mercure dans le nord-est des Gaules, ainsi qu'à Bordeaux, où beaucoup de Belges étaient venus se fixer.

Vient ensuite la célèbre inscription pour le salut de Pertinax, de son fils et de l'impératrice Titiane, tracée par un *verna dispensator a frumento.* Cette inscription paraît avoir appartenu à un monument élevé à Mercure et à Apollon. Mais les anaglyphes les plus importants et les plus nouveaux du recueil sont ceux qui portent le nom de Mercure et celui de Rosmerta. L'auteur, après avoir constaté que le nom de cette dernière divinité a été longtemps défiguré par les épigraphistes, remarque que Mercure a, dans l'est des Gaules, une autre parèdre qui n'est autre que Maïa. Une longue dissertation lui permet d'établir d'une manière saisissante l'identité de Rosmerta et de Maïa, qui seraient une même parèdre de Mercure, désignée par un nom gaulois ou par un nom grec, suivant que les consacrants étaient des provinciaux fidèles au vieux culte ou des Gaulois romanisés. Grecs, Gaulois et Latins avaient une même origine, et l'on peut admettre qu'ils avaient conservé les uns et les autres certaines traces de leur culte primitif. Par un rapprochement entre les bas-reliefs belges et des bas-reliefs trouvés en Italie, l'auteur démontre que le mythe primitif de Mercure et de Maïa ou de Mercure et de Rosmerta est une dégénérescence de l'antique mythe d'Hermès chthonien fécondant la Terre, y produisant la vie. Cette relation curieuse était symbolisée assez matériellement sous l'Empire par le don d'une bourse. Chemin faisant, l'auteur renverse la théorie de M. Becker, de Francfort, qui croit voir la Fortune parmi les figures féminines représentées sur les bords du Rhin à côté de Mercure.

L'ouvrage se termine par une dissertation sur la déesse Sirona, dont le nom s'écrivait, dans le pays messin, par un D barré. Ce caractère, qui doit se prononcer comme le *th* anglais ou la lettre *s*, ne s'est rencontré jusqu'à ce jour que dans les inscriptions gallo-romaines de la Belgique et que sur des monnaies de l'île de Bretagne, où les Belges avaient pénétré.

Quelques philologues pensent que le D barré appartient à un ancien alphabet du nord de l'Étrurie. Aurions-nous là une nouvelle preuve de ces relations entre les Gaulois et les Etrusques, relations dont notre ami, M. Alexandre Bertrand, trouve la démonstration dans la similitude des ustensiles de ménage et des armes ? ***

Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXXII^e^ olympiade, par ALBERT DUMONT. Paris, Thorin, éditeur.

L'auteur, qui avait étudié dans un précédent ouvrage la chronologie des archontes éponymes d'Athènes postérieurs à la CXXII^e^ olympiade (Didot, in-8°, 1870), vient d'ajouter à ce travail un nouveau mémoire. Ce mémoire est consacré à soixante éponymes qui, pour la plupart, ne figurent ni dans les catalogues de Westermann et de M. Neubauer, ni dans

celui que M. Dumont a publié lui-même à la suite de l'*Essai sur la chronologie des archontes*. Le plus grand nombre de ces éponymes sont connus par des inscriptions qui étaient restées inédites et que M. Dumont a copiées en 1872, lors du voyage qu'il fit à Athènes.

Voici la liste des archontes dont la date est étudiée dans ce nouveau mémoire :

1 Φίλων...
2 Πασίας.
3 Ἑρμογένης.
4 Σύμμαχος.
4 *a* Τιμησιάναξ.
5 Διονύσιος.
6 Τύχανδρος.
7 Εὐπόλεμος.
8 Ἀθηνίων.
9 Κτησικράτης.
10 Ἀριστόξενος.
11 Ἀρισταῖος.
12 Θεόφημος.
13 Ἡρώδης.
14 Λεύκιος.
15 Καλλιφῶν.
16 Διοκλῆς.
17 Κόϊντος.
18 Ἀριστόβο[υλος.
19 Ζήνων.
20 Ἡρώδης ὁ Πιτθεύς
21 Ἐπικλῆς.
22 Εὔγαμος.
23 Καλλίστρατος.
24 Πασιάδης.
25 Ἀλέξανδρος.
26 Ξενοκλῆς.
27 Νικομένης.
28 Ἀρίσταιχμος.
29 Φαιδρίας.
30 Ἁγνόθεος.
31 Νικόμαχος.
32 Νικίας.
33 Δημόστρατος.
34 Δημοκράτης.
35 Ἀπολλόδωρος.
36 Ἀρίστων.
37 Πάνταινος Γαργήττιος.
38 Μέμμιος ...φρου? Κολ[ωνῆθεν].
39 Πραξαγόρας Τειμοθέου Θορίκιος.
40 Δομετιανός.
41 Τι. Φλάβιος Φλαβίου Λεωσθένους υἱὸς Ἀλκιβιάδης.
42 Τι. Φλαούιος Φλαουίου Ἀλκιβιάδου υἱὸς Ἀλκιβιάδης.
43 Αὐρ. Φιλοκλῆς.
44 Ἄρδυς.
45 Κλαύδιος [Φίλιππος] Δᾳδοῦχος.
46 Ἀγαθοκλῆς.
47 Φλ. Ἅρπαλος.
48 Ἐπαφρόδειτος.
49 Φλ. Δᾳδοῦχος Ξενοκλῆς Μαραθώνιος.
50 Λ. Νούμμιος Μῆνις.
51 Ἀραβιανὸς Μαραθώνιος.
52 Γάϊος Κύιντος Κλε... Μαραθώνιος.
53 Τιβέριος Κλαύδιος Πάτροκλος Λαμπτρεύς.
54 Ἀρριανός.
55 Κασιανός.
56 ....νιος Καπίτων.
57 Τίτος ...
58 ....βιος.
59 Γλαύκιππος?
60 Ἑρμογένης.

Auxquels il faut ajouter :

10 *a* ..ων.

Ἀγασίας successeurs d' Ἀριστόξενος.

***



Sceau et contre-sceau du dauphin Louis, duc de Guyenne.

LES

JOYAUX DU DUC DE GUYENNE

Suite (1)

Nous voici maintenant arrivé au fait important et nouveau qui a été la cause première de ce travail. Jusqu'ici c'est de côté et d'autre que nous avons été forcé de chercher les preuves de la passion du duc de Guyenne pour la vaisselle d'or et d'argent et pour les ouvrages de joaillerie; peut-être pourrait-on avec raison trouver que les témoignages rassemblés par nous n'ajoutent que peu de chose à ce que les auteurs contemporains nous avaient appris, et suffisent à peine pour établir la proposition que nous avions avancée, à savoir que le duc de Guyenne, bien que n'ayant pas même vécu vingt ans, avait montré pour l'art un goût aussi vif qu'aucun des princes de sa maison. Après le document que nous publions, et dont le caractère est général, plus de doute possible. Louis de Guyenne n'eut pas seulement quelques bijoux rares, quelques beaux plats, parce que c'était la mode de son siècle et parce que, dans sa haute position, il était obligé d'en avoir; Louis de Guyenne commanda, acheta ou posséda des joyaux et des pièces d'orfévrerie admirables, qui peuvent se comparer avec ce que le temps nous a conservé de plus beau, avec ce que, en particulier, les inventaires du moyen âge nous ont décrit de plus précieux. Toutes ces merveilles, hélas! n'existent plus (2). Mais le souvenir, du moins, en est venu jusqu'à nous, grâce à une charte qui, encore que fort peu lisible en plusieurs endroits, peut être publiée sans hésitation (3). Voici à quelle occasion elle a été faite.

(1) Voir le numéro de septembre.
(2) Sauf peut-être l'exception que nous allons faire connaître.
(3) Cette charte fait partie d'une collection de mandats et de quittances sur par-

Usé par des débauches prématurées, et d'autre part accablé sous un fardeau trop lourd pour d'aussi jeunes épaules, le duc de Guyenne mourut à Paris, à l'hôtel de Bourbon, le 18 décembre 1415, avant d'avoir accompli sa dix-neuvième année. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher avec les chroniqueurs si le poison n'a pas hâté, sinon causé sa fin (1). Une seule chose nous intéresse, c'est de voir le parti

chemin, provenant de la Chambre des comptes, qui a été récemment classée à la Bibliothèque nationale.

(1) Du vivant même du duc de Guyenne, il n'était pas difficile de prévoir que, surmené comme il l'était par les événements et les partis, il ne pourrait supporter longtemps une existence aussi agitée. Juvénal des Ursins (éd. cit., p. 485) raconte que, dès 1413, après l'envahissement de son hôtel par les Cabochiens, « du courroux qu'en eut monseigneur de Guyenne, il fut trois jours qu'il jettoit et crachoit le sang par la bouche, et en fut très-malade. » De leur côté, les Parisiens, qu'ils fussent sincères ou non, attribuaient aux gens de son entourage la plus fâcheuse influence sur la santé du prince, et, le 2 mai de la même année, écrivaient aux bourgeois de Noyon : « Et aussy a esté grant pitié et désolation en ce royaume que monseigneur de Guienne qui, par cours de nature, doit estre notre souverain seigneur, par l'induction des dites gens, a esté induit à mener vie si petite qu'il n'entend à aucune réparation de ce royaume, et que son corps est en tres grand péril et dangier d'entrer et cheoir en débilité et foiblesse de maladie à la desplaisance de nous et de tous les bons et loyaulx subjects de ce royaume et à la destruction totale d'icellui. » (Art. de Bourquelot, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. VII, p. 61.) — Louis mort, le greffier du parlement, après avoir, dans le passage que nous avons cité, parlé de sa vie de fêtes et d'orgies, se contente d'ajouter : « pour ce estoit au contraire qu'il vesquit longuement », sans supposer aucune autre raison que l'épuisement à cette mort prématurée. Mais d'autres auteurs, surtout ceux du parti bourguignon, ne se montrent pas aussi réservés. Monstrelet (éd. Douet d'Arcq, III, 130) commence bien par dire que c'est au sortir d'une nouvelle entrevue avec les députés de l'Université, que le Dauphin « accoucha malade de fièvres, dont il mourut ». Seulement, deux lignes plus bas, il écrit : « Et fut commune renommée qu'il avoit esté empoisonné. » La *Chronique anonyme*, publiée à la suite (*ibid.*, VI, 230), est un peu plus explicite : « Et fu commune renommée que il fu empoisonné par ceulx qui estoient entour luy, pour ce que il avoit grant affection et désir d'avoir le duc de Bourgoigne son (beau-)père emprès luy. » Toutefois, le témoignage le plus précis, encore qu'un peu suspect, est celui du chef même du parti, Jean Sans-Peur. Dans une pièce encore inédite du 25 avril 1417, le duc accuse en termes formels les « rapineurs et dissipeurs » du parti d'Armagnac et les officiers de Louis de Guyenne d'avoir fait mourir ce dernier « par poisons ... comme il est appareu par les manières de sa mort, » et cela parce que le Dauphin, commençant à connaître « leurs mauvaistiez » et « en prenant desplaisance », refusait « d'accroistre leur auctorité ». Et Jean Sans-Peur rapproche la mort de son gendre de celle du frère cadet de Louis, Jean de Touraine, devenu dauphin après lui, et l'impute aussi aux mêmes personnes : « lequel notre neveu, dit-il, fut très griefvement malade, et sans longtemps après est allé de vie à trepassement, tout enflé parmi les joues, la langue, les baulevres et la gorge, et les yeux eslevez et saillants hors, laquelle chose est grant pitié à voir, vu qu'icelle fourme de mourir est une des manières dont gens empoisonnés ont accoustumé de mourir, et l'ont

d'Armagnac, alors régnant, et représenté par le vieux duc Jean de Berry, se hâter, tandis que les officiers du prince mort se partageaient ses propriétés et ses charges, de mettre, au nom du roi, la main sur les objets d'art laissés par le Dauphin. Or, ceux qui avaient la plus grande valeur intrinsèque et dont, par conséquent, on pouvait se défaire le plus facilement, c'étaient justement ses bijoux et son argenterie.

Donc, un mois à peine après la mort du duc de Guyenne, Isabeau de Bavière et Jean de Berry firent faire un inventaire de toute cette richesse, et décidèrent, dans le besoin que l'on avait, après la défaite d'Azincourt, de trouver au plus tôt de l'argent pour pouvoir continuer la guerre, qu'on engagerait les joyaux et la vaisselle du duc jusqu'à concurrence d'une somme de 40,000 francs. On trouvera plus loin cette pièce intégralement reproduite (1). Mais il est bien entendu que les trente-quatre articles dont se compose cet inventaire ne constituent pas la totalité des bijoux laissés par le Dauphin. Ses héritiers étaient tellement à bout de ressources qu'ils se contentèrent certainement d'abord de choisir ce qu'il y avait de plus précieux dans son riche mobilier. Il est facile, en effet, de voir dans ces pièces admirables, — décrites avec tant de soin et de détails qu'on se peut faire aujourd'hui encore une idée fort nette de leur valeur, — le dessus du panier, les œuvres de choix de la collection de Louis de Guyenne. On remarquera surtout les numéros 1, 2, 3, 4, 7 et 8, qui ne sont pas prisés moins de 6312, 6600, 5000, 2650, 6000 et 2400 francs, chiffres qui représenteraient aujourd'hui des sommes considérables. Quelque élevés que fussent ces prix, nous doutons que la reine et son oncle aient pu obtenir les 40,000 fr. qu'ils demandaient, car le total de l'évaluation de détail des trente-quatre pièces de l'inventaire ne s'élève qu'à la somme de 33,247 francs, 2 sous, 6 deniers. Ce qui est certain c'est que, malgré les facultés de rachat stipulées, on ne dut jamais trouver l'argent nécessaire pour retirer d'entre les mains des engagistes tant de merveilles artistiques, et que ceux-ci, suivant les clauses du traité, purent, « après les termes passez qui avoient esté pris de faire et restituer les finances prêtées », vendre à l'étranger ou faire fondre pour rentrer dans leurs avances tous ces joyaux et toute cette vaisselle.

empoisonné les dessus dits rapineurs pour pareille raison qu'ils empoisonnèrent nostre dit tres redoubté seigneur et fils son frère. » Bibl. nat., ms. *Collect. De Camps*, n° 48, p. 651-666.

(1) Voy. à l'*Appendice*, la pièce n° 1.

Peut-être cependant quelques pièces échappèrent-elles à la destruction et à l'exportation. La chose, du moins, semble assurée pour l'une d'elles, la salière d'or « faicte d'un paon et d'une dame à genoulz », qui porte le n° 10. Nous la retrouvons, en effet, le 4 septembre 1418, exactement décrite dans un inventaire des biens de Charles VI au château de la Bastille Saint-Antoine, et accompagnée de cette mention : « Qui fu à monseigneur le duc de Guyenne (1) ». Sans doute aussi l'article suivant, qui consiste en une autre « saliere de cassidoine garnie d'or », est notre n° 18; mais cette fois, en l'absence de désignation spéciale, il est impossible de rien affirmer.

Aussi bien les châteaux royaux héritèrent encore du reste de la vaisselle du duc Louis qu'on n'avait pas eu le temps, en janvier 1416, de retrouver au milieu des joyaux du roi où elle se trouvait confondue. C'est donc dans les inventaires de Charles VI qu'il nous faut comme toujours aller en rechercher le souvenir, et justement, dans celui de la Bastille, dont nous venons de parler, nous avons cru reconnaître plusieurs bijoux ayant appartenu au duc de Guyenne. Seulement, il y a ici une difficulté : les bijoux que nous voulons désigner ne se distinguent en général des autres objets décrits que par ces mots : « Aux armes de monseigneur le Dauphin, » ou par les dauphins unis aux fleurs de lis dont on nous dit qu'ils étaient émaillés. Or, en 1418, le dauphin c'était Charles, depuis Charles VII, et ces joyaux peuvent provenir de lui aussi bien que de son frère aîné Louis, ou de son second frère, Jean de Touraine, qui porta, lui aussi, en 1416 et 1417, le titre de dauphin. Nous pensons, toutefois, qu'à cette époque Charles, né en 1403, était encore trop jeune et maniait les deniers de l'État depuis trop peu de mois pour avoir eu le temps de se faire faire beaucoup d'argenterie à ses armes. Il faudrait donc mettre tous les articles que nous trouvons marqués d'un dauphin, tant dans cet inventaire que dans ceux de l'hôtel Saint-Pol, du Louvre et du Petit-Séjour, en 1420 et 1421, au compte du duc de Guyenne. Aussi avions-nous d'abord pensé à les reproduire ici. Mais, considérant que nous allongerions ainsi outre mesure un travail déjà bien étendu et que, d'ailleurs, l'attribution de ces joyaux à notre dauphin Louis pourrait n'être pas aussi évidente pour tout le monde qu'elle l'est pour nous, nous préférons nous borner à renvoyer à un livre déjà souvent cité de M. Douet d'Arcq, où ces inventaires ont été publiés en entier (2).

(1) Douet d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, 283.

(2) *Pièces inéd.*, etc., t. II, p. 304 et suiv. — Voici les numéros des articles

Si nous faisions ici non pas seulement une histoire des joyaux du dauphin Louis, mais une étude sur toutes les aliénations de bijoux faites sous Charles VI, nous pourrions montrer que ces aliénations ne firent que devenir plus importantes et plus fréquentes à mesure qu'aux maux causés par la guerre civile venaient s'ajouter les dépenses qu'entraînait la nécessité de repousser l'invasion des Anglais sans cesse plus menaçante. Nous montrerions le roi déclarant en juillet 1417 qu'il est, comme nous dirions, sans le sou, et cette fois ne se contentant pas d'engager, mais faisant expressément vendre ou fondre, avec plusieurs des objets d'art qui restaient d'un autre héritage, celui du duc de Berry, les plus beaux de ses propres joyaux. Mais ceci nous entraînerait hors de notre sujet; nous nous proposons d'ailleurs de publier plus tard les titres inédits où nous trouvons ces faits, et où prévalent les procédés de payement et les trafics les plus étranges (1). Qu'on nous permette pourtant encore un mot. Pendant qu'au nom du parti d'Armagnac, au pouvoir duquel la capitale se trouvait alors, on mettait à Paris la main sur la plus précieuse vaisselle du duc de Guyenne, il eût été étonnant que le chef du parti contraire, Jean Sans-Peur, n'eût pas confisqué à son profit les objets d'art à l'usage de son gendre, que celui-ci pouvait avoir déposés à la cour de Bourgogne pendant l'un des séjours qu'il y avait faits avec Marguerite. Précisément, l'inventaire des biens laissés à sa mort par Jean Sans-Peur a été fait à Dijon en juillet 1420, et il nous est parvenu (2). Nous y pensions retrouver quelque témoignage certain de la prise de possession que nous venons de dire. Mais, au milieu d'une foule d'objets portant les armes de Bourbon, de Berry, de Bretagne, d'Anjou, d'Étampes, d'Angleterre même, nous ne reconnaissons guère le souvenir du dauphin Louis que dans « unes patenôtres d'or à plusieurs boutons esmaillez à fleurs de liz et dauphins et treize boutons d'ambre jaune pesant 2 onces 15 esterlins. » Toutefois, nous avons été fort intrigué par une note mise au bas d'un chapitre intitulé *Vaisselle d'argent dorée et blanche*, et qui est ainsi conçue: «Nota que ceste vaisselle déclairiée cy dessus en ce

que nous proposons de regarder comme provenant de la succession du duc de Guyenne : 1° dans l'inventaire de la Bastille, les nos 126, 132, 250, 260, 401, 431 2° dans les trois autres, les nos 8, 19, 24, 89, 122, 131, 163 (c'est la selle brodée de *ne m'oblés mie* mentionnée plus haut).

(1) On peut consulter, en attendant, des lettres d'avril et de décembre 1418 relatives aux mêmes embarras d'argent et publiées dans *les Ord. des rois de Fr.*, t. X, p. 457 et 501.

(2) Bibl. nat., mss. 500 Colbert, vol. 127.

present fueillet n'est point des biens meubles de feu Monseigneur cui Dieu pardoint, ainçois lui fut baillée par la manière qu'aucuns scevent. » Or, il faut remarquer que plusieurs des hannaps et aiguières dont on trouve la liste en cet endroit étaient « esmailliés au font a certaines armes » qui ne sont pas nommées. Il nous est naturellement impossible d'affirmer que ces « certaines armes » fussent celles du duc de Guyenne. Cependant, alors qu'ils ne faisaient aucune difficulté pour signaler les écussons marqués sur les objets qui, lui étant échus en cadeau, appartenaient légitimement au duc de Bourgogne, pourquoi les rédacteurs de l'inventaire s'abstiennent-ils ainsi de spécifier les armes de pièces d'argenterie qu'ils reconnaissent encore n'avoir pas fait partie des biens de Jean Sans-Peur? Ne serait-ce pas qu'après avoir laissé se perdre de cette façon le souvenir de leur origine, ainsi que celui de leur ancien possesseur déjà mort depuis quelques années, on comptait se les approprier bientôt? Ce qui semblerait donner quelque vraisemblance à cette nouvelle conjecture, c'est que le nom du duc de Guyenne paraît avoir systématiquement été écarté de l'inventaire du château de Dijon. Nous ne voulons pas parler des « patenotres d'or » blasonnées de dauphins et de fleurs de lis, que nous avons citées plus haut, et qui, après tout, pouvaient provenir d'un autre dauphin de France; mais comment se fait-il que Louis ne soit pas nommé à propos d'une belle tenture de lit qu'on doit au moins lui attribuer avec certitude, puisqu'elle porte en même temps que l'emblème de sa femme, la marguerite, ces myosotis que nous savons avoir été sa fleur de prédilection? Voici comment elle est décrite au chapitre de la « *Tapicerie* » : « Item une chambre blanche de soye a bandes d'or, garnie de ciel, dossier, couverture de lit, trois courtines de satin blanc, six quarreaux pareils de ladite chambre, et vint tapiz blancs que granz que petiz parmi les bancquiers, faiz de haulte lice a petites longues royes rouges, et entre ycelles semez de touffes d'erbages et fleurs de *marguerites* et de *ne m'obliés mie.* »

LIVRES. — Nous l'avons déjà dit : comme son bisaïeul le roi Jean, comme son grand-père Charles V, comme ses oncles ou grands-oncles les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourgogne, le duc de Guyenne fut un bibliophile. Le greffier du parlement affirme qu'il « avoit bon entendement tant en latin qu'en françois », non sans ajouter, il est vrai, qu'au milieu de ses fêtes et de ses orgies il l'employait fort peu. Cependant la passion du Dauphin pour les livres se manifesta à plusieurs reprises d'une façon significative.

Il commença, comme faisaient tous les princes du sang et toute la cour, au milieu du désordre de ce règne désastreux, par prendre dans la riche bibliothèque du Louvre les ouvrages qui lui convenaient (1). C'est ainsi qu'on lit en marge du catalogue de Gilles Malet, à l'article 88, « le gouvernement des roys et des princes selon la translation Gilles l'Augustin, » ces mots : *Baillé à monseigneur de Guyenne* (2); et à côté du « grand missel noté à l'usage de Rouen », qui porte le n° 535, ceux-ci : « *Baillé par le roy à monseigneur de Guyenne, son ainsné filz, le VIIIe jour d'avril mil IIII^c et dix* (3). »

Ces deux livres, cela est probable, eurent le même sort que tous ceux qui furent empruntés de la même façon : on ne les rendit jamais. En tout cas, qu'il les regardât ou non comme siens, Louis de Guyenne voulut avoir une bibliothèque qui lui fût propre, et justement, l'année même où il commença à jouer un rôle, l'occasion s'offrit à lui d'en acquérir une à bon marché. Le 14 octobre 1409, on avait décapité aux Halles le grand maître d'hôtel du roi, Jean de Montagu ; ses biens, parmi lesquels une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent qu'on prétendait appartenir à la couronne, furent confisqués : ils étaient immenses. Entre tous, le duc de Guyenne choisit et s'attribua plusieurs seigneuries, ainsi que les livres au nombre de vingt seulement, mais tous d'un grand prix. Il chargea son confesseur et maître d'école, Jean d'Arsonval (4), de les apporter du château de Marcoussis au Louvre, où on les classa parmi les manuscrits royaux, mais avec la mention expresse qu'ils appartenaient au duc de Guyenne. Le garde de la librairie du Louvre, Gilles Malet, les inséra à la suite de son catalogue, le 7 janvier 1410 (n. s.), en les décrivant sommairement. Cette description a déjà été

(1) Léopold Delisle, *le Cabinet des mss. de la Bibl. imp.*, t. I, p. 51.

(2) Bibl. nat., mss. fr. 2700, fol. 7. — Le récolement de ce catalogue par Antoine des Essarts, en 1412, entre dans un peu plus de détails à propos de l'emprunt de ce volume : « lequel fu baillé à monseigneur de Guyenne comme appert par lettres données v^e de juing ccc (*sic*) et cinq. Signé G. » Ibid., fol. 42, verso.

(3) Bibl. nat., mss. fr. 2700, fol. 24, verso.

(4) Dans un compte d'Isabeau de Bavière, on voit que Jean d'Arsonval, « pour sa pension et ses robes de l'année 1408 », avait reçu 100 livres tournois. (Arch. nat., KK 48, fol. 154). Après avoir été successivement chanoine de Tours, de Chartres et de la Sainte-Chapelle de Paris, il fut nommé évêque de Châlon-sur-Saône en 1413. Le 11 septembre 1415, il est choisi pour l'une des cautions d'une somme de 7,500 livres prêtée au roi par le prévôt des marchands de Paris. Il mourut le 27 août 1416, ayant par testament fondé une messe dans l'église d'Arsonval (diocèse de Langres) pour le repos de l'âme de son ancien maître le duc de Guyenne. (Arch. nat., *ibid.*, fol. 123, et *Gallia Christiana*, t. IV, col. 929.) — On a quelques lettres à lui adressées par Nicolas de Clamangis.

publiée plusieurs fois, entre autres par MM. Van Praet (1) et Douet d'Arcq (2), en même temps que les catalogues royaux dont elle fait partie. Nous la reproduisons cependant ci-dessous, d'après le récolement encore inédit d'Antoine des Essarts, récolement où ont été indiqués avec beaucoup de soin le sujet des livres et leur reliure ainsi que les mots commençant le deuxième et le dernier feuillet, de sorte qu'il est encore facile aujourd'hui de les identifier avec certitude (3). C'étaient en général de ces énormes et magnifiques volumes si fréquents dans les collections des princes de la maison de Valois et des grands seigneurs du temps, où se trouvait reproduite la littérature alors à la mode, c'est-à-dire des traductions françaises de la Bible, de Tite-Live, de Josèphe, de la *Cité de Dieu*, du *De proprietatibus rerum* de Bartholomeus Anglicus, d'Ovide, d'Aristote, etc., avec des Vies de saints, et les romans d'Alexandre, du Graal, et de Renard. La Bibliothèque nationale possède au moins trois de ces livres : ce sont les numéros du fonds français 174 (*la Cité de Dieu*), 542 (*les Ethiques* d'Aristote) et 810 (*l'Apparition de Jean de Meun* d'Honoré Bonnet). Outre que, grâce à la description que nous publions, ils seraient reconnus sans peine, les deux premiers portent encore la mention autographe suivante : « *Des livres de Marcoussis, pour monseigneur de Guienne, mis au Louvre en garde.* J. D'ARSONVAL (4). »

Jean, duc de Berry, qui était le plus célèbre bibliophile du temps, contribua aussi à former la bibliothèque de son petit-neveu. On voit figurer dans ses inventaires un livre donné par lui au duc de Guyenne, et qu'il reprit sans doute à la mort de ce dernier; c'est un « Bréviaire à l'usage de Paris, en deux volumes, en chacun le psaultier, fermans chacun à deux fermoirs d'or, aux armes de France » (5). Mais pour un livre dont il faisait cadeau, le vieux prince savait s'en faire donner quatre. Nous en relèverons exactement la description, d'abord parce que nous y voyons une nouvelle preuve des goûts litté-

(1) *Catal. des livres de l'ancienne bibl. du Louvre.* Paris, 1836, in-8, p. 146-149.

(2) *Inventaire de la bibl. de Charles VI.* Paris, 1869, in-8, pages 59-65.

(3) Voy. à l'*Appendice*, la pièce n° V. — A la suite de chaque article, nous reproduisons les numéros qu'il porte dans les éditions de MM. Van Praet et Douet d'Arcq.

(4) Delisle, *le Cab. des mss. de la Bibl. imp.*, I, 48, et Paulin Paris, *les Manuscrits françois*, II, 46; IV, 333, et VI, 243.

(5) Nous devons l'indication de ce livre, ainsi que des quatre qui vont suivre, à l'obligeance de M. Léopold Delisle, qui a bien voulu mettre à notre disposition un catalogue encore inédit des livres du duc de Berry, et dressé par lui d'après les divers inventaires manuscrits de ce prince. Dans ce catalogue le premier ouvrage porte le n° 57, et les quatre autres les n°s 53, 54, 111 et 262. — Cf. *le Cab. des mss. de la Bibl. imp.*, I, p. 59-65.

raires du dauphin Louis, mais aussi parce que le don ne semble pas avoir toujours été très-régulier ni très-libre; du moins les exécuteurs testamentaires du duc de Guyenne se crurent-ils autorisés à réclamer dans la succession du duc de Berry deux de ses livres, qui portaient les armes du Dauphin, comme ayant appartenu réellement à ce prince. C'est, comme on va voir, le second et le dernier des quatre livres dont il s'agit :

1° « Un bréviaire en deux petits volumes, escript de lettres de forme, fermans chacun à deux fermoirs d'or esmailliés aux armes de monseigneur (de Berry), lequel monseigneur de Guyenne donna à monseigneur en novembre 1409.

2° « Un volume de bréviaire de demi temps, c'est assavoir du temps d'esté, très bel et richement enluminé, armoié entour des armes de monseigneur de Guyenne.

3° « Un petit livret ouquel a pluseurs oroisons escriptes en latin de bonne lettre de forme, et les rubriches escriptes en françois, très bien historié et enluminé, lequel monseigneur de Guyenne donna à monseigneur en juillet 1412.

4° « Un livre appellé Térance, de lettres de forme, et glosé, à deux fermoers d'argent dorés, esmailliés aux armes de monseigneur de Guyenne, lequel livre l'évêque de Chalons (1) donna à monseigneur. »

Le dauphin Louis ne se contentait pas de faire faire pour lui de belles copies d'ouvrages déjà connus; il se montra protecteur des lettres comme il fut celui des arts, en commandant aux écrivains de son temps des œuvres originales. Du moins, si sa mort prématurée ne lui permit pas de s'engager bien loin dans cette voie, on a de son goût naissant un témoignage précieux. Une note d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Gand nous apprend, en effet, que le *Commentaire latin sur Théodule* qui y est contenu fut composé à l'instigation de Louis, duc de Guyenne, par « Magister Odo natione Picardus » (2).

Nous terminerons cet aperçu des rapports du duc de Guyenne avec la littérature en rappelant que c'est à ce jeune prince, et lorsqu'il était à peine âgé de quinze ans, que la femme la plus intelligente et la plus instruite de son temps, Christine de Pisan, dédia son *Livre de la Paix*. Dans la préface adressée à « très excellent et

(1) C'est Jean d'Arsonval qui, comme on le voit, continuait de diriger les études du Dauphin, même après son élévation à l'épiscopat.

(2) J. A. Walwein de Tervliet, *Cat. des mss. de Gand*, p. 38, n° 189, et Saint-Genois, *Cat. des mss. de Gand*, p. 251, n° 320. — Cf. encore L. Delisle, *ouvr. cité*, I, p. 51, note 4.

très redoubté prince, Loys, ainsné fils de roy, attendant la couronne par la grace de Dieu, » on voit le cas qu'elle faisait de lui. Elle le loue surtout d'avoir été un des agents de la paix qui venait de se signer à Auxerre (1412) et qui lui faisait espérer (ce fut, hélas! un vain espoir) que l'atroce lutte des deux partis d'Orléans et de Bourgogne allait enfin cesser. Il faut voir en quels termes chaleureux elle célèbre celui qui, « par la Dieu grâce, en si jeune aage comme de XV ans, » a su agir comme « un homme meur, tres sage et pesant en œuvre et en fait, et mettre la paix entre ceulx de son sang. » Il faut voir surtout comment, dans les trois parties dont se compose le livre, elle donne au Dauphin d'excellents conseils sur la morale, la politique et le gouvernement des peuples (1).

— Il ne nous reste plus qu'à montrer par quelques preuves que le duc de Guyenne apportait dans la vie publique et privée, pour toute chose, le même goût luxueux et artistique que nous l'avons vu manifester pour les joyaux et pour les livres.

Pour les vêtements, par exemple, on se figure aisément que, dans ce temps de folles dépenses, ils étaient à l'avenant des bijoux et des manuscrits. A défaut des comptes particuliers du Dauphin, les comptes du roi et de la reine fournissent encore à ce sujet de nombreux renseignements. Voici, entre autres, la description minutieuse d'une houppelande faite pour le 1er mai 1408 (2). On se fera ainsi, par le rapprochement d'éléments jusqu'à présent épars dans les diverses parties d'un des comptes royaux, une idée de ce qu'il pouvait entrer, au début du xve siècle, de fourrures, de passementerie et de bijoux dans le manteau d'un enfant de onze ans :

« A Simonnet Monnard, pelletier, demourant à Paris, pour la fourreure d'une houppelande bastarde de drap vert gay pour monseigneur le duc de Guyenne, daulphin de Vienne, pour vestir pareil

(1) Thomassy, *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*. Paris, 1838, in-8, p. 150 et suiv. Ce *Livre de la Paix* est contenu dans les mss. de Paris (Bibl. nat., f. français, n° 1182) et de Bruxelles (Bibl. des ducs de Bourgogne, n° 10366). M. Thomassy n'a connu que le premier. Christine fit aussi un *Livre des trois vertus pour l'enseignement des dames*, qu'elle dédia à la duchesse de Guyenne, femme de Louis (Bibl. nat., f. franç., 1177).

(2) Sur cet usage de donner des étrennes le 1er mai, voyez Jal, *Dictionnaire critique*, au mot MAI : « Au moyen âge, pendant assez longtemps, et jusqu'en 1560, les rois de France avaient coutume de faire des présents à l'occasion du 1er mai de chaque année à certaines personnes de leur cour. Eux-mêmes se paraient de vêtements neufs. » Cf. dans Douet d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 163, la liste des houppelandes que Charles VI donna, le 1er mai 1400, à 352 personnes de sa cour.

au roy notre sire (1), le 1er jour de may, l'an mil quatre cens et huit, laquelle houppelande est ouvrée de broderie autour de l'assiette de la manche senestre a oeillès d'or cler fais en façon de plumes de paon, a branche de may et de genestes, contenant la penne en icelle mise et emploiée par Jehan Pinchon, 883 ventres de menu vair, au pris de 25 l. 12 s. p. le millier, valant 22 l. 11 s. 8 d. p.; et pour 8 douzaines de lettices mises et emploiées en la pourfileure des manches, des fentes de devant et des costelz par dessoubz et aux deccoppeures d'icelles, au pris de 32 s. p. la douzaine, valent 13 l. 19 s. 4 d. p., — pour tout 37 liv. 11 s. p. (2). »

« Pour la façon d'avoir fourré de menu vair et pourfilé de lettices une houppelande bastarde de drap vert de Londres pour le duc de Guyenne, etc., — 36 s. p. (3). »

« A Guillaume Arrode, orfévre de Paris, pour avoir fairé d'argent finement doré 18 longues aiguillettes chascune a un bout et 6 autres moindres aiguillettes chascune a deux bouz, font pour tout 30 boux d'argent doré achetez de lui et délivrés le derrenier jour du mois d'avril a Jehan Mauduit, tailleur de robes et varlet de chambre du roy nostre sire, pour lacier et fermer 3 houppelandes de drap vert gay pour le roy, le duc de Guienne et le comte de Ponthieu, pour vestir le premier jour de may, — 40 s. p. (4). »

« A Jean de Boullons, orfévre, demourant à Paris, pour avoir fait et forgé 12 grans bouts d'argent doré quarrez par lui mis en 6 aiguillettes de ruban de soie pour fermer par devant et par derrière les collès de trois houppelandes de drap vert pour le roy, le duc de Guienne et le comte de Ponthieu, pour vestir le premier may, délivrez a Jehan Mauduit, tailleur du roy, et pesans iceux boux une once, 17 est. ob. d'argent doré finement, pour tout, au pris de 32 s. p. l'once, valent 60 s. p. (5). »

« Pour avoir fait de broderie sur chacune d'icelles (houppelandes) autour de l'assiette de la manche senestre un chappel dont l'esclice est d'or cler semée d'oeillès fais en façon de plumes de paon, et gette ladicte esclice 24 branches de may et 8 de genestes, dont les 16 vont contremont le colet et s'espandent sur le quartier de devant

(1) On remarquera, à côté de cette description de la houppelande du duc de Guyenne, deux autres faites absolument semblables pour le roi son père et le « comte de Ponthieu », Charles, depuis Charles VII, son frère cadet.

(2) Arch. nat., KK 29, fol. 31, verso.

(3) Ibid., fol. 101, verso

(4) Ibid., fol. 47.

(5) Ibid., fol. 119, verso. Cf. ibid., fol. 123, verso.

jusque près de la ceinture et pareillement sur le quartier de derriere, et les autres 16 branches vont contreval la manche senestre d'icelles houppelandes et s'espandent et champoient toute icelle jusque au coude, et sont les dictes branches de may et de genestes semées de feuilles et de cosses d'or cousues de soies de quatre couleurs du roy (blanc, vert, vermeil et noir), pour ce, pour la broderie de chacune houppelande, 32 l. p. (1). »

Une autre fois nous trouvons le détail des sommes dépensées pour les bannières du Dauphin en mai 1414 :

« Jehan le Voleur, valet de chambre du duc de Bourgogne, 429 liv. de trente gros, en quoy monseigneur (de Bourgogne) étoit tenu à lui pour plusieurs choses appartenanz a fait de guerre par lui faites par ordonnance et command de mon dit seigneur et pour lui, en la ville de Bruges, au mois de may 1414, desquelles choses la déclaration sensieut :

« Pour deux bannieres de monseigneur de Guyenne, faictes et armoiées à ses armes, a VI escuz piece, valent XII escuz.

« Item pour deux pannons de mon dit seigneur de Guyenne, fais à sa devise, a V escuz piece, valent X escuz.

« Item pour deux bannieres pour deux trompettes de mon dit seigneur de Guyenne, semblablement faictes et armoiées à ses armes, au pris de III escuz piece, valent VI escuz.

« Item pour demi cendal pour faire les dites bannieres des trompettes de mon dit seigneur de Guyenne, du pris de III escuz.

« Item pour autre cendal qu'il convenoit pour eschever de doubler les deux cottes d'armes de mon dit seigneur, I escu (2). »

Cette même année 1414, le Dauphin avait fait faire un autre étendard, dont nous ne savons pas le prix, mais dans des circonstances qu'il est curieux de rappeler. C'était, antérieurement aux faits que nous venons de dire, au moment où, avec le roi, il quittait Pari

(1) Arch. nat., KK. 29, fol. 56, verso. On peut rapprocher de cette riche houppelande les deux extraits suivants (de La Borde, *les Ducs de Bourgogne,* I, p. 12 et 66) :

« A Jehan Mainfroy, orfévre et valet de chambre du duc de Bourgogne, pour 24 annelés d'or, lesquels annelés furent mis et attachez au manches d'un pourpoint que mondit seigneur (de Bourgogne) donna à monseigneur de Guyenne, et poisent 3 l. d'or à 80 francs la marc, valent 30 sous tournois (1410). »

« A Bauduet Trente, marchant de Lucques, demourant à Paris, pour 5 pieces de veluyau noir figuré, brodé d'or, dont il (le duc de Bourgogne) a fait faire trois houppelandes a my-jambe, l'une pour monseigneur le duc de Guyenne, l'autre pour monseigneur le duc de Bourbon, auxquels il les a données, et l'autre pour lui (1412). »

(2) De La Borde, *les Ducs de Bourgogne,* I, 94.

pour aller faire encore une fois la guerre à son beau-père, le duc de Bourgogne : « Et estoit, dit Juvénal des Ursins (1), monseigneur le Dauphin bien joly, et avoit un moult bel estendart, tout battu à or, ou avoit un K, un cygne et une L. La cause estoit, pource qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'hostel de la royne, fille de Guillaume Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit la Cassinelle. Si elle estoit belle, elle estoit aussi tres bonne et en avoit la renommée. De laquelle, comme on disoit, le dit seigneur faisoit le passionné, et pour ce portoit-il le dit mot. » L'attachement pour la Cassinelle durait encore l'année suivante, car Monstrelet (2) nous apprend que Louis avait alors relégué sa femme à Saint-Germain et gardé en « sa compagnie une sienne amye qu'il tenoit en lieu de sa dicte femme. » Toutefois nous n'avons rencontré aucune mention des cadeaux que le Dauphin a certainement faits à sa maîtresse. Il faut d'autant plus le regretter que, à l'âge où il était parvenu, le duc de Guyenne a dû trouver dans sa passion de nombreuses occasions de prouver la finesse en même temps que la prodigalité de ses goûts. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le père de la favorite, Guillaume Cassinel, recevait en 1405, comme chambellan, 300 liv. de pension annuelle (3), et en 1409, comme maître d'hôtel du roi, « 9 aunes d'escarlate de Brucelles et un millier de menu-vair pour avoir robes de la livrée de la reine » (4).

Du reste, pour nous en tenir à l'époque où nous sommes, l'expédition entreprise sous les auspices que je viens de dire, semble n'avoir été pour le Dauphin, encore plus que de coutume, qu'une suite ininterrompue de fêtes et de plaisirs. Il avait alors atteint sa plus grande importance politique et sa plus grande force physique, et il abusait de l'une et de l'autre. Ainsi en août 1414, après la paix d'Arras, des ambassadeurs anglais vinrent en France, et « on leur donna toutes sortes de divertissements avec le plaisir d'un tournois, où le jeune

(1) Ed. Michaud et Poujoulat, II, 496. Cf. Bibl. nat., mss. fr. 5020, fol. 118, verso.

(2) Ed. Douet d'Arcq, III, 76. — La Cassinelle était la nièce, ou au moins la petite-nièce de Biette Cassinel, mère de Jean de Montagu (Merlet, *Biographie de J. de Montagu ; Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 3, III, 252). On peut d'après cela supposer que c'est grâce à l'influence de la favorite et de sa famille que la mémoire de J. de Montagu fût réhabilitée. Le frère de Biette Cassinel, Ferry, avait été évêque d'Auxerre, puis archevêque de Reims, en 1389 (*le Religieux de Saint-Denis*, I, 626).

(3) Bibl. nat. *Titres scellés de Clairambault*, au mot CASSINEL. Il était encore chambellan en 1415 (Bibl. nat., *Chartes royales*, XIII, 721). — Un Guyot, « bastard de Cassinel, » après avoir été partisan de Charles d'Orléans, obtint une lettre de rémission en 1410 (Arch. nat., *Trés. des Ch.*, JJ, 166, pièce 52).

(4) Arch. nat., KK 48, fol. 61.

prince duc de Guyenne fit preuve de sa valeur et de son adresse à manier la lance » (1). Déjà, à son retour de Flandres, en passant par Chauny il avait assisté à des joutes sur l'eau (2) et à des fêtes données en son honneur : « Je, Hugues Perrier, secrétaire du duc d'Orléans, certifie qu'aujourd'hui, en ma présence, maistre Pierre Sauvage, secrétaire de mon dit seigneur, a baillé et délivré à Mathieu Lestuveur, bateleur, demeurant à Chauny, la somme de 45 sols tournois que mon dit seigneur lui a donnez pour ce qu'il a joué, au dit lieu de Chauny, devant monseigneur de Guyenne et mon dit seigneur, des jeux et esbatemens, lui et ses trois enfans (3). »

Pour ce qui est de la chasse, il est certain que le duc de Guyenne l'aima comme on l'aimait autour de lui : avec passion. Nous n'en connaissons cependant d'autres témoignages, dans les documents originaux, que deux pièces du *Trésor des chartes*. Dans la première, Charles VI, considérant que son fils aîné « croist et augmente, dit-il, moult, tant en sens, cognoiscance, entendement et autres bonnes meurs et vertuz, comme aussi en corpulence de sa personne, et que chose tres convenable et proffitable a sa santé lui sera doresnavant soy exerciter a chevauchier, et prendre aucune foiz des solaz et esbatemens a chacier », lui donne la garde du château et de la ville de Creil, « assiz en pays et lieux assez propres et convenables aux choses dessus dictes » (4). Notons à ce propos que Louis était aussi, en 1413, capitaine du château de Rouen, et que son lieutenant, Jean de Boissay, recevait en son nom 83,333 viretons pour la garnison du château (5). — La seconde, c'est la lettre par laquelle le roi donne au dauphin Louis la terre et seigneurie de Maudisner-lez-Croissy « pour y loger et tenir ses faulcons et autres oyseaux de deduit, appartenant la dicte terre au petit Banot, suivant le duc d'Orléans, condamné et déclaré criminel de leze majesté avec Jehan de Berry et autres leurs adhérens pour être rebelles et désobéissans au Roy » (6). Elle porte la date du 22 janvier 1412 (n. s.), et, comme bien d'au-

(1) Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, p. 431.

(2) *Cabinet historique*, 1871, Documents, p. 127. M. L. Paris se trompe en pensant que le duc de Guyenne dont il s'agit est Charles, fils de Charles VII, né en 1446. Cf. de La Borde, *ouvr. cité*, III, 265.

(3) Le 19 octobre 1412, d'autres « joustes » avaient eu lieu au bois de Vincennes, en présence du duc de Guyenne. A cette occasion, Charles, duc d'Orléans, avait donné des gratifications à plusieurs de ses officiers, « pour eux abiller et acheter harnois. » (Cat. Joursanvault, I, 105).

(4) Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, etc., I, 325 (13 avril 1410).

(5) Voy. à l'*Appendice*, la pièce n° VII.

(6) Arch. nat., J 369, pièce 16 (cf. Bibl. nat., mss. fr. 7249, fol. 35).

tres, elle est le résultat des confiscations et des haines qui suivaient toujours l'éphémère triomphe d'un des deux partis sur l'autre. Si l'on voulait de plus amples renseignements sur ce sujet, on les trouverait dans les comptes de la vénerie et de la fauconnerie du roi qui sont conservés aux archives.

C'est là encore, ainsi que dans les comptes de l'écurie, qu'on devrait aussi chercher les preuves des dépenses que causait au duc « le nombre excessif de ses chevaux et la richesse de ses équipages » dont parle le Religieux. Nous en trouvons, en attendant, un exemple dans une lettre de Charles VI qui donne à Pierre le Verrat, « premier escuier de corps et maistre de l'escuierie de Loys de Guyenne », la somme de 500 livres tournois, « pour icelle convertir en achat de chevaux et autres choses nécessaires pour le faict de la dicte escuierie » (20 avril 1415) (1). L'inventaire du Louvre de 1421, que nous avons déjà consulté, nous montre de son côté que l'on conservait encore en ce château royal des targes, des selles et autres objet d'équipement brodés et dorés qui sont dits, expressément cette fois, avoir fait partie de « l'escuierie de feu monsigneur le dauphin duc de Guyenne », et portaient encore « les armes et la devise du dit seigneur » (2).

Nous n'aurions pas voulu finir sans indiquer quelque œuvre d'art contemporaine reproduisant les traits du duc de Guyenne. Malheureusement, après avoir consulté les monuments, les médailles et les manuscrits, nous devons avouer que nous n'en connaissons pas qui présentent des caractères certains d'authenticité. Hennin (3) mentionne bien une « figure de Louis, dauphin, duc de Guyenne », qui existait sur la porte de la Bastille du côté du faubourg Saint-Antoine, et qui a été reproduite par Millin (4). Mais le dessin que nous a conservé la gravure est d'une tournure évidemment si incorrecte et inexacte qu'on n'y peut reconnaître le prince dont nous nous occupons.

Nous ne devons pas le rechercher davantage sur les monnaies qu'il

(1) Bibl. nat., *Chartes royales*, XIII, pièce 720, et cf. à l'*Appendice* la pièce n° VIII. En août 1416, un Guillaume de Gommerville, « qui fu chevaucheur de l'escuierie de feu le duc de Guienne, derrain trespassé, » figure parmi un grand nombre d'officiers du parti bourguignon accusés de voler, piller et tuer les paysans. (Bib nat., ms. fr. 20615.)

(2) Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, II, 407. Voir aussi dans le même inventaire les n°s 260, 262 et 276.

(3) V, 444.

(4) *Antiquités nationales*, t. II, n° 4; pl. 4, n° 1. Cf. Montfaucon, III, 180 pl. 26.

fit frapper : outre que, parmi les sept pièces que Morin (1) lui attribue et qu'il a pris la peine de publier, les quatre premières seulement sont du dauphin Louis, fils de Charles VI, celles-ci, naturellement, ne portent pas d'effigie.

Il existe du moins, à notre connaissance, deux miniatures où l'enlumineur a représenté le duc de Guyenne. Nous avons vu l'une d'elles, c'est la miniature de présentation qui orne le manuscrit du *Livre de la Paix* de la Bibliothèque nationale (fr. 1182). Au 6e feuillet on voit Christine de Pisan offrant son livre à Louis de Guyenne entouré de ses officiers. Mais dans cette peinture faite au XVe siècle, sur papier, avec assez peu de soin, les figures sont banales, et aucune particularité ne peut laisser supposer que l'artiste ait eu l'intention de faire un portrait. Dans l'autre manuscrit du même ouvrage qui est à Bruxelles, et qui semble plus précieux, qui de plus peut être contemporain du prince, il y a aussi en tête une miniature ; mais, bien que nous ne l'ayons pas vue, nous pensons qu'elle ne représente pas autre chose que ce qu'indique le catalogue (2), c'est-à-dire « Christine écrivant ». Un second portrait du duc Louis pourrait se trouver dans le beau terrier de l'amiral de Gravelle, que possède M. de La Baume Pluvinel : une des vingt grandes peintures sur vélin dont il est orné représente en effet l'arrivée du Dauphin, duc de Guyenne, à son château de Marcoussis, au milieu d'une grande affluence de pages, de seigneurs et de gens d'armes. Néanmoins une seule chose empêche encore de chercher ici un portrait, c'est que le manuscrit est daté de 1522, et par conséquent, postérieur de plus d'un siècle à la mort de notre Dauphin (3).

Pour terminer ces recherches iconographiques, il ne nous reste plus qu'à parler du sceau du duc de Guyenne. La chose est facile, car il en existe aux archives nationales de nombreux exemplaires en assez bel état (4), appendus à des actes émanant du dauphin fils de Charles VI. Mais ici encore, il n'y a pas de portrait, car ce sceau est semblable à tous ceux des grands seigneurs de l'époque : la figure y est recouverte d'un casque. Ce sceau, du reste, n'est pas inédit ; il a même déjà été publié deux fois : la première dans un ou-

(1) *Numismatique féodale du Dauphiné*, pl. 15, nos 1-7, p. 214. Voy. aussi, *ibid.*, pl. 23, no 4 ; supplément, p. 390.

(2) *Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 300.

(3) V. Maltebrun, *Histoire de Marcoussis*, p. XII, et Vallet de Viriville, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, vol. 27.

(4) Voyez presque toutes les pièces du carton J 369, et J 286, n° 13 (Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, t. I, p. 360).

vrage, il est vrai, peu répandu en France (1) ; la seconde, avec moins de soin, d'après un procédé photographique, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (2). Toutefois nous nous sommes décidé à le faire reproduire pour la *Revue archéologique*. C'est, en effet, un des plus beaux et des plus délicatement exécutés que nous connaissions, et à ce titre il méritait d'être restitué, dessiné et gravé avec l'exactitude et le talent qu'on y a apportés. Mais surtout nous voulonsi que l'on pût vérifier, à l'aide du seul spécimen qui, malheureusement, nous soit resté, ce que nous avons cherché à montrer dans cet article, en réunissant les preuves du goût que dans sa trop courte carrière un dauphin de France avait montré pour les diverses manifestations de l'art.

LÉOPOLD PANNIER.

(*La suite prochainement.*)

(1) Vrée, *la Généalogie des comtes de Flandres*, p. 122 *a*, et Preuves, t. II, p. 344.

(2) *Sceaux des grands feudataires de la couronne de France*, Paris, 1836, in-fol. Texte p. 2, et pl. II, nº 2. — Dans cet ouvrage on a commis une grave erreur en attribuant le sceau dont il s'agit à Louis XI quand il était Dauphin. Cependant, quand on lit la légende reproduite, où l'on voit le prince appelé « *dux Aquitanie* », titre que n'a jamais porté Louis XI, il ne peut y avoir de doute.

LETTRE A M. DE SAULCY

Membre de l'Institut

SUR

QUELQUES SCEAUX A LÉGENDES

EN ÉCRITURE HAMATHÉENNE

Cher Monsieur,

Vous connaissez les curieuses inscriptions dans une écriture particulière, variété d'hiéroglyphes tout à fait *sui juris* et sans rapport avec ceux de l'Égypte, qui existent à Hamath et dont la récente publication préoccupe si vivement le public savant et biblique de l'Angleterre (1). La lecture de ces textes est encore inconnue, et le problème de leur déchiffrement semble quant à présent insoluble, en l'absence du secours de tout document bilingue.

On ne peut pas aller au-delà d'un certain nombre d'observations matérielles, qui me paraissent résulter très-clairement de l'examen attentif des copies et des estampages du capitaine Burton et de M. Tyrwhitt Drake. Mais je crois que personne, parmi ceux qui ont quelque pratique de l'épigraphie ancienne, ne pourra contester ces observations, qui certes nous mènent bien peu avant, mais peuvent servir de premier jalon pour les recherches ultérieures.

1° Les lignes des inscriptions jusqu'à présent relevées sont horizontales.

2° La hauteur des caractères varie beaucoup; un petit nombre

(1) *American Palestine Exploration Society's quarterly statement*, n° 1. — *Palestine Exploration Fund's quarterly statement*, new ser., octobre 1871, avril 1872, octobre 1872, janvier 1873.

Voy. aussi, dans le *Journal asiatique* d'avril 1873, un intéressant article de M. Clermont-Ganneau sur la découverte d'une inscription de la même nature à Alep.

seulement, comme celui du « bras armé de la hache » et celui qui semble représenter une sorte de « branche garnie de feuilles », occupent verticalement toute la ligne. Les autres s'assemblent par groupes dont la disposition matérielle rappelle le groupement des hiéroglyphes égyptiens qui n'ont pas la hauteur complète de la ligne dans les inscriptions tracées par lignes horizontales; on en superpose deux, trois et jusqu'à quatre. De plus, encore comme en égyptien, dans les groupes ainsi formés on place quelquefois, pour les carrer plus régulièrement, deux caractères moins larges côte à côte et sur le même rang, au-dessus ou au-dessous d'un caractère de plus grande largeur, de manière à leur faire occuper un espace égal.

3° La direction normale de l'écriture est de droite à gauche; mais quand les inscriptions sont de plusieurs lignes, celles-ci ont une disposition boustrophède, la première allant de droite à gauche, la seconde de gauche à droite, la troisième de droite à gauche, et ainsi de suite.

Cette observation ne m'appartient pas; elle est due au révérend Dunbar Isidore Heath. Les autres théories de cet érudit sur les inscriptions de Hamath me paraissent malheureuses; sur ce point seul je crois qu'il a raison. Et j'admets comme très-juste le parallèle que, dans le numéro d'octobre 1872 du bulletin du *Palestine Exploration Fund*, il a fait des inscriptions numérotées 1, 2 et 3 par MM. Burton et Drake, en partant du principe de la disposition boustrophède des lignes. De ce parallèle il résulte que les trois inscriptions en question reproduisent presque sans variantes le même texte, où changent seulement de l'une à l'autre deux groupes de signes qui s'isolent du premier coup d'œil et que l'on est tout d'abord porté à regarder comme des noms de rois. Si je ne me trompe, cette dernière conjecture, qui se présente d'elle-même à l'esprit, est définitivement prouvée par les monuments nouveaux sur lesquels je veux appeler votre attention.

Veuillez me le concéder un instant, sous réserve d'une vérification ultérieure, et il en résultera une dernière conclusion :

4° Les noms propres s'écrivent par deux ou trois signes au plus; dans la majorité des cas par deux. Ceci impose nécessairement de les regarder comme représentés par des éléments idéographiques. Par conséquent on doit dès à présent tenir comme au moins très-probable qu'une partie des caractères dans les inscriptions de Hamath sont des idéogrammes.

Voilà de bien maigres observations, et si je devais me borner là, ce ne serait vraiment pas la peine d'abuser de votre bienveillance

pour vous faire perdre votre temps à si peu de chose. Mais, dans le voyage que je viens de faire à Londres, j'ai eu l'occasion d'étudier quelques monuments nouveaux de l'écriture hiéroglyphique hamathéenne, monuments conservés depuis une vingtaine d'années au Musée Britannique, et qui pourtant ont jusqu'ici échappé à l'attention (1). Ils ne donnent pas la clef du déchiffrement de cette écriture, mais ils apportent quelques éléments de plus à la question. Surtout ils me paraissent d'une véritable importance en ce qu'ils dissiperont l'idée d'antiquité exagérée que l'on a jusqu'à ce jour attachée aux inscriptions de Hamath. Ce sont ces monuments qui motivent ma lettre.

A la fin de 1869, M. Layard découvrit dans une des salles du palais de Sennachérib, à Koyoundjik (celle qui porte dans son plan le n° 61), une série nombreuse de sceaux imprimés sur une argile fine (le חמר חותם du livre de Job : XXXVIII, 14) et gardant encore la trace des cordons par lesquels ils étaient appendus à des actes sur papyrus depuis longtemps détruits par le feu ou consommés par leur séjour dans le sol (2). La plupart n'ont pas d'inscriptions, mais seulement des sujets divers de style asiatique, empreintes d'intailles dont le travail se révèle en général comme syrien, phénicien ou palestinien plutôt qu'assyrien (3). Tout semble indiquer cependant que ce sont des sceaux royaux, même ceux dont les dimensions sont les moins fortes, et l'on s'accorde à reconnaître que la salle où ils ont été découverts renfermait le dépôt des archives diplomatiques des règnes de Sennachérib et de son père Sargon, peut-être même de quelques pièces un peu plus anciennes. C'est ce que prouvent les deux plus grands de ces sceaux. L'un est de travail assyrien, avec la figure du roi perçant de son poignard un lion dressé devant lui, et la légende de Sennachérib en caractères cunéiformes. L'autre est égyptien; il montre un roi, coiffé de la couronne de la Basse-Égypte, qui frappe un ennemi renversé; à côté de cette figure on lit dans un cartouche le nom de Sabacon. Sur le même morceau d'argile est empreint à côté un autre sceau, plus petit, de travail asiatique, où l'on voit un personnage en adoration devant un dieu barbu ou coiffé de la tiare. Semblable fait de plusieurs cachets réunis sur un seul gâteau de terre sigillée se reproduit d'autres fois dans la même

(1) Au moment même où j'écrivais cette lettre ils étaient également signalés par M. Clermont-Ganneau à la Société Asiatique.

(2) Sur cette découverte, voy. Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 183-189.

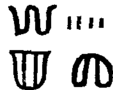
(3) Ils sont gravés dans la seconde série du grand ouvrage de M. Layard, *Monuments of Nineveh*, pl. 69.

série, et semble caractériser des sceaux qui avaient été originairement attachés à des traités entre plusieurs princes. On peut avec assez de vraisemblance conjecturer que celui-ci pendait à l'acte d'alliance entre Sabacon et Hanon, roi de Gaza, pris par Sargon dans les bagages de l'un ou de l'autre des confédérés après sa victoire de Raphia.

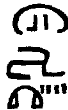
Trois des sceaux provenant de la trouvaille dont je parle avaient des légendes en caractères phéniciens; un seul est lisible; il porte לעבדעזר. Après avoir parlé de ceux-ci, M. Layard ajoute : « A few have doubtful symbols upon them, which i will not attempt to explain; perhaps hieroglyphical signs. » Ce sont ces derniers, au nombre de huit présentant six variétés, que j'ai examinés à Londres; et l'examen que j'en ai fait m'a conduit à reconnaître que les signes qu'on y voit très-distinctement appartiennent à l'écriture des inscriptions de Hamath; bien plus, que les noms de rois encore indéchiffrés et indéchiffrables formés par le groupement de ces signes sur les sceaux se trouvent être précisément ceux que l'on retrouve dans quelques-unes des inscriptions.

Il vous sera facile de vous en convaincre si vous voulez bien me suivre dans la revue que je vais passer des sceaux.

1. Empreinte d'une pierre gravée de forme ovale, qui n'offre pas de représentation figurée, mais les caractères :



Nous avons ici précisément le groupe de deux signes qui paraît représenter un nom de roi dans l'inscription n° 1 de Hamath, près de la fin. Il est précédé, à droite, d'un autre groupe de deux signes que nous retrouvons au commencement des nos 1, 2 et 3 de Hamath, dans la partie commune à ces trois inscriptions. y fait partie intégrante du groupe plus compliqué qui s'y présente le second en commençant par la droite :



Ou bien il y entre dans une expression composée, ou bien il faut admettre que dans les textes épigraphiques les éléments figurant deux

mots distincts peuvent se réunir en un seul groupe pour la régularité de l'écriture. Dans tous les cas, il paraît clair que les deux signes en question doivent sur le sceau représenter un titre ou une épithète précédant le nom royal, car je crois qu'il n'y a pas à hésiter pour ce qui est de considérer ainsi le groupe gauche, surtout d'après le sceau que je place en second rang.

2. Empreinte d'une pierre gravée de forme ovale, portant seulement les signes :



C'est le même nom que sur le sceau précédent, mais isolé, sans titre ou qualification qui l'accompagne.

3. Empreinte d'une intaille ovale, représentant un personnage debout, vêtu d'une longue robe, tourné à gauche, avec devant lui les signes :



Je ne crois pas que ce soit une variété du même nom propre, mais un nom différent, ayant un élément commun avec celui que nous venons de voir.

4. Empreinte d'une pierre gravée ovale, sans sujet, ayant seulement une légende composée des groupes :



Ici nous avons d'abord, à droite, un groupe de trois signes que je regarde comme un nom royal; car je l'assimile à celui qui se trouve vers la fin de l'inscription de Hamath n° 2, précisément à la place où l'inscription n° 1 présente le même nom que nos sceaux 1 et 2.



Le groupe qui suit doit, par conséquent, être une qualification ou

un titre; je ne le retrouve pas, du reste, dans les inscriptions publiées jusqu'ici, mais deux des signes qui le composent s'y reproduisent à plusieurs reprises dans d'autres groupes.

Il y a trois exemplaires de ce sceau.

5. Empreinte en grande partie effacée d'une gemme ovale, qui n'avait pas de représentation figurée. On n'y distingue plus que :



C'est le même titre que sur le sceau précédent; le nom royal est actuellement illisible; peut-être était-ce le même. Les caractères sont tracés en sens inverse de la direction habituelle de l'écriture. Il ne faut chercher là sans doute que le résultat d'une erreur du graveur, qui aura exécuté son intaille *à l'endroit*, de telle façon qu'elle a donné une empreinte *à l'envers*.

6. Empreinte d'une intaille ovale qui ne porte qu'un seul caractère de grande dimension :



Ce n'est qu'avec beaucoup de doute que je range ce dernier monument parmi ceux de l'écriture hamathéenne. L'unique caractère qui y est tracé ne se rencontre dans aucune inscription; il diffère même assez notablement dans son aspect général des véritables caractères hamathéens. Sa physionomie rappellerait plutôt celle des signes de l'écriture chinoise. Peut-être appartient-il à quelque autre système graphique propre à l'un des peuples avec lesquels les Assyriens eurent des rapports. Des découvertes ultérieures permettront sans doute un jour d'en préciser l'origine et la nature. En attendant, je l'enregistre provisoirement ici, espérant provoquer par sa publication les recherches de savants qui seront plus habiles et plus heureux que moi.

Laissant de côté ce dernier, à cause de ce qu'a de douteux son état civil, les sceaux hamathéens découverts à Koyoundjik et conservés au Musée Britannique offrent cinq variétés avec trois noms propres différents. Leur date est bien déterminée, comme celle de toute la série des sceaux trouvés dans la même salle, par les circonstances

de la découverte, par l'époque de la construction du palais dans lequel ils étaient déposés, et par la présence avec eux des grands sceaux de Sennachérib et de Sabacon.

Si nous possédions les annales du roi assyrien Salmanassar VI, il est très-probable qu'en les combinant avec celles de Teglathphalasar et de Sargon nous aurions la série complète des rois de Hamath dans la seconde moitié du VIIIe siècle avant notre ère. Dès lors le problème de l'attribution des trois noms royaux inscrits sur les sceaux provenant de Ninive se trouverait circonscrit dans des limites aussi étroites et aussi précises que l'a été pour Grotefend celui de la détermination des noms des Achéménides dans les inscriptions cunéiformes perses. Et nous aurions un point de départ solide pour une première tentative de déchiffrement.

Malheureusement le manque de toute inscription historique du Salmanassar qui commença le siége de Samarie laisse une lacune fâcheuse dans nos connaissances sur les annales de Hamath pendant cette époque. Voici ce que nous en savons.

En 743 av. J.-C., le roi de Hamath est nommé par les textes cunéiformes , *Eni-ilu*, עניאל. Il figure dans la liste des princes qui vinrent en cette année apporter leurs tributs à Teglathphalasar après sa première entrée dans la ville d'Arpad (1). Pendant la grande guerre que Teglathphalasar eut ensuite à soutenir dans la Syrie septentrionale, de 742 à 740, et dont l'événement principal fut le siége d'Arpad, prolongé pendant ces trois ans, le royaume de Hamath, allié à Azariah, roi de Juda (2), fut au premier rang des adversaires des Assyriens (3). Aussi le monarque ninivite, après sa victoire, enleva-t-il à ce royaume dix-neuf districts qu'il soumit directement à des gouverneurs assyriens (4). Mais il ne le supprima pas complétement et ne détrôna pas Eni-el, car celui-ci est de nouveau nommé parmi les tributaires de l'an 738 (5). Une dernière mention de ce prince se retrouve en 732, attestant sa présence à la cour plénière que Taglathphalasar tint à Damas après la défaite de Rezin (6).

(1) Layard, *Inscriptions*, pl. 45; voy. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 141.
(2) Sur le nom d'Azariah, voy. Schrader, p. 116-120.
(3) *W. A. I.*, iii, 9, l. 3, 4, 10 et 23.
(4) *W. A. I.*, iii, 9, l. 30-31.
(5) *W. A. I.*, iii, 9, l. 51.
(6) *W. A. I.*, ii, 67, l. 58.

Dans la seconde année de son règne, en 720 (1), Sargon, après avoir pris Samarie et avant de descendre plus au sud pour combattre Hanon de Gaza et Sabacon l'Éthiopien, se tourna contre le roi de Hamath, qui avait soulevé tout le nord de la Syrie. Le nom de ce prince est écrit dans certains documents , *Yaubi'di*, יובעד, et dans d'autres , *Ilubi'di*, אלבעד (2), exactement comme la Bible échange les formes יויקים et אליקים, pour le nom du fils de Josias (3). Malheureusement, dans l'inscription dite des Annales de Sargon le récit de la guerre contre Hamath a disparu; il n'en reste plus que la première phrase, qui détermine la place historique de cet événement. La relation abrégée de l'inscription dite des Fastes (4) donne quelques faits. Elle commence par une phrase digne d'une sérieuse attention. Le nom de *Yaubi'd* y est suivi d'un titre de fonction exprimé par un idéogramme encore inexpliqué, puis elle ajoute : *la bel kussu nis'u patû limnu ana s'arrut Amatti libs'u ikbud*, « il n'était pas maître (légitime) du trône; homme infidèle et ennemi, son cœur convoita la royauté de Hamath. » Nous avons là l'indication très-nette d'une révolution qui s'était accomplie à Hamath et dans laquelle le roi légitime, Eni-el ou son successeur, avait été détrôné par un personnage investi d'une fonction sans doute importante dans le royaume, et chef du parti hostile à l'Assyrie. Mais le défaut de monuments du règne de Salmanassar, l'absence de tout renseignement assyrien sur les affaires de la Syrie de 732 à 721, crée ici la lacune que je déplorais tout à l'heure. Nous ignorons le degré de liaison de la révolution qui mit *Yaubi'd* ou *Ilubi'd* sur le trône de Hamath avec la rébellion d'Osée, roi d'Israël, contre l'Assyrie. Cependant il dut y en avoir, et il me semble naturel d'expliquer ainsi le langage de Sargon disant que le nouveau roi de Hamath « avait fait révolter Samarie », *Samirina ittiya yus'palkit*, plutôt que d'y voir l'indication d'une insurrection éclatant dans cette ville quelques mois à peine après que le roi d'Assyrie l'avait prise de vive force et avait déporté la majeure partie de ses habitants. Nous ignorons aussi le nom du prince détrôné à Ha-

(1) La date est fixée par l'inscription des Annales; voy. Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkayan*, p. 30.

(2) Voy. ce que j'en ai dit dans la *Revue orientale*, mars 1869, p. 155.

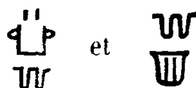
(3) II Reg., XXIII, 34; XXIV, 2. — Jerem., I, 3.

(4) Aux lignes 33-36 du texte établi par MM. Oppert et Ménant.

math par la révolution. Cependant divers indices me donnent à penser que ce ne dut pas être Eni-el, le tributaire de Teglathphalasar, mais un roi qui lui aurait succédé, peut-être son fils. Nous aurions ainsi de 743 à 720 trois règnes, précisément autant que de noms de rois sur les sceaux découverts dans le palais de Sennachérib à Koyoundjik.

Sargon vainquit le roi de Hamath à Qarqar et, s'étant emparé de sa personne, le fit écorcher vivant. Il supprima ensuite la semi-indépendance dont jouissait encore son royaume, bien réduit déjà, mais qui paraît avant Teglathphalasar s'être étendu sur tout le bassin de l'Oronte et presque jusqu'à l'Euphrate du côté d'Alep. Il dit formellement avoir « adjoint le pays de Hamath à la part de sa royauté », et en effet il n'est plus question de roi de ce pays dans aucun monument postérieur.

Nous avons de cette manière, dans la destruction du royaume de Hamath en 720, une date positive au-dessous de laquelle nous ne pouvons pas faire descendre nos sceaux de rois hamathéens. D'un autre côté, il est bien difficile de les faire remonter avant Teglathphalasar. Mais si dans l'intervalle entre 745 et 720 il paraît y avoir eu trois rois de Hamath, exactement comme dans la série des sceaux trouvés à Ninive nous en trouvons de trois rois, il faut encore noter une coïncidence bien plus singulière. Les deux noms de princes hamathéens de cette époque que nous fournissent les documents assyriens, עניאל et אלבעד, ont un élément commun de composition, le nom divin אל, qui termine le premier et commence le second. Or deux des noms propres que nous lisons sur les sceaux, comme dans les inscriptions monumentales de Hamath, ont aussi un élément idéographique commun — qui entre également dans la composition du troisième — et dans l'un il est initial tandis que dans l'autre il est final :



Doit-on pousser jusqu'au bout les conséquences de ce fait et y voir une première donnée pour le déchiffrement? admettre que le signe représente le mot אל, et par suite le radical בעד, le radical ענה? C'est bien tentant. Cependant je n'ose aller jusque-là, et je me borne à signaler une coïncidence aussi frappante et à appeler sur elle votre attention.

Ce qui est du moins certain, c'est que deux des grandes inscriptions de Hamath contiennent les mêmes noms de rois que les sceaux découverts à Koyoundjik, et que ces rois sont certainement du VIIIe siècle avant l'ère chrétienne. Ceci fait bien descendre l'âge des inscriptions, que l'on était généralement disposé à croire d'un millier d'années peut-être plus anciennes, antérieures à l'invention de l'alphabet sémitique de vingt-deux lettres. Il est évident, en effet, que l'usage d'un semblable hiéroglyphisme par un peuple araméen doit remonter à des temps plus anciens que la connaissance de l'alphabet; on ne l'aurait pas inventé quand on était en possession d'un instrument d'écriture aussi parfait. Mais cet usage se maintint dans le royaume de Hamath jusqu'au moment où le royaume en question fut détruit par les Assyriens, en 720 av. J.-C. Nous le savons désormais d'une manière positive par les sceaux trouvés à Ninive et par les monuments épigraphiques qu'ils permettent de dater.

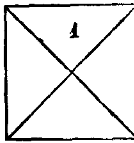
Voilà un fait important pour l'histoire de l'écriture chez les Araméens. Mais vous remarquerez qu'il s'accorde très-bien avec les dates fixées par notre ami Vogüé et par moi-même pour le temps où l'alphabet spécialement araméen, issu de l'alphabet phénicien de vingt-deux lettres, se forma dans le bassin de l'Euphrate, et pour l'âge de sa diffusion dans la Syrie, au temps de la prépondérance des derniers monarques assyriens et des rois du nouvel empire de Babylone.

Veuillez agréer, cher Monsieur, etc.

FRANÇOIS LENORMANT.

Bossieu, 15 avril 1873.

PLAN.









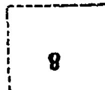








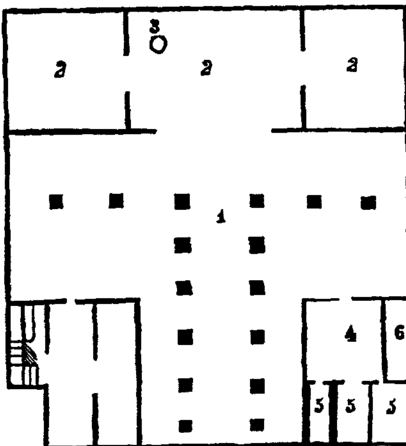




1. Pyramide de Chéops.
2. Petites pyramides.
3. Sphinx.
4. Monument du sphinx.
5. Emplacement présumé de la chapelle d'Isis.
6. Ruines où a été trouvée l'inscription de Chéops.
7. Emplacement présumé de la pyramide de laquelle dépendait la chapelle d'Isis.
8. Emplacement présumé du temple d'Osiris.

MONUMENT DU SPHINX.

PLAN.



1. Salle à piliers.
2. Petites salles.
3. Puits à ablutions.
4. Petite pièce.
5. Niches superposées en deux étages.
6. Serdab.

LE

MONUMENT DU SPHINX A GIZEH

L'antiquité nous a laissé peu de monuments qui soient aussi connus que le sphinx de Gizeh. Chacun sait qu'il a été grossièrement taillé dans un bloc de calcaire émergeant du sable, auprès du groupe des grandes pyramides. A quelle époque convient-il de le faire remonter? L'archéologie a été longtemps muette à cet égard. Elle inclinait à le dater du nouvel empire, sous lequel les armées égyptiennes pénétrèrent plusieurs fois en Asie : elle lui attribuait, en effet, une origine assyrienne. C'est que les Assyriens, quand ils ont cherché à unir dans des conceptions bizarres la nature humaine et la nature animale, ont placé sur un corps de bête une tête d'homme, tandis que les Égyptiens ont adopté, pour des représentations analogues, le système opposé, celui de la tête animale ajustée sur un corps humain. Les progrès de la science ont démontré l'inexactitude de cette hypothèse. Une inscription, trouvée par M. Mariette à Gizeh, et connue sous le nom de *pierre de Chéops*, pharaon, dont elle porte le nom gravé en tête, mentionne les réparations que ce prince fit exécuter au sphinx, qui fut recouvert de « couleurs conformes aux prescriptions ». Le sphinx de Gizeh remonte donc à l'ancien empire.

Sa haute antiquité lui assignait une origine purement égyptienne, que M. le vicomte Jacques de Rougé a su tirer de la religion même du pays, du mythe osiriaque. D'après une inscription d'Edfou, qui rapporte la vie d'Horus, ce dieu aurait pris, pour vaincre Set, la forme d'un lion à tête humaine. Un des nômes de la Basse-Égypte, celui où la légende place le lieu de cette métamorphose d'Horus, portait un nom qui rappelait ce souvenir et que les Grecs ont traduit par *nomos Léontopolitès* (1). Le sphinx représentait donc une divinité.

(1) Communication de M. le vicomte J. de Rougé.

Mais, si je puis ainsi parler, le panthéon égyptien comprenait des personnages à titre divin et d'autres à titre royal. C'est dans cette seconde catégorie qu'il faut ranger les sphinx. Horus, en effet, après sa victoire sur Set, aurait régné sur l'Égypte. Aussi, pour indiquer qu'ils étaient les successeurs légitimes du dieu Horus sur le trône d'Égypte, les pharaons ajoutèrent-ils le titre de « Horus vivant » à leur nom personnel et au titre distinctif qu'ils prenaient à leur avénement, et connu sous le nom de titre d'enseigne, parce qu'il est accompagné, sur les inscriptions, d'un étendard surmonté de l'épervier (1). Dans leurs statues, ils s'identifièrent avec le dieu, en se faisant représenter sous la forme du sphinx; ils se confondirent même avec lui dans le culte, puisque certaines inscriptions, remontant aux premières dynasties, nous prouvent qu'ils recevaient, même de leur vivant, des honneurs qui n'étaient dus qu'aux dieux (2).

Que le sphinx de Gizeh représente purement et simplement le dieu Horus, ou qu'il représente, comme cela est plus vraisemblable, l'image d'un pharaon assimilé au dieu, il était, dans l'un ou l'autre cas, l'image d'une divinité.

Ces éclaircissements sur le sphinx, dus à de récentes études, ont, par un effet logique et bizarre, obscurci, selon moi, la question de savoir quelle était la destination du monument qui s'étend en face de lui et qui est généralement désigné sous le nom de temple du sphinx.

Sa découverte est due aux fouilles intelligentes de M. Mariette. L'extérieur est demeuré enfoui sous les sables : nous ne pouvons donc en étudier que l'intérieur. L'édifice affecte, dans son ensemble, une forme rectangulaire s'éloignant peu du carré. Pour en tracer le plan, dessinons d'abord sa forme générale; divisons le rectangle obtenu en neuf compartiments à peu près égaux, trois par trois. Les trois premiers, c'est-à-dire ceux qui forment la première bande horizontale, représentent trois salles communiquant entre elles; celle du milieu a seule une entrée sur la pièce à piliers, qui sera formée des trois compartiments de la bande suivante et du compartiment du milieu de la bande inférieure. Cette salle affecte la forme d'un T. Les deux compartiments restant représenteront, à leur tour, chacun une petite pièce communiquant avec la salle à piliers. Il est à remarquer que celle de ces deux pièces qui occupe l'angle de droite contient

(1) V. *Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties*, par M. le vicomte Em. de Rougé, p. 32.

(2) V. Mariette, *Cat. du musée de Boulaq*, p. 291.

deux rangées de niches profondes, prises sur la longueur même de la pièce; le serdab a été pris sur sa largeur; elle se réduit donc à un fort petit espace.[1]

Quelques personnes ont été frappées de ce plan, qui ne s'est rencontré encore dans aucun des édifices que nous connaissons. La disposition de la salle principale, dont le plafond, aujourd'hui disparu, était soutenu par des piliers monolithes de granit, inégalement espacés, rappelle, il est vrai, la disposition des premières basiliques. Mais le rapprochement qu'on a voulu établir entre ces deux formes perd toute importance devant cette considération, que nous sommes en présence d'une forme primitive. On conçoit aisément que deux peuples, pour lesquels l'architecture était un art nouveau, se soient rencontrés dans l'adoption pour leurs monuments de formes simples et élémentaires.

L'édifice du sphinx est construit en volumineux blocs de granit et d'albâtre, dont la forme, souvent trapézoïdale, présente un caractère archaïque très-marqué. Les équarrissures sont si nettes que les joints sont peu apparents. Mais aucune moulure, aucune gravure, aucune inscription ne peut nous servir d'indice sur l'origine de ce monument. Le champ est donc ouvert à toutes les hypothèses.

Si les archéologues éminents qui se sont occupés de cette question n'ont pas formulé celle dont l'exposé est l'objet de ce travail, c'est que leur jugement, si éclairé et si sûr en général, a été dévoyé par cette circonstance que le monument du sphinx se trouve très-rapproché du sphinx lui-même. Le sphinx étant la représentation d'un dieu, le monument voisin ne serait-il pas un temple consacré à cette divinité? Partant de cette idée, que je crois fausse, M. de Rougé a été amené à assigner au temple une origine aussi reculée qu'au sphinx lui-même, qu'il supposait antérieur aux pyramides. Il a regardé ce monument comme le plus ancien de ceux qui subsistaient dans la vallée du Nil (1). Avant d'établir une sorte de rapport corrélatif entre ces deux monuments, le sphinx et le temple, il aurait fallu, ce me semble, être assuré des deux points suivants :

1° Un temple dépendait de la statue du sphinx ;

2° Ce temple lui était contigu.

Je ne connais qu'un seul document qui puisse nous laisser supposer que la statue du sphinx était accompagnée d'un temple : c'est une stèle découverte dans l'intérieur du Sérapéum. Elle mentionne

(1) V. Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les ordres du vice-roi, chez Franck.

divers membres d'une famille qui, vers le temps de Darius, habitait Memphis. Son chef, fonctionnaire de l'ordre sacerdotal, portait entre autres titres celui de *prêtre attaché aux trois grandes pyramides et au sphinx*, sous le nom d'Armachis (1). Le fait qu'un prêtre, ou un collége de prêtres, était attaché au sphinx, prouve une fois de plus que cette gigantesque statue représentait une divinité. Mais une divinité ne pouvait-elle pas être honorée sans temple? D'ailleurs cette inscription date presque de l'époque grecque, c'est-à-dire qu'elle est postérieure de longs siècles à l'érection même du monument qui nous occupe. En admettant qu'elle suppose l'existence d'un temple consacré à Hor-em-khou (Armachis), nous n'oserions dire que ce temple dût remonter à la période la plus ancienne de l'histoire de l'Égypte. On avait pu, dans le prodigieux intervalle de temps qui sépare l'érection du sphinx du règne de Darius, construire plus d'un monument consacré au sphinx; nous savons que plus récemment encore on a construit, en avant même de sa base, une sorte de petit temple hypètre, formé de trois grandes stèles se coupant à angle droit, et dont la façade était ouverte. Les fouilles de Caviglia le mirent au jour en 1816.

Sur ce premier point, existait-il sous l'ancien empire un temple annexé à la statue du sphinx, la science est donc muette. Supposons, contrairement à la réalité, que nous avons l'assurance qu'il en existait un. Serions-nous pour cela fondés à attribuer cette qualification de temple du sphinx à un monument quelconque, par la seule raison qu'il se trouve dans le voisinage du sphinx? Je n'hésite pas à répondre négativement. Nous connaissons des monuments qui se composent de deux parties distinctes formant, au point de vue religieux, un seul groupe. Je veux parler des pyramides et des chapelles qui en dépendaient, chapelles dont j'aurai plus loin l'occasion de prouver l'existence. Ces chapelles ne se trouvaient pas toujours au pied des pyramides, dont elles n'étaient qu'une dépendance : j'en trouve la preuve irréfragable dans la pierre de Chéops. Nous y lisons que la chapelle d'Isis, rectrice de la pyramide qui se trouvait près du sphinx, était construite auprès de la grande pyramide, c'est-à-dire que la chapelle et la pyramide dont elle dépendait se trouvaient à cinq cents mètres environ de distance l'une de l'autre. Si, dans l'ignorance de cette inscription, nous tirions du rapprochement de la grande pyramide et du temple d'Isis, s'il existait encore, cette conclusion que ces deux monuments dépendaient l'un de l'autre et ne formaient

(1) Voir Beulé, *Fouilles et découvertes*, t. II, p. 124.

qu'un seul groupe, nous commettrions une très-grave erreur. Nous nous exposons à en commettre une aussi grave en nous appuyant, pour relier l'édifice du sphinx au sphinx lui-même, sur le seul fait du voisinage de ces deux monuments.

Il y a donc lieu, dans l'état actuel de la question, de séparer l'un de l'autre la statue du sphinx et l'édifice qui s'étend devant elle. Oublions ce rapprochement qui non-seulement, comme je viens de l'indiquer, ne peut servir de base à aucune hypothèse sérieuse, mais qui peut encore égarer notre jugement.

Considéré en lui-même, abstraction faite du sphinx, le monument qui nous occupe peut-il être attribué avec plus de vraisemblance à une époque antérieure à Chéphren qu'au règne même de ce prince? Je réponds encore négativement. La forme trapézoïdale des blocs qui entrent dans sa construction est, je l'ai précédemment reconnu, un caractère archaïque très-prononcé. Mais ce même caractère se retrouve dans des mastabas du temps de la IVe à la VIe dynastie. On n'y voit pas de peintures, ni de stèles, ce qui paraît contraire à l'usage de cette époque. Mais la nature des pierres employées répugnait à l'application de peintures : nous n'en voyons jamais que sur du calcaire, sur du grès, ou sur du stuc; on corrigeait, en quelque sorte, par l'apposition de dessins, l'infériorité de ces matériaux qui ne présentaient pas assez de résistance pour être estimés par le peuple égyptien. Nous ne trouvons pas de peintures dans les salles des pyramides, ni sur les longs couloirs qui y donnent accès, comme nous en voyons dans les galeries des tombes des rois du nouvel empire : les parois de granit y ont conservé leur belle et riche nudité. Les pyramides de Gizeh datent pourtant de la IVe dynastie; l'absence de peintures sur les murailles du monument du sphinx ne saurait donc être interprété comme un caractère de plus haute antiquité. L'absence de toute inscription serait plus significative, si nous pouvions avoir, comme pour les peintures, la certitude qu'il n'en a jamais existé. Dans les monuments que nous connaissons de l'ancien empire, nous ne trouvons jamais d'inscriptions que dans deux endroits distincts : sur le linteau extérieur de la porte et sur la stèle occupant généralement le fond de la tombe. Il ne saurait être question, pour le monument du sphinx, de l'inscription de la porte, puisque toute la façade extérieure est demeurée enfouie sous le sable; quant à la stèle qu'il contenait, selon toute vraisemblance, elle a pu être enlevée ou brisée à l'époque où l'édifice a été saccagé. La stèle, en effet, qui se gravait souvent sur le granit, était parfois sculptée à même la muraille, parfois aussi tracée sur une large dalle qui

s'appliquait contre la paroi de la pièce qu'elle décorait. Supposons que le temple du sphinx ait contenu une stèle de ce genre, il est naturel de supposer qu'elle a été brisée lorsque les huit statues de Chéphren, dont les débris ont été retrouvés dans ce monument, ont été elles-mêmes mises en pièces. Ainsi l'absence de toute inscription ne saurait être invoquée avec plus de raison que l'absence de toute peinture à l'appui de cette hypothèse que le monument du sphinx serait antérieur à la IVe dynastie.

Non-seulement nous ne sommes autorisés par aucune raison à faire remonter le monument du sphinx plus haut que la IVe dynastie, mais encore nous sommes conduits par l'étude de la pierre de Chéops, qui doit nous fournir encore d'autres renseignements, à supposer d'une manière très-judicieuse qu'il date de la fin du règne de Chéops, ou du commencement du règne de Chéphren (1). En effet, des indications topographiques qu'elle contient nous pouvons tirer cette conclusion, qu'au moment où cette inscription a été gravée, le monument dit le temple du sphinx n'existait pas. J'en transcris le commencement d'après la traduction de M. Mariette : « Le vivant Horus, le......, roi de la Haute et de la Basse Égypte, Khoufou, vivant, a déblayé le temple d'Isis, rectrice de la pyramide (située) à l'endroit où est le sphinx, à la face nord-ouest du temple d'Osiris, seigneur de Rosatou. Il a bâti sa pyramide là où est le temple de cette déesse, et il a (aussi) bâti la pyramide de la princesse Hent-sen, là où est ce temple. » Ces lignes sont tracées sur la tranche droite de la pierre; sur la tranche gauche on lit : « Le vivant Horus, le......, le roi de la Haute et de la Basse Égypte, Khoufou, vivant, a fait

(1) La pierre de Chéops, qui, à en juger par sa forme, a dû être primitivement encastrée dans une muraille, provient d'un édifice dont M. Mariette a retrouvé les ruines au pied de la plus méridionale des trois petites pyramides qui bordent la grande, à Gizeh. Nous établirons plus loin que chaque pyramide avait une chapelle qui formait le complément du tombeau. Peut-être le monument où l'inscription qui nous occupe a été trouvée était-il la chapelle dépendant de la pyramide de Chéops. Cette inscription contient la liste des actes pieux que ce prince a faits durant sa vie, et des statues dont il a orné les temples. Autant cette énumération nous semblerait, dans un édifice funéraire, conforme aux anciens usages égyptiens, autant elle nous semblerait anormale dans un monument d'une autre nature. Les stèles déposées dans un temple ne contenaient que l'indication des offrandes faites dans ce temple même. Dans une strophe du poëme de Pentaour, gravé sur les murs de Karnak et de Louqsor, Ramsès II, entouré d'ennemis, énumère bien, en invoquant la divinité, les actes par lesquels il l'a honorée; mais cette inscription, d'un genre particulier, diffère trop d'une stèle ordinaire pour que nous puissions y voir une dérogation à la règle que nous avons cru pouvoir constater.

(ceci) à sa mère, Isis, la divine mère (qui est) Hathor, rectrice des memnonia, ayant prescrit de le faire (graver) sur une stèle. Et il leur a renouvelé (les fondations) des divines offrandes, et leur a bâti son temple en pierre, et une seconde fois il a aussi restauré les dieux (de ce temple) dans son sanctuaire (1). »

De quel règne date cette stèle? Elle semble, à première vue, remonter à Chéops, puisqu'elle contient, sur la bande plate qui lui sert d'encadrement, une inscription au nom de ce prince, et qu'elle indique les travaux exécutés par lui de son vivant. Pourtant, elle mentionne au passé la construction de sa pyramide; or l'usage paraît avoir été, pour les pharaons, de faire travailler à leur tombe jusqu'au jour de leur décès. On pourrait en conclure, et M. Mariette semble porté à partager cet avis, qu'elle est un peu postérieure à la mort de ce prince. Si nous voulons nous en tenir à la première interprétation, qui est moins littérale, nous ferons remonter cette inscription aux dernières années seulement du règne de Chéops : sa pyramide étant mentionnée comme achevée, nous devons au moins la supposer très-avancée, ce qui nous reporte à la fin du règne du pharaon. Chacune de ces interprétations donne une date différente, mais l'écart qui les sépare est peu considérable : d'après l'une, l'inscription remonterait à la fin du règne de Chéops ; d'après l'autre, au début du règne de son successeur, qui a été Chéphren.

Or, si nous cherchons, un crayon en main, à reconstruire le plan des lieux que cette inscription mentionne, nous indiquerons sans hésitation sur le papier les monuments suivants :

1° La pyramide de Chéops, qui est la grande pyramide de Gizeh;

2° Le sphinx;

3° Le temple innommé où cette inscription a été trouvée, situé au pied de la plus méridionale des trois petites pyramides qui bordent la grande du côté de l'est, et qui a reçu la momie de la princesse Hent-sen.

Pour les autres monuments, nous ne les indiquerons qu'avec hésitation : le temple d'Isis devra figurer près de la grande pyramide; près du sphinx sera la pyramide dont la déesse Isis était la rectrice; enfin, dans la direction du sud-est, sera le temple d'Osiris, dont la face regardant cette pyramide sera orientée vers le nord-ouest. Notons que le sphinx et le temple d'Osiris ne sont mentionnés que pour indiquer avec plus de précision la position de cette pyramide aujourd'hui détruite. Elle était située *à l'endroit où est le*

(1) *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 206.

sphinx. Ce renseignement pouvait, à lui seul, n'être pas suffisamment précis, si, à cette époque, se dressait dans le voisinage une autre pyramide. Une seconde indication pouvait avoir son utilité. Il eût été assurément plus naturel de la tirer du monument le plus voisin, de celui que nous appelons le temple du sphinx, que de la demander à un monument beaucoup plus éloigné, au temple d'Osiris. Dans la rédaction de l'inscription qui nous occupe, on a cherché la précision dans les renseignements : on aurait, il faut en convenir, manqué son but en indiquant comme point de repère non pas un édifice voisin de celui que l'on nous signale, mais un monument plus éloigné. Nous n'avons pas le droit de supposer aussi peu d'intelligence au sculpteur chargé de ce travail. Nous préférons dire qu'il n'a pas mentionné le monument dit le temple du sphinx, parce qu'à cette époque ce monument n'existait pas encore.

Je trouve un second argument de même nature dans le renseignement qui accompagne, dans cette inscription, la figure du grand sphinx que Khoufou a fait réparer. Le texte porte : « Le lieu du sphinx de Hor-em-Khou est au sud du temple d'Isis, rectrice de la pyramide (temple situé auprès de la pyramide de Chéops), et au nord du temple d'Osiris, seigneur de Rosatou. » Nous ne pouvons constater à quelle distance le sphinx se trouvait du temple d'Osiris, puisque nous ne connaissons pas de vestiges de ce monument, mais nous savons qu'il est à 500 mètres environ de la pyramide de Chéops. N'eût-il pas été, cette fois encore, plus simple et plus naturel d'indiquer comme point de repère l'édifice qui s'étend au-devant de lui, à une si faible distance? Comme précédemment, on ne l'aura pas mentionné parce qu'il ne devait pas encore exister (1).

Selon mon appréciation, ce n'est, en effet, que sous le pharaon

(1) La traduction latine que M. de Rougé a donnée de l'inscription du sphinx diffère, en un point important, de celle de M. Mariette. J'y relève cette phrase : « Invenit templum Isidis rectricis pyramidis juxta templum sphingis. » (De Rougé, *Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties*.) Si nous nous reportons au signe que M. Mariette traduit à deux reprises par les expressions fort vagues de *lieu*, d'*endroit*, et que M. de Rougé rend par le mot précis de *temple*, nous voyons que c'est le signe ⊏⊐, *per*. Or, dans les autres inscriptions où j'ai rencontré ce même signe, M. de Rougé le traduit de son coté par une expression peu précise, telle que demeure, résidence, construction. Si dans l'inscription qui nous occupe il lui a donné une signification plus nette, ce n'est vraisemblablement pas à dessein, car son attention ne semble pas s'être portée sur ce point. Je crois donc qu'il ne faut pas attacher à l'expression dont il s'est servi une importance qui n'était pas dans sa pensée, et que la traduction de M. Mariette, par cela même qu'elle accentue moins la portée d'un signe peu précis, doit être préférée à celle de M. de Rougé.

suivant, sous Chéphren, que le monument du sphinx a été construit. Après avoir exposé qu'il n'y avait pas lieu, d'après les données actuelles de la science, à le faire remonter plus haut que ce prince, il me reste à montrer que, selon toute vraisemblance, il date de son règne. Mais cette hypothèse découlant d'une manière naturelle et logique de cette proposition, que cet édifice est la chapelle qui dépendait de la pyramide de Chéphren, je suis obligé, pour exposer cette proposition nouvelle, d'interrompre ma démonstration, dont je me borne à noter d'avance la conclusion.

Je rappelle, en peu de mots, ce que je disais ailleurs sur la disposition générale des tombes en Egypte (1). Elles comprennent trois parties : le caveau, la galerie qui y conduit et la chapelle funéraire. A des époques de décadence, le caveau et la chapelle ont pu se confondre l'un avec l'autre, mais la grande institution des offrandes funéraires s'est toujours maintenue. Les amis du défunt ont pu, tant que l'Égypte a suivi ses anciens rites, se réunir dans une partie de la tombe pour accomplir les cérémonies prescrites. Cet usage a été si général et si constant, qu'à propos des tombes royales de Bab-el-Molouk, qui ne présentent pas la troisième partie indiquée ci-dessus, M. Mariette s'est cru autorisé à considérer les grands temples de la rive gauche du Nil, à Thèbes, comme en tenant lieu. On n'a pas dérogé à cet usage, dans la plaine de Memphis, pour les tombeaux des rois. La science est positive à cet égard et ne supporte pas même une hésitation de notre part. Elle répondrait à nos doutes, si nous en avions, par des textes clairs et nombreux. J'indique rapidement ici ceux que renferme le musée de Boulaq et qui, tous, remontent à l'ancien empire. Ce sont :

1° Une inscription tirée du tombeau de Sem-nefer, chef des écrivains, allié à la famille royale par sa femme qui porte le titre de princesse, et par sa mère qui porte celui de parente du roi. Les cartouches que l'on voit dans le tombeau situé dans la plaine de Gizeh portent les noms de Snefrou, de Khoufou, de Buserkef, de Ra-men-Ka-ou, de Ra-Sahou, Ra-nefer-Arika. Sem-nefer était attaché au culte de ces rois morts (2);

2° Le linteau qui surmontait, à Saqqarah, la porte d'entrée du tombeau de Ra-em-nefer, prêtre purificateur de la pyramide nommée Ra-en-ouser Men-asou (3);

(1) Voir mes *Études sur l'archit. égypt.*, Hachette, 1873.

(2) Voir le *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 286, édit. 1869.

(3) Id., p. 289.

3° Une stèle monolithe, de conservation médiocre, gravée pour orner le tombeau d'un fonctionnaire nommé Snefrou-nefer, qui était prêtre purificateur des pyramides Hor-men-Kaou, Neter-asou et Ra-tel-Ka Neter (1);

4° Une grande stèle, en forme de façade de naos, trouvée à Saqqarah, dans le tombeau de Ankh-em-Aka, prêtre attaché à divers monuments royaux funéraires, parmi lesquels M. Mariette cite la pyramide Ra-en-ouser Men-asou, dont le déterminatif, représenté par une pyramide bâtie sous deux angles d'inclinaison, semblerait faire croire que le monument ainsi nommé était la pyramide méridionale de Dashour (2);

5° Un petit monument consacré à la mémoire d'un prêtre de Phtah, nommé Sabou et surnommé Abba. Il mourut sous le roi Teti (vi^e dynastie). Il était prêtre de la pyramide du roi Ounas et de la pyramide du roi Teti, quoiqu'il fût mort avant ce prince. Il ressort de cette indication que la chapelle funéraire n'était pas construite après l'achèvement de la pyramide dont elle était en quelque sorte le complément, mais simultanément (3);

6° Un monument du même genre élevé à la mémoire de Phtah-Assès, fils du personnage nommé Sabou dont il vient d'être parlé, et attaché aux mêmes monuments que son père (4);

7° Une grande et belle stèle, gravée en hiéroglyphes profonds et rehaussés de bleu, au nom de Ra-Ka-pou, prêtre attaché à la pyramide Assa-nefer (5);

8° Une stèle, dont les caractères sont en relief, au nom de Ka-em-Rot, prêtre de la pyramide Ra-en-ouser Men-asou (6);

9° Une fort belle stèle, au nom de En-Khetef-Ka et de sa femme, parente du roi. Le défunt portait entre autres titres celui de prêtre de la pyramide de Ouser-Kef-Ab-asou, de la pyramide Ra-sahou Schali, et de divers autres édifices funéraires inconnus (7);

10° Une stèle de Ra-ankh-em-a, prêtre des deux pyramides Ra-nefer-ef Neter-baou et Hor-men-Kaou Meter-asou.

A cette liste il convient d'ajouter l'inscription de Chéops qui mentionne, comme nous l'avons vu plus haut, la chapelle dépendant de la pyramide située près du sphinx, et la stèle trouvée au Sérapéum, mentionnant une famille attachée au culte des trois grandes pyramides. Le nombre des inscriptions établissant l'existence d'une cha-

(1) Voir le *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 289.

(2) Id., p. 290. — (3) Id., p. 291, n° 8. — (4) Id., p. 292, n° 9. — (5) Id., n° 11. — (6) Id., p. 294, n° 21. — (7) Id., p. 295, n° 25.

pelle dépendant des pyramides s'élève donc, à notre connaissance, au chiffre de douze.

Nous pouvons en conclure que la construction d'une chapelle à portée d'une pyramide n'était pas un fait isolé, mais constituait un usage général. Nous sommes dès lors en droit d'avancer que la pyramide de Chéphren avait, elle aussi, sa chapelle. La stèle du Sérapéum mentionne simultanément les trois grandes pyramides. N'en concluons pas qu'il n'existait pour le groupe qu'elles formaient qu'une chapelle unique : un même prêtre pouvait être attaché simultanément à plusieurs chapelles, comme en font foi les inscriptions rapportées ci-dessus.

Ceci posé, examinons si le monument du sphinx ne pourrait pas être une de ces chapelles funéraires, et, si nous reconnaissons que rien ne s'oppose à cette opinion, nous apprécierons la valeur des arguments qui peuvent être avancés à l'appui de cette deuxième hypothèse, que cette chapelle doit dépendre de la pyramide de Chéphren.

Une chapelle funéraire, qu'elle se rattache à une tombe royale ou à une tombe particulière, doit présenter dans les deux cas une disposition analogue. La différence caractéristique qui distinguera l'une et l'autre est l'absence, au premier cas, du puits débouchant dans le caveau. Mais cette différence n'est, en quelque sorte, pas apparente, puisque fréquemment l'orifice du puits ne se trouve pas dans la chapelle, mais dans la partie supérieure du monument : le puits se trouve prolongé de toute la hauteur de l'édifice, sur la terrasse duquel il débouche. On conçoit donc qu'à première vue on ne puisse distinguer l'une de l'autre la chapelle dépendant de la pyramide de la chapelle dépendant du mastaba, dont elle forme la partie extérieure.

Nous ne reviendrons pas ici sur la distribution intérieure des mastabas. Nous savons que leur plan est souvent irrégulier et qu'il comprend, avec une ou plusieurs salles dont les plafonds sont formés de larges dalles et soutenus par de lourds piliers carrés, une petite pièce murée, le serdab, contenant des statues du défunt. Le monument du sphinx ne s'écarte pas d'une manière notable du type ordinaire des mastabas. Il contient même un serdab; aussi plusieurs archéologues, à l'avis desquels M. Mariette s'était d'abord rangé, le classent-ils dans cette catégorie de monuments. Cette erreur devait fatalement se commettre au début. On ne suppose pas une exception; or le monument du sphinx constitue jusqu'à ce jour une exception par rapport aux édifices auxquels il ressemble. Mais cette

erreur aurait dû se dissiper quand l'achèvement du déblai intérieur eut permis de constater l'absence de tout caveau funéraire. On ne peut pas, en effet, considérer comme tel la petite pièce garnie de deux rangs de niches que j'ai mentionnée plus haut. Ces niches, qui ressemblent à celles que l'on voit dans la troisième pyramide, n'étaient pas destinées à recevoir des momies, puisqu'elles précèdent le serdab auquel on devait avoir accès, et que, sous l'ancien empire, nul ne devait pénétrer dans le caveau ou dans la salle qui en tenait lieu.

Disons de suite, pour n'y plus revenir, que l'usage de ces niches demeure inexpliqué dans toutes les hypothèses que l'on a pu émettre sur la destination du monument. Peut-être servaient-elles simplement, comme les cryptes des temples de l'époque ptolémaïque, à déposer des objets consacrés au culte.

D'ailleurs, la découverte des statues royales représentant Chéphren ne peut se concilier avec l'opinion que cet édifice était un tombeau. Un tombeau n'a, en effet, jamais recélé que des statues représentant le défunt; or cet édifice ne pouvait être une sépulture royale, encore moins celle de Chéphren, dont la pyramide était proche.

Aussi les partisans de cette première opinion l'ont-ils généralement abandonnée pour en adopter une autre d'après laquelle le monument du sphinx serait un temple. Celle-ci peut expliquer la présence des statues royales, puisque les pharaons avaient le droit, je pourrais presque dire à titre divin, de placer leur image dans les temples des dieux. Mais elle suppose une anomalie trop choquante pour avoir pu se produire, et qui en condamne la vraisemblance. Les dimensions du monument du sphinx sont fort ordinaires; nous ne pouvons admettre que les premiers pharaons de l'Égypte, auxquels il nous faut attribuer sa construction, n'aient pas voulu, en bâtissant un temple en l'honneur de la divinité, lui donner des dimensions supérieures à celles des tombeaux de leurs principaux sujets qui s'élevaient alentour. Nous ne pouvons supposer qu'ils ne se sont montrés prodigues de matériaux et de travail que lorsqu'il s'est agi de leurs propres tombes, de leurs gigantesques pyramides, et, qu'en dehors de ces édifices funéraires, ils n'ont été que de vulgaires constructeurs. Nous pouvons juger d'eux par leurs successeurs du nouvel empire : les pharaons dont les tombeaux sont les plus importants sont ceux qui ont élevé les monuments les plus vastes, car dans l'établissement d'un tombeau, qu'il soit bâti comme à Memphis, ou creusé dans le roc comme à Thèbes, s'il faut faire

une large part à l'orgueil personnel du pharaon, il faut en faire une presque aussi large à son goût. Soyons convaincus que les rois des premières dynasties, qui ont élevé de si grandes constructions funéraires, ont élevé de grandes constructions religieuses, parce que le goût des grandes œuvres devait être inné chez eux, inspiré, comme je l'ai indiqué ailleurs, par le caractère grandiose de la nature de leur pays. Du reste, si nous en croyons le vieil Hérodote, Ménès, le premier pharaon de la première dynastie, aurait construit, en l'honneur de Phtah, un temple dont il nous vante la grandeur et la magnificence.

Ces dispositions, je le répète, contrastent d'une manière choquante avec les dimensions du monument du sphinx. Ne m'objectez pas que le fondateur de cet édifice a pu, pour un cas particulier, déroger à ses habitudes ordinaires de grandeur, comme les pharaons du nouvel empire, qui ont construit, à côté de monuments immenses, des édifices sans importance. Les temples de petite dimension qui remontent à ces derniers n'ont pas été considérés par leurs fondateurs comme des édifices dignes de leurs soins : ordinaires par leurs dimensions, ils le sont encore par les matériaux employés et par le travail dont ils ont été l'objet; tout indique chez eux qu'ils ont été considérés, par ceux-là mêmes qui les ont élevés, comme des monuments très-secondaires. Loin de là, l'édifice du sphinx, par la recherche de ses matériaux tirés de carrières éloignées, par la perfection de leur assemblage, dénote qu'il a été, dans la pensée de son constructeur, un monument important. Nous n'en pourrions citer qu'un petit nombre qui puissent, sous ce rapport, rivaliser avec lui. Nous devons dès lors regarder ses dimensions ordinaires comme arrêtées, non pas dans le but d'économiser le travail et la matière, mais dans le but de les approprier à la destination du monument lui-même. Or, autant ces dimensions seraient peu en rapport avec l'importance d'un temple qui aurait été, de la part de son fondateur, l'objet de tant de recherche, autant elles sont appropriées à la destination que j'indiquais précédemment, à une chapelle funéraire. J'ai dit que ce monument ressemblait beaucoup à un mastaba : c'était dire implicitement qu'il ressemblait à une chapelle funéraire, puisque ces deux genres d'édifices ne diffèrent l'un de l'autre que par un caractère peu saillant. Rien ne s'oppose donc, dans la distribution du monument du sphinx, à ce qu'il soit considéré comme une chapelle funéraire séparée du tombeau duquel elle dépend.

Si nous lui reconnaissons cette destination, nous sommes contraints de lui accorder une origine royale, puisque les tombes

royales sont les seules où la chapelle est séparée du caveau. Considérée à ce point de vue, l'opinion que j'émets trouve un nouvel argument dans les matériaux mêmes dont ce monument est construit. Il est en albâtre et en granit; les piliers, qui soutenaient les plafonds, sont monolithes. Ces matériaux accusent un luxe qu'un roi pouvait seul soutenir. J'ai démontré ailleurs que les roches les plus estimées des Égyptiens étaient celles qui présentaient le plus de résistance au ciseau, parce qu'elles offraient le plus de garantie de durée. Ce peuple, qui avait sans cesse présente à l'esprit l'idée de l'éternité, pensait, en construisant, que ses monuments pourraient *demeurer à jamais*. Il se plaisait à les appeler les *pierres éternelles*. De là ce goût si marqué pour le granit qu'il tirait des carrières de Syène, c'est-à-dire des confins de l'Éthiopie, sous les rayons ardents du tropique.

Rappelons-nous l'intéressante stèle découverte à Abydos, dans le tombeau d'Onna, qui mentionne les voyages que ce haut fonctionnaire eut à faire sous les rois Papi et Meri-en-Ra, de la VIe dynastie, pour chercher, dans les pays d'Abhat, d'Abou et de Ha-Noub, des blocs de granit et d'albâtre pour la construction de deux pyramides (1). Cette œuvre était si difficile à mener à bien, que Onna reçut en récompense de ses services les plus hautes charges et les plus hautes dignités. Le rang élevé qu'il occupait ne le rendit pas indigne de nouvelles missions de ce genre.

Aucun document n'établit mieux, à mon avis, la valeur qui s'attachait à ces matériaux aux yeux des Égyptiens. Pouvons-nous admettre, quand le transport de roches de cette nature méritait l'intervention directe du pharaon, qu'ils aient pu être employés par un homme autre qu'un prince? La présence de quelques blocs de ces pierres si recherchées dans un monument particulier serait d'une explication facile : mais la construction entière d'un édifice, avec une matière que l'on pourrait presque qualifier de précieuse à cette époque, dénote, de la manière la plus sûre, une fondation royale.

Cet argument, du reste, ne demeure pas isolé : il est appuyé par d'autres qui le soutiennent et le fortifient. Nul n'ignore que la merveilleuse statue en basalte vert du roi Chéphren, que les personnes qui n'ont pas visité le Caire ont pu admirer à Paris, au musée égyptien de l'Exposition universelle, a été extraite du puits à ablutions qui s'ouvre dans le pavage de l'une des salles du monument du sphinx. Elle était accompagnée de fragments de huit autres statues

(1) Cette stèle est déposée au musée de Boulaq sous le n° 922.

du même roi, en calcaire. Ces statues ont été, à une époque inconnue, retirées du serdab et jetées dans l'excavation d'où elles ont été extraites. Si au lieu de neuf, représentant toutes le même personnage, on n'en eût découvert qu'une seule, ou bien plusieurs portant des noms différents, on aurait pu dire qu'elles avaient été apportées et jetées en cet endroit au moment où l'édifice a été profané : la disparition de son plafond atteste, en effet, qu'il a subi une véritable dévastation. Mais neuf statues du même prince, trouvées dans le même lieu, ne peuvent s'expliquer que par l'usage constant sous l'ancien empire de représenter un grand nombre de fois le défunt dans la chapelle de son tombeau, ou, pour parler plus exactement, de déposer dans le serdab un certain nombre d'exemplaires de son image. Nous savons que le défunt était toujours représenté dans une attitude religieuse : faire sculpter sa statue équivalait à un acte de foi ; la faire reproduire plusieurs fois, c'était renouveler un acte de piété.

Cet usage, qui était consacré par la religion égyptienne, devait exister pour les pharaons comme pour leurs sujets. Nous sommes, du reste, confirmés dans l'opinion que ces statues étaient bien des statues funéraires, par différents détails que présente la seule qui ait été trouvée intacte, la seule, par suite, que nous puissions étudier.

Chéphren est représenté assis ; derrière sa tête est un épervier, les ailes déployées. Il a la main gauche étendue sur la jambe; de la main droite il tient un rouleau de papyrus. Enfin, sur les côtés du siége sont des tiges de lotus qui s'enlacent autour du caractère *sam*, symbole de réunion.

Examinons avec attention l'oiseau que j'ai qualifié d'épervier. Ne serait-il pas plutôt un vautour? Nous connaissons un assez grand nombre de peintures où un vautour, emblème de la victoire, plane au-dessus du pharaon mis en scène. Il est un signe de la protection que la divinité accorde aux armes égyptiennes, un gage du succès que celles-ci vont remporter. Mais le vautour, comparativement à l'épervier, a des formes grêles, son cou est svelte et décharné, ses ailes sont allongées par de grandes plumes. Quand les artistes égyptiens ont voulu en retracer l'image, et ils en ont eu souvent l'occasion, ils ont exagéré ces divers caractères ; ils ont adopté un type uniforme, s'éloignant de la nature, mais assez particulier pour ne donner lieu à aucune erreur d'interprétation à son sujet. Nous ne retrouvons aucun de ces caractères dans l'oiseau qui plane au-dessus de Chéphren. Il est bien conforme au type de l'épervier tel que nous le connaissons dans l'antiquité égyptienne : sa tête est forte, son

cou trapu, sa forme pesante. M. Mariette, qui ne semble pas avoir saisi l'idée funéraire qu'il représentait, n'hésite pas à le qualifier d'épervier, en interprétant son symbolisme comme s'il se fût agi d'un vautour. Il voit dans ses ailes étendues une image de la protection divine qui couvrait le roi. Il importe de ne pas faire varier la signification des symboles que nous rencontrons et de ne pas leur faire subir une interprétation particulière dans les différents monuments où nous les voyons. Le symbolisme de l'épervier n'est pas douteux. Il est l'emblème de la résurrection; aussi quelques tombeaux contenaient-ils des éperviers, soit au corps entièrement animal, soit à la tête humaine. Quelques statuettes, comme on en peut voir une série au Louvre, représentent encore le défunt serrant contre sa poitrine un épervier qui s'est posé sur lui : c'est l'emblème de l'âme qui vient rejoindre le corps qui lui a appartenu, selon la promesse contenue au chapitre LXXXIX du *Rituel*.

L'épervier était donc un symbole essentiellement funéraire. Le musée de Boulaq possède du reste une statue, appartenant à la dernière époque de l'art égyptien, qui rappelle, par sa disposition, la statue de Chéphren. Elle représente un haut fonctionnaire de la xxx[e] dynastie, nommé Psamméticus. Il est revêtu de la longue robe usitée à cette époque. Au-dessus de sa tête, et comme le protégeant, est Hathor, sous la forme d'une vache. « Dans ce rôle, nous dit M. Mariette, Hathor est la déesse de l'Amenthi, c'est-à-dire du séjour des morts. Quand le mort est apporté à sa dernière demeure, c'est Hathor qui le reçoit à la porte de l'hypogée, c'est Hathor qui le mène à Osiris, sous la conduite duquel il va commencer cette série d'épreuves qui se terminera par sa manifestation à la lumière éternelle (1). » La position de l'épervier dans la statue de Chéphren, qui pourrait ne pas nous paraître appropriée à un emblème funéraire, se justifie par ce second exemple, où un attribut presque analogue occupe la même place par rapport à la statue qu'il décore. Comme l'épervier, le rouleau de papyrus que le pharaon tient dans sa main droite est un emblème funéraire. Nous ne ferons pas de distinction dans la signification qu'il convient de lui donner. Il a toujours été regardé, à propos des statues particulières où il figurait, comme un exemplaire du livre de prières relatives à la sépulture des morts, si connu sous le nom de *rituel*, c'est-à-dire comme un autre emblème essentiellement funéraire.

Les feuilles de lotus, qui décorent les côtés du siége du roi, ont

(1) *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 151.

un symbolisme analogue. Quelle était la signification du lotus? M. Mariette lui en donne deux, c'est-à-dire que ne voyant pas l'application que l'on peut faire dans certains cas de la signification qui lui a été généralement reconnue, il lui en substitue une seconde, mais pour ces cas seulement.

Le lotus pousse sa fleur hors de l'eau aux premiers rayons du soleil : c'est l'image poétique et naturelle de l'âme qui fait son apparition dans l'Amenthi.

La fleur de lotus entre dans les attributs d'un certain nombre de divinités : toutes, sauf le dieu du Nil, pour lequel cette exception s'explique d'elle-même (1), semblent des divinités funéraires et jouent un rôle dans les scènes qui suivent la descente de l'âme dans les régions inférieures.

Le dieu Nefer-Toum, qui est coiffé de la fleur de lotus épanouie, paraît avoir pour fonctions d'écarter les ennemis d'Osiris (2).

La déesse Hathor est représentée avec un naos sur sa tête, d'où s'échappe quelquefois une fleur de lotus. Hathor est chargée d'accueillir la momie à son arrivée dans l'Amenthi (3).

Horus enfant, l'Harpocrate des Grecs, est figuré avec une touffe de lotus sur la tête : il est l'image du défunt qui a satisfait aux prescriptions du rituel, et qui entre dans la vie éternelle (4).

La déesse Hat, qualifiée *dame de l'Amenthi*, a devant elle un autel surmonté de la fleur de lotus (5).

Enfin, le dieu Nonre-Atoum, caractérisé par deux longues plumes qui sortent d'une fleur de lotus, fils de Pascht, est un des quarante-deux assesseurs d'Osiris au tribunal infernal (6).

Si nous passons des statues divines aux monuments funéraires, nous verrons le même ornement accuser le même symbolisme. Le tombeau de Peh-en-Ka, à Saqqarah, si connu par les sculptures qui surmontent le haut de ses piliers, présente deux feuilles de lotus affrontées. C'est un motif de décoration qui s'est retrouvé sur plusieurs sarcophages de l'ancien empire. Sous le nouvel empire, nous retrouvons ce même emblème sur le couvercle de l'un des triples cercueils de Soutimès, hiérogrammate et chef des gardiens des livres, à Thèbes, de la XIXe dynastie environ, exposés au Louvre. La tête porte un bouquet de lotus, et le collier qui retombe sur la poitrine est formé de fleurs et de boutons de lotus.

(1) V. le *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 141.
(2) Id., p. 119. — (3) Id., p. 129. — (4) Id., p. 108. — (5) Id., p. 146.
(6) *Catal. du musée du Louvre*, p. 113, édit. de 1867.

Descendons-nous plus bas dans l'histoire de l'Égypte, nous voyons sur les sarcophages de Tao et de Horus, qui sont déposés au Louvre, et qui datent des Saïtes, des bordures de fleurs de lotus. Nous voyons encore le même emblème se dresser entre les pattes du chacal, figure d'Anubis, la gardienne des corps jusqu'au jour de la résurrection. Enfin, dans les nombreuses petites stèles funéraires qui ornent tous les musées égyptiens, nous voyons le défunt présenter à Osiris, devant lequel il comparaît, ou la famille du défunt quand ce dernier est assimilé à Osiris et représenté sous ses traits, une fleur de lotus épanouie.

Le symbolisme funéraire du lotus me semble pleinement démontré par ces exemples. Pourquoi donc vouloir lui donner une signification différente quand nous le trouvons gravé sur la statue de Chéphren? C'est que M. Mariette, ne regardant pas le monument d'où elle a été extraite comme une chapelle funéraire, ne pouvait comprendre que l'on eût placé un emblème de la résurrection sur une œuvre qui n'avait rien de funéraire à ses yeux. Il est vrai que sur les côtés de la statue de Chéphren les tiges et les fleurs de lotus sont disposées d'une façon symétrique, et se nouent autour d'un caractère qui signifie *réunion*. Cette manière de les figurer leur ferait-elle perdre leur signification ordinaire? Je ne le pense pas; car si ces plantes symbolisaient dans ce cas, d'après l'opinion de M. Mariette, la Haute et la Basse Égypte (1), nous ne saurions nous expliquer la présence de ce même emblème sur plusieurs statues de la déesse Pascht, exposées au Louvre. Quand un signe est reproduit deux fois, et quand sa répétition ne peut être regardée comme l'expression du pluriel, il faut donner au premier son sens habituel, au second le sens opposé. Je me trouve d'accord sur ce point avec M. Mariette, qui fait indiquer à une des plantes dont il s'agit, la Basse Egypte, et à la même plante répétée, la partie opposée de la vallée du Nil, c'est-à-dire la Haute Égypte. D'après ce qui précède, le lotus signifiant l'hémisphère inférieur, une seconde plante de lotus accolée à la première signifiera l'hémisphère opposé, c'est-à-dire l'hémisphère supérieur. En d'autres termes, la double plante de lotus, enlacée autour d'un caractère exprimant l'idée de réunion, gravée au bas de la statue d'un roi décédé, signifiera que ce prince, après avoir vécu dans le monde supérieur de la vie terrestre, vit en ce moment dans le monde inférieur de la vie éternelle.

J'ai dit que des statues de Pascht présentaient le même emblème :

(1) Mariette, *Catal. du musée de Boulaq*, p. 203.

c'est que, d'après les croyances égyptiennes, cette déesse jouait un double rôle. Dans le monde inférieur, elle marchait à la suite d'Osiris et était chargée du châtiment des coupables. Comme déesse des régions supérieures, elle avait des fonctions qui sont difficiles à préciser (1). Son rôle funéraire dans l'hémisphère inférieur motive sur ses statues la feuille de lotus, dont la répétition est à son tour expliquée par son rôle dans l'hémisphère supérieur.

Si nous admettons l'exactitude de ces éclaircissements, la statue de Chéphren devrait être considérée comme une statue funéraire pour une triple raison : la présence de l'épervier, du rouleau de papyrus et des feuilles de lotus. Ce serait donc, à mon avis, Chéphren qui serait le constructeur du monument connu sous le nom de temple du sphinx, monument qui aurait été la chapelle funéraire dépendant de la pyramide de ce pharaon. Il serait donc postérieur au sphinx, auquel on a voulu à tort le rattacher et que nous trouvons mentionné, au contraire, dès le règne de Chéops, le prédécesseur de Chéphren.

Cette opinion, opposée à celle que partagent d'éminents égyptologues, a le tort d'être exposée par un archéologue trop jeune encore et trop inconnu pour que la moindre autorité s'attache à son avis. Mais si elle est réellement scientifique, elle saura se faire accepter malgré ces circonstances défavorables. La vérité se fait jour malgré tous les obstacles, comme le soleil, qui en est l'emblème, arrive, quelque épais que soient les nuages qui interceptent ses rayons, à nous éclairer de sa lumière.

Comte du Barry de Merval

(1) V. *Catalogue de Boulaq*, p. 416.

Mai 1873.

LA

CHRONOLOGIE ATHÉNIENNE

A DÉLOS

Un certain nombre d'inscriptions de Délos, postérieures à l'époque où cette île fut donnée à la république d'Athènes (CLIII^e olympiade) (1), sont datées par des archontes. La question de savoir si ces éponymes sont *athéniens* ou *déliens* a été souvent discutée. Elle est importante pour la restitution des fastes éponymiques de l'Attique. Bœckh, dans le *Corpus*, résumant les travaux de ses prédécesseurs, croit que ces archontes sont déliens (2). Cette opinion a été admise par Meier et par Westermann. De nouvelles recherches et de récentes découvertes, en particulier celles de M. Lebègue sur le mont Cynthus (3), permettent de reprendre et de terminer le débat.

Les archontes connus par les marbres de Délos sont les suivants : 1° Διονύσιος, 2° Λυκίσκος, 3° Φαιδρίας, 4° Ἀρίσταιχμος, 5° Ναυσίας, 6° Ζήνων, 7° Διότιμος, 8° Προκλῆς.

Διονύσιος et Λυκίσκος. Inscription de Délos, *Corpus*, n° 2296. Γάϊος Γαΐου Ἀχαρνεύς, ἱερεὺς γενόμενος θεῶν μεγάλων Διοσκόρων Καβείρων ἐν τῷ ἐπὶ Διονυσίου τοῦ μετὰ Λυκίσκον ἄρχοντος ἐνιαυτῷ, ἱδρύσατο.

Dans une liste d'éponymes athéniens conservée au *Varvakeion*, nous lisons :

ΛΥΚΙϹ////////
ΔΙΟΝΥϹΙΟϹ

Ces deux éponymes se suivent sans intervalle; la restitution Λυκίσ[κος], Διονύσιος est certaine. *Essai sur la chronologie des archontes*,

(1) Polybe, XXX, 18; XXXII, 17.
(2) 2270 et suiv.
(3) *Revue archéologique*, août 1873, p. 105.

p. 57 (1); *Nouveau mémoire* (2), n° 62; Neubauer, *Commentationes epigraphicæ*, p. 139 (3).

J'ai classé les archontes Λυκίσκος et Διονύσιος aux années 8 et 7 av. J.-C.

Φαιδρίας. Inscription de Délos, *Corpus*, 2271; Foucart, *Associations religieuses chez les Grecs* (4), n° 43. Décret des *Héracléistes* tyriens en l'honneur de Πάτρων Δωροθέου. Φαιδρίας est donné comme éponyme d'Athènes par un marbre publié dans le *Philistor*, I, 15, 1. J'en ai fixé la date, d'après le marbre athénien, aux environs de l'olympiade CXLVIII. *Essai*, p. 131. Le texte de Délos prouve qu'il faut descendre jusqu'à la CLIII^e^ olympiade. *Nouv. mém.*, n° 29. Ces deux éponymes ne sont qu'un même personnage.

Ἀρίσταιχμος. Inscr. de Délos, *Corpus*, n° 2270. Décret rendu par les Athéniens de Délos en l'honneur d'Εὔβουλος Δημητρίου Μαραθώνιος. L'auteur de l'histoire des philosophes académiques conservée par les papyrus d'Herculanum cite Ἀρίσταιχμος comme archonte d'Athènes. Buecheler, *Academicorum philosophorum index herculanensis*, p. 19. Ἀρίσταιχμος appartient à la CLIII^e^ olympiade. *Nouv. mém.*, n° 28, et les remarques de Bœckh sur l'inscription 2270.

Ναυσίας. Inscr. de Délos, n° 2295. Dédicace semblable à celle de l'archontat de Διονύσιος. Ναυσίας, à ma connaissance, n'est cité par aucun marbre athénien (5). CXCII^e^ olymp., 4; *Essai*, p. 65.

Ζήνων. Inscr. de Délos, n° 2287. Dédicace en l'honneur de l'épimélète de Délos, Ἀλέξανδρος Πολυκλείτου Φλυεύς. Les marbres athéniens nomment un archonte Ζήν[ων] qui est certainement de la 3e année de la CLXXXI^e^ olympiade. *Nouv. mém.*, n° 10. Ils en font connaître un second que j'ai attribué à la 2e année de la CCV^e^ olympiade. *Essai*, p. 65; Neubauer, p. 138. La rédaction du texte délien ne permet pas de se déterminer entre ces deux dates.

Διότιμος. Cet archonte est donné par une inscription du mont Cynthus, *Rev. arch.*, art. cité, n° 7, où on lit seulement ἄρχων Διότιμος. Une inscription d'Athènes, *Essai*, p. 65; *Nouv. mém.*, n° 62; Neu-

(1) *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la* CXXII^e^ *olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*. Un vol. in-8, Didot.

(2) *Fastes éponymiques d'Athènes, nouveau mémoire sur les archontes athéniens postérieurs à la* CXXII^e^ *olympiade, tableau chronologique et liste alphabétique des éponymes*. Paris, 1873, Thorin éditeur.

(3) Berlin, Calvary éditeur.

(4) Paris, 1873, Klincksieck éditeur.

(5) Neubauer, *Commentationes*, p. 139.

bauer, p. 138, donne un éponyme de ce nom, 4e année de la CXCIIIe olympiade.

Προκλῆς. Le texte copié par M. Lebègue porte : Σαραπίων Σωτάδου Αἰγιλιεύς, ἱερεὺς . . γενόμενος Διὸς Κυνθίου καὶ Ἀθηνᾶς Κυνθίας ἐν τῷ ἐπὶ Προκλέους [ἄρχοντος ἐνιαυτῷ κτλ. . .]. L'archonte Προκλῆς est donné par un marbre d'Athènes. Eustratiadès, Ἐπιγραφαὶ ἀνέκδοτοι, 1855, p. 29, CLXIVe olymp., 3. *Essai*, p. 42.

Ainsi :

1° Sur huit archontes conservés par les marbres de Délos, sept sont connus par d'autres documents comme athéniens;

2° Les archontes des marbres déliens, postérieurs à la CLIIIe olympiade, et les éponymes d'Athènes qui portent les mêmes noms, comme le prouvent les renvois ci-dessus, appartiennent aux mêmes époques.

Des rapprochements qui précèdent, il résulte donc que les archontes éponymes dont les noms se lisent sur les marbres de Délos, contrairement à l'opinion de Bœckh, de Meier et de Westermann, sont ceux d'Athènes.

DUMONT.

STÈLE ANTIQUE

TROUVÉE DANS LE

JARDIN DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-EN-VILLE

A PARIS



Le 2 octobre, étant allé, sur l'invitation de M. Théodore Vacquer, l'intelligent et dévoué conducteur des travaux de la Ville, assister à l'exploration des sépultures antiques qu'il découvre dans les ter-

rains voisins de la rue Nicole, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, j'ai pu prendre part à la trouvaille d'une stèle antique déterrée tout près de là, dans le jardin de Port-Royal, dépendant aujourd'hui de l'hospice de la Maternité.

Grâce à l'intervention du directeur de cet établissement, M. Francière, un bloc de pierre calcaire chargé de caractères, retiré du sol du jardin, était sauvé, au moment même où des ouvriers maçons le scellaient dans un mur en construction.

Je me suis empressé de faire un croquis de la stèle, qui a $0^{m},60$ de hauteur sur $0^{m},27$ de largeur et $0^{m},23$ d'épaisseur.

Dans un cadre creusé au centre, au-dessous d'un fronton triangulaire, on lit en caractères de trois centimètres : GEMINIVS SOLIMARI F*ilius* VESTIARI*us* H*ic* S*itus*. Le mot qui compose la troisième ligne est maintenant fort altéré par les coups de pic que la pierre a reçus lorsqu'elle fut arrachée à la terre. Mais en l'examinant attentivement, et en tenant compte des traces importantes qui subsistent, on acquiert la conviction qu'il y a bien là effectivement le terme de métier *vestiarius*. Le nom du père de Geminius est gaulois et déjà connu, notamment dans une inscription de Gustavsburg, près du Rhin : TOGITIO || SOLIMARI FIL (1); il rappelle immédiatement la Solimara qui paraît en tête d'une inscription célèbre, trouvée à Bourges en 1687, publiée d'abord par La Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, et depuis souvent reproduite : SOLIMARAE || SACRVM || AEDEM CVM SVIS || ORNAMENTIS || FIRMANA C - OBRICI · F || MATER || D . S · D.

On a fait de cette Solimara une divinité qu'on assimilait à Epona et qui aurait été l'éponyme des Solimariacenses.

Solimariaca est connue par l'Itinéraire d'Antonin, qui place cette localité sur la voie qui conduisait d'Andematunum (Langres) à Toul. On l'identifie avec Soulosse, village des Vosges (2). Le nom des Vicani Solimariacenses se lit, en effet, au commencement d'une inscription encastrée dans le pont de Soulosse : IOVI · O · M || VICANI SOLIMARI || ACENSES FACIENDM || CVRAVERVNT MDDV || GNATVS ATEGNIAE · F ET || SERENVS SILVANI LIB.

Mais si Solimara est une divinité, comment expliquer le titre MATER que prend Firmana en lui dédiant une chapelle?

Hagenbuch, suivi par Orelli, suppose qu'il s'agit d'une prêtresse

(1) Steiner, *Codex Inscr. Roman. Rheni*, Darmstadt, 1837, t. I, p. 188, n° 324.

(2) Il existe de belles monnaies d'or gauloises, portant la légende SOLIMA, qui ont été attribuées à ce village. La Saussaye, *Revue numismatique*, 1838, p. 408.

Mater sacrorum (1). Mais, dès 1740, Muratori, en donnant l'inscription de Bourges, ajoute : « Mihi suspicio est, non agi heic, de votiva tabella, sed quidem de sepulcrali titulo, et Solimaram nomen esse mulieris, cui Firmana fuerit mater (2). » Ce n'est pas à Solimara, mais à Jupiter que les *Vicani Solimariacenses* ont fait leur dédicace. Il est vrai que le culte local n'exclut pas les honneurs rendus au grand dieu. Toutefois, le rapprochement du nom des habitants de Soulosse et de la Solimara Biturige n'implique pas un rapport direct.

Dans l'inscription de Paris, comme dans celle de Gustavsburg, nous voyons le nom paternel au génitif, SOLIMARI. Le nominatif est-il Solimarus, le masculin de Solimara, ou bien Solimarius?

Steiner, après avoir reproduit dans le texte de ses *Inscriptions du Rhin* la vieille dédicace : DEO INTARABO || EX IMPERIO Q || SOLIMARIVS || BITVS AEDEM CVM SVIS ORNA || MIINTIS CONSA || CRAVIT · L · M, corrige dans sa table le nom de la troisième ligne, qu'il présente sous la forme Solimarus (3). C'est aussi la forme adoptée par M. Zeuss dans la table de noms gaulois insérée à la fin de sa *Grammatica celtica*.

Il est possible qu'en 1619 on ait mal copié cette inscription de Niersbach, comme on a mal copié, à Vérone, le nom du Biturige Virdomarus, que Muratori imprime (870, 3) sous la forme singulière Virdonarius. C'est vraisemblablement à cette mauvaise copie que Maffei fait allusion, lorsqu'il dit : « Viridomari nomen tam nitide scalptum, priscisque scriptoribus non ignotum, cur tam misere corruptum in quibusdam editionibus spectamus (4)? »

Lors même que l'inscription de Niersbach serait correctement publiée, Solimarus ne serait pas pour cela à rejeter. Solimarius serait seulement une forme secondaire, un dérivé constituant un *nomen* que compléteraient le *prænomen* Quintus et le *cognomen* Bitus.

La famille des noms gaulois terminés par le suffixe *marus* est nombreuse. Je pourrais citer quarante exemples à l'appui de cette observation. Il me suffira d'en détacher quelques-uns, à titre de spécimen.

Addedomarus (médaille de la Grande-Bretagne).
Atepomarus (inscriptions de Narbonne et d'Orléans).
Cannitogimarus (inscr. de Limoges).

(1) *Inscript. lat.*, t. I, p. 358, n° 2050, note.
(2) *Nov. Thes. inscr.*, CXIV, 1.
(3) *Inscr. Rheni*, II, p. 128, n° 907 et p. 238.
(4) *Mus. Veronense*, p. 122, et gravure de la stèle de Tragurium, p. 123, 3.

Combaromarus (vase d'argent de Berthouville).
Dagomarus (vases rouges de Moulins, Nimègue, Londres).
Dannomarus (inscript. de Nîmes).
Dinomogetimarus (inscr. de Saint-Pons, Hérault).
Elviomarus (médaille de Pannonie).
Illiomarus (vase de Fleuri, près Orléans).
Inducionarus (Cæsar, *Bell. Gall.*, V, 3, etc.).
Nertomarus (inscript. d'Autun et de Cilly).
Segomarus (vase de Marsannay, et inscr. de Brescia).
Venimarus (inscript. de la Crau d'Aubagne).
Victomarus (inscription de Cologne).

Ces noms ont leur féminin, et après Solimara, nous pouvons encore citer Atismara, Bellatumara, Chiomara, Litumara, Smertomara, etc. On a donc de fortes raisons pour croire que Solimarus doit être admis. Quant à Solimariaca, garanti par une inscription antique et par de bonnes leçons de l'Itinéraire, ce nom géographique peut avoir pour racine un nom d'homme tout aussi bien qu'un nom de divinité.

Vestiarius indique tantôt un métier, celui de fabricant de vêtements, tantôt un emploi, lorsqu'il s'agit d'un serviteur chargé du soin des hardes d'un maître. Mais comme, ici, ce mot n'est suivi d'aucune expression qui en délimite le sens, il est probable qu'il s'applique à la profession.

La partie supérieure de la stèle a été creusée en forme de table de libations quadrangulaire. Le rebord, en grande partie détruit, est cependant encore très-reconnaissable. Il était beaucoup trop peu élevé pour faire supposer que le sommet de la stèle constituait une urne cinéraire, comme cela se voit quelquefois. Il est donc probable qu'en certaines occasions les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel des rites en l'honneur des mânes.

Adrien de Longpérier.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, envoie à l'Académie la copie et l'estampage d'une inscription romaine, récemment découverte à Tunis. M. Robert reconnaît que cette inscription, placée sur un autel consacré à Jupiter Optimus Maximus et à Junon Régina, fait mention de Nerva et d'Hadrien.

M. de Wailly lit en communication des observations *sur la Chronique d'Ernoul dans ses rapports avec l'Histoire de Villehardouin.*

M. Halévy lit un mémoire intitulé : *Examen de l'épigraphie éthiopienne.* M. de Longpérier fait observer à l'auteur que les monnaies ne sont des monuments dignes de foi que quand leurs légendes sont restées pures; mais s'il arrive que les types sont reproduits par des ouvriers inintelligents, alors il y a interversion, substitution de caractères, et l'on voit s'introduire des légendes barbares; il y en a des exemples dans les monnaies de l'Éthiopie. M. Halévy doit donc tenir sa critique en éveil.

M. Th. H. Martin, membre de l'Académie, lit un mémoire sur *la Prométhéide d'Eschyle,* étude sur la pensée et la structure de cette trilogie. Il croit que le Prométhée Purphoros en constitue le dénouement et non, comme on l'a cru longtemps, la première partie.

M. de Longpérier offre à l'Académie un ouvrage de M. Carlo Mancini, intitulé : *Explication de deux inscriptions inédites des Thermes de Dioclétien et de deux bas-reliefs triomphants découverts dans le Forum romain.* M. Beulé, en 1872, avait déjà présenté à l'Académie des photographies de ces bas-reliefs, mais ils étaient restés jusqu'ici inexpliqués ou expliqués d'une manière insuffisante.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie quatre planches contenant divers dessins de plats, bouteilles, vases, etc., de terre cuite, trouvés pour la plupart à Carthage.

M. Havet lit un mémoire intitulé : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

Sur le rapport de la Commission du prix Volney, ce prix est partagé entre M. J. Halévy, pour son *Essai d'épigraphie Libyque,* et M. Meunier, pour son *Etude de grammaire comparée.*

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Une découverte archéologique intéressante vient d'être faite à Paris. Sur l'invitation de M. Th. Vacquer, conducteur des travaux de la ville, M. de Longpérier assistait à l'exploration des sépultures antiques situées dans les terrains voisins de la rue Nicole, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, quand il a été témoin de la trouvaille d'une stèle qui va être placée au musée municipal de l'hôtel Carnavalet. Cette stèle, arrachée au sol du jardin de Port-Royal, dépendant aujourd'hui de l'hospice de la Maternité, a été, grâce à l'intervention de M. Francière, directeur de cet établissement, sauvée au moment où les ouvriers maçons la scellaient dans un mur en construction.

C'est un bloc de 60 centimètres de hauteur sur 27 de largeur. Dans un cadre creusé au centre et surmonté d'un fronton triangulaire, on lit l'inscription :

GEMINIVS
SOLIMARIF
VESTIARI
H · S ·

C'est-à-dire : *Geminius Solimari filius vestiarius hic situs (est)*, « Geminius, fils de Solimarus, tailleur, gît ici. »

Le mot qui compose la troisième ligne est maintenant fort altéré par des coups de pic. Mais en l'examinant attentivement et en tenant compte des traces qui subsistent, M. de Longpérier croit pouvoir affirmer qu'on y lira le nom de métier *vestiarius*. Le nom du père de Geminius est gaulois et déjà connu (notamment par une inscription de Gustavsburg, près du Rhin : TOGITIO SOLIMARI FIL); il rappelle la *Solimara* qui figure en tête d'une inscription de Bourges, souvent reproduite ; il rappelle aussi le nom de *Vicani Solimariacenses*, relevé dans une inscription encastrée dans le pont de Soulosse, village gaulois situé sur la route de Langres à Toul et mentionné par l'itinéraire d'Antonin. Il existe enfin de très-belles monnaies d'or gauloises portant la légende SOLIMA, qui ont été attribuées à cette localité.

La partie supérieure de la stèle a été creusée en forme de table de liba-

tions quadrangulaire. Le rebord est en grande partie détruit, mais encore très-reconnaissable. Il est donc probable qu'en certaines occasions les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel des rites en l'honneur des mânes. Le monument date du second ou du troisième siècle.

(*Journal officiel.*)

—— Nous trouvons dans le *Temps*, du 27 septembre, la lettre suivante de M. Burnouf, relative aux découvertes de M. Schliemann ; sans prendre parti sur le fond de la question, l'emplacement de la Troie homérique, la *Revue* ne peut que désirer mettre ses lecteurs au courant de travaux et de découvertes qui, de toute manière, profiteront à l'archéologie et à la science.

« Monsieur,

« Vous avez entretenu à trois reprises vos lecteurs de la vie de M. Schliemann et de son zèle généreux pour la science; mais vous n'avez pu leur donner de renseignements sur ses découvertes dans la plaine de Troie. Permettez-moi de remplir cette lacune.

« Toute l'antiquité s'est trouvée d'accord sur l'emplacement de l'ancienne Troie, à l'exception d'un certain Démétrios de Skepsis, suivi par Strabon, qui n'avait pas visité le pays. En 1788, Lechevalier, reprenant cette question, crut devoir placer le site de la ville antique au village de Bounarbachi; son opinion fut adoptée avec peu de critique par la plupart des archéologues. M. Schliemann, voyant que le problème ne pouvait être résolu que par des recherches locales, fit des fouilles à Bounarbachi, atteignit le sol vierge qui est à 60 ou 70 centimètres de profondeur, et ne trouva aucune trace d'habitations humaines. A l'extrémité des collines, il vit cependant les restes d'un village antique ; il le fouilla et n'y trouva que des poteries helléniques assez modernes. C'était probablement le lieu appelé *Gergis*.

« Par ces premières fouilles, M. Schliemann fut conduit à chercher l'emplacement de Troie là où l'antiquité même l'avait placé, c'est-à-dire au lieu appelé Hissarlik, situé non loin de la mer. Voici ce qu'il y a trouvé : une couche moderne, contenant des débris romains et des inscriptions fort importantes, s'étend sur la colline à une profondeur de deux mètres. Outre les antiquités grecques antérieures à l'époque romaine, cette première couche a fourni quelques objets de fer, des armes et des clous de *bronze*, mais pas un seul objet de cuivre pur; parmi les objets d'origine purement grecque et d'époque historique, s'est trouvée une belle métope de marbre blanc ayant fait partie du temple de Minerve Italienne, temple dont la partie inférieure a été rendue au jour.

« Au-dessous de la couche hellénique, restes d'une colonie qui a duré plus de mille ans et n'a disparu que sous Constant II, s'enfonce la couche troyenne et préhistorique sur une profondeur qui atteint jusqu'à 16 mètres. Dans cette accumulation de décombres, on ne rencontre ni bronze ni fer ; tous les objets de métal sont en cuivre pur, en argent, en or ou en électron, alliage très-beau d'or et d'argent. A la profondeur de 9 mè

tres, une mince couche de minerai de plomb et de cuivre s'étend presque par toute la colline. Celle-ci était fortifiée.

« M. Schliemann a déblayé l'entrée principale, qui est pavée et flanquée de bâtiments solides; à côté, le mur n'a pas moins de 13 mètres d'épaisseur. Près de là, dans une situation dominante, sont les restes d'un grand bâtiment princier, à côté duquel s'est trouvé le trésor dont je dirai tout à l'heure quelques mots. Les ruines de la ville laissent distinguer au moins trois couches, dont celle de dessus, qui a environ deux mètres d'épaisseur, permet de supposer que les maisons étaient en bois et ont été brûlées. Le second lit renferme beaucoup de murs de maisons, formés de pierres unies avec de la boue et pareilles à celles que nous avons nous-mêmes trouvées à Santorin, sous la pierre ponce du volcan. Le troisième lit contient d s maisons dont les murs étaient faits de briques crues, selon l'usage antique de l'Asie centrale. Toute cette partie porte les traces évidentes d'un immense incendie : les vases, les métaux y ont été calcinés ou soudés par la fusion; la surface des briques a été cuite par les flammes d'un vaste foyer. Ce troisième lit se trouve entre 7 et 10 mètres de profondeur

« Au-dessous de 10 mètres, et jusqu'à 15 ou 16, a existé une ville plus ancienne, où l'on a trouvé des murs composés d'énormes pierres du poids d'un et de deux tonneaux. Elle a été la première fondée en ce lieu, car elle repose sur le sol vierge, qui est une roche calcaire.

« Il faudrait un volume pour décrire les objets rapportés de la Troade par M. Schliemann; le nombre en est de plus de *quinze mille*. Beaucoup d'entre eux sont des vases de terre cuite, les uns faits au tour, les autres modelés à la main ; tous sont dépourvus de peintures, mais la plupart représentent une femme ayant des seins et un nombril saillants, une figure de chouette, comme la Minerve d'Homère, et une sorte de casque à aigrette. Le culte de Minerve *glaucôpis* était manifestement le culte principal du lieu ; car on y a trouvé une multitude de petits *palladium* en terre cuite, en pierre ou en os, représentant cette divinité, parfois d'une manière très-succincte. Les instruments de cuivre pur, avec les moules et les creusets servant à leur fabrication, les outils et armes de pierre dure, des restes de lyres à sept ou à quatre cordes, plusieurs milliers de ces doubles cônes percés d'un trou et connus sous le nom de fusaioles, des ornements de femme, des mortiers, des moulins, des poids en pierre, une foule d'objets d'un usage inconnu, forment un ensemble tel qu'aucun musée de l'Europe n'en renferme de semblable, et fourniront des sujets inépuisables d'études. C'est toute une civilisation féodale qui se révèle.

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la race qui a laissé ces souvenirs était aryenne ; elle ne connaissait pas le fer ; elle est antérieure au bronze. Elle est donc aussi antérieure à l'*Iliade*, où le bronze, l'étain et le fer sont fréquemment nommés. Les habitants du lieu étaient enfermés dans une citadelle ; vingt puits creusés au dehors par M. Schliemann ont démontré qu'il n'y avait pas d'habitations hors des murs. Cette population

vivait sous l'empire d'un seigneur féodal dont le château a été rendu au jour. Là ont été trouvés, outre une foule d'objets divers, des vases d'or pur, d'argent ou d'électron, des lingots d'argent, deux magnifiques parures de femme en or pur, composées d'une multitude de paillettes et de petites chaînes, d'un art primitif mais déjà avancé, plusieurs milliers de perles d'or façonnées, ayant fait partie de colliers, huit bracelets, trente-six boucles d'oreilles en or. Il n'est pas douteux que ces richesses n'aient appartenu aux propriétaires du château et que le maître n'ait été en même temps le roi du pays.

« Mais quel était le nom de ce roi? Est-ce Priam? Qu'on ne me demande pas de répondre à cette question, car il faudrait d'abord savoir si l'*Iliade* n'est pas analogue au *Râmayana* et au *Schah-nâmé*, dans lesquels le soleil, la lune, les vents et les nuages sont représentés comme d'anciens héros et leurs luttes cosmogoniques comme des événements humains.

« M. Schliemann n'en a pas moins rendu un grand service à la science et s'est fait le plus grand honneur en employant si noblement une fortune acquise par les rudes épreuves que vous avez racontées.

« Agréez, etc. « ÉMILE BURNOUF. »

—— Les *Archives des missions scientifiques et littéraires* commencent, nous ne savons pourquoi, une nouvelle série, la troisième. Il n'y a eu ni interruption, ni changement de format qui explique, comme ç'a été le cas en 1864, ce changement de titre. Quoi qu'il en soit de cette énigme, la première livraison du tome I de la troisième série, que nous avons sous les yeux, est fort intéressante. En voici la table :

1° Cinquième rapport de M. Luzel sur une mission en Basse-Bretagne, ayant pour objet des recherches sur les traditions orales des Bretons Armoricains, contes et récits populaires, par M. F. M. Luzel;

2° Premier rapport sur une mission littéraire en Macédoine, par M. Auguste Dozon ;

3° Rapport sur une mission scientifique en Suède et en Norwége, par M. Eugène Mouton ;

4° Rapport sur l'éclipse du 12 décembre 1871, observée à Schoolor (Indoustan), par M. J. Janssen ;

5° Nouveau mémoire sur la chronologie des éponymes athéniens postérieurs à la 122e olympiade, par M. Albert Dumont.

Le rapport de M. Janssen doit être accompagné d'une planche qui sera jointe à la deuxième livraison du volume. On n'oubliera sans doute pas de donner en même temps le titre du septième volume de la seconde série, titre qui manque encore.

—— *Cimetière gaulois, à Bellozane, près Gournay.* — Dans l'automne de 1872, Mme la comtesse de Naive et M. le général Pajol, son gendre, faisaient extraire de la pierre au lieu dit la Tête-de-Bray. Dans un essartis de leur château de Bellozane, près Gournay, les ouvriers occupés à ce travail ne tardèrent pas à trouver des vases en terre grise et noire, ornés, mais peu consistants. Ils provenaient évidemment d'un cimetière antique.

Des fragments furent présentés à M. l'abbé Cochet, qui ne tarda pas à reconnaître leur origine gauloise et qui demanda, en grâce, la suspension du travail. Ce qui fut fait.

Différentes raisons ayant empêché depuis un an d'effectuer une fouille méthodique, elle a eu lieu à la fin de septembre dernier.

M. l'abbé Cochet a fouillé la Tête-de-Bray pendant deux jours, et il y a rencontré quatre à cinq sépultures gauloises à incinération. Elles lui ont donné vingt vases funéraires que leur fragilité n'a pas permis d'obtenir en entier.

Parmi ces vases, il y avait des urnes; mais la plus grande partie se composait d'écuelles, comme dans la forêt d'Eu. Il est évident qu'elles avaient contenu des offrandes, et que des cailloux tombés du sol en avaient détruit la plus grande partie.

Les ossements du défunt avaient été incinérés et puis mis dans la terre. On ne les avait pas déposés nus dans l'argile; tout porte à croire qu'ils avaient été enfermés dans des caisses de bois qui avaient disparu.

La coutume que nous signalons est restée dans les Gaules pendant l'occupation romaine; mais nous n'en connaissons pas l'origine.

Un seul objet d'art s'est présenté. C'était une fibule en fer toute rongée par l'oxyde. Celle-là était destinée à soutenir la saye ou vêtement du défunt.

Au Vaudreuil, au contraire, cette fibule en fer se trouvait parfaitement conservée.

Par la bienveillance de Mme la comtesse de Naive, tout ce qui a pu être conservé de ces vases sera raccommodé et déposé au Musée de Rouen.

Ce cimetière gaulois augmente le nombre des points antiques déjà connus dans la Seine-Inférieure.

On peut compter ceux qui sont parvenus à notre connaissance à l'aide de la céramique. Ce sont : la Cité de Lime, près Dieppe, en 1824; Baons-le-Comte, en 1842; Bouelles, en 1854; Moulineaux, en 1855; Saint-Vandrille-Rançon, en 1861; Sainte-Beuve-Épinay, en 1863; Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864 et en 1865; les Essarts Varimpré, en 1864; Saint-Remi-en-Rivière, en 1865; Ancourt et Sommery, en 1867; Saint-Vincent-de-Nogent, en 1869; Ingouville près le Havre, en 1870, et enfin, à des époques déterminées, Rouen, Dieppe, Londinières et Foucarmont.

—— Le nº 1 du 2me volume de la *Revue celtique* a paru. Il contient les articles suivants :

1. De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux, par M. Ad. Pictet.

2. Nehaleunia, par M. Kern.

3. Un autel de Nehaleunia, trouvé près de Dombourg (Zélande), par M. Albert Réville.

4. L'ex-voto de la Dea Bibracte (2me article), par M. Bulliot.

5. Attodiad i Llyfryddiaeth y Cymry, gan y Parch. D. Silvan Evans.

6. La Poésie populaire en Bretagne, par feu M. Guillaume Lejean.

7. Noms propres bretons commençant par *Ab* ou *Ap*, par M. R. F. Le Men.

8. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne (suite), par M. L. F. Saudé.

9. The Battle of Cnucha, a medieval irish text, with a translation, by W. M. Hennessy.

Mélanges, Bibliographie, Revue des périodiques. Cette dernière partie sera très-précieuse pour tous ceux qui s'intéressent aux études celtiques. Ils y trouveront un dépouillement méthodique de tous les recueils qui, de près ou de loin, touchent à ces études, l'indication de tous les articles où est traitée quelque question de nature à les intéresser. C'est un nouvel instrument de recherche et de travail que la *Revue celtique* met à la disposition de ses lecteurs.

—— La *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, cette utile collection dont la fondation est due, comme celle de l'école même, à M. Duruy, vient de s'enrichir d'un nouveau fascicule qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui étudient l'histoire et la géographie de l'antiquité. Nous voulons parler de l'*Itinéraire des Dix Mille, étude topographique*, avec *trois cartes*, par M. Félix Robiou, directeur adjoint à l'École des hautes études. Parmi les fascicules annoncés comme étant sous presse, nous ne voyons pas encore indiquée la traduction, qui était déjà achevée et toute prête pour l'impression avant la guerre, de l'important mémoire de M. Ad. Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des Griechischen Alphabets*. Aurait-on renoncé à cette utile publication? Il n'en est pourtant pas une qui pût rendre de plus utiles services à tous ceux qui s'occupent de la langue grecque, de son histoire, de ses monuments épigraphiques. Nous souhaitons vivement que l'éditeur triomphe des difficultés qui ont pu retarder l'impression de cet ouvrage capital et nous le donne dans un des prochains cahiers de sa belle collection.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VII, juillet 1873, 2 feuilles. Fouilles de Nazzano. Fouilles de Capoue. Mosaïque de Baccano. Bas-relief du Musée de Turin. Mélanges épigraphiques, sur le nom étrusque de Mars.

ERRATUM. — L'inscription placée sous le n° 1, dans la page 109 (numéro d'août 1873), n'a rien à faire là. Le n° 1 de cette série d'inscriptions de Délos figure p. 107. L'inscription représentée en fac-simile, p. 109, provient d'Amasia, en Asie Mineure, et sera commentée dans un des prochains numéros de la *Revue*. C'est pendant mon absence que ce fac-simile a été, par inadvertance, placé au milieu des textes épigraphiques trouvés à Délos par M. Lebègue, et communiqués à la *Revue* par M. Emile Burnouf. G. P.

BIBLIOGRAPHIE

Poliorcétique des Grecs. — Traité de fortification, d'attaque et de défense des places, par Philon de Byzance, traduit pour la première fois du grec en français, commenté et accompagné de fragments explicatifs tirés des ingénieurs et historiens grecs, par A. DE ROCHAS D'AIGLUN, capitaine du génie. Paris, Tanera, 1872. In-8.

En 1693, l'imprimerie du roi publia, par les soins de Thévenot, la plupart des ouvrages grecs relatifs aux sciences militaires, d'après les manuscrits de notre grande bibliothèque. Au commencement de ce siècle, Villoison émettait le vœu que l'on tentât la traduction française des ingénieurs grecs ; il aurait voulu voir l'entreprise entre les mains de P.-L. Courier, « l'homme le plus propre du monde à cette besogne, » dit M. de Rochas. Le célèbre canonnier-helléniste répondit à la proposition qui lui en fut faite par une acceptation formelle, mais il est probable que la traduction de Courier est restée à l'état de projet.

Fr. Haase, en 1847, avait tracé un programme pour la réimpression des textes. Il y a été donné suite en majeure partie dans les *Griechische Kriegs-Schriftsteller* de MM. Kœchly et Rustow. Cette collection ne contient pas la *Poliorcétique* de Philon, que les éditeurs qualifient d'*illisible*, « unlesbar ».

Lors de l'exposition universelle de 1867, l'Imprimerie impériale produisit, par les soins de M. Wescher, un travail qui fit faire un grand pas à l'établissement des textes militaires helléniques. C'était la publication, dans ses parties techniques et historiques, d'un manuscrit du xe siècle rapporté du mont Athos par Minoïde Mynas, et contenant les ouvrages d'Athénée, de Biton, d'Apollodore, des Hérons d'Alexandrie et de Constantinople. Mais Philon manque dans le manuscrit Mynas et n'a pas été admis dans l'édition de M. Wescher.

Vers 1862, l'empereur Napoléon III avait exprimé le désir d'avoir une traduction des auteurs qui ont traité de la balistique et de la fortification. Une ouverture fut faite dans ce sens à M. Miller, mais le savant académicien, bien que parfaitement préparé à ce travail par une étude approfondie des textes imprimés ou manuscrits à traduire, ne crut cependant pas devoir l'aborder, à cause des connaissances toutes spéciales qu'il rendait nécessaires.

Ici se place une circonstance que M. de Rochas, arrivé à ce point de son

historique, aurait pu mentionner, d'après M. Miller lui-même (1). Ce savant s'étant récusé, un de ses confrères de l'Institut, M. A.-J.-H. Vincent, consentit à faire la traduction proposée ; il consacra quatre années à ce travail qui comprend Athénée, Héron d'Alexandrie (*Bélopée* et *Chirobaliste*), Biton, Apollodore et Philon. La Chirobaliste fut seule publiée. Des autres traductions, il avait été fait deux copies. L'une fut remise à l'auteur de l'*Histoire de César* et devait former le complément de l'ouvrage à côté des études de balistique ancienne poursuivies par M. le colonel de Reffye. L'autre copie a été récemment déposée à la bibliothèque de l'Institut par la famille de M. Vincent. On y a joint la copie unique des collations que nous avons faites sur les manuscrits parisiens de ces divers auteurs.

Il ressort de tout ce qui précède que s'il y eut des vœux formulés, des tentatives, et même un commencement d'exécution (M. Vincent n'a jamais prétendu faire une œuvre définitive), M. de Rochas n'en est pas moins le premier qui ait mis en pleine lumière le Traité de Philon sur la fortification. En matière de balistique grecque, les communications échangées entre MM. Vincent et de Reffye ont donné des résultats qui ne seront pas perdus, espérons-le, pour le public studieux, ni même pour la pratique de l'armée. Pourquoi faut-il que le philologue et l'officier du génie n'aient pu combiner de même leurs efforts et se prêter un mutuel secours ! Avec des représentants aussi distingués des deux armes savantes, M. Vincent aurait traduit et commenté en toute confiance le volume entier des *Veteres mathematici*.

Une considération adoucit l'amertume de ces regrets. M. de Rochas fera toujours une juste part au contrôle philologique des résultats obtenus par le traducteur technicien. C'est ainsi que M. Egger, dont le nom se mêle immanquablement à tout travail entrepris pour l'honneur des lettres grecques, a révisé les premiers chapitres de Philon, et que la suite a passé sous les yeux de M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, qui lui-même a traduit l'anonyme de Thévenot *sur la défense des places*. Dans un autre ordre, le traducteur a recouru aux lumières de deux officiers supérieurs, MM. de Villenoisy et Prévost. A ces conditions scientifiques qui suffiraient déjà pour garantir une bonne exécution s'ajoutent plusieurs particularités que l'on nous permettra de ne pas juger indifférentes. Attaché à l'état-major de l'armée bloquée dans Metz, puis prisonnier en Allemagne, M. de Rochas a fait quelques allusions discrètes mais touchantes à divers incidents du siége et de la captivité qu'il a traversés. Il est consolant, après tant d'épreuves, de voir les savants de notre pays se placer dans le cours d'idées qui a dicté les lignes suivantes : « Puisse ce livre contribuer pour sa faible part à montrer que l'Allemagne n'a point le monopole des travaux d'érudition dont elle se montre si fière ! » (p. 5). Ce sentiment n'exclut pas d'ailleurs, une saine appréciation des travaux méritoires qui sont publiés à l'étranger.

(1) *Journal des savants*, mai 1868, p. 3 de l'article.

L'ouvrage aura deux parties : la première, celle que nous avons sous les yeux, contient, outre la Poliorcétique de Philon, plusieurs extraits d'Enéas sur la défense des places, de Héron de Byzance (*Stratégiques*), des *Poliorcétiques* d'un autre Héron, celui de Constantinople, enfin l'Anonyme traduit par M. Caillemer, avec des notes de M. de Rochas.

La deuxième partie offrira un intérêt plus général, qui ne peut manquer de profiter à la première : Commentaires détaillés sur divers points des textes traduits aujourd'hui ; descriptions des principales fortifications de l'antiquité ; traduction nouvelle des relations de siéges données par Thucydide, Arrien, Polybe, Diodore, etc.; le tout terminé par un glossaire grec des termes techniques et une table des matières contenues dans les deux volumes. Il est à souhaiter que l'on trouve cette partie complémentaire dans le prochain volume que publiera la Société d'émulation du Doubs ; car c'est du recueil de ses mémoires que la première a été extraite.

L'espace nous manque pour entrer dans le détail des éloges et des critiques. Notons en passant l'heureuse correction du mot πύργους en πλίνθους (V. M., p. 87); mais rappelons à M. de Rochas, avant de tourner la page, que s'il a lieu de mettre en relief l'infériorité d'une traduction purement philologique, il doit toujours éviter telles inadvertances qui ne sauraient se trouver dans les traductions de ce genre, par exemple : πῆχυς, *coudée*, interprété deux fois de suite (p. 63-64) par le mot *pied*. Cette confusion surprendra d'autant plus les lecteurs de M. de Rochas que l'ensemble de son œuvre dénote non-seulement une grande pénétration, mais encore une conscience sévère et une scrupuleuse attention. Un fait qui les surprendra moins, c'est que l'Association pour l'encouragement des études grecques vient d'accorder une de ses médailles au traducteur de Philon de Byzance.

CH.-EM. RUELLE.

FRAGMENTS INÉDITS

DE

THÉODORE LE LECTEUR ET DE JEAN D'ÉGÉE[1]

La paléographie grecque ne peut manquer de produire d'heureux résultats, lorsqu'elle s'appuie à la fois et sur une longue pratique des manuscrits et sur une profonde connaissance de la littérature ancienne. L'une de ces deux conditions venant à manquer, les chances de découvertes diminuent dans des proportions considérables. De là vient que tant de voyages en Orient, d'ailleurs si féconds sous le rapport épigraphique et archéologique, sont pour ainsi dire nuls au point de vue littéraire. En effet, à moins d'être en état de déchiffrer à première vue toute espèce d'écriture ancienne, à moins de posséder à fond toute la littérature grecque, de connaître tout ce qui a été publié, de savoir le nom des auteurs et des ouvrages perdus, que deviendra-t-on dans une bibliothèque remplie de manuscrits dont le plus grand nombre n'ont ni commencement ni fin, en face de débris de volumes, de feuillets dépareillés, sans le secours d'aucun livre imprimé, par conséquent sans contrôle, sans vérifications possibles? Et d'ailleurs, avant d'en arriver là, que de peines, que de fatigues, que de temps perdu ! Combien la route a été longue et difficile ! Sans cesse à mulet, avec armes et bagages, gravir des montagnes à pic, ou quelquefois, suspendu à une corde, subir les terribles émotions d'un voyage aérien. Ajoutez à cela la mauvaise volonté des moines, les heures de bibliothèque accordées avec la plus grande parcimonie, un climat énervant qui rend peu propre au travail, toutes les difficultés de la vie matérielle et souvent la fièvre. Puis calculez le temps qu'il faut pour examiner chaque manuscrit, prendre des notes, copier, extraire, vous verrez combien peu il reste pour

(1) Ce mémoire a été lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

les recherches sérieuses. Aussi, bien souvent le voyageur se contente-t-il d'un jour, de quelques heures, pour visiter un monastère. On fait comme Villoison qui, au siècle dernier, a parcouru rapidement les monastères du mont Athos sans trouver à signaler le moindre manuscrit important. C'est ce qu'on peut voir dans la relation de son voyage que j'ai publiée en 1844, dans ma *Revue de Bibliographie analytique*. Et cependant Villoison, comme philologue et comme paléographe, avait tout ce qu'il fallait pour réussir.

S'en tenir à une seule branche de la science, c'est circonscrire le champ des découvertes et diminuer les chances de la bonne fortune. Des savants de premier ordre ont visité les bibliothèques des couvents grecs à un point de vue particulier, aussi les résultats obtenus n'ont pas été aussi satisfaisants qu'ils auraient pu l'être. Celui-ci recherchait les ouvrages de jurisprudence, celui-là se renfermait dans l'étude de la littérature sacrée, cet autre était en quête des manuscrits à miniature. Loin de moi la pensée de diminuer l'importance de la découverte du *Codex Sinaiticus*, mais j'admettrai difficilement que l'habile paléographe qui a rapporté en Europe ce monument précieux n'eût pas fait d'autres découvertes non moins précieuses, s'il n'avait pas circonscrit le champ de ses recherches. La science du voyageur demande une certaine expérience. Le Minoïde Mynas de 1840 n'est pas le Mynas des dernières années. Alors il prenait les manuscrits un peu au hasard, où et comme il pouvait. Il avait alors très-peu de littérature. Qu'on me permette de citer à ce propos un fait bien significatif. En 1840, il rapporta d'Orient quarante manuscrits grecs, parmi lesquels la copie des fables de Babrius et le livre des *Philosophumena* qui n'avait ni commencement ni fin. Il appela avec raison l'attention du monde savant sur le premier ouvrage, mais il ne reconnut ni ne soupçonna l'importance du second. Le volume contenant les *Philosophumena* ne fut pas remarqué davantage au ministère de l'Instruction publique, où tous ces manuscrits avaient été envoyés et où ils restèrent pendant six mois. Après ce temps, ils furent déposés à la Bibliothèque royale, à laquelle j'appartenais alors. J'en fis le catalogue, et je reconnus immédiatement le traité perdu qui avait été attribué à Origène. Mynas copia mes notices et les fit imprimer au *Moniteur*. Je les publiai moi-même dans ma *Revue de Bibliographie analytique*. Malgré cette publicité, personne n'eut l'idée d'examiner le manuscrit des *Philosophumena*. J'eus tout le temps de preparer mon édition, qui parut à Oxford en 1851 et produisit l'émotion que l'on sait. Pour en revenir à Mynas et montrer encore à quel point il était peu littéraire, je ra-

conterai un petit détail qui a son côté plaisant. Ma notice des manuscrits qu'il avait rapportés d'Orient était rédigée en latin, et je l'avais transcrite dans le volume du catalogue consacré aux manuscrits grecs du supplément. En copiant et traduisant cette notice, il rencontra l'article suivant : *Aristophanis fabulæ tres*. Il vint me trouver immédiatement et me dit : « Vous avez commis une erreur. Ce sont les comédies d'Aristophane ; Aristophane n'a jamais fait de fables. »

Avec le temps, Mynas prit de l'expérience, il devint plus littéraire et connut mieux les manuscrits, comme le prouve le choix qu'il fit pendant les dernières années de son séjour en Orient. Mais il a si bien écrémé les bibliothèque de Trébizonde, du mont Athos et autres, qu'il a rendu la tâche très-difficile aux voyageurs à venir. Ils auront, comme moi, à lutter contre la méfiance des moines qui ont le droit d'être soupçonneux, et ils seront tout étonnés de rencontrer très-peu de manuscrits profanes. Si au moins Mynas avait rapporté toutes ses richesses littéraires dans la patrie qui l'avait adopté ! Malheureusement, il a laissé en Orient deux caisses pleines de manuscrits grecs, comme je l'ai appris de différents côtés, et on ignore encore ce qu'ils sont devenus.

Dans mon premier rapport à l'Empereur (1), je disais : « S'en tenir uniquement aux bibliothèques des monastères, ce serait négliger une source féconde de découvertes. La presqu'île du mont Athos est semée d'une foule d'habitations monacales que l'on désigne sous le nom de *kilia*. Ces kilia ne manquent pas d'une certaine importance; une maison complète à un étage avec une ou deux chapelles intérieures, indépendamment, quelquefois, d'une église extérieure. Chacune de ces habitations est occupée par un ou deux caloyers, qui payent une redevance au monastère dont elle dépend. On y trouve souvent des manuscrits provenant sans doute des couvents et dans un état déplorable de mutilation. Presque tous sont lacérés, incomplets; les volumes en parchemin ont été les plus maltraités ; ils ont servi à raccommoder les vitres ou à couvrir des pots de confitures. La plupart du temps, ce ne sont que des livres d'église sans aucune valeur ; mais il arrive quelquefois qu'on est dédommagé de sa peine par la découverte d'un fragment inédit d'un ouvrage important, soit dans des feuillets dépareillés, soit sur la couverture d'un volume. J'en ai fait moi-même une heureuse expérience, et si j'ai un regret, c'est de n'avoir pas pu visiter tous ces kilia. »

Parmi les fragments divers que j'ai recueillis ainsi et dont j'aurai

(1) Paris, février 1865.

occasion de parler plus tard, j'en choisis un aujourd'hui, lequel me paraît de nature à intéresser l'Académie. Il s'agit tout simplement de deux feuillets doubles formant huit pages. Ces feuillets en parchemin, de format petit in-folio, et d'une très-belle écriture du commencement du XIe siècle ou peut-être même de la fin du Xe, comme semblent l'indiquer quelques abréviations, ces feuillets contiennent des fragments de l'Histoire ecclésiastique de Théodore le Lecteur, et d'un autre écrivain dont nous parlerons plus loin. Les détails nouveaux et inédits qui s'y trouvent sont très-importants à plusieurs points de vue, surtout au point de vue de l'histoire littéraire.

Théodore de Byzance, qui remplissait les fonctions de lecteur de la grande église de Constantinople, avait fait deux ouvrages sur l'histoire ecclésiastique. L'un n'est autre chose qu'une histoire tripartite formée d'extraits de Socrate, de Sozomène et de Théodoret. Le premier livre commence à la vingtième année de Constantin et le second à l'empereur Julien. Léon Allatius avait promis d'en donner une édition. Le manuscrit du XIIe siècle qui est conservé à Venise vient, à ce que l'on croit, de celui qu'Allatius avait eu entre les mains. Henri de Valois n'a pas jugé à propos de publier ce *compendium*, parce qu'il se trouve tout entier dans les historiens cités plus haut, mais il a profité, pour son édition, des variantes fournies par le manuscrit de Saint-Marc.

Le second ouvrage de Théodore le Lecteur était également divisé en deux livres. L'auteur reprenait les événements de l'Église au point où Socrate les avait laissés, et les continuait jusqu'au règne de Justin le Vieux, c'est-à-dire jusqu'en 518. L'ouvrage est perdu, mais nous en avons des extraits dus à Nicéphore Calliste, comme le titre l'indique.

Ce Nicéphore Calliste, qui florissait sous les Paléologues, avait composé une Histoire ecclésiastique en vingt-trois livres; mais il ne reste que les dix-huit premiers, qui s'étendent depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de l'empereur Phocas, en 610; et les sommaires des cinq autres, qui comprenaient les règnes d'Héraclius à Léon le Philosophe. Cet ouvrage, écrit avec assez d'élégance, n'est qu'une compilation des Histoires d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, etc.; mais il s'y trouve plusieurs fragments d'écrivains que nous n'avons plus. C'est à ce point de vue surtout qu'il est précieux.

La perte de l'ouvrage de Théodore (1) le Lecteur est très-regret-

(1) Sur ce Théodore et les autres écrivains du même nom, voy. la Dissertation de Léon Allatius, *De Theodoris*, dans la *Patrum nov. Bibl.*, t. VI, du card. Mai.

table, parce qu'il contenait beaucoup de choses curieuses. Les consulats, avec tous les événements contemporains, y étaient exactement consignés, comme on le voit d'après les fragments conservés par Nicéphore Calliste. Peut-être trouvera-t-on que la question des miracles y tient une trop large place et qu'il faut au lecteur une foi bien robuste pour les admettre les yeux fermés. Ainsi Théodore raconte que, du temps du patriarche Gennadius, il y eut un peintre dont la main sécha en punition de ce qu'il avait osé peindre le Sauveur sous la forme de Jupiter; qu'on le doit représenter sous une autre figure et lui faire des cheveux clairs et crêpés. Il dit ailleurs, mais ceci n'a rien de miraculeux et n'en est pas moins intéressant, qu'on trouva sous un arbre, dans l'île de Chypre, le corps de saint Barnabé, apôtre; qu'il avait sur la poitrine l'Évangile de saint Matthieu, écrit de la main de saint Barnabé même; que les habitants de cette île obtinrent à ce sujet que leur église ne dépendrait plus de celle d'Antioche, et que l'empereur Zénon mît cet évangile dans l'église de Saint-Etienne, bâtie dans l'enclos du palais.

« Théodore le Lecteur, dit dom Cellier, suit avec assez d'exactitude l'ordre des temps jusqu'à la mort de l'empereur Anastase; mais il y a moins de suite dans le reste de l'ouvrage, qui semble être un extrait tiré ou de Théodore même, ou peut-être de quelque autre historien, puisque Théodore y est cité lui-même. » Il y a là une erreur, comme nous l'expliquerons plus loin.

Nicéphore Calliste, probablement, n'a eu entre les mains que les extraits de Théodore que nous possédons aujourd'hui, car les fragments nouveaux que j'ai découverts contiennent des détails qu'on chercherait vainement dans Nicéphore.

Il n'en est pas de même de Théophane l'Isaurien, qui paraît avoir connu l'ouvrage entier de Théodore, comme le prouvent ces mêmes fragments.

Ce Théophane était né de parents riches et vertueux. Marié de très-bonne heure et contre sa volonté, il persuada à sa femme de vivre dans la continence, et ils embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique. Il s'occupait dans sa cellule à transcrire des livres. Il fonda ensuite deux monastères, dont l'un était situé auprès de celui de Singriane ; il en fut abbé. Invité au second concile de Nicée, il y vint monté sur un âne et revêtu, suivant son habitude, d'un sac et d'un cilice, faisant ainsi un singulier contraste avec les autres pères qui avaient de beaux chevaux et de riches habits. Il combattit avec succès l'erreur des iconoclastes, et s'en retourna dans son monastère, où il mourut comme un saint vers l'an 813. Théophane a continué la

Chronique du Syncelle depuis l'an 285 jusqu'à son époque, s'attachant à imiter ce dernier, c'est-à-dire recourant comme lui aux anciens historiens, et plaçant chaque événement dans l'ordre auquel il appartient.

Comme Théophane ne cite presque jamais les écrivains qu'il met à contribution, en les arrangeant à sa manière, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître les emprunts qu'il fait à tel ou tel ouvrage, surtout, et c'est ici le cas, lorsque cet ouvrage est perdu. Henri de Valois a bien vu que les extraits de Théodore le Lecteur, conservés par Nicéphore Calliste, se retrouvent presque entièrement dans la Chronographie de Théophane, mais il ne pouvait pas soupçonner qu'il y en avait d'autres provenant de l'ouvrage du même Théodore. En effet, les fragments nouveaux de ce dernier, qui sont fournis par notre manuscrit, se retrouvent dans Théophane, mais très-souvent rédigés différemment. Le style a changé, certains détails importants ont été omis, toute élégance a disparu, les expressions choisies ont été remplacées par des termes plus connus et plus usités, en un mot, la rédaction primitive a perdu complétement sa physionomie originale. C'est là un tort irréparable que les écrivains byzantins ont fait aux ouvrages anciens qu'ils ont extraits et qui ne sont connus que par eux.

Théodore le Lecteur va donc se trouver augmenté d'un certain nombre de fragments, que l'on pourra comparer avec Théophane. On y verra que ce dernier a singulièrement abrégé le texte qu'il avait sous les yeux et qu'il a omis des détails intéressants. J'en citerai un exemple tiré du premier fragment qui répond aux pages 234 et 235 du tome Ier de l'édition de Bonn.

« Dorothée, moine d'Alexandrie, écrivit un livre composé de beaucoup de lignes pour soutenir les décrets du concile de Chalcédoine, et le présenta à Magna, femme du frère de l'empereur Anastase, qui était demeurée constante dans la foi catholique. Anastase le lut ; mais le trouvant plus fort et mieux travaillé qu'il ne pensait, il relégua Dorothée à Oasis, faisant des railleries sur cet ouvrage, parce qu'il était intitulé : *Tragédie de l'état présent des choses.* »

Tel est le récit de Théophane. Voyons maintenant celui de Théodore d'après le nouveau texte : « Un certain Dorothée, moine d'Alexandrie, écrivit un livre volumineux, composé de plusieurs myriades de lignes, et où il défendait les décrets du concile de Chalcédoine. Il en fit faire des copies qu'il répandit en Orient. Il donna un exemplaire au monastère des Eusébiens et un autre à Magna, femme du frère d'Anastase. Celle-ci, inspirée par un zèle divin,

car elle était orthodoxe, le porta à l'empereur, dans l'espérance que la lecture de cet ouvrage le détournerait de persécuter le concile.... Ce livre est encore aujourd'hui entre les mains de quelques-uns. »

Je ne ferai pas remarquer les différences qui existent dans les deux récits; elles ressortent d'elles-mêmes. Je parlerai seulement de la manière dont est désigné l'ouvrage de Dorothée. Théophane dit simplement *un livre composé de beaucoup de lignes*, πολύστιχον βίβλον. Le nouveau texte est plus explicite; il porte «un livre considérable, composé de plusieurs myriades de lignes», βίβλον πολυσύντακτον, εἰς πολλὰς μυριάδας στίχων φερομένην. Le mot πολυσύντακτος était inconnu ; il viendra enrichir les lexiques. Quant à l'ouvrage de Dorothée, il devait être, en effet, très-considérable, puisqu'il contenait plusieurs myriades de lignes, au moins trois, par conséquent au moins trente mille lignes (στίχοι).

Anciennement, les Grecs avaient l'habitude de partager en στίχοι, lignes ou versets, les différentes parties du discours. Le στίχος n'indiquait pas une période entière, mais la partie qui, si minime qu'elle fût, comportait un sens quelconque. De telle sorte qu'une seule période ou phrase comprenait trois, quatre, cinq στίχοι et même quelquefois davantage. Les manuscrits des livres bibliques présentent de nombreux exemples de ce fait. La plupart de ceux qui sont anciens contiennent, à la fin de chaque livre, l'indication numérique des στίχοι compris dans ce livre. La division, à ce qu'il paraît, était un peu arbitraire, car souvent les manuscrits ne concordent pas entre eux. Les livres bibliques n'étaient pas les seuls partagés en στίχοι. Quelques manuscrits de saint Grégoire de Nazianze, de Flavius Josèphe, etc., contiennent aussi cette indication paléographique. Dans une loi, Justinien atteste que les livres des Pandectes ont été extraits d'une foule d'ouvrages et que le nombre des στίχοι s'élève à trois cents myriades, c'est-à-dire à trois millions. Pour plus de détails, on peut voir la savante dissertation que M. Ristchl a publiée à Bonn en 1840, et qu'il a reproduite avec de notables augmentations dans le premier volume de ses *Opuscula philologica*.

Dans un autre endroit, Théophane raconte que l'évêque de Thessalonique, par crainte de l'empereur, s'était joint à Timothée, évêque de Constantinople. Puis il ajoute : « C'est sans raison que Théodore l'Historien appelle patriarche l'évêque de Thessalonique, et il ne sait pas lui-même pourquoi il lui donne ce titre. »

Ce passage, que je suis étonné de ne pas voir dans l'édition de Valois, car Théodore l'historien, dont il est question ici, est bien

Théodore le Lecteur, ce passage est ainsi donné dans le nouveau texte :

« Il faut savoir que l'historien appelle patriarche l'évêque de Thessalonique; j'en ignore la raison. »

Théophane n'aura pas compris ce passage. L'historien en question est celui qui a été extrait par Théodore le Lecteur, et c'est ce dernier qui s'étonne du titre de patriarche. Dès lors ce passage devient clair, tandis que le texte de Théophane ne l'est pas.

Henri de Valois s'est servi avec une critique intelligente de la rédaction de Théophane pour corriger le texte de Théodore le Lecteur qui laisse beaucoup à désirer. Quelques-unes de ses conjectures sont justifiées par notre manuscrit. Voici cependant un passage dont il n'a pas deviné la correction. P. 477, 1. « Depuis ce temps-là, dit Théodore, l'empereur persécuta ouvertement Macédonius, » ἀπαρακαλύπτως κατὰ Μακεδονίου κείμενος. Le savant éditeur a bien vu que κείμενος était fautif. Aussi propose-t-il κενόμενος, correction que je ne m'explique pas. Théophane, arrangeant le texte à sa manière, écrit προφανῶς ..... ἐπολέμει τὸν Μακεδόνιον, « combattait ouvertement Macédonius. » Notre manuscrit donne la véritable leçon, κινούμενος (1), étant excité contre Macédonius.

Un autre passage, qui contient un petit problème philologique, mérite un examen particulier. « Le jour suivant, dit Théodore le Lecteur, l'empereur désigna évêque Timothée, prêtre et garde des ornements de l'église de Constantinople, homme auquel on avait donné les sobriquets de Litrobule et de Colon, à cause de certains faits auxquels ces noms peuvent convenir, » Λιτροβούλην καὶ Κόλωνα, διά τινα ἔργα τῶν ὀνομάτων ἁρμόδια. Ducange, qui cite ce passage dans son Glossaire au mot Λιτροβούλης, en écrivant Κήλωνα au lieu de Κόλωνα, dit : « *Scitum Κήλωνα hominem procacem et libidinosum significare, sed quid sit Λιτροβούλης, fateor me ignorare.* » Les éditeurs du *Thesaurus* se contentent de reproduire l'article de Ducange, laissant ainsi le mot Λιτροβούλης sans explication. Il est regrettable qu'ils n'aient pas connu la savante note de Goar où ils auraient trouvé une bonne conjecture. Le passage de Théodore le Lecteur se trouve reproduit dans divers écrivains avec des leçons différentes. Nicéphore Calliste (t. 2, p. 6[illegible]5) écrit Λιτροβούνης καὶ Κήλων, Cédrène (t. I, p. 631) Λιτροβούνης καὶ Κήλων. Théophane Λιτροβούλης καὶ Κήλων, son traducteur Anastase le Bibliothécaire *Lytrobules*, ce qui semble

(1 Cette bonne leçon est aussi donnée dans le fragment de Cramer, *Anecd. Par.*, t. 2, p. 106.

indiquer qu'il a lu Αυτροβούλης. Il ne peut pas y avoir de doute sur le mot Κήλων au lieu de Κόλων. « Bien que chez les Grecs modernes, dit Goar, les termes κόλων et ξεκολωμένος servent à désigner un débauché, le mot ancien κήλων signifiant un homme θερμὸν εἰς συνουσίαν, *fervidum in Venerem*, comme dit Suidas, cette leçon est préférable à la première, et devient comme une explication du mot Λιτροβούλης qui est incompréhensible. Parmi les variantes données par les manuscrits se trouve Λιτροβούλβης, qui va très-bien avec Κήλων et qui présente un sens très-clair. Le βουλβὸς, *bulbus* des Latins, était fréquemment employé dans les aliments comme un puissant aphrodisiaque. Timothée a bien pu recevoir le nom de Λιτροβούλβης, soit qu'il mangeât beaucoup de livres de bulbes, βολβοῦ λίτρας, soit qu'il ait été considéré comme un sac à bulbes, λιτρὶς βουλβοῦ. »

Telle est la note de Goar. Henri de Valois semble avoir adopté le raisonnement de ce dernier en mettant dans sa version latine *Litrobulbes*. Cette leçon serait de plus confirmée par notre manuscrit, qui écrit Λιτροβούλβιν et Κίλωνα, c'est-à-dire Λιτροβούλβην et Κήλωνα en tenant compte de l'iotacisme. On sait en effet combien, à l'époque dont il s'agit, était fréquente la confusion de l'H et de l'I. Dans le Lexique de Suidas ce n'est pas entre le Θ et le K qu'il faut aller chercher les mots qui commencent par un I, mais bien à la suite de l'H, avec lequel il se confondait dans la prononciation.

Le texte d'Anastase le Bibliothécaire fournit une variante qui ne doit pas être négligée. Nous avons vu plus haut qu'il écrit *Lytrobulen*, ce qui suppose le mot Λυτροβούλην. Sans doute ce composé ne signifie rien, mais il peut servir à retrouver la véritable leçon.

On sait combien il est facile, dans l'écriture cursive, de confondre un χ avec un λ. En effet, supposez disparue la haste droite supérieure du χ, il reste un λ parfaitement correct. Forts de cette observation paléographique, et profitant de la variante βούλβην au lieu de βούλην, admettons que Théodore le Lecteur a écrit χυτροβούλβην. La première lettre de ce mot s'étant effacée en partie, un copiste aura lu λυτροβούλβην. De là toutes les variantes citées plus haut. Ce composé χυτροβούλβης serait très-bien formé et donnerait un sens excellent. Il pourrait être justifié par un passage d'Aristophane. On se souvient de la scène de l'Assemblée des femmes, où un jeune homme se trouve aux prises avec plusieurs vieilles. Ne sachant que devenir, il s'écrie : « Il faut que je me partage en deux pour les satisfaire. Mais comment pourrai-je faire aller deux rames à la fois. — C'est bien facile, répond l'une d'elles, tu n'as qu'à manger *une marmite de truffes*. » Καλῶς, ἐπειδὰν καταφάγῃς ΒΟΛΒΩΝ ΧΥΤΡΑΝ. Ar-

taud traduit *une casserolle d'oignons* (1). Ceci me rappelle un curieux passage d'Anaxandridès cité par Athénée. Le célèbre auteur comique, se moquant des repas que donna Iphicrate à ses noces, lorsqu'il épousa la fille de Cotys, roi des Thraces, dit : « Iphicrate reçut pour dot deux troupeaux de chevaux alezans, un bouclier d'or, une coupe en forme de conque, un pot à verser la neige, une marmite de millet, une botte d'oignons de douze coudées, βολβῶν τε σιρὸν δωδεκάπηχυν, et une hécatombe de polypes. »

Dans le premier de ces passages le mot βολβὸς est-il bien traduit par *oignon*, je ne le crois pas. Quoi qu'il en soit, il me semble que le βολβῶν χύτραν d'Aristophane justifie ma conjecture χυτροβούλβης, composé qui signifierait *marmite à truffes*. C'est ainsi que nous disons vulgairement *sac à vin* en parlant d'un ivrogne. Les épithètes Χυτροβούλβης et Κήλων données à Timothée trouveraient aujourd'hui facilement leur emploi.

J'arrive maintenant aux autres fragments qui me paraissent avoir une grande importance au point de vue littéraire. A la fin du verso du troisième feuillet, c'est-à-dire p. 5, on remarque une séparation indiquant la fin d'un ouvrage et le commencement d'un autre. Ce second a pour titre : Ἰωάννου τοῦ Διακρινομένου ὅσα ἐκ τῶν αὐτοῦ σποράδην ὡς ἀναγκαιότερα παρεξέβαλον, c'est-à-dire *Extraits tirés çà et là des ouvrages de Jean Diacrinomenos et qui m'ont paru les plus intéressants.* C'est Théodore le Lecteur qui parle ici, comme on va le voir bientôt.

Parmi les écrivains cités dans l'ouvrage de ce dernier, ouvrage dont nous venons de parler longuement, on trouve précisément ce Jean *Diacrinomenos*. Henri de Valois a très-bien expliqué le sens de cette expression qui n'avait pas été comprise par les précédents éditeurs. Les détracteurs du concile de Chalcédoine, qui défendaient la doctrine d'Eutychès et de Dioscore, s'appelaient eux-mêmes διακρινόμενοι, comme nous l'apprend Nicéphore Calliste (lib. 18, c. 45). Parmi eux figurait l'empereur lui-même, Anastase : τῶν γὰρ διακρινομένων ἦν ὁ Ἀναστάσιος, dit Léontius le Scholastique (lib. 5 *de Sectis*). Leunclavius, qui a donné une édition de ce traité, traduit le mot διακρινόμενοι par *hæsitantes*. Jean Lange est plus dans le vrai en traduisant *separati*, séparés.

H. de Valois pense que ce Jean Diacrinomenos est le même que Jean d'Égée à l'ouvrage duquel Photius a consacré un article dans sa Bibliothèque (cod. 41).

(1) L'oignon n'était pas considéré par les anciens comme un aphrodisiaque. Dans tous les passages où le mot βολβὸς est employé dans ce sens, il doit signifier *truffe*.

« J'ai lu, dit ce dernier, l'*Histoire ecclésiastique* de Jean, qui commence à Théodose le Jeune, à l'hérésie et à la chute de Nestorius, et va jusqu'à Zénon et à la déposition de Pierre l'Hérétique qui s'était emparé du siége d'Antioche. Le style de cet écrivain est net et fleuri. Il donne un récit exact de ce qui s'est passé dans le concile d'Éphèse; mais, à l'occasion du faux concile tenu dans la même ville, appelé ordinairement brigandage d'Éphèse, il montre son attachement à l'hérésie, en donnant des éloges à Dioscore et à ses sectateurs. Il attaque et calomnie au contraire le concile de Chalcédoine, dont il rapporte aussi les actes. Il composa même un écrit exprès pour en combattre les décrets. D'où il est permis de conjecturer que Jean, l'auteur du livre en question, est le prêtre d'Égée qui, comme hérétique, composa un ouvrage contre le concile de Chalcédoine. Cette Histoire contient dix livres, comme l'auteur l'annonce lui-même. Il ne m'a été donné d'en lire que les cinq premiers, qui contiennent, ainsi que je l'ai dit plus haut, le récit des événements depuis l'hérésie de Nestorius jusqu'au renversement de Pierre l'Hérétique. »

Photius ne nous dit rien des cinq derniers livres de cette Histoire parce qu'il ne les avait pas lus. Il est même certain qu'il ne les a pas eus à sa disposition, comme le prouve l'expression ὧν ἡμῖν τοὺς πέντε ἀναγνῶναι, *il m'est arrivé, il ne m'a été donné d'en lire que les cinq*, etc... Il n'aurait pas dit non plus *comme l'auteur le promet lui-même*, s'il avait pu vérifier le fait. Cette Histoire ecclésiastique est perdue aujourd'hui. Les cinq derniers livres n'existaient-ils déjà plus à l'époque de Photius, au IXe siècle, c'est ce qu'il serait peut-être permis de supposer.

Quoi qu'il en soit, les fragments que j'ai découverts justifient complétement la conjecture de H. de Valois, à savoir que Jean Diacrinomenos et Jean d'Égée ne font qu'un seul et même personnage. En effet, les extraits dont j'ai donné le titre plus haut proviennent de dix livres, λόγοι, dont chacun est indiqué avec soin : ἐκ τοῦ πρώτου λόγου, ἐκ τοῦ δευτέρου λόγου, etc.... Nous avons donc là des extraits d'une Histoire ecclésiastique qui était divisée en dix livres, précisément celle que Photius attribue à Jean d'Égée. Or les fragments en question se trouvent en grande partie dans Théodore le Lecteur. Mais comme ce dernier ne cite qu'une seule fois Jean Diacrinomenos, on ne pouvait pas supposer que les extraits suivants provenaient du même écrivain. Chose singulière, le seul passage que Théodore le Lecteur donne comme extrait de Jean ne figure point dans les nouveaux fragments, tandis que ces derniers sont en partie dans l'ou-

vrage de Théodore, mais sans le nom de Jean. En parlant des dix livres de cette histoire, Photius se sert du mot τόμος au lieu de λόγος donné par notre manuscrit; cette différence ne doit pas étonner. Pour désigner le mot livre, on se servait indifféremment des termes βιβλίον, τόμος et λόγος. C'est le dernier qui est employé par Hérodote, Galien, Lucien et d'autres. Photius, ou Théodore qui a fait les extraits, n'aura point attaché d'importance au mot qu'il adoptait.

Les écrivains byzantins, en se copiant les uns les autres, la plupart du temps sans se citer, ont introduit un véritable chaos dans l'histoire littéraire de la Grèce. Théodore le Lecteur copie Jean d'Égée, Théophane copie Théodore le Lecteur en l'arrangeant à sa manière, de sorte qu'il serait impossible de déterminer ce qui appartient à chacun de ces historiens, si la découverte de certains documents manuscrits ne venait nous apporter quelque lumière. Les feuillets, si peu nombreux qu'ils soient, feuillets que j'ai sauvés de la destruction, sont donc très-précieux sous ce rapport. Ils ont un grand intérêt à un autre point de vue, ils contiennent des fragments inédits qu'on chercherait vainement dans Théodore le Lecteur et dans les autres écrivains ecclésiastiques.

Henri de Valois, ne se doutant pas et ne pouvant pas se douter qu'il avait là des extraits de l'Histoire de Jean d'Égée, s'est imaginé qu'ils appartenaient à Théodore lui-même. Aussi, lorsqu'en tête d'un extrait il rencontre les expressions λέγει, ὡς λέγει, qui doivent s'entendre de Jean d'Égée, il met dans sa version latine, *ut ait*, *ut refert Theodorus noster*. Le président Cousin, qui traduisait sur le latin, sans consulter le texte grec, ne manque pas de mettre : Théodore écrit, Théodore dit. De là l'erreur de dom Ceillier dont nous avons reproduit plus haut l'observation erronée : « Il y a moins de suite dans le reste de l'ouvrage, qui semble être un extrait tiré ou de Théodore même, ou peut-être de quelque autre historien, puisque Théodore y est cité lui-même. » Voila cependant où on est entraîné quand on travaille sur les traductions au lieu d'avoir recours aux originaux.

Les variantes fournies par le nouveau manuscrit, pour la partie déjà publiée, contribueront à améliorer le texte de Théodore le Lecteur ou plutôt de Jean d'Égée. Le savant éditeur Henri de Valois avait fait quelques bonnes conjectures; ainsi, p. 581, 1. il lisait avec raison μεμψάμενοι au lieu de μεταπεμψάμενοι. Voici cependant une correction qu'il ne pouvait deviner. « Les moines d'Egypte, dit Jean, ayant appris que saint Siméon vivait sur une colonne, condamnèrent cette nouvelle manière de vivre, dont il était le premier insti-

tuteur, et lui envoyèrent une excommunication par écrit. Mais depuis qu'ils connurent la vie et les *mérites* de ce personnage, ils l'admirent à leur communion. » Le texte porte τὸν βίον τοῦ ἀνδρὸς καὶ τὸν στέφανον, ce que l'éditeur traduit par *ejus vitam ac merita*. Le mot στέφανον avec le sens de *mérites*, appliqué surtout à un saint personnage encore vivant, serait singulier. Lisez avec notre manuscrit τὸ ἄτυφον, *sa modestie*.

Indiquons maintenant les renseignements nouveaux compris dans les fragments inédits.

Extraits du premier livre.

Silvain, évêque des Homérites, et oncle maternel de Jean, engage ce dernier à écrire son histoire. Le manuscrit donne Ὁμηρινῶν, mais il est évident qu'il faut lire Ὁμηρίτων. Ce Silvain, qui par conséquent vivait au ve siècle, doit être ajouté à la liste des évêques Homérites donnée dans l'*Oriens Christianus* de Lequien.

Jean d'Antioche fit afficher sur les murs du théâtre d'Éphèse la déposition de Memnon et de Cyrille.

Les orthodoxes d'Éphèse, voyant que les routes étaient gardées, afin qu'ils ne pussent pas envoyer leurs réponses à Constantinople, cachèrent leurs lettres dans un roseau, et les envoyèrent au clergé byzantin par le moyen d'un pauvre mendiant.

Viennent ensuite les trois paragraphes 38-40 de l'édition.

Second livre.

L'historien Jean reproche au second concile d'Éphèse d'avoir mal accueilli les opinions d'Eutychès.

Troisième livre.

Pulchérie ordonne à Anatolius, archevêque de Constantinople, d'apporter les restes de Flavien et de les placer dans le temple des saints apôtres, et de confirmer dans un synode le livre de Léon.

Théophane rapporte le premier fait.

Les sénateurs, dans le concile de Chalcédoine, étant convenus entre eux de faire asseoir Théodoret dans l'assemblée, Dioscore transporté de fureur s'assit à terre.

Quatrième livre.

Jean produit une lettre qui aurait été adressée par Théodoret à Sura, évêque de Germanicia, lettre dans laquelle il est dit que ceux

qui se rendirent au concile de Chalcédoine étaient au nombre de 520.

On chercherait vainement cette lettre de Théodoret parmi celles qui ont été conservées de lui. On ne la trouve même citée nulle part. Quant à Sura, il devra être introduit à sa place dans l'*Oriens Christianus*, qui n'en fait pas mention.

Viennent ensuite les paragraphes 41 et 42 de l'édition.

« Gennadius, évêque de Constantinople, a écrit contre les douze chapitres de saint Cyrille d'Alexandrie. »

Il s'agit là des douze anathématismes, pour la défense desquels saint Cyrille avait composé plusieurs écrits. Etant à Éphèse en 431, il fut prié par les pères du concile de donner des éclaircissements sur ces douze anathématismes, dans lesquels Nestorius était attaqué ouvertement.

Vers le même temps il réfuta un écrit d'André de Samosate contre ces mêmes anathématismes et il les défendit contre Théodoret.

Ces divers ouvrages de saint Cyrille ont été conservés, mais la réfutation qu'en avait faite Gennadius est perdue. On n'en connaît qu'un seul fragment cité par Facundus (l. 2, p. 76).

Cinquième livre.

Paragraphe 43 de l'édition.

Ce Jean l'historien s'étend longuement sur les éloges qu'il donne à Lampétius et aux lampétiens, de manière à montrer qu'il est entaché de cette hérésie.

Lampétius était un prêtre massalien que Photius qualifie de scélérat et sur lequel il nous donne assez de détails. Il avait composé un ouvrage intitulé Διαθήκη, *Testament*, ouvrage perdu aujourd'hui.

« Pierre le Foulon, dans Séleucie de Syrie, est élu évêque d'Antioche par tous les évêques qui s'y trouvaient, violentés qu'ils étaient par Pierre aidé de Zénon. »

« Il affirme malgré lui aux habitants d'Hiérapolis qu'on a tué les magistriens qui avaient apporté l'édit de Basilisque, et qui étaient les chauds partisans de l'orthodoxie de Chalcédoine. »

L'édit, c'est-à-dire la lettre encyclique de Basilisque, est donnée par Evagre, mais nouveau est le fait qui concerne le massacre des magistriens.

Sixième livre.

Les quatre paragraphes 44-47 de l'édition, suivis de ce détail qui intéresse l'histoire littéraire :

« Il dit qu'Ibas a traduit en syriaque tous les ouvrages de Théodore de Mopsueste. »

Théodore, qui gouverna l'église de Mopsueste pendant trente-trois ans, passe pour un des plus grands docteurs de l'Orient. Des nombreux ouvrages qu'il avait composés, et dont la perte a été si souvent regrettée, il ne nous reste que son Commentaire sur les Psaumes, un grand extrait de son travail sur les Petits prophètes, et différents fragments que l'on rencontre surtout dans les chaînes des Pères sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Les Syriens, qui avaient traduit dans leur langue plusieurs des écrits de Théodore, l'appellent *mer de sagesse* et *l'interprète par excellence*, parce que, sans se perdre dans les allégories, il s'appliquait avec le plus grand soin au sens littéral des Saintes Écritures. Il est au nombre des savants docteurs dont les nestoriens ont établi une fête de commémoration. Ces derniers, comme nous l'apprend Liberatus (cap. 10 *Breviarii*), avaient traduit en syriaque, en arménien et en persan ses écrits contre Eunomius et Apollinaris.

Le fragment inédit de Jean d'Égée nous donne le nom d'un des traducteurs syriaques, Ibas, évêque d'Édesse, dont on possède une lettre en grec à Maris le Persan.

Septième livre.

Les paragraphes 48-50 de l'édition, après lesquels on lit :

« Xenaïas, appelé en grec Philoxène, ne permettait pas qu'on plaçât dans l'église des représentations (εἰκόνας) du Christ ni d'un ange. »

Ce Xenaïas était évêque d'Hiérapolis située dans le voisinage d'Antioche.

Huitième livre.

Paragraphes 51-53 de l'édition.

« Parmi les reliques de Sergius le martyr, Anastase prit et envoya le grand doigt du saint, pour fonder une ville à laquelle il donna le nom de Sergiupolis en lui concédant les priviléges d'une métropole. »

Procope nous apprend seulement que cette ville doit son nom à saint Serge.

Viennent ensuite les paragraphes 54 et 55 de l'édition.

Neuvième livre.

Rien de nouveau provenant de ce livre, où on trouve pour extraits les paragraphes 56 et 57 de l'édition.

Dixième livre.

Paragraphe 58 de l'édition.

« Cabadès fit couper les jarrets à quelques-uns des chrétiens qui se trouvaient en Perse, ce qui ne les empêcha pas de marcher. »

Paragraphe 59, au milieu duquel notre manuscrit s'arrête.

Depuis le premier extrait du premier livre, rien ne se trouvant dans l'édition qui ne soit donné par le manuscrit, il est permis de supposer que les derniers paragraphes de Théodore, c'est-à-dire les 60-65, proviennent également de l'ouvrage de Jean d'Égée.

En résumé, les feuillets rapportés du mont Athos présentent les résultats suivants :

1° Ils restituent à Théodore le Lecteur, dans leur texte original, des fragments qui avaient été copiés et défigurés par Théophane.

2° Ils prouvent que le Jean Diacrinomenos cité par Théodore le Lecteur est bien le même que Jean d'Égée qui avait composé une Histoire ecclésiastique en dix livres.

3° Ils restituent de plus à ce dernier, avec l'indication des livres d'où elle a été extraite, toute la fin d'un second ouvrage de Théodore le Lecteur.

4° Enfin ils nous donnent des fragments nouveaux de l'Histoire ecclésiastique de Jean d'Égée.

Le manuscrit grec n° 1555 A (fol. 7, r°) de la Bibliothèque nationale de Paris contient des extraits d'histoire ecclésiastique. Cramer, auquel je les avais indiqués comme inédits, les a publiés dans le second volume de ses *Anecdota Parisiensia*. p. 87. Quelques-uns des fragments de Théodore que j'ai retrouvés figurent dans ces extraits, comme on le verra plus loin.

Voici maintenant le texte de ces fragments. Je me contenterai d'indiquer les variantes de ceux qui sont déjà donnés dans l'édition de Valois.

E. MILLER.

(*La suite prochainement.*)

TEUTATES

Le troisième dieu des Gaulois, suivant César (*de Bello Gallico*, VI, 17), est Mars, dieu de la guerre : *Martem bella regere*. Si, pour rechercher par quel nom les Gaulois désignaient ce dieu, on consulte les inscriptions gallo-romaines, on arrive à ce résultat, que les Gaulois se servaient de plusieurs termes différents pour exprimer l'action de la puissance divine dans les combats; ou que, si l'on aime mieux, les Gaulois adoraient plusieurs dieux de la guerre. L'un de ces dieux est *Camulus*, sur lequel M. A. Maury a publié une savante étude (1). Un autre est *Teutates*. On connaît le passage de Lucain :

> Et quibus immitis placatur sanguine diro
> Teutates ....

L'identité de *Teutates* avec Mercure a été jusqu'ici admise. C'est l'opinion de D. Martin (2), d'Amédée Thierry (3), de Roget de Belloguet (4). Malheureusement, elle n'a d'autre fondement qu'un passage interpolé de Tite-Live (XXVI, 44). Deux inscriptions la rendent inadmissible. L'une, signalée brièvement par M. le docteur Genthe, dans une des précédentes livraisons de la *Revue*, où ce savant parle de l'auteur du présent article en termes beaucoup trop bienveillants, vient de paraître dans le tome III du *Corpus inscrip-*

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 2e série, t. IX : *Croyances et légendes de l'antiquité*, p. 219.

(2) *Religion des Gaulois*, I, 330.

(3) *Histoire des Gaulois*, 5e édition, t. I, p. 479.

(4) *Ethnogénie gauloise*, t. III, p. 211.

tionum latinarum de l'Académie de Berlin, dont elle forme le n° 5320 (p. 650). Elle est ainsi conçue :

MARTI
LATOBIO
HARMOGIO (1)
TOVTATI
SINATI MOG
[I]ENIO C VAL
[V]ALERINVS
EX VOTO

La table du même volume, p. 1163, nous annonce comme devant paraître dans le tome VII du *Corpus inscriptionum latinarum*, sous le n° 84, une inscription de la Grande-Bretagne, où figure également *Mars Toutatis*. Quant à celle dont nous venons de donner le texte, elle a été trouvée à Seckau, près de Leibnitz, en Styrie. La date de sa découverte est 1863, et sa première publication a eu lieu en 1864, dans les *Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark*, qui paraissent à Gratz; la seconde publication s'est faite en 1867, dans le même recueil allemand : toutes deux sont dues à M. Richard Knabl, curé de Gratz. Je ne connaissais pas cette inscription quand, l'année dernière, j'ai donné dans la *Revue celtique*, t. I, p. 431, une notice étymologique sur le nom de *Teutates*. J'y établissais que l'*e* de la dernière syllabe de *Teutates* tient lieu d'un *i*, et que *Teutates* est dérivé d'un thème *teuto-*, *teuta*, dont la variante *touto-*, *touta*, est aussi connue. L'identité de *Teutates* et de *Toutatis* est donc évidente. Le thème *teuto-*, *teuta*, *touto-*, *touta*, est dérivé de la racine TU, *valere*, au moyen du gouna et du suffixe *ta*, qui sert à former non-seulement des participes passés, mais des adjectifs à sens actif; il veut dire, par conséquent, « puissant, puissante » ; c'est le sens primitif; mais en osque, en ombrien, dans les langues néoceltiques, en gothique et dans les langues slaves, la forme féminine de ce thème est devenue un substantif et a pris une signification plus restreinte et mieux définie. L'osque *touta*, l'ombrien *tuta*, qui n'est qu'une va-

(1) Dans *Harmogio* l'*h* est parasite, il faut lire *Armogio*. C'est un mot gaulois composé. Le premier terme est la particule intensive *ar*, « très ». Le second, *mog-io-s*, est dérivé de la racine MOG, qu'on trouve aussi dans *Mogounus*, *Mogontem* (acc.), etc., et MOG semble être une variante de la racine indo-européenne MAGH, « aider, pouvoir ».

riante dialectale de *touta*, servent à désigner « la cité » ; l'irlandais *tuath*=*toutâ* signifie « peuple » ; le breton armoricain *tud*=*toutâ*, qui aujourd'hui sert de pluriel à *den*, « homme », a conservé aussi le sens plus ancien de « nation ». Le gothique *thiuda* = *tautâ* rend le grec ἔθνος du *Nouveau Testament*. En vieux prussien, en lituanien, en lettique, on trouve le même mot avec le sens de « peuple » et de « terre » (c'est-à-dire de « patrie »). Si *Teutates*, *Toutatis*, est dérivé du thème féminin *touta*, il signifie « celui qui a rapport à la cité », « celui qui protége la cité ». — Je ne mentionne que pour mémoire le système suivant lequel on devrait reconnaître dans ce mot un composé dont le premier terme serait le breton armoricain *tut*=*toutâ*, le second le breton armoricain *tat* « père » = *tata*. Le mot familier *tata* est issu de la répétition du suffixe *-tar*, dernière syllabe du substantif *pa-tar*, « père », comme « papa » de la répétition de la première syllabe du même substantif. Il n'y a aucun rapport entre *tata* et le suffixe si connu *-ti*, qui termine *Teutates, Toutatis*. — Mais *Teutates*, *Toutatis*, pourrait venir directement de *touto-s* et signifier « le puissant ». Toutefois on ne signale pas dans les langues européennes la forme masculine de cet adjectif, dont la forme féminine a pris dans ces langues la valeur de substantif avec le sens précis que nous venons de signaler (1). Il est donc vraisemblable que *Teutates*, *Toutatis*, veut dire « celui qui a rapport à la cité », « celui qui protége la cité » ; et deux inscriptions gallo-romaines, l'une du Norique, l'autre de la Grande-Bretagne, font de ce nom gaulois un surnom de Mars.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Fick, *Vergleichendes Woerterbuch der indogermanischen Sprachen*, 2e édition, p. 365.

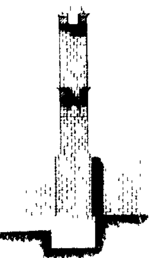
EXTRAIT D'UNE NOTE

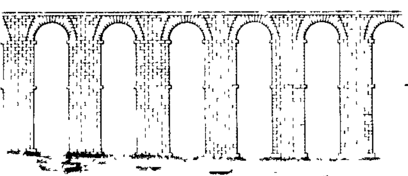
SUR LA

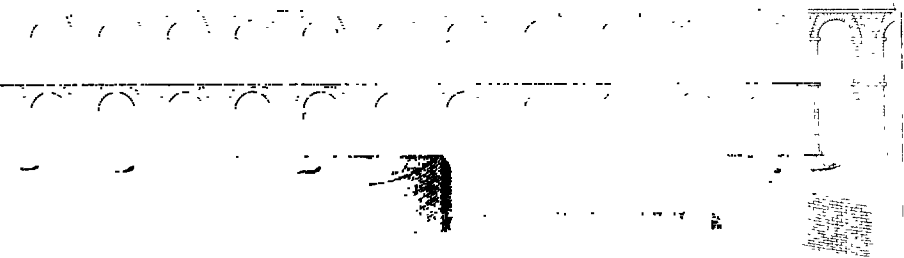
RESTAURATION DE L'ANCIEN AQUEDUC DE CARTHAGE

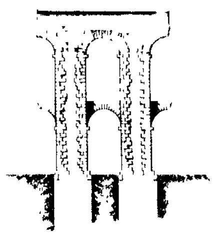
Le 22 octobre 1859, dans une lettre adressée des ruines de Carthage au rédacteur en chef du *Journal des Débats*, M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, signalait à l'attention publique une entreprise à laquelle devaient, disait-il, applaudir non-seulement les archéologues, puisqu'il s'agissait du célèbre aqueduc de Carthage, mais encore tous les Français, puisque c'était par les conseils du consul général et chargé d'affaires de France, M. Léon Roches, que le bey Sidi Mohammed, gouvernant alors la régence de Tunis, avait, par un traité signé le 22 juillet précédent, confié à M. Pierre Colin, ingénieur civil français, la restauration de cet important aqueduc, afin d'utiliser pour sa capitale, ses palais, son fort et son port de la Goulette, les eaux des sources sortant des montagnes du Zaghouan et du Djouggar.

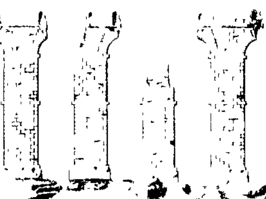
Lorsque, cent seize années avant J.-C., furent posés par C. Gracchus, sur les ruines de la Carthage punique, détruite trente années avant par Scipion Emilien, les fondements de la nouvelle Carthage, les Romains, qui pendant quelque temps donnèrent à cette nouvelle ville le nom de Junonia, restaurèrent alors les citernes particulières et celles des places publiques, citernes construites par les Carthaginois pour recevoir non-seulement les eaux des pluies tombant sur les terrasses, mais encore celles qui étaient amenées des places publiques par des voies parfaitement dallées Parmi ces citernes étaient celles qui avaient été creusées dans la célèbre Byrsa, près le temple d'Esculape, et qui alimentaient le Cothon et les ports; de même, ils

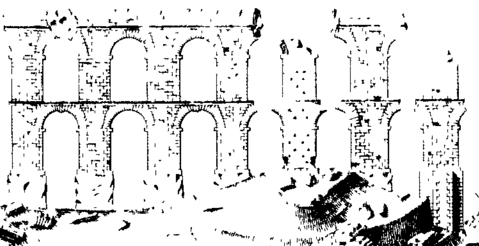






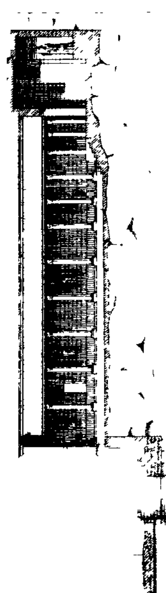
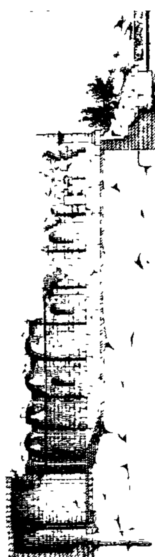


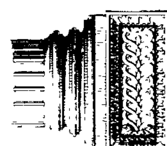
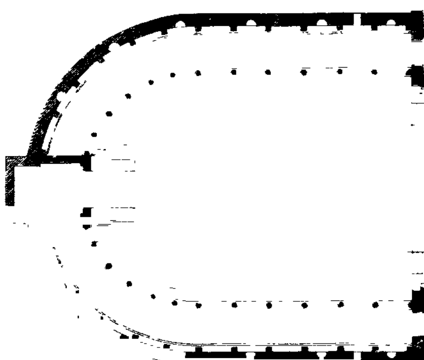


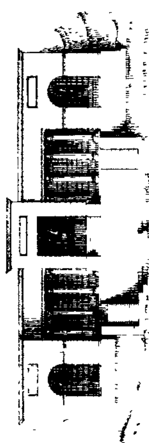
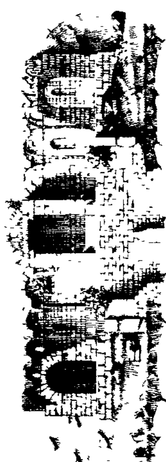
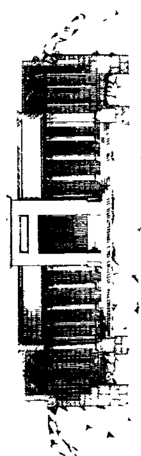




ANCIEN AQUEDUC DE CARTHAGE — TRAVÉE DE L'OUED-MELIAN

réparèrent aussi celles, bien plus considérables, qui avaient été construites contre les remparts, près la porte d'Utique.

Pendant les premières années du règne de l'empereur Adrien, les habitants de Carthage, qui avait conservé son ancienne opulence, eurent à supporter les effets d'une sécheresse qui dura, dit on, cinq années; la disette d'eau fut effroyable et les souffrances de cette importante colonie tellement grandes, qu'elles émurent le chef de l'empire, qui vint lui-même visiter le pays.

Adrien qui pendant onze années, de 120 à 131, inspecta toutes les villes de l'empire, tant sujettes qu'alliées, et qui sut partout pourvoir à leurs besoins, donnant aux unes des ports, aux autres de l'eau, construisant partout de superbes monuments; Adrien, qui ne voyageait qu'escorté de géomètres, d'architectes et d'ouvriers habiles, résolut, pendant son premier voyage dans la province africaine, de faire conduire dans les anciennes citernes publiques de Carthage les eaux d'une source sortant du mont Zeugitanus, aujourd'hui le *Djebel Zaghouan.*

Ces eaux furent amenées dans un aqueduc maçonné, qui suivit en serpentant tous les contours des collines, traversa les vallées et les plaines sur des arcades élevées en certains endroits de plus de 20 mètres; elles avaient dans la plaine de l'Oued-Catada plus de 3 milles romains de longueur, soit près de 4 kilomètres 1/2, et avant d'entrer dans Carthage l'aqueduc traversait la plaine sur une série d'arcades présentant une longueur en ligne droite de près de 8 milles, soit environ 12 kilomètres. De nombreux cours d'eau furent franchis à l'aide de ponts dont l'un, celui construit sur le fleuve Catada, aujourd'hui l'*Oued-Mélian*, était le plus considérable.

Ce fleuve, qui avait alors 46m,50 de largeur en cet endroit, était franchi à l'aide de quatre arches à double étage ; il y avait en outre, en dehors du lit du fleuve, sur le côté droit, six arches semblables, et une seule sur le côté gauche, soit en tout onze arches ou voûtes en plein cintre, à double étage, qui avaient chacune 5m,50 d'ouverture (voir planche XXI).

Les trois piles construites dans le lit du fleuve, pour supporter les cintres de ces voûtes, étaient formées de trois parties. La première, celle inférieure, d'une hauteur de 9 mètres, égale à la profondeur du fleuve, avait 7m.25 de largeur; la deuxième, séparée de la première par un socle de 0m,50 de hauteur et 7 mètres de largeur, avait une hauteur de 10 mètres et une largeur de 6m,25. Un cordon en pierre de taille. formant saillie au-dessus des premières voûtes, régnait alors sur toute la longueur du pont et séparait la deuxième

partie de la troisième, qui avait 11 mètres de hauteur et 6^{m},25 de largeur. Ces piles, reliées entre elles par les voûtes, étaient surmontées d'un cordon en pierre de taille de 0^{m},50 de hauteur formant moulure: elles supportaient les constructions qui, sur une hauteur de 2^{m},15, composaient les diverses parties de l'aqueduc qui donnait passage aux eaux.

Les piles construites à droite et à gauche de la rivière, formant les culées de ce pont, avaient une largeur de 6^{m},50 à la base et de 5^{m},50 aux parties qui étaient hors de la rivière.

Ces cinq piles étaient posées sur un massif de fondation de 5^{m},50 de profondeur, qui avait, pour les piles dans la rivière, 7^{m} 50 de largeur, et pour les culées seulement 6^{m}.75. Un radier de 2^{m}.50 de profondeur reliait ces fondations entre elles.

A droite et à gauche de ces culées, les piles, construites sur un massif de fondation de 8 mètres de hauteur, reposaient sur un socle en pierre de taille de 6 mètres de largeur et 0^{m}.70 de hauteur: leurs deux parties étaient construites avec les mêmes hauteurs et la même largeur que les précédentes.

Les cinq piles à droite, terminant la construction avec arcades doubles, étaient construites avec les mêmes hauteurs que les précédentes, mais avec une largeur de 4^{m}.90.

Ces douze piles, avec arcades doubles, se reliaient aux autres arcades qui, tant à droite qu'à gauche, supportaient l'aqueduc dans la traversée de cette plaine; elles avaient toutes une épaisseur de 4^{m},90, sauf les parties dans le fleuve, qui avaient 5^{m},90.

La première rangée de voûtes, dont la clef était posée à 18^{m},75 au-dessus du lit du fleuve et avait une hauteur de 0^{m},75 à la clef, était composée de vingt voussoirs. Les pierres de taille formant les deux têtes de ces voûtes avaient 1 mètre d'épaisseur; aucun remplissage n'existait entre ces têtes, qui n'avaient été construites que pour maintenir l'écartement entre les piles.

La deuxième rangée de voûtes, dont la clef, qui avait 1^{m}.25 de hauteur, était posée à 29^{m}.75 au-dessus du lit de la rivière, était composée de vingt-quatre voussoirs ayant une épaisseur de 1^{m},50 ; l'intervalle entre ses têtes se trouvait rempli par de la maçonnerie de blocage.

L'aqueduc, supporté par les arcades, avait intérieurement 0^{m},80 de largeur: la hauteur des pieds droits était de 1^{m},40 ; ils étaient formés de trois parties ayant, la première 1 mètre de hauteur, et les deux dernières 0^{m},20 ; leur épaisseur pour chacune était de 1 mètre, de 0^{m},80 et de 0^{m},60 ; cet aqueduc était couvert par une voûte en plein cintre de 0^{m}.30 d'épaisseur.

La hauteur totale de cette construction était, dans la rivière, de 33m,65, et à ses extrémités, de 24m,65; sa longueur, de 125m,78. Les parties visibles étaient formées par des assises régulières en pierres de 0m,50 de hauteur taillées à facettes, en bossage, d'une épaisseur de 1 mètre à 1m,50. Ces pierres, formant le revêtement des piles, étaient reliées par un massif de maçonnerie en blocage, composée de pierres grosses comme le poing, qui avaient été posées à la main par couches horizontales noyées dans du mortier. Entre chaque assise de pierres on voit, en plusieurs endroits, la séparation de ces couches.

Dans le lit de la rivière, en aval du pont, un radier, dont la surface était inclinée, avait été exécuté pour protéger les fondations des piles contre les affouillements des eaux; ce radier était formé par une couche de 2 mètres de profondeur de maçonnerie de blocage et recouvert par un carrelage en pierre de taille de 0m,50 d'épaisseur; il venait se relier aux murs de garde construits pour soutenir les berges du fleuve aux abords du pont. Ces murs de garde avaient, en aval du pont, 30 mètres de longueur, et en amont, 45 mètres; leurs fondations étaient de 2m,50 de profondeur, les murs avaient une épaisseur de 3 mètres et leurs faces étaient en pierres taillées; ces murs se reliaient aux culées du pont.

Les piliers construits à droite et à gauche de ce pont et qui traversaient la plaine avaient des hauteurs qui variaient suivant les ondulations du terrain; leur largeur etait de 4m,50, ainsi que leur épaisseur; l'aqueduc qui régnait au-dessus des arcades était de mêmes dimensions que celui sur le pont, et la voûte, sur toute sa longueur, était percée, de 40 mètres en 40 mètres, par des ouvertures circulaires formant des puits ou regards.

C'est ainsi qu'avait été établi cet antique travail, dont on admirait encore les imposantes ruines il y a treize années; nous avons été assez heureux pour pouvoir en relever les dimensions avant sa complète destruction.

Un temple, qui contenait et consacrait la source, fut construit au-dessus d'elle, sur une plate-forme dominant tout le pays; il était comme adossé au mont Zeugitanus.

Ce temple (voir planche XXII) se composait d'une enceinte ou terrasse semi-circulaire établie au-dessus des sources et dominant un bassin qui recevait les eaux sortant du rocher, avant leur entrée dans l'aqueduc. Cette enceinte, à laquelle on communiquait par deux escaliers latéraux, de quinze marches chacun et de 2 mètres de largeur, était entourée, à droite et à gauche, par des galeries cou-

vertes venant se terminer contre les murs d'un sanctuaire établi au fond de cette *area*.

Le sanctuaire, auquel on parvenait par huit marches, était formé d'une première partie ayant intérieurement 4m,13 de largeur et 3m 75 de longueur, recouverte par une coupole prenant naissance à 4m,50 du sol : la deuxième partie formait une grande niche au-dessus d'un autel de 1m,20 de hauteur et sur lequel devait être placée la statue de la divinité principale, celle à laquelle le temple était consacré. Peut-être était-ce celle d'Astarté, le génie de Carthage? Cette partie avait 2m,45 de longueur et 3m,55 de largeur. Au-dessus de la porte de cette cella, régnait une architrave surmontée d'un mur qui devait porter probablement une inscription; ce sanctuaire était couronné par une corniche sculptée et avait son mur de fond construit à 38 mètres de celui de la façade du monument.

A droite et à gauche de ce sanctuaire s'avançaient, en s'arrondissant, les galeries latérales qui entouraient l'*area*. Chacune de ces galeries reposait d'un côté sur un mur dont le revêtement était en pierre de taille, et de l'autre sur treize colonnes en marbre, correspondant chacune à un pilier de 0m,47 de largeur, en saillie de 0m,33 sur le mur du fond. Les colonnes étaient reliées entre elles par une architrave de 0m.30 de largeur, sculptée à sa partie inférieure entre les colonnes et sur toute la longueur de la façade. Chacune de ces deux galeries était couverte par douze petites coupoles fermées sur la façade par un mur en pierre de taille d'une épaisseur de 0m.30 et d'une hauteur totale de 2m.16, y compris l'architrave sur laquelle il était établi. Ce mur était couronné par une corniche de 0m,32 de hauteur qui faisait retour sur la façade de la galerie, où se trouvaient également, pour communiquer avec le dehors, deux grandes portes en plein cintre de 2m,68 d'ouverture, ayant des jambages de 2m,30 de hauteur et une voûte de 1m,34 de rayon, ce qui donnait sous la clef une hauteur de 3m,64 à ces portes, au-dessus desquelles devaient probablement se trouver des inscriptions. En plus de ces portes, les galeries avaient encore des communications sur les côtés par deux portes rectangulaires, de 0m,91 de largeur sur 2m,35 de hauteur.

Ces galeries réunies formaient un ensemble de vingt-quatre coupoles séparées dans le milieu par le sanctuaire. De deux en deux, était pratiquée une niche de 2m,30 de hauteur, 0m,625 de profondeur et 1m,05 de largeur, renfermant une statue; il y avait ainsi, en avant du sanctuaire et de chaque côté, six statues, soit de nymphe

des eaux, soit peut être encore celles des douze grands dieux de l'Olympe.

Les colonnes appartenaient par leur style à l'ordre corinthien. Le socle avait $0^{m},30$ de hauteur et ses côtés sculptés $0^{m},65$; la base avait $0^{m},25$ de hauteur. Le fût des colonnes était entouré par dix-huit baguettes, il avait une hauteur de $3^{m},35$. Ses diamètres extrêmes étaient de $0^{m},45$ et de $0^{m},30$; la hauteur du chapiteau était de $0^{m},45$, ce qui donnait $4^{m},35$ de hauteur totale à l'ensemble des colonnes.

Ces colonnes étaient posées, et leur socle incrusté, sur un massif de pierres de taille formant un parapet de $0^{m},75$ de largeur et d'une hauteur intérieure de $0^{m},10$, qui sur la façade, près des escaliers, était de $1^{m},60$, et près du sanctuaire, de $0^{m},20$.

Le mur formant le fond des galeries était construit sur un massif de fondation ayant $1^{m},58$ d'épaisseur et une hauteur *minima* de 3 mètres. La première assise, de $0^{m},45$ hors le sol, formant un socle, avait $1^{m},43$ d'épaisseur; sa face était à $3^{m},57$ de celle du massif supportant les colonnes, ce qui représente la largeur intérieure du sol des galeries, qui était recouvert par une mosaïque. La façade intérieure du mur faisait retraite de $0^{m},43$ sur ce socle et avait $1^{m},05$ d'épaisseur; sa hauteur totale, y compris sa dernière assise, qui formait dans sa partie supérieure une corniche intérieure, était de 4 mètres. C'est sur cette corniche, dont la partie supérieure était de niveau avec le dessus des chapiteaux, qu'était construit un mur de $0^{m},40$ d'épaisseur, parallèle à celui de la façade et qui fermait à l'extérieur les coupoles. La distance entre ces murs était de $4^{m},205$ et la longueur totale intérieure du temple de $30^{m},66$. Les voûtes des coupoles, dont les naissances étaient à $4^{m},35$ du sol des galeries, et la partie la plus haute à $6^{m},285$, avaient $0^{m},326$ d'épaisseur à la clef et un rayon intérieur de $1^{m},835$.

Entre ces galeries et le sanctuaire s'étendait l'espace libre formant la terrasse, ou *area*, de forme semi-circulaire, de $21^{m},20$ de largeur sur $30^{m},20$ de profondeur, dont $20^{m},42$ pour les côtés de la partie rectangulaire.

Cette *area* dominait de 3 mètres un bassin double de forme ovale. Ce bassin, qui avait une profondeur de $2^{m},50$, recevait les eaux venant de la montagne. Les sources, jaillissant en abondance, étaient versées par des passages laissés libres entre les joints des pierres. Il avait $8^{m},75$ de longueur, $4^{m},46$ à ses plus grandes largeurs, et $3^{m},86$ à sa partie la plus étroite. De ce bassin, les eaux entraient dans l'aqueduc pour l'alimenter.

Tel devait être l'ensemble de cet important et harmonieux monu-

ment, d'après le résultat des recherches et des levés que nous avons pu faire pendant les quelques mois que nous avons campé au milieu de ces ruines.

La longueur totale de cet aqueduc était de 61 milles romains, soit 90,431 mètres; aussi, dans leur reconnaissance, les nouveaux Carthaginois voulurent-ils donner à leur ville le surnom d'Adrianopolis, mais cette flatterie ne fut qu'éphémère.

Il semble que les eaux de la source du mont Zeugitanus ne parurent point suffisantes aux besoins de Carthage et qu'après la mort d'Adrien, qui eut lieu en 138, à des époques différentes difficiles à préciser, mais datant toujours de la domination romaine, de nouvelles sources furent ajoutées, notamment celle qui est la plus éloignée et qui sort du mont Zuccharus, aujourd'hui Djebel Djouggar, à 2 milles au-dessus de l'antique Zucchara. Cette branche principale, construite avec les mêmes dimensions que celle du mont Zeugitanus, avait une longueur de 22 milles 3/4, soit 33,652 mètres. Des sources moins importantes furent également conduites à ces aqueducs principaux, mais par des canaux de plus faibles dimensions, ayant en moyenne $0^m,50$ de largeur intérieure et des pieds droits de 1 mètre de hauteur, toujours couverts par des voûtes en plein cintre et présentant un développement d'environ 5 milles 1/2, ou 8,025 mètres. Il paraît certain aussi que l'empereur Sévère, qui régna de l'année 193 à l'année 211, a mis la main à cette œuvre, car on a découvert des médailles frappées à son effigie dans l'atelier monétaire de Carthage et dont le revers représente Astarté, le génie de Carthage, assise sur un lion courant le long d'une source sortant d'un rocher.

En résumé, cette œuvre magnifique, indépendamment du monument construit au-dessus des grandes sources et qui amenait près de 32 millions de litres d'eau par jour, 370 litres par seconde, se composait d'un aqueduc principal ayant 83 milles 3/4 romains ou 124 kilomètres de longueur, dont 11 milles 1/2, ou 17 kilomètres, étaient supportés, au-dessus du sol des plaines, par des arcs construits sur de gigantesques piliers; les aqueducs secondaires présentaient une longueur totale de 5 milles 1/2, ou 8 kilomètres; il en résulte que l'œuvre romaine avait en totalité 89 milles 1/4, ou 132 kilomètres.

Avec l'eau arrivèrent l'abondance et la richesse; aussi Carthage ne tarda pas à recouvrer son antique splendeur et à mériter d'être appelée la Rome d'Afrique.

Lors de l'invasion des Vandales, et quand l'Afrique devint la proie

de leur férocité et de leur avidité, cette vaste et fertile contrée, qu'on regardait comme le grenier du monde, fut ravagée, les monuments détruits, les villes incendiées et leurs citoyens livrés à l'esclavage ; les Vandales occupèrent le pays depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à Cyrène. Seule Carthage chercha à conserver son indépendance; mais, se trouvant abandonnée, elle succomba, en 439, après huit années de résistance. Pendant ce siége, son magnifique aqueduc fut détruit en divers endroits.

Les Vandales, enrichis par les pillages de l'Espagne et de la Sicile, ensuite par celui de Rome, en 455, fondèrent une nouvelle Carthage sur les ruines de l'ancienne; mais les Africains, alliés des Vandales, s'étant à leur tour soulevés contre leur tyrannie, l'empereur Justinien intervint et son général, Bélisaire, débarqua en Afrique en 532. Après avoir vaincu les Vandales et mis leur roi Gélimer dans les chaînes. Carthage, qui avait ouvert ses portes au général de l'empereur d'Orient, recouvra de nouveau sa prospérité, et sous l'administration de Bélisaire, en 534, elle vit son superbe aqueduc rétabli une nouvelle fois.

Lorsque les Sarrazins, conduits par les khalifes descendants de Mahomet, firent leur invasion dans les provinces africaines, et qu'ils vinrent. en 698, sous les ordres de Hassan, gouverneur de l'Égypte, ils s'emparèrent de Carthage, défendue par le patrice Jean, envoyé par l'empereur Léonce au secours de cette ville; ils réduisirent les habitants en esclavage, emportèrent toutes leurs richesses, rasèrent tous les édifices et détruisirent de nouveau l'aqueduc dans ses parties hors du sol.

Quelques années plus tard, un quartier de la ville fut encore repeuplé par les khalifes fatimites et l'aqueduc encore une fois rétabli par ces nouveaux conquérants. Les traces de leurs travaux, bien différents de ceux des Romains, sont visibles en maints endroits, notamment dans les plaines de la Manouba et de l'Oued-Mélian, où les revêtements en pierres de taille des piles, ainsi que les maçonneries détruites, ont été remplacés par de la maçonnerie de pisé, ou chaux et terre.

En 1533, Muley-Hassan, roi de Tunis, fut chassé par le célèbre Kair-ed-din, dey d'Alger et capitan-pacha du sultan Soliman; mais ce souverain ayant imploré le secours de Charles-Quint, Tunis fut repris. en 1535, par les Espagnols, et Muley-Hassan replacé sur son trône.

Pendant les guerres qui eurent lieu entre les Turcs et les Espagnols, jusqu'en 1574, époque où ces derniers furent chassés du pays

par les Turcs arrivés de Constantinople sous le commandement de Sinan pacha, la petite Carthage arabe, qui avait huit cents années d'existence, fut si maltraitee qu'elle tomba à son tour, mais cette fois pour ne plus se relever.

Les Espagnols commencèrent la destruction en emportant chez eux, sur leurs navires, les colonnes en marbre et tout ce qui avait de la valeur; les habitants des environs continuèrent cette œuvre à jamais regrettable, qui se poursuit encore de nos jours, en démolissant tout, pour prendre les matériaux nécessaires à leurs constructions. L'aqueduc ayant été lui-même détruit, les eaux furent détournées à leurs sources par les habitants de ces quartiers et elles allèrent irriguer les jardins et les bois d'oliviers du Zaghouan et du Djouggar. Les temples ne furent pas respectés, et l'ignorance, la cupidité d'un peuple barbare, firent plus encore que le temps pour l'œuvre de la destruction; les colonnes en marbre furent enlevées pour orner la mosquée de la ville de Zaghouan, et les pierres des parois pour les constructions particulières.

Depuis la fin de l'occupation espagnole jusqu'au règne du bey Ahmed, personne ne songea à réparer l'aqueduc de Carthage; seul, ce souverain eut un instant l'idée, en 1850, d'entreprendre une restauration partielle, pour amener les eaux du Zaghouan à ses palais et dans la ville de la Mohamedia, qu'il avait créée sur les ruines d'un bourg romain du nom d'Adhercutanum, mais il recula devant la dépense nécessitée par les dégradations faites: car à force d'enlever les revêtements en pierres de taille de ces beaux travaux, les Arabes n'ont plus laissé debout que l'intérieur des massifs des piliers, formant le blocage, devenu, avec le temps, aussi résistant que le plus dur ciment.

De Carthage à l'Ariana, dans la plaine de la Manouba et dans celle de la Mohamedia à l'Oued-Mélian, l'aqueduc est complétement ruiné et dépouillé. Ce n'est qu'à 20 kilomètres de Tunis, à la traversée de l'ancien Catada, l'Oued-Mélian, que l'aqueduc se trouvait dans toute sa beauté; c'est là qu'il offrait l'aspect le plus grandiose; l'absence de pont necessaire à de lourds transports, l'encaissement de la rivière, profonde de plus de 11 mètres, l'avaient défendu jusqu'à cette époque contre les déprédations des habitants.

Tel était, en 1859, après trois cent vingt-quatre années de destruction, l'etat de l'aqueduc construit par les Romains et commencé par Adrien, lorsque Léon Roches, le chargé d'affaires de France, dont le patriotisme intelligent voulait que le nom français fût respecté et aimé au-dessus de tout autre, sut, par sa grande connais-

sance de la langue, des mœurs et de la religion des Arabes, suggérer au bey Mohammed, alors régnant, l'adoption du projet de la reconstruction de ce bel ouvrage et en faire confier, à forfait, les travaux à M. Pierre Colin, ingénieur civil français, qui, à la suite d'une excursion faite sur le parcours de cet ancien ouvrage, avait entrevu la possibilité de rétablir, à l'aide des ressources de la science moderne, cette grande œuvre, et de donner ainsi aux habitants de Tunis et de la Goulette des eaux abondantes et saines, en remplacement de celles insuffisantes et de mauvaise qualité qui servaient alors à leurs besoins.

On ne saurait trop regretter que des considérations financières, des questions d'économie dans les dépenses à faire pour la construction d'un nouveau pont, aient autorisé la démolition de ces ruines pour en utiliser les fondations et les matériaux. Certaines parties de l'aqueduc, situées sur les versants des montagnes, étaient, en beaucoup d'endroits, renversées; des mouvements de terrain en avaient rompu et séparé de grandes longueurs et détruit voûtes et pieds droits. Dans les parties souterraines, les voûtes étaient effondrées et l'aqueduc rempli de terre, sa trace disparaissait et on avait beaucoup de peine à en suivre l'ancien parcours.

PHILIPPE CAILLAT.

OSSUAIRE JUIF

PROVENANT D'ALEXANDRIE

Dans un mémoire récemment publié par la *Revue archéologique* et consacré à une série de coffrets funéraires, d'origine juive, trouvés à Jérusalem, je parlais de monuments tout à fait analogues, recueillis à Alexandrie (1). M. G. Colonna-Ceccaldi, qui m'en avait signalé deux, découverts par lui vers 1861, en compagnie du docteur Schnepp, et déposés depuis dans le Musée de l'*Institut égyptien*, a eu la complaisance de demander de ma part, par l'obligeant intermédiaire de M. Lang, l'heureux fouilleur de Chypre, communication de ces ossuaires.

M. Colucci-Bey, président de l'Institut égyptien, a bien voulu répondre à la demande de M. Lang par la lettre suivante :

« Alexandrie, le 25 juillet 1873.

« Cher Monsieur,

« Je me fais un plaisir de vous remettre sous ce pli deux décalques (2) et un dessin, se rapportant à l'ossuaire juif en calcaire blanc, dont parle la lettre de M. Clermont-Ganneau que vous m'avez dernièrement communiquée.

« Nos collections renferment d'ailleurs un seul de ces monuments, et non deux comme le dit cette lettre. En voici la description sommaire :

« *Couvercle.* — La surface supérieure a la forme d'un toit à deux pentes, et porte, à l'une d'elles, huit demi-cercles entrelacés, gravés très-légèrement, renfermés dans un cadre à deux lignes. A chaque angle du cou-

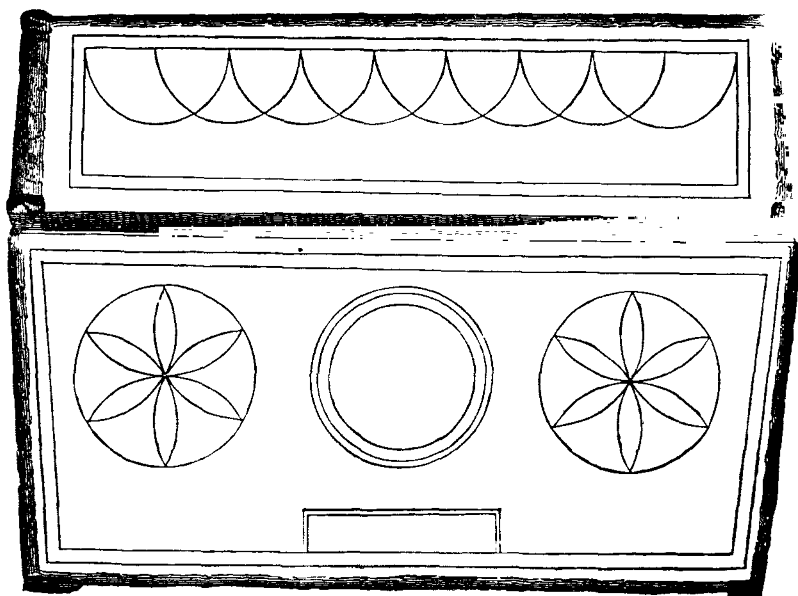
(1) *Revue archéologique*, juin 1873, p. 398.

(2) Un estampage et un frottis au crayon qui permettent de contrôler et de constater l'exactitude très-satisfaisante dessin reproduit ci-dessous. — C. C.-G.

vercle, se trouve placé un pignon peu élevé; il en est de même à chaque extrémité du toit. Dimensions du couvercle :

Longueur	0m,61
Largeur d'une pente à l'autre à la base	0m,24
Largeur de chaque face	0m,17
Hauteur	0m,13
Épaisseur des parois	0m,05

« Quant à l'ossuaire même, une des grandes faces porte gravés trois cercles, enfermés dans un grand cadre double qui suit les bords de la face. Les deux cercles extérieurs contiennent un dessin composé de six branches, également gravées, et à l'intérieur desquelles une ligne rouge est marquée au pinceau. Celui du centre présente, entre la ligne extérieure, deux autres lignes concentriques également gravées à la pointe; au-dessous se trouve un petit cadre à deux lignes, non fermé à sa partie inférieure, posé sur le côté inférieur du grand cadre qui contient toute la figure.



« Les autres faces ne contiennent aucun dessin. Dimensions :

Longueur (1)	0m,59

(1) Probablement mesurée à la base (qui est plus étroite), puisque le couvercle a 0m,61. — C. C.-G.

Largeur du cadre	0m,23
Largeur d'un bout à l'autre	0m,21
Hauteur	0m,26
Épaisseur	0m,05

« Il n'a pas été possible de lever des empreintes des faces ornementées de ce monument, vu le peu de profondeur des lignes ornementales tracées très-finement et superficiellement.

« C'est avec un vif plaisir que l'Institut vous fournit ces renseignements pour M. Clermont-Ganneau, tout en regrettant qu'ils ne remplissent peut-être pas complétement le désir de cet archéologue dont les études sont pour tous, mais principalement pour nous, en Orient, d'un si haut intérêt.

« Veuillez agréer, cher Monsieur, etc.

« COLUCCI-BEY. »

Cette intéressante communication, que nous avons cru utile de publier *in extenso*, et la reproduction du dessin qui l'accompagne, me dispensent d'entrer dans de plus amples explications.

Par sa forme, par ses dimensions, par les dispositions et les motifs de décorations, cet ossuaire appartient évidemment, comme je l'avais supposé, à la même famille que ceux provenant de Jérusalem, étudiés ici-même, et dont deux portent les noms purement alexandrins de Bérénice et Ptolémée (1). Il suffit, pour s'en assurer, de se reporter aux dessins et aux descriptions publiés par la *Revue*. La section triangulaire du couvercle le rattache à un type assez fréquent parmi ces petits monuments.

J'ai attentivement examiné les estampages qui servent de pièces justificatives au dessin, dans l'espoir d'y trouver quelque *graffito*; mais toutes mes recherches sont restées infructueuses. Je croirais cependant volontiers que le petit encadrement rectangulaire, gravé en bas et au milieu de la face ornementée, n'était autre chose qu'un cartouche destiné à contenir quelque inscription qui n'aura jamais été exécutée, ou qui aura disparu, ou qui aura été simplement tracée au pinceau avec cette couleur rouge qui rehausse ou borde certains traits de l'ornementation.

(1) Les analogies sont telles qu'elles paraissent indiquer la main d'ouvriers travaillant d'après des modèles identiques, probablement consacrés par l'usage. Il y avait, d'ailleurs, entre les corporations techniques d'Alexandrie et celles de Palestine, des relations fort suivies : « Les Juifs d'Alexandrie s'occupaient de travaux manuels et d'art. On *les appelait souvent à Jérusalem* pour exécuter des travaux dans le temple. » Cf. Talmud de Jérusalem, *Yoma*, III, 9, et ailleurs. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 407, en note.

Somme toute, la présence d'un pareil ossuaire à Alexandrie et la certitude, établie par des témoignages formels et authentiques, qu'il est bien originaire de cette région, sont des faits importants et pour lesquels je propose, avec plus de confiance que jamais, les explications mises en avant par moi : nous avons là un monument provenant de la grande colonie juive ou judæo-chrétienne établie à Alexandrie (1).

La conclusion pratique à tirer de ces considérations, c'est que le point, parfaitement déterminé, d'où ont été extraits cet ossuaire et son compagnon aujourd'hui disparu, marque l'emplacement de la nécropole de la communauté palestinienne, et qu'il serait vivement à souhaiter, dans l'intérêt de l'histoire des Juifs et des origines du christianisme, que des fouilles intelligentes fussent entreprises de ce côté.

Qu'il nous soit permis en finissant d'offrir nos plus sincères remerciements à l'Institut égyptien, à son savant président, M. Colucci-Bey, à M. Lang et à M. G. Colonna-Ceccaldi pour l'empressement et l'obligeance qu'ils ont apportés à répondre à nos demandes en nous mettant à même de faire connaître un monument qui élargit singulièrement une série archéologique nouvelle et non des moins curieuses.

CHARLES CLERMONT-GANNEAU.

(1) Josèphe dit qu'Alexandre, en récompense de l'aide que les Juifs lui avaient prêtée contre les habitants du pays, leur avait accordé de demeurer dans la ville sur un pied d'égalité parfaite avec les Grecs. Ce privilége leur avait été maintenu par les successeurs d'Alexandre, qui leur assignèrent même un quartier spécial pour qu'ils pussent y vivre conformément à leur loi religieuse, et leur permirent de s'appeler *Macédoniens* (*G. J.*, II, 18 : 7). Suivant Philon (*in Flaccum*, p. 525, M.), les Juifs habitaient deux des cinq quartiers de la ville, désignés par des lettres de l'alphabet. (Cf. Friedlænder, *Mœurs romaines*, etc., II, 430.)

LES

JOYAUX DU DUC DE GUYENNE

Suite (1)

APPENDICE

I

Inventaire des joyaux et de l'orférrerie laissés à sa mort par le Duc de Guyenne, et mis en gage par Isabeau de Bavière et Jean duc de Berry.

Paris, 18 janvier 1416.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Tanguy du Chastel, chevalier, conseiller, chambellan du Roy notre sire, et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil quatre cens et quinze, le jeudi xxxe et penultieme jour du mois de janvier, veismes unes lettres du Roy notre dit seigneur seellées de son grant seel sur double queue et deux cedules atachées à icelles, c'est assavoir l'une soubz le contreseel de la Royne et l'autre soubz le contreseel de monseigneur le duc de Berry, plaquez si comme il apparoit en cire vermeil sur les marges d'icelles; desquelles lettres royaulx et cedules par ordre les teneurs s'ensuient :

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces presentes verront, salut. Comme pour le paiement des gens d'armez estans de present tant en noz frontieres comme en ceste notre ville de Paris pour la garde et seurté d'icelle, et pour pluseurs ambaxades qu'il nous convient hastivement envoyer en notre royaume et de-

(1) Voir les numéros de septembre et octobre.

hors, nous soit besoing et necessité de promptement trouver et avoir certaine grant somme d'argent, laquele, obstans les charges qui puis certains temps en ça ont esté sur noz finances tant à l'occasion de noz guerres comme autrement, ne se porroit bonnement recouvrer sy tost que besoing seroit, par quoy les dictes frontieres porroient demourer desgarnyes des dictes gens d'armes, et aussy s'en pourroient partir ceulx de notre dicte ville de Paris, dont grans et irreparables maulx, dommages et inconveniens se porroient ensuir à nous et à notre royaume, se par nous n'estoit sur ce pourveu et remedié; — savoir faisons que nous, ce consideré, voulans obvier aux dommages et inconveniens dessus diz, avons voulu et ordonné, et par l'adviz de notre tres chiere et tres amée compaigne la Royne et de notre tres cher et tres amé oncle le duc de Berry, executeurs du testament ou ordonnance de derniere voulenté de feu notre tres cher et tres amé ainsné filz Louys, duc de Guienne, dauphin de Viennois, que Dieux absoille, voulons, ordonnons et nous plaist que les joyaulx et vaisselle que notre dit ainsné filz avoit devers lui en son vivant, desquelx notre amé et feal secretaire maistre Estienne Bongré a la garde et desquelx la declaracion s'ensuit, selon qu'ilz ont esté prisiez apres le trespassement de notre dit feu filz,

C'est assavoir :

1. Un bel cheval d'or esmaillé de blanc, et un varlet qui le maine par la bride, garny le dit cheval, et la celle, et le poitral, culiere, bride et varlet, de quatre vins dix sept perles par tout, de vins trois balais et vint et un safirs, et à la teste du dit cheval ung gros ruby et ung gros dyamant à escusson, et ou chanfrain deux dyamans apointez, et en la dicte celle du dit cheval a un camayeu, et a le dit varlet en son chapel un petit grain de ruby; pesant ensemble vint trois marcs, et prisé six mil trois cens douze frans.. 6312f »s »d

2. Item, une nef d'or, et ou milieu d'icelle est un crucefix esmaillié de blanc crucifié contre le mast et le voile de la dite nef, et au dessus du dit mast est dressé le penon (?) et dedens la dite nef, à l'entour et aus deux bous, sont plusieurs ymaiges esmailliez, garnye la dicte nef de deux cens soixante deux perles, et trente ung balais; et est le pié de la dicte nef d'argent doré sur une terrace esmailliée de blanc, et au dessus a plusieurs ymages d'or esmailliés; en laquele nef peut avoir environ quatre vins marcs d'or et trente marcs d'argent par estimacion, prisié tout ensemble six mil six cens frans.......................... 6600 » »

3. Item, la belle croix de notre dit feu fils, avecques un pié d'argent doré, et est à façon d'un tabernacle le dit pié, et y a dedens deus petiz ymaiges d'or esmailliés de blanc, l'un de Nostre Seigneur au tumbel, et l'autre d'un angle assis sur le dit tumbel, garny le dit pié de six saphirs, quatre balais, vint quatre perles, et la dite croix est sans le dit pié de trois piez largement de long à ung crucefix et quatre angles esmailliés de blanc et les visages de Notre Dame et saint Jehan semblablement esmailliés, garnye la dicte croix de vint six safirs, dix-sept balais, cinquante perles et de trois dyamans pointus; pesans avecques le dit pié cent trois marcs, dont il en y a environ vint deux marcs d'or tant ou dit pié comme en la dicte croix, prisié la dicte croix avec le dit pié tout ensemble cinq mil frans. 5000 » »

4. Item, une croix d'or, à un pié fait de maçonnerye et aus armes de notre dit feu filz esmailliées, ung crucefix, Notre-Dame et saint Jehan esmailliés, et plusieurs autres menues ymages en la dite maçonnerye, garnye icelle croix de quatre vins onze perles, seze balais et trois diamans pointuz ; tout pesant ensemble douze marcs quatre onces, prisié tout ensemble deux mil six cens cinquante frans... 2650 » »

5. Item, un angle d'or, que Godeffroy Harlé fist pour l'oratoire de nostre dit feu filz, tenant en sa main un chandeslier d'or et à sa poitrine un fermail, garniz les diz chandelier et fermail de treze balais trente huit perles; pesant tout ensemble le dit angle unze marcs quatre onces quatre esterlins, et prisié douze cens frans............. 1200 » »

6. Item, un autre angle d'or, que le dit Godefroy fist semblablement pour l'oratoire de notre dict feu filz, tenant un chandeslier d'or garny, avec un fermail de treze balais et trente huit perles; pesans tout ensemble unze marcs quatre onces quinze esterlins, et prisié ensemble treze cens frans.................................. 1300 » »

7. Item, deux balais, dont l'un estoit ou collier de notre dit feu filz appelé la *Belle cuvette;* prisié cinq mil frans; et l'autre desdiz deux balaiz qui estoit en la coronne de Notre Dame de chez Sanguin (1) ; prisié mil francs........ 6000 » »

(1) Guillaume Sanguin était marchand et bourgeois de Paris et figure comme tel en compagnie de Nicolas Picace, Michaut de Lallier et Jehan Sac parmi les orfévres qui eurent de fréquents rapports avec Jean, duc de Berry (V. le 4e compte de Robi-

8. Item, dix balaiz, lesquelx ont esté prins de deux croix qui estoient en gaige pour notre tres cher et tres amé frere le Roy de Jherusalem et de Secile chez Michiel de Passy; prisiés deux mil quatre cens frans.............. 2400 » »

9. Item, un tableau d'or, pour l'oratoire de notre dit feu filz, ouquel a Dieu que l'on descent de la croix et plusieurs ymages esmailliés de blanc, et au dessus Dieu le Père et deux angles semblablement esmailliez, et a un cristal dessus le dit tableau, garny le dit tableau de six balaiz, six safirs et trente six perles; pesans cinq marcs, cinq onces et prisié six cens cinquante frans........................... 650 » »

10. Item, une saliere d'or (1), faite d'un paon et une dame à genoux tenant à l'une des mains une petite saliere assise sur le dit paon, et à l'autre main une coronne qui est ou col du dit paon; garnye la dicte saliere avec le couvescle de quarante perles, huit balaiz, six safirs, trois petis rubyz, quatre petiz dyamans et quatre petites esmeraudes; pesans à tout le dit couvescle quatre marcs une once et demye, et prisiés tout ensemble six cens cinquante frans. 650 » »

11. Item, un benoistier et le gurpillon d'or, esmaillié le dit benoistier de un image de Notre-Dame de rouge cler, garny de trente une perles, six petiz balaiz et de sept safirs; pesant deux marcs trois onces et demye, prisié neuf vins frans...................................... 180 » »

12. Item, deux petiz encensiers d'or, qu'on dit avoir esté prins au bois de Vinciennes; pesans trois marcs six onces, et prisiés deux cens vint cinq frans............. 225 » »

13. Item, un reliquiaire du coronnement Notre Dame d'argent doré, et au pié des ymages est un cristal rond pour mettre reliques; pesant le dit reliquiaire douze marcs quatre onces, et prisié cent frans.................. 100 » »

14. Item, une saliere d'esmail de plique garnye d'or, que notre dit oncle le duc de Berry donna à notre dit feu filz; pesant deux marcs deux onces, et prisiée comme elle est six vint quinze frans.......................... 135 » »

15. Item, une aiguiere du dit ouvrage d'esmail de plique, que semblablement notre dit oncle donna à notre

net d'Estampes, garde des joyaux du duc de Berry, en 1412-1413; — Arch. nat., KK, 258, fol. 59 verso et 63).

(1) C'est la salière qui se retrouve en 1418 dans un inventaire de Charles VI, et dont il a été question plus haut, page 212.

dit feu filz, à un frutelet de quatre perles et un safir dessus ; pesant cinq marcs sept onces, et prisiée comme elle est trois cens soixante frans........................ 360 » »

16. Item, un hanap à tout le couvescle pareil du dit ouvrage de plique, à un frutelet de trois grosses perles et un balay rond dessus, que semblablement notre dit oncle donna à notre dit feu filz; pesant neuf marcs, et prisié comme il est huit cens frans.................... 800 » »

17. Item, un autre hanap d'or goderonné, à couvescle couvert à l'entour d'une touaille esmaillée de blanc, semée de violettes; garny le dit couvescle de douze perles, trois safirs, et le frutelet garny de trois grosses perles et un balay cabochon; pesant cinq marcs, et prisié huit cens frans. 800 » »

18. Item, une petite saliere d'or, le fons de cassidoine, assise sur quatre ours, et est le frutelet d'une grosse perle; pesant sept onces ou environ, et prisiée soixante frans.. 60 » »

19. Item, une saliere d'or, à couvescle d'une terrace, et esmaillée de vert, et une bergiere esmaillée; pesant sept onces cinq estellins, et prisiée cinquante six frans........ 56 » »

20. Item, une autre saliere d'or, faicte d'une autre beste estrange esmaillée de coleur fauve; garnye le pié de cinq balaiz et de cinq perles, pesant ung marc trois onces, prisiée quatre vins frans.......................... 80 » »

21. Item, une couppe d'une noix de inde, garnye par dedens et le couvercle aussi d'argent blanc, et par dehors d'or, et le pié d'or esmaillié; garny le frutelet et le dit pié de quatre petiz safirs et de six perles, prisié tout ensemble quatre vins frans................................ 80 » »

22. Item, un petit reliquiaire d'or, rond par dessus, ou il y a de la vraye croix que Costantin portoit en bataille, garny de sept balaiz et de sept perles, fait dedens de une pierre taillée à l'ymage Notre Seigneur nommée prame; pesant dix onces, et prisié cinq cens frans.............. 500 » »

23. Item, une petite croix d'or, large et ronde aux bous, et y a un crucefix, Notre Dame et saint Jehan esmaillez, et un cristal dessus le dit crucefix, et est assise sur un pié d'or de gros ouvrage, et est garnye la dite croix de cinq balais à jour, huit safirs et quatre perles aus quatre coings, et le dit pié garny de douze perles en six troches, six balais et quatre safirs; pesant la dite croix à toute la pier-

rerie quatre marcs et demi, prisiée huit cens frans...... 800 » »

24. Item, cent et quinze perles et trois petis balaiz; pesant les trois balaiz environ cinquante quaraz, à huit frans le quarat, valent quatre cens francs, et les dictes perles, l'une parmi l'autre quatre frans la piece, valent quatre cens soixante frans, prisié tout ensemble huit cens soixante frans.. 860 » »

25. Item, une petite croix d'or, assise sur une petite terrace esmaillée de vert, garnye la dicte croix de quarante une perle(s) six safirs et de trois petiz balaiz; pesant tout ensemble un marc, et prisié six vins frans.......... 120 » »

26. Item, une petite saliere d'or, à façon d'une nef, le couvercle garny d'un cristal, de deux perles, un balay et un petit safir; pesant environ cinq onces d'or, et prisiée soixante quinze frans................................ 75 » »

27. Item, une espreuve d'or, en laquelle pend deux lengues de serpent, quatre safirs et un autre safir assis sur un frutelet; pesant neuf onces et demie, et prisié ensemble quatre vins frans.................................. 80 » »

28. Item, une petite saliere d'or, faicte au fons d'une agate, garnye de quarante huit menues perles et de cinq petis balais; pesant environ cinq onces, et prisiée cinquante escus.................................... 150 » »

29. Item, une aiguiere d'or, qu'on dit l'*esguiere Saint Louys*(1); pesant quatre marcs dix onces, prisiée deux cens quatre vins six frans quatorze solz parisis.............. 286,14 »

30. Item, un hanap d'or couvert, goderonné, esmaillié autour, le couvercle et hanap aus armes de notre dit feu filz; pesant trois marcs cinq estellins, prisié neuf vins six frans douze solz parisis......................... 186,12 »

31. Item, deux justes d'argent doré, aus armes de notre dit feu filz sur le couvercle; pesant trente trois marcs, prisiées deux cens trente deux frans douze solz parisis..... 232,12 »

32. Item, un pot d'aumosne d'argent doré, à deux ances, et les armes de notre dit feu filz sur les dites ances; pe-

(1) Cette « esguiere Saint-Louis » est à ajouter aux nombreuses *Reliques historiques* mentionnées par M. L. De Laborde dans son Glossaire, auquel nous renvoyons d'ailleurs. On voit que, malgré le prix qu'on aurait dû y attacher, elle ne fut pas moins détruite qu'une « coupe d'or couverte, nommée la coupe Saint-Louis, pesant 3 marcs 3 onces d'or, vendue (en 1422) à Jacques Trolet, changeur, pour 211 liv. 3 sous 8 den. » (De Laborde, *loc. cit.*).

sans vint cinq marcs six onces, prisiés neuf vins six frans douze solz parisis.................................... 186,12»

33. Item, deux flacons d'argent doré, uzez; pesans seze marcs deux onces, prisiés cent dix-sept frans douze solz six deniers parisis.................................... 117,12,6

34. Et deux flacons d'argent dorez, goderonnez, aux armes de notre dit feu filz; pesans trente quatre marcs d'argent, prisiés trois cens six frans.................... 306 » »

Soient baillez et delivrez à notre amé et feal tresorier Bureau de Dampmartin pour iceulx obligier et engagier jusques à la somme de quarante mil frans ou au dessoubz, ensemble ou par parties, pour employer es affaires et besoingnes dessus diz par l'ordonnance de noz amez et feaulx conseillers les commissaires par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de noz finances, à et envers les personnes de qui nous pourrons recouvrer d'aucune finance, tant de ce qu'ilz nous presteront comptant comme de ce que l'en leur accordera paier, dont ilz bailleront lettres en notre acquit, ou iceulx joyaulx et vaisselle, ou partie d'iceulx, bailler en garde en quelque main que advisié et ordonné sera par nos diz conseilliers les commissaires pour seurté tant de ceulx qui nous presteront aucune finance comme de ceulx qui pour nous s'en obligeront. Et en outre voulons et nous plaist que ceulx à qui les diz joyaulx et vaisselle ou partie d'iceulx auront esté baillez en gaige ou garde pour les finances et sommes qui nous seront faictes et prestées et qui accordées leur seront paier en notre acquit comme dit est, puissent iceulx apres les termes passez qui seront pris de paier et restituer les dictes finances, vendre pour restitucion d'icelles finances, appelez et presens à ce faire noz amez et feaulx conseillers et maistres de noz comptes à Paris maistre Guillaume Le Clerc et Michault de Lalier et le dit Bureau de Dampmartin, ou les deux d'iceulx, sans ce que pour ce on leur en puist ne à leurs hoirs jamais aucune chose demander, ainsois les en promettons garantir et faire tenir quittes et delivrés à tous jours envers tous. Si donnons en mandement par ces presentes à nos diz compaigne et oncle, executeurs comme dit est du testament ou ordonnance de derniere voulenté de notre dit feu filz ainsné, que par le dit maistre Estienne Bongré, garde d'iceulx joyaulx, ilz facent enteriner et acomplir noz presente ordonnance, voulenté et plaisir, en faisant par lui bailler à notre dit tresorier Bureau de Dampmartin les joyaulx dessus declarez; auquel maistre Estienne nous mandons que ainsi le face. Et par rapportant ces presentes, ou vidimus d'icelles fait soubz

scel royal pour une foiz, avecques consentement de nos diz compaigne et oncle, comme executeurs du testament ou ordonnance de derreniere voulenté de notre dit feu filz, et recongnoissance de notre dit trésorier Bureau de Dampmartin de la reception d'iceulx joyaulx ou de ce qui lui en aura esté baillé, nous voulons le dit maistre Estienne Bongré en estre tenu quitte et deschargié à tousjours mais partout ou il appartendra sans contredit, et iceulx joyaulx estre rayés et effaciez de son inventoire, sans ce que ores ou pour le temps à venir on lui en puist aucune chose demander à lui ou à ses hoirs en quelque maniere que ce soit, nonobstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre notre seel en ces presentes. Donné à Paris, le XVIII[e] jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens et quinze, et de notre regne le XXXVI[e]. Ainsi signé : par le Roy en son grant conseil, E. Mauregart.

Nous, Ysabel, par la grace de Dieu royne de France, executeresse du testament et ordonnance de derreniere voulenté de feu notre tres cher et tres amé filz Louys, en son vivant duc de Guienne, dauphin de Viennois, que Dieux pardoint, consentons et sommes d'accord que les lettres de Monseigneur, ausqueles ces presentes sont atachées soubz notre contreseel, soient enterinées et acomplies de point en point selon leur forme et teneur par tous ceulx à qui il appartient, pour les causes et tout ainsi et par la forme et maniere que Monseigneur le veult, mande et ordonne par ses dites lettres. Donné à Paris, le XXII[e] jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens et quinze. Ainsi signé : Par la Royne, J. Salaut.

Nous, Jehan, filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, de Bouloingne et d'Auvergne, executeur du testament et ordonnance de derreniere voulenté de feu notre tres cher et tres amé nepveu Louys, en son vivant duc de Guienne et Dauphin de Viennois, que Dieux pardoint, consentons et sommes d'accord que les lettres de Monseigneur, ausqueles ces presentes sont atachées soubz notre contre seel, soient enterinées et acomplies de point en point selon leur forme et teneur par tous ceulx à qui il appartient, pour les causes et tout ainsi et par la forme et maniere que Monseigneur le veult, mande et ordonne par ses dites lettres. Donné a Paris, le XXII[e] jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens et quinze. Ainsi signé : par monseigneur le Duc, et executeur, Gontier.

Et nous, à ce present transcript avons mit le seel de la dite prevosté de Paris, l'an et le jeudi dessus diz.

R. LUILIER.

(Sur le repli :) Collation est faite.

(Au dos :) Les lettres originaulx transcriptes au blanc de ce présent vidimus sont demourées par devers moy Estienne Bongré, notaire et secretaire du roy notre seigneur, temoing mon signe manuel cy mis le derrenier jour de janvier l'an mil cccc et quinze.

E. Bongré.

[Orig. sur parch. à la Bibl. nation., *Chartes royales*, t. XIII, Charles VI, pièce 357.]

II

Jean Picquet, conseiller du roi, emprunte à Gauvain Trente la somme de 18030 livres tournois, et lui donne en gage plusieurs joyaux et la couronne royale.

Paris, 31 août 1411.

Noble homme et saige Jehan Piquet, escuier, conseiller du Roi nostre sire, confesse devoir et gage à Gauvain Trente, marchant de Luques, demourant à Paris, ou au porteur, etc., la somme de dix huit mille trente livres tournois monnoyee courant, etc., tant pour cause de prest à luy fait et baillié comptant, tant par le dit Gauvain comme par feu Sevestre Trente, son frere, duquel il a sa cause, comme pour les changes qui à cause de ce se sont ensuis et pourront ensuir jusques au premier jour d'avril prouchainement venant, dont, etc., quict, etc., à paier icelle somme de xviii^{m} xxx l. t. au dit premier jour d'avril prouchainement venant; — pour seurté du paiement de laquelle somme le dit Jehan Piquet a baillié et fait baillier et delivrer au dit Gauvain en la presence des notaires (soussignés?) les joyaulx et gaiges cy apres declairez :

C'est assavoir :

1. Un ymage d'or de Notre Dame, seant en une chaire d'argent dorée, et le pié d'argent doré et esmaillié aux armes du Daulphin de Vienne devant et derriere; et est la dite ymage d'or garnie en la maniere qui sensuit : c'est assavoir le dyadesme de nostre Seigneur garni de vint perles, et a la dite ymage Notre Dame un fermail d'or en sa poictrine garni de six grosses perles, six petiz dyamans et un balay ou milieu, et tient en sa main un septre en maniere de rose garni de deux esmeraudes et quatre perles, au bout du dit septre un long saphir percié, et la coronne du dit ymage garnie de dix balaiz, dix esmeraudes, et vint perles; et poise tout ensemble environ quarante mars.

2. Item, un ymage d'or de saint Jehan Baptiste, qui tient en sa main dextre un reliquaire de cristal, garni de quatre balaiz, trois esmeraudes, trois saphirs et sept perles, le pié du dit reliquaire garni de deux petiz balisseaulx, un saphir et quatre perles, et en la main senestre un Agnus Dei garny de dix balisseaulx et cinq esmeraudes et vint perles, et a le dit ymage en sa poictrine un fermail garni de quatre balisseaulx, quatre perles et une esmeraude ou milieu, et le dyadesme dudit ymage garny de cinq balisseaulx, six saphirs, unze troches chacune de quatre perles et une petite esmeraude ou milieu, et est le dit dyadesme pourfillé de douze perles plus grosses pesans environ quatorze mars deux onces, et le pié du dit ymage qui est d'argent doré quarré esmaillé aux armes du dit Daulphin; pesant environ huit mars trois onces.

3. Item, une ymage d'or de Notre Dame, estant en un tabernacle garni de grant foison de saphirs, de balaiz et de perles, et est soustenu le dit tabernacle d'angeletz d'argent, et le donna au Roy le sire de la Rivière; et poise le dit ymage quinze mars quatre onces d'or et l'entablement poise trente quatre mars d'argent.

4. Item, une croix d'or, appellée la croix de Troye, faicte d'ouvrage de Damas, garnie de balaiz, saphirs, perles et esmeraudes, et n'y fault que cinq perles en la pourfilleure; et poise à toute la perrerie quinze mars trois onces quinze esterlins.

5. Item, une autre croix d'or, de l'ouvrage de Damas, garnie cest assavoir de vint cinq balais, dix saphirs et vint quatre perles; pesans environ neuf mars une once quinze esterlins.

6. Item, une autre croix, avecques le pié tout d'or garni de pierrerie, à esmaulx des armes de Valois; qui poise unze mars une once d'or.

7. Item, une autre croix, appellée la croix Marigny, ou il y a saphirs et autre pierrerie et perles; et poise deux mars quatre onces et demie d'or, et le pié qui est d'argent poise cinc mars quatre onces d'argent.

8. Item, une petite croix d'or, ou il y a un gros balay ou milieu, et deux grosses perles l'une dessus l'autre dessoubz, quatre gros saphirs, cinq balaiz et sept esmeraudes, et garnie d'autres perles; et poise deux mars six onces et demie d'or, et le pié qui est d'argent poise trois mars d'argent.

9. Item, une autre croix d'or, ou il y a un crucifix enlevé, et aux deux costez l'ymage Nostre Dame et de saint Jehan, en laquelle il y a au devant dix sept pierres, c'est assavoir huit balaiz et neuf esmeraudes, et aux quatre boutz quatre euvangelistes d'or, et au derriere

ou milieu est le Agnus Dei, et aux quatre boutz a quatre signes de quatre ewangelistes et douze pierres; et poise cinq mars quatre once d'or, et le pié de la dite croix qui est d'argent doré esmaillié à l'image Notre Dame et de saint George et quatre lyonneaulx d'argent doré poise trois mars d'argent.

10. Item, un joyau d'or par maniere de tabernacle, garni de pierrerie et de perles, et y a une ymage de Nostre Dame assise et d'une part l'image sainte Katherine et d'autre de sainte Agnes, armoyée devant et derriere des armes de France; et poise neuf mars neuf esterlins d'or.

11. Item, un tableau d'or par maniere de reliquaire, ou il y a un camahieu au milieu et autour vint cinq grosses perles, trois saphirs et quatre balaiz; et poise un marc cinq onces.

12. Item, une aulmusse de la tres belle et meilleur couronne du Roy, de veluyau azuré, sur laquelle a une croisié d'or garnie de pierrerie, c'est assavoir huit balaiz, huit saphirs et trente six perles, et au dessus a un tres grant et tres gros saphir rivé à une grosse perle, et sur le veluyau de la dite aulmusse a douze fleurs de lis d'or cousues.

13. Item, une saliere d'or en maniere de nef, garnie de pierrerie, et aux deux bouts a deux dalphins, et dedans deux cinges qui tiennent deux avirons, et autour de la saliere a huit balaiz, huit saphirs et vint huit perles, et au bout du mast de la nef qui est d'or a quatre cordes de menues perles, et y a deux balaiz et deux saphirs perciez et une grosse perle à molinet pendant à une chesne d'or au col d'un singe qui est sur le mast, et au pié de la dite saliere a six balaiz, six saphirs et vint quatre perles; pesans huit mars trois onces d'or.

14. Item, un flacon de cristal, garni d'or, autour deux serfz et deux levriers esmailliez de blanc, en chacune beste un gros saphir ou costé, et sont les cornes desdiz serfz garnies de vint perles pendans. et est le pié du dit flacon garni de sept balaiz dont les six sont environnez chascun de trois perles et cinq gros saphirs, et en la pance dudit flacon a un gros fermail garni d'un gros balay, trois saphirs et trois grosses perles, et sur chacune des cuises de chacun levrier a une grosse de trois perles, et au plus hault de la teste de chacun des diz levriers un balay environné de quatre grosses perles, et au colet devant du dit flacon a un gros balay et deux grosses perles beelongues, et sur le couvercle du dit flacon a un chien blanc couchié sur une terrace vert pendant à une çainture d'un tissu d'or de Chypre garnie de douze balisseaulx environnez chacun de cinq perles; et y faut quatre des perles pendans.

15. Item, une couronne d'or, à un chappeau et sept fleurons, garnie de pierrerie, c'est assavoir cinquante neuf balaiz, trente sept saphirs, soixante douze dyamans et huit vins treize perles.

— Touz lesquelx joyaulx et gaiges cy dessus declairez le dit Jehan Picquet promist et promet au dit Gauvain garantir, fournir et valoir, etc.; et iceulx joyaulx et gaiges dessus diz le dit Gauvain sera tenu rendre et restituer, etc., en luy payant la dite somme de dix-huit mille trente livres tournois, etc., promectant, etc., coux et obligations, etc. (Ce fu) fait lundi xxxi[e] et derrenier jour d'aoust, l'an mil cccc et unze (1), et approuvons cinq esmeraudes escript en interligneure et huit escript en rasure, fait comme dessus. Ainsi signé : De la Motte et Manessier.

(1) Ainsi c'est le 30 août 1411, — nous avons oublié de le faire remarquer plus haut, — que la couronne retirée des mains de Gauvain Trente le 17 septembre 1414, lui avait été donnée en gage. Dans l'intervalle des deux dates, était survenue l'insurrection de 1413. Est-ce de cette couronne ou d'une autre qu'il est question en ces termes à l'article 119 de l'Ordonnance cabochienne? « Item, pour ce que, puis aucun temps en ça, par l'importunité d'aucuns, nostre bonne couronne a esté démembrée, et les flourons d'icelle baillés en gaige sans grande nécessité, ou grant deshonneur de nostre royaume, nous, voulans à ce pourvoir, avons commis aux gens des comptes que, par toutes les bonnes et raisonnables voyes, et le plus brief que faire se pourra, ilz procurent et facent diligence que iceux flourons soient retraicts des mains de ceux qui les détiennent en gaige, etc. » (*Ord. des rois de Fr.*, X, p. 92). Et le roi, en même temps qu'il ordonne à cette occasion de faire l'inventaire de toute sa vaisselle, de ses joyaux d'or et d'argent et de ses pierreries « se trouvant dans ses hôtels et dans ceux du duc de Guyenne», défend d'aliéner à l'avenir sa couronne ni aucune partie de cette couronne. On sait que l'ordonnance cabochienne ne fut pas mise à exécution, et nous avons vu que sur ce point spécial on s'empressa de revenir par la suite aux anciens errements. Du reste, ils étaient pratiqués bien avant 1411 : vingt ans plus tôt, en 1391, Charles VI ayant eu besoin de se faire faire des habits d'apparat pour aller à Saint-Omer au-devant du roi d'Angleterre, avait déjà fait mettre en pièces une de ses couronnes et en avait pris cent treize perles « pour la façon de certains pourpoins et joyaux ». (Voy. l'inventaire fait le 20 août 1391, Bibl. nat., mss. fr. 21445, fol. 14.) Les débris de cette autre couronne étaient restés dans le trésor royal, car l'article de cet inventaire est textuellement reproduit dans ceux qui furent faits par la suite en 1400 (Bibl. nat., mss. fr. 21446, fol. 81) et en 1418 (Douet d'Arcq, *Pièc. inéd.*, II, 351). Ce voyage de Saint-Omer causa du reste la destruction de bien d'autres joyaux (Voy. l'inv. de 1391, fr. 21445, fol. 52, verso, et dans celui de 1418 les articles 136, 490 et 497; Douet d'Arcq, *loc. cit.*, p. 305, 350 et 351.) Remarquons enfin que cette mode d'aliéner les couronnes était commune à toute la famille royale. Les ducs d'Orléans engagèrent ou vendirent souvent les leurs (voy. *Nouv. Archives de l'art français*, ann. 1872, p. 131), et, dans l'inventaire des joyaux de Jean Sans-Peur dont nous avons parlé, le premier des magnifiques objets catalogués est justement une belle fleur de lis « à laquelle sert une couronne garnie de pierrerie, qui est en gaige. »

Et au dos de la dite obligation est escript ce qui sensuit : Receu par Gauvain Trente nommé au blanc, le lundi XVIIe jour de septembre mil CCCC et XIIII, de Jehan Picquet nommé ou dit blanc, la somme de deux mille trente livres tournois en deducion de la somme de XVIII^m^ XXX livres tournois, declairée en icellui blanc, moyennant lequel paiement le dit Gauvain a rendu et restitué au dit Piquet la couronne d'or déclairée ou dit blanc, telle et en la forme et maniere que icelle couronne est designée et declairée en icellui blanc; et parmi ce le dit Gauvain demeure quitte de la dite couronne envers le dit Piquet. Ainsi signé : De la Motte et Manessier.

Collation de cette copie au brevet, signé comme dessus, a esté faite du commandement de nosseigneurs du grant conseil du Roy, le XIIe jour de juing l'an mil CCCC et dix sept, par moy CHASTENET, et moy BOUGIS.

(Bibl. nat., *Quittances*, Charles VI, pièce 4501.)

III

Joyaux distribués de la part de Charles VI à plusieurs chevaliers anglais du parti du duc de Guyenne (1).

18 mars 1412 (n. s.).

Sachent tuit que je Charles Poupart, argentier du Roy notre sire, confesse avoir eu et receu de Alixandre le Boursier, receveur general des aides ordonnés pour la guerre, la somme de deux mil troiz cens frans que le Roy notre dit seigneur par ses lettres données à Paris le XVIIIe jour de janvier derrain passé a ordonné à moy estre bailléz et delivrez pour convertir et emploier ou fait extraordinaire de son argenterie, c'est assavoir pour paier certains fermaulx, anneaux et autres joyaux d'or, garniz de pierreries et perles, que le dit seigneur a fait acheter et fait presenter de par lui en la présence de monseigneur le duc de Bourgogne à plusieurs seigneurs, chevaliers et autres cappitaines du pais d'Angleterre qui ont esté en la com-

(1) Il y avait aussi des Anglais dans le parti contraire, celui du duc de Berry, et ce prince, non moins à court d'argent, se vit aussi forcé de reconnaitre leurs services en leur abandonnant plusieurs de ses plus belles pièces d'orfévrerie. (Voy. Hiver de Beauvoir. *Description du tresor donné par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges*, 1855, in-8, p. 51.)

pagnie de monseigneur le duc de Guienne, Daulphin de Vienne, à la prise des chasteaux d'Estampes et de Dourdan, que tenoient et occupoient Loys du Bosredont et autres cappitaines et gens de guerre, oultre et contre la voulenté et ordonnance du Roy notre dit seigneur. De laquelle somme de II^{m} III^{c} frans, je me tiens pour content et bien paié, et en quitte le dit seigneur, le dit argentier et tous autres. Donné pour tesmoing de ce soubz mon seel et seing manuel, le XVIIIe jour de mars l'an mil CCCC et unze. C. POUPART.

(Orig. sur parch. scellé. — Bibl. nat., *Quittances*, Charles VI, pièce 4584. — Cf. Ibid., *Chartes royales*, t. XIII, pièce 663.)

IV

Rémission pour Godefroy du Pont, valet du duc de Guyenne.

Paris, janvier 1413 (n. s.).

Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir. Nous avoir receue humble supplication des amis charnels de Godefroy du Pont, povres jeunes homs de l'aage de vint ans ou environ, varlet servant en l'ostel de notre tres chier et tres amé ainsné filz Loys, duc de Guienne, dalphin de Viennois, estant à present prisonnier en noz prisons du chastellet de Paris, contenant que, comme le dit Godefroy puis dix jours en ça feust en l'ostel de nostre dit filz, par temptacion de l'ennemi, il prist en icelui hostel, embla et emporta une escuelle d'argent dorée, qui bien povoit valoir de XIII à XIV francs ou environ, et icelle rompi et despeça afin qu'elle ne feust congneue pour la vendre, receler ou autrement en faire à sa voulenté; pour occasion duquel fait le dit Godefroy a esté pris et encores est detenu prisonnier en nos dictes prisons à grant povreté et misere, et est en adventure de miserablement finer ses jours par justice se nostre grace ne lui est sur ce impartie; iceulz suppliants requerant humblement que, comme le dit Godefroy ait esté en tous ses autres faiz de bonne vie, reverence et conversation honneste, sans oncques mais avoir esté repris, actaint ne convaincu d'aucun autre villain cas, blasme ou reprouche, et considerant son jeune aage et que ce qu'il a fait a esté par temptacion de l'ennemy, et par non sens du dit suppliant Godefroy, nous veuillions à icelui Godefroy notre grace impartir; — pourquoy nous, ces choses considerées, et que la dicte escuelle a esté rendue depuis à nostre dit filz, ou à ses gens et officiers, voulans en ceste partie misericorde preferer à rigueur de justice, pour consideration des choses dessus

dictes, au dit Godefroy, ou cas dessus dit, avons quitté, remis et pardonné par ces presentes le fait et cas dessus dits, avec toute peine et amende corporele, criminele et civile en quoy pour occasion du dit fait il est ou peut estre encouru envers nous justice, etc.

Donné à Paris, ou mois de Janvier l'an de grace mil cccc et douze et de notre regne le XXXIIIe.

Par le Roy, le sire d'Ivry, messire Philippe de Poictiers, et plusieurs autres presens.

P. NANTION.

(Arch. nat., *Trésor des ch.*, JJ, 166, pièce 427, p. 265, verso.)

LÉOPOLD PANNIER.

(*La fin prochainement.*)

NOTE

SUR

QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES

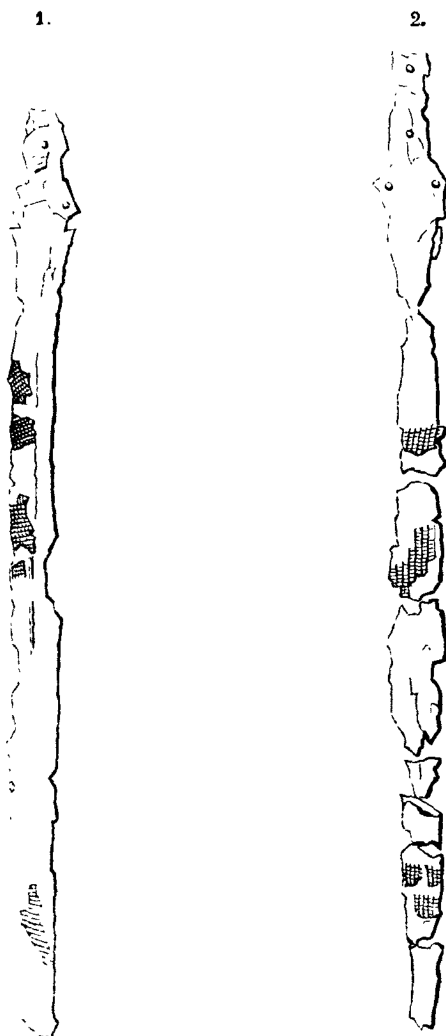
TROIS ÉPÉES EN FER ET UN VASE EN BRONZE

Le compte rendu que M. Flouest a fait, au commencement de cette année, des fouilles pratiquées l'année dernière sur le territoire de Magny-Lambert (Côte-d'Or), ont appris aux lecteurs de la *Revue* qu'une épée en fer d'une forme spéciale, se rapportant au type bien connu de Hallstatt, et un seau à côtes en bronze, avaient été découverts dans un tumulus de cette commune. L'étude attentive de ce type d'épées en fer et du seau ou ciste, qui avait été déposé dans la même tombe avec la coupe et le puisoir ou simpulum qui en faisait le complément, nous a convaincu qu'il était bon de noter avec soin toutes les découvertes analogues signalées jusqu'ici, attendu qu'elles paraissent se grouper selon une loi régulière très-curieuse, si elle se confirmait, d'après laquelle ces objets et leurs similaires, qui sont déjà nombreux, ne se rencontreraient guère, en Gaule, que dans les contrées de l'Est, et feraient, au contraire, presque complétement défaut dans l'Ouest. On ne les retrouverait que de l'autre côté du Rhin, particulièrement dans le haut Tyrol et la vallée du Danube. Nous pensons donc que nous ne devons laisser passer aucune occasion de signaler les faits de même nature qui peuvent se présenter à nous. Nous avons déjà réuni dans un précédent article (1) tout ce qui a rapport aux cistes à côtes. Nous ne ferons pas aujourd'hui le même travail pour les épées, mais nous ne pouvons nous empêcher d'attirer l'attention sur trois découvertes nouvelles d'épées en fer, qui toutes trois ont leur importance. Les deux premières ont été recueillies, comme celles de 1872, dans deux tumulus du Châtillonnais, commune de Cosne (2). Elles sont, on peut dire, identiques à celles

(1) *Seaux et cistes en bronze à côtes. Rev. arch.*, 1873.

(2) Elles proviennent des fouilles faites dans cette contrée par M. Abel Maître, au nom du Musée de Saint-Germain.

du *Monceau-Laurent* et du tumulus de *la Vie de Bagneux* (1). Les deux bois ci-annexés, qui représentent ces deux dernières épées, en donneront une idée exacte, plus exacte que ne pourrait le faire aucune description.



Vie de Bagneux. *Monceau-Laurent.*
Échelle, 1/8 de la grandeur réelle.

(1) Nous donnons, sur ces épées, des détails circonstanciés dans un travail prêt à

Ces épées, qui se distinguent par leur longueur exceptionnelle, variant de 0m,95 à 1 mètre, par le caractère de la soie qui est plate et à rivets, tantôt en bronze, tantôt en fer, destinés à fixer une garniture en bois ou en os, par l'existence de crans assez prononcés au-dessous de la poignée, à la naissance de la lame, et enfin par la forme de la lame elle-même, qui est à deux tranchants, à pointe mousse, s'élargit sensiblement vers le milieu, et se distingue par une ou plusieurs côtes médianes, semble bien être l'épée primitive des Gaulois, la grande épée dont parle Polybe, qui ne frappait que d'estoc et s'émoussait si facilement sur le fer du pilum romain. Les deux épées de Cosne font monter à *neuf*, pour la Côte-d'Or seulement, le nombre des épées de cette espèce trouvées sous des tumulus ; savoir : les épées des tumulus du Châtillonnais, 1° *Monceau-Laurent*, 2° *Vie de Bagneux*, 3° *Monceau-Milon*, toutes trois au musée de Saint-Germain ; 4° l'épée du *tumulus du Bois-de-Langres*, à la mairie de Châtillon-sur-Seine ; 5° et 6° celles des deux tumulus de *Cosne* (musée de Saint-Germain) ; 7° celles des tumulus de *Méloisey, Créancey* et du *Bois de la Perousse* (Côte-d'Or), au musée de Saint-Germain. On voit que le nombre en devient très-respectable. Mais ces épées n'ont pas seulement cela de remarquable qu'elles forment ainsi chez nous un groupe compacte associé à des objets d'une antiquité relative incontestable (IVe ou Ve siècle avant notre ère) (1), mais qu'elles représentent, comme l'a déjà dit M. de Saulcy (2), un des types les plus connus et les plus répandus des épées en bronze, dont nos épées de la Côte-d'Or ne sont pour ainsi dire que la reproduction en fer ; elles ne diffèrent, en effet, des épées en bronze dont nous parlons, que par leur dimension qui est plus grande, 1 mètre en général au lieu de 0m,75.

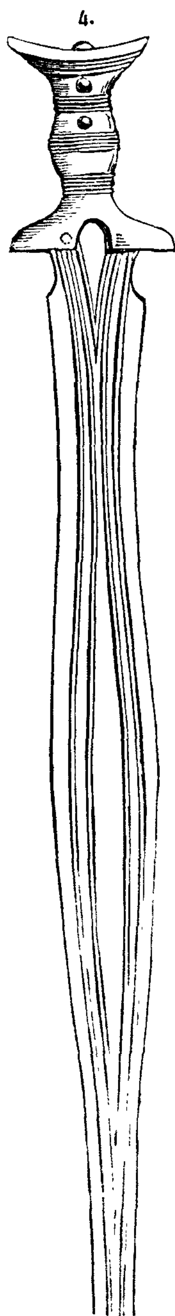
Cette filiation, si je puis m'exprimer ainsi, de l'épée en fer à l'épée en bronze, ne peut laisser aucun doute quand on se rappelle que ces deux épées se sont rencontrées côte à côte, pour ainsi dire, dans les mêmes cimetières, sinon dans les mêmes tumulus, à Cormoz (Ain) en France, à Gédinne (Belgique), et enfin à Hallstatt (vallée du Danube), associées les unes et les autres à des objets de même nature et de même art (voir au musée de Saint-Germain les vitrines de Cormoz et de Hallstatt). Nous faisons appel à nos lecteurs pour qu'ils

paraître dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (volume de 1873, sous presse), sous le titre de : *les Tumulus du Magny-Lambert.*

(1) Voir notre numéro précité.

(2) *Rev. arch.*, 2e série, t. IV (1861), p. 410.

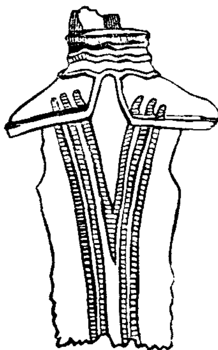
4.



aient l'obligeance de signaler à la rédaction de la *Revue* les épées semblables, bronze ou fer, à eux connues.

La troisième *épée en fer* à laquelle nous avons fait allusion au commencement de cette note, est encore plus curieuse. Elle provient de la fameuse station de Mœringen (1) (lac de Bienne en Suisse), station qui, pendant longtemps, n'a procuré aux fouilleurs que des objets de bronze. C'est de là qu'était sorti, en particulier, le mors de cheval en bronze dont nous avons parlé dans le numéro du mois de mai de la *Revue* (1873).

3.



L'épée que nous représentons ici (fig. 3), et dont la poignée est encore en bronze, mais dont la lame est en fer, constitue donc un fait nouveau et des plus intéressants. Nous avons là, en effet, la preuve, non-seulement que les stations lacustres du lac de Bienne, comme celles du lac du Bourget (voir la vitrine du Bourget au musée de Saint-Germain), touchent à l'âge du fer, mais que l'épée en fer n'est ici, encore, comme dans la Côte-d'Or, que la reproduction pure et simple de l'épée en bronze, fabriquée avec le métal nouvellement introduit alors en Occident. L'épée en bronze numéro 4, qui pro-

(1) *Les Habitations lacustres du lac de Bienne*, par le Dr Gross (1873), pl. VI, n° 2.

vient également de Mœringen, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Il y a d'ailleurs d'assez grands rapports entre les épées de Mœringen et celles de *Cosne*, du *Magny-Lambert*, du *Bois de la Perousse*, de *Créancey*, etc., pour que l'on puisse dire, sans crainte de se tromper, que nous sommes dans ces différents cas, aussi bien en Bourgogne qu'en Suisse, en face d'une même civilisation, d'une même période historique. Cela, comme nous l'avons fait remarquer à propos du *mors* de Mœringen, si semblable à celui de Vaudrevanges (1), paraît, contrairement à l'appréciation de quelques archéologues, rapprocher singulièrement les stations lacustres, au moins celles du bronze, des temps historiques auxquels nous sommes convaincus qu'elles se lient intimement. Si l'on se rappelle que le type de ces épées se retrouve, et en nombre, à Hallstatt et Straubing, c'est-à-dire dans le Noricum, où étaient les meilleures mines de fer du temps des Romains (Pline), on pourrait peut-être en conclure que c'est de ce côté qu'il faut aller chercher les premières tentatives faites, en Occident, de la transformation des épées en bronze en épées en fer.

Au moment où M. Abel Maître et M. le docteur Gross découvraient ces trois épées en fer, M. Louis Galles, conservateur du musée archéologique de Vannes, découvrait de son côté, non pas un seau à côtes comme le seau du *Monceau-Laurent*, mais un vase en feuilles de bronze, jointes à l'aide de clous rivés, de fabrique et de forme tout à fait semblable à de nombreux vases sortis des fouilles de *Hallstatt*. Ce vase, dont nous donnons ici un dessin d'après M. Louis Galles, provient d'un tumulus à incinération, dont le conservateur du musée de Vannes nous donne la description suivante :

« C'est le 23 septembre que je me transportai au rocher, en Plougoumelen.

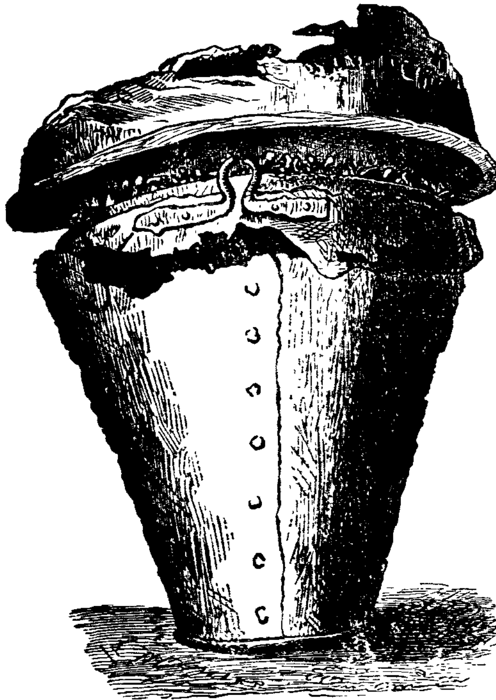
« Guidé par MM. Platel et Bain, je me suis trouvé en présence d'un monument circulaire de $7^m,50$ de diamètre, maçonné à sa paroi extérieure avec des pierres assez longues posées par assises régulières, et reposant, dans un tiers de la circonférence, du côté de l'est, sur un soubassement formant retrait en dehors et formé de dalles moins épaisses. Ce parement pouvait avoir de 75 à 80 centimètres au-dessus du sol.

« M. Bain a fait ouvrir l'intérieur de ce cercle et a constaté, au milieu, l'existence d'une fosse rectangulaire munie, à sa partie supérieure, d'une maçonnerie grossière et sans ciment, comme celle qui

(1) Voir notre note sur *Deux mors de cheval en bronze*. *Rev. arch.*, loc. cit.

entoure le monument. Cette fosse a 3 mètres de long sur $1^m,45$ de large. La fouille en a été poussée jusqu'à $1^m,70$, bien en contre-bas du sol environnant, et on a rencontré à cette profondeur, sur le sol et vers la partie du nord, un vase en cuivre contenant des ossements, dont je vous donnerai bientôt la description. Ce vase était posé, debout, sur une couche de charbon de bois qui paraît être du chêne, épaisse de quelques centimètres et d'un diamètre d'un mètre environ. La direction de la fosse est du nord-est au sud-ouest.

5.



DESCRIPTION DU VASE.

« Ce vase se compose de deux parties qui n'ont probablement pas été faites l'une pour l'autre : le vase proprement dit et son couvercle.

« Le vase a été formé d'une feuille de cuivre rouge (1) enroulée en

(1) Nous pensons que ce vase n'est pas en cuivre, mais en bronze. (*Note de la rédaction.*)

espèce de cornet dans le sens de la hauteur et dont les deux bords, superposés l'un à l'autre, sont reliés au moyen de huit rivets en cuivre. Le fond, qui a 14 centimètres de diamètre, est plat et formé d'une plaque de cuivre. Le vase va en s'élargissant jusqu'à sa partie supérieure, où il mesure 26 centimètres ; alors les parois rentrent un peu en dedans, en laissant une ouverture de 20 centimètres, et sont roulées de dedans en dehors sur un gros fil de fer, de manière à figurer un tore assez gros. A toucher ce tore et au-dessous se trouvent deux anses, vis-à-vis l'une de l'autre, formées d'un fil de cuivre de 3 millimètres environ, dont le milieu forme une boucle qui dépasse l'ouverture du vase ; chaque extrémité de ce fil est fortement aplatie et vient s'appliquer horizontalement sur la panse du vase où elle est fixée par deux rivets en cuivre.

« Le couvercle est une espèce de calotte hémisphérique assez aplatie et relevée en bord horizontal de 2 centimètres tout au plus de large. Ce couvercle n'a pas de rivets.

« Le cuivre qui forme ce vase est pur et de couleur rouge sous sa patine verte. Le vase est complétement rempli d'ossements. L'examen et l'analyse nous feront savoir s'ils ont été brûlés, ce qui, à la première vue, paraît ne faire aucun doute. Ils sont blanchâtres et assez durs pour présenter une certaine résistance au couteau. »

La découverte d'un vase de ce genre, dans des circonstances qui rappellent certaines tombes de la Haute-Italie (Golasecca et Sesto-Calende), et si loin dans l'Ouest, est des plus inattendues ; elle semble, au premier abord, peu favorable à la pensée que nous avons exprimée en commençant, à savoir que les épées en fer et les cistes, ou vases en bronze battu, fréquents sur la rive droite du Rhin supérieur, ne dépassaient guère, en Gaule, les contrées orientales, et semblaient étrangères aux mœurs de la Gaule centrale et Armoricaine. Plus ce fait est en désaccord avec une première vue exprimée par nous (1), plus nous nous faisons un devoir de le publier. Nous ne désespérons pas, d'ailleurs, de trouver de ce fait exceptionnel une explication raisonnable. Le caractère du vase est, en tout cas, des moins douteux ; il rentre complétement dans la catégorie des bronzes qu'il est permis de grouper autour du seau du Monceau-Laurent (2). Il est le frère ou le cousin germain du simpulum du même tumulus et de la tasse des *Favargettes* (3), publiée par M. Desor, et prove-

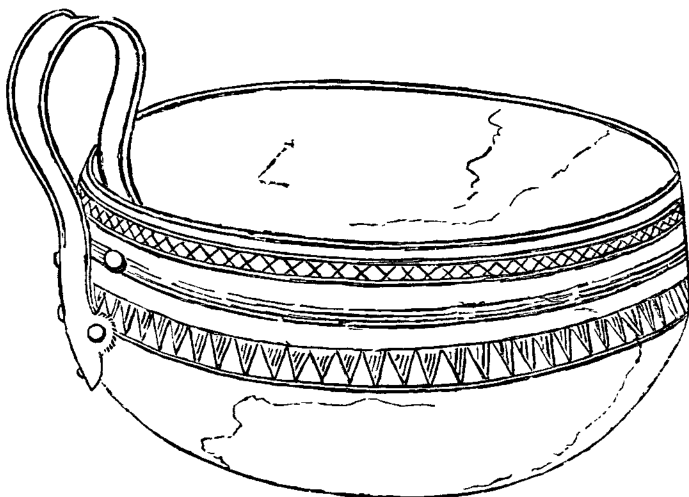
(1) Voir notre mémoire précité sur *les Tumulus du Magny-Lambert.*

(2) Voir le mémoire précité.

(3) *Le Tumulus des Favargettes au Val-de-Ruz*, par E. Desor. Neuchâtel, 1860.

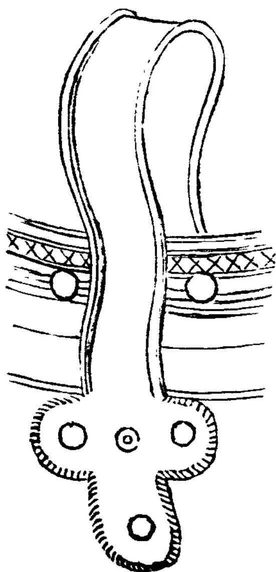
nant d'un tumulus de la même période que nos tumulus du Châtillonnais.

6.



3/4 grandeur réelle.

7.



Grandeur réelle.

Voir *fig.* 6, le vase complet; *fig.* 7, l'anse avec ses détails de grandeur réelle. Ce sont là des types de vases bien tranchés, dont il serait fort utile de faire un relevé exact.

Nous faisons donc le même appel de renseignements pour les vases que pour les épées. Leur statistique géographique devient une œuvre du plus haut intérêt.

ALEXANDRE BERTRAND.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. Havet continue et achève la lecture de son mémoire sur l'*Authenticité des écrits attribués à Bérose et à Manéthon.*

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de l'Académie une série de dessins représentant cinq tombes du *cimetière de Golasecca sur les bords du Tessin* (Haute-Italie). Ces tombes contenaient des urnes cinéraires et un certain nombre d'objets de bronze et de fer mélangés de grains d'ambre, dont les analogues se sont rencontrés sur plusieurs points de l'Europe au nord des Alpes, notamment en Suisse, en France, en Autriche, en Mecklembourg et jusqu'en Lithuanie. Ces objets se trouvent de temps en temps mêlés à des objets incontestablement étrusques. Faut-il donc admettre que tous ces bronzes ont la même origine et sont des produits de l'industrie tyrrhénienne? M. Bertrand ne le pense pas et il développe une série d'arguments tendant à prouver que les objets en question ont une origine non tyrrhénienne, mais orientale, et que le centre primitif de l'industrie du bronze ne doit point être cherché en Italie, mais dans les régions dont le Caucase est comme la tête, régions qui jouissaient, sous le rapport de la métallurgie, dès les temps les plus reculés, d'une réputation célébrée déjà par Homère. M. Bertrand croit que l'industrie du bronze, apportée en Europe par les plus anciennes migrations de peuples asiatiques, s'est ensuite, peu à peu, acclimatée dans les divers pays de notre continent, en y conservant toutefois, à peu près partout, le cachet de son origine. C'est également de ce centre commun que l'art de la métallurgie s'est répandu en Grèce et en Étrurie. Là est le secret des ressemblances frappantes et des différences également sensibles qui se remarquent dans les bronzes des temps primitifs, à des distances considérables et dans des pays qui n'ont eu entre eux que très-tard de communications directes. L'auteur de cette note compare les faits archéologiques relatifs à la métallurgie aux faits linguistiques que nous présente le développement des langues indo-européennes qui, comme on le sait, offrent sur un fond commun, qu'explique leur commune origine, des variétés si nombreuses et si tranchées. Selon M. Bertrand, les bronzes des cimetières de Golasecca, comme la majorité des bronzes antéromains de France et d'Allemagne, doivent être rapportés à cette influence asiatique directe et, loin d'être étrusques, nous montrent ce qu'était la Cisalpine avant la conquête tyrrhénienne. M. Bertrand ajoute qu'il a lieu de penser qu'il se trouve sous ce rapport, à très-peu de chose près, en communauté d'idées avec MM. Worsaae, de Copenhague, et Conestabile, de Pérouse, qui tous deux admettent, comme lui, une influence asiatique indépendante du courant méditerranéen représenté par les Phéniciens et les Étrusques

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'importance que prend la question du *trésor de Priam* nous a engagé à demander, pour la *Revue*, communication d'une nouvelle lettre où il est longuement parlé de cette curieuse découverte. Elle est adressée à M. Félix Ravaisson par M. Rangabé, correspondant de l'Institut.

A M. Félix Ravaisson, membre de l'Institut.

« Mon cher et savant collègue,

« J'ai eu hâte d'aller voir ce qu'Athènes possédait, disait-on, des richesses de l'ancienne Troie. J'en fus tellement ébloui, que je crains que mon jugement ne soit pas assez impartial. En tout cas il n'est pas assez éclairé, car je n'ai eu le temps que de faire une revue toute sommaire de milliers d'objets fournis par cette découverte merveilleuse, et je ne puis parler que de mes impressions, que je n'ai pas encore eu le temps de corroborer par l'étude ou même par la réflexion.

« Or, je dois le dire, cette impression est pour le moment tout à fait favorable aux assertions (je ne dis pas toujours aux conclusions) de M. Schliemann. C'est un homme plein de zèle pour la science, et je le crois aussi plein de sincérité. Il n'avance, du reste, rien qui ne soit soutenu par le témoignage indiscutable de photographies. Le livre qu'il va bientôt publier en allemand, et, je crois, aussi en français, mettra chacun à même de juger de son œuvre.

« Tout d'abord il me semble indubitable qu'il ait découvert et fixé à tout jamais le véritable emplacement de Troie, ce qui implique déjà la certitude, d'une importance si majeure, qu'il y ait eu une Troie telle qu'Homère la décrit, et même qu'il y ait eu un Homère. Bounarbaschi, où l'on s'obstinait toujours à placer la cité homérique, a été fouillé jusqu'au sol vierge, et il a été prouvé qu'il n'a jamais contenu une ville de quelque importance. M. Schliemann a examiné avec la plus grande persévérance et à des frais énormes une autre hauteur, Hissarlik, qui répond beaucoup mieux aux distances et aux descriptions topographiques données par l'*Iliade*. Pour y trouver le sol primitif, M. Schliemann a fouillé jusqu'à

seize mètres de profondeur, et a trouvé toutes ces énormes masses de terre formées de débris de diverses habitations successives, dont les dernières seules, à peine à deux mètres de profondeur, appartenaient à la civilisation grecque de l'époque des successeurs d'Alexandre. Toutes les autres couches, de deux à seize mètres, ne contenaient aucun des objets qu'on rencontre ordinairement dans les ruines des villes helléniques, mais par contre des milliers et des dizaines de milliers d'objets, surtout en pierre, en terre cuite ou en métal, dont l'usage est le plus souvent inconnu, dont les formes sont toujours surprenantes, dont les ornements (où M. Schliemann veut voir des symboles religieux) n'ont nulles affinités avec l'art grec même le plus primitif. Dans les couches inférieures, M. Schliemann a trouvé des murs et des tours. Cette ville, établie sur une des hauteurs de la plaine troyenne, si ancienne que les décombres des habitants successifs qui, à travers les siècles, en ont occupé le site, sont montés à un tas gigantesque de seize mètres, et qui, à ce qu'il paraît, plusieurs fois détruite, était toujours occupée de nouveau, quelle pouvait-elle être, sinon Troie, la cité fameuse de ces contrées? Dans toute l'enceinte de l'ancienne ville, M. Schliemann a trouvé des traces évidentes d'un immense incendie, qui semble une nouvelle preuve de l'identité de la ville, en même temps qu'une confirmation de la réalité de l'histoire poétique de Troie. Quant aux objets qu'on y a trouvés, je ne saurais dire s'ils sont troyens, mais en tout cas ils ne sont pas grecs. Les instruments en pierre dure, d'une forme rudimentaire, indiquent non peut-être pas l'âge de pierre, comme on l'a souvent prétendu, mais en tout cas une civilisation assez grossière et primitive, où le métal pouvait encore être considéré comme un objet de luxe. Les objets de poterie, où la main de l'ouvrier paraît avoir été bien plus souvent à l'œuvre que la roue, ont les formes les plus étranges, qui ne laissent pas d'être gracieuses, ou qui rappellent quelquefois des vases trouvés dans des contrées asiatiques ou dans celles qui avaient subi l'influence primitive des Phéniciens. Enfin, M. Schliemann a tiré de ces fouilles mille et mille petits objets de terre cuite qui n'ont pas leurs analogues dans ce qu'on trouve dans les ruines des cités grecques. Ces mêmes objets se répètent dans toutes les couches successives, avec la différence que plus les couches sont hautes, plus la qualité des objets est inférieure; je supposerais que la ville primitive, celle qui était à la profondeur de quatorze à seize mètres, ayant été détruite, les restes misérables de ses anciens habitants échappés au carnage, ou bien aussi des paysans des villages avoisinants, appartenant à la même race, mais privés de l'aisance et de la civilisation plus ou moins raffinée de leurs prédécesseurs, sont venus, après un laps de temps plus ou moins grand, s'établir pauvrement sur les ruines abandonnées. Cela doit s'être répété à plusieurs reprises dans le cours des siècles.

« Maintenant, le trésor de Priam. Que vous en dirai-je? Je vous répète que je crois implicitement à la sincérité de M. Schliemann. Il dit l'avoir

trouvé le dernier jour de son séjour à Troie. Et en effet, après l'avoir trouvé, s'il voulait le conserver intact et indivisible pour la science, il ne pouvait que l'emporter aussitôt. C'est ce qui a accéléré son départ. Il soutient que ce qu'il appelle le trésor était contenu dans une caisse en bois qui fut brûlée et dont il a vu les cendres, dont il a vu surtout et recueilli la clef, ou plutôt une partie de la clef, car l'autre moitié était rongée par la rouille. J'ai vu ce qui en reste et j'avoue que c'est bien primitif. La caisse contenait, dit-il, ou devait contenir un bouclier en métal, et le bouclier est là, et le bouclier contenait quelques vases plus ou moins grands en argent massif. Ces vases sont aussi là, en partie déformés et bosselés par le feu, ainsi que le bouclier lui-même, et quelques-uns rendus très-fragiles par la rouille. C'est dans ces vases et répandus autour d'eux qu'ont été trouvés les quelques objets d'or qui composent un véritable trésor, tant par la valeur du métal (or ou électron), qui est tout massif dans quelques-uns de ces objets, que par leurs formes curieuses et par le fait même de la découverte, qui paraît venir à l'appui de celle de Troie. Sans parler du caractère de M. Schliemann, les circonstances mêmes de la trouvaille me semblent en garantir l'authenticité. S'il est indubitable que les grands vases en argent y ont été trouvés, pourquoi les quelques objets en or ne le seraient-ils pas? Ce sont quatre vases, dont trois en or et un en électron, ainsi que quelques lames de ce même métal. L'une des coupes en or est d'une forme fort curieuse : elle a un double bord ou embouchure (δέπας ἀμφικύπελλον), et des anses rappelant le caractère des vases en terre cuite trouvés dans ces fouilles. Outre quelques bracelets, bagues, etc., et des milliers de grains d'or formant des colliers, l'objet le plus curieux est un ornement de tête complet et très-riche, formé d'une infinité de pendeloques, plus courtes sur le front, deux ou trois fois aussi longues sur les tempes. Je ne suivrai pas M. Schliemann dans son idée de voir sur tous ces ornements (sur les pendeloques du κρήδεμνον) ainsi que sur la plupart des vases une indication d'une tête de chouette, qu'il identifie avec celle de la Minerve Ilienne : il a ses raisons, qui peuvent être contestées; mais je dois ajouter que j'ai vu chez lui des terres cuites de Thèbes représentant Minerve avec une tête d'oiseau casquée. Voilà les renseignements que je puis vous donner à la hâte. J'aurais voulu en écrire à l'Académie; je ne l'ai pas osé ; mes données sont encore trop imparfaites. Vous pouvez lui communiquer tout ce que vous trouverez peut-être dans ces lignes qui puisse en valoir la peine.

« Avec mes compliments affectueux. « RANGABÉ. »

—— On remarquait, ces jours derniers, dans la cour carrée du Louvre des fragments d'architecture grecque d'une dimension extraordinaire. Ces marbres proviennent des fouilles que MM. Gustave et Edmond de Rotschild ont fait exécuter sur le sol de l'antique colonie ionienne de Milet. L'exploration était dirigée par M. Rayet, membre de l'École d'Athènes, assisté par un membre de l'École de Rome, M. Thomas. Les pièces les plus remarquables sont les bases de deux colonnes du temple d'Apollon

Didyméen, qui n'ont pas moins de 2m,60 de diamètre, et qui présentent sur leurs tores énormes la décoration ionique la plus élégante. Plusieurs chapiteaux, des pilastres et divers fragments de la frise, ornée de griffons, achèvent de donner une idée tout à fait magnifique de l'architecture de ces temples de l'Asie Mineure. Un lion colossal en marbre, des figures archaïques assises comme celles de l'avenue des Branchides, un grand nombre de sculptures et d'inscriptions complètent la collection. Les possesseurs de ces belles antiquités, découvertes et transportées à grands frais, auraient, à ce que l'on nous assure, la généreuse pensée d'en offrir au musée la plus grande partie.

— Le Musée du Louvre s'est enrichi depuis quelque temps d'une très-belle série de figurines grecques de terre cuite, que l'on peut voir maintenant exposées dans la troisième salle du musée Charles X. Ces antiquités proviennent, les unes de l'Attique, les autres des confins de la Béotie, principalement des nécropoles de Thèbes, de Thisbé, de Tanagre (Pausanias signale sur le territoire de cette dernière ville l'existence d'une importante fabrique de poteries). Les petites figures ont conservé pour la plupart les détails les plus délicats et les plus fragiles de leur costume et de leurs attributs, et jusqu'à la plinthe antique, sur laquelle elles étaient fixées. Le caractère qu'elles présentent est celui de la belle époque grecque, au moment de la pleine liberté de l'art; on y sent l'influence du style gracieux et expressif de l'école de Praxitèle. Dans le nombre, on remarque plus particulièrement :

Deux bustes de déesses voilées d'un style encore sévère;

Plusieurs figurines voilées, remarquables par le caractère douloureux et pathétique de leur expression;

Une figurine qui porte sur son voile le large chapeau ou *tholia* des dames grecques;

Deux grandes figurines, que leur poitrine en partie découverte fait reconnaître pour des représentations d'Aphrodite;

Un petit groupe d'une femme qui en porte une autre, composition qui se retrouve plusieurs fois, avec de légères variantes, dans les collections de terres cuites, notamment au Louvre; ici, la femme qui est portée tient un fruit rond, pomme ou grenade, ce qui peut la caractériser comme une Perséphone portée par Déméter et fournir l'explication d'un groupe antique mentionné par Pline, et jusqu'ici insuffisamment expliqué, la *Catagusa* de Praxitèle;

Un Hermès jeune, provenant de Lébadée, reconnaissable à sa longue chlamyde, à sa chevelure courte et frisée, recouverte d'un large chapeau plat, analogue à la *causia* ou κυνῆ portée par les populations du nord de la Grèce; pour cette coiffure, substituée à la forme plus commune du pétase, comparez la tête d'Hermès sur les monnaies d'Ænos;

Trois figurines d'Hermès enfant, de Tanagre, avec le même chapeau et la chlamyde; l'un d'eux est assis sur un rocher, au pied d'un Hermès archaïque à tête barbue. Il faut se rappeler que le mont Kérykeion, près de

Tanagre, disputait au Cylène arcadien l'honneur d'avoir donné naissance au jeune dieu.

D'autres enfants, d'un caractère moins facile à déterminer, portent pour attributs des couronnes, des masques, avec des bourses ou de petits sacs analogues à ceux qui servaient aux écoliers dans les gymnases antiques, et semblent confondre les caractères d'Hermès avec ceux de Dionysos enfant ou du petit Iacchos. L'un d'eux lit attentivement un rouleau de papyrus déployé sur ses genoux, comme le jeune éphèbe représenté sur la stèle grecque de *Grotta Ferrata.*

A cette collection s'ajoutent plusieurs *lecythi* athéniens, sur lesquels on remarquera les représentations, très-rares dans ce genre de monuments, d'un combat et d'une *exposition* funèbre. Une œnochoé à long col, de Tanagre, dont la forme appartient à l'époque primitive ou orientale et dont les figures rappellent ce qu'il y a de plus ancien dans les vases dits *corinthiens*, porte par deux fois la signature d'un potier dont le nom doit se lire *Lamédès.*

ΓΑΜΕΔΕΣ ΕΠΟΕΣΕ

L. H.

— Nous recevons d'un de nos collaborateurs, M. L. Pannier, la note suivante :

« Je vois dans l'article de M. A. de Longpérier sur la stèle antique trouvée à Paris, que, après M. de La Saussaye, il n'hésite pas à identifier le *Solimariaca* de l'Itinéraire d'Antonin avec un village du département des Vosges, *Soulosse.* En dépit de l'autorité des deux patrons de cette attribution, en dépit même de l'inscription encastrée dans le pont de Soulosse et où il est question des *vicani Solimariacenses,* j'avoue que je ne puis admettre qu'on rattache *Soulosse* à *Solimariaca.* La philologie s'y oppose absolument. Solimariaca ne peut avoir donné en français, d'après les lois constantes de la phonétique, que quelque chose comme *Soumery* ou *Sommery,* et en tenant compte de la façon dont le suffixe *iacum, iaca,* se transforme en *é* ou *ey* dans les dialectes de l'est de la France, *Soumeré* ou *Sommeré.*

Or, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la carte de l'état-major ou sur celle de Cassini, pour remarquer que, sur cette même voie romaine qui conduisait de Langres à Toul, voie encore subsistante sur une grande partie de son parcours, se trouve justement, à quelques lieues seulement au sud de Soulosse, un village du nom de *Sommerécourt* (1). La première partie de ce mot rend fort bien, vous le voyez, le mot latin qui nous occupe. Quant à la syllabe *court* qui le termine, on la rencontre d'ordinaire plutôt jointe à des vocables d'origine germanique qu'à des radicaux celtiques. Mais dans le cas actuel il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette objection, car la finale *court* semble avoir été, dans cette contrée et tout le long de l'ancienne voie, ajoutée à beaucoup de termes indistinctement, quelle

(1) Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont.

que fût leur origine. C'est ainsi que je vois tout en face, de l'autre côté du Mouzon, Outremécourt, qui semble d'une formation analogue, puis Vandrecourt, Soulaincourt, Malaincourt, Noncourt, etc., etc.

Je propose donc d'identifier le *Solimariaca* de l'Itinéraire d'Antonin avec le *Sommerécourt* dont je parle. Ce n'est pas qu'il n'y ait non loin de là, dans le département de la Marne, un autre Sommerécourt; mais il est beaucoup trop à l'ouest de la voie, de même que Sommermont (Haute-Marne, arrondissement de Vassy, canton de Joinville). Par contre, Sommerviller (Meurthe, arrondissement et canton de Lunéville) est trop à l'est. Toutefois, de ces différentes formes, ainsi que d'un Sommereux qui se trouve dans l'Oise, et d'un Sommery de la Seine-Inférieure, je tirerai en terminant la conclusion que le mot *Solimariacum,* auquel tous ces noms de lieux répondent, a été assez répandu en Gaule au nord de la Loire. Seulement, qu'on ne me parle plus de *Soulosse!* »

— Une découverte, qui serait intéressante à poursuivre par les personnes qui s'occupent d'antiquités, vient d'être faite dans la commune de Nérigean, arrondissement de Libourne, au lieu dit la Croix-d'Espelette.

En arrachant une vigne, un paysan a mis au jour, à une petite profondeur du sol, une série de tombeaux en pierre qui remontent à une haute antiquité; il a recueilli, parmi des ossements parfaitement conservés, divers petits objets, la plupart en cuivre, une épée et une médaille. Les tombes fouillées sont au nombre de quatre ou cinq; il paraît en rester plusieurs autres dans un champ que son propriétaire destine à être prochainement ensemencé en blé.

La découverte de ces tombeaux donne l'explication de ce nom d'*Espelette,* qui, transmis d'âge en âge, vient de la corruption du mot latin *sepulti,* « ensevelis ».

La tradition, bien conservée dans le pays, rapporte aussi qu'une ville était bâtie non loin de là. Les débris de marbre et de brique prouvent même encore l'importance des anciennes constructions. La tradition va jusqu'à dire que c'était là qu'était Créon.

— *Fouille d'une villa romaine à Saint-Martin-Osmonville* (*Seine-Inférieure*). — Une fouille importante vient d'avoir lieu à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns. Elle a amené une découverte que nous croyons devoir exposer en peu de mots.

Cette fouille a duré pendant les mois de septembre et d'octobre et elle a révélé une *villa* romaine d'une longueur et d'une conservation remarquables. Cette *villa* est située au milieu d'une ferme, et cette ferme, placée sur la plaine, appartient à M. Varengue, propriétaire à Maucomble; elle est exploitée par M. Dantan, qui s'est admirablement prêté à l'opération.

L'espace que recouvre cette *villa* ne compte pas moins de 100 mètres de longueur. Dans cet espace, nous avons mis à jour douze salles et deux grands couloirs. Le couloir principal, placé au midi, comptait dix colonnes rondes dont les bases existaient encore. Une seule colonne est

restée comme spécimen et elle était en pierre de Saint-Leu. Avec sa base elle ne compte guère moins de 2 mètres de hauteur. Nous en connaissons de pareilles à Liffremont et au Bois-l'Abbé (l'ancienne *Augusta*). Cette galerie, du reste, est habituelle dans les maisons romaines de nos contrées. Nous pourrions en citer plusieurs exemples. Nous nous contenterons de citer la galerie carrée de Sainte-Marguerite-sur-Mer : celle-ci était bien conservée et rappelait la forme des anciens cloîtres, qui n'ont été autre chose qu'une imitation antique passée dans les monastères du moyen âge.

Le couloir de Saint-Martin conservait la trace de crépis coloriés; la couleur rouge tapissait encore le mortier des murs et était parfaitement conservée. Du reste, dans toute notre fouille les crépis coloriés étaient abondants. Nous avons recueilli beaucoup de mortiers encore couverts de bandes blanches, jaunes, rouges et bleues.

Parmi les douze salles, cinq avaient été chauffées et ont dû former la partie de l'habitation qui servait pendant l'hiver. Dans ces cinq dernières salles, nous avons remarqué des systèmes différents de chauffage et des modes que nous n'avons pas observés ailleurs. La première de toutes était une grande salle carrée, soutenue au dehors par d'épaisses murailles et par des contreforts que les gens du pays comparaient aux jambes de force d'une église. Dans certaines parties, les murs de cette salle n'avaient pas moins de 3 mètres de hauteur sur une épaisseur de 70 centimètres. C'est une des portions de la *villa* les mieux conservées.

Le pavage se composait d'une couche de ciment de 10 centimètres. Sur cette couche avait reposé un pavé en pierre de liais qui a disparu. Sous ce lit de ciment s'est rencontrée une assise de silex non cassée, à travers laquelle la chaleur pouvait pénétrer. Cette assise, de 12 à 15 centimètres, reposait sur une couche d'argile d'environ 50 à 60 centimètres, laquelle posait, à son tour, sur une seconde couche de silex que la chaleur pouvait pénétrer aussi. Ces trois ou quatre lits de pierre, d'argile et de ciment étaient destinés à assécher ou à chauffer l'appartement. Ce qui, à nos yeux, complétait ce système de calorifère, c'est que le long des murs, sur une hauteur d'un mètre environ, régnait une série de conduits composés de longues tuiles creuses qui prenaient la chaleur sous le pavage et la conduisait jusqu'à hauteur d'appui.

L'autre salle chauffée était située à l'extrémité orientale de la construction, à 100 mètres de celle que nous venons de décrire. Là était un hypocauste, construit, comme toujours, avec des piliers en briques connus sous le nom de *piliers de chaleur*. Pour y faire pénétrer le feu, on remarquait encore le foyer au pignon de l'hypocauste. Il se composait de deux murailles saillantes entre lesquelles l'esclave faisait le feu dont le calorique se répandait ainsi entre les piliers.

La troisième partie chauffée se trouvait entre ces deux premières; elle était la plus curieuse. L'ensemble se composait de trois salles chauffées au moyen d'hypocaustes et était d'une admirable conservation. Ces salles

recevaient la chaleur au moyen de fourneaux circulaires parfaitement conservés. Je n'ai vu de fourneaux pareils que dans une grande *villa* de Lillebonne. M. H. Langlois en a dessiné un semblable à Rouen, qui se trouvait sous Saint-Herbland, à 15 mètres de profondeur. Mais nulle part je n'avais remarqué trois bouches de chaleur aussi voisines et aussi bien conservées. Ce trait sera une des marques particulières de cette fouille et ne s'est pas reproduit ailleurs. Les piliers des hypocaustes, hauts de 70 centimètres, supportaient de grands et épais pavés qui, à leur tour, soutenaient une épaisse couche de ciment qui formait pavage. Tout cela était recouvert de belles dalles en pierres de liais lisses, unies et propres comme du marbre. On voyait très-bien dans le mur où commençait, ou plutôt où finissait le pavage. Mais on ne trouvait plus dans les murs supérieurs les tuyaux de chaleur qui avaient dû les recouvrir. Nous avons recueilli seulement les clous ou fiches-pattes en fer dont les têtes doubles avaient servi à les fixer. Nous avons également rencontré des fragments de terre cuite rayée et préparée pour recevoir le mortier qui recouvrait les murs.

Ces trois salles étaient d'une longueur inégale. Celle du fond était la plus petite. La salle du côté gauche était plus grande que la précédente. Mais celle de droite était la plus spacieuse de toutes; elle ne comptait pas moins de soixante-dix piliers de chaleur. Véritablement elle était considérable par sa grandeur.

Les déblais ont offert des montagnes de briques et de tuiles antiques. Outre les piliers de l'hypocauste et les briques du pavage, nous avons remarqué une foule de tuiles à rebords et de tuiles faîtières. Ces dernières, qui étaient sans nombre, provenaient de toitures éboulées sur les bâtiments. Les fermiers, depuis des siècles, fabriquent du ciment avec ces masses de restes céramiques. Les cailloux étaient également nombreux, tous provenaient des murs. Dans les murs, nous avons reconnu des pierres taillées en petit appareil, des pièces coupées en briques à savon, et enfin des tuiles plates destinées à maintenir les assises que les constructeurs antiques ne savaient pas toujours observer.

Dans les ruines, il a été également recueilli un grand nombre de fragments céramiques, des restes de vases en terre noire ou blanche et entre autres des cols d'amphores.

Ce qui nous a frappé, c'est que les vases culinaires ont une ressemblance parfaite avec ce que nous savons des vases funéraires. Nous pouvons les comparer avec ceux que nous rencontrons dans des cimetières antiques. Il s'y est trouvé également des débris de vases en verre et même des fragments de bronze.

Les pièces de monnaie que nous y avons recueillies étaient très-oxydées. Nous en avons compté quatre dont une était illisible. Bien qu'elles eussent beaucoup frayé, il nous a été facile de reconnaître un grand bronze de Nerva et un autre de Trajan. Le petit bronze était de Posthume ou de Tétricus. Ce dernier était de la seconde moitié du IIIe siècle.

Nous pouvons assurer qu'à cette place existait un bel édifice, et pour le proclamer, la voix du métal n'est pas nécessaire, les pierres parlent d'elles-mêmes et leur voix est pour nous plus éloquente que le bronze.

Peut-être, et c'est là une conclusion qui nous reste à examiner, est-ce là que fut le monastère de Varennes, honoré au VIIe siècle de la présence de saint Ribert. D'après l'hagiographie, ce monastère était situé à la source de la Varenne. Ici nous sommes aussi aux sources de cette même rivière, et aucun édifice antique ne saurait rivaliser avec celui-là. Rien n'empêcherait donc que ce fût l'abbaye de femmes où mourut saint Ribert et dont on cherche encore la place véritable. Cette question est agitée et rien n'empêche de faire peser cette habitation dans la balance.

L'Abbé Cochet.

P. S. Cette recherche a eu lieu aux frais du département et par la bienveillance de M. le préfet de la Seine-Inférieure.

—— Une découverte intéressante pour l'archéologie préhistorique vient d'être faite dans les environs de Paris. Au mois d'octobre dernier MM. G. Millescamps et A. Hahn, membres du Comité archéologique de Senlis, ont repris, au lieu dit le *Grand Compan*, sur le territoire de Luzarches, la fouille qu'ils avaient commencée en 1864 et que des circonstances indépendantes de leur volonté ne leur avaient pas permis de continuer.

C'est un véritable cimetière qui a été retrouvé en ce lieu; hommes, femmes, enfants avaient été enterrés côte à côte. Aucun squelette n'a pu être retiré en son entier; quelques crânes, de nombreux ossements ont été remis à M. le docteur Broca; leur examen sera l'objet d'une communication de la Société d'anthropologie de Paris.

La science déterminera peut-être la race à laquelle a appartenu la peuplade qui a enterré ses morts au *Compan;* ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'elle était contemporaine de l'*age de la pierre polie.* Le mobilier funéraire de la sépulture est là pour en témoigner au besoin; il consiste en haches, grattoirs, pointes de lances et de flèches, ciseaux, couteaux, fragments nombreux d'éclats finement travaillés, le tout en silex; les poinçons, les lissoirs sont en os de différents animaux; un ornement en schiste coticule, percé de deux trous, a été recueilli sur les débris d'un squelette de femme; il a dû servir d'amulette ou de pendant de collier. Aucune trace de métal n'a été aperçue dans le cours de cette fouille, qui a été faite avec le plus grand soin et dont tous les détails seront donnés dans un travail que publieront MM. Millescamps et Hahn.

BIBLIOGRAPHIE

Rome, description et souvenirs, par Francis Wey, ouvrage contenant 352 gravures sur bois, dessinées par nos plus célèbres artistes, et un plan de Rome. Nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée, et suivie d'un index général analytique. Paris, Hachette, 1873, grand in-8

La *Revue archéologique* aurait dû, depuis longtemps, parler à ses lecteurs du livre de M. Fr. Wey, et des illustrations dont l'ont enrichi le crayon d'artistes éminents et le burin de graveurs d'élite. Ce qui nous a mis en retard, c'est, faut-il l'avouer? la beauté même de ce volume, le grand nombre des gravures et des vignettes, le luxe même du papier, de l'impression, de la reliure. Ces brillants dehors, si bien faits pour attirer la foule, nous avaient, nous ne saurions le nier, inspiré quelque méfiance : en feuilletant l'ouvrage d'une main distraite sur la table de quelque salon, nous avions craint que le fond n'en valût pas la forme, que les dessins d'Anastasi, de Mlle Jacquemart, de Delaunay, Baudry et Regnault, n'en fissent le principal mérite, que ce ne fût, pour tout dire en un mot, guère autre chose qu'un livre d'images. Un jour pourtant, voulant raviver nos souvenirs et nous préparer à un voyage que nous espérions alors refaire bientôt pour la troisième fois, nous avons pris le livre, et, tout en admirant ces agréables vignettes, ces planches où s'est surpassée l'adresse de nos graveurs, nous avons commencé à lire le texte lui-même. Nous n'en avions pas achevé un chapitre que nous étions décidé à pousser jusqu'au bout cette lecture; toutes nos méfiances, toutes nos craintes s'étaient évanouies. M. Francis Wey, l'ingénieux et spirituel écrivain que tout le monde connaît, n'est pas un érudit de profession, mais il a l'esprit ouvert et curieux, il a le goût de l'exactitude. Personne ne pouvait mieux s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. Il n'a point, comme tant d'autres, passé par Rome; dire qu'il a visité, dans le plus grand détail, Rome et ses environs, ne serait même pas assez; il y a vécu, à plusieurs reprises et pendant de longs mois, dans un commerce familier avec les monuments, il a pu les voir et les revoir encore, sans hâte, tantôt en se laissant guider par le hasard de promenades qui nulle part ne gardent au flâneur plus d'imprévu et de charmantes surprises, tantôt en choisissant à loisir l'heure propice où il convient d'aborder tel paysage ou telle ruine, le jour de l'année, le rayon propice entre tous, qui donnent au site ou au monument

le plus de charme ou de grandeur. Ce n'est pas tout : il a su corriger, compléter, féconder par une vaste lecture les observations et les pensées que lui avaient suggérées ses courses à travers Rome et le Latium; il a relu les anciens sur les lieux mêmes, et il a cherché à s'expliquer, grâce aux recherches des modernes, ce qui, dans leurs allusions et leurs descriptions, peut paraître aujourd'hui, après tant de dévastations et de chutes, incertain et obscur. Depuis les travaux des antiquaires italiens et allemands du dernier siècle et de ce siècle-ci jusqu'à de tout récents articles de la *Revue archéologique* (1), il n'est presque aucun écrit de quelque importance sur l'histoire de Rome pendant l'antiquité qu'il n'ait mis à profit. Pour le moyen âge, qui ne paraît moins intéressant à bien des esprits superficiels que parce qu'ils le connaissent plus mal encore que l'époque classique, M. Wey a très-habilement tiré parti du beau livre de Grégorovius sur la *Rome des papes*. Nous ne voyons point qu'il ait utilisé le livre de M. de Reumont, où sont résumées et condensées tant de recherches laborieuses, et qui, par son titre du moins, rappelle celui de notre compatriote. Malgré les défauts de cet ouvrage, M. Wey aurait pourtant trouvé à prendre bien des renseignements précis, bien des textes curieux.

Toute la partie pittoresque et anecdotique de l'ouvrage échappe à notre compétence; nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que M. Wey est un écrivain, qu'il sait décrire et conter sans prolixité, qu'il lance un trait malin d'une main tout à la fois légère et sûre, quand l'occasion s'en présente. Nous n'avons pas non plus à faire ressortir ce qu'il y a de sentiment et de finesse dans les pages consacrées à la Rome moderne, aux chefs-d'œuvre de l'art chrétien et de la renaissance italienne; Raphaël, Michel-Ange et le Bernin ne sont pas de notre ressort. Ce qui nous autorise à signaler ce livre aux amis de l'antiquité, aux archéologues, c'est le rôle qu'y jouent les recherches dont y sont l'objet les ruines de l'antiquité et du moyen âge, ce sont les nombreuses planches et vignettes qui représentent ces monuments. Les plus importants débris de la Rome païenne ou de la Rome des premiers siècles de l'Église sont, sinon minutieusement décrits comme le ferait un savant dans un ouvrage spécial, du moins indiqués et caractérisés par ce qu'ils ont de plus significatif et de plus original; ils sont représentés fidèlement dans leur aspect d'ensemble, leur particulière et expressive physionomie. Sans pouvoir insister longuement, l'auteur résume avec sagacité ce qu'il a appris soit dans l'examen même de ces monuments, soit dans la conversation de ceux qui les ont étudiés avec le plus d'amour et de succès, comme les Pietro Rosa et les De Rossi, soit dans les livres que les érudits ont recommandés à son attention. D'un bout à l'autre de l'ouvrage sont semées des notions et des descriptions de ce genre, des vues de ruines, des reproductions de peintures et de sculptures antiques; nous ne pouvons prétendre relever tout ce que l'archéo-

(1) *Les Peintures du Palatin*, par MM. Léon Renier et Georges Perrot. In-8, Didier, 39 pages et 4 planches.

logue peut butiner dans ces pages, tout ce qui réveillera en lui un souvenir effacé ou lui apprendra quelque fait nouveau, tout ce qui pourra lui suggérer quelque utile réflexion. Nous devons nous borner à signaler les chapitres qui ont, dans cet ordre de recherches et d'idées, le plus d'importance et d'intérêt. Dans le chapitre II, tout ce que l'on savait du Forum, jusqu'aux fouilles entreprises en 1871, est heureusement résumé; M. Wey a même pu, dans cette seconde édition, indiquer en quelques lignes les premiers résultats obtenus par la nouvelle campagne souterraine que dirige M. Rosa. Grâce au zèle d'un correspondant, la *Revue* a pu tenir ses lecteurs au courant de ces découvertes, et elle espère bien leur en donner encore des nouvelles avant qu'il soit longtemps. Quant à M. Wey, le livre était déjà tiré et mis en vente lorsqu'ont eu lieu les plus belles trouvailles; il n'a pas connu et n'a pu mentionner les bas-reliefs importants qui ont été retirés de terre au Forum l'hiver dernier, et dont le sujet et l'âge sont encore matière à controverse entre les savants. Afin de compléter cette étude sur le Forum, vous trouverez, dans le chapitre IV, des détails bien choisis sur les arcs de triomphe qui le décorent. Pour ce qui est des Thermes antiques, ceux de Caracalla, de Titus et de Dioclétien, il faut en chercher la description dans différents chapitres; à l'effet de donner plus de mouvement et de variété à son livre, l'auteur n'a point voulu réunir dans un seul tableau d'ensemble toutes les notions relatives à un même genre de monuments. C'était là, dans la première édition, pour qui cherchait dans ce gros volume des données sur tel ou tel sujet, un embarras, l'occasion d'une perte de temps. Pour remédier à cet inconvénient du plan suivi par l'auteur, un *index général analytique* dressé avec grand soin permet, cette fois, de s'orienter au milieu de toutes ces richesses. Grâce à ce secours, l'ouvrage a pu conserver son caractère de voyage, de promenades capricieuses à travers la ville et ses environs, tout en devenant d'un usage plus commode pour les gens d'étude. Dans le chapitre V, les lecteurs de la *Revue* verront cette église ou plutôt ces églises de Saint-Clément que M. Roller leur a si bien fait connaître (1). Il y a là un ensemble de monuments unique, même à Rome. « Trois mille ans, trois ou quatre civilisations distinctes, autant de religions, des constructions païennes, un antre de Mithra, une basilique primitive, une église du moyen âge, restaurée dans les temps modernes, voilà ce que nous trouvons sur quelques mètres de surface, entre le Célius et l'Esquilin », et ce qu'ont essayé de décrire, M. Roller avec un minutieux détail, M. Wey plus rapidement, mais de manière pourtant à faire comprendre cette superposition d'édifices et l'intérêt que présentent les peintures retrouvées dans

(1) Voir les numéros d'août, septembre, novembre 1872; de février, mars et mai 1873. Ces articles ont été recueillis en une brochure de 47 pages in-8, accompagnées de plusieurs bois insérés dans le texte et de 9 planches. Elle a pour titre *Saint-Clément de Rome, description de la basilique souterraine récemment découverte*, et se vend à la librairie Didier.

la basilique primitive. Des reproductions données par M. Wey de ces peintures, celles qui nous paraissent de beaucoup les plus satisfaisantes sont les deux premières, celles qui sont consacrées aux deux plus anciennes de ces fresques, à une tête d'homme et à une tête de femme qui se distinguent encore dans le narthex. Ces deux figures si curieuses et d'un style encore si classique, M. Wey les fait remonter jusqu'au IVe siècle; avec M. Roller, je serais porté à les faire descendre un peu plus bas, à cause de l'auréole qui accompagne une de ces deux figures. Quant aux autres vignettes destinées à donner une idée de ces fresques, à peine indiquent-elles la place et le mouvement des personnages; elles ne tentent même pas, dans les petites dimensions auxquelles les a ramenées le dessinateur, de rendre le style ou plutôt les styles très-divers, suivant les siècles, de cette peinture. Ces vignettes doivent avoir été gravées d'après les copies peintes qu'a fait exécuter le R. P. Mullooly, prieur du couvent des dominicains irlandais établis à Saint-Clément, ou plutôt d'après les réductions qu'il en a données dans son livre écrit en anglais; or, ces copies sont déjà fort insuffisantes, et les réductions en exagèrent encore les défauts, dissimulent et effacent encore plus ces différences de style qui font le principal intérêt de ces fresques. M. Wey insiste avec raison sur la première représentation de l'Assomption que nous offre l'histoire de l'art chrétien, dans une peinture de Saint-Clément que l'on attribue, avec beaucoup de vraisemblance, au IXe siècle; pourquoi ne fait-il pas une remarque analogue à propos du Christ en croix, dont il signale la barbarie, et qui paraît du même temps? Ce crucifix est pourtant le premier en date qui nous soit fourni par les nombreux monuments chrétiens de Rome.

Nous ne continuerons pas cette analyse; elle nous mènerait trop loin. Bornons-nous à recommander encore, comme pleins de notions précises, vivement présentées et relevées par des illustrations heureusement choisies et parfois d'un très-grand effet, les chapitres ou portions de chapitres qui portent les titres suivants : *les Catacombes* (p. 171), *Promenade à la voie Appienne* (p. 329), *le mont Palatin et ses légendes* (p. 379), *l'Excursion aux monts Albains* (p. 409), *Excursion à Tivoli* (p. 5?5), les deux chapitres sur les collections antiques du Vatican (p. 595 à 638). Enfin un plan de Rome, tenu au courant des plus récentes découvertes, permet au lecteur de se rendre compte des directions et des distances.

M. Wey, comme il le dit dans sa préface, a voulu faire autre chose et plus qu'aucun de ses devanciers. Rome est un monde : chacun de ceux qui l'ont visitée et qui l'ont aimée s'y est choisi un sujet d'étude spécial, a tenté de faire connaître tel ou tel aspect de la ville éternelle, telle ou telle période de son histoire, telle ou telle catégorie de ses monuments. Avec un courage que le succès a récompensé, M. Wey a pensé « qu'il fallait, une fois au moins, se décider à tout voir, à tout étudier ». Dans ce tableau d'ensemble, l'archéologie classique et l'archéologie chrétienne avaient leur place marquée : l'auteur ne la leur a pas marchandée. Il n'est point de question de quelque importance, se rattachant aux âges classi-

ques ou aux origines chrétiennes, qu'il n'ait tout au moins posée. Tantôt a résumé, en quelques lignes ou quelques pages, les solutions les plus accréditées, tantôt il a indiqué, avec la vivacité d'un esprit pénétrant et subtil, des vues qui lui sont propres; le crayon des artistes distingués appelés à le seconder ajoute au charme de ses récits et de ses descriptions, il rend à ceux qui ont eu le bonheur de contempler ces merveilles la sensation toute vive et comme l'hallucination du voyage; aux autres, il permet d'en deviner la beauté, et les excite à se mettre en route afin de ne point mourir sans avoir accompli ce pèlerinage. C'est un de ces livres auxquels on pourrait donner pour épigraphe le fameux vers du pésident Hénault, que l'on entend si souvent attribuer à Horace :

Indocti discant et ament meminisse periti!

G. P.

Études sur l'architecture égyptienne, par le comte DU BARRY DE MERVAL. 1 vol. in-8. Hachette, 1873.

Comme l'auteur l'avoue lui-même, dès le début, avec une modestie du meilleur goût, ce livre est un début dans la science, c'est l'essai d'un voyageur qui, parti en simple touriste, a plus observé, plus travaillé, plus étudié en Egypte que ne le fait le gros des promeneurs et a voulu, à son retour, se prouver à lui-même qu'il avait bien employé son temps. M. du Barry paraît avoir le goût des arts, en bien connaître surtout les procédés et les termes; le seul côté par lequel il ne fût pas préparé à la tâche qu'il a entreprise, c'est qu'il n'est point du tout égyptologue, qu'il ne peut contrôler par lui-même aucune des assertions de ses autorités sur l'âge des monuments qu'il analyse et sur leur attribution à tel ou tel prince. Si, comme il le semble, M. de Merval persiste à poursuivre ces recherches et continue à s'occuper de l'Egypte, il fera bien d'acquérir tout au moins les éléments de la science égyptologique. En attendant, il a eu soin de s'en rapporter, pour toutes ces données, aux érudits les plus compétents et les plus estimés; le témoignage de M. Mariette est sans cesse invoqué, ses idées sont sans cesse développées par M. de Merval. Dès maintenant, l'ouvrage peut rendre des services à ceux qui parcourent la vallée du Nil. Champollion et ses successeurs, dans plus d'une page de leurs savants écrits, ont jeté en passant bien des remarques ingénieuses et pénétrantes sur les origines, les phases diverses et les caractères de l'art égyptien; nous n'avions pas encore un manuel où l'histoire de cet art fût exposée d'une manière suivie et méthodique. Cette lacune, M. de Merval a tenté de la combler; il a rapproché et résumé, dans des pages qui se lisent avec intérêt, les vues d'érudits éminents qu'il a lus avec une intelligente attention, il y a mêlé des observations qui lui appartiennent, et l'ensemble forme déjà un excellent point de départ pour qui voudrait entreprendre à nouveau, avec une préparation plus prolongée et des proportions plus étendues, cette histoire de l'art égyptien.

Nous n'entrerons pas dans la discussion des théories de l'auteur; nous

craindrions de nous trouver entraîné trop loin et sur un terrain où la compétence nous manquerait. Pour prouver à M. de Merval que nous l'avons lu, nous tirerons de nos notes quelques observations qui donneront l'idée des défauts et des mérites du livre. En tête du chapitre I, je trouve, sur l'art et l'idéal, des phrases vagues. L'auteur ne s'est pas créé encore sa langue; il répète de confiance des banalités. « L'art, dit-il, est le reflet du beau absolu. » Il y en a ainsi une demi-page, remplie par une comparaison avec le prisme; puis l'auteur s'écrie : « Cette définition de l'art suffit à prouver qu'une idée élevée doit se trouver au fond de toute œuvre artistique. » Il croit avoir défini. Ce n'est pas si aisé. Page 10, il se sert encore de termes qu'il ne définit pas. Nulle part il n'a expliqué quelle différence il fait entre les deux manières d'être qu'il appelle l'*ampleur* et la *grandeur*. Il y a là une idée juste, mais qui n'est pas assez éclaircie pour le lecteur. Tout ce premier chapitre manque un peu de précision et de netteté. Le second chapitre, sur l'histoire de l'Egypte, n'est qu'un résumé de l'*Aperçu de l'histoire ancienne de l'Egypte*, que M. Mariette a donné il y a quelques années. Le chapitre III, sur les matériaux, est excellent. Le choix et l'emploi des matériaux est bien déduit des idées religieuses des Egyptiens. Nous pourrions poursuivre cette revue; contentons-nous de dire qu'à mesure que l'écrivain avance dans son travail, son style et ses idées s'affermissent. Huit planches, placées à la fin de l'ouvrage, aident à comprendre ses théories et justifient ses assertions.

***

LE CAVALIER

AU

PORTAIL DE NOTRE-DAME DE SAINTES

La belle façade de l'abbatiale de Notre-Dame de Saintes avait été originairement ornée d'un cavalier de pierre de grand module, de même qu'un grand nombre des églises romanes de l'ouest de la France. Ailleurs, cette statue se voit souvent sous le tympan de l'arcade centrale du premier étage ; ici, c'est l'arcade de droite qui avait été disposée pour la recevoir. Les iconoclastes du XVI[e] ou du XVIII[e] siècle ont malheureusement fort bien accompli leur œuvre, et de la statue équestre il ne nous reste que des martelures et les profils qui en sont nés. Récemment, on s'est prévalu de ce que cette statue n'existe plus pour nier son existence passée. Nous avons cru devoir prendre la plume pour rétablir la vérité des faits faussée par des affirmations sans preuves.

Pour nous, il y a eu sur la façade de Notre-Dame de Saintes une statue équestre, et nous le prouvons.

Le premier étage de la façade de l'abbatiale se compose de trois arcades : celle du centre, ouverte par une fenêtre romane avec colonnettes aux angles, les latérales fermées. Ces arcades sont à deux retraites, avec une colonne à chaque retraite, deux colonnes par conséquent pour chaque pied-droit. Tels sont les points de ressemblance des arcades latérales.

Voici maintenant en quoi diffèrent ces arcades. La seconde retraite de l'arcade de droite, ou mieux l'intrados de l'archivolte et la partie du pied-droit qui lui correspond, ont une puissance une fois plus considérable que les parties correspondantes de gauche. Ceci dénote chez l'architecte l'intention de placer sous cette arcade une construc-

tion plus importante et offrant une plus grande saillie que celle qui devait figurer dans l'arcade opposée. Le fond de l'arcade de gauche est séparé en deux, dans sa hauteur, par une bande sculptée, au-dessus et au-dessous de laquelle se voient les traces de personnages de taille moyenne. La construction du tympan et du fond proprement dit de l'arcade de droite est toute différente; le tympan se distingue de la partie inférieure par la dimension et la pose des pierres. Ce tympan est formé de plusieurs assises de grand-moyen appareil régulier, tel qu'il est employé dans les autres parties de la façade; dans la partie inférieure, au contraire, l'architecte s'est cru obligé de mettre en œuvre un appareil plus considérable, dont les éléments ne sont plus réguliers et sont posés pour la plupart verticalement; ces éléments sont, sans contredit, de la même nature de pierres que la façade du XIIe siècle.

Les dispositions données à cette partie de l'édifice étaient évidemment nécessitées par la taille de la statue qui devait y être placée. Ces dispositions ne sont pas spéciales à l'église de Notre-Dame de Saintes. Nous les retrouvons également à l'église de Châteauneuf, derrière le cavalier de la façade; il est probable que les autres statues équestres nécessitaient de semblables constructions; le grand-moyen appareil habituellement employé dans les églises romanes n'était point capable de servir de point d'appui à de pareilles masses de pierre.

Notre architecte a donné en outre à la partie centrale de la construction dont il vient d'être parlé, une saillie assez considérable, destinée probablement à éloigner la statue du plein du mur.

C'est sur la partie centrale et saillante de ces éléments de grand-moyen appareil que l'on constate les traces de martelure qui ont fait disparaître la statue et ses attaches. Sur le haut de la bande qui couronne le rez-de-chaussée et forme une sorte de stylobate aux arcades du premier étage, existent encore des socles dans lesquels on reconnaît, sans effort d'imagination, les supports de la statue équestre, tels que nous les retrouvons aux autres statues du même genre.

Quant aux profils qu'ont produits les martelures, ils n'offrent rien de bien caractérisé, et il ne pourrait en être autrement, la statue ne se trouvant attachée au mur que par son milieu et ses parties les plus arrondies; mais tout le monde y distinguera, comme nous l'avons fait, une empreinte, un profil de ce pied triangulaire que l'on voit à tous les cavaliers tant des statues de nos façades que des sceaux des barons du moyen âge.

Il est donc incontestable qu'il y a là un appareil considérable de maçonnerie, *contemporain* de la façade et disposé de la même manière que ceux qui, ailleurs, servent d'appui aux statues équestres. Il est également incontestable que l'arcade de droite est plus profondément ouverte que celle qui lui correspond de l'autre côté, et cela non sans raison. Joignez à ces faits les traces des martelures qui dessinent en creux ce qui était en relief, les socles qui reposent sur le stylobate, et il devient impossible de ne pas admettre que là s'élevait une statue équestre. Faute de mieux, nous nous contentons encore de cette assurance. La tradition, de son côté, avait transmis jusqu'à nous le souvenir de son existence.

Une question qui se pose tout naturellement à l'esprit, dès lors qu'est établie l'existence passée du cavalier, est celle-ci : A quelle époque remonte cette statue équestre? — Est-elle contemporaine des autres statues du même genre?

La réponse à la première question se retrouve implicitement dans les pages qui précèdent. Du moment que l'arcade qui la contenait a été disposée à son origine pour la recevoir, et que la partie sur laquelle elle était fixée était contemporaine de la façade, il est plus que probable que cette statue aussi a été contemporaine de cette façade, ou tout au moins le bloc de pierre dont elle a été tirée.

La façade de Notre-Dame de Saintes a été sans doute achevée dans la première moitié du XIIe siècle, plutôt dans le second quart que dans le premier. C'est, en effet, à cette époque seulement que le style roman saintongeais vit naître ses plus belles productions. La façade de Notre-Dame est une de celles-là. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les descriptions qui ont été données par M. Marion (1) et par M. de Chasteigner (2). C'est donc entre 1125 et 1150 que nous placerons l'achèvement de la façade de l'abbatiale et la pose de la statue équestre dans l'arcade de droite.

Le cavalier de Notre-Dame est-il contemporain de ceux que nous connaissons par ailleurs? — M. Audiat, de Saintes, qui tout récemment s'est prononcé contre l'existence passée de notre cavalier, avait posé avant nous la question en ces termes : « Je demanderai aux « archéologues s'ils sont bien sûrs que ces monuments soient con« temporains de l'édifice. J'ai des doutes. J'ai vu le cheval d'Aulnay,

(1) *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, série B, t. III, p. 187.

(2) Comptes rendus des séances générales tenues en 1844 par la *Société française pour la conservation des monuments historiques*, p. 64.

« il me paraît de beaucoup postérieur à l'église romane. Puis, « ajoute-t-il, s'il y a eu un cavalier à l'abbaye des Dames de Saintes, « ce que je ne veux pas nier absolument, j'affirme qu'il a été plaqué « là. Les pierres destinées à le porter ont été rapportées, étant en « saillie de dix centimètres au moins (1). »

Pour ce qui est du cavalier de Notre-Dame de Saintes, nous avons vu qu'il était nécessairement contemporain de la façade, puisque l'arcade avait été évidemment disposée pour le recevoir; et en second lieu, que, loin d'avoir été plaqué sur la muraille primitive, et d'être en saillie de dix centimètres au moins, l'appareil sur lequel reposait le cavalier est en retrait de l'aplomb de la façade, puisque toute l'épaisseur de la statue fait maintenant défaut.

Du cheval d'Aulnay nous n'avons vu que la tête et le cou, fragments que nous avons trouvés d'un style identique aux têtes de chevaux que l'on rencontre sur beaucoup d'églises de la Saintonge, soit comme modillons, soit comme ornementation d'archivoltes, et notamment sur les églises de Saint-Germain-du-Xeudre, Pérignac, Givrezac. M. Fillon avait vu le cheval d'Aulnay avant M. Audiat et avant nous, et, plus heureux, avait pu juger de son âge sur des restes plus considérables. Nous ne voulons pas faire à un si éminent archéologue, pas plus qu'à MM. de Caumont, de Longuemar, de Chergé, Marion et tant d'autres, l'injure de croire qu'ils aient pu se tromper sur l'âge des cavaliers qu'ils ont eu l'occasion d'observer (2). Nous rappellerons seulement l'observation, faite par M. l'abbé Michon, de la parfaite ressemblance des statues équestres de beaucoup de nos églises avec les figures équestres adoptées pour les sceaux des barons du XIe et du XIIe siècle.

Voici donc, selon nous, deux points établis : l'existence passée d'un cavalier sur la façade de l'abbatiale de Notre-Dame de Saintes, dans l'arcade de droite du premier étage ; sa contemporanéité avec la façade construite ou parachevée au commencement du XIIe siècle.

Quel était le sujet représenté par notre statue équestre ? Telle est la question qui divise depuis longtemps les archéologues. Chacun de ceux-ci descend à son tour dans la lice, et presque avec chacun d'eux surgit une nouvelle hypothèse, un nouveau candidat. Aussi ce cavalier a-t-il été baptisé de tous les grands noms du monde chré-

(1) *Les Cavaliers au portail des églises*, par M. Audiat, p. 37. *Extrait du Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe session.

(2) Comptes rendus cités plus haut, p. 94-95.

tien. On en a fait un Charlemagne, un Théodose, un Constantin, le fondateur ou le bienfaiteur de l'église sur laquelle il se trouve, un Pépin, un saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. D'autres y ont vu le cavalier mystique de l'Apocalypse, ou l'ange terrassant Héliodore à la porte du Temple. Et vraiment, cette diversité d'opinions se justifie pleinement. Les documents contemporains, qui pourraient nous édifier sur le sujet traité par l'artiste du moyen âge, sont à peu près introuvables; les statues elles-mêmes n'offrent pas de caractères saillants.

Loin de nous la pensée de nous prononcer sur toutes les statues équestres; les éléments de critique nous manquent pour cela. Nous allons essayer seulement de faire la lumière autour de celle de Notre-Dame de Saintes, et de montrer sous leur véritable jour des faits qu'on s'est plu tout récemment à obscurcir.

Pour interpréter un sujet traité dans une œuvre d'art, plusieurs moyens critiques peuvent être mis en usage : on s'appuie sur les caractères essentiels de l'objet, sur la vraisemblance, sur la tradition, sur des monuments écrits, habituellement sur tous ces moyens à la fois, bien que souvent le dernier puisse les suppléer tous.

L'étude des caractères essentiels de l'objet nous sera ici d'un médiocre secours, le cavalier n'existant plus. Mais, eût-il existé, il est probable, à en juger par les autres statues équestres que nous connaissons, que l'étude de ses caractères eût été de peu d'utilité.

S'il est vrai que les statues équestres se présentent quelquefois avec un ajustement différent, bien que le fait contraire soit affirmé par certains archéologues, il est vrai de dire aussi que l'ajustement et le costume, tels que nous les connaissons, ne peuvent être d'une importance décisive dans la solution de la question. Dans les siècles du moyen âge, en dehors de certains types connus et traditionnels, les artistes donnaient à leurs créations le costume et l'ajustement des personnages qu'ils voyaient autour d'eux. Avaient-ils, par exemple, à représenter un empereur romain, ils pouvaient, sans aller en rien contre les habitudes de leur époque, l'habiller comme un souverain de l'Orient, dans les contrées qui obéissaient à l'influence byzantine, ou bien encore le revêtir de l'ajustement habituel à nos rois, ou le représenter simplement sous le costume militaire des comtes, barons ou chevaliers, qui personnifiaient pour eux la souveraineté.

C'est grâce à ce procédé que beaucoup d'œuvres du moyen âge n'ont pas la couleur locale, et que par suite, de nos jours, on a été contraint d'aller à tâtons dans l'interprétation de ces statues équestres, dont beaucoup peuvent être ramenées au même type. Qu'im-

porte, en somme, que le cavalier ait ici le casque en tête et la lance au poing, que là, à Aulnay, par exemple, la tradition nous le représente couronné de quatre-feuilles, comme Louis VII, ou bien qu'il porte, comme à Sainte-Croix de Bordeaux, la couronne de perles des carlovingiens? Qu'importe qu'il ait ou n'ait pas un faucon sur le poing? J'oserai même dire plus : ce petit personnage humble ou menaçant qu'il écrase parfois sous le sabot de son cheval, ajoute-t-il rien à l'éclaircissement de ce texte de pierre? Ne serait-il pas une accentuation de la même idée exprimée partout, avec autant de persistance dans l'ensemble que de variété dans les détails, l'idée de la puissance, l'idée de la souveraineté, caractérisée par l'ajustement emprunté aux grands du moyen âge? Il est presque évident pour nous que ces accessoires, manteau flottant ou cuirasse, couronne de perles ou de quatre-feuilles, ce faucon et même ce personnage foulé aux pieds, ne sont que les marques de la souveraineté et ne rappellent nullement telle ou telle scène en particulier. Les différences que nous constatons tiennent à une différence d'inspiration chez l'artiste, au milieu dans lequel il se trouvait, aux principes d'art auxquels il obéissait. Dès lors, ce que quelques auteurs considèrent comme des différences fondamentales, ne constituerait plus que des différences de style.

L'étude de nos statues équestres, du moins de celles de l'ouest de la France, nous apprend simplement que le cavalier était un grand personnage, mais qu'il n'était pas favorisé des honneurs d'un type traditionnel.

Si nous demandons à des considérations morales ou historiques le mot de cette énigme, autrement dit, si nous cherchons une hypothèse pleine de vraisemblance à laquelle nous puissions nous ranger, sans blesser aucune des lois de l'histoire du symbolisme ou de l'archéologie, nous n'arriverons certainement pas à une solution plus prompte. Tous les personnages qu'on a mis en avant avaient des titres sérieux à l'honneur qu'on voulait leur faire. Ce sont, en effet, ou les fondateurs de l'Église de Rome en lutte avec le paganisme ou l'arianisme, ou les fondateurs de l'Église de France, ou ceux enfin auxquels les églises et les abbayes devaient une reconnaissance particulière; ou bien encore ce sont des personnalités remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au point de vue de la ressemblance, chacun de ceux qui ont mis une hypothèse en avant a eu autant de raisons pour la soutenir que tout autre de ses contradicteurs; et le débat peut se prolonger sur ce terrain pendant bien longtemps

encore sans amener une solution positive. L'ange chassant Héliodore du Temple, ou le cavalier mystique de l'Apocalypse, paraissent tout à fait à leur place sur la façade de nos églises. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'avouer que Constantin, Théodose, Charlemagne, les fondateurs des églises même, n'y seraient pas non plus déplacés, si l'on considère l'éclat des services qu'ils ont rendus, soit à l'Église catholique en général, soit à certaines églises en particulier. Ces dernières hypothèses ont cependant donné lieu à des objections qui paraissent très-sérieuses. « La sculpture du moyen âge, « nous dit-on, ne consacrait guère son ciseau à la reproduction, sur « les édifices religieux, de personnages et de faits purement histo- « riques (1); » ou bien « l'histoire profane contemporaine n'a pas « laissé de traces sur les tympans de nos églises (2). » — Tout en reconnaissant que la sculpture des faits purement historiques semble avoir tenu peu de place dans l'ornementation et la décoration de nos églises romanes, nous croyons devoir opposer quelques questions aux objections soulevées plus haut, questions dans lesquelles nous croyons apercevoir le moyen de réfuter ces objections.

Est-ce vraiment au point de vue purement historique ou à un point de vue symbolique que des personnages tels que Constantin, Théodose, Charlemagne, auraient pu trouver place sur nos églises romanes? Est-il possible, sans commettre un anachronisme, de mettre ces personnages dont nous venons de parler, au nombre des contemporains de nos églises romanes, sur lesquelles nous voyons des cavaliers? — Peut-on vraiment, et en toute assurance, prétendre que les personnages purement historiques ne trouvent jamais leur place sur les façades romanes, alors que maintes et maintes fois on y rencontre des sujets très-profanes, et que d'ailleurs il y a toute une classe de statues, et des plus importantes, les cavaliers, à l'égard desquels on n'ose encore se prononcer? Qui nous dit que ces cavaliers ne représentent pas sur nos façades l'élément laïque et purement historique?

On nous objectera aussi que ce cavalier occupe habituellement le tympan, la place éminente (3); ceci n'est point exact en vérité. La place éminente, c'est le tympan du portail du rez-de-chaussée; c'est là qu'on retrouve Dieu le Père, Dieu le Fils, à l'entour les anges en adoration, les apôtres; c'est encore au rez-de-chaussée, dans les ar-

(1) Comptes rendus cités plus haut, p. 95.
(2) Loc. cit., p. 95.
(3) Loc. cit., p. 96.

cades latérales, que l'on voit souvent le patron de l'église, tandis que le cavalier est toujours au premier étage, et souvent dans une des arcades latérales.

Ce n'est pas avec de pareils raisonnements que nous arriverons à une certitude absolue. Est-ce au moyen de la tradition? Pas davantage, sans doute; cependant, elle peut nous être de quelque utilité. Nous la prendrons pour ce qu'elle vaut réellement, un commencement de preuve.

D'après la tradition, c'est l'empereur Constantin que nous devrions voir dans quelques-uns de nos cavaliers; c'est du moins ce que nous lisons dans cette inscription gravée en 1598, sur l'église de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers :

> Quam Constantini pietas erexerat olim,
> Ast hostis rabies straverat effigiem..... (1)

et encore dans une enquête faite à Aubeterre, en 1562, sur les déprédations des huguenots, où il est dit : «..... sur le pignon du por-« tal haut estoit une image figurée en cheval d'un roy, prince ou « autre capitaine que l'on appeloit communément Constantin... (2). » Le grand empereur a en outre pour lui de nombreuses traditions orales.

Dulaure et Thibaudeau, en constatant ces traditions, font remonter jusqu'à Constantin les édifices romans sur lesquels se trouvent ces cavaliers, et rappellent ce fait que Constantin exigeait que sa figure fût placée sur les églises qu'il permettait aux chrétiens de construire (3).

En admettant dès maintenant que les architectes de nos églises romanes aient voulu représenter Constantin dans leurs statues équestres, ce serait un véritable enfantillage de croire qu'ils obéissaient à un rescrit ou à un décret impérial; mais qu'ils aient pu obéir à un vieil usage, à une tradition, voilà ce qui nous semble incontestable!

Les traditions sont souvent acceptées comme vraies par des populations entières, et certaines croyances ont été transmises jusqu'à nous, gravées dans le souvenir des peuples par des monuments de

(1) Mémoire de M. Audiat, p. 16.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1866, p. 352.

(3) Voir : *Mémoire de M. Audiat*, p. 16, et Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, I, p. 113.

pierre ou de bronze. « Est-ce que partout on ne dit pas que Charle-« magne a bâti Saint-Pierre de Saintes, uniquement parce qu'il a « plu à quelqu'un, vers 1470, de placer sa statue au portail pour « faire croire à cette idée? » nous dit M. Audiat, de Saintes (1). Nous n'admettons pas, nous, que cette idée de faire remonter à Charlemagne la construction de la basilique soit née de primesaut dans un cerveau du xve siècle. Nous savons bien, il est vrai, et M. Audiat mieux que nous encore, qu'il n'est rien qu'on n'invente pour tromper les archéologues et les antiquaires. Mais les archéologues et les antiquaires ne datent que du siècle dernier; et nous sommes convaincus que si, en 1470, on a placé la statue de Charlemagne au portail de Saint-Pierre de Saintes, de deux choses l'une : ou bien au xve siècle on croyait positivement que ce prince était le fondateur de la basilique, ou bien encore on voulait faire de ce personnage le symbole de la victoire du Christ.

Or, une tradition analogue existe au xvie siècle pour Constantin; nous en avons cité des exemples. Pourquoi n'existerait-elle pas au xiie siècle? Le xiie siècle en savait-il plus long sur la fondation de nos églises que le xve et le xvie? Nullement. A une époque où, dans les croyances populaires, tous les vases précieux venaient en droite ligne du roi Salomon, où toutes les constructions antiques étaient l'œuvre des Sarrazins, les architectes de nos églises pouvaient, sans blesser en rien l'esprit de leur époque, faire remonter jusqu'à Constantin la fondation des églises en ruines qu'ils étaient chargés de relever. Quant à celles qu'ils bâtissaient à nouveau, l'esprit d'imitation, qu'on constate chez eux à un si haut degré, ne les portait-il pas à les orner de ces cavaliers? Que cette idée fût absurde, sans fondement sérieux, nous ne le nions pas; mais elle rentre tout à fait dans le caractère de l'époque. Et si, en plein xixe siècle, après tant de révolutions faites pour la liberté de la pensée et celle de la presse, les habitants de la Creuse furent capables d'élever un monument à Quinault, « qu'ils croient né dans leurs murs, alors qu'on leur a montré l'acte authentique de sa naissance à Paris (2), » nous pouvons, sans être taxé d'exagération, croire les artistes du moyen âge capables d'attribuer aux grandes personnalités de Charlemagne et de Constantin la fondation des églises et des abbayes qu'ils voyaient autour d'eux.

(1) *Mémoire de M. Audiat*, p. 18.
(2) Loc. cit., p. 18.

Jusqu'à présent, dans cette question du cavalier, les documents écrits avaient totalement manqué. En publiant le Cartulaire de Notre-Dame de Saintes, M. l'abbé Grasilier nous a mis à même de connaître un document presque contemporain de l'édifice et du cavalier de l'abbatiale de Notre-Dame. Nous nous contentons d'en donner ici la traduction, en renvoyant au Cartulaire pour le texte latin.

Charte de donation de cinq sous, que Guillaume David fit à titre de cens, et pour chaque année, en faveur du luminaire de Notre-Dame.

« Sachent tous présents et à venir que Guillaume David donne à l'église de Notre-Dame toujours vierge (et mère) de Dieu, cinq sous pour l'entretien d'une lampe dans l'église pendant le jour et la nuit, dont quatre sur le moulin de feu Joscelin, douze deniers sur le moulin de Perrier, de Saint-Sulpice; payables à savoir, trois la veille de la Nativité de Jésus-Christ, notre Seigneur, et deux la veille de la Résurrection. Faisons aussi savoir que deux des sous payables la veille de la Nativité, et les deux payables la veille de la Résurrection, seront acquittés par Jean Mosnier, et après lui par les ayants droit de son gendre, et qu'ils seront apportés par lui-même ou son mandataire au terme susdit. Que si les débiteurs ne peuvent en payer qu'une partie, ils l'apportent le surlendemain en fournissant caution. Quant aux douze deniers, ils seront payés par Guillaume David lui-même, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, sans qu'il soit astreint à fournir caution, s'il dépasse le terme. Mais après sa mort, celui-là payera les douze deniers qui aura dans sa part d'héritage le moulin de Saint-Sulpice. Afin qu'il y ait une marque durable de cette convention, il demande à être enterré sous Constantin de Rome, lieu qui est à la droite de l'église (*sub Constantino de Roma, qui locus est ad dexteram partem ecclesiæ*) Sont témoins Guillaume David son fils, Jean Thebbaud prêtre, Aymery, sacristain diacre, Théodora, sacristine. Hema Mouche, Anastasie, Othgier Peletier, Pierre Ortolan (ou Jardinier) (1). »

C'est à la présence des sacristines aux donations qui intéressent particulièrement l'entretien de l'église que nous devons de pouvoir fixer les dates extrêmes de notre charte. Théodora, sacristine, qui est présente à la donation de Guillaume David, se retrouve avec ce titre entre Emma de Jonzac, encore sacristine en 1133, et Agnès Maurelle, que nous voyons pour la première fois en charge dans une

(1) *Cartulaires de la Saintonge; Cart. de N.-D. de Saintes*, t. II, p. 43, ch. 38. Clouzot, Niort, 1871.

charte à date certaine, en 1162. Quant à Théodora, la dernière fois que nous la retrouvons, c'est en 1156.

Nous placerons donc la donation de Guillaume David entre 1134 au plus tôt, et 1156 ou 1161 au plus tard.

A l'époque de la donation, il était donc impossible au rédacteur de la charte d'ignorer la vraie signification du personnage qui était à la droite de l'église.

L'interprétation donnée par M. l'abbé Grasilier et par nous à cette charte a été assez vivement contestée pour que nous croyions devoir passer en revue les objections de notre adversaire. Ces objections peuvent se résumer à quatre.

Voici la première : Si le rédacteur de la charte avait entendu parler d'une statue de Constantin le Grand, à la place de « Roma » il aurait mis « imperatore », et à la place de « locus », « statua ».

Nous répondrons à ceci que ce n'est vraiment pas à nous à faire la leçon au scribe du XIIe siècle, et que, pour faire de la saine critique, il ne faut pas avoir de préoccupations récentes ni « peser les temps anciens aux poids modernes » ; notre scribe s'est servi de cette expression « de Roma », par la raison que cette expression en vaut bien une autre, quant à la clarté ; — que Rabelais lui-même, un lettré, se permet bien de nommer parfois Alexandre le Grand *Alexandre Macédon ;* — que notre scribe n'était ni académicien, ni membre de sociétés savantes, ni *historien*, non plus que Guillaume David, qui savait probablement mieux manier la lance que la plume, mais bien un clerc, peut-être même un chapelain de l'abbaye ; — que cet homme d'église était tout rempli, et cela se comprend de reste, de ce grand nom de Rome, la capitale de l'univers catholique ; — que ce nom de Rome était celui qui devait venir le plus naturellement sous la plume du scribe, pour faire distinguer son Constantin du Constantin de Saint-Georges, du Chay, du Breuil. Quant au mot « statua », nous en faisons bon marché, et pardonnons bien au scribe de ne l'avoir pas employé. La statuaire, à cette époque, était l'imagerie et les statues des images (2). On disait d'ailleurs faire un saint Étienne, un saint Nicolas, là où nous dirions faire les statues de saint Étienne, de saint Nicolas (3).

Deuxième objection. — On nous dit encore : Votre texte met la

(1) *Mémoire de M. Audiat*, p. 22.
(2) Du Cange, V. *Imaginaria, sculptores.*
(3) *Biblioth. de l'École des chartes*, série E, t. III, p. 195 et suiv.

statue à droite; nous, gens du monde, nous voyons actuellement ses restes à gauche de la façade; Guillaume David était du monde, il devait voir comme nous. Donc.....

Et d'abord ce n'est pas Guillaume David qui a écrit ni rédigé la charte en question. Les chartes de notre abbaye étaient écrites et composées par des scribes, clercs habituellement, quelquefois prêtres; parfois même ce sont des religieuses qui se chargent de ce soin. Nous pouvons citer comme scribes de l'abbaye. Jean Mazou, clerc, Aymar, scribe et chapelain tout à la fois de Notre-Dame, qui écrivent et *composent* les chartes. Nous rencontrons dans le même Cartulaire des prêtres qualifiés « scriptores », notaires, qui cumulaient, sans aucun doute, le soin d'écrire les chartes avec celui de transcrire les manuscrits. Bien plus, sans sortir de notre Cartulaire, nous constatons que les « litterati » sont opposés aux « laici », nouvelle preuve que notre scribe ne pouvait guère être qu'un homme d'église (1).

Ceci posé, il nous est facile de comprendre pourquoi notre scribe parlait la langue de l'Église plutôt que celle des gens du monde du XIXe siècle, et pourquoi, dans la désignation de la droite et de la gauche d'une église, il dut se conformer au langage et aux habitudes de la liturgie.

Que M. Littré dans son *Dictionnaire*, les rédacteurs des *Instructions du comité des arts* et beaucoup d'archéologues emploient le langage des hommes du monde et désignent la droite et la gauche d'une église par rapport à celui qui en regarde la porte d'entrée, cela s'explique jusqu'à un certain point; c'est pour la plus grande commodité des gens du monde, qui ignorent la plupart les usages liturgiques. Mais cela n'empêche point que l'église n'ait sa droite et sa gauche, indépendamment de ceux qui la considèrent. Bien d'autres édifices ont aussi leur direction propre, immuable. La droite et la gauche d'un théâtre ne sont-elles pas déterminées par la scène et non par la porte d'entrée? Il en est de même dans les assemblées délibérantes, où la gauche et la droite sont déterminées, non par l'entrée de la salle, mais par le siége du président.

Dans le style liturgique, le côté droit de l'église, c'est le côté de l'évangile; le côté gauche, celui de l'épître. Ici, tout est symbolisme; l'église, comme l'autel lui même, ont été comparés à Notre-Seigneur Jésus-Christ (2), et dès lors le côté de l'évangile représente le côté

(1) *Cartulaire de N.-D. de Saintes*, ch. 23, 65, 75, etc.

(2) *Rational de Guillaume Durand, évêque de Mende*, traduit par M. C. Barthélemy. Paris, 1854.

droit de la croix, et le côté de l'épître le côté gauche. L'abside était la tête, « caput », qui devint plus tard le chevet, « capitium ».

Notre scribe, notre clerc, ne pouvait user que du langage liturgique; en employer un autre, c'eût été ne pas se conformer aux termes en usage dans le milieu dans lequel il vivait.

Troisième objection.— « La statue équestre est en dehors de l'église. « Or, ce bienfaiteur de l'église demande à être enterré en dehors de « l'église qu'il a dotée! Etait-ce bien la peine de donner cinq sous « pour entretenir nuit et jour úne lampe devant l'autel, puis quatre « sous, puis douze deniers, puis trois sous, puis deux sous, etc. ; ce « qui devait faire une somme assez forte? Et tout cela pour obtenir « d'être enterré autour de l'église comme les simples fidèles! Non, « ce qu'il voulait, c'était une sépulture dans l'église, peut-être même « dans le chœur; c'était un lieu choisi, un endroit privilégié. Le « *locus ad dexteram partem* était certainement *dans* l'église (1). »

A ces affirmations, nous répondrons par des textes. Nous lisons dans Pierre de Corlieu, cité par M. Audiat lui-même : « Péronelle « (femme de Geoffroy Taillefer, comte d'Angoulême) se retira et ves- « quit longuement vesve en son château de Boutheville, s'emploiant « d'une religieuse affection à parachever l'œuvre du prieuré com- « commancé par sa mère; où enfin elle ordonna être inhumée non « en l'église, car de ce temps-là aucun n'y estoit enterré (s'estimant « noz pères en estre indignes), mais à la porte d'icelle, et se voit « encores cette inscription..... (2). » Péronelle, comme épouse du comte d'Angoulême et comme fondatrice du prieuré, méritait bien une aussi grande faveur que notre donateur de cinq sous.

Je dis notre donateur de cinq sous, car, malgré des recherches persévérantes, il nous a été impossible de trouver dans le Cartulaire aucune donation en argent que celle de cinq sous contenue dans notre charte. Il nous a paru que notre honorable contradicteur avait pris pour des dons successifs ce qui n'était qu'une répétition des mêmes noms nécessitée par les clauses mêmes de la donation.

Le fait de la comtesse d'Angoulême, enterrée aux portes d'une église, ne constitue pas une exception. Le Cartulaire de Baigne, charte 89, nous apprend qu'en retour de dons nombreux, consistant en terres, vignes, bois, prés, chaumières, un sieur Robert Gaucher demanda à être enterré dans le cimetière de Saint-Etienne « *ad ca-*

(1) *Mémoire de M. Audiat*, p. 24.

(2) *Histoire d'Angoumois ...*, etc., Pierre de Corlieu, p. 19; publié par J. H. Michon. Paris, Victor Didron, etc., 1846.

put ipsius ecclesiæ ». derrière l'abside sans doute, qui allait bientôt devenir le chevet, « capitium ». La femme Esingarde fut à son tour inhumée devant la porte de l'église (1).

Dans l'épigraphie santone et aunisienne de M. Audiat, nous ne trouvons aucun exemple de laïque enterré dans l'intérieur d'une église. Nous y relevons, comme antérieures au XIIIe siècle, la mention de la sépulture de Péronnelle, comtesse d'Angoulême, celle de l'épitaphe d'un *moine* dans le mur septentrional de l'abside du même prieuré (est-ce en dehors ou en dedans?), et celle du tombeau d'un *évêque* de Saintes dans l'église de Maillezais. Des quelques sépultures qui y sont citées pour le XIIIe siècle, quatre sont en *dehors* des églises, et une seule à l'intérieur, encore est-ce celle d'un *abbé*, non d'un laïque (2). Citons, pour clore, ces paroles d'un homme autorisé :

« Au XIIIe siècle, les lois ecclésiastiques qui défendaient d'enter-
« rer les laïques dans l'enceinte même des églises, tombèrent en
« désuétude. Les chapitres des cathédrales seuls continuèrent géné-
« ralement d'observer ces règles, ... etc. »

La question me semble vidée. C'est en dehors de l'église que Guillaume David demandait à être inhumé.

Quatrième objection. — « Où est Rome? Rome est en Italie. Mais
« Rome est aussi en Saintonge et en Angoumois..... N'est-il pas
« clair comme le jour que le *Roma* était une terre, un fief, une pro-
« priété, non la capitale de l'univers, et que ce Constantin était,
« non pas le fondateur de Constantinople, mais bien un Constantin
« seigneur de Rome. Romette, Romée, Romade, Romefort ou Ro-
« megou ? »

Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que si le scribe a mis Rome, c'est de Rome qu'il voulait parler, et non de Romette, Romée, Romefort, etc .... L'auteur du mémoire l'a si bien compris, qu'il a fait tous ses efforts pour découvrir Rome en Saintonge; et en effet, un village de la commune de Rioux-Martin porte ce nom. Mais est-ce une seigneurie, un fief? Voilà ce que l'on ne nous dit pas. Il faudrait cependant nous démontrer qu'il y a eu des seigneurs de Rome en Saintonge. Nous, nous avions espéré retrouver ce personnage dans le Cartulaire de Notre-Dame, à titre de bienfaiteur. Pour un si

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne* (en Saintonge), publié par l'abbé Cholet. Niort, Clouzot, 1868. Voir aussi charte 128.

(2) *Épigraphie santone et aunisienne*, p. 102, 103, 104, 105, 106. Voir aussi *Statistique monumentale de la Charente*, par M. l'abbé Michon, p. 272, 298, 300, 304, .. , 329 à 331, ... etc.

grand honneur que celui d'être inhumé dans cette terre deux fois sainte, dans ce lieu privilégié, il faut avoir des titres. Or, pas un Constantin de Rome parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, et ce qui est plus étrange, pas même un seigneur portant le nom de Romegoux, Romefort ou autres lieux en Rom.....

Constantin de Rome serait-il un bourgeois, un manant qui se serait donné un surnom? Cela s'est vu. Comment alors expliquer l'existence de sa sépulture aux portes de l'abbatiale, et surtout la notoriété dont elle jouit, puisqu'elle doit servir de point de repère dans le champ de repos?

On nous objecte en outre que ce personnage pourrait bien appartenir à la puissante maison de Pons, et encore, qu'au XVIIe siècle il y avait des Constantin de Romefort au parlement de Bordeaux.

Les Constantin de Pons et d'Aunay portent presque constamment l'épithète de « Crassus », Constantin le Gros ou le Gras, nom sous lequel on les retrouve dans notre Cartulaire de Notre-Dame de Saintes. Il est probable d'ailleurs qu'ils n'avaient pas leur sépulture dans le cimetière de l'abbaye, attendu qu'ils étaient toujours en lutte avec elle à l'occasion des droits que leur aïeul, le vicomte d'Aunay, avait abandonnés lors de la fondation de l'abbaye, sur les terres de Saint-Pallais qui étaient en sa possession. L'un d'eux même, Constantin le Gras, mourut sous le coup de l'excommunication pour n'avoir pas voulu rendre aux religieuses des terres qu'il retenait injustement (1). Jamais nous n'avons rencontré ces Constantin, pas plus qu'aucun des sires de Pons ni des vicomtes d'Aulnay, qualifié seigneur « de Roma ».

Passons aux Constantin de Romefort. Ceux-ci ne datent que du XVIIe siècle. Le nom de Constantin n'est entré dans la seigneurie de Romefort, près Saintes, qu'avec « Mme de Constantin, de la mai- « son de Baritaut, qui se fit adjuger, en 1642, les terres de Rome- « fort et autres, moyennant 51.000 livres.... (2). » Du XIIe au XVIIe siècle cette terre avait changé sept fois de main, et appartenait primitivement à des seigneurs du nom de Héraud.

Ainsi que nous avons pu le constater précédemment, il n'y a vraiment pas de raisons sérieuses d'exclure Constantin, le vainqueur du pont Milvius, de la façade de nos églises romanes. Les caractères intrinsèques des statues équestres ne viennent en rien combattre cette hypothèse, qui en outre a pour elle une tradition constante. Le

(1) *Cartulaire de N.-D. de Saintes*, passim.
(2) *Excursion archéologique de Saintes à Luçon* (abbé Lacurie), p. 6 et 7.

cavalier de Notre-Dame de Saintes a aussi en sa faveur un document écrit qui nous apprend que ce cavalier est la représentation de Constantin le Grand. Et en effet, sans forcer notre texte, mais en le prenant dans son sens le plus rigoureux en même temps que le plus simple, nous sommes forcé d'admettre que, au milieu du XIIe siècle, peu de temps après l'achèvement de la façade de Notre-Dame de Saintes, le personnage sous lequel Guillaume David demandait à être inhumé était Constantin de Rome, c'est-à-dire Constantin le Grand et non tel ou tel autre Constantin, ainsi que nous l'avons prouvé. Or, ce personnage était à la droite de l'église, et c'est là où l'on constate les traces indélébiles d'un cavalier et les dispositions prises dès l'origine pour le recevoir.

Personne donc ne pourra nous accuser de témérité si nous faisons un seul et même personnage du Constantin de la charte et du cavalier de la façade.

GEORGES MUSSET.

D · M

C · V · V · SAN
CTI · C · V · Q ·
PROVINC ·
BAETIC · TV
TOR · C · P · IVI
SANCTI · FILI

EIVS · P · C

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE TARBES

Des fouilles pratiquées récemment dans la fonderie de la guerre, à Tarbes, ayant ramené à la surface du sol un autel romain orné d'une inscription, M. le lieutenant-colonel W. de Reffye, directeur de cet établissement, s'est empressé de communiquer sa trouvaille au Musée de Saint-Germain, où déjà cet officier figurait très-honorablement comme auteur des belles machines de guerre, imitées des Romains, que S. M. l'empereur Napoléon III y a fait déposer.

Le monument dont il s'agit ici n'est qu'un simple cippe funéraire; mais, par les singularités qu'il présente et surtout, si je ne me trompe, par l'apparition, certes inattendue, d'un des plus illustres personnages de l'histoire, il est bien fait pour exciter tout l'intérêt des archéologues : le lecteur va en juger.

La planche XXIII, annexée au présent numéro de la *Revue archéologique*, donne la réduction photographique à 1/7 de notre monument. Voici, selon moi, comment le texte doit être lu, en y restituant toutes les lettres supprimées par abréviation :

Diis Manibus
clarissimi viri Valerii San-
cti, clarissimus vir quaestor
Provinciae
Baeticae, Tu-
tor clarissimi pueri Iulii
Sancti, filii
ejus, ponendum curavit.

Dans tout cela rien qui ne soit parfaitement correct; je dois avouer toutefois que le nom patronymique du défunt, *Valerius*, ne peut être donné que comme une hypothèse insuffisamment justifiée par l'initiale V de ce nom. Mais que faire encore? Tout au plus rappeler que le midi de la Gaule, même avant César, avait connu plusieurs

membres distingués de la *gens Valeria* : tel fut le légat *Valerius Praeconinus* qui fit, chez les Aquitains, une expédition malheureuse où il perdit la vie; tel encore le *Valerius Flaccus* qui, au dire de César, avait donné son nom patronymique, avec le droit de cité romaine, au Gaulois Narbonnais *Caburus*.

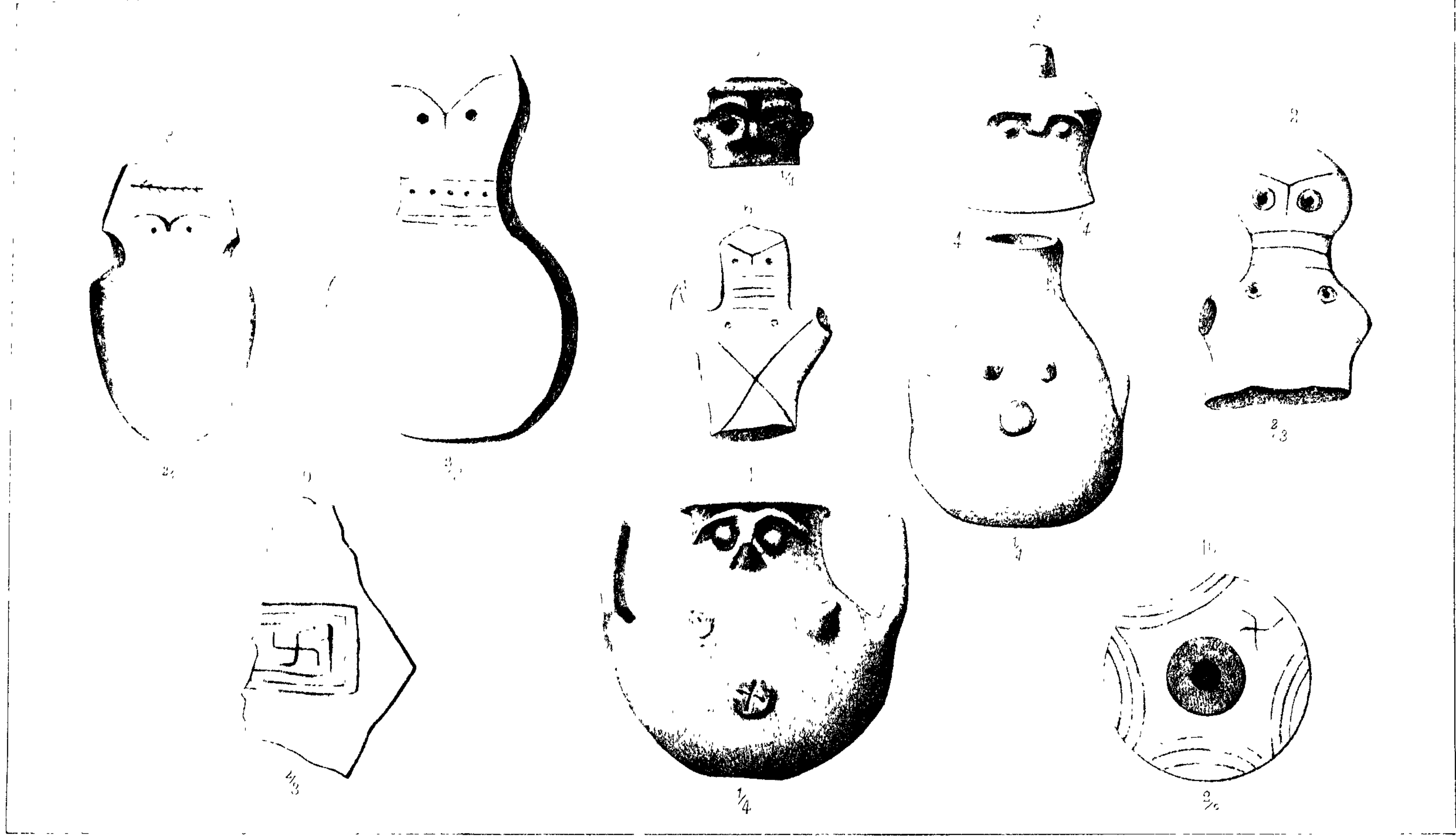
Si le nom de famille du défunt a été tenu sous le voile transparent d'une initiale, tous les noms du questeur de Bétique nous ont été, semble-t-il, systématiquement refusés Nous voyons seulement qu'il était tuteur du jeune orphelin de *Valerius*, auquel il fit abandonner son nom de famille propre, pour y substituer celui des *Iulius*. Ce n'est rien ... ou c'est peut-être tout. Serait-ce, en effet, que le tuteur était lui-même un Iulius, et qu'il adopta son pupille? Je le croirais volontiers, d'autant plus que probablement ils ne perdaient ni l'un ni l'autre à cet arrangement, qui se faisait entre familles sénatoriales. Il nous faudrait donc trouver parmi les sénateurs un *Iulius* questeur de Bétique. Or il n'en existe aucun, sur les monuments épigraphiques existants, qui remplisse ces conditions; mais il y en a un, un seul dans l'histoire, et c'est précisément Iules César, qu'on sait être parvenu à la questure, pour être employé en Bétique, vers l'an 686 de Rome.

Si l'on opposait à cette interprétation que le titre de *clarissimi viri* donné aux membres du sénat romain n'apparaît sur les inscriptions que vers la fin du IIe siècle après notre ère, je répondrais sans peine en citant Cicéron, cette autorité suprême en matière de législation, qui, promettant ses bons offices à Servilius Isauricus pour lui et pour son père, l'ancien consul de 675, s'exprime dans les termes suivants :

« Ego, quae ad tuam dignitatem pertinere arbitrabor, summo studio diligentiaque curabo, inprimisque tuebor omni observantia *clarissimum virum*, patrem tuum : quod et pro vetustate necessitudinis et pro beneficiis vestris et pro dignitate ipsius facere debes. »

Je veux éviter aussi qu'on me reprenne au sujet du caractère paléographique de l'inscription, et je dirai à cette intention qu'après avoir parcouru les *Monumenta epigraphica priscae latinitatis* de Ritschl, je n'y ai rien trouvé qui s'oppose sérieusement à ce que l'inscription de Tarbes soit rapportée aux temps de la République, bien au contraire.

Général CRBLLY.



Imp. Lemercier & Cie Paris

VASES, DISQUES ET AUTRES TERRES CUITES d'après des photographies

NOTE

sur quelques

BRONZES ÉTRUSQUES DE LA CISALPINE

ET DES PAYS TRANSALPINS

(*Lue à l'Académie des Inscriptions le* 3 *octobre* 1873)

Des découvertes dont quelques-unes ne datent que d'hier, et les plus anciennes ne remontent guère à plus d'une vingtaine d'années, ont révélé l'existence, sur le territoire de l'ancienne Gaule, d'un certain nombre d'objets en bronze, les uns d'un travail soigné, les autres d'un travail barbare, qui appartiennent tous à une époque antérieure à la conquête romaine. Parmi ces objets, plusieurs sont incontestablement étrusques et semblent indiquer, au premier abord, que des rapports commerciaux intimes et suivis ont existé, plusieurs siècles avant notre ère, entre la Gaule et l'Italie. La Gaule du nord et la Gaule centrale, aussi bien que la Gaule du midi, auraient participé à ce mouvement international; car ces découvertes se sont rencontrées à la fois en Suisse, en Alsace, en Lorraine, en Prusse (Prusse rhénane), en Belgique et en Bourgogne.

Après avoir longtemps attribué aux Phéniciens et aux Grecs l'importation de ces objets d'industrie, déja nombreux et variés, répandus sur notre sol, ceux qui ne veulent admettre à aucun prix l'existence d'une civilisation indigène dans les pays transalpins professent, aujourd'hui, la doctrine que tous ces bronzes sont de même origine et nous ont été apportés, tant par voie de terre que par voie de mer, par les Tyrrhéniens. La présence des objets de style étrusque dont je viens de parler, au milieu de cette série nouvelle d'antiquités transalpines, a donné une base, en apparence solide, à cette thèse que le

Dr Lindenschmit, de Mayence, soutient avec l'ardeur d'une conviction profonde, partagée aujourd'hui par un certain nombre de savants allemands. L'école du Dr Lindenschmit, qui admettrait au besoin, dans les pays transalpins, un mélange d'objets étrusques et d'objets de provenance phénicienne ou grecque, repousse absolument l'idée d'une fabrication extra-méditerranéenne, permettez-moi l'expression, aussi bien en Gaule qu'en Danemark et même en Germanie.

La question est donc, comme vous le voyez, nettement posée et très-grave. Ce n'est pas, en effet, en Gaule seulement que l'on a constaté dans ces derniers temps, et en grande quantité, des bronzes pré-romains, rappelant plus ou moins le style étrusque. C'est aussi en Istrie, en Croatie, en Styrie, en Moravie, en Hongrie, en Bohême, en Wurtemberg et en Bavière d'un côté, en Hanovre, en Mecklembourg et même en Lithuanie de l'autre. C'est, enfin, tout particulièrement en Danemark, en Irlande et en Suède. Quelques-uns de ces bronzes remontent, sans conteste, à l'antiquité la plus reculée.

Il faudrait donc admettre, suivant la thèse du Dr Lindenschmit, que quatre ou cinq siècles avant notre ère, dix peut-être, les Tyrrhéniens-Étrusques ont étendu leur commerce des Alpes à l'Océan et à la Baltique, et conduit leurs vaisseaux jusque dans les pays scandinaves. Et ce commerce n'aurait pas été simplement un commerce maritime; il se serait avancé jusqu'au centre des diverses contrées où les Étrusques pouvaient avoir des comptoirs. C'est là un fait bien extraordinaire, je dirai bien invraisemblable. Et en effet, jusqu'où par exemple a pénétré l'influence des comptoirs grecs de nos côtes méridionales? Point ou très-peu au delà de la Narbonnaise; tout au plus jusqu'à la hauteur de Lyon. Plus avant, l'influence grecque paraît à peu près nulle. La poterie gauloise n'a dans la Celtique, si ce n'est au mont Beuvray, chez les Éduens, que l'on sait avoir été de bonne heure en rapport direct avec Marseille, aucun caractère grec. Point de vase en métal d'origine grecque en Gaule? Comment les Phéniciens et les Étrusques, plusieurs siècles auparavant et à une époque où ces contrées devaient être bien moins ouvertes encore aux idées du dehors, auraient-ils fait accepter jusque dans le fond des terres les plus reculées, non-seulement leurs armes, mais des bijoux et des ustensiles de ménage toujours si difficiles à imposer par voie de conquête commerciale à des populations demi-barbares, fortement attachées à leurs usages et à leur costume traditionnels? Un fait aussi singulier et de si grande importance mérite, en tout cas, d'être examiné de près.

Un des grands arguments des partisans de la thèse *Phœnico-* ou *Gréco-Tyrrhénienne*, c'est la perfection des bronzes recueillis dans les stations et les monuments les plus incontestablement anciens des contrées dont il s'agit. Ce n'est donc pas, dit-on, chez ces peuples que cette industrie est née. Ces bronzes y sont venus tout fabriqués du dehors. Or, si l'industrie du bronze n'est nulle part indigène, ni en Gaule, ni en Germanie, ni dans le Nord, d'où ces objets viendraient-ils, sinon du foyer de toute civilisation, du bassin de la Méditerranée, de Sidon, de Tyr, de Chypre, d'Adria, de Populonia ou de Marseille?

Ce raisonnement serait juste s'il était impossible de concevoir que l'industrie du bronze ait été apportée aux populations septentrionales de l'Europe autrement que par l'intermédiaire des Phéniciens, des Grecs ou des Étrusques. Mais, Messieurs, nous ne sommes point renfermés dans ce dilemme. Soutenir que le problème n'a que deux solutions possibles, la solution du bronze indigène et la solution phœnico-étrusque, est une erreur évidente. En dehors de la Phénicie, de la Grèce et de l'Étrurie, existaient dans l'antiquité plusieurs grands centres de civilisation qu'il est plus que permis d'interroger, qu'il faut interroger avant tout. puisque là est la première origine de tout art et de toute industrie pour l'Occident. Je veux parler des vastes contrées dont le Caucase est comme la tête. Les Grecs eux-mêmes ne s'y trompaient pas. Malgré leur orgueil national, ils n'ont jamais prétendu à l'honneur d'avoir été les inventeurs de la métallurgie. Ouvrez les tables de Paros, vous y trouverez, ligne 11, la date de l'invention de cet art par les *Dactyles idéens*, 1500 ans environ avant notre ère. C'est la date du jour où les Grecs ont connu la manipulation des métaux, pratiquée depuis longtemps en Asie. A qui Aristote attribue-t-il la découverte de la fonte du bronze? Ce n'est pas à un Grec, mais au *Lydien Scythès* (Pline, liv. VII, c. 57, 6). Strabon (XII, p. 549) indique comme un des centres métallurgiques les plus anciens, le pays des Chalybes, dont Homère vantait déjà les mines d'argent (*Il.*, II, 856). Enfin, nous savons par Ezéchiel (XXVII, 13) [600 ans av. J.-C.] que Tubal et Mosoch, deux contrées du Caucase, envoyaient de son temps à Tyr des vases d'airain, produit de leur industrie. Les populations de la haute Chaldée étaient, dès cette époque, célèbres par leur habileté à travailler les métaux. — Jetez, maintenant, un regard sur une carte du monde connu des anciens. Demandez-vous quelle est la route la plus courte, la plus naturelle, du pays des Chalybes ou des montagnes de la Phrygie, soit aux bords de la Baltique, soit au pied des Alpes; vous reconnaîtrez, sans

peine, que c'est la vallée du Danube d'un côté, la vallée du Dniéper de l'autre. M. Alfred Maury a signalé, depuis longtemps, dans un cours malheureusement non publié, ces deux grandes voies de commerce entre l'Asie et l'Europe, suivies par toutes les migrations de peuples depuis les temps les plus reculés. De nouvelles découvertes confirment chaque jour l'exactitude de ces idées.

Ainsi ce n'est pas deux hypothèses, c'est trois au moins qu'il est permis de faire, la troisième pouvant, d'ailleurs, offrir plusieurs solutions de détail.

Mais laissons les hypothèses de côté et examinons les faits sans aucune idée préconçue. Que constatons-nous?

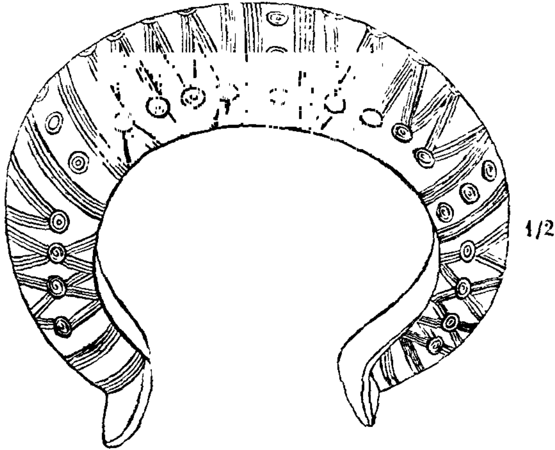
1° Que l'Europe occidentale tout entière, sauf l'Espagne peut-être, sur laquelle nous n'avons encore que peu de renseignements, a été, dès une époque qui remonte au moins au xe siècle avant notre ère, inondée, quoique inégalement dans toutes ses parties, d'armes, de bijoux et d'ustensiles de bronze de toute sorte, dont les musées ont aujourd'hui de nombreux spécimens;

2° Que ces objets divers ont un cachet évident d'origine commune à côté de différences également sensibles, comme seraient les variétés d'une même plante acclimatée dans des contrées diverses.

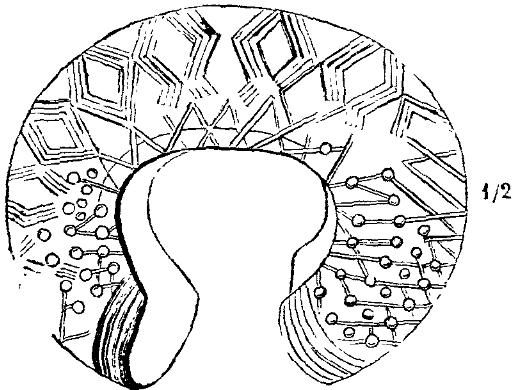
Voilà les deux faits les plus saillants, faits dont il me parait impossible de nier la réalité et l'exactitude.

Mais, Messieurs, vous avez déjà sans doute fait une réflexion qui naît, pour ainsi dire, spontanément dans l'esprit en présence de ces faits, à savoir : que c'est là une situation tout à fait analogue à celle qu'offre l'ensemble des langues indo-européennes qui se montrent à nous, en Europe, avec tant de variétés ressortant sur un fond général uniforme. Ne sommes-nous pas, dès lors, autorisés à penser qu'il faut reconnaître pour l'industrie du bronze, comme pour les langues aryennes, une origine lointaine commune avec des centres de développements ultérieurs partiels et inépendants? De nombreuses observations de détail militent en faveur de cette dernière thèse. Il y a même entre ces deux ordres de faits, les faits linguistiques et les faits industriels, des analogies singulières. Je ne vous en citerai qu'une. On sait que le lithuanien est un des dialectes qui ont retenu le plus grand nombre de formes de la langue mère : eh bien! par une coïncidence des plus bizarres, il se trouve que c'est également en Lithuanie, dans un tumulus de la vallée du Dniéper, à Boryzow, près Minsk, que nous retrouvons une des formes les plus originales et les plus anciennes d'anneaux de bras ou de jambe en bronze orne-

menté, forme déjà signalée dans des stations lacustres de la Suisse. Je mets un dessin de ces deux bracelets sous vos yeux.



Bracelet de la station de Nidau (lac de Bienne).



Bracelet du tumulus de Boryzow (Lithuanie).

Je ne veux pas pousser ces rapprochements plus loin pour le moment. Cela suffit, ce me semble, à montrer la possibilité d'une explication de la civilisation du premier âge des métaux en Europe par une influence orientale directe et primitive, parallèle à celle qui se fit sentir également, au début, en Grèce et en Étrurie, mais ayant suivi une voie différente.

Je me permettrai cependant de faire encore une autre remarque,

c'est que de même que les dialectes les plus anciens sont ceux qui ont entre eux le plus d'éléments communs, on entrevoit que ce sont les bronzes des époques les plus reculées qui nous montrent les plus frappantes ressemblances et aux distances les plus grandes, comme étant plus rapprochés de la source commune. Quel rapport y a-t-il entre l'étrusque des beaux temps, l'étrusque hellénisé et les antiquités danoises, irlandaises ou lithuaniennes? Assurément aucun. Entre le bronze de l'Étrurie romanisée et ces mêmes régions lointaines, bien moins encore. Et ces réflexions ne s'appliquent pas seulement aux régions les plus éloignées des Apennins, elles s'appliquent également aux bronzes de la vallée du Danube, de la Croatie, de la Hongrie, de la Rhétie et même de l'Istrie; en sorte que l'influence étrusque, au lieu de s'accroître, aurait diminué progressivement avec le temps, pour s'évanouir juste au moment où des rapports plus réguliers semblent historiquement s'établir entre le nord et le midi des Alpes. Cela est inadmissible. Non. Les points de rapprochements que présentent entre eux les divers groupes de populations anciennes des contrées occidentales et septentrionales de notre continent, *sous le rapport de l'industrie des métaux*, sont bien dus simplement à l'origine orientale de ces premiers pionniers de la civilisation. Ces rapports sont d'autant plus frappants que l'on se rapproche davantage de l'époque de la dispersion de ces groupes; ils s'atténuent à mesure que chaque groupe séparé, noyé peut-être au milieu de peuplades différentes et encore sauvages ou demi-barbares, s'est écarté de plus en plus des traditions de son origine, ou que, resté pur, au contraire, de toute alliance compromettante, il est arrivé, comme les Grecs et les Étrusques, à un développement intellectuel et artistique plus élevé.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que la thèse que je développe ici en quelques mots n'est pas seulement la mienne. Je m'efforce de la formuler d'une manière plus précise. J'espère l'appuyer de faits particuliers qui, je crois, en rendront la justesse plus sensible. Au fond, c'est, à peu de chose près, la thèse que M. Worsaae, de Copenhague, soutient depuis deux ans. C'est celle que soutenait aussi le regrettable Morlot. J'ajouterai que c'est, aujourd'hui, celle à laquelle se rallie franchement votre savant confrère M. le comte Conestabile, de Pérouse, avec lequel j'ai eu, à ce sujet, une correspondance qui ne me laisse aucun doute sur son acquiescement complet à ces idées.

Il y a plus, M. le comte Conestabile est persuadé que cette première civilisation, de provenance orientale directe, transplantée

dans l'Europe occidentale sans avoir traversé ni la Grèce ni l'Étrurie, se retrouve dans la Cisalpine et peut-être sur d'autres points de l'Italie, aussi bien que dans les pays transalpins, et y a précédé l'influence étrusque. Je ne crois pas faire une indiscrétion en annonçant qu'il imprime, en ce moment même, un mémoire touchant cette question capitale, la clef de toutes les autres. Cette manière de voir venant d'un érudit aussi distingué m'a beaucoup frappé. J'ai voulu contrôler les faits de mes yeux et m'assurer que le principe général que j'avais reconnu au nord des Alpes s'étendait bien réellement aux contrées arrosées par l'Adige et le Pô.

Durant le cours d'un récent voyage, entrepris dans ce but unique, j'ai étudié les musées et collections archéologiques du pied des Alpes à Chiusi, en passant par Pérouse; j'ai interrogé les habiles conservateurs de ces divers musées; j'ai même fait faire quelques fouilles.

Je suis revenu de ce voyage, non-seulement avec une conviction faite et conforme à celle que j'entrevoyais au départ, mais avec la persuasion qu'il y a là une vérité qui peut être démontrée.

Les dessins que je vous apporte et qui sont l'œuvre d'un artiste de talent, M. Abel Maitre, mon compagnon de voyage en Italie, sont, à mes yeux, un des éléments de cette démonstration (1).

Ils représentent quatre tombes du cimetière de Golasecca (Haute-Italie), fouillées sous ma direction et en ma présence; tombes que j'ai été assez heureux pour trouver intactes, contenant encore leurs urnes cinéraires et tout le mobilier funèbre qui les accompagnait. Ces urnes ont été soigneusement emballées, et l'on peut les voir dans les vitrines du musée de Saint-Germain, avec les objets qui y avaient été déposés au moment de la cérémonie funèbre. J'ai même fait charger sur une charrette et porter au chemin de fer à destination de Paris, après les avoir numérotées, les dalles dont se composaient les deux tombes principales. Une de ces tombes est déjà reconstruite, telle qu'elle s'est offerte à nous sur les bords du Tessin. Vous pourrez donc voir et toucher ces objets dans leur intégrité, et vous faire une idée exacte de leur véritable caractère.

Je n'ai point choisi au hasard, en Italie, comme premier objet de mes études, le cimetière de Golasecca.

Ce cimetière se recommandait, non-seulement par son ancien-

(1) La *Revue* ne pouvant donner la reproduction de ces dessins aujourd'hui, nous sommes obligé d'abréger beaucoup cette partie de notre communication. Nous y reviendrons un autre jour.

neté reconnue et par le caractère d'homogénéité (1) de ses tombes. mais encore par son étendue. Ombrien pour les uns, simplement préhistorique pour d'autres, il est considéré par les archéologues italiens les plus compétents comme *pré-étrusque,* c'est-à-dire qu'il passe pour représenter une époque antérieure, peut-être de beaucoup, à la fondation de Rome. Toutes les tombes ouvertes depuis 1824, époque où J. B. Giani l'a découvert, ont offert un même mode de sépulture, la même poterie, les mêmes objets de bronze. Evidemment il renferme les restes d'une population non mêlée, pratiquant les mêmes rites religieux, portant un costume national uniforme. Enfin, loin d'être resserré dans les limites étroites de la petite commune qui lui prête son nom, ce cimetière se retrouve, dans des conditions à peu près identiques, sur les bruyères de Somma, de Sesto-Calende et de Vergiate, localités qui, au sud-est du lac Majeur, forment un demi-cercle d'un peu plus de *huit kilomètres* de rayon autour de Golasecca (2). Mais ce qui donne encore plus d'importance à ces sépultures, c'est que des sépultures semblables ou de très-peu différentes ont été successivement signalées fort loin du lac Majeur, à Villanova près Bologne, par exemple, et à Chiusi au midi; dans la vallée de la Piave et de l'Adige au nord; et plus haut encore jusqu'à Matrai et Hotting, dans le Tyrol allemand. Il est impossible de ne pas voir dans ces faits la preuve qu'à une époque très-reculée ont existé, échelonnées à petites distances, des populations unies entre elles par la communauté des rites funéraires et de certains usages d'économie domestique dont des fouilles bien faites peuvent nous donner une connaissance précise.

Le cimetière de Golasecca ne représente donc pas un groupe isolé, mais un ensemble de populations autochthones ou émigrées, qui ont dû jouer un rôle important dans les plaines de l'Adige, du Tessin et du Pô, à une époque précédant, selon toute vraisemblance, tout renseignement historique proprement dit. Il y a là assurément de quoi exciter notre curiosité.

(1) Ce caractère est des plus importants. Les obscurités qui enveloppent encore l'histoire primitive de l'Italie viennent surtout de ce que l'on n'y a guère étudié que des cimetières d'époques mixtes, des *cimetières urbains*, comme ceux de Marzabotto et de la Certosa de Bologne. On sait quelle répugnance les tribus primitives avaient à aller se perdre et s'anéantir dans la confusion des grandes villes. Les cimetières des grandes villes renferment, en effet, toujours les éléments les plus divers. On ne peut étudier les populations primitives que dans les cimetières que j'appellerai *ruraux* par opposition aux cimetières *urbains*. C'est à ce titre que l'étude du cimetière de Golasecca est particulièrement importante.

(2) Voir dans la *Revue*, année 1866, un article de M. de Mortillet.

Il y a aussi là le point de départ d'un contrôle certain des hypothèses auxquelles j'ai fait allusion au commencement de cette lecture, et c'est là surtout ce qui me donne l'espoir que vous voudrez bien accueillir ma communication avec bienveillance. Rien n'est plus propre, en effet, a nous donner une idée de la marche graduelle, mais inégale, suivant les pays, de la civilisation occidentale aux époques primitives, que l'étude de ces groupes restreints et limités, mais homogènes, pouvant nous servir à la fois de types et comme de points de repère à travers la série des temps et la variété des contrées

Or, déjà l'on entrevoit clairement que les antiquités classées jusqu'ici sous le titre uniforme, mais vague, d'antiquités étrusques, se composent en réalité de groupes divers, séparés les uns des autres, non-seulement par la différence de leurs caractères intrinsèques, mais par leur âge relatif ou leurs provenances. Je veux dire que certains groupes d'un caractère spécial et nettement tranché, comme celui dont les cimetières de *Golasecca* et de *Villanova* sont les représentants, sont à la fois antérieurs à d'autres et circonscrits dans des limites géographiques parfaitement déterminées, qui achèvent de leur imprimer un cachet prononcé d'indépendance. En sorte que l'on peut former, à l'aide de ces séries, une suite de couches superposées de dates relatives certaines, analogues aux couches stratifiées des géologues, dont la science a fait un si grand et si heureux usage.

Peut-on se faire une idée du profit que pourrait tirer l'histoire d'une carte archéologique de l'Europe, dressée d'après ce principe, et où serait marquée l'amplitude à la fois et la puissance de ces différentes couches dans les différentes contrées de l'Occident ?

Cette carte, je l'ai entreprise, et j'espère la mener à bien avec le temps.

On peut déjà se rendre compte de ce qu'elle sera pour la Gaule et la haute Italie.

Les tombes dont vous avez le dessin sous vos yeux ne font partie, pour la Cisalpine, que de la troisième couche dans l'ordre des temps; deux couches inférieures les précèdent, plusieurs autres plus récentes les suivent.

COUCHES ANTÉRIEURES A LA COUCHE DE GOLASECCA.

1° Une couche de l'âge de la pierre, jusqu'ici à la fois peu étendue et peu puissante.

2° La couche des stations lacustres des lacs de la haute Italie et

des terramares de l'Émilie, caractérisée par la présence du bronze et l'absence du fer et de l'ambre.

Vient ensuite la couche de Golasecca :

Couche de Golasecca ou Villanova, à laquelle appartiennent nos tombes, où apparaissent le fer et l'ambre et règne presque sans partage l'incinération. Cette couche a été retrouvée par le chanoine Chierici dans la terramare de *San-Polo*, près Reggio, où elle succède à la *couche du bronze pur* et sert de transition à la couche étrusque.

COUCHES POSTÉRIEURES A LA COUCHE DE GOLASECCA.

1° Couche étrusque proprement dite, reconnue à Chiusi, par le chanoine Broggi, au-dessus d'une incinération de l'époque de Villanova.

2° Couche des cimetières mixtes *urbains* de Marzabotto et de la *Certosa* où les divers éléments que nous venons d'indiquer, séparés jusque-là, viennent se confondre et se perdre au sein des éléments étrusques qui les dominent, et parmi lesquels se reconnaissent quelques éléments gaulois (1).

3° Couche plus spécialement romaine.

Il est remarquable que, jusqu'ici, l'élément gaulois pur ne s'est rencontré nulle part dans la Cisalpine à l'état d'isolement et de groupe séparé. C'est un fait sur lequel je crois devoir attirer toute l'attention de l'Académie. Deux tombes isolées du cimetière de Marzabotto, contenant une épée et une lance en fer qui semblent bien gauloises, sont jusqu'ici les seuls spécimens à nous connus de sépultures appartenant aux conquérants de la Cisalpine. Mais le moment n'est pas venu de nous arrêter sur ce singulier résultat du classement des antiquités italiennes.

Revenons à notre point de départ, à la question des antiquités étrusques. Pouvons-nous vraiment donner ce nom aux poteries et aux bronzes sortis des tombes de Golasecca? Vous avez les objets sous les yeux; vous devez avec moi répondre : Non, cela n'est pas possible. Il y a entre ces objets et les antiquités réellement étrusques une ligne de démarcation évidente. Or, les antiquités du groupe de Golasecca et de Villanova ne se retrouvent pas seulement dans ces deux localités, elles se retrouvent, comme les antiquités du type dit lacustre, sur plusieurs autres points, aussi bien au midi qu'au nord des Alpes, et sont complétement indépendantes du mouvement

(1) Voir la *Revue*, 1870-71, p. 288, note de M. de Mortillet.

industriel et commercial déterminé par les conquêtes tyrrhéniennes. Il y a donc là un monde nouveau à étudier; monde oriental, comme nous l'avons dit en commençant, et dont la connaissance intime pourra seule nous donner le secret de l'étonnante transformation qui se révèle subitement à nous dans les contrées occidentales et orientales de l'Europe, au moment où à l'âge de pierre succède l'âge caractérisé par l'introduction des métaux; cette transformation, un seul fait dans le monde peut nous en donner une idée : l'introduction subite de la civilisation européenne en Amérique à la suite de la découverte de Christophe Colomb (1). La science est appelée à nous faire ainsi assister à l'histoire de la découverte de la jeune Europe par les vieilles populations de l'Asie centrale (2).

Alexandre Bertrand.

(1) Cette comparaison résume parfaitement notre pensée. De même que nous trouvons en Amérique, après la conquête, un fond de civilisation uniforme avec des différences sensibles provenant de la diversité des éléments venus d'Europe, Espagnols, Français, Anglais, Allemands, mêlés sur quelques points à l'élément indigène, de même que nous y trouvons deux langues se disputant ce grand empire, l'Espagnol et l'Anglais, toutes deux aryennes; de même qu'il ne serait pas impossible à des archéologues de faire la part en Amérique, archéologiquement, de l'élément indigène et de l'élément nouveau, et, dans l'élément nouveau, des divers groupes qui l'ont formé, de même nous pouvons retrouver en Europe les éléments divers venus d'Asie vers le xxe siècle avant notre ère. Il y a, toutefois, entre ces deux grands faits historiques, comparables à tant d'égards, une différence essentielle. C'est que les Asiatiques semblent n'avoir trouvé en Europe que des populations blanches, tandis que les Européens ne trouvèrent, au contraire, en Amérique que des populations de couleur.

(2) Il s'ensuit que les archéologues, en reconstituant les annales primitives de l'Occident, compléteront, probablement sur plus d'un point, l'histoire de l'Asie.

TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES

D'ASIE MINEURE (1)

Je me propose de mettre sous les yeux de l'Académie trois inscriptions qui ont été récemment découvertes en Anatolie, qui paraissent inédites, et qui, chacune à des titres différents, présentent quelque intérêt et méritent de prendre place dans l'épigraphie de l'Asie Mineure.

I

La première provient d'Amasia, et c'est à l'obligeance de M. Renan que j'en dois la communication. Elle accompagnait une lettre, signée D. Ermakow, que je transcris tout entière :

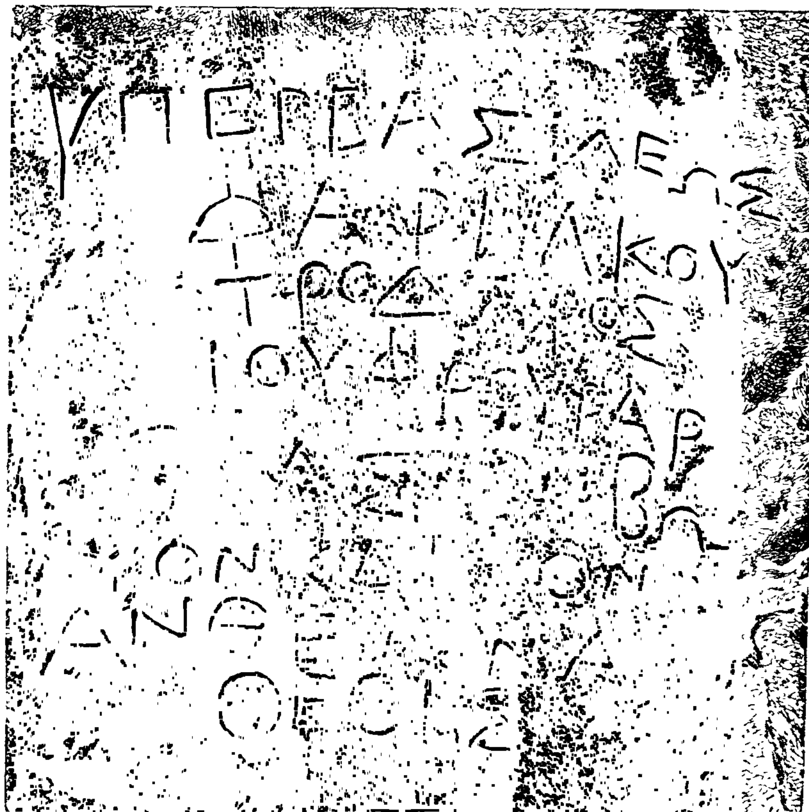
« Au mois d'octobre 1872, explorant les environs d'Amasia, dans le but d'y faire des études photographiques, j'ai trouvé par hasard une inscription grecque, qui remonte au temps de Pharnace II, successeur et fils de Mithridate le Grand, et qui régnait sur le Pont et sur le Bosphore Cimmerien en l'an 64 avant Jésus-Christ. Cette inscription, que je me fais un plaisir de vous communiquer ci après, se trouve au nord-est de la ville, à une hauteur d'environ 200 mètres au-dessus du ravin où coule la rivière d'Amasia, immédiatement audessous de la forteresse et à une petite distance des *Migares* (Mahara), ou tombeaux des anciens rois. L'inscription est taillée dans le roc, en caractères portant une hauteur de 40 centimètres chacun.

« Trébizonde, le 18/30 novembre 1872 »

A cette lettre était jointe une photographie très-vigoureuse et très-nette, représentant la paroi de rocher où l'inscription a été gravée

(1) Le présent mémoire a été lu devant l'*Academie des inscriptions*, dans la séance du 25 juillet 1873. Il a été reproduit dans les *Comptes rendus*, p. 261 et suivantes.

d'un ciseau vigoureux, mais rapide et négligent. La taille est profonde, mais ni les lignes ne sont droites, ni les lettres toutes égales et régulièrement disposées. Un très-petit nombre de lettres paraissent avoir été effacées par l'action du temps ou être cachées sous quelque tache blanchâtre de mousse et de lichen; en tout cas, on n'en distingue point la trace sur la photographie, dont je donne ci-dessous un fac-simile fort exact.



La lacune, au commencement de la troisième ligne, se laisse aisément remplir. Nous voyons, par la cinquième et la sixième ligne, où le supplément est certain, qu'il manque très-peu de chose, deux ou trois lettres tout au plus. Je rétablis donc Μη]τρόδωρος, nom dont les éléments sont empruntés au culte de la grande déesse mère, si populaire dans toute cette région, et qui se rencontre fréquemment

en Asie Mineure. Au commencement de la ligne quatre se lisait le nom du père de Métrodore; il se terminait soit par **TOY**, soit par **IOY**, car la première lettre visible sur la pierre pourrait être un **T**, d'après un trait horizontal à peine marqué, qu'il me semble distinguer sur l'épreuve. En présence de cette incertitude et du grand nombre de restitutions possibles, je m'abstiens d'en proposer qui seraient purement conjecturales. A la cinquième ligne, les lettres **XHΣ**, puis les lettres **TO**, à la sixième le **M**, ne peuvent faire l'objet d'aucun doute.

Je lis donc ainsi l'inscription :

Ὑπὲρ βασιλέως	Pour le roi
Φαρνάκου	Pharnace
Μη[τρόδωρος	Métrodore
]ιου φρουραρ-	ayant commandé la citadelle
χήσ]ας [τὸ]ν βω-	a consacré l'autel
μ]ὸν καὶ [τ]ὸν	et le
ἀνθεῶνα	parterre
θεοῖς	aux dieux.

L'ellipse d'ἀνέθηκεν, gouvernant βωμόν, est d'usage fréquent dans les dédicaces. Il n'y a donc, de ce chef, aucune difficulté; il s'agit d'un monument religieux qu'un grand officier d'un roi de Pont, après avoir été gouverneur de la redoutable citadelle d'Amasia, la clef de la vallée de l'Iris, avait consacré aux dieux en l'honneur et au nom de son maître. Quel est ce maître? L'auteur de la découverte avait pensé tout d'abord à Pharnace II, le dernier roi de Pont, célèbre par la trahison qui coûta la vie à Mithridate Eupator, et par la défaite qu'il essuya à Zéla et que César a racontée en trois mots fameux (1). Nous songerions plutôt à Pharnace Ier, le sixième prince de la dynastie, qui régna de 184 à 157 avant notre ère. Les vraisemblances nous paraissent être en sa faveur, quoiqu'il soit impossible d'arriver ici à la certitude. Pharnace Ier eut un long règne de vingt-sept ans, pendant lequel ses principaux officiers purent à loisir lui donner des témoignages de leur respect et travailler à embellir sa capitale, ajouter quelque chose à l'ensemble des monuments, citadelle, tombes royales, palais, qui décoraient la face du pittoresque rocher au pied duquel coulait l'Iris et s'allongeait la ville d'Amasia. Pharnace II n'a, tout au contraire, occupé le royaume de Pont et été

(1) Sur la bataille de Zéla, voir un mémoire, accompagné d'une carte, que nous avons lu à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1871, p. 312-328).

maître d'Amasia que pendant les quelques mois qui se sont écoulés entre sa victoire sur Gnæus Domitius Calvinus et l'arrivée de César pendant l'hiver de 47 à 48 avant notre ère. Pendant ce court intervalle que Pharnace employa à pressurer la province et à faire des préparatifs de guerre, le Métrodore en question, après avoir exercé les fonctions de gouverneur d'Amasia, aurait-il encore eu le temps de s'occuper de pareils soins? Ou bien serait-ce après le rétablissement de la domination romaine qu'un ancien général de Pharnace aurait osé, par cette consécration et cette inscription, rappeler le souvenir du dernier représentant de l'antique dynastie, de celui qui, dans Amisos, avait si cruellement fait périr tant de citoyens romains? Rien, à mon avis, n'est plus improbable. Quant à la forme des caractères, il serait inutile d'y chercher la solution du problème; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils conviennent aussi bien au second qu'au premier siècle avant notre ère.

A la ligne sept, nous lisons ἀνθεῶνα; on aurait peut-être pu penser, au premier moment, que là aussi, à gauche, une lettre était devenue illisible, qu'il fallait restituer un Π, et lire Πανθεῶνα. Ce terme aurait désigné un édicule ou un temple consacré, comme le Panthéon de Rome, à tous les dieux: nous n'avons pas cru devoir accepter cette interprétation.

Sur la photographie on distingue très-bien, vers la gauche, une fente profonde du rocher qui, à cette hauteur, serre d'assez près l'inscription pour ne pas laisser la place du Π; elle touche presque à l'A. Si c'était un accident récent, elle laisserait, d'après l'écartement moyen des lettres, paraître quelques vestiges du Π, car on aperçoit très-bien, sur ce point, toutes les rugosités du roc. L'inspection de la photographie nous disposait donc déjà à ne point nous croire en droit d'insérer ici une lettre avant l'A.

La forme Πανθεῶνα, à laquelle on arrivait par cette restitution, augmentait nos doutes. Elle est sans exemple dans les écrivains de l'époque impériale, qui ont souvent l'occasion de mentionner le célèbre édifice consacré par Agrippa. C'est partout le mot Πάνθειον, dérivé très-régulièrement formé, que l'on rencontre avec la variante Πάνθεον. Dans les inscriptions latines, qui appartiennent toutes à l'Italie, il est souvent question de statues *panthées*, c'est-à-dire réunissant les attributs de plusieurs divinités; c'est toujours *divus Pantheus*, *signum pantheum*. Pour lire Πανθεῶνα, qui ne pourrait signifier qu'un temple de tous les dieux, il faudrait donc inventer un mot dont rien ne nous autorise à supposer l'existence. Admettons un moment, par hypothèse, cette lecture; ne serait-il pas bien étrange

que l'autel, appendice du temple, fût mentionné avant le temple ; ne serait-ce pas contraire à l'ordre toujours suivi dans les dédicaces de ce genre ? Enfin, rien ne nous prouve que dans la première moitié du second siècle avant notre ère on ait eu déjà l'idée d'un temple consacré à toutes les divinités ensemble. Le Panthéon d'Agrippa, les inscriptions en l'honneur de divinités panthées, les figures de ce genre qui existent dans nos collections, tout cela est de l'époque impériale.

Toutes ces difficultés, et notamment celle qui tient à la place occupée dans la dédicace par le mot βωμός, disparaissent si nous lisons, comme nous y invite la photographie, ἀνθεῶνα. Ici nous n'avons point à inventer une forme étrange et inusitée. Ἀνθεών n'est pas d'un usage fréquent, mais il existe ; il nous est donné par le *Thesaurus*, dans l'édition Didot, comme tiré des glossaires, avec cette traduction, *viretum, viridarium*. C'est un mot parfaitement formé ; il me suffit, pour en rendre compte, de transcrire quelques lignes du *Traité de la formation des mots grecs* de M. Adolphe Régnier (1) :

ών, gén. ῶνος — εών, εῶνος.

« Ces suffixes se combinent avec des thèmes nominaux et forment des substantifs qui désignent des lieux, et surtout des lieux où certaines personnes, certains animaux, certaines choses se trouvent en grand nombre. Exemple : θυρών, *place devant la porte*, de θυρά, *porte*; ἀνδρών, *appartement des hommes*, d'ἀνδρ, radical d'ἀνήρ, gén. ἀνδρός, *homme*; γυναικών, *appartement des femmes*, de γυναικ, radical de γυνή, gén. γυναικός, femme, etc. »

Ἀνθεών, c'est donc un parterre, un jardin de fleurs. On se représenterait difficilement un temple, quelles que fussent son architecture et ses proportions, dressé contre ce mur vertical de rocher qui s'élève en arrière des tombes et monte tout droit jusqu'au double sommet, jusqu'à la citadelle (2) ; de quelque manière que s'y fût pris l'architecte, l'édifice, au lieu de détacher ses profils sur le ciel, aurait toujours paru plaqué contre cette surface grisâtre et de loin se serait confondu pour l'œil avec la montagne. Au contraire, rien de plus heureux pour varier un peu l'aspect de toute cette pierre, rocher, palais et murailles, que des massifs d'arbres et de fleurs brillantes adossés à la montagne, et au milieu de tout ce feuillage un grand autel, aux

(1) § 184.

(2) Voyez l'*Exploration archéologique de la Galatie* par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, pl. 70 et 71.

proportions monumentales, s'enlevant sur la verdure. Sur cette pente tournée vers le midi, pour peu que l'on eût apporté assez de terre végétale et pourvu à l'arrosement au moyen de citernes voisines, lauriers, arbousiers, myrtes, rosiers, cistes, althéas, toutes les plus belles plantes de la région devaient pousser à merveille et singulièrement égayer ce sévère ensemble.

Nous avons peine à nous expliquer, M. Guillaume et moi, comment cette curieuse inscription a pu nous échapper ; nous serions heureux de savoir au juste en quel endroit elle se trouve. D'après les indications, malheureusement trop succinctes, que contient la lettre de M. Ermakow, nous inclinerions à en chercher la place vers le fond de cette espèce de cirque que le rocher dessine, comme on peut le voir dans notre *plan général de la nécropole d'Amasia* (1), entre les deux groupes de tombes royales. C'est sans doute là, à une assez grande hauteur au-dessus de l'aire inclinée circonscrite, vers la ville, par la muraille, qu'il faut chercher ce texte et que l'on pourrait peut-être relever quelques traces des dispositions qu'il mentionne. Je dirai plus : si cette inscription se lit au-dessus ou dans le voisinage immédiat de l'une des tombes royales, peut-être elle nous révèle le nom du propriétaire de cette tombe. L'ἀνθεών serait alors un jardin funéraire, créé et entretenu par un des anciens serviteurs du roi, auprès de son tombeau où il l'adore comme un héros divinisé. Les exemples abondent de ces plantations ainsi faites autour d'une chère sépulture par la piété des survivants. Si l'on constatait ainsi un étroit rapport entre cette inscription et l'une des tombes royales marquées sur notre plan, la présomption que nous avons signalée se changerait en certitude : il deviendrait évident qu'il y aurait à chercher dans le Pharnace de notre inscription Pharnace Ier, mort sur le trône et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres, et non Pharnace II, qui reçut le coup mortel en guerroyant dans son royaume du Bosphore Cimmérien et dont le corps ne dut point être rapporté dans cette ville d'Amasia dont il n'avait jamais été, aux yeux des Romains, devenus les maîtres du pays, le souverain légal.

En restituant dans l'inscription le nom du *phrourarque* Métrodore, j'avais cru un moment retrouver ici la trace d'un personnage célèbre au temps de Mithridate le Grand, de ce Métrodore de Scepsis, philosophe et politique, que le roi de Pont avait attaché à son service et dont il avait fait en quelque sorte un ministre de la justice, un juge suprême pour tous ses États. Après examen, il a fallu re-

(1) *Exploration archéologique*, pl. 75, et *Revue archéologique*, 1872, pl. 19.

noncer à cette idée. C'est Mithridate Eupator qui a emmené dans le Pont ce sophiste alors très-renommé, c'est lui encore qui l'a fait périr lors de son séjour en Arménie, auprès de son gendre Tigrane (1). Métrodore de Scepsis, qui n'était d'ailleurs point un guerrier, n'a donc pu commander dans Amasia ni sous Pharnace Ier, le grand-père, ni sous Pharnace II, le fils de Mithridate Eupator.

Nous ne craignons pas d'avoir retenu trop longtemps l'attention de l'Académie sur cette inscription, que nous regrettons de n'avoir pas nous-même transcrite à Amasia. Du jour où la place qu'elle occupe nous sera indiquée d'une manière précise, elle pourra fournir un précieux renseignement pour restaurer l'ensemble des monuments qui décoraient la base de la montagne, au nord d'Amasia, sur la rive gauche de l'Iris, travail difficile et tentant que se promet d'exécuter mon compagnon de voyage, M. Guillaume; en attendant, elle contient la seule mention que l'épigraphie nous ait conservée d'une antique et belliqueuse race de princes qui balança un moment la fortune de Rome, et qui ne fut abattue que par ses deux plus illustres capitaines, Pompée et César. En dehors des historiens, le nom de ces princes ne s'était rencontré jusqu'ici que sur leurs médailles, si rares d'ailleurs jusqu'à ces dernières années. Voici qu'à ces témoignages s'ajoute celui d'un texte lapidaire, unique, si nous ne nous trompons, jusqu'à ce jour.

II

La seconde inscription est d'Ancyre; nous l'avons reçue de M. Giovanni Leonardi, pharmacien dans cette ville. Voici ce que portait la copie qui nous a été adressée d'Ancyre :

ΤΟΡΟΣ ΤΙΤΟΥ ΑΙΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΝΤΟΝΕΙΝΟΥ
ΑΝΘΥΠΑΤΟΙ ΑΧΑΙΑΣ ΗΓΕΜΟΝΙ ΛΕΓΙΟΝΟΣ
Δ · ΣΚΥΘΙΚΗΣ ϹΤΡΑΤΗΓΩΙ ΔΗΜΑΡΧΩΙ ΤΑΜΑΙ
ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ ΒΑΤΒΙΚΙΕΧΕΙΛΙΑΡΧΩ ΠΛΑΤΥΣΗΜΩΙ
ИΕΓΖ ΔΙΔΥΜ ΕΥΤΥΧΟΥΣ
ΚΛ ΜΔ ῶ ΙΜΟΣ

Nous avons ici une partie du *cursus honorum* d'un magistrat romain, la fin, où se trouvaient les charges civiles ou militaires

(1) Strabon, XIII, p. 609; Plutarque, *Lucullus*, ch. XXII.

par lesquelles il avait débuté. Mais jusqu'où est-il arrivé, quelles fonctions occupait-il au moment où l'inscription a été composée, quel est, enfin, ce personnage? Il est plus facile qu'on ne l'aurait cru tout d'abord de répondre à ces questions. L'analogie de nombreux textes lapidaires retrouvés à Ancyre suggère tout de suite la pensée que nous avons ici une inscription composée en l'honneur d'un légat impérial de la Galatie, et la comparaison de notre fragment avec ce que nous possédons d'inscriptions honorifiques provenant d'Ancyre nous révèle bientôt le titre et le nom du personnage. Nous trouvons en effet (nos 4022 et 4023 du *Corpus inscriptionum Græcarum*) un personnage qui a été, lui aussi, légat d'Antonin, et qui, comme l'anonyme de notre fragment, avait exercé, auparavant, les fonctions de légat de la *legio IV Scythica* et de *tribunus laticlarius legionis VII Geminæ Felicis*. Ces concordances sont trop frappantes pour que nous hésitions à reconnaître, dans notre anonyme, le personnage honoré, comme gouverneur sorti de charge, dans les deux autres textes épigraphiques d'Ancyre. C. Julius Scapula, *consul suffectus* aux kalendes de septembre de l'an 891 de Rome, 138 de notre ère, dut gouverner la vaste province de Galatie pendant les années 135, 136, 137, comme nous l'avons démontré dans notre thèse *de Galatia provincia*, p. 114 et 115.

Voici donc comment se restitue, avec une entière certitude, la nouvelle inscription d'Ancyre, à laquelle il doit manquer quatre lignes environ :

[Γ. Ἰουλίῳ Σκάπλᾳ, ὑπάτῳ ἀποδεδειγμένῳ,
πρεσβεύτῃ καὶ ἀντιστρατήγῳ Αὐτοκράτορος
Τραϊανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ, πατρὸς πατρίδος,
ἀρχιερέως μεγίστου, καὶ Αὐτοκρά-]
τορος Τίτου Αἰλίου Καίσαρος Ἀντονείνου,
ἀνθυπάτῳ Ἀχαίας, ἡγεμόνι λεγιόνος
δ' Σκυθικῆς, στρατηγῷ, δημάρχῳ, ταμ[ί]α
ἐπαρχείας Βα[ι]τικῆς, χειλιάρχῳ πλατυσήμῳ
λεγ(εῶνος) ζ' Διδύμ[ου] Εὐτύχους
κλ.....μδ ιμος

« A C. Julius Scapula, consul désigné, légat propréteur de l'empereur Trajan-Adrien Auguste, père de la patrie, grand pontife, et de l'empereur T. Ælius César Antonin, proconsul d'Achaïe, légat de

la légion quatrième Scythique, préteur, tribun, questeur de la province de Bétique, tribun laticlave de la légion septième Gemina Felix. »

Plus détaillée que les précédentes, notre inscription nous fournit sur la carrière de C. Julius Scapula de nouveaux renseignements; ainsi, elle nous apprend que c'était l'Achaie qu'il avait gouvernée avec le titre de proconsul, et que c'était dans la Bétique qu'il avait exercé la charge de questeur.

L'inscription paraît assez négligemment gravée, à moins que nous ne devions attribuer uniquement au copiste les fautes qu'elle contient. Ligne 2, ἀνθυπάτοι pour ἀνθυπάτωι et λεγιόνος pour λεγεῶνος. Ligne 3, c'est, sans doute, le copiste qui n'a pas vu l'I de ταμία. Ligne 4, il a de même omis l'I, plus court que les autres lettres, de Βαιτικῆς, et il a pris pour un **E** le **C** final. Ligne 5, il a vu **И** là où il y a **Λ**. De la dernière ligne, qui contenait, selon toute apparence, le nom de la tribu qui avait élevé la statue et du magistrat qui en avait surveillé l'érection, nous ne pouvons rien tirer. Le iota est partout ascrit, hors ligne 4, où il paraît manquer après le mot χιλιάρχῳ ; mais il n'y a peut-être là qu'une omission du copiste.

III

Inscription copiée à Ancyre (sans autre désignation) par le même Giovanni Leonardi :

ΑΚΥΛΕΙΝΑ ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΤΕΚΝΟΙϹ ΓΛΥΚΥΤΑΤΟΙϹ ΘΕΟΤΕΙΚΩ ΚΑΙ
ΠΑΒΛΩ ΤΟ ΗΡΩΟΝ ΕΑΥΤΗ ΤΕ ΚΑΙ ΤΩ ΑΝΔΡΙ ΜΟΜΜΩΝΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΟΥϹΙ ΕΑΥ
ΤΗϹ ΤΕΚΝΟΙϹ ΕΚ ΤΟΝ ΙΔΙΩΝ ΚΤΗΣΑΜΕΝΗ ΚΑΙ ΕΠΙϹΚΕΥΑϹΑϹΑ ΕΞΕΔΡΑΝ ΚΑΙ
ΤΟ ΠΕΡΙΦΡΑΓΜΑ ΑΠΕΚΑΤΕϹΤΗϹΕΝ ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ

Ἀκυλεῖνα Ἀρχεδήμου τέκνοις γλυκυτάτοις Θεοτεικῷ καὶ Πάβλῳ τὸ ἡρῷον ἑαυτῇ τε καὶ τῷ ἀνδρὶ Μόμμωνι καὶ τοῖς οὖσι ἑαυτῆς τέκνοις ἐκ τῶν ἰδίων κτησαμένη καὶ ἐπισκευάσασα ἐξέδραν καὶ τὸ περίφραγμα ἀπεκατέστησεν μνήμης χάριν.

« Aquilina, fille d'Archédémos, ayant construit et décoré, à ses propres frais, ce monument pour ses enfants chéris Théoticos et Pavlos, pour elle-même et pour son mari Mommon, et pour ceux de ses enfants qui sont encore en vie, a de plus établi l'exèdre et la clôture, en souvenir de ceux qui ne sont plus. »

Sans avoir l'importance des précédentes, cette inscription mérite encore quelques instants d'attention. L'influence de la prononciation qui devait finir par prévaloir dans tout l'Orient s'y marque d'une manière curieuse. L. 2, Πᾶϐλος pour Παῦλος prouve qu'au moment où elle fut gravée, en Galatie, le son du ϐ se confondait avec celui de l'υ dans la diphthongue αυ. L. 3, κτησαμένη n'est certainement pas le participe aoriste du verbe κτάομαι, mais c'est du verbe κτίζω, qui seul donne ici le sens indiqué par le verbe suivant, qu'il faut tirer ce participe ; le son de l'ι et celui de l'η étant le même, le lapicide a écrit κτησαμένη pour κτισαμένη. Les noms Θεοτειχός et Μόμμων ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Pape ; le premier, dont la physionomie est toute grecque, est singulièrement composé ; on ne voit pas quel est le second élément qui vient s'ajouter au mot Θεός. Le second doit être un de ces noms d'origine asiatique qui abonent dans cette région.

La formule τοῖς οὖσι ἑαυτῆς τέκνοις, pour désigner ceux de ses enfants qui sont encore vivants, par opposition à ceux qu'elle a déjà perdus et qu'elle commence par énumérer, n'a point encore été, à ma connaissance, rencontrée sur les marbres. La clôture du περίϐολος funéraire est mentionnée, sous ce même nom de περίφραγμα, dans une autre inscription de la même province, relevée à Pessinunte. et qui figure au *Corpus* sous le n° 4089. Je n'ai point trouvé d'autre inscription funéraire grecque ou latine qui contienne la mention d'une exèdre, ou salle entourée de bancs, attenante au tombeau.

La forme des lettres, l'absence de l'iota ascrit et les confusions de sons que nous avons signalées nous disposent, en l'absence de toute donnée chronologique, à croire cette inscription du IIe, sinon du IIIe siècle de notre ère.

G. PERROT.

LES

JOYAUX DU DUC DE GUYENNE

Suite (1)

V

Liste des livres saisis à Marcoussis après la mort de Jean de Montagu, et déposés au Louvre pour le duc de Guyenne (2).

7 janv. 1410 (n. s.).

S'ensuit la declaracion de certains autres livres que monseigneur le duc de Guienne, qui à present est, a envoyez en la dicte librarie (du Louvre) par maistre Jehan d'Arçonval, confesseur et maistre

(1) Voir les numéros de septembre, octobre et novembre.

(2) Cette liste figure dans quatre des catalogues de la *librairie* du Louvre. Nous allons, pour le point qui nous occupe, résumer l'histoire de ces catalogues d'après le livre souvent cité plus haut de M. Léopold Delisle, et d'après les manuscrits. La liste des livres que le duc de Guyenne fit apporter de Marcoussis au Louvre se trouve d'abord à la fin du premier inventaire que nous ayons de la riche bibliothèque royale, commencé en 1373 par Giles Malet. Elle est précédée de cette note : « Ce sont les livres que noble et puissant prince monseigneur le duc de Guyenne, aisné filz du roy Charles le VIe de ce nom, roy de France, a envoiez en la librarye du roy notre dit seigneur au Louvre, par maistre Jehan Darsonval, confesseur et maistre d'escolle de mon dit seigneur de Guyenne, et lesquelz ont esté receuz et mis en la dicte librarye, par moy Giles Malet, maistre d'ostel du Roy nostre dit seigneur et garde de sa dicte librarye. le VIIe jour de janvier mil IIII^c et neuf. » (Bibl. nat., ms. fr. 2700, fol. 37.) C'est à ce premier inventaire que fait allusion le texte que nous publions ci-dessus. Nous avons déjà dit, p. 216, qu'il avait été publié par Van Praet. Les livres y sont décrits d'une façon plus sommaire que dans celui dont nous allons parler. — Giles Malet étant mort une année après le fait que nous venons de rapporter, on fit un nouveau catalogue avant la remise des clefs à Antoine des Essarts, commis par le roi à la garde de sa bibliothèque, le 7 juillet 1411. L'auteur de ce

d'escolle du dit monseigneur de Guienne, et lesquelz furent receuz et mis en la dicte librarie par feu messire Giles Malet, en son vivant

récolement est un greffier de la chambre des Comptes, Jean Le Bègue, dont nous nous proposons d'étudier l'honnête et savante personnalité dans une des prochaines livraisons de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il décrivit les livres du Louvre et en particulier ceux qui nous intéressent, avec beaucoup plus de soins et de détails que Giles Malet. Aussi comme, en outre, cette liste des livres de Marcoussis y est, ainsi qu'on va voir, plus complète que dans les inventaires suivants, est-ce celle que nous avons préféré publier. — Antoine des Essarts resta peu de temps garde de la librairie royale, et fut dès le 8 mai 1412 remplacé par Garnier de Saint-Yon, échevin de la ville de Paris. Mais ce dernier remplit aussi sa charge peu de temps, car le 24 mars de l'année suivante, on le voit à son tour céder la place à Jean Maulin. C'est alors que fut rédigé, encore par Jean Le Bègue, le 3e inventaire, commencé, il est vrai, le 13 octobre 1413, mais terminé seulement le 10 juillet 1415 (voy. Bibl. nat., ms. fr. 9430, fol. 69). Les livres remis par le duc de Guyenne occupent les feuillets 63 et 64. Leur description y est la reproduction exacte de celle que nous publions, sauf que, dans l'intervalle de deux inventaires, à la faveur des troubles politiques, trois volumes avaient disparus, le Gréel pour une église, le Graal noté, et l'Epistolier, qui portaient dans l'inventaire de 1411 les numéros 929, 937 et 938. Cette disparition avait eu lieu « malgré que les dits Maulin et (Le) Bègue eussent chacun une clef de la librarie diverse l'une de lautre, et n'y povoient entrer l'un sans l'autre. » Cependant, ajoute Le Begue, « on avoit sans les clefs esté en icelle librarie et prins plusieurs livres comme dit et monstré sera en temps et lieu. » (Ms. fr. 9430, fol. 45.) — La quatrième et dernière fois que l'on trouve les livres provenus de Marcoussis décrits séparement dans les catalogues du Louvre, c'est en avril 1424 (n. s.). Cet inventaire, rédigé, après la mort de Charles VI, par ordre du duc de Bedfort, régent, est celui qui a été publié par M. Douet d'Arcq. La liste qui nous occupe n'y est plus séparée et reléguée à la fin comme dans les catalogues faits du vivant et sous les yeux du Dauphin, mais elle est copiée si fidèlement sur l'inventaire de 1411 qu'on a laissé dans le préambule les mots « qui de présent est » en parlant du duc de Guyenne, mort depuis plus de huit ans. Toutefois, si ce catalogue est intéressant en ce qu'il donne les prix auxquels furent alors estimés les livres, — prix très-bas à cause des malheurs de l'époque, — il est encore plus incomplet que le second de Jean Le Bègue, puisque, outre les trois livres qui manquent déjà dans ce dernier, on y constate encore l'absence des numéros 928 (Ovide) et 951 (service de sainte Radegonde), ce qui réduit les anciens livres de Jean de Montaigu à 15. — Nous avons marqué, à la suite de chaque article, le numéro qu'il porte dans l'inventaire de Giles Malet (1410), dans le deuxième inventaire de J. Le Bègue, enfin dans celui de 1424.

Jean Le Bègue, dans son inventaire de 1413-1415, nous fournit encore un renseignement qui doit trouver sa place ici. En marge des numéros 4, 5, 6 et 7 qui s'appliquent aux quatre volumes de la traduction française du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais par Jean de Vignay, il avait écrit cette note : « Mettre que avant que ce présent inventoire feust fait monseigneur le duc de Guienne manda maistre Jehan Maulin et moy, qui avions chacun une clef de la dicte librarie, et nous fist bailler à monseigneur de Baviere ces quatre volumes de Vincent. Lebègue. » Ce « monseigneur de Baviere » c'est encore le duc Louis, frère de la reine Isabeau; et c'est là une nouvelle preuve — car le Dauphin ne dut agir que sous son influence — du soin

garde de la dicte librarie, le 7[e] jour de janvier l'an 1409, comme est escript au 37[e] foillet de l'ancien inventaire :

922. Et premierement, une Bible en françois, ou les histoires escolastres, en tres grant volume, couvert d'une chemise de soye à queue, à deux fermouers d'argent à roses dorées, escripte de bonne lettre de forme toute neuve, à deux coulombes, tres bien historiée et enluminée, commençant ou 2[e] folio *de l'irresse Noë et de la malaisson*, et ou derrenier *comme flambe de feu;* et est signée en la fin : J. Darçonval. (Van Praet. 911. — Le Bègue, 900. — Douët D'Arcq, 198.)

923. Item, Josephus de l'ancienneté des Juifs, escript en françois, en lettre de note toute neusve, à deux coulombes, et bien enluminé, commençant ou 2[e] folio *entre nous hommes*, et ou derrenier *dis et moult impetueusement;* signé en la fin Darçonval, couvert de veluau azuré, à deux fermoirs de cuivre et bouillons en cuivre dorez. (V. P., 912. — L. B., 901. — D. D., 199.)

924. Item, Titus Livius en françois, en tres grant volume, contenant trois décades en XXIX livres, escript de tres bonne lettre de forme, à deux coulombes, et tres bien historié et enluminé, de la translation du prieur de Saint-Eloy de Paris, commençant ou 2[e] fol. *nez jour d'avoir audience*, et ou derrenier *ront perpetuelment en soy*, et fut du roy Charles comme il est escript en la fin du dit livre, couvert de cuir qui fu vert, à deux fermoirs d'argent dorez esmaillez de France. (V. P., 913. — L. B., 902. — D. D., 200.)

925. Item, la première partie de saint Augustin de la Cité de Dieu, de la translation maistre Raoul de Praelles, escripte en françois, de bonne lettre de note, à deux coulombes, commençant ou 2[e] fol. *et puis est mise*, et ou derrenier *cion des auges de l'umain*, couvert de cuir vermeil empraint, à bouillons et 2 fermoirs de cuivre dorez et tissuz de soye noirs. (V. P., 914. — L. B., 903. —D. D., 201.)

926. Item, l'autre partie du dit saint Augustin de la Cité de Dieu, pareillement escripte, couverte et fermant comme dessus, commençant ou 2[e] fol[o] *et autres haultes matières*, et ou derrenier *de loyauté et d'équité*. (V. P., 915. — L. B., 904. — D. D., 202.)

927. Item, le livre des Proprietez des choses en françois, escript de lettre de note à deux coulombes, commençant ou 2[e] fol[o] *saige et entendant*, et ou derrenier *III et la tierce partie*, couvert de cuir ver-

avec lequel cette reine dépouillait son époux et son pays d'adoption au profit de sa famille. Ces quatre volumes allèrent sans doute rejoindre l'argent et les joyaux dont nous avons parlé plus haut. En tout cas, il est facile, d'après les premiers mots des second et dernier feuillets, de voir qu'ils ne figurent plus parmi les exemplaires du Miroir historial que possédait encore le Louvre en 1424.

meil à empraintes, à deux fermoirs d'argent dorez, esmaillez des armes feu Montagu jadis grant maistre d'ostel du Roy. (V. P., 916. — L. B., 905. — D. D., 203.)

928. Item, Ovide Methamorfoseos en françois, de lettre de note, et en ryme, à deux coulombes, commençant ou 2e fol° apres les rubriches *et bien povent estre*, et ou derrenier *de reprouvoir ne de remordre,* couvert de cuir vermeil à empraintes, à bouillons et à deux fermoirs de laton. (V. P., 917. — L. B., 906.)

929. Item, un Greel pour une eglise, noté et bien escript, à une coulombe, commençant ou 2e fol° *mam meam deus*, et ou derrenier *Xristus totus,* couvert de cuir blanc, à bouillons et 2 fermoirs de laton. (V. P., 918.)

930. Item, Ethiques en françois, de lettre de note, et à deux coulombes, le tiexte (*sic*) d'une part et la glose d'autre, commençant ou 2e fol° *ceste science estoit*, et ou derrenier *subget aucune foiz*, couvert de cuir vermeil à empraintes, à bouillons et deux fermoirs de laton. (V. P., 919. — L. B., 907. — D. D., 204.)

931. Item, Les Probleumes Aristote, escripz de lettre de note, en françois, et à deux coulombes, commencant ou 2e fol° *philosophes a la similitude* et ou derrenier *plus motivé*, couvert de cuir vermeil empraint, à bouillons et 2 fermoirs de laton, et n'y a proprement que la derreniere partie des diz probleumes, qui commence au xve livre. (V. P., 920. — L. B., 908. — D. D., 205.)

932. Item, Renart rimé, escript de lettre de note, à 2 coulombes, commençant ou 2e fol° *en l'amer beste,* et ou derrenier *mere dit il,* couvert de cuir vermeil à empraintes, à bouillons et deux fermoirs de laton. (V. P., 921. — L. B., 909. — D. D., 207.)

933. Item, un Psaultier tres ancien, historié et enluminé d'ancienne façon, et y a un kalendrier au commencement, et commence ou 2e fol° du psaultier *reges cos in unga*, et en la fin est la vie Saincte Marguerite, commençant ou derrenier fol° *les anges et fort*, couvert de soye vermeille, à deux fermoirs d'argent dorez et hachiez. (V. P., 922. — L. B., — D. D., 207.)

934. Item, le livre du Tresor dit maistre Brunel Latin, escript de lettre de note, en françois, à deux coulombes, historié et enluminé, commençant ou 2e fol° *corporelz choses*, et en la fin est l'istoire comment Charles conquist Espaigne et Galice, commençant ou derrenier fol° *en celle heure*, couvert de cuir vermeil à empraintes, à 2 fermoirs de laton. (V. P., 923. — L. B., 911. — D. D., 208.)

935. Item, le rommant d'Alixandre et Ysopet, de lettre de forme, rimé, et à deux coulombes, commençant ou 2e fol° *qui l'en mainent,*

et ou derrenier *et nous nous sommes*, couvert de cuir vermeil à emprain:es, et deux fermoirs de cuivre. (V. P., 924. — L. B., 912. — D. D., 209.)

936. Item, la guerre Philippe de Valois et des Flamens, en ryme, de lettre de note, et à deux coulombes, commençant ou 2ᵉ fol° *demenoient tout leur revel*, et ou derrenier *il furent tout la*, couvert de cuir vermeil à empraintes, à bouillons et deux fermoirs de laton. (V. P., 925. — L. B., 913. — D. D., 210.)

937. Item, un Graal noté, couvert de cuir blanc à queue, à cinq bouillons et deux fermoirs de laton, commençant au 2ᵉ fol° *genuit Mathan*, et ou derrenier *patrem omnipotentem*. (V. P., 926.)

938. Item, un Epistolier, couvert de cuir blanc à queue, à cinq bouillons et deux fermoirs de cuivre, escript de grosse lettre de forme, à une coulombe, commençant ou 2ᵉ fol° *veritatem dei*, et ou derrenier *ban multum quoniam:* et est signé à la fin : J. Darçonval. (V. P., 927.)

939. Item, la Vision du prieur de Sallon, de lettre de note historiée et enluminée, couverte de cuir vermeil à empraintes, à 2 fermoirs d'argent dorez, commençant au 2ᵉ fol° *beaux livres il avoit*, et ou derrenier en lettre rouge *le prieur en la fin*. (V. P., 928. — L. B., 914. — D. D., 211.)

940. Item, le Service de saincte Clotilde, noté, couvert de cuir rouge à empraintes, à ung fermoir de cuivre, commençant au 2ᵉ fol° *dilexit*, et ou derrenier *quia a dextris*. (V. P., 929. — L. B., 915. — D. D., 212.)

941. Item, le Service de saincte Radegonde, noté, couvert d'une pel velue, de grosse lettre de forme, et à deux coulombes, commençant ou 2ᵉ fol° *gem eum laudemus*. et ou derrenier *nitate presta*. (V. P., 930. — L. B., 916.

Je Anthoine des Essarts, escuier, varlet tranchant, conseiller et garde des deniers de l'espargne et de la libraierie du roy notre sire, confesse avoir eu et receu de messeigneurs des comptes du roy nostre dit seigneur en six cayers de parchemins contenant 72 foillez, le double de ce present inventoire deuement collationné par maistre Jehan Lebegue, notaire et secretaire du roy nostre dit seigneur et greffier en la dicte chambre, avec les livres contenus et déclairez en icellui depuis le 53ᵉ fueillet du dit présent inventoire jusques cy. Lesquelz livres sont en une tour du chastel du Louvre en troiz chambres ou estaiges l'une sur l'autre : desquelles chambres ou estaiges les clefs me furent baillées par l'ordonnance des dictes gens des

comptes, dès le 7e jour de juillet derrain passé. Tesmoing mon saing manuel cy mis, le 11e jour de mars l'an 1411 (a. s.).

(Signé :) ANTHOINE DES ESSARTS.

(Bibl. nat., ms. fr. 2700, fol. 132 *a* à 133 *b*.)

VI

Lettres par lesquelles Louis de Guyenne nomme Jean de Nordent trésorier et receveur général de ses finances.

Paris, 14 juin 1413.

Loys, ainsné filz du roy de France, duc de Guienne, Daulphin de Viennois. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, pour la bonne et grande relacion qui faicte nous a esté des grans sens, loyauté, souffisance et bonne diligence de notre bien amé Jehan de Nordent, icellui. par l'advis et deliberacion de noz tres chers et tres amez oncle et pere les ducs de Berry et de Bourgoingne et d'autres du conseil de Monseigneur et du notre, avons retenu, ordené et establi, et par ces presentes retenons, ordenons et establissons Tresorier et receveur général de toutes noz finances, pour icellui office avoir, tenir et exercer doresenavant, aux gaiges, droiz, prouffiz et emolumens acoustumez, et tout en la forme et maniere que faisoit François de Nerly par avant notre tresorier et receveur general de toutes noz dites finances (1). Si donnons en man-

(1) Quand François de Nerly fut ainsi remplacé par Jean de Nordent en 1413, il y avait déjà plusieurs années qu'il occupait auprès du duc de Guyenne la charge de trésorier; nous avons vu, en effet (p. 163), que le 30 septembre 1406 il rendait son son quatrième compte semestriel, ce qui permet de supposer qu'il a été nommé en 1404. Or, cette année-là même et pendant les deux années suivantes, il y avait à Paris un joaillier du même nom qui vendait des pierres précieuses au duc de Berry. Ces deux François de Nerly, tous deux contemporains et ayant des rapports avec la cour, ne sont-ils qu'un seul personnage? Nous ne pouvons le dire. Mais, en cas d'affirmative, il peut être curieux de constater, par les extraits suivants d'un inventaire du duc de Berry, que le premier trésorier du duc de Guyenne avait d'abord été un riche marchand de Paris et qu'il se connaissait particulièrement en joyaux :

« Item, un gros dyamant pointu non fait, lequel Monseigneur (de Berry) acheta et paia comptans à Paris, le 28e jour de juing l'an 1404, de François de Nerly, marchant demourant à Paris, la somme de 200 escus d'or. (Arch. nat., KK, 255, fol. 66.)

« Item, une poincte de bericle garnie de 2 marcs 2 onces d'or ou environ, et le fretelet garni de 6 perles et un balay, laquelle Monseigneur acheta de François de Nerly, marchant demourant à Paris, avec les parties des estrainnes que le dit François délivra à mon dit seigneur pour le 1er jour de janvier l'an 1404, la somme de 350 francs. (Ibid., fol. 112, verso.)

dement à notre amé et feal chancellier que, receu du dit Jehan de Nordent le serement acoustumé, il le mette et institue ou face mettre et instituer en la possession et saisine dudit office, et d'icellui, ensemble des gaiges, droiz, prouffiz et emolumens dessus diz, le fasse, seuffre et laisse joïr et user plainement et paisiblement. Mandons aussi et commandons et expressement enjoingnons à notre tresorier et receveur general de notre Daulphiné, et à tous noz autres officiers faisans fait de recepte, que audit Jehan de Nordent comme à notre amé tresorier et receveur general obeïssent et entendent diligemment. Et oultre voulons et nous plaist que les diz gaiges au dit office appartenans il ait et praingne doresenavant par sa main des deniers de sa recepte, lesquelz, par rapportant ces presentes ou vidimus d'icelles fait soubz seel royal pour une foiz seulement, seront allouez en ses comptes et rabatuz de sa ditte recepte par noz tres chiers et bien amez les gens des comptes de mon dit seigneur à Paris et partout ailleurs où il appartendra, sans aulcun contredit ou difficulté, non obstans quelzconques lettres, ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre notre seel à ces presentes. Donné à Paris, le xxe jour de juing l'an de grace mil quatre cens et treze.

(Sur le repli :)

Par Monseigneur le duc et daulphin en son conseil, ouquel messeigneurs les ducs de Berry et de Bourgoigne, le chancellier de France, l'arcevesque de Bourges, le chancellier de Bourgogne, le sire de Heilly, mareschal de Guienne, et autres estoient.

MILET.

Dictus de Nordent prestitit solitum juramentum in manibus domini cancellarii die ultima junii anno domini M° CCCC XIII°, me presente.

MILET.

(Orig. sur parch. Fragm. de sceau. — Bibl. nat., ms. fr. 20416, pièce 27) (1).

« Item, un gros dyamant pointu non fait, lequel Monseigneur acheta dudit François de Nerly, le 8 jour de novembre l'an 1406, pour le pris et somme de 1250 escus. » (Ibid., fol. 66, verso.)

— Dans un autre compte de 1413-1416, c'est la femme de Fr. de Nerly qui fait un cadeau au duc de Berry, et bien que la chose se passe dix ans plus tard, ce cadeau est encore un diamant, d'où l'on peut conclure que, une fois demis en 1413 de son office de trésorier, Fr. de Nerly reprit son métier de joaillier, s'il l'avait jamais quitté :

« Item, ung gros diamant à façon de mirouer, assis en ung annel d'or esmaillé de bleu, semé de roses de rougecler que la femme François de Nersly (sic) donna à Monseigneur le 27 août 1415. » (Ibid., fol. 203.)

(1) On trouve à la suite de cette lettre (ib.d., pièce 29) une autre ordonnance de Charles VI, du 29 juin 1419, où l'on voit que Jean de Nordent avait continué jusqu'à

VII

Jean de Boissay, chambellan du duc de Guyenne et son lieutenant du château de Rouen, certifie que Raoul de Guissart a fourni à l'artillerie du château 83333 *viretons.*

Rouen, 20 nov. 1413.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan de Boissay, chevalier, conseillier, chambellan de monseigneur le duc de Guienne et son lieutenant ou chastel de Rouen, savoir faisons que par devant nous fu present Colin Billart, maistre des artilleries du chastel et bailliage de Rouen, et recongnut avoir eu et receu de Raoul de Guissart, bourgeois de Rouen, quatre vings trois milliers trois cens et trente trois viretons rabotés et empenés bien et deuement sans fers, que icellui artilleur disoit avoir mis en garde avec l'autre artellerie du dit chastel, comptés et encassés, pour s'en aidier toutes et quanteffois que mestier sera. De laquelle confession de recepte faicte par le dit artilleur le dit de Guissart nous requis ces lettres que nous lui avons accordées pour lui valloir en temps et en lieu ce que de raison seroit. En tesmoing de ce nous avons seellé ces presentes du seel dont nous usons oudit office, le xxe jour de novembre l'an mil IIII^c et traize.

(Orig. sur parch. scellé en cire rouge sur simple queue. — Bibl. nat., *Cab. des titres*, Originaux, au mot BOISSAY) (1).

a mort du duc de Guyenne à remplir auprès de lui les fonctions de trésorier. Seulement, réfugié à Troyes, il avait été empêché jusqu'alors de rendre ses comptes, « montans les receptes des dits comptes environ la somme de dix sept mil frans, et autant ou plus monte la despense ». Charles nous apprend, en effet, qu'on n'aurait pas pu les apporter à Paris « seurement et sans péril des gens d'armes et de trait qui de pieça avoient esté et encore estoient en plusieurs lieux et forteresses du pays qui est du dit lieu de Paris à Troyes ». Toutefois, comme « moyennant certaines treves et abstenence de guerre prinses nagaires jusques à certains temps avenir » on pouvait alors « par entre iceulx gens d'armes et de trait assez seurement aler et venir du dit lieu de Paris ou dit lieu de Troyes et d'icellui lieu de Troyes ou dit Paris », le roi ordonne qu'on profite de l'armistice pour expédier à la chambre des comptes toutes les « escriptures » de Jean de Nordent.

(1) Sur le même Jean de Boissay et les autres personnages de sa famille attachés au service du roi ou du Dauphin, on peut consulter ce dossier BOISSAY qui est très-riche.

VIII

Charles VI déclare que la pension annuelle de 2000 l. t. qu'il a précédemment donnée à Jean de Nyelles, chancelier du Dauphin, ne fait pas double emploi avec les 2000 l. t. que le trésorier du Dauphin touche chaque année pour les dépenses de l'écurie et de l'argenterie de ce prince.

Paris, 6 fév. 1410 (n. s.).

Charles, par la grace de Dieu, roy de France. A notre amé et feal chevalier, conseillier et maistre d'ostel, le prevost de Paris, souverain gouverneur des finances des aides ordonnez pour la guerre, et à noz amez et feaulz les generaulx conseilliers sur le fait des diz aides, salut et dilection. Comme, par noz autres lettres données le XIV[e] jour de novembre derrain passé, nous aions voulu et ordonné que notre amé et feal chevalier et conseillier, Jean de Nieles, chancellier de notre tres chier et tres amé ainsné filz, Loys, duc de Guienne et dalphin de Viennois, ait et prengne par chascun an, pour l'estat de lui et pour lui aidier à suspoiter les charges et le relever des frais, mises et despens que faire et soustenir lui convenoit et convient en servant nous et notre dit filz, oultre et par dessus les drois, prouffiz et emolumens quelzconques qui lui peuent et doivent competer et appartenir à cause des diz estat et office, la somme de deux mil livres tournoiz de gaiges des deniers ordonnez ou à ordonner chascun an pour l'estat de notre dit filz, si comme en nos dites autres lettres est plus à plain contenu, et il soit ainsi que en ce que nagaires avons ordonné baillier et delivrer au tresorier des finances de notre dit filz, pour la despence, escuierie, argenterie et autres faiz pour l'estat d'icellui notre filz pour ceste presente année commençant le premier jour d'octobre derrain passé, la dite somme de deux mil liv. t. n'a aucunement esté mise ne comprinse en l'assignacion que pour ce a esté faite, comme entendu avons; — pourquoy nous, qui voulons notre dit conseillier estre paié et contenté de ses diz gaiges de II[m] liv. t., vous mandons et expressement enjoingnons que, par Alixandre le Boursier, receveur general des diz aides, vous à notre dit conseillier faites paier, baillier et delivrer la dite somme de II[m] liv. t. pour ses diz gaiges d'une année com-

mençant le XIXe jour de novembre dessus dit, en lui faisant d'icelle somme presentement baillier descharge ou descharges par le dit Alixandre, sur telz receveurs ou grenetiers que vous aviserez estre le plus expedient pour le paiement et avancement d'icelle somme. A vous et auquel Alixandre avons de ce faire donné et donnons plain povoir, auctorité et mandement especial par ces presentes, par lesquelles rapportant avecques le vidimus de noz autres lettres dessus dites et quittance sur ce de notre dit conseillier, nous voulons la dite somme de II^{m} l. t. estre allouée es comptes et rabatue de la recepte du dit Alixandre par noz amez et feaulz les gens de noz comptes à Paris, sanz aucun contredit, nonobstant que l'annee dessus dite ne soit pas encores toute escheue, et quelzconques ordonnances, mandements ou deffenses ad ce contraires. Donné à Paris, le siziesme jour de fevrier, l'an de grace mil cccc et neuf, et de notre regne le XXXe.

Par le roy, plusieurs des chambellans presens.

GONTIER.

(Orig. sur parch. — Bibl. nat., *Chartes royales*, t. XII, pièce 630) (1).

IX

Louis, duc de Guyenne, donne à Guillaume du Mesnil, son valet tranchant, la conciergerie de son château de Saint-Ouen-sur-Seine.

Paris, 13 mars 1413 (n. s.). — Vidimus du 21 mars.

A tous ceulx qui ces lettres verront. Robert de la Heuse, dit le Borgne, chevalier, seigneur des Vantes, chastellain de Bellencombre,

(1) Le 2 décembre suivant. Charles VI gratifiait encore Jean de Nyelles d'une pension de 1000 liv. tourn. par an, et le 31 mars 1411, le chancelier donnait quittance du premier terme échu de cette pension. Il l'avait obtenue pour avoir « continuellement et diligemment vacqué et entendu » au conseil élu « par tres grant *scrutine* et investigation » afin « d'expédier, conseillier et conduire les besoignes et affaires » du royaume. (V. Bibl. nat., *Cab. des titres*, Originaux, deux pièces sur parchemin du dossier NIELLES. — Jean de Nyelles, comme tous les officiers du duc de Guyenne, avait encore d'autres profits : il recevait des cadeaux en nature du roi et des princes du sang. C'est ce que prouve, entre autres exemples, la note suivante d'un des riches inventaires du duc de Berry. En marge de la mention d'un « gros bouton de musc garni d'or et de perles, que monseigneur (de Berry) acheta de feu Nicolas Picace ».

conseillier, chambellan du roy nostre sire, et commis à la garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil cccc et douze, le mardi xxi° jour de mars, veismes unes lettres patentes de monseigneur le duc de Guienne, scellées de son grant seel sur double queue comme il apparoit en cire vermeille, contenans ceste fourme :

Loys, ainsné fils de roy de France, duc de Guienne et dalphin de Viennois. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour consideracion des bons et agreables services que nostre bien amé Guillaume du Mesnil, conseiller de Monseigneur et nostre varlet tranchant, et Marguerite de Bretigny, sa femme, ont faiz à mon dit seigneur, à nous, et à notre tres chiere et tres amée compaigne la duchesse en plusieurs et diverses manieres, font chascun jour et esperons que encores facent, et aussi pour certaines autres causes à ce nous mouvans, à yceulx Guillaume et sa femme avons donné et donnons par ces presentes la conciergerie et garde de nostre hostel assis en la ville de Saint-Oin, que nagueres souloit tenir et avoir messire Jehan de Nyelles chevalier, et lequel pour certaines causes à ce nous mouvans nous en avons deschargié et osté, deschargons et ostons du tout par ces mesmes lettres; à avoir et tenir par le dit Guillaume et sa femme et chacun d'eulx tant comme il nous plaira la dite conciergerie et garde, avecques toutes ses rentes, revenues et autres prouffiz et droiz quelzconques appartenanz à iceulx hostel, conciergerie et garde, tout en la fourme et maniere que faisoit le dit messire Jehan de Nyelles. Si donnons en mandement à noz amiz et feaulx gens de noz comptes à Paris et a touz autres à qui ce pourra et devra appartenir et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra, que les diz Guillaume et sa femme et chascun d'eulx facent et laissent et seuffrent doresnavant joir et user d'icelle conciergerie et garde plainement et paisiblement, et à eulx en ce obeïr et entendre de tous à qui il appartiendra, et yceulx mettent ou facent mettre de par nous, se mestier est, en possession et saisine d'icelle conciergerie et garde, osté et debouté sur ce le dit messire Jehan de Nyelles, lequel nous en avons deschargié et osté comme dit est, et tout autre illicite detenteur non aiant noz lettres de don sur ce precedens en date ces presentes. Ausquelles en tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel. Donné à Paris le

on lit : « Datus fuit domino Jean de Nielles cancellario domini ducis Acquitanie prout constat per mandatum suum datum xxa die julii anno M. CCCC. XII. » (Arch. nat., KK, 258, fol. 44.)

XIIIe jour de mars l'an de grace mil CCCC et douze. Ainsi signées : par monseigneur le duc et dalphin, Loys duc de Baviere et le sire d'Anneel presens, J. de Cloye.

Et nous à ce present transcript avons mis le seel de la dite prevosté de Paris, l'an et jour dessus premiers diz.

AUBRY.

(Sur le repli :) Collation faite.

(Orig. sur parch. scellé en cire verte sur simple queue. — Arch. nat., *Trés. des chartes*, J, 737, n° 35.)

LÉOPOLD PANNIER.

(*La suite prochainement.*)

FRAGMENTS INÉDITS

DE

THÉODORE LE LECTEUR ET DE JEAN D'ÉGÉE

(*Suite*)

Voici le texte des fragments annoncés dans l'article précédent (1).

Fol. 1, r°. ... Ἰωάννης (2) ὁ Νικαιώτης (3) Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπος δισχιλίας λίτρας χρυσίου τῷ βασιλεῖ (4) δώσειν ὑπέσχετο, εἰ τὴν ἐν Χαλκηδόνι σύνοδον τελείως ἐκβάλοι (5). Βασιλεὺς δὲ ἠνάγκαζε Μακεδόνιον (6) δέξασθαι εἰς κοινωνίαν τὸν Νικαιώτην διὰ τῶν αὐτοῦ ἀποκρισιαρίων μὴ δεχόμενον μηδὲ ἐκβάλλοντα τὴν σύνοδον. Μακεδόνιος δὲ οὐ κατεδέξατο (7) εἰπὼν βασιλεῖ, μὴ ἂν ἄλλως κοινωνεῖν αὐτῷ, εἰ μὴ μητέρα καὶ διδάσκαλον ἐγγράφως ὁμολογήσοι τὴν σύνοδον. Μοναχοὶ (8) ὑπὲρ διακοσίους ἀποσχισταὶ ὄντες τε καὶ λεγόμενοι, ἀνατολὴν πᾶσαν ταράξαντες κατέλαβον καὶ Κωνσταντινούπολιν · ἀνασοβὰς ὑποδεχθῆναι βασιλεὺς ἐντίμως ἐκέλευσε καὶ δαπάνας δαψιλεῖς χορηγεῖσθαι προσέταξεν καὶ εἰς συντυχίας καλῶν συνεχεῖς εἰσηγεῖτο κατὰ τῆς ἐκκλησίας πολλά · τινὲς τοῦ κλήρου φρονοῦντες τὰ Εὐτυχοῦς, τινὲς δὲ καὶ κατὰ Μακεδονίου τῶν μοναχῶν τοῖς ἐχθροῖς τῆς ἐκκλησίας συνέτρεχον καὶ τοῖς περὶ Σευῆρον ἐσχόλαζον.

Μαθὼν (9) Μακεδόνιος τὰ ὑπὸ Φλαβιανοῦ ἐν Ἀντιοχείᾳ γενόμενα, τοὺς ἀπο-

(1) Voy. le numéro de novembre.

(2) Theophan. ad an. 502, t. I, p. 234, ed. Bonn.

(3) Th. omet Νικαιώτης et donne ὁ ἐπ. Ἀλ.

(4) Th., διδεῖν ὑπεσχ. τῷ βασ.

(5) Th., ἐκβαλεῖ τελείως. Ὁ δὲ βασ.

(6) Th., Μακ. κοινωνῆσαι τοῖς ἀποκρισιαρίοις Ἰωάννου καὶ Ἰωάννην δέξασθαι μὴ δεχ.

(7) Th., Μακ. δὲ ἀντέστη εἰπὼν μὴ κοινωνῆσαι αὐτοῖς εἰ μὴ ὁμολογήσουσιν μητ. καὶ διδ. τὴν ἐν Χαλκηδόνι συνοδον.

(8) Rédaction entièrement différente dans Théoph., p. 233.

(9) Voy. Théoph., p. 285, ou le texte est différent et plus court. Dans Cramer, *Anecd. Paris.*, t. 2, p. 106, la rédaction est la même.

κρισιαρίους αὐτοῦ ἐλθόντας πρὸς αὐτὸν διά τινα χρείαν ἐδίωξεν, ἀναθεματίζων κἀκεῖνον καὶ πάντα τὸν τολμῶντα ὑπενάντιόν τι λέγειν ἢ ποιεῖν τῶν ἁγίων πατέρων.

Μοναχοὶ (1) ζηλωταὶ τῆς πίστεως ἐκ τῆς Παλαιστίνης ἀνῆλθον κατὰ τῶν μοναχῶν τῶν ὄντων σὺν τῷ Σευήρῳ, ἄνδρες εὐλαβεῖς καὶ ἐνάρετοι.

Δωρόθεός (2) τις μοναχὸς τῷ γένει Ἀλεξανδρεὺς βίβλον ἔγραψε πολυσύντακτον (3), εἰς πολλὰς μυριάδας στίχων φερομένην, συνηγορῶν δῆθεν τῇ ἐν Χαλκηδόνι συνόδῳ, ποιήσας δὲ τῆς βίβλου ἰσότυπα, καὶ εἰς ἀνατολὴν, δίδωσι δὲ καὶ εἰς τὴν μονὴν τὴν λεγομένην τῶν Εὐσεβίου, καὶ ἄλλην δὲ δέδωκεν ὁμοίως ἰσότυπον Μάγνᾳ τῇ ἐπ' ἀδελφῷ νύμφῃ τοῦ βασιλέως· ἡ δὲ ζήλῳ θείῳ φερομένη, ὀρθόδοξος γὰρ ἦν, εἰσάγει ταύτην τῷ βασιλεῖ, νομίζουσα ἐκ τῆς ἀναγνώσεως μετατίθεσθαι τὸν βασιλέα ἐκ τοῦ διώκειν τὴν σύνοδον. Ὁ δὲ ἀναγνοὺς καὶ παρὰ τὸ θέλημα τὸ ἴδιον τὴν βίβλον εὑρὼν, ἀφορμῆς λαβόμενος ὡς ἐνόμισεν τῷ ἐπιγράφειν τὴν βίβλον Τραγῳδία ἤγουν προφητεία τῆς νῦν καταστάσεως, ὅπερ Βασιλείῳ τῷ θείῳ κατὰ Ἰουλιανοῦ (4) ὡς λέγουσιν εἴρητο, ἐξορίζει (5) εἰς Ὄασιν τὸν Δωρόθεον, ἡ δὲ βίβλος ἔτι καὶ νῦν παρά τισι διασώζεται.

Ἀσπίωνα (6) τινὰ τῶν πρώτων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοῦ κατὰ Περσῶν πολέμου, τὸ κράτος πρώην ὑπὸ Ἀναστασίου πιστευθέντα, διὰ πολλῶν τῶν ἐν μέσῳ διελθόντα κινδύνων, τελευταῖον ὁ βασιλεὺς εἰς Νίκαιαν ἐξώρισεν, καὶ τὸν ἐπίσκοπον Νικαίας Ἀναστάσιον παρεσκεύασε πρεσβύτερον χειροτονῆσαι, βοῶντα καὶ κράζοντα ὡς παιδεράστης ἐστὶ (7) καὶ αἱρετικὸς, καὶ τὴν χειροτονίαν μὴ θέλοντα δέξασθαι · καὶ τὸν υἱὸν δὲ αὐτοῦ Ἡρακλείδαν εἰς Προῦσαν (8) διάκονον χειροτονηθῆναι προσέταξεν, ὅπερ αὐτὸς μετὰ χαρᾶς κατεδέξατο.

Πολλοὺς, etc., ed. p. 577, 1.
— 2. οἱ δὲ ἀποσχισταί.
— 4. τοῦ om.
— 5. αὐτοί.
— 6. δι' ἡμᾶς ἔλεγον καὶ ἔψαλλον.
— 10. ὑβρίζοντας ὕβριζον.
— 11. μετὰ πολλῶν πληγῶν τούτους ἐξέβαλον.

(1) Ce qui suit manque dans Cram. Voy. Théoph , p. 235, où on trouve quelque chose dans le même genre.
(2) Théoph., p. 235, qui donne moins de détails.
(3) Th., πολύστιχον βίβλον.
(4) Fol. 1, v°.
(5) Cod. ἐξωρίζει.
(6) Cram., p. 106. Théoph., p. 227, écrit Ἄππιων.
(7) ἐστὶ om. Cram.
(8) Προῦσσαν Cram.

P. 571, 12. κινούμενος (1).
— 16. τῆς καρτερίας.
— 18. πλῆθος ὑπάρχον ἄπειρον σὺν τοῖς.
— 22. καλοῦντες.
— 24. παλατίου pro βασιλείου.
— Ib. ἀπέκλεισαν.

Theod. Lect., p. 577, ed. Val.

Paragr. 26, fin : τῷ παλατίῳ παρέστησεν.
§ 27, 2. Μακεδονίου πρόσωπον ἔτι.
— 5. ὑμᾶς ἔχωμεν.
— 30. διῆλθεν.
— 33. τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ om.

Εὐθέως (2) διὰ Κέλωρος (3) τοῦ μαγίστρου ἠπάτησεν ὁ βασιλεὺς Μακεδόνιον καὶ δι' ὑπομνηστικοῦ πρὸς αὐτὸν γενομένου τὴν μὲν σύνοδον τὴν Νικαίας καὶ τὴν τῶν ρν' ὡμολόγησε δέχεσθαι, τὴν δὲ ἐν Ἐφέσῳ καὶ ἐν Χαλκηδόνι μνήμην οὐκ ἐποιήσατο ὅπερ Μακεδονίῳ μέμψεως μεγίστης γέγονεν αἴτιον. Διὰ γὰρ τοῦ ὑπομνηστικοῦ καὶ τὸ ἑνωτικὸν Ζήνωνος συνέθετο δέχεσθαι, ᾧ τινι καὶ μέλλων χειροτονεῖσθαι ὑπέγραψεν. Μαθὼν Μακεδόνιος ὡς οἱ ζηλωταὶ τῆς πίστεως εἰς αὐτὸν σκανδαλίζονται, ἐξελθὼν εἰς τὴν Δαλμάτου μονὴν καὶ τοὺς μοναχοὺς πάντας συναγαγὼν διὰ προσφωνητικοῦ πληροφορῆσαι ἐσπούδασεν, ὡς οὐδὲν ὑπενάντιον τῆς ἐν Χαλκηδόνι συνόδου ἀνέχεται δέξασθαι · οἱ δὲ τῶν μοναστηρίων καταλλαγέντες τούτῳ συνελειτούργησαν. Τὴν ἐκβολὴν Μακεδονίου ὁ βασιλεὺς συγκαττύων χρυσίῳ τινὰς τῶν μοναχῶν καὶ κληρικῶν ἐδελέασεν καὶ προβολὴν ἐπισκόπου ποιήσασθαι προὔτρεπεν · τοῦτο δὲ καὶ αὐτὴν Ἀριάδνην (4) καί τινας τῆς συγκλήτου οὐ μετρίως ἐλύπει · ἠγάπων γὰρ Μακεδόνιον διὰ τὴν τῆς πολιτείας αὐτοῦ καθαρότητα καὶ τὸ περὶ τὰ δόγματα ἀκριβές, ἕως οὗ ἠπατήθη. Δύο τινὰς φαύλους παρεσκεύασεν Ἀναστάσιος γραφὰς ἀποθέσθαι κατὰ Μακεδονίου ἐν τοῖς τρισὶ πραιτωρίοις, τῷ (?) τοῦ ἐπάρχου τῶν πραιτωρίων καὶ τοῦ μαγίστρου καὶ τοῦ ἐπάρχου τῆς πόλεως ὡς κατὰ παιδεράστου καὶ ὡς αἱρετικοῦ · ὁμοίως δὲ καὶ κατὰ πρεσβυτέρων καὶ διακόνων, οἳ τῷ ἐπισκόπῳ συνέκειντο. Κέλερ (5) δὲ ὁ μαγίστρος ἐκ τοῦ ἐπισκοπείου αὐτὸν βιαίως αὐτοῦ βοῶντος ὡς ἕτοιμος εἴη οὐ μόνον ἐν τοῖς τρισὶ (6) πραιτωρίοις τοῖς ἐπαγομένοις ἀπολογήσασθαι, ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ θεάτρῳ, εἰ δέοι, καὶ ἐν τῷ λουτρῷ τοῦ Ζευξίππου · πολλοὶ δὲ τῶν κληρικῶν, οἱ μὲν εἰς

(1) Bonne leçon dont j'ai parlé précédemment.
(2) Voy. Théoph., I, p. 238, qui offre une rédaction différente et plus courte.
(3) Théoph., Κέλλωρος.
(4) Th., Ἀρεάδνην.
(5) Leg. Κέλωρ ou Κέλλωρ
(6) Fol. 2, v°.

φυλακὰς ἀπετέθησαν, οἱ δὲ διαφυγεῖν δυνηθέντες οἱ μὲν εἰς Ῥώμην, οἱ δὲ εἰς Φοινίκην καὶ ἐν ἄλλοις τόποις διεσπάρησαν. Διὰ τοῦ μαγίστρου ὁ βασιλεὺς τὸν αὐθεντικὸν τῶν πεπραγμένων ἐν Χαλκηδόνι χάρτην λαβὴν (l. λαβεῖν) ἐνίστατο πρὸς διάρρηξιν, ὃν ὁ Μακεδόνιος σφραγίσας ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ ἀπέθετο. Καλοπόδιος δέ τις εὐνοῦχος οἰκονόμος τῆς ἐκκλησίας αὐθεντήσας ἔλαβεν καὶ τῷ βασιλεῖ ἀπεκόμισεν.

Ὑπολαβὼν, etc., ed. p. 577.

P. 578, 1. Λιτροβούλβιν (1) καὶ Κίλωνα.

— 3. Ὅπου δήποτε ἐν ἐκκλ. εἰ εἰσῆλθε.

— 5. κατέσπασεν, οὐκ ἤρχ. τ. λ.

— 7. — πρατείοις Τιμ. ἐποίησε γ.

Τὸν (2) Ἀλεξανδρείας Ἰωάννην τὸν Νικαιώτην ἐν τοῖς διπτύχοις ἔταξεν ὁ Τιμόθεος, καὶ τοὺς ἀποκρισιαρίους αὐτοῦ σὺν πάσῃ τιμῇ ἐδέχετο, καὶ συνοδικὰ γράμματα τούτῳ ἀπέστειλεν.

Μαγιστριανὸν (3) πέμψαντες οἱ Μακεδονίῳ ἐπιβουλεύοντες τοῦτον περιμεῖνα ἠνάγκασαν ἐπέκεινα Κλαυδιουπόλει τῆς Ὀνοριάδος· μεταμεληθέντες γὰρ ὅτι τοῦτον χωρὶς καθαιρέσεως ἐξέβαλον ἐμέρισαν ἑαυτοὺς εἰς δικαστὰς καὶ κατηγόρους καὶ μάρτυρας καὶ καθαιροῦσιν ἀπόντα τὸν ἐκβληθέντα καὶ ἐξορισθέντα προκρίσεως καὶ στέλλουσιν αὐτῷ τὴν καθαίρεσιν διά τινων ἐπισκόπων καὶ πρεσβυτέρου Κυζικηνοῦ· τούτους δὲ θεασάμενος Μακεδόνιος ἤρετο εἰ τὴν ἐν Χαλκηδόνι δέχονται σύνοδον· τῶν δὲ εἰπόντων τούτου γάρ τίς εἴη, αὐτὸς ἔφησε πρὸς αὐτούς· τί οὖν; Σαβα..... (4).

Fol. 3, r°. .... θάνατον ἑτοίμως ἑαυτοὺς παρέχουσιν· ἐντέτακται δὲ ἡ μία τῶν πρὸς βασιλέα δηλοῦσα καὶ τῶν ἄλλων τὴν δύναμιν.

Τοῦ (5) ἐπισκόπου Θεσσαλονίκης διὰ φόβον τοῦ βασιλέως κοινωνήσαντος Τιμοθέῳ, τεσσαράκοντα ἐπίσκοποι τοῦ Ἰλλυρικοῦ καὶ Ἑλλάδος ἀθροισθέντες εἰς ἓν, δι' ὁμολογίας ἐγγράφως συνέθεντο.

Ἰστέον (6) δὲ ὅτι πατριάρχην ὀνομάζει τὸν Θεσσαλονίκης ἐπίσκοπον ὁ ἱστορῶν, οὐκ οἶδα διατί.

Ἰωάννου (7) τοῦ Ἀλεξανδρείας τελευτήσαντος προχειρίζονται Διόσκορον (8)

(1) Théoph., Λιτροβούλην καὶ Κήλωνα. Voy. nov. p. 280.
(2) Théoph., I, p. 240, et Cram., 2, p. 107.
(3) Théoph., I. 240, μάγιστρον.
(4) Leg. Σαββατιανοί. Cf. Théoph., p. 240, ad finem.
(5) Théoph., I, p. 250.
(6) Id., ibid. Voy. l'observation faite nov. p. 280.
(7) Id., ibid.
(8) Cod. Διόκορον.

τὸν μικρὸν, τὸν Τιμοθέου τοῦ Αἰλούρου ἀδελφιδοῦν, ὃς παραγενόμενος ἐν Κωνσταντινουπόλει διὰ τὸν βίαιον θάνατον, ὃν οἱ Ἀλεξανδρέων δῆμοι ἐπήγαγον τῷ υἱῷ Καλλιοπίου τῷ τότε αὐγουσταλίῳ, ὑποπτευθεὶς ὅτι διὰ δόγματα παρεγένετο χαλεπῶς ὑπὸ τῶν Βυζαντίων καθεκάστην ὑβρίζετο πρόοδον · πρεσβεύσας δὲ ὑπὲρ Ἀλεξανδρέων διὰ τὸν φόβον ταχέως ἐπανῆλθεν εἰς Ἀλεξάνδρειαν· Τιμόθεος (1) ὁ ἐπίσκοπος ἐτελεύτησεν. προεβλήθη δὲ ὑπὸ τοῦ βασιλέως Ἰωάννης ὁ Καππαδόκης πρεσβύτερος τῆς ἐκκλησίας ὑπάρχων · ἀπὸ Καλωνείας (2) δὲ τῆς ἐν Καππαδοκίᾳ ὁρμώμενος οὗτος ἐν τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ τοῦ πάσχα χειροτονηθεὶς εὐθὺς τὴν ἀποστολικὴν στολὴν ἐνεδύσατο, πολλὴν δὲ αὐτῷ ὁ λαὸς στάσιν ἐποίησεν ἐκβιβάζων αὐτὸν ἀναθεματίσαι Σευήρῳ.

Ἀναστάσιος ὁ βασ. Ed. p. 580, 13.

— 16. πρεσβύτης.

— 17. ἀρξάμενος καὶ μέχρι τῆς συγκλήτου προκόψας, καὶ διά.

— 18. ἔμπυρος ζηλωτὴς γένος Ἰλλύριος σύμβιον ..... Λουππίκιναν .... ὠνόμασαν.

Ἰωάννου τοῦ Διακρινομένου ὅσα ἐκ τῶν αὐτοῦ σποράδην ὡς ἀναγκαιότερα περεξέβαλον.

Ἐκ τοῦ πρώτου λόγου.

Σιλουανὸς ἐπίσκοπος τῶν Ὁμηρινῶν μητράδελφος ὢν Ἰωάννου εἰς τὸ ἱστορίαν γράψαι αὐτὸν προετρέψατο.

Ἰωάννην (3) τὸν Ἀντιοχέα ἐν τοῖς τοῦ θεάτρου Ἐφέσου τοίχοις λέγει τὴν Μέμνονος καὶ Κυρίλλου (4) καθαίρεσιν προσπῆξαι.

Οἱ ἐν Ἐφέσῳ ὀρθόδοξοι τῶν ὁδῶν φυλαττομένων ἵνα μὴ δυνηθῶσιν ἀποκρίσεις ἐν Βυζαντίῳ πέμψαι, τὰς ἐπιστολὰς αὐτῶν ἐν καλάμῳ βαλόντες, διὰ πτωχοῦ ἐπαιτοῦντος τοῖς τοῦ Βυζαντίου ἀπέστειλαν κληρικοῖς.

Σητέδονι, etc., ed. p. 580, 22.

P. 580, 23. ὑπὸ Ὡάσεως.

— 25. πρὸς ἀνατ.

— 26. συγγράψαι μὲν λέγει τὸν Θεοδώρητον τὰ κατά.

— 27. τοῦ ἐν ἁγίοις Κυρίλλου.

(1) Théoph., I, p. 253.
(2) Ces mots manquent dans Théoph.
(3) Voy. Théoph., I, p. 140.
(4) Fol. 3, v°.

Ἐκ τοῦ β̄ λόγου.

P. 580, 28. Ῥοβουλλᾶς.

— 29. Ἀνδρέᾳ δὲ τῷ Σαμ..... γράψαντι.

— 36. κεφ. Κυρίλλου.

Ἰωάννης αὐτὸς ὁ συγγράφων μέμφεται τῇ ἐν Ἐφέσῳ δευτέρᾳ συνόδῳ, ὡς κακῶς δεξαμένῃ τὰ Εὐτυχῇ (1).

Ἐκ τοῦ τρίτου.

Πουλχερίαν (2) λέγει ἐπιτρέψαι Ἀνατολίῳ τὸ Φλαβιανοῦ λείψανον ἀγαγεῖν καὶ ἀποθέσθαι ἐν τοῖς ἁγίοις ἀποστόλοις, καὶ τὸν Λέοντος τόμον συνοδικῶς βεβαιῶσαι πεπραγμένων συστάντων ἐπὶ Ἀνατολίου.

Τῶν ἀρχόντων διαλαλησάντων ἐν Χαλκηδόνι ἐν τῷ συνεδρίῳ καθίσαι τὸν Θεοδώρητον, ὀργισθεὶς, ὡς λέγει, Διόσκορος ἐπὶ τοῦ ἐδάφους ἐκάθισεν.

Ἐκ τοῦ δ̄ λόγου.

Ἐπιστολὴν (3) παρατίθεται ὡς ἀπὸ Θεοδωρήτου πρὸς Σοῦραν Γερμανικείας ἐπίσκοπον, ἐν ᾗ λέγει πεντακοσίους κ̄ εἶναι τοὺς συνελθόντας ἐν Χαλκηδόνι.

Οἱ ἐν, ed. p. 580, 31.

P. 581, 1. μεμψάμενοι. Sic leg.

— — τοῦ πράγμ. om.

— 3. καὶ τὸ ἄτυφον πάλιν.

— 7. ἠγάσθη δέ. om.

Γεννάδιον τὸν Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον λέγει γράψαι κατὰ τῶν ιβ̄ κεφαλαίων τοῦ ἐν ἁγίοις Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας.

Ἐκ τοῦ ε̄ λόγου.

Δύο ἐπ., ed. p. 581, 8.

— 11. ἀφεμένους τῶν λόγων.

— 12. καὶ τούτῳ τῷ τρόπῳ..... τὸν εὐσεβ.

Ἰωάννης οὗτος ὁ ἱστορῶν μακροὺς ἀποτείνει τοῦ Λαμπετίου καὶ τῶν Λαμπετιανῶν ἐπαίνους, ὡς δείκνυσθαι μηδὲ ταύτης αὐτὸν ἠλευθερῶσθαι τῆς λύμης.

Πέτρος (4) ὁ Κναφεὺς ἐν Σελευκίᾳ τῇ ἐν Συρίᾳ ἐχειροτονήθη Ἀντιοχείας

(1) Précédemment il fait le génitif Εὐτυχοῦς.
(2) Voy. Théoph., I, p. 158.
(3) Voy. Théoph., I, p. 140.
(4) Voy. Théoph., I, p. 176.

ἐπίσκοπος ὑπὸ τῶν ἐκεῖ εὑρεθέντων ἐπισκόπων, τούτους βιασαμένου τοῦ Πέτρου ἐπαμύναντος Ζήνωνος.

Τοῖς (1) ἐν Ἱεραπόλει μαρτυρεῖ καὶ μὴ θέλων ὅτι τοὺς μαγιστριανοὺς τοὺς ἐνέγκαντας τὸ ἔδικτον τοῦ Βασιλίσκου ἐφόνευσαν · τοιοῦτοι ἦσαν περὶ τὴν ἐν Χαλκηδόνι ὀρθοδοξίαν διάπυροι.

Ἐκ τοῦ ε λόγου.

Πέτρον, ed. p. 581, 16.

P. 581, 16. Μογγόν.

— 17. Σαλοφακιάλου.

— 18. Θεόδωρος.

— 19. Μογγοῦ.

— 24. Καλανδίων.

— 25. συμφώνως τῷ Θεοδώρῳ.

P. 582, 1. προσθεῖναι.

— 2. προστεθεικότας.

Ἴδαν λέγει μεταβαλεῖν ἐν Σύροις τὰ Θεοδώρου τοῦ Μοψουεστίας συγγράμματα.

Ἐκ τοῦ ζ λόγου.

Πέτρον, ed. p. 582, 4. μύρον, recte.

— 30. Ζήνωνα λέγει κελεύσαντα καταστρέψαι τὴν ἐν.

— 12. τὰς Νεστ. καὶ Διοδώρου καὶ Θεοδώρου παραδιδοῦσαν διδασκαλίας.

— 15. ἑνωτικῷ.

— 16. Φίληξ — οὐκεκοινώνησεν.

Ξεναίας (2) ὁ Φιλόξενος οὔτε Χριστοῦ τοῦ θεοῦ, οὔτε ἀγγέλου εἰκόνας ἐν ἐκκλησίᾳ συνεχώρει ἀνατίθεσθαι.

Ἐκ τοῦ η λόγου.

Κωάδης κ. τ. λ.

P. 582, 21. βούλοιτο γρ.

§ 53 *bis*. Μέρος (3) τοῦ λειψάνου Σεργίου τοῦ μάρτυρος τὸν μέγαν δάκτυλον πέμψας, ἔλαβεν Ἀναστάσιος καὶ διὰ τοῦτο Σεργιούπολιν τὴν πόλιν ὠνόμασεν, καὶ μετροπόλεως αὐτῇ παρέσχετο δίκαια.

(1) Théoph., I, p. 187 et sq.
(2) Cramer, p 109. Voy. Vales., ad Evagr. III. p. 362.
(3) Cramer, p. 109.

P. 583, 3. ἐπ' αὐτήν.
— 4. ὄπισθεν.
— 10. εἰς μύρας.
— 13. ἐπὶ πᾶσι τοῖς.

'Εκ τοῦ θ̄ λόγου.

P. 583, 17. Οὔννων.

'Εκ τοῦ ῑ λόγου.

P. 583, § 58. Ἰμμερινοὶ ἔθνος δὲ τοῦτο τελοῦν.
— 24. οἶκοῦν ἐν.
— 25. Ἰουδαῖοι μὴν ὑπ.
— 26. νότου· ἐπὶ Ἀναστασίου δὲ χριστιανίσαντος ἐπίσκοπον αἰτήσαντες ἔλαβον.

§ 58 *bis*. Κωάδης τινὰς τῶν ἐν Περσίδι χριστιανῶν ἠγκυλοκόπησεν, καὶ μετὰ τοῦτο περιεπάτησαν.

Σευῆρος, etc.

30. κινήσοι τὸ ποτὲ..... Χαλκηδόνι...

Hic tantum.

E. Miller.

A M. LE DIRECTEUR

DE LA

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur le Directeur,

« Vous avez inséré dans votre précédent numéro une lettre de M. Rangabé, correspondant de l'Académie des inscriptions à Athènes, relative aux antiquités découvertes dans la Troade et apportées à Athènes par M. Schliemann. Je viens de recevoir deux nouvelles lettres sur le même sujet, émanant, la première de M. Rangabé, la seconde de M. Émile Burnouf, directeur de notre École d'Athènes, celle-ci accompagnée de neuf photographies représentant un certain nombre des objets rapportés par M. Schliemann. J'ai donné connaissance à l'Académie des inscriptions de ces deux lettres et des photographies qui sont jointes à la seconde. Peut-être jugerez-vous utile de reproduire ces documents dans votre savant recueil.

La lettre de M. Rangabé est ainsi conçue :

J'ai vu dans le *Moniteur universel* un résumé, fait par M. Delaunay, de la lettre que je vous ai écrite à la hâte sur les collections de M. Schliemann. Afin de ne laisser subsister aucun doute sur le soin consciencieux et sur l'exactitude que met cet amateur infatigable de l'antiquité dans le classement des objets qu'il a rapportés de Troie, je dois ajouter à mes premières informations que sur chacun de ces objets, dont il y a une quinzaine de milliers, il a écrit d'une manière apparente la profondeur, en mètres, où l'objet a été trouvé. Son livre, qui est en train de publication chez Brockhaus, à Leipzig, désigne les époques auxquelles l'auteur présume que chacune des couches correspond.

Quant à son idée favorite d'une Minerve ilienne à tête de hibou, je ne l'ai admise dans ma lettre que sous réserve. Je ne puis me départir encore de cette réserve, bien que les preuves en faveur de l'opinion de M. Schliemann semblent s'accumuler. En effet, des centaines ou des milliers de vases ont pour unique ou pour principal ornement une telle tête en relief, avec deux seins et un nombril. Est-ce un caprice du mouleur qui se serait perpétué par la routine, un premier essai imparfait pour former une figure humaine qui, à cause de son imperfection même, se trouverait plus rapprochée de la figure d'un oiseau, que les potiers auraient ensuite copiée les uns des autres, lors même qu'ils pouvaient former quelque chose de plus complet ? Il est vrai qu'on rencontre parfois de ces vases, en petit nombre toutefois, où le nez perd la forme et les dimensions du bec, et où une bouche est ajoutée. La tête devient alors celle d'une femme. Il faut, pour tout dire, ajouter que sur plusieurs petites pierres plates que M. Schliemann prend pour des ex-voto et que je ne sais comment autrement expliquer, sur les pendeloques mêmes de l'une des coiffures en or du trésor, on voit deux petits trous, séparés par une ligne verticale, quelquefois aussi avec trois trous en-dessous, qui semblent représenter d'une manière rudimentaire les yeux, le bec, les seins et le nombril qu'on voit sur les vases. La Minerve troyenne serait un monstre à tête de chouette? Il est vrai que la Cérès messénienne à tête de cheval ne valait guère mieux. Mais Homère, qui dépeint toujours la déesse sous des traits si exquis, n'en saurait rien? S'il n'a visité Troie que longtemps après sa destruction, il n'y en aura pas moins trouvé le culte de ce monstre divin, car M. Schliemann a trouvé des objets à tête de chouette dans des couches bien supérieures à celles qu'il attribue avec raison, je crois, à la ville de Priam. Le poëte se bornerait-il à désigner ce composé d'oiseau et de femme par la seule épithète de γλαυκῶπις, qu'il donne du reste à la déesse tout à fait indépendamment de son culte troyen, et dans ses rapports immédiats avec les Grecs? Des traditions locales prétendaient que le palladium troyen avait été transporté en Grèce ou en Italie. Nul ne lui attribue la forme que semblent indiquer les vases trouvés à Troade. Voilà les raisons qui entretiennent mes doutes. S'il est nécessaire de voir dans les poteries et dans les autres objets trouvés à Troie des représentations divines, ne pourrait-on pas croire encore que l'art, n'atteignant pas encore la hauteur de la représentation de la figure humaine, se bornait à indiquer sur les vases et autres objets sacrés les traits de l'oiseau favori de la déesse (qui ne lui était consacré peut-être qu'à cause même de la coïncidence et de la ressemblance de cette épithète de γλαυκῶπις avec le mot γλαύξ, ou bien de la ressemblance de la couleur des yeux de l'oiseau avec celle qui était attribuée aux yeux de Minerve), et que graduellement et trait pour trait, on finit par substituer la figure humaine, la figure de la déesse elle-même à celle de son emblème? Ce sont de simples suggestions que je fais, et qui demandent une étude à laquelle je n'ai pour le moment pas le temps de me livrer.

M. Émile Burnouf s'exprime ainsi :

On a élevé des doutes sur l'identification de plusieurs poteries ou idoles de pierre ou d'os, faisant partie de la collection de M. Schliemann, avec l'Athena *glaucôpis*. J'ai l'honneur de vous transmettre quelques spécimens de ces objets qui, mis sous les yeux de l'Académie, ne laisseront guère de doute dans les esprits. En examinant ces spécimens, vous verrez la figure en question passer de l'état de femme complète à celui du monogramme ʘ ʘ, ce qui dénonce une conception idéale de l'esprit et repousse l'idée de la représentation matérielle de la forme humaine. Celle-ci est donc divine, et comme elle a manifestement un visage de chouette, il semble bien difficile d'admettre qu'elle soit autre chose que l'*Athéna Glaucôpis* des temps antéhomériques... Deux planches offrent des pierres plates sur lesquelles la déesse se trouve réduite à sa plus simple expression monogrammatique, sans que pour cela les lignes essentielles de la figure de chouette disparaissent.

Permettez-moi d'arrêter ici ces remarques, auxquelles la publication prochaine de l'album de M. Schliemann donnera une surabondante confirmation. Elles suffisent pour indiquer de quelle importance pour la science est cette collection troyenne, destinée à engendrer des livres du plus haut intérêt et, j'ose le dire, d'un intérêt unique.

Les objets représentés par les photographies que je mets sous vos yeux, et auxquels se rapportent les remarques de M. Rangabé et de M. Émile Burnouf, peuvent être classés comme il suit :

1° Vases formés de deux pièces, dont l'une, qui constitue le corps de ces vases, offre des mamelles, un nombril (?) et deux appendices latéraux qui semblent figurer grossièrement des bras, tandis que l'autre, qui vient s'ajuster sur le col de la première pour la recouvrir et la fermer, représente la tête d'un oiseau ; en sorte que les deux pièces réunies offrent un corps de femme à tête d'oiseau, représentation dont les traits essentiels se retrouvent plus ou moins abrégés dans un grand nombre d'objets (pl. XXIV, fig. 3). Que la partie supérieure de cet ensemble figure une tête d'oiseau, et non une tête humaine ou la tête de tout autre animal qu'un oiseau, c'est ce qui résulte évidemment, ce semble, de ce qu'on n'y voit aucune indication quelconque d'une bouche, en sorte que la pointe qui se présente en saillie en avant et un peu au-dessous des yeux ne peut être qu'un bec (pl. XXIV, fig. 1) (1).

Maintenant, que l'oiseau ainsi représenté soit une chouette

(1) Le couvercle de vase que reproduit la fig. 5 de la pl. XXIV, paraît représenter une figure humaine ; il semble offrir l'indication d'une bouche et de deux oreilles.

(ou un hibou) plutôt que tout autre, c'est ce dont il est difficile de douter, surtout si l'on se reporte à la manière dont cet oiseau est figuré dans les anciens ouvrages de l'art et principalement dans les plus anciens, où les traits caractéristiques sont exprimés avec une naïve exagération. Rappelons seulement la chouette qui se trouve au revers des monnaies d'Athènes et celle que Minerve tient dans sa main droite sur la belle coupe d'ancien style signée du nom d'Euphronios, qui représente l'histoire de Thésée, et qui a été acquise récemment par notre Musée des antiques. Cette dernière chouette montre, à la différence de celle qu'on voit sur les tétradrachmes athéniens, un col bien distinct du corps, qui la rapproche davantage de la plupart des représentations qu'offrent les objets découverts par M. Schliemann, et où le corps est surmonté d'un col sur lequel des traits transversaux figurent, selon toute apparence, un collier à plusieurs rangs (pl. XXIV, fig. 7 et 8).


Coupe d'Euphronios. Musée du Louvre.


Tétradrachme athénien, ancien style.

Un grand nombre de ces objets représentent, d'après ce qui précède, une figure féminine à tête de chouette et à col orné d'un collier. Cela étant, on comprend que M. Schliemann croie y trouver des images d'une déesse à tête de chouette, laquelle serait, selon lui, la Minerve primitive, dont le souvenir se serait conservé dans le nom qu'Homère donne encore à Minerve de « déesse *glaucôpis* », c'est-à-dire « aux yeux de chouette ». Je ferai observer ici que, jusque dans des ouvrages très-tardifs de l'art grec, Minerve se fait remarquer entre toutes les déesses, par des yeux grands et rapprochés qui rappellent par là les yeux de la chouette. Sans prétendre prononcer sur la raison qui aurait pu, à une époque où toutes les divinités auraient été représentées avec des têtes d'animaux, faire attribuer à Minerve une tête de chouette, serait-il trop téméraire de conjecturer que cette divinité, ayant été considérée dès l'origine comme ayant pour caractère éminent l'intelligence, on l'aurait désignée en quelque sorte, en lui donnant les yeux de l'oiseau de nuit, ces grands yeux qui recueillent jusque dans une obscurité profonde des rayons épars de lumière, comme « celle qui voit dans les ténèbres »? Et quelle divinité plus propre à garder une citadelle, comme

le faisaient la Pallas qui protégeait Ilion, et celle qui veillait, la lance en arrêt, sur l'acropole d'Athènes?

2° Divers vases d'une seule pièce, mais présentant le même aspect que ceux qui sont formés des deux pièces réunies et que je viens de caractériser (pl. XXIV, fig. 1).

3° Objets divers en terre cuite, en os ou en albâtre, de figures à peu près semblables aux vases précédents, mais indiquées par quelques traits seulement. Ces objets étaient peut-être des espèces d'idoles (pl. XXIV, fig. 2, 6, 7 et 8).

4° Parmi les débris de céramique trouvés à une grande profondeur, plusieurs pièces offrent une ornementation assez barbare qui rappelle, à plusieurs égards, celle des vases les plus anciens qui proviennent de Santorin, de Milo, de Chypre, de Rhodes, de l'Étrurie. Sur quelques-unes de ces pièces figure la croix à crochets dirigés dans un même sens, ou croix gammée, qui se trouve sur beaucoup de monuments très-anciens de Cœre, de Corinthe, de Milo, de Chypre, de Rhodes surtout, de l'Inde enfin, tandis qu'on ne l'a pas encore rencontrée sur ceux de l'Assyrie, de la Phénicie ni de l'Égypte (pl. XXIV, fig. 9 et 10).

5° Deux vases à double col rappellent singulièrement, par cette forme, des vases provenant de Chypre que possède le Louvre.

FÉLIX RAVAISSON,
Membre de l'Institut.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

M. Félix Ravaisson communique à l'Académie diverses lettres de MM. Schliemann et Émile Burnouf concernant les découvertes faites dans la Troade. Il fait passer sous les yeux de la compagnie neuf planches de photographies représentant des vases à tête de chouette, des ex-voto en pierre et des disques plus ou moins ornés, recueillis dans les couches de terrain explorées jusqu'à seize mètres de profondeur. Ces objets appartiennent à des couches très-diverses depuis la troisième jusqu'à la quatorzième. Voir les nouvelles de novembre et l'article que M. Ravaisson a bien voulu nous donner avec une planche pour le présent numéro de la *Revue*. L'existence du *swastika*, croix gammée, sur un certain nombre de fragments dont quelques-uns appartiennent aux couches les plus profondes, a surtout attiré notre attention. On sait que le swastika (voir pl. XXIV, fig. 9 et 10) est un des signes religieux les plus répandus dans l'Inde bouddhiste, qui semble l'avoir reçu du brahmanisme. C'était, au moins, l'opinion d'Eugène Burnouf. Ce signe, qui se retrouve sur les monuments des temps les plus anciens dans les îles de la Grèce et sur certains points de l'Italie, a été également connu des Scandinaves, à une époque antérieure à l'introduction du christianisme chez eux. Il est reproduit sur des autels de l'époque gallo-romaine découverts en Gaule. On sait, de plus, que les chrétiens en faisaient usage dans leurs cimetières des catacombes. C'est donc un signe des plus répandus dans l'antiquité païenne, depuis les temps homériques, et, par conséquent, un signe de la plus haute importance. Pour nous, nous ne doutons pas qu'il n'ait eu, partout où nous le trouvons, un caractère religieux. Nous comptons aborder bientôt, avec plus de détails, cette intéressante question, dont nous poursuivons l'étude depuis plus d'une année, mais dont nous ne pouvons dire qu'un mot ici en passant.

M. Soldi, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, lit un mémoire sur la sculpture sous les premières dynasties égyptiennes. Ses conclusions, qui nous semblent parfaitement déduites, sont que les Égyptiens de ces temps reculés connaissaient déjà l'acier et usaient de procédés dont il est très-facile de se rendre compte. La *Revue* publiera prochainement ce curieux travail.

M. Naudet lit un mémoire sur la constitution de l'empire romain durant le haut empire.

M. Ernest Renan communique une lettre de M. Gaillardot, annonçant la découverte d'un assez grand nombre de statues mutilées (en général sans têtes), qui vient d'être faite près Saïda, et qui rappelle des découvertes signalées déjà dans l'île de Chypre. Il y a quelques raisons de croire que l'on est là en présence d'idoles détruites à l'époque chrétienne et dont les têtes ont été cassées intentionnellement. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous apprenons avec plaisir que la Société archéologique de Bordeaux, autorisée par arrêté de Monsieur le préfet de la Gironde, en date du 6 septembre dernier, vient de se constituer définitivement et a commencé ses travaux.

Son premier bureau a été formé de la manière suivante :

Président honoraire, M. Sansas, membre de l'Assemblée nationale, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, de la Commission topographique des Gaules, etc.

Président, M. Jules Delpit, homme de lettres, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, etc.

Vice-présidents, MM. Farine, conseiller à la Cour d'appel; Dezeimeris, homme de lettres, membre de l'Académie de Bordeaux.

Secrétaires, MM. Beaudrimont fils, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes; E. Piganeau, artiste peintre et dessinateur; Maufras, archéologue.

Trésorier, M. Lalanne, archéologue.

Archiviste, M. le marquis de Puyferrat, archéologue.

Assesseurs, MM. Lussaud, avocat, et Labat, rentier, archéologues.

Beaucoup d'archéologues connus en font partie quoique non compris dans le premier bureau, tels que : Leo-Drouyn, Brives-Cazes, Delforterie, Gossier, etc., etc.

— *Une Découverte archéologique.* — Le Musée d'antiquités de Rouen vient de s'enrichir, à la suite d'une découverte importante faite à l'abbaye de Saint-Saëns et par la générosité de M. l'abbé Bosquier, chanoine et propriétaire de cet ancien monastère.

A l'un des angles de la chapelle de l'abbaye, il existait une pierre gravée contenant l'inscription suivante :

> « Ici est la méda/ille du Roy mise
> en 1658, du tem/ps de Madame
> Marie de Hil/adet, abbesse. »

M. l'abbé Cochet avait remarqué cette pierre cachée sous l'herbe et qui

s'enfonçait chaque jour dans le sol de la prairie. Il eut l'idée de la demander à M. l'abbé Bosquier, qui consentit bienveillamment à la céder pour le Musée. A l'intérieur de ce grès, on trouva une boîte en plomb qui renfermait deux objets intéressants. Cette boîte, de forme carrée, longue de douze centimètres et large de dix, contenait deux pièces relatives à la fondation de l'abbaye. L'une était une plaque de cuivre longue de onze centimètres et large de neuf, contenant d'un côté les armes de l'abbesse, surmontées de la crosse et parfaitement gravées. C'était l'écu de Marie Cassagnet de Tilladet, sœur de l'évêque de Mâcon et abbesse du monastère, de 1681 à 1692. L'écu en losange, comme celui des femmes, était alterné par des bandes d'azur et d'or, et supporté par deux palmes croisées passées en sautoir.

De l'autre côté on lisait l'inscription suivante, parfaitement gravée :

« L'église de cette abbaye a
esté bastie des libéralitez
du Roy Louis le grand par
les ordres de Mre François
Michel Letellier, ch^lier^
Marquis de Louvois et de
Courtanvault, cons^er^ du
Roy en tous ses conseils,
Ministre secretaire d'estat
commandeur et surintendant
de ses bastimentz.
Marie Cassagnet de
Tilladet en estant abbesse
L'an de grâce 1638. »

Sur cette plaque de cuivre reposait la médaille du Roi, qui était fort importante. Cette belle pièce d'argent avait 7 centimètres de diamètre; elle pesait 200 grammes et contenait 40 francs d'argent. Elle avait été frappée en 1685, en souvenir de la révocation de l'édit de Nantes. C'était une de ces médailles commémoratives de Louis XIV, dont il reste peu de spécimens à cause de leur ancienne importance.

Cette pièce est parfaitement gravée. On croirait qu'elle vient d'être faite; c'est une fleur de coin qui n'a pas frayé. D'un côté est la tête du roi Louis XIV avec sa longue chevelure et les épaules couvertes d'un manteau fleurdelisé. On lit autour :

LVDOVICVS. MAGNVS . REX . CHRISTIANISSIMVS . (Louis le Grand roi très-chrétien.)

De l'autre côté est la Religion catholique, debout, en habit de religieuse, et tenant de la main droite une longue croix latine. De la main gauche elle pose une couronne de laurier sur la tête du souverain qui est près d'elle. Un des pieds du monarque pose sur un globe. Il est habillé en héros d'Homère et de Virgile. Il appuie sa main gauche sur un de ses reins, et de la droite il soutient un gouvernail antique, qui est celui de la

France On lit autour le motif de la médaille elle-même : OB. VICIES. CENTENA. MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATA. (Pour deux millions de calvinistes rappelés à l'Église).

Cette belle pièce, la plus considérable en métal que nous ayons rencontrée, sera un des ornements du musée départemental. Il nous faut remercier M. l'abbé Bosquier d'avoir bien voulu le laisser au pays. Mais il faut avouer que si la première révolution l'eût soupçonnée, nous ne l'aurions pas aujourd'hui.

—— Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, pour 1872, contient plusieurs travaux intéressants. Nous remarquons surtout, au point de vue de l'archéologie, le rapport sur le menhir de Pierre-Pointe, par M. Armand Brugard; la notice sur les monnaies gauloises du musée de Semur, par M. de Saulcy, et le travail sur les anciennes forges de l'arrondissement de Semur, par M. Jean-Marie Gueux.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* Juillet 1873 (deux feuilles), n° VII.

Fouilles de Nazzano. Fouilles de Capoue. Mosaïques de Boccano. Bas-relief du musée de Turin. Sur le nom étrusque de Mars.

Malgré sa brièveté, cette dernière communication, due à M. Gamurrini, est particulièrement intéressante. Il paraît bien, en effet, résulter de l'inscription d'un miroir étrusque, étudié par cet érudit chez un marchand d'antiquités de Florence, que le nom si longtemps cherché du Mars étrusque est bien, comme on l'avait soupçonné sans pouvoir jusqu'ici le démontrer, *Laran*. Nous renvoyons ceux que la question pourrait intéresser à la note succincte, mais très-précise, de M. Gamurrini.

Août et septembre 1873 (deux feuilles), VIII et IX.

Fouilles à Curti, dans le voisinage de Sainte-Marie de Capoue. Fouilles à Chiusi. Communications du Péloponèse (voyage en Laconie de M. Gustave Hirschfeld). Le vase d'Hermonax au musée étrusque de Florence. Athéné et Marsyas sur les vases peints. Bibliographie : *Les Metopes de Selinonte*, de Otto Benndorf (Berlin, librairie Guttentag, 1873); analyse de ce bel et important ouvrage, par A. Flasch. Lettre de M. Auguste Cherbonneau à M. G. Henzen, sur Tubusuctus (Tiklat).

Octobre 1873 (une feuille), n° X.

Fouilles de Ligurno, lettre de M. A. Brambilla à G. Henzen. Suite des communications du Péloponèse (Hirschfeld). Lettre de M. Cherbonneau sur Taksebt. Post-scriptum.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron. d'après les notes de M. Adolphe Berger, professeur à la Faculté des lettres de Paris, réunies et publiées par M. Victor Cucheval. 2 vol. in-12, Hachette, 1872.

M. Ad. Berger, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, maître de conférences à l'École normale, suppléant, puis successeur de M. Victor Leclerc à la Faculté des lettres, fut un des maîtres qui, vers le milieu du siècle, donnèrent d'eux-mêmes la plus haute idée, d'abord aux générations d'élèves qui reçurent son enseignement, puis à la foule qui, dans les dernières années de sa vie, se pressait en Sorbonne autour de sa chaire. Personne, dans l'Université, ne paraissait connaître mieux que lui l'antiquité, et particulièrement la littérature latine, dont il avait fait, après quelque hésitation (1), son étude préférée et comme son domaine propre. Aussi, depuis longtemps, ses élèves et l'élite de ses auditeurs réclamaient-ils de lui une histoire de la littérature latine qui manque encore à nos étudiants, et que nul ne paraissait aussi capable d'écrire. A ces flatteuses instances, qui se renouvelaient souvent avant que de trop cruelles tristesses n'eussent, malgré son courage, ébranlé sans retour ses forces et sa santé, il répondait, non sans une nuance de tristesse et de regret, qu'il était bien tard, que l'heure était passée : « Je ne saurais plus écrire, nous disait-il une fois en souriant, ou du moins je n'oserais plus : il faut commencer jeune, à l'âge où on ne doute de rien; je craindrais toujours de n'avoir pas bien rendu ma pensée, et je ne me déciderais jamais à donner un bon à tirer. »

La maladie, puis la mort, sont venues sans que M. Berger ait triomphé de cette timidité ou de ce scrupule, sans qu'il ait tiré un livre des matériaux considérables amassés par lui pendant le cours d'une vie qui n'a-

(1) C'était un historien de la philosophie grecque qu'avaient semblé promettre les thèses soutenues en 1840 par M. Berger devant la Faculté de Paris. La thèse française était intitulée *Proclus, exposition de sa doctrine*, et la latine *Rhetorica quid sit secundum Platonem*. C'était ensuite par des éditions classiques, publiées chez Dezobry, des tragédies de Sophocle, que s'était signalé M. Berger. Sur la littérature latine, qu'il a enseignée avec tant d'éclat et pendant si longtemps, il n'a, croyons-nous, pas écrit une ligne.

vait point connu d'autre plaisir que celui de la famille, de l'amitié et du travail. Dans le juste tribut d'hommages que ses collègues et ses élèves payèrent à sa mémoire, partout perçait ce regret et cette pensée : on déplorait qu'il n'eût pas tenté l'entreprise qu'il pouvait, mieux que personne en France, conduire à bien; on aurait voulu qu'il eût ébauché quelque partie du monument, on espérait trouver dans ses papiers quelques chapitres, quelques pages tout au moins écrites de sa main, et où nous l'aurions retrouvé tout entier. Ceux qui connaissaient le mieux ses habitudes ne partageaient pas ces espérances, auxquelles il fallut bientôt renoncer. M. Berger n'avait conservé aucun des cours, aucune même des leçons qu'il avait professées avec tant de succès. « Tout ce qu'il avait laissé, » dit M. Cucheval, « c'était des quantités de notes courtes et précises qui avaient servi de matériaux à ses cours. Pouvait-on tirer parti de cette multitude d'extraits succincts, de citations latines, de passages d'auteurs anciens, transcrits soigneusement sur des feuillets détachés et mis en un ordre dont les sommaires des leçons, conservés pour la plupart, aidaient à deviner le secret? Ses amis l'ont espéré, et un d'eux l'a tenté. » Parmi les sujets qui ont été traités à la Sorbonne par M. Berger, M. Cucheval a choisi l'*Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à l'époque de Cicéron*, qui avait fourni la matière de plusieurs cours, et notamment du cours de 1855; il a pu, pour compléter les notes du professeur et rétablir la suite des idées, mettre à profit les rédactions des élèves de l'École normale qui avaient suivi le cours de 1855, et qui, par une circonstance exceptionnelle, avaient été conservées à l'École.

Avec quelque soin qu'eussent été faites ces rédactions, elles ne pouvaient donner que le fond et l'enchaînement des idées; on ne pouvait y chercher la parole même du professeur, avec son agilité et son entrain, avec cette finesse railleuse qui se cachait d'abord sous les apparences de la bonhomie. Toute une partie de ces effets, que goûtait très-vivement le public de la Sorbonne, était d'ailleurs dans le geste et dans les inflexions de la voix, dans le mot habilement suspendu, dans le trait final, prestement lancé, qui partait au milieu des applaudissements. Personne n'en voudra donc à M. Cucheval de n'avoir pas même essayé de nous rendre les malices où se complaisait cet esprit si alerte et si leste dans un corps qui l'était si peu; on ne lui reprochera pas de s'être contenté d'une diction simple, unie et claire, d'avoir cherché surtout à reproduire la suite des idées, à relier l'un à l'autre, d'une manière suffisante, les nombreux textes heureusement traduits par M. Berger, et à nous conserver ses appréciations et ses jugements. On ne peut que lui donner des éloges pour le soin qu'il a apporté à cette partie de sa tâche.

A d'autres égards, l'impression est moins satisfaisante. M. Cucheval nous parle, dans sa préface (p. XI), « des rares lacunes qu'il a complétées par ses recherches personnelles »; nous ne savons à quelles parties de l'ouvrage il fait allusion, et nous ne doutons point qu'il n'ait pris beaucoup de peine pour bien remplir sa tâche d'éditeur; mais, dans une certaine mesure,

nous l'aurions comprise autrement. M. Berger, malgré la modicité de ses ressources et la difficulté, je devrais dire l'impossibilité où il se trouvait de courir les bibliothèques, n'épargnait rien, nous en avons eu plus d'une fois la preuve, pour se tenir au courant de toutes les découvertes de l'érudition contemporaine, étrangère et française; il tenait à éclairer et à contrôler tous les textes des auteurs par les données que fournissent la philologie, l'archéologie et l'épigraphie, par les résultats de recherches et d'études qui prennent de jour en jour plus d'importance et de précision. L'éditeur de ses cours ne l'a pas assez suivi dans cette voie. Nous comprenons qu'il y a vingt ans, M. Berger ait été prendre les plus anciens textes de la littérature latine dans un recueil qui a jadis fait grand honneur à son auteur et rendu service aux études latines, les *Reliquiæ latini sermonis vetustioris*, de M. Egger; mais maintenant, M. Egger, s'il avait à citer l'inscription de la colonne de Duilius ou les inscriptions des tombeaux des Scipions, serait le premier à donner l'exemple de les emprunter au *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de Berlin: il indiquerait les conclusions si curieuses auxquelles est arrivée, pour la colonne de Duilius, la critique des Ritschl et des Mommsen. M. Cucheval a l'air de soupçonner à peine l'existence de ces travaux et donne de tous ces documents, qu'il met en note, des textes qui n'ont plus aujourd'hui d'autorité (1). C'est là une habitude trop générale en France, dans l'Université; on y est presque toujours, pour ce qui regarde l'état des questions et la critique des textes, de vingt ou trente ans en arrière. Ailleurs, pour les *Tables Eugubines*, qui, dans ce siècle, ont été, même en France, l'objet de tant de travaux, c'est au texte donné par Gruter que renvoie M. Cucheval (2). A propos de Servius, de ses origines et de son nom étrusque, il ne mentionne même pas en quelques mots les découvertes si curieuses faites par M. Noël Desvergers, en 1857, dans la nécropole de Vulci, ces peintures, ornement du tombeau d'un chef, où se lisent en caractères étrusques, au-dessus de la tête de deux des personnages principaux, dans une scène de combat, les noms que nous fournit le célèbre fragment de Claude, Mastarna et Cælès Vibenna (3).

Il serait aisé de multiplier les critiques de ce genre : mais il nous suffit d'avoir signalé à l'attention de M. Cucheval l'utilité de certains changements, de certaines additions qu'il lui sera facile de faire dans la pro-

(1) Dans les notes du second volume. M. Cucheval semble renvoyer aux deux volumes, l'un in-fol., l'autre in-4, par lesquels l'Académie de Berlin inaugure la publication de son grand recueil. Mais voici comment il cite le premier (p. 353, note 2) : « Ritschler, table VIII Dd. » Il faut être prévenu pour reconnaître là Fr. Ritschl et ses *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis litographis repræsentata*.

(2) T. I, p. 16.

(3) Voir un résumé de ces découvertes dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VIII, p. 457-468, et pour plus de détails, le grand ouvrage du regretté Noël Desvergers, *l'Etrurie et les Etrusques*.

chaine édition d'un livre auquel le nom de son auteur et le mérite de l'ouvrage assureront une réimpression. Les chapitres sur la période primitive, sur l'Italie avant la fondation de Rome et sur le temps des rois, sont ce qui m'a paru le moins complet et le moins satisfaisant; l'étude du vieux droit romain n'a pas été poussée assez loin. Ce n'est guère pourtant que là qu'il est possible de chercher et de trouver quelques données positives sur l'état d'une société qui n'a point laissé de monuments historiques proprement dits; l'archéologie figurée, par ce qu'elle nous révèle de la civilisation étrusque, ajoute aussi quelques traits à ce tableau; mais l'auteur, qui ne connaissait point l'Italie et qui ne pouvait passer beaucoup de temps dans les musées, n'a aussi que bien peu puisé à ces sources. C'est quand il commence à trouver des documents littéraires qu'il est vraiment sur son terrain et à la hauteur de sa tâche. C'est au chapitre X, *Introduction à Rome de la civilisation grecque,* que commence la meilleure partie de l'ouvrage. Nous citerons notamment les chapitres consacrés à Caton l'ancien et aux Gracques. G. P.

Notice historique et artistique des principaux édifices religieux du Portugal, par le chevalier J. P. N. da Silva, in-8. Lisbonne, 1873.

Cette brochure, destinée à accompagner les plans, réduits à une même échelle, des *cathédrales de Lisbonne, de Braga et de Porto* et des *églises des couvents d'Alcobaça et de Bathala,* que l'auteur a envoyés à l'Exposition universelle de Vienne, renferme quelques données historiques et de précieux termes de comparaison fort intéressants sur ces cinq édifices, trop peu connus en Europe. Nous félicitons donc M. le chevalier da Silva, déjà récompensé à Vienne pour la partie architectonique de son travail, de trouver, dans la munificence du roi de Portugal, le moyen de conduire à bonne fin l'œuvre laborieuse qu'il entreprend de réunir sous ce titre, *Parallèle des principales églises du Portugal,* les plans d'une grande partie des édifices religieux de ce pays, et nous ne saurions trop l'engager à résumer, lors de l'impression de ces archives monumentales du Portugal, toutes les données archéologiques se rapportant à chacun des édifices dont il publiera les plans et détails d'architecture.

Roma sotterranea. *Die Rœmischen Katakomben, Eine Darstellung der neusten Forschungen, mit Zugrundelegung des Werkes von Northcote und Brownlow, bearbeitet von Dr Franz Xaver Kraus.* Freiburg im Breisgau, 1873, in-8.

Les résultats des grands travaux entrepris par M. de Rossi sur l'histoire de la Rome souterraine se répandent de jour en jour. En Angleterre, le livre de MM. Spencer Northcote et Brownlow, en France, la traduction largement amplifiée qu'en a donnée M. Paul Allard, l'édition française publiée par M. le chanoine Martigny du *Bulletin romain d'archéologie chrétienne* ont rendu accessible à tous le fruit des belles et nombreuses conquêtes faites par l'antiquaire italien.

L'Allemagne catholique n'a pas voulu demeurer à l'écart du mouvement scientifique et religieux qu'ont suscité les nouvelles découvertes faites aux catacombes de Rome. Depuis longtemps familier avec l'étude de

ces questions spéciales, M. le docteur Kraus s'est appliqué, comme MM. Northcote et Brownlow, dont il suit le plus souvent le texte, à vulgariser les points mis en lumière par les recherches de M. de Rossi. *Roma sotterranea*, tel est le titre qu'il a adopté pour mieux marquer l'objet principale de son ouvrage, en accusant l'élément italien dont il découle. Le cadre est d'abord plus étendu que ne sembleraient l'indiquer ces mots. Ce ne sont point seulement les découvertes romaines qui occupent M. le docteur Kraus. Comme pour introduire dès maintenant dans la vaste encyclopédie d'archéologie chrétienne dont il prépare la publication, l'érudit allemand enregistre, à côté des résultats donnés par l'explication des catacombes, ceux qu'ont fournis les provinces habitées par les premiers fidèles. La Gaule, fille de l'Église romaine, tient dans ces suppléments la place la plus considérable, et l'importance des monuments découverts dans notre patrie est constatée une fois de plus par une publication étrangère. Là se retrouve, entre plusieurs autres marbres gaulois, notre célèbre inscription d'Autun, objet de tant de savants commentaires et que l'on a justement placée au premier rang des textes épigraphiques laissés par les premiers fidèles.

Reprenant une idée ancienne, et qui a son utilité pour l'histoire de la diffusion du christianisme, M. Kraus consacre un chapitre à l'énumération des vieux cimetières provinciaux. A la liste autrefois dressée par Boldetti, l'auteur joint la nomenclature des centres funéraires retrouvés depuis les premières années du XVIII[e] siècle. Ici encore, la Gaule prend une large part. Les nécropoles du Rhin, d'Arles, de Lyon, de Vienne témoignent en même temps, par leurs vieilles épitaphes, et de l'ancienneté de notre christianisme et de son large développement. Des marques de saine critique, j'ai plaisir à le dire, se montrent enfin dans un livre que sa forme doit mettre aux mains du public; nous devons, en effet, savoir à M. Kraus un gré tout particulier d'avoir rompu des premiers avec une erreur trop longtemps acceptée et propagée en signalant comme fausses dans ce chapitre spécial les inscriptions si souvent reproduites qui célèbrent l'anéantissement du christianisme par Néron et par Dioclétien. C'est un vrai service rendu que de débarrasser la route de textes supposés qui, par une fortune singulière, sont devenus en peu de temps les plus connus, les plus accrédités de tous.

A son volume où se condensent, comme on le voit, des matières fort diverses, M. Kraus a eu la bonne pensée de joindre quelques documents utiles pour l'histoire du christianisme, et qu'il faudrait chercher dans des livres spéciaux ou de longue étendue. Tels sont l'*Episcoporum Urbis catalogus*, publié par M. Mommsen, et qui offre, pour les premiers âges, la concordance de la durée de chaque pontificat avec celle du règne des empereurs; la *Depositio martyrum* donnée dans l'almanach de Furius Dionysius Philocalus, le dessinateur des inscriptions composées par le pape saint Damase pour les tombes saintes des catacombes.

De même que le livre de M. Northcote et la belle édition française

qu'en a donnée M. Paul Allard, des lithochromies, des bois nombreux accompagnent le texte de M. Kraus et en facilitent l'intelligence. Dans l'intérêt des études d'archéologie chrétienne et pour récompenser un utile travail, nous ne pouvons que souhaiter à l'auteur allemand un succès égal à celui qu'ont obtenu ses devanciers de France et d'Angleterre.

EDMOND LE BLANT.

Guida del Palatino, compilata da CARLO LUDOVICO VISCONTI e RODOLFO AMEDEO LANCIANI, con pianta delineata da ALESSANDRO ZANGOLINI; **Guide du Palatin**, traduction française par les mêmes; in-16, pl. dem.-fol. Roma, Bocca. 1873.

Les lecteurs de la *Revue* savent, depuis plusieurs mois déjà, l'existence d'une *Commission archéologique municipale* instituée à Rome, en mai 1872, et ils connaissent le *Bulletin*, enrichi d'illustrations nombreuses, publié par cette Commission (1).

En attendant l'examen que nous nous proposons de faire des principaux monuments d'architecture découverts cette année et étudiés dans ce Bulletin dont quatre fascicules seulement (comprenant de novembre 1872 à août 1873) sont parus, nous croyons intéressant de signaler ici un précieux opuscule, le *Guide du Palatin*, dû à MM. C. L. Visconti et R. A. Lanciani, tous deux membres de la Commission municipale archéologique, et rédigé en deux éditions, l'une italienne, l'autre française, accompagnées d'un plan dessiné par M. A. Zangolini.

Ce guide, dont l'*avis au lecteur* retrace sommairement l'historique des fouilles accomplies sur ce mont célèbre depuis 1848, est divisé en deux parties. La première donne le *résumé des souvenirs historiques concernant le Palatin*, et la seconde la *désignation des principales ruines à visiter* ainsi qu'une description succincte du petit mais intéressant *Musée* (2) des objets d'art trouvés dans les fouilles. De nombreuses notes, parfois très-détaillées, indiquent les auteurs à consulter pour ceux qui veulent approfondir l'étude des questions d'archéologie ancienne que soulève à chaque pas la visite du Palatin ou la lecture de ce Guide, et le plan, mis au courant des dernières découvertes, éclaircit, par ses cinquante renvois, tous les points d'exploration.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le sommaire des chapitres de ce petit ouvrage, si utile sous une forme familière et commode; mais nous tenons à signaler, dans la première partie, les chapitres IV, V et VI, traitant *des plus anciens temples et monuments du Palatin*, ainsi que *des maisons des plus illustres personnages qui y habitèrent tant avant Auguste que depuis ce prince*, et notamment les orateurs Hortensius, Cicéron et Lucius Crassus et les empereurs Tibère, Caligula, Néron, Domitien et Septime-Sévère; dans la seconde partie, le chapitre II avec la description des graphites de la *domus Gelotiana*, parmi lesquels le célèbre *Christ blasphématoire* montrant le christianisme déjà introduit à une époque relativement

(1) Voir la *Revue* des mois d'avril et juillet.

(2) Voir p. 62 et suiv. du *Guide*, et n° 4 du plan.

reculée dans le palais même des empereurs, et le chapitre VI avec une brève indication des peintures décorant la maison attribuée à la famille de Tibère ou à Germanicus (1).

Ajoutons que l'érudition si connue des auteurs de ce Guide et leur position particulière qui les met à même de ne rien laisser échapper fait de cet ouvrage un *vade-mecum* non-seulement indispensable aux visiteurs de la Rome antique, mais encore à tous ceux qu'intéresse l'histoire de cette ville depuis son origine la plus reculée jusqu'à la fin de l'empire. CH. L.

Mélanges philologiques, par WILHELM NEUMANN. I. Prononciation du *c* latin. Paris, Sandoz et Fischbacher, Neuchatel, Jules Sandoz; Leipzig, A. Reflshœfer. 1873. 80 p. gr. in-8.

L'auteur, à en juger par les titres de douze travaux dont la liste se trouve sur la couverture, et qu'il a publiés de 1848 à 1865, est un théologien et non un linguiste. Il n'est que trop aisé de voir, en lisant le présent opuscule, qu'il n'a pas l'habitude de la discussion scientifique dans les matières qui se rapportent à l'histoire du langage. Non-seulement il prodigue à ses lecteurs des hors-d'œuvre (une citation de dix vers roumains, empruntée au *Tour du Monde*, un cantique latin en 40 vers, d'Adam de Saint-Victor, et nombre de dissertations de détail étrangères à son sujet), mais on chercherait vainement dans ses 80 pages un raisonnement concluant. Ce n'est pas qu'il ignore les ouvrages à consulter sur le *c* latin, par exemple ceux de MM. Corssen, Diez, Brambach, Schuchardt, et les divers articles publiés dans *the Academy* en 1871. Il est visible qu'il les a lus avec soin, mais sans se rendre compte de la valeur des faits et des arguments qu'il y a trouvés.

La thèse que M. Neumann a cru démontrer est celle-ci : « Les Romains *ne prononçaient pas* toujours : skiskere, Kikero, deskendere, fakit; ils *n'ont jamais prononcé* ainsi. » C'est, au contraire, un fait reconnu par quiconque s'est occupé scientifiquement de la prononciation latine, que les Romains, pendant toute l'époque classique, et même, sauf à la rigueur peut-être en Afrique, au-delà de la période impériale, ont prononcé le *c* comme un *k* dans tous les mots de leur langue. L'influence de la voyelle suivante sur le son de la consonne était nulle, ou du moins, si elle se faisait sentir, la nuance qui séparait *ca* de *cera* n'était pas plus marquée que la nuance légère qui, en français, sépare *chako* de *kilo*. On sait que, dans un des dialectes sardes, *ce*, *ci* se prononcent encore aujourd'hui *ke*, *ki*.

On demandera sans doute quel son l'auteur attribue au *c* latin devant *e* et *i* : *tch* comme en italien, *ch* comme en picard et en normand, *ts* suivant l'usage conservé par les Allemands, *s* comme en français, *th* (anglais) comme en espagnol? M. Neumann ne pose pas nettement cette question et, par conséquent, n'y répond pas. Il parle toujours d'un son sifflant,

(1) Voir les *Peintures du Palatin*, par Léon Renier et G. Perrot (*Revue arch.*, 1872).

assibilé, sans se douter qu'il faudrait ou identifier le *c* sifflé avec un son connu d'ailleurs, ou en définir physiologiquement le mode de formation.

Si les conclusions positives de l'auteur sont vagues, ses arguments sont faibles. Pour réfuter le témoignage des Grecs, qui transcrivent toujours *c* par κ, il remarque que les Grecs méprisaient trop les peuples barbares pour noter consciencieusement les sons de leurs langues, et qu'Hérodote, par exemple, a estropié bien des noms perses. Il considère comme une « incorrection » l'orthographe *dekembr.* dans une inscription de l'époque républicaine. Il invoque des leçons comme *silices* pour *cilices* dans « un manuscrit de Properce », comme τζέλοις pour *caelis* dans un manuscrit byzantin du XIII[e] siècle, comme ηχπλυσυθ pour *explicit* dans « un manuscrit pareil ». Il invoque aussi, à la vérité, les témoignages de l'antiquité, un entre autres, qui, dit-il, « est, dans toute son obscurité, d'une clarté absolue ». Il nous montre qu'un ancien *k* s'assibilait souvent en messapien, en ombrien, en osque et en volsque, et, fait auquel il attache une grande importance, en sanskrit. Il reprend les trois ou quatre éternels exemples de confusion entre *ci* et *ti*, parmi lesquels un seul (*vicus mundiciei*, en 136) peut avoir quelque valeur : encore M. Corssen en a-t-il essayé une explication qui, pour n'être pas sûre, n'est pas méprisable (1). — C'est par une grande illusion que M. Neumann, en intervenant à son tour sur le terrain de la discussion, se figure le « déblayer ».

Il est pénible d'avoir à apprécier avec tant de sévérité un travail fait manifestement avec conscience; pourtant on ne peut se dispenser de le faire. La linguistique a maintenant une méthode qu'il n'est pas permis de ne pas suivre, des résultats qu'il n'est pas permis de méconnaître. M. Neumann, parlant de l'origine latine des langues romanes, déclare ne pas se cacher « qu'il y aurait quelque inconvénient » à ne pas tenir compte des opinions qui cherchent cette origine plutôt dans l'ancien gaulois. C'est une profonde erreur. La provenance latine du français, de l'italien, de l'espagnol est un fait démontré, indubitable pour les personnes compétentes; et on n'est pas tenu de se préoccuper de la théorie contraire : elle ne doit pas être mentionnée dans une dissertation sérieuse. Certes, la question de la prononciation du *c* latin est loin d'avoir la même importance, et la solution généralement admise n'a pas une certitude aussi absolue. C'est pourtant aussi une question vidée. Pour qu'elle pût être encore agitée avec quelque intérêt, il faudrait qu'une découverte considérable d'inscriptions ou de traités grammaticaux de l'antiquité vînt renouveler toutes nos idées sur l'histoire de la langue latine.

Il est peut-être inutile de relever au complet des erreurs de détail

(1) *Mundicies* viendrait d'un adjectif dérivé **mundicus*, et non directement de *mundus*. M. Corssen oublie de citer le substantif *mundicina* (instrument ou drogue pour nettoyer les dents), qui est à **mundicus* comme *medicina* à *medicus*. Il compare justement le suffixe de *mundic-ies* à celui de *fallac-ies*; cf. encore *barbar-ies*, *effig-ies*.

comme celle-ci : « savoir, anciennement sçavoir, descend de scire ». On sait positivement aujourd'hui que *savoir* vient de *sapere*. L. HAVET.

Voyage en Abyssinie, exécuté de 1862 à 1864 par GUILLAUME LEJEAN. Texte in-4, 110 pages, Atlas in-f°, 12 cartes. Hachette, 1873.

C'est une étrange et triste destinée que celle de Guillaume Lejean, ce voyageur intrépide auquel la *Revue* a dû plusieurs communications que n'ont point oubliées ses lecteurs. Ses commencements ont été pénibles, il a bravé des fatigues prodigieuses et des dangers de toute espèce; il a parcouru, avec de très-médiocres ressources, les pays qui passaient pour les plus difficiles d'accès : en Europe, le Montenegro, l'Herzégovine, la Bosnie, la Bulgarie; en Afrique, l'Abyssinie; en Asie, le Kurdistan, l'Irak Arabi, le Cachemire. Quoiqu'il ait ainsi employé en courses aventureuses et lointaines la plus grande partie de ses années de force et de virilité, il a beaucoup écrit, dans les recueils les plus autorisés, en France et à l'étranger, il a donné nombre de monographies et de cartes dont les géographes ont déjà fait leur profit. Cette singulière et tragique figure du négus abyssin, Théodore, qu'il avait étudiée au péril de ses jours, nul ne l'a mieux fait connaître; dans le livre, d'une lecture si attachante, où il a raconté son séjour auprès de Théodore, il s'applique surtout à faire ressortir les qualités supérieures de ce personnage et son génie naturel. Nulle part il ne laisse percer de haine ou de rancune contre celui dont il avait porté les fers; on sentirait plutôt dans ces pages comme une secrète sympathie pour le conquérant qu'il avait vu dans tout le barbare et grandiose appareil de sa puissance, trônant au milieu de ses lions, et dont, bientôt après son retour en France il apprenait les désastres et la mort. Il explique de quelle manière l'orgueil, l'enivrement du souverain pouvoir ont conduit à la cruauté et presque à la démence une intelligence remarquable, une nature d'une incontestable noblesse; mais en racontant les fautes, on peut dire les crimes qui amenèrent la catastrophe finale, il ne dissimule pas l'intérêt, on pourrait presque dire la compassion avec laquelle il suit, dans cette carrière sanglante, Théodore, victime de cette éternelle anarchie que son ardente volonté s'épuisait et s'irritait à dompter, victime de ses passions qui s'emportaient et s'exaspéraient dans la lutte.

Après tant de courses et de travaux, après avoir tant vu, tant étudié, tant raconté, après avoir recueilli, sur la géographie et l'histoire des contrées les plus lointaines et les moins connues, des documents si variés, Lejean s'est éteint sans avoir fait sa moisson et lié ses gerbes; il était arrivé à la notoriété, mais pas à la gloire; il ne laisse pas un monument qui doive éterniser son nom. La faute en est en partie à l'indifférence de notre pays pour tout ce qui se passe hors de ses frontières, pour les voyages et les voyageurs; en Angleterre, Lejean eût bien vite conquis une tout autre situation, une tout autre popularité. La faute en est aussi, il faut bien le dire, à Lejean lui-même. Comme s'il eût prévu que sa vie devait être courte, que ses heures étaient déjà comptées, il a porté dans ses

études, ses voyages et l'emploi de ses matériaux, une sorte de hâte, de précipitation fiévreuse qui ne lui a pas permis de faire d'aucun des sujets auxquels il a touché son domaine propre et son monument durable. A elle seule, cette entreprise par laquelle il avait débuté, l'exploration géographique et ethnographique de la Turquie d'Europe eût suffi à remplir toute la part de sa vie pendant laquelle il aurait eu assez de santé et de force pour faire campagne; elle aurait occupé ensuite et rendu fécondes toutes les années où il lui aurait fallu renoncer, pour le travail du cabinet, aux fatigues et aux aventures du voyageur. Il y avait là une œuvre difficile, mais non pas impossible à accomplir; elle l'avait tenté jeune encore; pourquoi faut-il qu'elle ne l'ait pas assez captivé pour le retenir, pour l'absorber tout entier? Il l'a quittée pour aller, après tant d'autres, courir à la recherche des sources du Nil, avec des moyens insuffisants; puis, quand deux voyages semblaient l'avoir familiarisé avec la terre, les langues, les explorations africaines, le voilà qui s'élance d'un autre côté, qui traverse au galop toute l'Asie antérieure, qui pousse une pointe jusque dans l'Inde, et revient à Paris sans avoir fait autre chose qu'une rapide reconnaissance de quelques points d'un si vaste espace. Malgré toutes les observations curieuses qu'il rapportait de cette excursion, c'était plutôt là une promenade qu'une exploration scientifique (1). Aussi, à peine arrivé, sentait-il le besoin de se remettre à son œuvre de prédilection, le levé topographique de la Turquie d'Europe. Il y fit encore deux ou trois voyages; chaque année, il partait pour une campagne de sept à huit mois, revenait chargé de notes, et mettait au net, à Paris, le travail commencé sur le terrain. Par malheur, ses forces étaient déjà minées; les fièvres qu'il avait prises un peu partout avaient usé un tempérament d'une vigueur peu commune; dans son ardeur, il ne se ménageait pas assez, ni en route, où il s'imposait des fatigues et des privations que la jeunesse seule peut supporter sans fléchir, ni, après son retour, dans le labeur de l'étude et de la rédaction. Son hygiène était mauvaise; il traitait son corps comme un esclave dompté par une opiniâtre volonté et qui ne songerait jamais, croyait-il, à la révolte. Déjà plus d'une fois des symp-

(1) Les *Archives des missions* n'ont donné sur ce voyage d'autre document qu'un rapport publié dans le tome 5 de la nouvelle série, et consacré à la détermination du lieu où s'est livrée la bataille d'Arbelles. Il existe pourtant dans les papiers de Lejean plusieurs autres rapports intéressants adressés au ministre pendant le cours même du voyage, et relatifs surtout à la Mésopotamie. Nous citerons entre autres le fragment d'un commentaire géographique sur l'Anabase, qui est daté d'avril 1866. Il est consacré à la portion de l'itinéraire des Dix Mille comprise entre Mossoul et Djéziré, et accompagné d'une carte dressée sur les lieux. M. Robiou, dans son récent travail sur l'*Itinéraire des Dix Mille*, ne paraît pas avoir connu ce document; mais le tracé qu'il propose, d'après les indications des voyageurs anglais, semble s'accorder avec celui qui figure sur la carte de M. Lejean. Nous trouvons encore, joints à ces rapports, un plan des ruines de Madaïn (Séleucie et Ctésiphon), un autre de diverses ruines de la Babylonie septentrionale, une carte générale de cette province.

tômes alarmants avaient inquiété ses amis; il n'en tenait pas compte et il allait toujours de l'avant. Les malheurs de la patrie achevèrent de le briser; pendant le funeste hiver de 1870, il s'était retiré en Bretagne, dans son hameau natal; il y mourait en février 1871.

Émus de cette fin prématurée, des compatriotes, des amis de tous les temps ont entrepris de réparer, autant qu'il était en eux, l'injure du sort, et de sauver au moins quelques épaves du naufrage. Ils ont réuni la correspondance de G. Lejean et continueront prochainement la publication de ses travaux géographiques et historiques. Dès la fin de l'année dernière, ils ont, avec le concours de la librairie Hachette, donné un pendant au *Voyage sur les deux Nils* en mettant sous nos yeux le *Voyage en Abyssinie*. Ce travail, comme l'indiquerait la préface signée de février 1870, paraît avoir été terminé avant que n'éclatât la guerre. Les amis de Lejean n'ont donc eu, ce semble, qu'à en surveiller l'impression; il eût pourtant été utile qu'il nous avertissent, au moins par une note, de la part qu'ils ont prise à cette édition. La rédaction du texte est-elle tout entière de la main du voyageur? Les cartes ont-elles été gravées encore du vivant de Lejean, ont-elles été tout au moins dessinées par lui telles que nous les voyons, ou ont-elles été dressées, depuis sa mort, d'après ses carnets de route et ses croquis? Ce sont là autant de points sur lesquels les éditeurs auraient bien fait de nous donner des renseignements précis; quand il s'agit d'une publication posthume, il importe de savoir exactement où finit la responsabilité de l'auteur, où commence le rôle de ceux qui ont entrepris de le remplacer auprès du public.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel ouvrage, en s'ajoutant au *Voyage sur les deux Nils*, complète tout au moins une part de l'œuvre de Lejean, achève de faire tomber dans le domaine public les résultats obtenus par lui dans ses deux explorations africaines. Il n'appartient point à ce recueil de mettre en lumière ce que les observations et les levés topographiques de G. Lejean ont ajouté à nos connaissances sur le bassin des deux Nils, ni ce qu'il a fait pour éclairer, après de savants explorateurs français, MM. Antoine et Arnaud d'Abbadie, l'ethnographie si confuse de la région abyssinienne; nous indiquerons seulement ce que les archéologues peuvent trouver à glaner dans ce livre qui n'a point été écrit pour eux et dont l'auteur n'avait jamais trouvé le temps de faire son éducation archéologique. Page 95, on rencontre de curieux détails sur l'art abyssin, ses traditions et la manière dont il se transmet dans le clergé; l'auteur l'y rapproche de l'art byzantin, auquel il se rattache par ses origines et dont il a les procédés mécaniques, les règles qui ne laissent point de place à la fantaisie individuelle. Là aussi pourtant, quelques natures supérieurement douées protestent parfois contre l'immobilité des règles établies; elles introduisent dans leurs tableaux des variantes imprévues. Page 45, on trouvera la visite de Lejean à Axum ou Ak-oum, l'ancienne capitale et aujourd'hui encore la ville sainte de l'Abyssinie; ce site et ses monuments, l'église et ses obélisques ont été trop souvent décrits pour que Le-

jean ait voulu en entreprendre une nouvelle description; mais, sur certains points, il complète ou corrige les assertions de ses prédécesseurs, surtout de Bruce, qui a audacieusement inventé des figures et des symboles, de caractère égyptien, dont personne autre n'a retrouvé, sur les lieux, la plus légère trace. Enfin le volume se termine par une *Histoire de l'Abyssinie jusqu'au* XVIe *siècle*. Cette étude offre un sérieux intérêt; Lejean y met à profit les témoignages des anciens historiens et voyageurs grecs, les traditions conservées dans le pays, les inscriptions qui y ont été relevées, les récits des voyageurs modernes, les indices tirés des différentes langues qui se sont parlées ou qui se parlent encore sur les plateaux et dans les vallées de l'Abyssinie. Il arrive à restituer ainsi, dans leur ensemble, les annales de l'Abyssinie depuis le commencement de notre ère et à se faire même quelque idée de l'état du pays et des populations qui l'habitaient vers le temps des Ptolémées. Bien des points restent encore obscurs; mais les grandes lignes se dégagent et, surtout depuis l'introduction du christianisme dans l'Abyssinie, au IVe siècle de notre ère, sont déjà arrêtées avec une précision suffisante. Cet essai, si nous ne nous trompons, sera l'un des principaux titres scientifiques de Lejean, l'un de ceux qui entoureront sa mémoire de l'estime la plus méritée.

Puisqu'on nous promet de ne rien épargner pour tirer des lettres et des papiers laissés par G. Lejean ce qu'une pieuse amitié pourra y trouver de plus digne de la publicité, il ne nous reste qu'un vœu à exprimer : c'est que ses travaux sur la Turquie d'Europe ne soient point perdus. C'est là le pays qu'il a étudié le plus à loisir et avec le plus de soin; les feuilles préparées de sa carte sont, croyons-nous, la propriété du Ministère des affaires étrangères, qui supportait les frais de ses dernières excursions dans la péninsule. Si le travail, au moins dans certaines parties, était assez avancé pour fournir dès maintenant des matériaux utiles, le ministère ne pourrait il s'associer à l'œuvre entreprise et favoriser la mise en ordre et la publication de ces précieux documents? Parmi ses collègues de la Société de géographie, Lejean ne comptait que des amis; on y trouverait aisément quelqu'un qui eût toute la science et tout le dévouement nécessaires pour mettre à profit ces relevés et ces notes. Ce serait un légitime hommage rendu à un homme de cœur qui a, pendant une courte mais mémorable période de sa carrière, noblement représenté la France à l'étranger; ce sera un service rendu à de belles études que le gouvernement français ne saurait trop encourager par de fréquents et publics témoignages de l'intérêt qu'il leur porte. G. P.

FIN DU VINGT-SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-SIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET.

LIVRAISON D'AOUT.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE.

LIVRAISON D'OCTOBRE.

LIVRAISON DE NOVEMBRE.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. FRANCE.

VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.